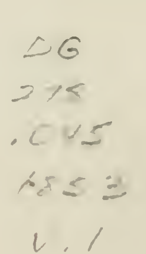

U d'/cf OTTAWA
39003002006012



LES CÉSARS.

I.



IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie,
Rue Garancière, 5.

LES CÉSARS

PAR

LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY.

TOME PREMIER.

HISTOIRE DES CÉSARS

JUSQU'A NÉRON.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS.

LIBRAIRIE DE L. MAISON,

ÉDITEUR DES ÉTUDES SUR LA RÉFORME, PAR M. AUDIN.

rue Christine, 3.

1853

J.-L. Bergevin. o.m.i.

AVERTISSEMENT

POUR LA SECONDE ÉDITION.

En publiant cette seconde édition, l'auteur ne se dissimule pas, il s'en faut bien, les défauts de son œuvre. Il a tâché autant qu'il était en lui de les faire disparaître, non par des additions à un livre déjà assez étendu, mais par une révision sévère et des corrections nombreuses. Il sait qu'il faut s'y prendre à plus d'une fois, pour atteindre, en fait d'histoire, à une exacte et consciencieuse vérité.

Mais il est un défaut de son livre qu'il n'a pas été en lui de faire disparaître, et ce défaut, c'est la date. La première publication a eu lieu en 1841 et 1843. Depuis ce temps, de tels changements ont eu lieu dans les idées et dans les hommes, que, même dans

cette œuvre si étrangère aux préoccupations du présent, bien des souvenirs paraissent vieillis, bien des rapprochements surannés. A cela l'auteur ne peut rien. Le travail qu'il ferait pour donner à un livre de 1845 une physionomie de 1852, fastidieux pour lui-même, ne ferait que gâter encore son œuvre aux yeux des lecteurs. Il prend donc son parti de ne rien ajouter ni changer sous ce rapport à ce qu'il écrivait il y a dix ans, et de paraître tel quel devant eux. Leur indulgence ira sans doute jusqu'à se rappeler que celui qui leur parle ici est un revenant d'un autre siècle, parlant la langue de son temps, étranger à celle du nôtre, et en retard sur nous de trois ou quatre gouvernements.

Novembre 1852.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Les essais qui vont suivre et dont quelques-uns avaient déjà paru à différentes époques, embrassent toute la période pendant laquelle régna la famille des Césars. Un tableau de la société et des mœurs terminera ce travail, et achèvera la peinture de ce siècle, qui commence avec Jules César et finit avec Néron.

Ce travail, fait à des temps divers, peut manquer d'unité quant à la forme. Au moins a-t-il été fait sous l'influence d'une même pensée. C'est le moment d'en dire un mot.

La science de l'histoire a fait de nos jours d'incontestables progrès. Un don particulier à notre siècle, c'est de savoir, au besoin, s'oublier et faire abstraction de lui-même pour s'identifier à autrui. Il s'est épris à la fois de tous les siècles qui l'ont précédé; il a imité leurs arts; il a relevé leurs monuments; il s'est fait le traducteur universel de tous les souvenirs, l'éditeur de toutes les grandes œuvres. Sous cette influence, l'histoire a été autrement comprise qu'elle ne l'avait été jusque-là. Au lieu de l'enchaînement de quelques faits, la plupart recommandés à notre souvenir par leur rapport avec le présent, nous

avons appris à y trouver, sous la plume de quelques écrivains supérieurs, une entière résurrection du passé. Ils ont évoqué de leurs tombes couvertes de mousse les anciens chevaliers nos pères; ils nous ont appris leur langue; ils nous ont fait vivre de leur vie; ils nous ont fait voyager par les siècles, plus loin de notre patrie et de nous-mêmes que lorsque nous voyageons par le monde. Les noms propres ne viennent pas aisément sous ma plume : l'éloge est suspect, la critique ne me regarde pas. Ici d'ailleurs est-il besoin de nommer? Depuis vingt-cinq ans, la science de l'histoire s'est renouvelée. L'Allemagne, avec sa hardiesse aventureuse, s'est embarquée de prime abord, comme ses aïeux les Scandinaves, sur le vaste océan de l'antiquité et des origines; elle a mené sa nef toucher à toutes les plages; elle a abordé et la Grèce mythologique, et la Rome conjecturale, et l'Inde mystérieuse, et s'il y a quelque chose au monde de plus caché et de plus inconnu. En France, avec la promptitude de notre coup d'œil et la ténacité de notre logique, nous avons jeté à bas notre histoire, comme nous avons jeté à bas notre société; nous sommes occupés à refaire l'une et l'autre : puisse notre société se reconstruire aussi vite et aussi bien que notre histoire! L'Angleterre est venue en aide à cette œuvre par le roman, gracieux engagement à la science, séduisant exemple dont l'imitation est trop commode, et dont les banales copies allaient pervertissant l'intelligence historique, si la lassitude ne fût venue. En un mot, jamais chaque époque, chaque pays n'avait été, dans sa vie propre, plus étudié et plus compris; et si, comme le dit Fénelon, en fait d'histoire, nous ne pouvons

tenir la vérité que par fragments, jamais du moins nous n'avions tenu autant de fragments de vérité.

Mais il y a dans notre nature un besoin d'unité, un désir de l'absolu, qui nous empêchera toujours de nous contenter de tels résultats ; nous voulons avoir le dernier mot de l'énigme, connaître la philosophie de toute cette science et l'unité de tous ces fragments. Ici, depuis longtemps, une double question avait éveillé la pensée humaine. Bossuet, d'un côté, a cherché dans les événements leur but et leur fin ; il les montre tous conduits par la Providence vers l'éternel objet de ses desseins ; il assigne au monde la grande fin de son être, et il le fait voir mené vers cette fin par une pensée qui sait tout y faire concourir. D'un autre côté, Vico le premier, je crois, chercha, non sans génie et sans hardiesse, si quelque loi constante, nécessaire, mathématique, réglait la marche des choses ; si le retour de certaines phases, en différents temps et en pays différents, n'était pas obligé et prévu comme les révolutions des astres ; il voulut découvrir la règle qui gouverne la vie des peuples. Il cherchait la loi de l'histoire ; Bossuet en avait cherché le but. L'un considérait les nations en elles-mêmes et les événements comme les phases de leur vie ; l'autre ne les voyait que comme instruments, et s'inquiétait peu de leur caractère et de leur sort, quand il avait touché le point important et fait voir leur utilité dans les vues de Dieu : diversité de point de vue qui n'entraîne pas, du reste, la contrariété des doctrines ; ce sont deux aspects divers d'une même chose, deux questions posées sur le même sujet, deux études compatibles l'une avec l'autre.

Mais cette loi que cherche Vico, l'a-t-il découverte? Dans l'antiquité, sa présence paraît manifeste : la vie des peuples est bornée par le temps, presque régulière dans sa marche, presque uniforme dans ses phases ; elle a son cours, ses phénomènes, ses périodes, je dirais presque sa physiologie, comme la vie de l'homme ; et ces rapprochements entre les âges de l'homme et les âges d'un peuple, l'enfance, la maturité, la vieillesse de l'un et de l'autre, sont familiers à la sagesse antique. Mais chez les peuples chrétiens en est-il de même? Déjà ils comptent plus de siècles d'histoire positive que n'en compta l'antiquité (et ce qui leur est même particulier, c'est que leur histoire est positive dès le jour où ils sont chrétiens). Pendant ces siècles, la loi de leur existence s'est-elle révélée à nous? Avons-nous signalé leurs différents âges? Leur grandeur a-t-elle constamment amené leur déclin ; le déclin, la mort? N'ont-ils pas eu chacun et plus d'une vieillesse et plus d'un retour à la virilité? Remarquez que pour les formes politiques, pour les institutions, pour les empires, pour tout ce que l'homme a créé, l'antique loi de progrès et de déclin, d'enfance et de vieillesse, a subsisté ; les peuples seuls lui échappent : les puissances tombent et les peuples restent, l'empire croule sans entraîner la nation. Les nations abaissées et comme vieillies se relèvent ; les nations tombées ne désespèrent pas et comptent toujours sur leur avenir ; « leur jeunesse se renouvellera comme celle de l'aigle. » Il semble que les peuples chrétiens soient immortels ; et, en effet, comptez-vous beaucoup de peuples chrétiens qui aient disparu de l'histoire?

C'est que « la vérité nous a affranchis, » c'est que les

lois fatales de l'antiquité ne pèsent plus sur nous ; c'est peut-être que le genre humain a repris son libre arbitre, et que le libre arbitre de l'homme, ondoyant et divers, sans pour cela concourir moins aux desseins de Dieu, ne se soumet pas aux lois mathématiques qui régissent le monde matériel ; c'est peut-être aussi que la mort, ayant perdu « son aiguillon, » il ne doit plus rien y avoir de fatal ni d'irrémédiable ; rien n'est dû au néant. C'est enfin que, l'unité des nations s'étant fondue dans la grande unité chrétienne, il n'y a plus de nations aux yeux de la Providence ; plus de peuples, en tant que peuples, à récompenser et à punir ; plus de générations solidaires pour les générations précédentes ; il n'y a, à bien dire, qu'un seul peuple et un peuple immortel, le peuple chrétien.

Pour avoir négligé cette différence, Vico, si ingénieux et si frappant de vérité quand il parle des nations antiques, tâtonne lorsqu'il s'agit des peuples modernes. Bossuet demeure, au contraire, fermement appuyé sur la pierre angulaire de sa pensée. Son époque était moins avancée que la nôtre dans la science historique proprement dite ; mais il amène l'histoire à une généralité assez haute pour que cette ignorance de quelques détails perde de son importance. Et en même temps il l'éclaire par trop de génie et trop de foi, pour qu'en face de cette lumière une erreur grave puisse subsister. Bossuet dit quelque part : « Notre siècle est plein de lumières (1), » et peut-être le dit-il à meilleur droit que nous, parce que son

(1) Explication de l'Apocalypse, dans la préface, 26.

siècle avait pour lui cette rectitude de sens et cette liberté d'esprit qui tient au calme intérieur et vaut beaucoup de science.

En effet, notre siècle est venu, plus riche de connaissances, mais moins calme et moins recueilli, trop hâtif pour être philosophe : aussi, en tout, c'est le côté philosophique auquel nous prétendons davantage et qui nous manque le plus. Une certaine préoccupation de finir empêche l'esprit de comprendre jusqu'au bout ; on n'a pas le temps d'approfondir, on devine. On pense à demi ; le mot est à peine né sur les lèvres, que déjà il est accepté comme une idée. Concevoir, énoncer, définir, tout cela demande bien du temps ; qui s'en occupe sera volontiers montré au doigt comme idéologue. Sous cette influence, la philosophie de l'histoire, comme toute philosophie, est devenue plutôt éloquente que précise, plutôt emphatique que sérieuse : et cette double question, qui exerçait le génie de Bossuet et celui de Vico, nous n'avons pas pris le temps de la poser, que déjà nous nous trouvons l'avoir tranchée d'un seul coup.

« La loi de l'histoire, avons-nous dit, et en même temps son but, c'est le progrès. Le progrès, c'est la marche ascendante et indéfinie de l'humanité vers le bien ! L'*humanité,* c'est le genre humain dans sa vie unitaire, le genre humain formant un seul être et résumant en soi la destinée de tous les hommes ! »

Mais sur tout cela, que de choses à dire, ou, plutôt, que de questions à faire ? Le *progrès,* qu'est-il donc ? qui le fait ? Dieu ou l'homme ? la fatalité ou le libre arbitre ? — Hélas ! on ne sait guère ; ce sont des abstractions dont on

s'est peu occupé. — Si le progrès est la loi du monde, le monde a donc commencé par le mal? Le monde marche donc sans cesse vers le bien? Il n'aura pas de vieillesse, il n'aura pas de déclin? — Mais le bien ou le mal, quel est-il? Mais le progrès, n'est-ce pas ce que d'autres appellent déclin? Mais le déclin, n'est-ce pas ce que d'autres nommeront progrès?

L'*humanité!* Mais quoi donc! faut-il admettre que l'individu n'est pas et que l'homme ne vit que comme molécule de ce grand tout, l'humanité? « Oui, sans doute, n'hésite-t-on pas à répondre, l'humanité, vit, sent, souffre dans tous les hommes; elle souffre moins chaque jour, parce qu'elle *progresse;* elle arrivera, à force de *progresser,* à un état presque sans souffrance, à un état que nous appellerions parfait si un état plus parfait ne devait le suivre, et ainsi de suite jusqu'à l'infini. — Et à mesure qu'elle *progressera,* elle sera indemnisée plus complétement de ses souffrances passées. — Et ainsi, par cette fatale et bienheureuse tendance, l'histoire s'explique, la philosophie est satisfaite; l'homme n'a rien de plus à demander à la Providence : il n'est pas besoin qu'on lui parle d'une vie hors des sens et hors de ce monde (préoccupation fatigante); la vie des sens et de ce monde suffira à elle seule pour satisfaire l'humanité et justifier la justice de Dieu. »

Ainsi, je me trompe quand je me crois un être un, indépendant, identique avec moi-même. Mon individualité n'existe pas; mes souffrances pourront justement être payées à celui qui ne les aura pas souffertes. Ma personne sera indemnisée en la personne de mon petit-neveu. Le

sens intime me trompe quand il me persuade de mon unité propre, de la propriété de mes mérites, de mes droits personnels à la justice et au bonheur.

Chose étrange! il y avait une école philosophique qui ne permettait pas au christianisme de s'appuyer, pour l'explication des destinées humaines, sur cette loi mystérieuse, mais admise par toute l'antiquité, de la solidarité des races; il y avait une école scientifique qui rejetait l'unité d'origine du genre humain; il y avait une école politique qui s'élevait contre tout privilége héréditaire, et même contre la transmission des biens du père au fils : et de ces écoles est sortie la doctrine de l'unité absolue du genre humain, de la compensation entre les souffrances du père et le bonheur du fils, de la fusion en une seule personne, l'humanité, de toutes les personnes humaines.

Sans discuter ces doctrines, émises, je dirais volontiers chantées, avant d'avoir été perçues et définies, — je demande seulement : qu'en est-il sorti? Beaucoup de poésie peut-être, des traités de philosophie en forme d'hymnes et d'épopées, — mais en même temps une confusion étrange. Qui prend la peine aujourd'hui de distinguer entre l'humanité et l'homme, entre la raison et le fatalisme, entre la chose et le symbole, entre la métaphore et la réalité, entre l'idée et le mot? L'esprit humain s'est appuyé sur le vide; il s'est fait un marchepied de paroles pour atteindre, s'il se pouvait, à une idée. Jamais chaos ne fut plus complet que dans certains livres d'un siècle qui, en sa qualité de siècle positif, abhorre la métaphysique comme nébuleuse : — et je ne saurais dire que d'admirable talent, que d'imagination, de style, de science,

d'esprit surtout, s'est déplorablement consumé sur l'autel du transcendantalisme et du symbolisme, ces dieux inconnus, dieux de la Germanie (pour parler comme Tacite) « qui se cachent dans les ténèbres des forêts, et dont la grandeur mystérieuse ne se révèle que par le respect qu'elle inspire (1). »

Et pourtant de cette confusion il est sorti de graves conséquences.

Ce qu'on appelle le progrès, ce que j'appellerais le changement, a été reconnu comme la loi universelle des choses. S'il en est ainsi, rien au monde ne saurait lui échapper, pas plus les dogmes que les institutions, pas plus les religions que les sociétés, pas plus les idées que les faits. On a porté, même dans la foi, dans ce sanctuaire de l'immuable et de l'absolu, cette universelle adoration du changement. Il n'y a plus, a-t-on dit, de vérités générales ni de dogmes éternels. Le dogme s'est appelé la forme, tandis que, pour qui veut parler français, le dogme et la forme sont absolument les deux contraires. — Rien n'est vrai que d'une façon relative; en d'autres termes, rien n'est vrai.—La vérité d'hier n'est pas la vérité de demain; en d'autres termes, il n'y a pas de vérité. — Dieu était hier, Dieu ne sera peut-être pas demain; en d'autres termes, Dieu peut bien ne pas être.

Voilà les tristes et dernières conséquences auxquelles une logique involontaire nous mène plutôt qu'une logique raisonnée. Ces conséquences, nous ne reculons pas devant elles; nous les enveloppons seulement de quelques

(1) Lucos et nemora consecrant deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident. Tacite, Ger.

nuages; nous évitons de les accuser sous leur forme précise et philosophique. Nous voulons, ici comme partout, échapper à la réfutation par le vague. Il n'en est pas moins vrai (ce qui par la suite humiliera l'orgueil de notre siècle) que, pour tout soumettre à notre universelle *formule* de progrès, nous sommes arrivés à la négation de toute croyance, de toute philosophie, de toute vérité; que nous en sommes venus à dire implicitement (usant, pour ne pas le dire d'une façon plus explicite, de notre phraséologie confuse et de notre style anti-philosophique) que le dogme de l'existence de Dieu, vrai il y a un siècle, peut ne pas être vrai aujourd'hui; que l'âme humaine, hier immortelle, peut demain ne pas l'être; qu'on a eu raison de croire à la Providence, et qu'un jour on aura raison de ne pas y croire.

Et nous ne voyons pas que de toutes parts, au contraire, nous heurtons l'immuable et l'absolu? Le monde n'accomplit-il donc pas des lois éternelles? La géométrie recevra-t-elle jamais un démenti? Le dogme mathématique cessera-t-il de régir les nombres? La nature viendra-t-elle à s'insurger contre la gravitation et à secouer le joug de cette vieille loi newtonienne? L'homme souverain abrogera-t-il à la majorité des voix les formules surannées par lesquelles Dieu gouverne le monde physique? Notre corps cessera-t-il jamais d'être régi par cette loi mystérieuse de la vitalité qui se cache éternellement à nos recherches? Notre âme (ou, ce que vous appelez l'homme moral) cessera-t-elle d'être inclinée vers les mêmes pentes, poussée par les mêmes passions, retenue par les mêmes liens? Et la grande révolution chrétienne elle même, la

seule importante dans l'histoire de l'homme, a-t-elle donc changé sa nature, ou n'a-t-elle fait que lui prêter un secours surhumain? Dans le monde extérieur des phénomènes, dans le monde abstrait des nombres, dans le monde moral de nos volontés, nous trouvons le dogme, c'est-à-dire l'incommutable. Dans le monde de l'intelligence, nous manquera-t-il? La sphère des idées, la plus abstraite de toutes, serait-elle donc la seule sans vérité et sans loi? Quelques révolutions humaines qui ont à peine effleuré la surface du globe étourdissent notre orgueil : mais tout ce que l'homme a changé ou pourra changer en ce monde est imperceptible auprès de tout ce que jamais il ne changera. Nous sommes environnés de lois immuables; l'absolu pèse sur nous de toutes parts; les vérités éternelles nous gouvernent en tous sens, et notre plus grand désir, comme le plus beau triomphe de notre science, est d'en reconnaître et d'en proclamer une de plus.

Et il y a encore un ordre de vérités que notre système de mutabilité à l'infini nous fait méconnaître : je veux parler des vérités purement morales, et j'en vais dire un mot dans leur application à l'histoire. Ici, du moins, une idée nette, une conséquence pratique commence à se produire et perce le nuage.

La voici : Si le progrès, dit-on, est fatal et nécessaire; si le bien-être de l'avenir est mis au prix des souffrances du présent, ne faut-il pas laver de tout reproche ceux qui par les désastres du présent ont instinctivement travaillé au bonheur de l'avenir? Ils n'ont fait qu'accomplir une loi du destin, une loi même miséricordieuse et clémente; ils n'ont rien ôté à l'humanité qui ne dût lui être rendu

plus tard; leur devoir a été cruel; mais comme la Providence, ils ont aperçu le but, et le but excuse tout.

En effet, si le progrès est inévitable, si l'issue en toute chose est nécessairement favorable au progrès, quiconque réussit a travaillé pour le progrès; quiconque réussit est justifié; les tyrans ne seront plus que des hommes intelligents qui étaient eux aussi de l'avis du destin, et aimaient mieux l'humanité future que l'humanité présente, leurs arrière-petits-neveux que leurs frères et leurs cousins.

Mais qu'est-ce alors que le juste et l'injuste, le bien ou le mal, la vertu ou le vice, la faiblesse même ou le génie? Tout cela est absorbé par une fatalité immuable. L'homme ne peut rien sur les choses humaines; il n'a qu'à les servir, et il est assez vertueux. Il y a au monde des hommes intelligents qui comprennent le mouvement et le suivent; il y a des fous qui le méconnaissent et lui résistent, et voilà tout. L'histoire n'a plus à louer ni à flétrir, à s'occuper des bonnes ou des mauvaises actions; l'histoire a bien autre chose à faire : à glorifier l'humanité dans son infaillible progrès, quelle que soit la route qu'elle a suivie, à reconnaître et à honorer partout, au bout de toutes les révolutions et de toutes les misères, l'inévitable gravitation du genre humain vers son bien-être.

Il est vrai que la tyrannie ne fait pas seulement souffrir le genre humain ; il est vrai qu'un Robespierre ou un Néron, donneraient-ils au monde, en échange du sacrifice de quelques milliers de proscrits, tout le bonheur matériel possible, n'en auraient pas moins dégradé, avili, abaissé moralement l'humanité. Mais on ne tient pas

compte (et c'est une grande faute) de ce malheur moral que les gouvernements tyranniques infligent aux nations; on ne compense pas avec un bonheur matériel, au moins douteux, une misère et une dégradation de l'âme, qui doit tòt ou tard enfanter le malheur matériel ; on arrive, malgré soi, sans se le dire, sans se l'avouer, par la force des choses ou la force des mots, à séparer le bonheur d'avec la vertu.

J'ai hâte de le dire : ce ne sont pas là des doctrines écrites, des dogmes proclamés; ce sont bien plutôt des tendances auxquelles nous obéissons, des habitudes qui nous dominent. Nous nous complaisons dans cet enchaînement des causes par lesquelles nous déduisons les uns des autres les événements humains; nous aimons à jouer le rôle de Providence; nous ne voyons dans les actions que leurs conséquences sociales, et ces conséquences nous paraissent tellement grandioses, que, sans y songer, nous passons l'éponge sur les actions elles-mêmes.

Oserai-je le dire à mon siècle, lui si fier de ses lumières et de sa science; lui qui pense avoir tellement hâté la marche de l'esprit humain? S'il a quelque chose à apprendre, ce n'est pas la partie la plus mystérieuse de quelque science indéfinie; dans l'indéfini et dans le vague, personne au monde n'a été plus avant que lui. Ce ne sont pas quelques notions plus transcendantes et plus hardies que les siennes; pourrait-il y en avoir? Non! je lui demanderai au contraire de s'abaisser un moment. La morale est quelque chose de bien peu transcendant et de bien vulgaire; il ne faut qu'une portée d'esprit assez médiocre pour distinguer le bien du mal, la vertu du

crime ; en histoire, c'est le sentier battu, la vieille ornière, le lieu commun où chacun s'est traîné depuis Hérodote. Et pourtant, si quelque chose nous reste à apprendre, si quelque chose manque dans l'histoire telle qu'on l'écrit aujourd'hui, c'est tout simplement peut-être cette naïve et vulgaire équité, cette bonhomie d'honnête homme d'un Hérodote ou d'un Rollin ; c'est une appréciation des choses et des hommes, non pas seulement dans leur rapport avec l'histoire de l'humanité, mais aussi dans leur rapport avec notre sens moral et nos habitudes d'honnêtes gens. Voilà humblement ce que je voudrais faire ici, admettant bien et en toute franchise, qu'il y a des choses plus intellectuelles et plus hautes, n'admettant pas qu'il y en ait de plus utiles et de plus vraies.

J'insiste trop peut-être sur le vague des idées et l'oubli du point de vue moral chez les hommes de talent qui suivent les tendances du siècle. Mais j'aime le talent à ce point qu'il me peine de le voir conduit et dominé, même par son siècle et par un siècle tel que le nôtre. Un excès d'indépendance ne lui sied pas mal, et de notre temps une noble impopularité lui eût parfois été utile. L'opposition contre le pouvoir est une vertu assez peu rare, souvent honorée davantage quand elle est plus facile ; l'opposition contre l'opinion suppose toujours quelque courage. En face de l'opinion, je voudrais le génie factieux plutôt que courtisan : les Bonald, les Châteaubriand, les de Maistre, le spirituel Ch. Nodier, Ballanche, ce génie si contemplatif et si pur, sont des factieux qu'aime assez notre siècle lui-même, et auxquels le siècle suivant pourra bien donner raison. Nous qui sommes la foule, il

nous serait plus permis de céder à l'impulsion commune, et de ne pas nous retourner contre ce flot qui nous pousse. Mais, quant au génie, il faut qu'il marche à notre tête, ou qu'il marche contre nous; il ne faut pas qu'il nous suive. Je lui voudrais cette devise d'une vieille famille féodale : *Contre le torrent !* Le torrent, pourra-t-on me dire, est désormais un beau fleuve majestueux et puissant, dont le cours égal, quoique irrésistible, emmène avec lui certains génies même des plus beaux, certaines âmes même des plus droites. — Eh bien! oui, j'excuse ceux qui le suivent : laissez-moi honorer d'autant plus ceux qui lui résistent.

A cet égard, l'époque qui est traitée dans ce livre me semble instructive, principalement pour notre siècle. Elle est un embarras et une épreuve pour ces théories de progrès infaillible dont nous venons de parler. Toute l'antiquité se résume dans cette époque et y vient aboutir ; ce siècle devrait être la gloire et la perfection de l'antiquité; il en est le siècle le plus misérable et le plus dégradé; et, par cela même, j'ose ajouter, le plus souffrant et le plus triste. L'humanité, livrée à elle-même, et certes sans que les beaux génies ou les guides puissants lui aient manqué, l'humanité en est venue là, à ne vivre que sous la condition d'adorer son dieu Néron. Si l'humanité, autrefois, avait été plus haute, plus morale et plus heureuse, qui l'avait fait descendre? Et surtout si, plus tard, elle eut plus de dignité, plus de vertus, plus de bien-être que jamais, qui la fit monter?

Non! ce n'est pas elle-même. Ici, nous rencontrons (si une telle citation est permise) ce « nœud digne d'un

Dieu, » et qu'un Dieu seul peut dénouer. Entre l'antiquité et les âges modernes, il y eut une autre différence que celle d'une science plus ou moins profonde, d'un progrès plus ou moins grand, d'une philosophie plus ou moins certaine (comme si, du reste, on fût arrivé aujourd'hui, plus qu'il y a deux mille ans, à la certitude philosophique). Le genre humain, avant le Christ, était déshérité; c'était le fils de la servitude envoyé comme l'enfant d'Agar, pour souffrir de la soif au désert. Le genre humain a été appelé de la servitude de l'esclave à la liberté des enfants ; il est devenu « l'héritier de Dieu et le cohéritier du Christ. » Les nations ont maintenant auprès d'elles, même quand elles veulent s'en éloigner, la lumière éternelle et intelligente, à laquelle seule il faudra qu'elles viennent demander la vie, si elles ne veulent pas que leur vie s'éteigne ; elles ont auprès d'elles non-seulement la parole écrite, mais la parole vivante du Christ, cette Église qui a sauvé les nations par la vertu du Christ qui a sauvé les hommes. C'est là tout le secret de notre félicité, de notre vertu, de notre perfectionnement et de notre progrès.

Voilà dans quelle pensée et dans quel but on s'est arrêté si longtemps sur une époque, curieuse à quelques égards, mais bien repoussante par ses crimes et ses turpitudes. Resterait maintenant une seconde moitié du travail; car le siècle des Césars n'est pas ici tout entier. Il faudrait encore à côté des corruptions du paganisme montrer le christianisme déjà tout parfait dans sa nouveauté. Ici, par le spectacle de ce qu'était le monde quand le christianisme lui manquait, on a cherché à montrer

l'utilité sociale du christianisme et les bienfaits que les hommes lui doivent ; là, dans l'histoire même du christianisme, on trouverait la preuve de sa vérité : et ce point de vue est plus important encore ; car, si l'on veut juger une religion, c'est sa vérité qu'il faut discuter par-dessus tout. Dans ce nouvel essai, l'écrivain trouverait une compensation à tous les dégoûts et à toutes les tristesses qu'a offerts à ses yeux la décrépitude du monde païen, il se reposerait à cette « lumière admirable » de Dieu qui « est la voie, la vérité et la vie » au milieu de tout ce qui est divin, de tout ce qui est saint, de tout ce qui est pur.

Mais un tel travail ne saurait être l'ouvrage de quelques jours. Et, comme nous le dit l'apôtre : « Nous ignorons ce qui sera demain... » Nous devons dire : « Si le Seigneur le veut, et, si nous vivons, nous ferons ceci ou cela (1) ». [1841.]

(1) Jac. IV. 14. 15.

LES CÉSARS.



JULES CÉSAR.

§ Ier. — DERNIERS TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

L'époque qui s'écoula depuis les guerres de Sylla et de Marius jusqu'à la bataille d'Actium, fut une des plus actives de l'histoire du monde. Ces soixante-dix ans (ans avant J.-C. 88-31, de Rome 665-722), sont une révolution permanente. Quand la guerre civile n'est point au champ de bataille, elle est au Forum : quand des légions, qui souvent payent leur général pour les mener au pillage de Rome, ne s'avancent pas vers le Capitole, poussant devant elles l'Italie éperdue, des milliers d'hommes, libres, affranchis, esclaves, gladiateurs, délibèrent au pied du Capitole, le bâton ou l'épée à la main : c'est là l'état de paix.

La fièvre du combat est partout : orgueil ou souffrance, le monde entier veut prendre part à ce grand déchirement de la puissance romaine. Les pâtres errants, les fils vagabonds des anciens Samnites, les esclaves fugitifs dont l'Italie est pleine, sont prêts à se lever à la voix du premier Catilina qui les appellera. Les Scythes placés si loin de Rome se soulèvent contre elle au nom de Mithridate (ans de Rome 675-690) L'Asie, sucée jusqu'au sang par la cupidité romaine, monte

sur des barques, et des nations de pirates couvrent la mer (674-686). En Espagne, le parti de Marius, chassé de l'Italie, a trouvé un refuge, et Sertorius veut ériger une Rome nouvelle au lieu de la Rome de Sylla (666-675). La Gaule vaincue se soulève contre son vainqueur (700), et plus de soixante nations révoltées mettent César en danger : 1,200,000 hommes périrent dans les guerres des Gaules (1). Les pâtres de Sicile, malheureux esclaves que leurs maîtres ne jugent pas même à propos de nourrir, armés d'épieux, vêtus de peaux de bêtes, suivis de chiens énormes, se font brigands, et il faut pour les réduire d'effroyables guerres où périt, dit-on, un million de ces hommes (648-654). Enfin les gladiateurs, dégoûtés de tuer et de mourir pour le plaisir d'un parterre romain, prétendent tuer et mourir pour leur propre compte ; Spartacus l'esclave (679-681) plante sa tente aux portes de Rome, qui, peu d'années auparavant, a manqué d'être prise par une armée de pâtres samnites (662-665).

Et au milieu de tous ces déchirements, l'empire reste debout : César lui conquiert la Gaule (695-701), Mithridate vaincu lui laisse l'Asie (690), Sertorius, en soulevant l'Espagne contre Rome, la lui a donnée ; chaque parti qui se meurt entraîne avec lui quelque royauté ou quelque nation indépendante : la république mourante s'agrandit au profit de l'empire qui va naître. Il y a plus : la civilisation ne périt pas. Ce monde qui se déchire est plein de lumières. Ce ne sont pas des barbares qui font ainsi égorger leurs ennemis au Forum ; ce sont des hommes élégants, des littérateurs qui ont fait leurs études à Athènes, qui parlent grec comme Isocrate, qui se battent pour Zénon ou pour Epicure autant que pour la république ou pour l'empire, des artistes qui ne pillent les provinces qu'afin d'enrichir leurs galeries et tuent des hommes pour avoir un Praxitèle. César est orateur, grammairien et poëte ; Lucullus, le premier helléniste de son temps ; Verrès est

(1) Pline. Hist. nat., VII, 25.

un Winckelmann ; pendant un an ou deux de retraite, que lui donne la royauté de César, Cicéron traduit toute la philosophie grecque; l'épicuréisme ne domine à Rome que sous le manteau de poésie dont l'habille Lucrèce.

J'essaie aujourd'hui d'expliquer cette époque. L'apogée de la gloire romaine avait été à la fin des guerres Puniques : Rome vainquit alors sa plus redoutable ennemie ; elle la vainquit à force de patriotisme et de dévouement; elle avait été pendant ces guerres, plus une que jamais, plus croyante en elle-même, plus religieuse envers ses dieux. La longue querelle des patriciens et de la *plebs* était finie, la plebs victorieuse était arrivée au niveau du patriciat, la cité était pacifiée, l'empire puissant au dedans était encore borné au dehors, et le second des Scipions, après la prise de Numance, changeant la formule des prières, demandait aux dieux non plus d'agrandir, mais de conserver la puissance romaine.

Il le faisait avec un sens profond. Il comprenait que Carthage soumise, la conquête du monde irait trop vite, que nulle part ailleurs la résistance ne serait sérieuse ; que des peuples nouveaux afflueraient dans l'empire, corrompus pour la plupart, étrangers à l'esprit romain, tout crus encore et non façonnés par une longue guerre : il voyait Rome disparaître sous l'affluence de ses propres sujets et envahie par ses vaincus.

C'est ce qui arriva : il est des choses banales qu'il est bon d'expliquer, parce qu'on est plus accoutumé à les redire qu'à les comprendre et qu'on est souvent tout étonné de trouver un sens à ce qu'on prenait pour un lieu commun. Les déclamations des auteurs romains contre le luxe auquel ils attribuent la chute de leur patrie,

. . . . Sævior armis
Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem,

ne nous paraissent guère qu'une banalité de philosophie ancienne. Notre science moderne sourit même de la simplicité de ces pauvres moralistes. Nous avons appris à estimer le luxe

une chose utile, salutaire, bienfaisante, presque une vertu et un devoir, un encouragement à produire, un moyen de faire circuler l'argent et fructifier les capitaux.

L'antiquité avait pourtant ses raisons : je ne veux rien démêler avec l'économie politique, science de fraîche date, dont les systèmes ont en peu de temps changé plus d'une fois, et dont les théories n'ont pas toujours été confirmées par l'événement, mais qui n'en reste pas moins d'un aplomb et d'une assurance que je respecte infiniment. Mais il faut se placer au point de vue des sociétés antiques; il ne faut jamais parler d'elles sans se souvenir de leur grande plaie sociale, l'esclavage, née de leur grande plaie morale, l'idolâtrie. Le luxe ne pouvait être pour elles ce qu'il est pour nous, un échange de travaux et de richesses entre la classe ouvrière et la classe opulente, plus ou moins utile à l'État, plus ou moins avantageux à la classe inférieure, mais enfin portant avec lui quelque compensation du mal qu'il peut faire. La population ouvrière était esclave, ne possédant que par grâce un salaire quelconque de son travail, ne pouvant proportionner aux besoins et aux circonstances ni son prix ni ses produits, n'étant animée enfin ni par la concurrence, ni par le courage que la liberté donne, ni par l'espoir de la fortune. Ce que nous appelons industrie, n'était guère qu'un service d'esclave à maître, un office domestique forcément accompli; ce que nous appelons commerce, n'était guère chez les Romains qu'une usure dévorante pour le pauvre : l'industrie libre date des corporations chrétiennes au XI[e] siècle, le commerce moderne date des Croisades.

L'agriculture restait donc l'unique ressource de la population libre et inférieure. Mais il faut voir ce que l'agriculture devenait, il faut comprendre si Virgile, parlant de la sainteté des travaux rustiques et rappelant l'Italie à ses vieilles mœurs agricoles,

. . . . Tibi res antiquæ laudis et artis,

n'est qu'un déclamateur poétique, un laboureur sentimental,

comme Gessner ou M. de Florian; il faut montrer dans sa nudité le chancre qui dévorait la société romaine.

L'égalité n'était pas dans la nature du monde antique : une aristocratie vaincue, une autre devait renaître; l'esprit de l'humanité pouvait niveler par moment, l'esprit de l'antiquité exclusif et dominateur devait ramener l'inégalité.

Ainsi le patriciat avait été l'aristocratie sacerdotale, primitive, sacrée; il tenait ses droits d'un ordre préétabli, de la loi de Romulus, de quelque chose qui était descendu du ciel. Par cela même que ses titres étaient plus respectables et avaient des apparences plus légitimes, son empire devait être un peu plus doux : les plébéiens étaient ses clients; il leur devait la protection du suzerain, l'assistance dans leurs misères, la défense dans leurs procès; au Forum, dans les jeux, dans les sacrifices, il se mêlait au peuple sans trop d'orgueil. La religion lui appartenait comme un dépôt de ses ancêtres; mais les jugements et les lois appartenaient, au moins depuis des siècles, à l'assemblée de la nation.

Mais au temps dont nous parlons, le patriciat était vaincu; il avait perdu un à un tous ses priviléges, et sauf quelques droits honorifiques, un patricien n'était guère qu'un homme qui ne pouvait pas être tribun du peuple. A la place du patriciat, après la prise de Carthage et les conquêtes qui suivirent, il s'était formé un patriciat nouveau, le patriciat des enrichis (1). Il y eut grâce à ces guerres fructueuses et à l'argent qu'elles jetèrent dans Rome, une aristocratie de riches plébéiens, gens notables (*nobiles*); hommes entendus qui surent reprendre les pouvoirs que l'ancienne aristocratie avait laissé échapper; qui concentrèrent ou à peu près dans leurs familles les charges auxquelles tous étaient légalement admissibles; qui, par le sénat, devinrent eux aussi propriétaires de la religion et des ressources légales qu'elle donnait; par la censure, acquirent le droit de recomposer le peuple en centuries

(1) Salluste. Catil. 10.

et en tribus, et de remanier, comme nous disons si gracieusement, la matière électorale; par le monopole de la science augurale et de la science du droit, reprirent quelques-uns de ces lacets dans lesquels la science sacerdotale du patriciat avait tenu le peuple; par leurs richesses achetèrent les votes, payèrent des jeux, jetèrent au peuple le blé et l'argent; maîtrisèrent ainsi la *plebs* comme magistrats, comme prêtres, comme savants, comme bienfaiteurs, encore plus souvent comme créanciers. Ainsi cette aristocratie nouvelle recueillit tout l'héritage de l'aristocratie antique et même y ajouta le droit de juger, immense pouvoir si âprement disputé depuis; elle fit corps, s'appela *nobilitas,* eut ses généalogies, son *droit d'images,* véritable blason de l'ancienne Rome (les images de ceux qui avaient été consuls ou préteurs restaient accolées au foyer domestique et devenaient des titres de noblesse); elle fut un grand seigneur, tandis que le patriciat avait été un suzerain; elle ne voulut pas du voisinage du peuple sur les bancs du spectacle; aristocratie plus jalouse parce que son origine était plus récente et son droit plus sujet à discussion: oligarchie, devrais-je dire, plutôt qu'aristocratie.

Ce n'est pas tout: maîtresse du pouvoir, de la science, de la religion, il fallait encore que la propriété fît partie de sa prérogative. L'*ager romanus,* la propriété sacerdotale, avait été le privilége du patriciat; l'*ager publicus,* la propriété politique, devait appartenir à la *nobilitas;* l'antiquité avait une pente naturelle, à la concentration dans la propriété, à l'oligarchie dans le pouvoir.

Il faut dire ce qu'était l'*ager publicus.* Le droit de guerre de l'antiquité ne laissait pas de propriété aux vaincus. Rome usa de ce droit plus modérément que d'autres cités, mais elle en usa, et la conquête successive des différentes portions de l'Italie lui donna d'immenses domaines. En certains endroits qu'elle jugea importants comme boulevards de sa puissance, elle établit des villes nouvelles, repeupla des villes anciennes,

donna des terres à ses citoyens et à ses soldats, fonda ce qu'elle appelait des colonies; mais partout ailleurs un immense apanage lui resta, inculte en grande partie et dévasté par la guerre. Ce domaine était inaliénable; pour en tirer parti, la république ou l'affermait aux enchères, ou même, sans stipulation expresse, laissait le possesseur s'y établir, et ne réclamait de lui qu'une faible redevance. Ces concessions dès les temps les plus anciens durent être en grande partie le privilége des plus riches, patriciens ou *nobles*. Soit qu'aux enchères, par des offres plus élevées et par la faveur des censeurs, ils parvinssent à écarter le pauvre, soit que ces terres, éloignées des villes, eussent besoin pour être protégées des châteaux et de l'armée de clients que possédait l'aristocratie, la classe opulente devint en général l'unique détenteur, et finit même par se considérer comme seul et véritable propriétaire de l'*ager publicus* presque entier (1). Mais cette propriété usurpée, illégitime, provisoire, contestée toujours, eût été gênante à manier et à transmettre sans l'officieuse habileté du préteur. Le préteur était à Rome le grand redresseur des rigidités de l'ordre légal, l'homme aux expédients chargé de plier au sens commun la vieille loi des Douze-Tables. Le préteur ne pouvait déclarer propriétaires ceux qui détenaient ainsi le sol italique, il ne pouvait leur donner d'action civile pour réclamer ces biens; mais par un *édit possessoire* il leur en rendait la jouissance, par un *interdit* il les y maintenait. Leurs successeurs ne pouvaient y prétendre par droit d'hérédité: le préteur leur donnait la *possession de biens*. On ne pouvait transmettre à titre de legs, de donation, ni de vente, ces biens dont on n'était pas propriétaire légal, il est vrai; mais si on les avait légués, donnés ou vendus, le légataire les

(1) *V.* surtout Appien, de bello civili, I. 7; II. 10; Plutarch. in Gracchis. 8. 9. Sur les châteaux (*arces*) de l'ancienne féodalité romaine, *V.* Denys d'Halic. V... Tit. Liv. V. 44. Sur les armées de clients, *V.* la célèbre expédition des Fabii auprès de leur château de Crémère.

possédait *pro legato,* le donataire *pro donato,* l'acquéreur *pro empto:* ce qui, de compte fait, revenait exactement au même (1).

Mais restait le peuple et sa souveraineté menaçante, restaient les tribuns toujours prêts à se lever pour réclamer au nom des pauvres la propriété publique. La grande question des lois agraires, longtemps mal comprise des modernes, éclairée enfin par la science de notre siècle, n'est autre que celle-là : le combat entre le droit du peuple, strict, absolu, rigoureux, et le droit des possesseurs maintenu pendant des générations et confirmé par l'hérédité. Que fallait-il faire? Expulser le détenteur de ces héritages devenus siens par le fait? Laisser le patrimoine public à l'abandon, la *plebs* sans terre à cultiver, et une multitude inquiète, oisive et toujours croissante, sans ressource dans sa misère (2)? Cependant, la loi Licinia (388) était venue encore à temps pour arrêter cette concentration des fortunes. Elle avait borné chacun à un maximum de 500 *jugères* (126 hectares 40 ares) d'*ager publicus.* Elle avait maintenu le sol italique aux mains de cette classe moyenne qui était comme la moelle de la république ; elle avait entretenu cette pépinière aux soldats, elle avait aidé aux grands triomphes des armées romaines.

Mais lorsque vint le règne des opulents, après la paix de Carthage, l'équilibre fut tout à fait rompu. Le mouvement de concentration fut sous la *nobilitas* plus actif encore qu'il n'avait été sous le patriciat. La loi Licinia fut oubliée, les Gracques eux-mêmes, qui voulurent la relever (619-629), n'osèrent le tenter sans promettre une indemnité aux possesseurs,

(1) Sur cette origine de la possession prétorienne, V. les travaux pleins de lumières de Savigny, *Recht. des Besitzes ;* Niebuhr, tome III, et le savant ouvrage de M. Giraud, *De la propriété chez les Romains.*

(2) Reduci plebs in agros unde poterat nisi possidentium expulsione qui ipsi pars populi erant? Et tamen relictas sibi a majoribus sedes quasi jure hæreditario possidebant. Florus. III. 13.

et ne réussirent pas. Une loi subséquente maintint ceux-ci, en les soumettant à une redevance dont l'usage tomba bientôt (1). Et ainsi la *nobilitas,* cette aristocratie parvenue, sans charte féodale, sans institution des dieux, par la seule force de la possession, arriva à détenir une grande partie de la propriété, comme elle détenait (c'est bien le mot) les honneurs, la religion, le pouvoir.

Et déjà pourtant, une aristocratie de troisième ordre s'élevait derrière elle : les chevaliers, les nouveaux riches coudoyaient les riches anoblis. La possession de certaines magistratures vous faisait sénateur ; le *droit d'images* vous faisait noble ; la seule quotité de votre fortune vous faisait chevalier (vers les derniers temps, 400,000 sesterces : 108,000 fr.) (2). Les places de finances, la ferme des impôts, emplois interdits aux sénateurs ou dédaignés par eux, obscurs et de médiocre profit dans la pauvreté des temps anciens, engraissaient maintenant bien des fortunes de chevaliers. Ces publicains, comme on les appelait, formés en compagnies commerciales, associés par la médiocrité même de leur ambition, répandus par tout l'empire, exploitant toutes les provinces, correspondaient par un service de postes organisé pour eux seuls, de l'orient à l'occident, de l'Asie en Espagne. Leur centre était à Rome ; toutes ces sociétés y avaient leur représentant (*magister societatis*) ; elles avaient crédit au sénat, puissance pour agiter le Forum ; le sang y coula pour elles. Cicéron les loue en public, se plaint d'elles dans l'intimité (3). César

(1) Au moins pour une partie de ces terres. Ainsi Atticus payait quelque chose pour les siennes, Térentia ne payait rien. Cic. ad Attic. II. 15. V. sur tout ceci Plutarque et Appien, *ibid.* Cic. Brut. 36. Appien. I. 27.

(2) Hor. Epist. I. 1. Pline, Hist. nat. XXXIII. 2. Pline. Epist. I. 17. V. l'évaluation du sesterce aux différentes époques dans M. de La Malle, *Économie politique des Romains,* l. I, c. 7. Quant au talent, je l'évalue toujours à 6,000 deniers romains, d'après Pline. XXXV. 15.

(3) V. pour l'éloge, *Pro lege Manilia,* et presque toutes les harangues ; pour la critique, la correspondance avec Quintus, entre autres, I. 1, § 2. — Nosti consuetudinem hominum, leurs rancunes, etc. Fam. I. 9.

leur fait remettre le tiers d'un bail onéreux; les pontifes, maîtres du calendrier, abrégent ou allongent l'année pour leur complaire, selon que leur bail est avantageux ou ne l'est pas (1). Jamais corps élu ni aristocratie héréditaire ne fut plus cohérente que cette aristocratie formée par le cens. Les chevaliers devinrent donc un troisième ordre dans l'État; s'interposant entre le sénat et le peuple, prétendant eux aussi à des places séparées au théâtre, honneur que le sénat lui-même n'avait pas toujours possédé.

Un débris leur était échu de la fortune de l'ancien patriciat. L'usure, cette grande ressource du sénat antique, cette fréquente occasion de révolte plébéienne, était en bonne partie en leurs mains. Ils se trouvaient et les fermiers généraux et les banquiers et presque les seuls commerçants, en un mot tout le tiers état de cet empire romain qui était le monde. Le goût leur vint bientôt de partager avec la noblesse le domaine privilégié du sol italique. L'hypothèque, ce vasselage de la propriété territoriale envers la propriété mobilière, cette inféodation de la terre aux capitaux, un des fléaux des temps actuels, était chez les Romains bien autrement dévorante. Les fréquents appels pour la guerre mettaient vite le pauvre colon à la merci de son riche voisin ou de l'usurier de la ville. Les nobles détenaient déjà une partie de l'Italie à titre d'adjudicataires publics, les riches en acquirent une autre à titre de créanciers; ils s'agrandirent aux dépens de l'*ager privatus*, la propriété libre, comme s'étaient agrandis les nobles aux dépens de l'*ager publicus*, la propriété domaniale : et les vastes domaines envahirent dès lors une énorme portion de l'Italie.

C'est qu'il fallait un large espace à l'importance et à la gloire du Romain civilisé; de la place pour ses villas, pour ses jardins plantés d'arbres exotiques, pour ses volières, pour ses viviers, pour son peuple d'amis, de clients, d'affran-

(1) Suétone, in Cæsare, 40. Solin, 1. Macrobe, I, etc.

chis et d'esclaves. Un parc de quelques arpents pouvait-il suffire au maltôtier romain qui s'était logé militairement dans les immenses palais des rois d'Asie? Il fallait donc s'arrondir (*agros continuare*), acheter de gré ou de force l'héritage voisin, déposséder le pauvre qui doit et ne trouve pas de répondant; s'adjuger le bien du soldat qui, en partant pour la milice, a laissé des enfants trop jeunes pour cultiver; faire marché pour quelques écus, avec le légionnaire, qui, après vingt ans de combats, revient centurion, mais épuisé par la guerre et hors d'état de labourer son champ. Le *latifundium* (la grande propriété) est envahissant de sa nature; on n'a pas des terres, on a des provinces (1).

Ces terres facilement acquises, va-t-on les cultiver avec amour? Souvent le droit du possesseur est contestable, douteux, provisoire : ce n'est pas un père de famille, c'est un créancier nanti; ce n'est pas un cultivateur, c'est un gardien. Exploiter par soi-même n'est pas digne : affermer donne de l'embarras; un métayer raisonne, paye mal; au moment des semailles ou de la récolte, la guerre vient vous l'enlever (2) : mais l'esclave, cette bête de somme, qui, sous la conduite d'un esclave comme lui, travaille et n'a jamais le droit de rien demander, qui dans sa vieillesse peut encore être vendu pour quelques écus, qui enfin n'est jamais digne de marcher sous les aigles romaines, l'esclave est un outil bien plus commode. Ce genre d'exploitants n'est pas cher, les captifs ne manquent pas au peuple qui a vaincu le monde; on ne voit que Thraces, Africains, Espagnols, les fers aux pieds et la marque du fouet sur le dos, envahissant le pays qui les a vaincus; les maquignons vont en Asie et en Grèce, enlever des hommes libres, et en amènent à Rome des cargaisons. Ainsi le *latifundium* sera livré à des mains serviles; le *tugurium* du pauvre colon sera jeté au vent; l'immense villa, la grande ferme lui succédera avec sa partie souterraine l'*ergas-*

(1) Appien, I. 7. V. Sénèque, Pline, Horace, etc. — (2) Appien. *Ibid.*

tule, peuplée d'ouvriers qui dorment les pieds dans les entraves.

Mais l'esclave cultive mal, sans cœur, sans espérance, peu importe ! Si l'esclave cultive mal, du moins sait-il garder les troupeaux ; l'agriculture fera place à une industrie moins embarrassante ; le sol, jadis cultivé, se changera en de vastes pacages où les seules traces de civilisation seront quelques pâtres gardant les troupeaux ; ce sera là une grande partie de la fortune des riches. Ainsi, par suite du même progrès social, auront succédé les vastes domaines à la culture partielle, les travaux de luxe aux travaux utiles, l'esclave au cultivateur libre, le pâtre au laboureur (1).

Les fortunes y perdent ; la paresse du riche, sa voluptueuse indolence, y gagneront. D'ailleurs, les terres d'Italie sont des terres de luxe : on aime avoir une villa à Tivoli pour le voisinage de Rome, une autre près de Naples pour les brises de mer, une autre dans les Apennins pour la solitude, des routes pour vous seul qui y conduisent, des hôtelleries pour vous seul qui vous hébergent en chemin ; c'est affaire de luxe et d'orgueil romain. Du reste, on a de bonnes terres en Sicile, des créances sur les provinces, des boutiques louées à Rome, des esclaves partout, en un mot, on a sa fortune ailleurs ; mais on est citoyen romain, et on tient à avoir pied sur le sol privilégié de l'Italie.

Ces centaines et ces milliers d'esclaves ne sont pas d'ailleurs une propriété toujours inutile ; en ces temps de guerre civile, qui sait s'il ne devra pas son salut à leurs armes? Dans sa maison à Rome, dans ses villas de luxe, dans ses villas d'exploitation, dans ses pâturages surtout, le riche a une légion d'affranchis et d'esclaves toute prête à marcher ; on n'est pas riche, dit Crassus, si l'on n'a de quoi entretenir

(1) Sur cette diminution de la culture, V. liv. VI. 12. Plut. in Gracch. 8. Cic. pro Roscio Am. 18. Colum. I. Prof. II. 12. La plus grande partie de l'*ager publicus* était en pâturages. Varron de re rusticâ. V. 36. Pline, Hist. nat. XVIII, 3.

une armée. Ainsi, verrez-vous Catilina tomber au champ de bataille entouré de ses affranchis et de ses colons esclaves; Domitius, aborder à Marseille avec sept navires pleins de ses esclaves, de ses affranchis et de ses colons; Pompée, conduire à Pharsale 800 cavaliers, ses pâtres ou ses esclaves; Catilina, pour faire la guerre, vendre ses troupeaux et garder ses pâtres (1) : ce sont les armées féodales et les guerres privées du moyen âge.

Mais que deviendra la population libre? cette *plebs rustica,* la pépinière de tant d'armées, elle jadis estimée bien au-dessus de la *plebs urbana* qui était à peu près exclue de la milice? Elle est fière, privilégiée, en tant que romaine; elle s'est faite l'égale des patriciens : mais en tant que pauvre, elle est méprisée, expulsée de son champ (2), dévorée par l'usure. L'industrie, exercée par les esclaves au profit des riches, est improductive et impossible pour l'homme libre. Les saintes lois protectrices, les lois *Porcia et Sempronia,* ce *bill des droits* du citoyen romain, cette charte qui constitue son privilége au-dessus de l'étranger, ne sont pas toujours respectées vis-à-vis des plébéiens de la campagne, ils sont parfois battus de verges et on les envoie comme esclaves dans les provinces (3).

Il est dans le monde un seul asile : c'est Rome, on s'y ré-

(1) Cum libertis et colonis. Salluste. Catil. 62. Servis, libertis, colonis, Cæsar. B. C. I. 34. 56. Servos, pastores. *Ibid.* I. 24. IV. 3. Ciceron. Fragm. in togâ candidâ.

(2) Servili imperio patres plebem exercere..., de vitâ et tergo more regio consulere, agro pellere.... Salluste. Fragm. I. 9. — Quicumque propter plevitatem agro publico ejecti sunt.... Hemina : cités par M. Giraud. — Plebeios.... paulatim agris expulsos. Salluste, Lettre politique. II.

(3) « Vous vous croyez assez libres, dit un tribun au peuple de Rome, parce que vous n'êtes pas frappés de verges, parce que les riches, vos maîtres, vous laissent encore aller et venir librement. Il n'en est pas de même des citoyens des campagnes : leur sang coule sous la verge au milieu des querelles des grands; on les donne en présent aux magistrats qui vont dans les provinces. » Discours de Licinius Macer dans Salluste. Ce passage donne bien idée du genre de liberté que l'on venait chercher à Rome.

fugie, et Rome est encombrée. Le sénat, pour la décharger, envoie la *plebs rustica* se partager des terres au nord de l'Italie ; il veut la disséminer en colonies : mais ce remède incomplet est accepté avec répugnance, parce qu'il ôte avec le voisinage de Rome, les trois priviléges de la cité romaine : le vote au Forum, le spectacle au théâtre, les distributions de blés. D'un autre côté, les populations italiques, jadis associées à la grandeur de la plebs romaine et qui, depuis la fin des guerres Puniques, la remplacent souvent dans les légions, sont associées aujourd'hui à sa misère. Elles sentent lourdement le pouvoir de l'oligarchie romaine et les volontés arbitraires de ses préteurs : un d'eux fait battre de verges les magistrats d'une ville, parce que les bains ne sont pas restés libres assez tôt pour sa femme qui les voulait occuper à une heure inaccoutumée (1). Entre la violence du préteur et la *prépotence* du riche, entre l'invasion juridique du colon romain et l'invasion semi-légale du possesseur noble, entre le droit du conquérant et celui de l'usurier, entre la fiscalité et la chicane (*calumnia*), toute la population agricole de l'Italie, déjà appauvrie par tant de guerres, sera déplacée. Italien ou Romain, le colon sera réduit à errer, comme dit un des Gracques, sans tombeau et sans autel, heureux s'il peut pénétrer dans la cité merveilleuse où le pauvre espère toujours qu'il vivra, Rome, l'Eldorado du proscrit, qui semble encore un asile ouvert, comme au temps de Romulus, à tous les misérables qu'elle a faits. Ne donne-t-elle pas au moins l'air, le soleil, quelques aumônes, la liberté du Lazzarone?

Les provinces, à leur tour, seront tentées de venir lui demander ces biens. La domination romaine arrive aux provinces, représentée par le proconsul et le publicain. Quant au proconsul, lisez dans Cicéron (2) quel fut le gouvernement

(1) V. Caton et Tib. Gracchus, apud Aulu-Gell. X. 3. 5.

(2) In Verrem, de Provinciis Consularibus. In Pisonem, etc. V. aussi la lettre officielle à Quintus, I, 1.

de Verrès en Sicile, celui de Pison en Macédoine, celui de Gabinius en Syrie : voyez surtout dans ses lettres intimes (1) en quel état il trouva la Cilicie, succédant à Appius avec qui il correspond poliment et respectueusement et qui se plaint bien haut que Cicéron se donne des airs de le condamner en faisant mieux que lui. Lisez ce que c'est que l'arrivée d'un proconsul avec sa *cohorte*, c'est-à-dire avec sa tourbe d'affamés et d'endettés romains qui viennent se refaire dans la province, jeunes oiseaux de proie que le vieux milan mène à la chasse; ses voyages ruineux, ses redoutables assises, les désastreux passages des troupes romaines (les Cypriens payèrent 200 talents, 936,000 fr., à Appius pour éviter une garnison); ses pillages de tableaux, de vases et de statues; ses marchés pour la justice; ses réquisitions de blés pour l'approvisionnement de Rome, source d'abus infinis; son pouvoir de vie et de mort; son omnipotence sur les villes, les peuples et les rois. Pison lève en Achaïe des impôts pour son propre compte; oblige les plus nobles filles à se jeter dans les puits pour échapper à sa brutalité; ailleurs, vend la vie de son hôte, et, fidèle au marché, lui fait ouvrir les veines; envoie à son ami Clodius des centaines d'hommes libres pour combattre dans l'amphithéâtre. Gabinius arrive, dit Cicéron, tendant la main, criant qu'il a tout acheté et qu'il veut tout vendre. Débarquant en Cilicie, Cicéron trouve ce vaste royaume insolvable, tous les biens vendus (sans doute à des Romains), la rentrée des impôts devenue impossible; et quand on voit qu'il se conforme aux lois, que satisfait des 2,200,000 sest. (429,000 fr.) que le sénat lui donne, il n'exige ni blé pour sa suite, ni bois pour sa tente, ni foin pour ses chevaux, la province tout entière vient émerveillée faire haie sur son passage; son arrivée est une résurrection pour elle (2).

(1) V. sur le proconsulat de Cicéron en Cilicie., ad Atticum, V, VI. 5 et s. — Fam. II. 10, 17. III. 1 et s. IX. 25. XV. 1 et s.

(2) Adventu meo revixisse. Ad Attic. V. 10.

Mais une tyrannie plus redoutable, parce qu'elle ne varie pas, est la tyrannie usurière et fiscale des chevaliers romains. Tous, publicains, négociants, hommes d'affaires des riches sénateurs, agents financiers de toute espèce (ces mots : négociants, banquiers, *argentarii, mensarii, negotiatores,* ne veulent guère dire qu'usuriers; les Romains, en fait de commerce, n'estimaient que celui de l'argent), tous forment dans chaque ville une assemblée (*conventus*), se serrent les uns contre les autres, se séparent de l'étranger par ce sentiment de nationalité âpre et jalouse, dont les Anglais sur le continent nous offrent aujourd'hui un type assez vrai. Le *conventus* est une puissance, souvent égale ou hostile à celle du proconsul, et que sa nationalité romaine rend inviolable. Ces gens d'une haute *respectabilité* (expression anglaise tout à fait digne d'être romaine), spolient à qui mieux mieux et la province et le trésor, accaparent le blé dans les disettes, perçoivent les impôts dont ils ont grand soin de cacher le taux légal, sont créanciers de tout le monde, hommes, villes et dieux; forcent la cité à vendre son temple, le père son fils; mettent les hommes libres aux enchères, les soumettent à la torture, les jettent pour toute leur vie dans un cachot fangeux. Tout-puissants à Rome, recommandés par les chefs du sénat aux proconsuls et aux préteurs, ils font casser les sages règlements de Lucullus, par lesquels plus encore que par la guerre il avait vaincu Mithridate. Ces bourgeois de Rome ruinent jusqu'à des rois; Déjotarus est devenu gueux; Ariobarzane paye à Pompée 33 talents (153,440 fr. environ) par mois, tout le revenu de ses états, et n'acquitte même pas l'intérêt de sa dette. Scaptius, l'agent et le prête-nom de l'austère Brutus, est créancier de la ville de Salamine, se fait donner des cavaliers par le gouverneur Appius, enferme le sénat de cette cité, l'assiége si longtemps que cinq sénateurs meurent de faim : Cicéron arrive et examine les prétentions de Scaptius; il trouve qu'au lieu de 106 talents de capital, il en réclame 200, et quant aux intérêts, il se contente de 4 pour 100 par mois (ou 48 pour 100 par an).

se cumulant au bout de l'année (1). Jugez si les sujets de Rome qu'elle nommait dérisoirement ses alliés, ne devaient pas tourner un œil d'envie vers cette cité où semblait s'être réfugiée toute la liberté du monde.

Dans l'antiquité d'ailleurs la suzeraineté des villes et le vasselage des campagnes est un fait permanent. Les nationalités, haineuses et jalouses, aimaient à s'enfermer derrière les murailles : c'était là l'État, la cité, πόλις; la campagne n'était que le champ (*ager*), le territoire et le domaine de la ville, je dirais presque son esclave : ici c'était le Spartiate, là c'était l'Ilote. Toute la force des nations résidait dans leurs villes; toutes les grandes conquêtes s'achevèrent par un siége : Numance prise, donna aux Romains l'Espagne; Carthage, l'Afrique; Syracuse, la Sicile; Corinthe, la Grèce.

Et Rome surtout, la ville des villes, l'archétype des mille colonies qui peuplent l'Italie et peupleront le monde, Rome, dont l'immuable *Pomœrium* a été consacré par d'éternels augures, exerce plus énergiquement que toute autre cette puissance d'absorption (2). Tout acourt vers elle : le riche vient y jouir, le pauvre y mendier, le nouveau citoyen y donner son suffrage, le citoyen dépossédé y réclamer ses droits. Le banqueroutier s'y met à l'abri de son créancier, le criminel y fuit son accusateur, le riche endetté s'y fait protéger par quelque potentat contre la saisie de biens et la pique du préteur (3). Le rhéteur asiatique y ouvre son école; le philosophe grec y apporte sa loquacité bouffonne; l'astrologue chaldéen, le magicien d'Égypte, le prêtre mendiant d'Isis ou de Bellone, le petit Grec surtout (*Græculus*), le chevalier

(1) Cic. ad. Att. VI. 1. 2.

(2) Rome ! Rome ! c'est elle qu'il faut habiter, Rufus, c'est dans sa lumière qu'il faut vivre. Il n'y a pas de gloire à gagner au dehors, pour peu qu'on puisse s'illustrer à Rome. Cic. Fam. II. 12.

(3) Salluste, Catil. 38, énumère très-bien tous ces éléments de désordre qui se réunissaient à Rome. *In Romam sicut in sentinam confluxerant.* V. aussi Appien. Suet. in Aug. 42.

d'industrie de l'ancienne Rome, qui « monterait au ciel pour un dîner » :

Græculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit (1).

Tous ces gens qui cherchent fortune pensent la trouver ici, et, à défaut d'autres, prennent Rome pour patrie et pour nourrice (2).

Nourrice ingrate et dont le lait doit s'épuiser ! L'Italie donne peu de blé, les campagnes sont désertes, les villes regorgent, les bouches abondent et les bras manquent. Malheur à l'étranger ! Au jour de famine, le sénat le jette hors des portes ; il ira où il voudra, hors de Rome, hors de l'Italie. Une fois, un tribun fait expulser Gaulois, Espagnols et Grecs, tous les étrangers, à l'exception d'un seul homme (3). Les Latins eux-mêmes, ces frères du peuple romain, ces premiers alliés de la ville de Romulus, ne seront pas toujours épargnés (ans de Rome 566, 581, 632). Bien des siècles plus tard, lorsque Rome, dans sa décadence, sera devenue plus tolérante, les rhéteurs grecs lui reprocheront cette nécessité inhumaine et glorifieront leur patrie qui sut toujours l'éviter (4).

On chasse l'étranger; mais il faut nourrir le citoyen, car il ne faut pas que le citoyen s'abaisse par le travail. Depuis longtemps (an 262), les consuls ont commencé à acheter du blé en Étrurie et en Sicile, pour le revendre à bon marché (5) aux citoyens pauvres. La Sicile ne suffisant plus, la Sardaigne et l'Afrique sont devenues des greniers de l'empire : remède funeste et qui augmente le mal ! L'Italie, ou du moins tout ce qu'elle contient de citoyens romains, n'en accourt que davantage aux portes de Rome (6). L'ouvrier laisse sa famille,

(1) Juvénal. — (2) Roma, dit Q. Cicéron, urbs ex nationum consensu constituta. De petit. consulat. — (3) Glaucippus : Cic., de lege Agraria. I. 4.
(4) Libanius, p. 366. Themist. Orat. 6. — (5) Tit.-Liv. II. 34.
(6) Salluste, *ibid.* Appien, B. C. II. 1.

et vient mendier de l'édile un bon pour avoir du blé (*tessera frumentaria*). Le nombre de ces indigens légaux augmente sans cesse. César seul osera le réduire de 320,000 hommes(1) à 150,000.

Ces 320,000 hommes sont les véritables heureux du siècle. Pour eux le profit de cette organisation si souffrante de l'empire, le bénéfice de la gloire romaine, le solde de ce compte où figurent tant de douleurs et tant de misères! Cependant ces citoyens romains sont Romains à peine. La vieille race plébéienne a péri : ce qui demeure, c'est une population de toute origine, en grande partie venue captive d'Afrique ou d'Espagne, et qui, par une pirouette et un soufflet, signe d'affranchissement, a acquis en un jour tous les priviléges de la cité romaine, pour lesquels l'Italie combat depuis un siècle. Cette multitude à laquelle Scipion Emilien disait dans sa colère: Silence, bâtards de l'Italie (2)! qui se déshabitue de la toge, qui mendie en tunique aux portes des grands, ne s'en dit pas moins le peuple romain et jusqu'à un certain point s'est faite romaine par le cœur; elle s'intéresse au nom romain, comme si ce nom, avec son nom personnel, ne lui venait pas du maître qui l'a affranchie ; elle s'imagine descendre de la vieille *plebs ;* elle croit à Rome et aux dieux ; elle a des inspirations romaines, plus que n'en a tout le reste de l'empire, chevaliers, sénateurs, patriciens.

Quand on est noble ou chevalier, on se moque de ces petites gens, de ces hommes en tunique (*tenues, ignobiles, tunicati, tribules*); mais au jour des comices, on les appelle par leur nom, on leur serre la main ; on paye cher leur voix. Le sénat les redoute ; les tribuns leur font la cour. Enfant gâtée de l'empire, sangsue du trésor (3), cliente heureuse

(1) Les femmes et les enfants sont sans doute compris dans ce nombre. On peut donc supposer environ 80,000 citoyens pauvres. V. Suétone, in Cæsare, 41, et aussi in Aug. 41. — (2) Tacete, quibus Italia noverca.

(3) Concionalis hirudo ærarii. Cic. ad Att. I. 16.]

et redoutée de cette aristocratie qui gouverne le monde, capricieuse, bruyante, écervelée, la *plebs urbana* jouit de tout et ne paye rien. Ses édiles lui donnent chaque année des jeux magnifiques; Pompée lui bâtit un théâtre; d'autres lui dressent des portiques pour ses promenades du matin, des bains pour ses divertissements du soir. Les triomphateurs lui donnent de l'argent, les magistrats du blé. Le blé s'est d'abord vendu au peuple un *as* le boisseau (1); puis les Gracques l'ont mis à 10 onces (2). Caton, l'austère Caton, fera dépenser au sénat 1250 talents (3), afin de le donner gratuitement une fois : et pour rendre cette libéralité perpétuelle, Clodius diminuera d'un cinquième les revenus publics (4).

La *plebs urbana* est organisée pour la vie politique, c'est-à-dire pour l'émeute; ses corporations de métiers (*collegia, sodalitates, decuriati*), vieille institution de Numa, ont leurs chefs, leurs assemblées, leurs sacrifices; elles sont devenues de véritables clubs, des loges de carbonari, quelque chose de pareil à ces unions d'ouvriers qui, il y a peu d'années, couvraient et inquiétaient la Grande-Bretagne; tour à tour supprimées par le sénat et relevées par les tribuns, elles sont de merveilleux instruments d'insurrection et de tapage. Les esclaves eux-mêmes s'y introduisent; tous les éléments de désordre de la grande cité s'y développent à l'aise. Des chefs d'émeute conduisent cette mêlée aux batailles du Forum, gens voués à qui les paye et qui font l'insurrection pour de l'argent (5).

Vous comprenez qu'on devait tenir à se faire citoyen romain, mais citoyen romain résidant à Rome : vivre oisif

(1) Pline, XVIII. 3. L'as valait environ un sou.

(2) L'once est le douzième de l'as. Le *boisseau* (modius) est de 8 litres, 67.

(3) Plus de 6 millions. Mais Plutarque ne paraît pas bien d'accord avec lui-même. V. Plut. in Cæsare, in Caton.

(4) Cic. pro Sextio, 25.

(5) Duces multitudinis qui prelio remp. vexare solebant. Salluste, Cat. 38.

sous les portiques de marbre du champ de Mars, avoir le blé pour rien, vendre son suffrage aux comices, voir au Cirque les éléphants et la girafe, faire tapage au théâtre, donner des terreurs à ce sénat qui gouverne le monde : ce sort valait mieux que celui d'un pauvre paysan sabin, sans cesse menacé par les chicanes de son voisin le chevalier, par le bâton du centurion, ou par l'omnipotence d'un préfet romain. Vous comprenez que le pauvre Latin vendît son fils à un citoyen de Rome, afin que son fils, affranchi, fût citoyen comme son maître, et que l'esclavage fît un Romain. Vous comprenez que pendant plus d'un siècle toute l'Italie ait combattu pour obtenir ce magnifique droit d'un vote au Forum, qui deviendra illusoire le jour où elle l'aura obtenu.

Ainsi, — la noblesse qui a remplacé le patriciat mis en péril par l'ordre des chevaliers ; — les terres envahies par l'une et par l'autre ; — la race libre dépouillée ; — Rome encombrée ; — l'Italie déserte ; — le combat du peuple pour la loi agraire, de l'Italie pour le droit de cité : telles sont les questions qui nous mènent jusqu'aux dernières années de la république. Dès le temps des Gracques (ans 619-632), ces intérêts divers sont en présence. C'est au secours de la *plebs rustica* que veulent d'abord venir les Gracques, vrais Romains qui prétendent relever le citoyen romain ; mais la *plebs rustica*, absente du Forum, ne peut ni se défendre, ni les soutenir : les Gracques cherchent à lui donner pour appui tantôt les chevaliers, tantôt la *plebs urbana*, tantôt l'Italie ; difficiles et dangereuses alliances ! En servant les uns, ils offensent les autres ; leurs actes se contredisent, la *plebs rustica* seule reste leur alliée fidèle, et ils périssent. Saturninus (654) embrasse la cause de l'Italie ; mais les chevaliers, les riches qui ont dépossédé l'Italie, craignent sa vengeance si elle devient citoyenne, et Saturninus meurt comme les Gracques. La puissance des chevaliers, accrue par ce sanglant triomphe, inquiète le sénat ; Drusus (661), profitant de cette terreur, veut vaincre et par le sénat et par l'Italie ; mais le sénat

est vaincu par les chevaliers, et Drusus meurt : c'est le quatrième tribun immolé dans cette lutte de l'Italie contre l'oligarchie financière de Rome. Faibles avocats dont les clients sont trop éloignés d'eux, ils ont voulu en vain s'appuyer sur la *plebs urbana* infidèle, capricieuse, indifférente. Lasse de cette guerre parlementaire où sa défaite est certaine, l'Italie prend les armes. Elle est vaincue sur le champ de bataille ; mais sa défaite a coûté si cher qu'au même moment elle gagne sa cause au Forum : la plus grande partie des peuples italiques est admise à la cité romaine (Loi Julia, 662 ; d'autres lois, 663) ; bienfait illusoire qu'une argutie légale leur enlève au même instant accumulés dans la dernière tribu, les Italiens ne donnent qu'un vote inutile et qui ne sera même pas compté. Le combat recommence donc (666) ; Marius, perfide ami, ennemi atroce, ne secourt personne, ne soutient personne, meurt ivrogne, et son nom reste pourtant le drapeau du parti italien. Arrive un homme cruel (672), mais d'un génie supérieur ; dans cette complication d'intérêts, Sylla ne connaît qu'une seule cause à défendre, celle du sénat et de la vieille Rome. Lui, du moins, a une politique ; il frappe les chevaliers par ses proscriptions ; il enlève à l'Italie son droit de cité ou plutôt le noie dans le sang, il dévaste l'Etrurie, livre le Samnium tout entier au fer du soldat, disant que Rome ne sera pas en sûreté tant qu'il existera quelques Samnites à portée de se réunir ; quant à la *plebs urbana*, il lui interdit les comices par tribus, la forme d'assemblée essentiellement plébéienne, il abaisse le tribunat, il prétend relever la cité antique et patricienne. Mais ce n'est pas assez : remontant à la source du mal, il veut remanier la propriété comme il a remanié le pouvoir ; dans ces immenses domaines qu'ont laissés vides les proscriptions, il installe les soldats de vingt-trois légions (environ 140,000 hommes), il leur donne des terres, il veut greffer de nouveau sur cette Italie sanglante la vieille race plébéienne et militaire ; il leur interdit d'étendre leurs possessions, il leur interdit de vendre ; il vou-

drait sauver la république du fléau de la concentration des biens (1).

Mais les œuvres de violence ne durent pas; Sylla n'était pas mort (674) que l'Italie reprenait son droit de cité. Cicéron, plaidant pour une femme d'Arezzo, osait faire prononcer que la loi de Sylla, en ôtant à des citoyens romains leur caractère, violait le droit naturel et ne devait pas être observée. Volterra à laquelle Sylla avait voulu ôter son droit de cité, le maintint les armes à la main (2).

La *plebs urbana* réclamait le tribunat; il fallut bien au bout de quelques années (679 et 684) que le sénat le lui rendît avec tous ses priviléges. La propriété nouvelle fondée par Sylla ne dura pas davantage; ses légionnaires, qu'il avait ramenés chargés de l'or de Mithridate, ne tinrent pas contre la rage du luxe, ils voulurent avoir esclaves, litières, maison à Rome, ils s'endettèrent, éludèrent, ce qui est toujours facile, la loi de leur fondateur, vendirent leurs terres à vil prix (3), enrichirent cette oligarchie financière que Sylla avait prétendu combattre.

Il se trouva donc que Sylla n'avait porté remède à rien. Les chevaliers qu'il avait proscrits furent après lui plus puissants que jamais (4); la propriété qu'il avait voulu reconstituer, plus confuse et plus incertaine. Les publicains au nom de l'état et l'engagiste en vertu de sa possession héréditaire, le colon italien expulsé et le soldat de Sylla mis en sa place, le fils du proscrit et le spéculateur qui, au Forum, s'était fait adjuger le bien du proscrit, se disputaient maintenant le même héritage. Une usurpation nouvelle avait été entée sur l'usurpation première; une nouvelle perturbation s'était ajoutée à la perturbation antique. La propriété fondée par Sylla se trouvait non-seulement illégitime, mais odieuse, flétrie,

(1) Ciceron, de lege Agraria. II. 28. 29. — (2) Strabon. V.
(3) Cic. in Catil. II. 9. Appien de B. C. II. 17. Varron. II. 9. III. 10.
(4) Cic. de leg. Agrar. passim.

menacée (1). Après tant de bouleversements et de violences, tout droit était douteux, toute possession précaire; nul titre sûr, nulle propriété authentique. Beaucoup de terres avaient été abandonnées, d'autres étaient tombées aux mains du premier occupant (2), d'autres, confisquées, n'avaient été assignées à personne; les premiers venus ou plutôt les plus riches, *un petit nombre d'hommes* (3), dit Cicéron, les détenait sans ombre de droit. *Un petit nombre d'hommes* (remarquez ce mot) détenait ainsi le territoire de Préneste tout entier, que Sylla avait distribué à ses vétérans (4). Les riches s'étaient agrandis, en faisant proscrire leurs voisins (5). Enfin, Sylla, en bouleversant l'Italie pour relever la race agricole et la culture partielle, n'avait travaillé qu'au profit des vastes domaines et de la culture servile. Il n'avait enrichi que les riches, et ce remaniement du domaine italique tournait en définitive au profit de quelques agioteurs en crédit, sénateurs ou chevaliers, assez déhontés pour mettre l'enchère sur les biens des proscrits, assez puissants pour compter qu'ils les garderaient (6).

Du reste, la rage des guerres civiles n'avait pas arrêté un instant la passion du luxe. Ce qui demeurait de vieux patriciens se ruinait à lutter contre la *noblesse* de magnificence privée et de corruption politique. La *noblesse* elle-même consumait ses biens dans ces doubles profusions de la vie publique et de la vie privée. Bien des riches endettés liquideraient encore une honnête fortune, s'ils consentaient à une vente : mais se séparer de cette belle villa ! dire adieu à cette piscine où se jouent les dorades et les murènes ! laisser mettre aux criées cette volière magnifique ! laisser détruire ce parc aux

(1) Agri pleni periculi, pleni invidiæ. Cic. in leg. Ag. I. 5. II. 26. III. 2.

(2) *Id.* III. 4. — (3) Cic. *Ibid.* III. 3. — (4) *Id.* II. 28. 29. — (5) *Id.* III. 4.

(6) Selon le tribun Philippe, il n'y avait pas 2,000 propriétaires dans la république. Non duo esse hominum millia in civitate qui rem haberent. Cic. Off. II. 21. Il ne faut pas sans doute prendre ceci à la lettre; cependant il est remarquable que Cicéron blâme Philippe de l'avoir dit, mais n'en conteste pas la vérité.

huîtres dans le Lucrin, où les huîtres de la Grande-Bretagne viennent se rafraîchir et s'engraisser pour la bouche du seigneur! Mieux vaut jouer sa vie, se faire gladiateur ou conspirer avec Catilina. Le Romain moderne tient à son parc comme le vieux Romain tenait à son champ. Il faut toujours que cette nation ait racine dans le sol. Le luxe à Rome s'immobilise, et comme le pouvoir, veut être éternel.

Quant à l'Italie, il est vrai que, malgré Sylla, elle est en bonne partie romaine, qu'elle a le magnifique privilége de faire 40 ou 50 lieues pour exercer à Rome son demi-millionième de souveraineté par tête, et donner avec les dernières tribus un vote perdu au milieu des clameurs du Forum. Mais ce n'est là que de la liberté légale, et la liberté légale toute seule est bien peu de chose. Plusieurs villes d'Italie ont même préféré à cette liberté romaine leur liberté municipale ; à cette association à un grand tout, une existence inférieure, mais qui leur est propre : elles n'ont pas voulu du droit politique de Rome, parce qu'en même temps il fallait subir les rigueurs et les subtilités de son droit civil (1). Ce qu'il faudrait être, ce n'est pas seulement citoyen, mais habitant de Rome : et Rome ne saurait contenir tous ses citoyens.

Qu'était la population des villes italiennes? Les villes de l'intérieur, que dans les lois agraires il est souvent question de repeupler, ne devaient pas être bien florissantes. Les villes maritimes devaient être plus riches : c'était le vestibule de Rome, où son trop-plein refluait, où, sous la protection des chevaliers, une population métis d'affranchis, de Grecs, de marchands étrangers, pouvait vivre des reliefs de la grande cité.

Mais, en tout cas, c'était aux villes que profitait le droit de cité ; c'étaient elles qui, sous les noms de colonies, muni-

(1) V. cette interprétation de la loi Julia très-bien établie : Giraud, II. 3. § 3, d'après Cicéron, pro Balbo. 8.

cipes, préfectures avaient été appelées à s'associer à la vie romaine, à devenir fonds romain (*fundi fieri*) (1). Pour les campagnes, elles ne sont que le territoire des villes, associées à elles, comme l'esclave l'est au sort du maître (2).

Que devient donc la race agricole? Une grande partie a péri sous le fer de Sylla, une autre portion dans les légions romaines au bout du monde. Ce qui reste, chassé de la culture, sollicite la grâce de partager avec les esclaves la garde des troupeaux (dernière et pitoyable ressource de la race libre que César tâchera de lui assurer, en ordonnant que le tiers au moins des pâtres (3) soit pris parmi les hommes libres). Et souvent le pâtre, ayant perdu son troupeau, gagne des cimes plus désertes, se fait brigand et détrousse les voyageurs aux portes mêmes de Rome (4). L'esclave fugitif, l'affranchi sans argent, le vétéran évincé, le débiteur poursuivi, les mille *outlaws* d'une civilisation comme celle de Rome se joignent au pâtre et au laboureur dépouillé : danger permanent, éternels instruments de guerre civile; premiers aïeux des *bandits* des Abruzzes.

L'Italie, grâce aux massacres de Sylla, aux usurpations des riches, demeure donc dépeuplée. Tous les écrivains de ce siècle déplorent sa solitude. Dans tout le Samnium, deux villes seulement restent debout, les autres ne sont plus que des bourgades (5). La terre veuve de culture devient marécageuse et insalubre. Lisez des lettres de Cicéron et ses précieux discours sur la loi agraire, qui jettent tant de lumière sur l'état territorial de l'Italie : voyez combien de fois il parle

(1) V. *Ibid.* — (2) Cicéron parle seulement des *colléges* de la campagne (pro domo, 28), et Horace dit de son hameau :

. . . . . Habitatum quinque focis et
Quinque bonos solitum Variam dimittere patres.

Traces douteuses de vie municipale dans les campagnes. V. cependant Festus V° Vici.

(3) Suétone, in Cæsare, 42. — (4) Cic. pro Milone. 19 et ailleurs. — (5) Strabon, V.

de la solitude de l'Italie, de propriétés douteuses, de terres incultes (1) abandonnées, insalubres (2).

Tel est donc, vers le temps où César commence à se montrer, le dernier état de la péninsule : la vieille *plebs* romaine, la forte race des soldats et des laboureurs italiens détruite ou disséminée ; — dans les campagnes, des cultivateurs esclaves, culture insuffisante et improductive ; — beaucoup de terres abandonnées aux troupeaux, à leurs pâtres et aux bandits ; — dans quelques villes opulentes, un reflet de la richesse et des misères de Rome : — à Rome, trois ou quatre mille sénateurs, chevaliers, ou riches affranchis ; des usuriers, des agioteurs, des meneurs d'émeute ; peu de bourgeoisie, de fortune due au travail ; 300,000 âmes vivant d'aumônes légales ou aristocratiques et du trafic des suffrages ; au-dessous, deux ou trois cent mille hommes de plèbe innomée, étrangers, barbares, esclaves surtout ; multitude toujours croissante à mesure que les vieilles races se détruisent, que les races bâtardes pullulent, que les fortunes se dégradent ; multitude dangereuse, n'ayant de pain que par hasard, vivant par tolérance, prête à être chassée de Rome au premier jour de famine ; — tout cela nourri par le blé de la Sicile et les moissons de l'Atlas qu'un naufrage ou une guerre peut faire manquer d'un jour à l'autre !

Il est encore question de lois agraires. C'est toujours le remède suprême, la panacée universelle que les harangueurs de la tribune promettent au peuple. Mais la loi agraire ne peut plus être ce qu'elle était. Revendiquer au nom du peuple l'*ager publicus*, revenir sur l'antique usurpation des nobles, invoquer les délimitations primitives des pontifes, rétablir les bornes augurales déplacées depuis près de deux siècles : cela est impossible. Tant d'usurpations nouvelles qui ont passé

(1) Cic. de lege Agr. II. 26.

(2) *Ibid.* La Gaule et l'Espagne étaient bien plus salubres que l'Italie. César. B. C. III. 2. Sur les étés mortels de Rome. Horace, épît. I. 7. in princ.

sur cette usurpation première, l'ont pour ainsi dire légitimée. Mais par un moyen quelconque, repeupler l'Italie déserte, décharger Rome encombrée d'habitants, telle est la question.

Ainsi la pose le tribun Rullus (an 691); je m'arrête un peu sur sa loi, parce que Cicéron en la combattant nous la fait connaître mieux qu'aucune autre. Rullus commence par légitimer la possession, antique ou nouvelle, usurpation des nobles ou confiscation de Sylla. Nulle terre ne sera reprise de force, nul ne sera contraint de vendre malgré lui. Mais dix commissaires au nom de la république, Rullus à leur tête, vendront ce qui reste encore de domaines publics en Italie, ce que Rome a récemment conquis en Asie, en Afrique, dans la Perse, dans la Macédoine, ses terres à blé en Sicile, ses forêts, des royaumes même et des villes, jusqu'à des temples et des lieux sacrés, jusqu'aux territoires maudits de Carthage et de Corinthe. Avec le produit de cette vente, ils achèteront quelques portions de la sainte terre d'Italie, hors de laquelle nul citoyen romain ne se laisserait déporter. Ils y ajouteront le territoire fertile de Capoue, domaine presque religieusement conservé par le sénat. Là, Rullus conduira le surcroît de la population de Rome; il choisira les colons, il occupera telle ville, il fondera telle colonie qu'il jugera à propos, il environnera Rome d'une ceinture de villes nouvelles ou du moins renouvelées. A leur tête, il mettra Capoue, il relèvera cette cité que la jalousie du sénat tient au rang de simple bourgade; elle aura son sénat, ses pontifes, ses augures, et son territoire sera donné par portions de dix arpents à 5,000 citoyens. La pensée de Rullus n'est pas moins qu'un remaniement de toute la population italienne.

Mais à travers ces plans populaires, perçait la rapacité de l'homme d'état romain. Cet immense agiotage territorial, ce gigantesque tripotage de la fortune publique; ce pouvoir sans limites et sans contrôle qu'on allait donner aux nouveaux décemvirs, à Rullus et à ses amis (dix rois! s'écrie Cicéron); Capoue, cette vieille et menaçante rivale que Rome allait

relever contre elle-même : tout cela décelait trop évidemment la pensée d'un envahissement politique et pécuniaire.

Et de plus, une cabane en Italie, dix arpents de terre, la vie de laboureur, souriaient peu à la plebs de Rome oisive et souveraine. Cicéron le faisait remarquer : quand le domaine de la république serait vendu, qui désormais donnerait au peuple le blé à bon marché? C'était le « grenier du peuple » (*horreum Reipublicæ*), les terres de Sicile, les terres d'Égypte qu'on allait vendre. Les pauvres restes de la *plebs rustica,* dont Rullus se faisait le défenseur, n'étaient pas en majorité sur le Forum : la *plebs urbana,* indignée de se voir « balayée comme une immondice hors de Rome » (1), aima mieux garder comme le lui disait son consul, « la puissance, la liberté, le grand jour de l'empire, le Forum, le suffrage, les spectacles, les fêtes » (2). La populace de Rome répondit par des acclamations à ces paroles, et un coup de dés de l'urne législative sauva la grande propriété que Rullus, maître des terres et de l'argent, allait écraser de sa prépondérance.

Voilà pourquoi, du reste, jamais loi agraire, ni le projet de Pompée, ni celui de Cicéron lui-même, ni la loi de César dont je parlerai plus tard n'eut de suites bien sérieuses; le vrai pouvoir, les 300,000 potentats à qui la république donnait du blé, ne voulaient pas de cette loi. Seulement après la dernière guerre civile, il y eut, non plus pour le peuple, mais pour les soldats, des lois agraires réellement exécutées : celles-ci amenèrent un dernier remaniement de la propriété italienne dont je parlerai ailleurs.

La propriété continua donc à se concentrer en quelques mains. La loi agraire elle-même fût devenue une loi d'oligarchie (*ad paucorum dominationem scripta*) (3), et Cicéron prouve

(1) Exhauriendam esse urbem, quasi de sentinâ quâdam, non de optimo civium genere loqueretur.

(2) Gratia, libertas, lux Reipublicæ, suffragia, Forum, ludi, festi dies, etc. *Id.* II. 27. — (3) Cic. *Ibid.* III. 4.

que le territoire de Capoue dont Rullus prétendait faire le partage entre 5,000 familles, n'aurait bientôt plus formé qu'un petit nombre de grands domaines (1).

Et, comme va la propriété, ainsi va le pouvoir : disons un mot de l'état politique de Rome.

Les institutions romaines supposaient une certaine bonne foi. Le droit d'empêcher était si absolu, qu'un parti, si un peu de pudeur ne le retenait, pouvait toujours forcer la république à cesser d'être. Le *veto* d'un tribun empêchait les comices, arrêtait les levées de soldats. Le sénat de son côté, par la religion, pouvait tout suspendre : un augure avait-il entendu un coup de tonnerre, et personne autre ne l'eût-il entendu, les comices étaient levés; un aruspice faisait-il dire qu'il observait le ciel, c'est-à-dire le vol des oiseaux, nul acte légal n'était possible. Le préteur n'avait qu'à enlever le drapeau du Janicule, et l'assemblée des centuries devait se dissoudre. Enfin, ce qui semblerait monstrueux et inexplicable aux géomètres de la politique moderne, il y avait un double souverain; le sénat et la plebs avaient chacun leurs magistrats, leurs assemblées, leurs lois, leur droit public; ils commandaient chacun de leur côté et souvent en opposition l'un à l'autre.

Mais il y a mille choses légalement et physiquement possibles qui pourtant ne se font pas : dans l'ancienne Rome, la lutte avait été permanente, jamais jusqu'à la ruine. Quand le sénat en deuil venait supplier un tribun de retirer une opposition funeste à la république, le tribun reculait et n'osait se charger d'un tel méfait. Le sénat comprenait à son tour, que pousser jusqu'à l'abus des droits comme les siens, c'était provoquer la violence. Surtout l'approche de l'ennemi pacifiait le Forum; entre ces deux souverains, entre ces pouvoirs illimités d'agir et d'empêcher, il se faisait une transaction dont le patriotisme commun était le médiateur; nul ne poussait son droit jusqu'au bout, et à travers ces querelles souvent violentes

(1) Cic. *Ibid.* II. 30.

qui avaient abouti à la victoire définitive des plébéiens, la république n'avait pas été atteinte au cœur, l'unité romaine s'était maintenue, la puissance extérieure avait grandi.

Les constitutions ne sont ni bonnes ni mauvaises : elles sont ce que sont les peuples. Bien qu'au dernier siècle on ait inventé des constitutions toujours excellentes, si vicieux que soient les hommes, qu'on soit parvenu par l'algèbre à supprimer toute morale de la science politique et à régir le monde par de pures combinaisons d'intérêts ; malgré 152 constitutions nées de ce principe, et mortes sous lui (1), je tiens bon pour la vertu et ne la crois pas encore tout à fait inutile au gouvernement des peuples.

La constitution romaine, comme toute constitution, fut détestable quand le peuple fut corrompu ; quand les idées nouvelles et les citoyens nouveaux arrivèrent pêle-mêle sans que Rome eût le temps de les démêler ; quand les idées grecques, l'épicuréisme surtout jetèrent à bas la foi des ancêtres sur laquelle roulait le patriotisme romain ; quand à la suite des guerres sociales 200 mille citoyens environ furent donnés à Rome tout d'un coup ; quand les affranchissements plus multipliés chaque jour firent *membres du souverain*, comme on disait élégamment en 93, des milliers d'esclaves africains, daces, ou espagnols, alors la vieille morale et par suite la vieille politique durent s'en aller en lambeaux.

Alors on abusa de tout ; toutes les règles furent portées à l'excès, et on passa par-dessus toutes. Quand un tribun fut trop opiniâtre dans son *veto*, on se moqua de lui, on battit sa personne sacrée ; quand les nobles abusèrent de leur pouvoir religieux, ce qu'ils rendaient légalement impossible on le fit par violence ; les épées tranchèrent la question dans ce Forum où il était inouï qu'un homme fût venu armé. Cette lutte entre des pouvoirs légalement illimités et moralement

(1) De 1789 à 1830 seulement. (*V.* dans la *Revue européenne*, tome I, page 359, l'extrait d'une brochure du baron de Miltitz). Et bien d'autres depuis !

effrénés ne pouvait se résoudre que par la force brutale : tribuns, consuls, préteurs, s'envoyèrent réciproquement en prison, et le peuple, souvent simple spectateur de ces débats, resta encore en fait d'ordre et de paix publique plus timoré que ses magistrats.

La violence alors gouverna tout : c'est-à-dire rien ne fut gouverné, car la violence est une arme qui passe de main en main. Le grand moteur des affaires, le moyen suprême de gouvernement finit par être une poignée d'esclaves avec des bâtons; la population esclave était plus nombreuse à Rome que la population libre ; l'habit même avait cessé de la distinguer (1) et le sénat n'osa jamais rétablir cette distinction de costume, de peur de laisser voir clairement le petit nombre des hommes libres (2). Il y avait surtout, sur le pavé de Rome, bien des esclaves à peu près sans maître, les uns fugitifs, les autres abandonnés (car l'esclave était souvent une propriété onéreuse qu'on délaissait sans se donner la peine de l'affranchir). Ces bandes de *marrons* étaient au premier venu qui les payait; prenez-en quelques centaines, lâchez-les dans le Forum; eux, n'ont ni dieux, ni lois, ni patrie, ni sénat à respecter, ils bouleverseront tout, maltraiteront tribuns et consuls, jetteront l'orateur à bas de la tribune, briseront l'urne aux suffrages, chasseront le peuple, et feront ainsi les lois du sénat et du peuple romain.

Bien mieux encore, quand les gladiateurs commenceront à intervenir dans la politique, quand l'épée remplacera le bâton, l'édile qui aura donné des jeux, le fils qui aura célébré avec magnificence les obsèques de son père, garderont chez eux sous ce prétexte une *famille* de combattants thraces ou gaulois prêts à dégaîner de tout cœur contre le peuple romain pour le plaisir duquel ils prennent la peine de mourir à l'amphithéâtre. Avec les seuls gladiateurs qui lui restent des nombreuses fêtes qu'il a données, Milon entreprend une guerre

(1) Appien, II. 17. — (2) Sénèque, de Clementiâ. I. 24.

civile (1); lorsque Rome est menacée par Catilina, le sénat se hâte de la mettre à l'abri contre les gladiateurs, en les renvoyant dans les villes d'Italie (2); c'est en faisant provision de ces bonnes lames qu'Antonius, l'ami de Catilina, se dispose à conspirer (3); César édile donne des jeux où il produit jusqu'à 640 combattants; ses adversaires s'effraient, le sénat ordonne qu'à l'avenir nul ne pourra garder dans Rome plus de 120 gladiateurs (4). On se tire d'affaire en les gardant hors de Rome, et César en conserve un dépôt à Capoue (5). Au temps de la Fontaine, « tout marquis voulait avoir des pages; » à Rome tout personnage tant soit peu parlementaire voulut avoir des gladiateurs.

Or comprenez ce qu'étaient ces armées de gens condamnés à mort pour la plus grande volupté des fainéants de Rome, et en général cette population esclave sans nom, sans demeure, de toute langue, de toute superstition, de toute race, légalement infâme et méprisée, ennemie nécessaire de la chose publique, dont regorgeait l'Italie et même l'empire. Comprenez comment l'esclavage, plaie mortelle de l'agriculture, fléau destructeur des races italiques, perturbateur salarié du Forum, instrument toujours prêt pour la guerre civile, se retrouve au fond de toutes les institutions et de toutes les misères de l'antiquité.

La violence fait les lois, la corruption fera les magistrats. Les comices par centuries dans lesquels le peuple procède aux élections sont soumis à des formes plus solennelles et plus religieuses; le sénat y garde plus d'influence, la violence y a moins d'accès : mais la corruption y règne; si au Forum le peuple romain risque d'être bâtonné, au Champ-de-Mars on le paye. Les lois contre les brigues se multiplient chaque jour, les brigues plus encore que les lois. Ce sont de véritables

(1) Cæsar, de bello civili. III. 5. — (2) Sallust. in Catil. 31. Cic. in Cat. II. 12.
(3) Cic. in togâ candidâ. — (4) Suetone, in Cæsare. 8. — Dion. 54.
(5) César. *Ibid*. I. 14.

élections anglaises où ne manquent ni les *hustings* ni les *meetings* (*conciones*), ni les accusations de *bribery* (*ambitus*), ni les mêlées et les coups. La corruption électorale est organisée de la façon la plus régulière ; des *interprètes* se font courtiers de suffrages, des *séquestres* tiennent l'argent en dépôt, des *diviseurs* attachés à chaque tribu le distribuent aux électeurs, ou le gardent pour eux. L'approche des comices consulaires fait quelquefois monter du double l'intérêt de l'argent.

L'homme est toujours le même : je recommande à tout aspirant à la Chambre un *manuel du candidat* qui fut rédigé au moment des élections de l'an 690 de Rome par l'honorable Q. Cicéron, frère de l'orateur. Il y trouvera d'utiles conseils, il y apprendra le grand principe que le candidat est ami de tout le monde ; qu'il ne ménage vis-à-vis de personne ni les poignées de mains, ni les paroles affectueuses, ni les promesses, sauf à oublier plus tard ces amis électoraux. En temps de candidature dit l'auteur, le cercle de l'intimité s'élargit (1) ; *amitié de candidature* est devenue proverbe. Donner de grands repas, louer des places au spectacle pour toute une tribu ; flatter les *diviseurs*, les meneurs du quartier ; caresser l'esclave favori d'un homme influent, ménager ses propres esclaves qui sont pour beaucoup dans la réputation du maître, avoir des amis de tout genre (2) ; ne mépriser ni l'homme important d'un municipe, ni le chef d'une petite corporation, ni la forte tête de village ; savoir par cœur la carte de l'Italie (3), parler à chacun des *intérêts de sa localité ;* aller en Etrurie, dans la Cisalpine, y recruter des voix ; faire intriguer dans les bains, les cabarets, les *tonstrines ;* mettre en mouvement jusqu'aux femmes, grandes agitatrices de la politique, qui sollicitent, importunent, vont aux salutations

(1) Nomen amicorum in petitione latiùs patet. Q. Cicero de Petitione. 4 5.

(2) Cujusque generis amici. *Id.*

(3) Omnem Italiam memoriâ descriptam habere. *Id.* V. aussi Cicéron, pro Murenâ, pro Milone, et alibi passim, et principalement in Verrem. II. 52.

du matin : telle est une partie des ruses du métier. Chaque matin le candidat ouvre son salon, compte ses amis, pense avec inquiétude aux absents, fait bonne mine à ces électeurs indécis qui vont, de salutation en salutation, toiser les candidats et donner leur vote à celui qui leur paraîtra plus assuré de son succès. Ensuite il descend au Champ-de-Mars, un cortége de quelques milliers d'amis l'accompagne : il salue, il s'incline, il est courtois ; sans connaître les gens, il les appelle par leur nom qu'un esclave lui souffle à l'oreille ; il donne le prénom aux plus importants, il se promène bras dessus bras dessous avec les grands personnages ; il flatte, il promet, il baise les mains, il tâche de s'humilier assez bas devant ces hommes pour être jugé par eux digne de les gouverner.

Voilà les candidats, voyons les élus ; voilà comme on gagne les places, voyons comment on les occupe.

Pardonnez si, pour expliquer la carrière politique des Romains, je reviens à l'exemple de l'Angleterre. Romulus est frère de John Bull, leur ressemblance m'a toujours frappé. Ni l'un ni l'autre ne manque de bon sens; mais tous deux sont hargneux, crient après l'aristocratie et le pouvoir, tout en respectant beaucoup le pouvoir et l'aristocratie; les *torys* (*optimates*) sont au fond les vrais Anglais et les vrais Romains, les *whigs* (*populares*) ont toujours un certain vernis d'étrangeté. L'Anglais et le Romain sont légistes tous deux ; il y a une curieuse analogie entre les formes du droit romain et celles du droit anglais, d'autant plus curieuse qu'elle ne provient pas d'imitation, et que les Anglais ont eu peur du droit romain comme d'un fer rouge. Tous deux sont formalistes redoutables : voyez les *writs* et toute la procédure anglaise; les Romains de leur côté sont les inventeurs du bel axiome *la forme emporte le fond* (1) ; la chicane et les procureurs sont l'objet pour tous deux d'un profond respect. Tous deux sont loyaux, mais loyaux au pied de la

(1) Qui cadit à formulà, cadit à toto.

lettre, tenant la lettre de leurs promesses sinon l'esprit; en affaires, probes, mais âpres et impitoyables; en politique, graves et sérieux; peu philosophes, n'envisageant des choses que le côté matériel et secondaire; peu comiques et peu gais, ou du moins ayant leur gaîté à eux qui n'amuse personne autre (Cicéron parle quelque part de (1) cette *humour* romaine). Ni l'un ni l'autre n'est artiste, malgré sa bonne volonté de l'être à l'exemple des Grecs ou des Italiens. Comment sauraient-ils imiter l'étranger? ils le méprisent; ils ne connaissent et n'adorent que ce qui vient de leur patrie; ils disent avec emphase : *Civis romanus sum, — a freeborn Englishman!* Aussi sont-ils croyants sincères à toutes les idées, à tous les préjugés nationaux; esclaves du convenu, de la mode, du goût national; professant la justice officielle, la vertu officielle, la religion officielle de leur nation; faisant de la religion affaire d'état plus que de conscience (*State and church. — Dii patrii indigetes*), ne généralisant rien, pas même ce qui se rapporte à Dieu (le *Church-of-Englandism* répond à la religion politique des Romains); adorateurs du passé et pleins de respect pour les ancêtres (*Old England; — mores majorum*) :

Moribus antiquis stat res Romana virisque.

L'un et l'autre se laissent mener, en rechignant un peu, par une aristocratie opulente, orgueilleuse, nourrie de traditions, qui, élevée dès le berceau pour la politique, âpre gouvernante d'une nation forte et dure, la mène au combat sous la garcette du contre-maître, ou le cep de vigne du centurion. Tous deux sous cette conduite deviennent maîtres l'un de la terre, l'autre de l'océan; opiniâtres envahisseurs, habiles à s'implanter sur le sol étranger; pleins, il est vrai, d'un scrupuleux res-

(1) Romani veteres atque urbani sales... mirificè capior facetiis maximè nostratibus... antiqua et vernacula festivitas. Fam. IX. 15.

pect pour les lois, les mœurs, la nationalité de leurs alliés, mais peu à peu, par fa force de leur tempérament national, se subordonnant ces mœurs, dominant cette nation, faisant des sujets de ces alliés. Tous deux ont des prétentions de philanthropie, sincères et honorables sans doute, mais singulièrement utiles à leur puissance : Rome n'a conquis les Gaules que pour abolir les sacrifices humains, John Bull ne s'est rendu maître des mers que pour abolir la traite des noirs. On pourrait pousser cette comparaison dans les petites choses, rapprocher les combats de coqs des combats de bêtes, le *turf* du Cirque, les courses de chevaux des courses de char ; les boxeurs des gladiateurs (sauf la distance du peuple idolâtre au peuple chrétien). Le fermier anglais est plus heureux et plus libre que le colon romain, parce que l'aristocratie, châtelaine plutôt que citadine, s'appuie sur les campagnes. Au contraire, le *Quirite* pauvre est plus heureux que le *Cockney :* il a au-dessus de sa tête une aristocratie de grands seigneurs qui l'amuse et le nourrit, au lieu d'une aristocratie de marchands qui le fait travailler durement et le paye le moins qu'elle peut. Il ne s'attriste pas à lire d'énormes gazettes, il a ses conteurs de nouvelles. Il ne s'abrutit pas à boire l'ale et le porter, il a du vin. La *frumentation* vaut mieux que la taxe des pauvres (deux institutions dont je montrerais tout le rapport, s'il ne fallait un long développement), la *frumentation* n'attente pas à sa liberté ; elle ne le met pas à la merci du marguillier ou du clerc de la paroisse. Il achète avec l'obole du riche quelques légumes au marché, il va au bain que le riche ouvre pour lui, il s'endort sous le portique que le riche lui a bâti ; le soleil, le jour, le Forum, les basiliques, les aqueducs sont à lui, tandis que John Bull, esclave des affaires, trotte dans la boue, le brouillard et la fumée de charbon. Mais quand il est riche, le *Quirite* s'ennuie comme John Bull ; il a beau avoir des parcs, des villas, des chevaux, hors de toute idée, il a beau avoir des meubles en cèdre ou en citronnier, des Praxitèles ou des Phidias,

une foule de dieux volés en Grèce, une bibliothèque magnifique dont il n'ouvre jamais un livre; son bouffon, son philosophe, ses comédiens, ses gladiateurs ont beau venir le distraire à ses repas, il s'ennuie. Il part, visite Rhodes, l'Egypte, l'Asie et la Grèce, et revient plus ennuyé que jamais: alors devenu philosophe, réduisant tout au positif, il se fait gourmand, il a un cuisinier grec, comme à Londres on a un cuisinier français, il boit dès midi (1), il multiplie et prolonge ses repas, fait le déjeûner (*jentaculum*), le *luncheon* (*prandium*), le dîner (*cœna*), la *medianoche* (*commissatio*); après le repas il se met au bain, aide par l'émétique à l'insuffisance de son estomac. Mais tout finit par lasser, la bonne chère elle-même; le spleen (*fastidium*) le gagne, un beau jour une idée lui vient, et il se tue.

Mais revenons. Dans tous les gouvernements électifs, la vie politique se ressemble. On se ruine pour parvenir; parvenu, on rétablit et on accroît sa fortune: seulement la perte est certaine, le gain ne l'est pas.

En France nous déboursons peu et nous ne gagnons guère. Les élections coûtent plus de pas, plus de paroles, plus d'encre que d'argent. On est député à bon marché; député, on se contente d'être conseiller d'état ou directeur général à 10,000 francs, cela est misérable. Nous en sommes là, grâce à notre jeunesse représentative, à notre candide innocence, disons sérieusement, grâce au meilleur esprit de notre nation.

Chez les Anglais, nos maîtres en fait de gouvernement constitutionnel, comme on disait en 1828, on achète pour une grosse somme un siége aux Communes. Chez les Romains, qui eussent été les maîtres des Anglais, on achetait au moins aussi cher la questure ou l'édilité: c'était le début. Comme le peuple nommait et que le peuple était nombreux, l'élection était fort chère. Or la place d'édile ne rapportait

(1) De mediâ potare die. Horace.

rien; seulement il fallait donner des jeux au peuple : si le peuple était content de vos jeux il vous nommait préteur; s'il les trouvait trop mesquins, il vous laissait là sans place et sans patrimoine. Aussi, ceux qui voulaient faire fortune donnaient-ils des jeux magnifiques, et pour cela empruntaient au taux légal de 12 pour 100, plus l'usure. Vous sentez que cela devait aller loin; jugez-en par le budget de quelques *notabilités parlementaires* (pour emprunter ce barbarisme à notre langue actuelle) : César avant d'être édile devait plus de 7 millions de fr.; Milon, lorsqu'il fut condamné, 14 millions; Curion, lorsqu'il se vendit à César, 12 millions; Antoine, aux Ides de Mars, 8 millions (1).

Devenu préteur, on passait d'abord un an à juger le *stillicidium* ou le mur mitoyen, à protéger l'orphelin et la veuve, sous les yeux des consuls, sous l'inspection du sénat, sous la férule des Caton; les profits étaient petits. Mais au bout de l'année on allait en province; c'est là qu'on relevait sa fortune, qu'on s'enrichissait de deniers siciliens ou espagnols; de là on rapportait de belles statues : et revenu à Rome, on se reposait sur sa chaise d'ivoire au sénat, comme un ministériel émérite à la chambre des lords; on montrait à ses amis sa magnifique galerie, on protégeait les sculpteurs grecs, on était artiste, dilettante, Mécène.

Mais si on avait de l'ambition, il fallait se ruiner une seconde fois et devenir consul. Ce n'est pas que le consulat, ce pouvoir si précaire et si combattu, fût encore le *nec plus ultrà* de l'ambition romaine. Ce qu'on achetait quelquefois jusqu'à 20 ou 22 millions de sest. (2), ce n'était pas l'honneur de se pavaner douze mois avec les faisceaux et la robe de pourpre. Mais après le consulat, comme après la préture, on se fait donner une province, la Gaule par exemple, l'Espagne, ou quelqu'un de ces royaumes de l'Asie

(1) Plut. in Cæsare. — Pline. XXVI. 15. — Valer. M. IX. 1. Velleius Pater. II. 48. — Cicero. Philipp. II. 37. — (2) V. App. de B. C. II. Cic. ad. Q. II. 15. Att. IV. 15.

devenus, sous le nom de provinces consulaires, de simples districts de l'empire, pour le gouverner quatre ou cinq ans avec une armée à ses ordres, des trésors à sa disposition, droit de guerre et de paix, droit de vie et de mort. La province consulaire, c'était la joie de l'homme embarrassé dans ses affaires ; c'est là qu'il donnait rendez-vous à ses créanciers pour l'apurement de ses comptes; qu'il rentrait dans ses déboursés électoraux ; une élection était un placement. Les provinces qui nourrissaient les publicains, saturaient l'ordre des chevaliers, donnaient l'abondance et l'oisiveté à la canaille romaine, rétablissaient aussi le patrimoine endommagé du patricien ou du noble. Il y avait deux ennemis aux dépens desquels tout le monde s'enrichissait, les provinces et le trésor public.

Tout aboutissait donc à une jouissance d'argent. Ajoutez, comme dernière cause de désordre, le renouvellement annuel des magistratures, vieille précaution contre le despotisme, moins fâcheuse au temps où il y avait plus d'unité dans la nation. Maintenant, c'était l'instabilité régulièrement organisée, la révolution rendue annuelle : chaque automne, pouvoir, magistrats, principes politiques étaient l'affaire d'une partie de dés sur le tapis vert des comices (pardonnez-moi ce mot). Il y avait sans doute de grands publicistes pour prouver que l'activité politique avait besoin de cet aliment, que c'était là l'essence du gouvernement populaire. Toujours est-il que nul n'était vainqueur ou vaincu que pour douze mois, le mort pouvait toujours ressusciter, nulle tyrannie tant soit peu durable ne pouvait s'établir : aussi chacun avait-il hâte de prendre sa part d'un butin précaire, de « dévorer ce règne d'un moment, » et de faire servir le pouvoir qui passe à l'acquisition de la fortune qui reste.

Dans cette instabilité de tous les pouvoirs, un seul grandissait. En toute chose il y avait chance d'un prochain retour, une élection était pour un an, une loi pour moins encore ; mais après une sentence des juges il y en

avait au moins pour quelques années. Quand on était condamné, exilé de l'Italie, civilement décapité (*capitis minor*), on allait en Grèce ou à Marseille, attendre non plus un simple revirement des comices, une crise ministérielle, mais une révolution véritable. Le pouvoir judiciaire s'accroissait donc par l'inconsistance des autres pouvoirs. Disons un mot de cette justice, une des plus originales portions de la vie romaine.

Le citoyen romain était un être merveilleusement privilégié. Tous les *habeas corpus* de la Grande-Bretagne eussent paru insuffisants pour protéger sa personne sacrée. L'esclave, le barbare, l'allié romain, étaient à peu près égaux devant la justice du préteur ; les ténèbres de la prison, les fers, les cachots infects étaient le droit commun pour eux ; un magistrat inférieur siégeait seul pour les condamner ; on crucifiait l'esclave, on étranglait l'étranger dans un cul-de-basse-fosse appelé *Tullianum,* on jetait son corps sur les degrés et un croc le menait au Tibre. Mais le criminel romain était autrement respectable : la prison, ce supplice servile, était quelque chose d'atroce et de hideux, le rare châtiment des plus grands crimes (1). L'accusé restait libre ; un ami le cautionnait, ou bien, pour prouver sa bonne foi, il se remettait à un magistrat qui le recevait dans sa maison, l'y gardait ou ne l'y gardait pas (2). Condamné, il n'était ni battu de verges, ni mis à mort ; on lui *permettait l'exil* : la peine de mort ne pouvait être prononcée que par le peuple.

L'accusation n'était pas la suite légale du crime, l'action

(1) La prison que nos aïeux ont établie vengeresse des plus grands crimes. Cic. in Catil. II. 12. Silanus, cherchant à revenir sur son avis, déclare qu'en votant la peine la plus grave contre des sénateurs, il a entendu la prison (dans la délibération sur les complices de Catilina). Plutarque. Et César propose *horribilem custodiam.* Salluste, Cicér. Catil. IV. Sous les empereurs mêmes, les jurisconsultes interdisent l'usage de la prison perpétuelle. Ulpien. Digeste XLVIII. tit. 19. l. 8 § 9. Callistrat. *Ibid.* l. 35.

(2) Libera custodia, φυλακὴ ἄδεσμος. Tacite, Annal. VI. 3. 4. Dion Cassius. LVIII. Salluste, Cat. 47. Cic. Catil. I. 3. Suetone in Vitell. 2. Tit.-Liv. XXXIX. 14.

naturelle des pouvoirs publics; c'était un duel, une bataille entre deux égaux, une lutte de haine personnelle ou de partis politiques. Le premier venu avait le droit d'accuser; mais on n'accusait pas sans s'être fortifié contre la puissance de son adversaire; une accusation mettait en mouvement Rome tout entière; le sénat prenait parti; du haut de la tribune on échauffait le peuple. Accusateur et accusé avaient trente jours, quelquefois plus, pour chercher des preuves, acheter des témoins, arracher par la torture des aveux aux esclaves; l'accusé en habit de deuil, en haillons (*sordidatus*) environné de ses amis en larmes, allait de porte en porte, supplier ses juges, pleurer à leurs genoux. Au jour du champ clos, en plein Forum, chacun comparaissait avec un cortége de défenseurs, de solliciteurs, de patrons (*patroni, advocati, laudatores*). Pendant deux, trois jours et plus, se heurtaient toutes les passions, luttaient les témoins, invectivaient les orateurs; la colère combattait contre les prières, la malédiction contre les larmes; sous un ciel ouvert et le ciel du midi, en présence de tout un peuple (1), les passions se développaient autrement que sous les formes resserrées de notre justice domestique; 50, 60 ou 80 juges, le visage ému des passions de l'auditoire, venaient déposer leur suffrage, jusqu'à ce que de l'urne sortît la lettre salutaire (A *absolvo*) ou bien que le préteur, dépouillant sa robe prétexte, prononçât l'anathème qui interdisait au coupable le feu et l'eau.

La puissance judiciaire était donc le *fatum*, l'arbitre supérieur des querelles politiques. Mais à qui devait-elle appartenir? Dans quel corps seraient choisis ces jurés qui distribuaient l'absolution ou l'exil? Les Gracques enlèvent ce droit aux sénateurs, et le donnent aux chevaliers (loi Sempronia,

(1) Cùm tot pariter et tam nobiles Forum coarctarent; cùm clientelæ quoque et tribus et municipiorum legationes et partes Italiæ periclitantibus adsisterent; cùm... crederet populus Romanus suà interesse... Tacite, de causis corruptæ eloquentiæ. 39. V. sur le changement qui s'opéra depuis dans les formes extérieures de l'éloquence, les belles pages de ce Traité (38 et 39) et Quintilien plein de détails curieux.

an 630). Sylla le rend au sénat (Cornelia, 673); après le procès de Verrès, le peuple révolté, de la vénalité des jugements, partage ce pouvoir entre les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor représentants de la *plebs* (loi Aurélia, an 679). Nul pouvoir ne fut l'objet de luttes aussi violentes.

Mais quels qu'ils fussent, ces quelques centaines d'hommes (1) entre lesquels se partageait le droit de juger, ne pouvaient échapper à la corruption de leur siècle. Riches, ils menaient siéger avec eux toutes les passions politiques; pauvres, ils y menaient la faim. Sous la loi de Sylla, le proverbe était, et Cicéron le répète en plein tribunal, « qu'un homme riche ne peut être condamné » (2); et Lentulus, acquitté par deux voix de majorité, s'écrie: « J'ai jeté mon argent par la fenêtre, qu'avais-je affaire de cette voix de trop? » Sous la loi populaire, les juges de Clodius l'acquittent, les uns pour de l'argent, les autres pour un salaire plus infâme; à d'autres juges qui, sous prétexte de dangers personnels, demandent des gardes : « C'est sans doute, dit-on, pour qu'on ne vole pas votre argent (3). » Cette corruption permanente à laquelle aucune loi ne remédia, explique l'incroyable impunité d'une foule de crimes, surtout pendant les années qui précédèrent la conjuration de Catilina (691).

Voilà donc en ce temps l'état des pouvoirs politiques. Au Forum, aux comices législatifs, règne la violence, une violence payée; — au Champ-de-Mars, aux comices électifs, règne la corruption ; les magistratures sont une spéculation souvent hasardeuse, mais presque toujours une spéculation ;

(1) 300 au temps des Gracques. Par la loi de Pompée, en 697, 350 selon Paterculus, II. 76; 850 selon Cic. ad Atticum. VIII. 16. — (2) Cicero in Verrem.

(3) Hortensius, pour savoir si on lui manque de parole, donne aux juges payés des bulletins de couleur différente (Cic. Divinat. 24, In Verrem, I. 40. Asconius, *Ibid.*). Un dignitaire de la république condamné dit à ses juges : « Au moins deviez-vous vous faire mieux payer, vous avez vendu un homme comme moi pour un morceau de pain. » Plut. in Cice. Cic. in Verrem. I. 38. V. surtout une curieuse histoire des juges corrompus. Cic. pro Cluentio 25, suivant laquelle un juge se payait 40,000 sest. (7,800 fr.). *Ibid.*

— les jugements se vendent. « Ville vénale, il y a longtemps que Jugurtha le disait, à laquelle il ne manque qu'un acheteur ! » Ne vous étonnez pas, puisque l'argent gouverne tout, que le pouvoir politique suive le sort de l'argent, et que le pouvoir se concentre comme la richesse.

Il n'y a plus trace des anciens partis ; les querelles de race sont éteintes ou dans la destruction des races anciennes, ou dans le mélange des races nouvelles. Des patriciens et des plébéiens la question est depuis longtemps finie ; la guerre des nobles et des chevaliers va être suspendue par une communauté d'intérêts et de danger. La race italique est satisfaite de droit, de fait dispersée ou détruite. Mais il reste toujours l'éternelle dispute des riches et des pauvres : la grande question politique est de savoir si les dettes seront payées ; les usuriers gouvernent, les débiteurs sont l'opposition, et cette opposition va éclater dans le complot de Catilina.

En attendant, la tendance vers l'oligarchie se montre plus à nu chaque jour. Chaque homme et chaque opinion, le démocrate Salluste (1), l'aristocrate Cicéron (2), le révolutionnaire Catilina (3), César lui-même (4), s'en plaignent tour à tour. Ce rêve des peuples, le gouvernement de tous, leur échappe plus complétement à l'heure où il ont cru l'atteindre plus complétement. Avec cette multitude de citoyens égaux en droits, cette inanité des formes légales du pouvoir, cet abandon de tout à la corruption et à la vio-

(1) Potestatem de vectigalibus sumptibus, judiciis... paucis tradidit... Salluste, lettre politique à César I. Et Licinius Macer dans Salluste : Pugnatur et vincitur à paucis... omnia jam concessère in paucorum dominationem.

(2) Suffragia descripta tenentur à paucis. Patimur et silemus, cùm videmus ad paucos homines omnes omnium nationum pecunias pervenisse. Cic. in Verrem de suppliciis. 18. Totus ordo paucorum improbitate et audaciá premitur. In Verr. Act. I. 12. De aruspicum responsis. 28.

(3) Respublica in paucorum potentium jus et dominationem concessit, dans Salluste, 20.

(4) Certior fiebat,... id agi paucorum consiliis. César. B. C. VIII. 52.

lence, ce ne sont ni les consuls, ni le sénat, ni le peuple, qui ont succédé à Sylla, ce sont quelques sénateurs, chevaliers ou centurions enrichis des biens de ses proscrits; huit ou dix familles, qui, après avoir tiré bon parti de la conquête du monde par l'Italie, ont tiré meilleur parti encore du déchirement et des misères de l'Italie. Un Crassus possède en terres 200 millions sest. (39 million de fr.), autant en argent, en meubles, et en esclaves (1). Un Verrès, au compte le plus modéré, a rapporté de Sicile, après trois ans de préture, 40 millions sest. (17,800,000 fr.) (2). Cæcilius Isidorus, après s'être ruiné dans les guerres civiles, léguera 4,116 esclaves, 3,600 paires de bœufs, 27,500 têtes d'autre bétail et 60 millions sest. en argent (3). Quand tous les intérêts politiques ont péri, qui résistera à de telles puissances? Depuis qu'il y a cinq cent mille souverains légaux, on ne compte plus que sept souverains réels, créanciers de tout le monde, maîtres des terres et de l'argent, par là, maîtres des élections, du sénat, des magistratures, des provinces: on les appelle les sept tyrans (4) Ces prêteurs à la petite semaine sont les vrais successeurs de Sylla.

Il n'y avait, du reste, de force nulle part. Le sénat était mené par ces vieux riches, ces « amateurs de viviers qui trouvaient toujours la république en assez bon état, s'ils avaient de beaux barbeaux dans leurs piscines » (5). Les nobles ne pou-

(1) Pline. Hist. nat. XXXIII. 10.—(2) Ciceron. in Verrem Divinatio 5. in actione, I, 18. — (3) Pline. *Ibid.*

(4) Cic. de lege Agr. III. 1. Ce sont, on le suppose, les deux Lucullus, Crassus, Metellus, Hortensius, Philippus et Catulus, tous enrichis par les proscriptions. — De simples soldats avaient un faste royal. Sall. Cat. 38. Un centurion possédait 10 millions sest. César et Caton firent un peu rendre gorge à ces spoliateurs, à ceux du moins qui avaient eux-mêmes pris part aux meurtres (Plutarq. in Cæs. in Cat.). « La fortune était à des hommes ignobles et décriés; la république était malade, qui le voulait pouvait la renverser. » Plut. in Cicer.

(5) Piscinarii,... Tritones... qui se digito putant cœlum attingere si barbatos mullos in piscinis habeant... stulti qui credant piscinas, republicà perditâ, servare. Cicéron. Att. I. 18. 19. II. 2.

vaient souffrir qu'un homme nouveau, un Pompée, eût l'impertinence de s'asseoir auprès d'eux (1). En présence des prolétaires et des débiteurs armés, le sénat et les chevaliers se faisaient une guerre de jalousie et de chicane. Quant au peuple de Rome, c'est une femme capricieuse, qui ne sait guère ce qu'elle veut. Il lui faut une idole : Pompée, élève de Sylla, bientôt tourné contre le parti de son maître et revenu aux chevaliers ses amis d'origine ; Pompée, heureux vainqueur de Sertorius (675) et de Spartacus (681) et qui arrive toujours à temps pour terminer à sa gloire les guerres qui allaient finir à la gloire d'autrui ; Pompée qui a balayé la Méditerranée des Pirates et assuré les subsistances de Rome (686) ; Pompée, l'unique ressource, la seule épée, le seul général possible de la république, qui au moindre danger l'investit de pouvoirs extraordinaires ; Pompée est l'idole actuelle du peuple, et rend populaires jusqu'aux publicains ses amis ; il tempère l'oligarchie, il protége le peuple contre la noblesse, le peuple souverain a grand besoin d'être protégé : Pompée lui a rendu le tribunat dans toute sa splendeur (loi Pompéïa, an 684 (2) : les tribuns amusent le peuple, ils vivifient la monotomie du Forum ; les luttes politiques sont, après les combats de bêtes et les farces Atellanes, un spectacle de plus.

Pendant que Pompée est roi du fond de son camp, Cicéron, son lieutenant pacifique, tient pour lui le Forum. Cet homme nouveau, compatriote de Marius, a débuté par une opposition vive et hardie contre le parti de Sylla, les chefs du sénat et la noblesse. Il leur a jeté le gant dans la scandaleuse affaire de Verrès. Il a révélé au peuple leurs déprédations dans les provinces, comparables seulement aux déprédations des publicains ses amis. Il a ruiné la puissance judiciaire du sénat, et ce pouvoir immense a été partagé entre les trois or-

(1) Sur cette jalousie contre les hommes nouveaux, V. Q. Cicero. de Petitione consulatus. 4. — (2) Cicéron approuve cette loi. De legibus. III. 11.

dres (loi Aurélia). Ainsi les chevaliers escomptent en pouvoir réel la popularité que Pompée leur donne.

La seule chose certaine, c'est que l'exemple de Sylla ne sera pas perdu. Tôt ou tard, un homme sera maître de l'empire ; la concentration du pouvoir deviendra complète ; l'oligarchie se fera monarchie. Le peuple, se donne à Pompée ; il se donnera bien autrement à César. « Prenez garde, disaient les fameux aruspices interprétés par Cicéron, prenez garde que les discordes des grands ne finissent par donner l'empire à un seul (1). » Ce maître que l'on prévoit sans le connaître, les uns le combattent d'avance, les autres travaillent à le servir ; les plus hardis veulent l'être.

Voilà l'immense prix offert aux ambitions romaines ! Ne vous étonnez pas si cette époque de dissolution réveille tant de génies, active tant d'intelligences, met au jour tant d'ardentes passions. Ce n'est pas une sphère ordinaire que celle où s'agitent un César, un Pompée, un Cicéron, un Catilina, un Caton, et dans un rang inférieur les Clodius, les Curion et tant d'autres. Ces hommes nés pour aspirer à tout, fiers de leur noblesse ou impatients de leur obscurité, exaltés par une éducation emphatique et brillante ; tous appelés à combattre, l'un par son épée contre un Mithridate qui ressuscite en quelques jours des armées de 300,000 hommes ; l'autre par sa parole, au milieu de toute l'Italie assemblée, parmi les angoisses de l'éloquence et les inquiétudes de la candidature, à cette tribune où un geste mal interprété de l'un des Gracques fut puni de mort ; tous ont une fortune à faire ou à doubler, des ennemis à écraser, des passions effrénées à satisfaire ;

(1) Cicéron ajoute : « En effet, les querelles des hommes puissants ne finissent d'ordinaire que par la destruction universelle ou le règne du vainqueur. » Il cite Cinna et Octavius, Marius et Sylla. « Sylla, qui a rétabli la république, a exercé pourtant la puissance d'un roi. » De aruspicum responsis. 19. 25. Et Tacite : « Marius et Sylla triomphèrent de la liberté et la remplacèrent par le souverain pouvoir... Pompée fut plus caché sans être meilleur, et depuis, on ne lutta plus que pour savoir qui serait le maître. » Hist. II. 38.

tous peuvent se croire appelés à ce pouvoir qui n'appartient à personne, mais que tout le monde attend, au pouvoir absolu dans la cité qui gouverne le monde.

Toutes les proportions s'agrandissent. Un propréteur (un préfet, dirions-nous) est le monarque d'un vaste royaume. Pompée, chargé de la guerre des pirates, devient autocrate de la Méditerranée, a pleine puissance sur tout être humain depuis les colonnes d'Hercule jusqu'en Cilicie, et dans les terres jusqu'à vingt lieues de distance; tous les trésors lui sont ouverts; il peut lever partout des armées et des vaisseaux. Voilà ce qu'est un simple commandement sous la domination romaine.

Et auprès de telles espérances, que de périls! les haines personnelles combattent en ligne parmi les haines politiques. J'ai dit quel duel est l'accusation où l'on met comme enjeu, ses biens, sa liberté, ses droits; comme disent les Romains, son salut et sa tête. Aux jours plus funestes, la table de proscription remplacera le bulletin du juge; le sicaire sera seul accusateur, et le fugitif s'estimera trop heureux s'il a gardé auprès de lui le stylet de ses tablettes ou l'épée de son fidèle affranchi. Depuis la mort de Sylla jusqu'au règne d'Auguste, je ne vois guère un homme quelque peu notable mourir dans son lit.

Ces craintes et ces espérances remuaient surtout les familles patriciennes; ces nobles déchus souriaient à l'idée de se relever par une révolution. Quelque conquête que la démocratie eût faite dans les lois, la puissance du nom devait toujours garder sa force dans l'antiquité. Deux patriciens, deux Cornélius, Cinna et Sylla avaient été tour à tour *tyrans* de Rome (je donne à ce mot sa signification antique : l'homme qui usurpe le pouvoir dans un état libre). Le complice de Catilina, Lentulus, qui était aussi de la *gens* Cornelia trouva dans les livres sibyllins qu'un troisième Cornélius devait régner dans Rome. Catilina vieux noble, César fils de Vénus, aspiraient hautement à l'empire, tandis que le plébéien Pompée n'osait y marcher que par des détours. Si Rome de-

vait avoir un maître, au moins voulait-elle que ce maître fût du sang de quelque dieu, le sang des dieux ne lui manquait pas : ce qui du reste n'empêcha point que tous ces patriciens aspirants à la royauté aboutissent à donner l'empire au très-plébéien Octave.

De plus, soit que la ruine de leur fortune fît d'eux les chefs naturels de tout ce qui n'avait rien, soit que le dédain pour la finance leur fît préférer les humbles habitués des rostres et des marchés, ces hommes, dont les pères avaient été les rigides défenseurs de la vieille aristocratie, devenaient les avocats du peuple. Un Caton, un Cicéron, un Pompée, ces nouveau-venus, ces Marses, ces gens d'Arpinum, pouvaient bien prendre pour le vieux sénat de Rome leur sénat de parvenus, et défendre comme légitime héritière de l'aristocratie ancienne leur aristocratie de fraîche date. Mais un Catilina et un César trouvaient la *plebs* de meilleure compagnie et l'Italie plus romaine ; un descendant des Appius, ces farouches défenseurs de la prérogative du sénat, Clodius, se faisait plébéien pour être tribun du peuple ; un Cornélius Dolabella en faisait autant. Dès les premiers temps de Rome, les Mélius, les Manlius, tous ceux qu'on accusa de vouloir parvenir par la popularité à la tyrannie avaient été des patriciens, et en général les démagogues les plus fougueux, comme les Gracques, sont nés aristocrates, et, comme Mirabeau, le sont restés de cœur.

Ce siècle est l'agonie de l'antiquité. Toute nationalité englobée dans la nationalité romaine, tout patriotisme réduit au patriotisme romain, toute liberté, toute foi et toute vertu, refoulée dans la liberté, la foi et la vertu romaine, expiraient maintenant avec Rome elle-même. L'antiquité mourut dans ces gigantesques convulsions des guerres civiles de Rome ; l'époque des empereurs est celle où le cadavre se dissout.

Nous sommes faits pour comprendre ces temps de révolution. Nous avons payé assez cher notre expérience ; pour peu que nous y regardions, nos partis et nos passions politiques se retrouvent là. Tant est vraie l'éternelle similitude de

l'homme! Le premier mouvement en lisant l'histoire est de trouver toutes les époques différentes, le second est de les trouver toutes pareilles. Otez le costume, détachez la toge, ouvrez le manteau ; ce n'est plus le Romain, le Français ni le Chinois : c'est l'homme ; les mêmes passions, la même intelligence, la même vie. On a étudié l'histoire bien petitement quand on n'a pas compris cela. Si l'on ne s'arrêtait à l'habit, si la manie de la couleur locale et le pittoresque maniéré de l'histoire ne nous trompaient, comme on découvrirait bien vite, dans ces races qui semblent autant d'espèces différentes, l'unité première du genre humain !

L'étude de cette époque me paraît une des plus instructives, des plus politiques. Nul temps de révolution, sans excepter le nôtre, ne nous est enseigné par d'aussi précieux monuments. César a écrit ou fait écrire ses campagnes, modèle de précision et de bon sens, où sous la simplicité du soldat se cache, mais souvent se trahit, la finesse de l'homme d'état. Salluste, l'homme lige de César, écrivain qui semble tenir des publicistes modernes, qui a leurs vues ingénieuses et souvent aussi leur pédantisme (1); Salluste, retiré des affaires, occupé à mettre sa réputation sous un jour favorable et à moraliser le passé de son parti, est, à ce point de vue, un des plus curieux raconteurs des temps anciens. Deux Grecs, Plutarque et Dion, suspects, l'un d'admiration, l'autre de dénigrement envers la république romaine, sont dignes d'être lus ; fiez-vous au panégyriste plutôt qu'au détracteur, il y a toujours plus de bonne foi, de désintéressement, de vérité dans l'enthousiasme que dans la satire. Mais le grand historien de ce temps est Cicéron : sans parler de ses harangues, quelle autre époque nous a laissé des lettres écrites à un frère, à une femme, à un

(1) Ego adolescentulus, initio... ad remp. latus sum. Catil. 3. atq. In eâ cognoscendâ magnam multamque curam habui, etc... Lettre politique, I, in princ. — Et plus bas : J'ai donné peu de temps aux armes, à la chasse, aux chevaux ; mais j'ai fortifié mon esprit ; j'ai lu et écouté ; j'ai compris comment les empires, les cités, les nations, sont arrivés à leur plus haut point de gloire, etc... V. aussi Catil. 4, et alibi passim.

intime ami, sur les événements de chaque jour, par l'homme le plus sensé de son temps, le plus impartial par nature, le moins aveuglé par l'amour de son parti, observateur d'autant plus fidèle qu'il est politique indécis ! — Et au contraire, de notre révolution toute chaude encore, que reste-t-il, sinon des journaux et des pamphlets ; puis, sous le nom de mémoires, encore des pamphlets et des journaux, toujours le mot d'ordre des partis, leurs colères et leurs admirations officielles? Tandis que ceux-là s'en vont qui ont vu cette époque et la savent véritablement, que l'écho de leur voix n'est pas recueilli, qu'avec eux s'en va cette histoire si voisine de nous, mais qui, écrite trop tôt, n'est comprise de personne parmi ceux qui naissent, et dans cinquante ans, malgré ses matériaux immenses, ses monceaux de journaux et son chaos de renseignements officiels, sera de toutes, je le crains, la plus embarrassante à écrire et la plus mal connue !

Je ne dis rien des modernes qui ont éclairci les derniers temps de la république romaine ; des travaux de l'Allemagne, qui depuis un demi-siècle ont jeté sur les antiquités de Rome une lueur toute nouvelle, trompeuse parfois par trop d'imagination et de hardiesse, souvent harmonieuse et satisfaisante ; ni d'un précieux travail de patience germanique, où le dernier siècle de l'histoire romaine est raconté *gens* par *gens*, famille par famille, homme par homme (1) ; ni du coup d'œil prompt et enthousiaste de M. Michelet ; ni des travaux dont M. Amédée Thierry nous a fait connaître quelques portions.

Je tâche de mettre à profit ces lumières, non de les accroître ; ou si je prétendais y ajouter quelque chose, ce serait tout au plus par la patience de l'examen et la lenteur du jugement.

(1) Geschichte Roms, etc... Histoire de Rome, dans son passage de la république à la monarchie, ou Pompée, Cicéron, César et leurs contemporains, — dans l'ordre des races, — par Drumann, 1830-1838. J'ajoute ici l'excellente *Histoire romaine* de M. Duruy (1844).

§ II. — CÉSAR ET SES COMMENCEMENTS JUSQU'A LA GUERRE CIVILE.

Ce que nous disions en dernier lieu fera comprendre César : il est patricien, le monde est plein d'opprimés, le combat est ouvert pour la royauté. Il dit fièrement dans l'oraison funèbre de sa tante : « Mon aïeule était descendante d'Ancus-Martius, la tige des rois de Rome; la *gens* Julia à laquelle appartient ma famille descend de Vénus : il y a donc dans notre famille et la sainteté des rois si puissants parmi les hommes, et la majesté des dieux qui sont maîtres des rois. » Celui qui parle ainsi se contentera-t-il de la faveur d'un sénat d'anoblis? Celui qui pleure au pied de la statue d'Alexandre, parce que Alexandre à son âge avait déjà conquis de grands royaumes ; celui qui dès sa plus tendre jeunesse, dit Suétone, ambitionna le souverain pouvoir; qui, à la vue des querelles électorales d'une petite bourgade des Alpes, a dit ce joli mot d'une franche ambition : « J'aimerais mieux être le premier ici que le second à Rome » ; celui-là sera-t-il satisfait d'une lieutenance auprès de Pompée? Il y a plus, sa naissance qui le rapproche des dieux, le rapproche du peuple : il est neveu de Marius.

A dix-sept ans, déjà fiancé, il a épousé une autre femme, que Sylla a voulu en vain lui faire répudier; il s'est enfui devant la vengeance du dictateur, il s'est caché chez les paysans de la Sabine (alors un proscrit trouvait encore un asile), il a gagné à prix d'or un espion qui allait l'arrêter. Ses amis, les vestales, toute la noblesse, intercèdent pour lui auprès de Sylla ; le dictateur est vaincu par la fortune de César. « Vous le voulez, dit-il, gardez-le, mais il vous perdra. Je vois en cet enfant plusieurs Marius (672). »

Peu sûr de ce pardon, César est allé en Asie faire l'apprentissage des armes, premier début de toute ambition romaine. Mais Sylla meurt, César revient ; un Lépidus préparait un mouve-

ment contre la politique du dictateur; César est tenté de s'y associer, mais il juge le chef incapable et se tient à l'écart. A vingt-et-un ans (676), il accuse un consulaire, Dolabella, début indispensable de l'orateur après le début du soldat; Dolabella est absous; César, afin d'éviter les ressentiments, part pour Rhodes faire sa rhétorique sous Apollonius; en chemin, des pirates le surprennent, pirates ciliciens les plus déterminés brigands de la mer; ils lui demandent 20 talents de rançon : — « Je vous en donnerai 50 et je vous ferai pendre. » Pendant que des esclaves vont chercher la somme promise, César avec un médecin et deux valets de chambre (la plupart des médecins étaient esclaves), reste trente-huit jours au milieu des pirates, non comme un prisonnier que l'on garde, dit Plutarque, mais comme un prince qu'on accompagne; joue avec eux, se moque d'eux à leur barbe, leur fait des vers, les traite de barbares quand ils ne les admirent pas; s'il veut dormir leur fait dire de se taire; les pirates sourient de la naïve forfanterie de cet enfant : lorsque enfin l'argent arrive, l'enfant, mis en liberté, arme des vaisseaux, attaque ses hôtes, les fait mettre en croix pour ne pas leur manquer de parole, mais par souvenir de leurs bons traitements, a la gracieuseté de leur faire d'abord couper la gorge; auquel propos Suétone admire son humanité et sa reconnaissance. César reprend alors son cours de rhétorique et l'interrompt quelques mois seulement pour faire de son chef la guerre à Mithridate.

Enfin, il reparaît au Forum : — vous vous rappelez ces romanesques héros de l'aristocratie anglaise, comme ils abondent dans les romans de toutes les misses et mistresses qui ont fait des romans au siècle dernier, gens doués de tous les *accomplissements* possibles, beaux, jeunes, riches, spirituels, qui à treize ans sont déjà des messieurs bien peignés, à dix-huit ans des hommes, à vingt ans de grands personnages, qui mènent de front les affaires de cœur et les affaires d'état, sont éloquents dans un salon et fashionables au parlement, se font un jouet et un délassement de la politique dont Fox et She-

ridan se tourmentent, soulèvent des tempêtes à Saint-Stephen pour se distraire d'un froncement de sourcil de miss Flora ou miss Annabell : — César, sauf la distance entre le roman et l'histoire, me semble quelque chose de pareil : lord Byron, ce modèle de l'Anglais idéal, ne fut qu'un César manqué.

Vénus, la déesse de la fortune, celle qui donne au joueur les dés les plus heureux, a versé sur son petit-fils ses dons avec abondance. Voyez comme sa taille est haute et mince, ses yeux noirs et pleins de vie (1), combien est fine et blanche sa peau épilée avec soin! Il descend de sa maison encore modeste de la Suburra, il a élégamment ramené ses cheveux sur le haut de sa tête pour dissimuler sa chauveté naissante, il marche mollement sur les franges ornées] et les plis flottants de cette toge qui faisait dire à Sylla : « Prenez garde à cette ceinture lâche » ; il n'est pas en litière, il marche à pied, il met sa main blanche dans la rustique main d'un plébéien en tunique, il le courtise, il l'appelle de son nom, il est populaire, il est gai. Sa dépense est inouïe, sa table ouverte à tous est magnifique, son patrimoine déjà presque épuisé; s'il parle, sa voix haute et vibrante, son geste impétueux et plein de grâce, font reconnaître l'orateur inférieur au seul Cicéron, et qui eût été le premier de tous les orateurs s'il n'eût mieux aimé être le premier homme de guerre. Le peuple l'applaudit; les femmes l'adorent; Caton murmure; Cicéron a bien quelque crainte, mais toute réflexion faite, il ne se figure pas que ce beau garçon si bien peigné, et qui se gratte la tête à la façon des voluptueux de l'époque, mette la république en péril.

Mais, conduisez-le à la guerre, ce voluptueux, cette femme comme on l'appelle : il sera plus dur à lui-même que les plus durs centurions; il passera les fleuves à la nage, marchera la tête découverte par les orages et la pluie, à pied, à cheval, dans la première voiture venue ; il fera cent milles en un jour,

(1) Nigris et vegetis oculis, dit Suétone. — Gli occhi grifagni, dit le Dante.

devancera les messagers qui l'annoncent. Dans ce siècle de jouissances grossières, il ne connaît pas les plaisirs de la table, et Caton, dont la vertu s'échauffe parfois avec le Falerne, déclare que César est le seul homme sobre qui ait entrepris la ruine de la patrie.

César connaît son siècle, et le comprend; il veut non pas le suivre, mais le devancer. Il a deviné que dans la révolution qui va se faire, il n'y aura qu'une place digne de lui; que s'il n'est maître, il devra être esclave. Pour ne pas être écrasé par cette révolution, il faut qu'il la mène. Nous avons les oreilles rebattues de personnages qui symbolisent une époque, de héros qui sont des mythes : le mythe à part, cette formule banale convient merveilleusement à César. Il rejette les vertus surannées des temps antiques; il sait qu'elles n'ont plus chance de succès. Gardera-t-il le respect antique pour Jupiter? Il vole l'or du Capitole, pille les temples, se rit des augures. — la sainte parcimonie des Fabius? Il achète si cher certains esclaves, qu'il n'ose porter le prix sur ses comptes. — la chasteté des Scipions? Ses soldats au milieu de son triomphe, comme ses ennemis dans leurs invectives, rediront à ses oreilles l'infâme amitié de Nicomède. — la foi aux serments? Il répète sans cesse ces vers d'Euripide :

> S'il faut manquer à la justice, il est beau d'y manquer pour le trône.
> Soyez pieux en tout le reste (1),

et plus tard il dira : « Si les sicaires et les bravi m'eussent rendu service, je ferais consuls les bravi et les sicaires. » Il s'est fait malhonnête homme avec tout son siècle.

Pour cela, du reste, il ne faut pas grand génie. Mais d'où lui sont venues des vertus que ses aïeux ne connurent pas, que son siècle ne connaît pas davantage, la reconnaissance, le respect pour les inférieurs, le pardon des injures? Les élo-

(1) Cic. de Off. III. 82.

ges qu'on lui donne à cet égard peuvent être la mesure de ce qu'était la charité antique.

En voyage, disent Plutarque et Suétone, avec un de ses amis malade (*ami* commençait à signifier courtisan), il lui cède le seul lit d'une auberge et va coucher à la belle étoile. Un hôte lui sert des asperges mal accommodées, il en mange comme si elles étaient bonnes, et quand ses amis traitent l'hôte de mal appris, il leur répond qu'eux-mêmes le sont. A sa table les provinciaux s'asseoient auprès des Romains; un esclave s'avise de lui servir un meilleur pain qu'à ses convives, il punit l'esclave. Ce sont là de petits faits; mais il faut comprendre que, dans le monde antique, c'étaient de merveilleux exemples d'égalité, et qu'on eût passé à moins pour révolutionnaire.

Il y a plus : il a tellement juré de méconnaître les plus saints devoirs, qu'il enfreint même le devoir de la vengeance; il oublie le point de l'honneur jusqu'à pardonner; il vote pour le consulat de Memnius qui, dans ses harangues, l'a décrié; il invite à souper Catulle, dont les épigrammes eussent offensé un autre que César. Quand il se venge, il *se venge très-doucement* (1), dit Suétone : vous venez de voir combien il fut bénin envers les pirates. Un esclave qui avait voulu l'empoisonner, fut *tout simplement puni de mort* (2); Suétone ne plaisante pas, César fut vraiment miséricordieux de ne pas le mettre à la torture. Il *n'eut jamais le cœur de faire du mal* (3) à l'espion qui, au temps de Sylla, découvrit sa retraite. Le peuple qui l'adore lui fait un seul reproche; c'est que quand il donne des combats de gladiateurs, il fait enlever de l'arène et soigner les combattants blessés, ceux mêmes que les spectateurs ont condamnés; tant il a pris le rebours de l'antiquité, tant il pousse à l'excès l'esprit novateur! Il ne garde

(1) In ulciscendo naturâ lenissimus. Suet. in Cæs. 74.

(2) Non graviùs quàm simplici morte puniit. *Ib.*

(3) Nunquàm nocere sustinuit. *Ib.*

rien des vieux Romains, pas même leurs vices ; il a deviné l'humanité, cette vertu sans nom dans les langues antiques.

Ne nous faisons pourtant pas illusion : César ne fut jamais un philanthrope désintéressé. Sa carrière politique, malgré tant de facultés brillantes, est au commencement celle d'un tribun ordinaire, à peu près celle de tous les jeunes gens de son siècle qui voulaient faire promptement fortune par l'opposition, et se jetaient dans le parti populaire de la compassion et de la miséricorde. Nous avons une certaine expérience de cette charité politique, et j'espère que notre siècle ne se prosternera plus devant les amis des hommes, à la façon du marquis de Mirabeau, ni devant les amis du peuple à la façon de Marat. César, en prenant le parti de la pitié systématique, ne fit longtemps que de l'opposition et une opposition assez vulgaire. Plus tard, en donnant de vrais et nobles exemples d'humanité, il fit encore de la politique, mais de la politique la plus haute, la plus noble et la plus habile.

Ses dettes, d'ailleurs, étaient une cause très-efficace de philanthropie : il avait besoin de faire vite son chemin, talonné qu'il était par ses créanciers, et de devenir grand homme de façon ou d'autre, pour qu'ils lui laissassent un peu de répit. Avant d'avoir accepté aucune charge, il devait 1,300 talents (7,150,000 fr.), et ses adversaires se rassuraient en pensant qu'un jour ou l'autre la banqueroute ferait justice de lui. Vous comprenez qu'un tel homme était le protecteur ardent de tous les prolétaires, l'ennemi acharné de l'oligarchie des riches.

Aussi, dès le principe, quiconque se plaint a recours à lui. Sa première cause a été pour la Grèce opprimée contre les magistrats romains. Puis simple tribun des soldats, pour gagner la *plebs* de Rome, il travaille vigoureusement au rétablissement du tribunat. Des exilés du parti de Marius veulent rentrer ; il harangue pour eux, obtient leur retour. — Devenu questeur, l'Espagne où on l'envoie lui paraît une terre stérile : nulle ambition ne peut croître qu'à Rome ; il y revient,

trouve les Transpadans prêts à se révolter pour obtenir le droit de cité, et peu s'en faut qu'il ne les soulève.

Deux conspirations se trament dans Rome. César paraît n'y être pas étranger; dans la première, d'accord avec un Sylla, avec Catilina et avec Crassus, il devait, disait-on, donner le signal pour le massacre du sénat. Dans la seconde, un Pison devait soulever l'Espagne, tandis que lui soulèverait ses amis de la Cisalpine (1).

César cependant devient édile (689), donne des jeux pleins de merveilles, 320 paires de gladiateurs; étale sa magnificence dans des galeries en bois qui couvrent le Forum et le Capitole. Un matin, le Capitole apparaît orné des statues de Marius; les trophées de ses victoires sont relevés avec les inscriptions que le sénat avait fait effacer. Le peuple est ravi, les vieux soldats de Marius pleurent de joie. Le sénat s'indigne; ce n'est plus par la mine, dit-on, c'est à tranchée ouverte que César attaque la république. Mais César, à force de grâce et d'habileté, calme le sénat et obtient son pardon.

Plus tard, chargé du jugement des accusations de meurtre, il condamne, malgré les lois qui les protégent, ceux qui ont pris part aux proscriptions de Sylla: il remonte jusqu'au meurtre de Saturninus, tué il y a trente-six ans, par ordre du sénat; il fait accuser Rabirius qu'on prétend l'auteur de cette mort; après l'avoir fait accuser, il siége comme juge, il condamne pour un crime qui date de l'année même de sa naissance. Mais toute l'aristocratie prend parti pour l'accusé, et la violence même de son juge se trouve le servir auprès du peuple (690).

Cependant les magnificences de son édilité, la voie Appia qu'il a fait reconstruire à ses frais, sa villa d'Aricie, somptueusement bâtie et jetée à bas le lendemain parce qu'elle

(1) Sur ces deux complots, dont les détails offrent peu de certitude, V. Suétone in Cæsar. 9. Sallust. Catil. 18. Cicéron. In togâ candidâ. In Catil. I. 6. Pro Syllâ. 4

a cessé de lui plaire, tout cela a ruiné César; il lui faut le grand pontificat pour le sauver des recors. En allant aux comices, il embrasse sa mère : « Tu me reverras ce soir, dit-il, grand pontife ou exilé. »

Il triomphe. Mais plus tard, à son départ pour l'Espagne comme préteur, ses créanciers malavisés reviendront à la charge, ne comprenant pas qu'il va devenir plus grand homme que jamais et les payer aux dépens du monde entier. Il sera trop heureux, ce dieu futur, pendant qu'il part à la hâte, tremblant d'être assigné et sans attendre ses passe-ports, que Crassus le cautionne pour 830 talents (3,837,600 francs). Il s'en ira, convenant qu'il lui manque 250,000,000 sest. (48,500,000 fr.) (1) pour que sa fortune égale zéro. Voilà les grandeurs du héros ! voilà ses misères !

Ici un orage amassé dès longtemps va éclater. Pompée était parti pour la guerre de Mithridate (en 688). L'absence du seul homme populaire avait donné une force nouvelle à l'oligarchie (2) ; l'absence de la seule autorité morale qui fût dans l'empire, avait ouvert une nouvelle porte au désordre. L'absence de crédit, l'impunité des crimes les plus évidents, le mépris de la chose jugée était au comble. Il n'était question que de révolutions, de royauté même (3) ; qui le voudrait, pourrait jeter à bas la république (4).

L'évidence du danger opéra une réconciliation soudaine. Nobles et parvenus, sénateurs et chevaliers, aristocrates et gens de finance, si violemment en guerre les années précédentes, s'unirent au moins pour un jour. Les vieux nobles consentirent à porter au consulat Cicéron l'homme nouveau, l'homme des chevaliers (an 691). Cicéron et

(1) Sur ces chiffres, croyables ou non, V. App. B. C. II. 32. Plut. in Cæsare.

(2) Postquàm Pompeius in Mithridatem et in maritimum bellum missus, imminutæ plebis opes, paucorum potentia crevit. Ii magistratus, provincias aliaque omnia tenere, etc... Salluste, Catil. 40.

(3) Nulla Foro fides... perturbatio judiciorum... rerum judicatarum infirmatio... novæ dominationes, imo regna. Cic. in Catil. 3. — (4) Plut. in Cicer.

César étaient la monnaie de Pompée absent; l'un avait son crédit sur les riches, l'autre l'*interim* de sa popularité: César, avec tout son génie, n'était encore, à trente-six ans, que le plus mauvais payeur de l'empire et l'idole en second de la *plebs* romaine.

C'est alors qu'éclata le mouvement révolutionnaire de Catilina, une des plus curieuses phases de l'antiquité romaine.

Lucius Sergius Catilina était un patricien, compagnon de Sylla, et qui avait largement versé le sang des proscrits. La tradition nommait parmi ses aïeux un Sergius Silus, qui, blessé vingt-trois fois dans les guerres Puniques, avait fini par combattre comme Goetz de Berlichingen avec son bras mutilé garni d'une main de fer. Ainsi, sa naissance l'unissait au patriciat écrasé par la prééminence de la *nobilitas;* les souvenirs de sa vie militaire aux vétérans de Sylla, ruinés pour la plupart; la similitude de son désastre à tous les banqueroutiers de Rome, de l'Italie, des provinces mêmes.

Avec cela, hardi, patient, capable même du bien; ses vertus de soldat avaient séduit plusieurs honnêtes gens, Cicéron lui-même (1); comme aussi ses *vertus* de joueur, de *bravo* et de débauché séduisaient le reste. Autour de ce Mirabeau soldat, qui maniait la parole comme l'épée, tout ce qui avait besoin de révolution affluait: ainsi de jeunes patriciens, élégants de boudoir, qui se frisaient, se parfumaient, portaient des tuniques à larges manches et des robes de pourpre transparentes; qui jouaient, s'enivraient, dansaient nus dans les festins, mais n'en étaient pas plus disposés à tenir Rome quitte de la réhabilitation qu'elle devait à leur banqueroute et des consulats qu'elle devait à leur nom: — ainsi de tout autres hommes, des misérables, parfois profondément dévoués, *bravi* sans emploi, gladiateurs sans maîtres, assassins à grand'peine absous par des juges payés: — ainsi toute l'Etrurie vaincue ou victorieuse,

(1) V. l'éloge de Catilina, par Cicéron. Pro Cælio. 5. 6.

vétérans de Sylla ou proscrits de Sylla (n'avons-nous pas vu marcher dans le même parti les serviteurs de Napoléon et les vieux républicains ses ennemis?) : — ainsi, même des femmes ; courtisanes vieillies, femmes nobles auxquelles le libertinage échappait, femmes lasses de leurs maris, qui cherchaient une occasion de devenir veuves impunément ; — en un mot tout ce qui avait un compte à régler avec la république, tout ce qui réclamait d'elle impunité de crimes, abolition de dettes, fortune, plaisirs, honneurs même (quand on était Sergius ou Cornelius on ne s'en passait pas si aisément) ; gens de tout parti, de toute condition, de toute origine (1).

Plus loin, des hommes prudents laissaient le nuage se former et, comme nous disons, voyaient venir (2) : c'étaient des riches qui eussent liquidé leurs affaires en vendant une villa ; mais la villa leur tenait trop au cœur, une révolution valait mieux (3) ! c'étaient soixante-quatre sénateurs qu'un coup de stylet du censeur avait rayés et qui s'agitaient pour rentrer au sénat ; c'était peut-être le spéculateur Crassus, spéculant même sur cette guerre contre les riches ; peut-être César qui menait le peuple de Rome, et qui aurait essayé cette occasion de conquérir le pouvoir s'il n'eût jugé Catilina de taille à le lui disputer.

Ce n'était pas du reste une intrigue, un complot nocturne ; à vrai dire, ce n'était pas un complot, c'était un fait qui levait la tête et allait droit son chemin. C'était la querelle du riche et du pauvre, mise à nu, affichée publiquement ; cette question, qui est au fond de toutes les questions politiques et apparaît quand elles sont vidées, ne se posa jamais

(1) Sur la composition de ce parti, V. Salluste. C. 17, et surtout Cicéron, Catilin. II. 8. 9. 10. Pro Murenâ. 24-26. 37.

(2) Erant præterea complures paulò occultiùs consilii hujusce participes nobiles. Salluste. 17.

(3) C'est à ceux-là que Cicéron dit ce mot : Errant qui tabulas novas à Catilinâ expectant... Tabulas quidem proferam, verùm auctionarias. *Id.*

si franchement. Catilina est un pauvre de bonne maison. C'est le noble flamand qui met l'écu à son chapeau et se fait chef des gueux; c'est Goetz de Berlichingen, le seigneur féodal qui commande la révolte des paysans. Cette misère patricienne accueille toutes les misères roturières. « Pauvres et malades, leur dit-il, défiez-vous des riches et des forts. Voyez qui je suis, ce que je dois, ce que je puis faire. Prenez un gueux pour être le porte-étendard des gueux » (1).

Aussi son étendard est-il déployé : ce n'est pas en secret qu'il soutient cette jeunesse perdue, lui fournit argent, maîtresses, chiens et chevaux, tout cela sur la fortune qu'il n'a pas ; qu'il encourage tous ces gentilshommes verriers, qu'il touche dans la main à tous ces truands : avec la vie en plein air de Rome, tout cela se voit. Chacun a vu l'éclair insultant de ses yeux; chacun peut savoir ses superstitions sinistres, cette aigle de Marius qu'il a prise pour son dieu, à laquelle il a érigé chez lui un sanctuaire, et offre, dit-on, des libations de sang humain. Sa vie passée; le meurtre d'un fils pour épouser une seconde femme (2); quatre accusations, de meurtre, d'inceste avec une vestale, de conspiration (3) et de brigue; quatre acquittements obtenus en dépit de l'évidence : rien de tout cela n'est secret domestique ou affaire de famille. Il vend ses troupeaux et garde ses pâtres; il a demandé deux fois le consulat; il vient d'échouer contre Cicéron ; il demande encore le consulat, il le demandera tant que la révolution ne sera pas faite. Au Champ-de-Mars, où il vient solliciter les électeurs, tout ce qu'il y a de proscrits, de sicaires, d'aventuriers lui fait cortége. Cicéron menacé ne sort pas sans escorte et montre une cuirasse sous sa toge. Croyez-vous que Lucius Catilina se cache? Voilà ce qu'en

(1) Cicéron, Cat. I. — (2) Salluste. 15.

(3) C'est la conspiration patricienne dans laquelle César fut compromis. V. ci-dessus.

plein sénat il a répondu à Cicéron : « Il y a deux corps dans la république : l'un faible, mais qui a une tête (le sénat), l'autre puissant, mais qui n'en a pas (le peuple) ; je serai cette tête qui lui manque. » — Caton le menace de l'accuser : — « On allume l'incendie contre moi, je l'éteindrai sous des ruines. »

C'est donc un parti plus qu'un complot, des révolutionnaires plus que des conspirateurs. L'évidence du péril a seule fait porter Cicéron au consulat, et Cicéron, dès les premiers jours de sa charge, haranguant le peuple (1), a désigné Catilina et parlé clairement de ses projets. Mais il y a de ces moments où en présence d'une crise imminente, on est d'accord pour dissimuler et pour attendre : nul n'ose aller droit au fait et tirer à boulets sur le nuage. Autrefois le sénat eût nommé un dictateur, et son maître de la cavalerie, homme de cœur et de main, serait déjà allé tuer Catilina en plein Champ-de-Mars (2). Mais le sénat se demande : Pour qui sera le peuple ? Le peuple, timide et ami de son repos, sera peut-être contre le premier qui osera jeter le gant ; le peuple, qui suit la fortune, sera peut-être pour celui qui aura remporté la première victoire (3). Catilina doute du peuple et ne se lève pas ; Cicéron doute du peuple et n'ose déchirer cette trame qui s'ourdit depuis dix-huit mois (4), et dont ses espions lui révèlent jusqu'aux moindres détails. Il y a des choses en politique, évidentes pour tous aujourd'hui et qui seront douteuses demain : si le sénat proclamait Catilina ennemi public, le peuple pourrait bien le déclarer innocent.

Mais le jour des comices mettra fin à cette longue attente ; Catilina échoue. Un accusateur défère son nom aux tribu-

(1) De lege Agrariâ, II, in fin.

(2) Cicéron, la conspiration depuis longtemps découverte, dit à Catilina au sénat : Voilà vingt jours qu'un décret est rendu contre toi, vingt jours que chacun a le droit de te tuer, et cependant tu es libre...., etc., etc. Catil. I. 2. Cicéron avoue pleinement la faiblesse de son pouvoir.

(3) Quod si Catilina superior aut æquâ manu discessisset, profecto magna clades... remp. obrepsisset. Salluste. 40.

(4) Depuis le mois de juin de l'année précédente. Salluste. 17.

naux. Il faut se décider; ses émissaires courent soulever l'Italie; l'Étrurie prend les armes sous son lieutenant Mallius. Le sénat proclame enfin le danger public (21 octobre 691).

Catilina reste pourtant à Rome, y reste libre, vient au sénat; l'*habeas corpus*, sa dignité de sénateur le protége. L'arrêter, l'exiler de Rome serait un acte arbitraire que le peuple dans sa conscience constitutionnelle ne pardonnerait pas. Cicéron comprend qu'il faut à tout prix le mettre en colère et le pousser à partir. Quand il vient au sénat, nul ne le salue; les bancs restent vides autour de lui. Cicéron lui adresse cette fameuse interpellation pleine de courroux calculé et de toute la rhétorique de l'injure. Catilina, qui veut d'abord répondre de sang-froid, laisse peu à peu son sang patricien s'allumer; injurie ce « nouveau venu, ce M. Tullius, ce bourgeois d'Arpinum qui a pris Rome pour son hôtellerie » (1). Les murmures du sénat achèvent de l'exalter; Rome le rejette, il la maudit; il part la nuit même, laisse Rome à ses adversaires.

On ne quitte pas impunément une telle capitale; le peuple donne tort aux fugitifs. Que fait à la *plebs* cette conjuration patricienne, aux Romains cette insurrection étrusque, au parti populaire ce réveil du parti de Sylla? Il ne reste plus à Rome qu'une conspiration sans tête, un complot de salon; les Lentulus et les Cethegus, élégants scélérats, mignons sanguinaires, tout gonflés d'orgueil nobiliaire, tout occupés de prophéties et d'oracles sibyllins. Du haut de la tribune Cicéron les menace, il les montre du doigt dans le sénat, intriguant toujours, toujours libres : tant l'*habeas corpus* veille sur leurs personnes sacrées! tant le sénat veut avoir le droit pour lui avant de franchir la légalité!

Mais au bout d'un mois, ils tentèrent d'associer à leur cause des députés allobroges. Ces Gaulois tinrent peut-être le sort de Rome entre leurs mains : que n'eût pas été la conspiration, si les provinces s'y étaient jointes? Après mûre réflexion, ils

(1) Salluste in Catil. 22. Appien.

eurent foi à la fortune de Rome, et, par leur soin, émissaires des conjurés, lettres à Catilina, plans des complots, tout tomba aux mains de Cicéron.

Le peuple crut alors à tous les crimes des conjurés. Ils avaient sollicité le secours des étrangers, appelé à eux les Gaulois. Le plan de la conjuration passait de bouche en bouche : les rôles, disait-on, étaient distribués ; Cassius devait incendier Rome ; Céthegus égorger le sénat ; Catilina, aux portes, immolerait les fugitifs ; le fils tuerait son père, la femme son mari ; la flamme éclaterait dans douze quartiers ; déjà des amas de combustibles se préparaient, les aqueducs allaient être bouchés !

Cicéron est aux rostres, ralliant tout ce qui est menacé, tout ce qui possède : sénateurs, chevaliers, scribes du trésor, simples affranchis. Il en appelle même aux boutiques, tenues en général par des esclaves ; il évoque l'industrie au nom du repos dont elle a besoin (1) ; cette évocation des intérêts privés me rappelle nos journaux ministériels en temps d'émeute. Le sénat a gagné sa cause. Les grands seigneurs de la finance, les chevaliers, l'armée habituelle de Cicéron (2), formés autour de lui, en garde nationale dirions-nous, occupent le Capitole, gardent les avenues de la Curie, emplissent le Forum sur les pas de leur consul. Le peuple a entendu la voix de Jupiter, le ciel a parlé (3) par des prodiges ; le peuple, dont un humble mobilier est toute la fortune (4), est épouvanté des projets d'incendie, et quand bientôt Caton lui fera distribuer par le sénat pour 1,250 talents (5) de blé gratuit, l'exécration sera unanime contre Catilina.

Cependant Cicéron instruisait contre les conjurés avec toute la réserve d'un légiste romain, les invitait à passer

(1) Catil. IV. 7, 8. — (2) Is exercitus noster locupletium, dit-il à Atticus.

(3) Catil. III. 8, 9. Sur la foi de Cicéron à ces prodiges. *V.* De divinatione. I. 12. II. 21.

(4) Quippè cui omnes copiæ in usu quotidiano et in cultu corporis erant. Salluste, Cat. 49. — (5) Plutarch. cité plus haut.

chez lui; de là les menait au sénat, donnant la main à Lentulus qui était préteur. Après même qu'ils eurent tout avoué, on ne les mit pas en prison; on les logea chez des magistrats qui répondaient d'eux. Cicéron tenait à garder tous les procédés.

Le sénat s'assemble pour les juger. César, pour venir parler dans ce sénat où Crassus n'ose paraître, traverse une haie de fougueux chevaliers qui le menacent de leurs épées. César maudit la conspiration; mais, légiste, philanthrope, il ne veut pas d'une mort servile pour d'aussi nobles têtes; il parle à l'esprit gentilhomme des uns (1); il parle à la peur des autres, il fait craindre au sénat sa responsabilité en face du peuple. Le sénat s'effraie, revient sur son avis, va opiner pour la prison perpétuelle (perpétuité à laquelle personne ne pouvait croire). — La réponse de Cicéron est indirecte, mais habile: il compromet César dans la cause du sénat, fait remarquer au peuple la malédiction de César contre les conjurés, sa part à toutes les mesures du sénat, sauf un scrupule légal qui le fait reculer devant la peine de mort; il s'associe, en un mot, devant le peuple, ce populaire et bien-aimé complice (2). — Caton, lui, va droit au fait, traite César de malhonnête homme qui a pitié de quelques scélérats, et n'a pas pitié de sa patrie; Caton parle aux riches, comme César a parlé aux nobles : la vertu les ennuie; il ne leur prêchera pas la vertu; ce n'est pas la patrie qu'il faut sauver, ce sont leurs villas et leurs viviers (3). — Là-dessus on apporte à César un billet que Caton, d'autorité, se fait remettre ; c'est une lettre d'amour de Servilie, sa propre sœur, à César: « Tiens, ivrogne, » lui dit-il en la lui jetant, et il reprend son discours (4). — Chacun joua bien son rôle; le sénat

(1) V. Plutarque in Cæsare et Appien.

(2) Comitem... populo carum et jucundum. Catil. IV. 6.

(3) Vos ego appello qui semper domos, villas, pluris quàm remp. fecistis. Apud Salluste, 54. et Plutarque in Catone. — (4) Plut. *Ibid.*

se sentait poser devant le peuple, il avait besoin d'en être entendu; des sténographes recueillaient tout le débat pour le transmettre à l'Italie; le sénat invoquait la publicité pour justifier sa propre justice.

Le soir même, Cicéron, par le Forum et la voie Sacrée, mena les condamnés dans la prison, où ils entraient pour la première fois peu d'instants avant leur supplice. « Le peuple suivait avec un silence plein de terreur; il semblait que, pour la jeunesse surtout, ce fût le moment de son initiation aux mystères d'une antique et redoutable aristocratie. » Des groupes de clients et d'émeutiers payés s'agitaient encore sur le Forum, quand du seuil de la prison, Cicéron leur cria-*Ils ont vécu,* et revint chez lui, tout le sénat à ses côtés, les chevaliers à sa suite, les maisons illuminées, les femmes aux fenêtres (1) (4 décembre).

Mais l'Italie était le côté sérieux de la conspiration. Si le complot s'étendait, gagnait la Cisalpine, gagnait la Gaule et les provinces, Cicéron comprenait qu'il avait tout à craindre. En Italie, il y avait matière à révolution, il y avait de véritables souffrances que ne connaissait pas le peuple gâté de Rome. Mais le temps des guerres sociales était passé. C'est un curieux spectacle et qui prouverait l'inanité des conquêtes politiques, que de voir cette race italique qui avait soulevé contre Rome tant de milliers d'hommes pour lui arracher les droits de citoyen, maintenant qu'elle les avait obtenus, réduite à arborer, au lieu de son drapeau national, le drapeau du débiteur récalcitrant, ne mettre sur pied que quelques milliers de pâtres, de bandits, de paysans en faillite, de vieux légionnaires endettés, et, après avoir conquis sa liberté politique, désespérer de sa liberté corporelle.

Le manifeste de ces révoltés italiens est énergique et curieux. Les termes tels que Salluste nous les transmet ne sont pas authentiques, sans doute, mais le fond de la pensée

(1) Plut. in Cicerone.

doit être exact. Il est adressé par le chef de ces révoltés à un général du sénat :

« Imperator, nous attestons les dieux et les hommes que si nous avons pris les armes, nous ne voulons pourtant pas mettre en péril ou la patrie ou nos concitoyens. Nous ne voulons que protéger nos personnes. Misérables et pauvres que nous sommes, la rigueur et les violences de nos créanciers nous ont enlevé à presque tous notre patrie, à tous notre réputation et notre fortune. On nous refuse jusqu'au bénéfice des lois anciennes; on ne nous permet point, par l'abandon de nos biens, de sauver notre liberté : telle est la dureté et des usuriers et du préteur! Souvent l'ancien sénat eut pitié de la *plebs*, et par ses décrets porta remède à la misère publique; de notre temps même, on a ainsi libéré les patrimoines grevés à l'excès, et de l'avis de tous les gens de bien, il a été permis de payer en cuivre ce qu'on devait en argent (1). Souvent aussi, la *plebs*, poussée par des désirs ambitieux, ou provoquée par l'arrogance des magistrats, s'est séparée du sénat. Mais, quant à nous, nous ne demandons ni la puissance ni la fortune, ces grandes causes de combat entre les hommes, nous demandons seulement la liberté, qu'un honnête homme ne consent à perdre qu'avec la vie. Nous vous supplions, toi et le sénat, prenez garde à la misère de vos concitoyens. Rendez-nous la sauvegarde de la loi que le préteur nous refuse, et ne nous mettez pas dans la nécessité de chercher une mort quelconque, mais une mort du moins qui ne sera pas sans vengeance. »

C'est à ces alliés qu'arriva Catilina, débarrassé de son cortége de jolis danseurs et d'élégants patriciens. Catilina soldat de Sylla, peut-être d'origine étrusque, peut-être, comme devaient l'être bien des familles patriciennes, lié par des rapports de patronage aux races italiques, mais surtout Catilina pauvre, aventurier, proscrit. L'Etrurie, cette terre si cruellement

(1) Loi Valéria en 667. Les dettes se trouvèrent par là réduites des trois quarts. Patercul. II. 23.

ravagée par l'épée de Sylla, se souleva à son approche; les pacages de l'Apennin lui envoyèrent leurs pâtres armés d'épieux, et les forêts leurs bandits; les vétérans de Sylla, les colons militaires d'Arezzo et de Fésules, reprirent leurs vieilles épées; les esclaves lui vinrent en foule; mais par orgueil patricien ou par un reste de probité, il les repoussa : et néanmoins d'un camp de 2,000 hommes, il eut bientôt formé deux légions (environ 12,000 hommes).

Il se passa près de deux mois. Catilina attendait l'explosion du complot dans Rome, et le soulèvement de l'Italie; le sénat avait peu de troupes et craignait beaucoup; les villes dévouées à sa cause (1) contenaient l'Italie, veillaient sur Rome, et la débarrassaient de ses hôtes dangereux, les gladiateurs.

Aussi quand arriva la nouvelle du supplice, les trois quarts de l'armée de Catilina désertèrent. Il ne lui resta guère avec ses affranchis que les soldats de Sylla, les plus sérieux partisans de sa cause. Les troupes du sénat approchaient. Une armée lui ferma l'entrée de la Gaule cisalpine; une autre était entre Rome et lui; il n'avait plus de vivres, il avait abandonné ses bagages. Il prit son parti en homme de cœur, redescendit l'Apennin, se posta au pied (près de Pistoie). Il avait en face le consul Antonius son ancien ami, assez favorable à sa cause, mais qu'en lui cédant un riche proconsulat, Cicéron avait gagné. Cicéron fit même en sorte que le jour du combat Antonius eût la goutte; un officier de fortune commanda l'armée. Il n'y avait guère de part et d'autre que de vieux soldats appelés à la hâte pour la révolte ou pour la défense. Aussi le combat fut-il acharné. Nul homme de condition libre (*ingenuus*) ne se rendit. Tous les morts furent

(1) On voit que Cicéron compte sur elles : Jàm verò urbes municipiorum coloniarumque respondebunt Catilinæ tumulis silvestribus (Catil. II. 11, 12). V. la conduite de la préfecture de Reate (Catil. III. 2), le décret rendu par Capoue (pro Sextio, 4). Le Picenum, l'Ager Camertinus, la Gaule cisalpine, étaient favorables à Catilina, Naples était contre lui (pro Syllâ, 19). V. aussi Cic. Cat. II. 3. Pro Sextio 4. Salluste. 42. Appien. II.

trouvés à leur poste, blessés par-devant. Les deux chefs qui commandaient sous Catilina furent tués. Lui-même, se voyant presque seul, « se rappela sa naissance et sa dignité, marcha au plus épais des rangs ennemis et tomba percé de coups; on le trouva bien en avant de sa ligne parmi les cadavres des soldats romains, respirant encore et la fierté sauvage de son âme peinte dans ses regards » (janvier 692).

Cette grande secousse heureusement soutenue aurait dû affermir la puissance qui gouvernait Rome. L'union des chevaliers et du sénat, ce rêve de Cicéron, semblait accomplie (1). Mais des questions d'écus ne tardèrent pas à rompre cette alliance *replâtrée* (2) et à mettre la brouille entre les vieux millionnaires du sénat et les insatiables publicains. Quant à Cicéron, le héros de cette crise, dont la gloriole fut sans doute trop bavarde, mais qui n'en avait pas moins eu le courage de s'exposer, et le courage bien plus rare de se compromettre, il savait qu'au premier revirement politique, ce courage-là serait puni ; il devait voir que la punition n'était pas loin : Pompée répondait si froidement aux emphatiques bulletins de sa victoire (3) !

Pour César, ce n'est guère à cette époque qu'un démagogue, je dirais volontiers un tapageur vulgaire. Il soulève assez gauchement contre Cicéron un tribun qui ne fait qu'attirer au consul les applaudissements du Forum. Puis (an 692), accusé, non sans quelque apparence de raison, de complicité avec Catilina, il se justifie en faisant, comme préteur, emprisonner le questeur qui a reçu l'accusation, et en jetant l'accusateur au peuple qui pense le déchirer. Puis il imagine avec le tribun Métellus de demander le rappel de Pompée, pour venir « mettre en ordre la république » (Pompée était le grand

(1) Prima causa inventa est in quâ omnes consentirent... quam conjunctionem si... perpetuam in rep. tenuerimus, confirmo vobis nullum malum civile aut domesticum ad ullam reip. partem esse venturum. Catil. IV. 17.

(2) Tueor, ut possum, conglutinatam concordiam. Sur ces brouilles. Att. I. 17. 18. 19. — (3) V. la lettre où Cicéron s'en plaint. Fam. V. 7.

drapeau populaire, à l'ombre duquel on pouvait tout tenter); il amasse pour cela des armes, fait emplette de gladiateurs, amène des soldats étrangers. Caton son adversaire vient seul sur la place publique, au milieu de cet appareil de guerre : « Les lâches, dit-il, d'avoir assemblé tant de soldats contre un homme désarmé ! » Il va droit s'asseoir entre César et Métellus, les déconcerte, leur met la main sur la bouche pour les empêcher de lire leur projet de loi ; les pierres pleuvent sur lui, mais sa bonne contenance a vaincu ; il parle au peuple, le sénat intervient, Métellus furieux quitte Rome ; César, mieux avisé, demande son pardon de bonne grâce et l'obtient.

Une année de préture en Espagne lui donna le moyen de payer ses dettes et lui permit une politique un peu plus noble. Il revint général vainqueur, plus puissant que quand il était l'idole fragile du Forum. Par un coup d'habileté, il réconcilia deux anciens ennemis, Crassus et Pompée ; une alliance se forma entre eux trois, où Crassus mit son argent, Pompée sa popularité, César son génie : alliance qui devait les rendre tout-puissants. Tous les intérêts généraux s'effaçaient devant la puissance d'un nom et d'une armée.

Cette alliance fit César consul. L'élection coûta 20 millions sest. (3,880,000 fr.). César ne devait pas être riche, surtout s'il avait payé toutes ses dettes ; Crassus se souciait peu de lui prêter une telle somme ; César associa à sa candidature celle du riche Lucceius ; Lucceius paya pour tous deux et César fut seul nommé.

Consul, il fallait qu'il reprît la question agraire (an 695). Chacun prétendait à l'honneur et au bénéfice de la résoudre. Pompée, qui n'y voyait qu'un moyen de doter ses soldats, avait fait proposer une loi agraire, toute menaçante pour les droits acquis (1). Cicéron, l'homme des tempéraments et du bien possible, voulait au contraire rassurer tous les possesseurs, et prétendait acheter des terres pour le peuple avec

(1) Cic. Att. I. 18. 19. Texte précieux.

cinq ans des nouveaux revenus de la république ; Pompée, vainqueur de Mithridate, avait rapporté 20,000 talents au trésor (1) et presque triplé le revenu public (2). César à son tour imitait cette sagesse, déchargeait Rome, repeuplait l'Italie, récompensait les soldats ; mais ne troublait aucune possession (3), n'achetait rien qu'à l'amiable, réservait le territoire de Capoue, s'excluait lui-même du nombre des commissaires chargés de la répartition, soumettait sa loi au sénat, implorait des amendements, promettait de les adopter, se posait en homme modéré, en conciliateur.

Le sénat, que dirigeait seul l'esprit de la noblesse, ne critiquait rien, mais rejetait tout. La loi agraire était de ces actes si souvent proposés, amendés, discutés, que peu importe de savoir s'ils se feront, mais qu'on dispute seulement à qui les fera. Le sénat (et Caton le disait tout haut) craignait moins la loi agraire que la popularité de celui qui la ferait (4).

César irrité change alors sa loi : c'est la Campanie, terre sacrée aux yeux du sénat, qu'il veut partager au peuple. La question est bien réduite ; la Campanie peut nourrir environ 5,000 familles, le reste du peuple se trouve désintéressé dans la querelle (5). La loi ainsi faite, le consul Bibulus la combat. César, gardant toujours les dehors, supplie Bibulus,

(1) 93,600,0000 francs.

(2) Il le porta, dit Plutarque, de 50 à 135 millions de dragmes (in Pompeio. 62), ou plutôt de deniers romains comme le fait comprendre M. Letronne (*Considération sur les monnaies*, page 96). Le denier équivaut à 4 sesterces. Le revenu public aurait donc été depuis la victoire de Pompée (692) de 540 millions sesterces (104,700,000 francs). — C'est environ 330 millions francs que Cicéron aurait prétendu employer en achat de terres.

Cicéron en 698 (pro Sextio 25) semble fixer à 40 millions francs seulement le revenu de l'état ; il est clair qu'il ne parle que des revenus anciens. V. aussi Pline VII. 27.

(3) Ainsi pour le territoire de Volterra. Cic. Att. XII. 21. — (4) Cic. Att. XII. 21.

(5) Omnis spes largitionis in agrum Campanum derivata est... cætera multitudo abalienetur necesse est. Cic. ad Attic. II. 16. César ajouta à la Campanie un territoire nommé Stellas, et établit ainsi 20,000 familles. Suétone. 20. V. sur sa loi : Dion XXXVIII. 1-7. App. II. 10. Velleius. II.

le fait supplier par le peuple : Bibulus tient bon, et comme le sénat peut toujours quand il veut fermer les voies légales, César en appelle au peuple, c'est-à-dire à la force.

Il interpelle à la tribune Crassus et Pompée, l'homme d'argent et l'homme d'épée. Tous deux approuvent la loi agraire : « Si on vient, dit Pompée, l'attaquer avec l'épée, je la défendrai avec l'épée et le bouclier. » La cause de César est gagnée ; la voix de ces trois hommes valait plus que les 450,000 suffrages.

Bibulus et Caton veulent pourtant combattre. Bibulus déclare fériés tous les jours de l'année. César se moque de lui et de ses fêtes. César fait emprisonner Caton, mais une heure après, honteux, suscite un tribun qui fait mettre Caton en liberté. Caton et Bibulus viennent au Forum : mais quand Bibulus ouvre la bouche, on lui jette sur la tête un panier d'ordures; on le traîne sur les degrés ; il découvre sa poitrine, il crie qu'on le tue et que sa mort retombe sur César. Caton est rejeté deux fois hors du Forum, et sans qu'il soit besoin de sénat, de consul, ni même de peuple, la loi passe.

Dès lors l'autorité des triumvirs est sans limites : comme Bibulus proteste et se tient enfermé chez lui, César est à lui seul tout le gouvernement ; Pompée et Crassus sont le peuple souverain. Ils font des traités, donnent des domaines, répandent des largesses. On ne vient plus au sénat ; Lucullus menacé se jette aux genoux de César. Le tribun Curion ose faire de l'opposition : on suscite un délateur qui prétend que Curion lui a proposé le meurtre de César. Mais le délateur est si gauche que l'affaire tombe toute seule; il ne reste plus qu'à supprimer ce maladroit personnage d'une comédie manquée, et le délateur Vettitus est trouvé étranglé dans sa prison (1).

Les affaires de l'État se traitent en conseil de famille : un pêle-mêle de mariages et de divorces, commodes instruments des alliances politiques, et durables comme elles, a cimenté

(1) Att. II. 24.

l'union des riumvirs ; Pompée, qui a répudié sa femme à cause de César et qui appelait César son Egisthe, épouse une fille de César ; César, qui a aussi répudié sa femme fille de Pompée, épouse une fille de Pison et promet à son beau-père le consulat pour l'année suivante ; Cépion, à qui la fille de César était fiancée, épouse en dédommagement une fille de Pompée, déjà fiancée à un autre, et Caton va criant « qu'on fait de la république une entremetteuse de mariages, et que les provinces et les consulats ne seront bientôt plus que des cadeaux de noces » (1).

Mais le peuple que dit-il ? Le peuple, qui veut au moins se croire souverain, abandonne tout à fait ses idoles. « L'autorité du sénat lui était odieuse. Qu'est-ce donc maintenant qu'elle est concentrée entre trois hommes violents ? Rien n'est populaire comme la haine contre les gens populaires » (2). Rome est pleine d'invectives, de quolibets contre eux ; on s'attroupe pour lire affichées les proclamations du solitaire Bibulus ; plus libre au théâtre qu'au Forum, le peuple fait répéter vingt fois les allusions contre Pompée, applaudit Curion, siffle César. Les triumvirs, furieux de n'être plus populaires, menacent le peuple de lui supprimer les distributions de blé (3).

Cicéron était fort triste et se tenait à part. Les triumvirs, toujours les maîtres bien que le consulat de César fût fini, imaginèrent de crever le nuage qui menaçait Cicéron, et lâchèrent Clodius contre lui. Clodius, avec un génie inférieur, était, comme César et Catilina, un patricien tourné au peuple. Une intrigue avec la femme de César lui avait valu un procès criminel ; on l'avait trouvé déguisé en femme, dans la maison de César, au moment où se célébraient des mystères dont les hommes étaient exclus ; il y avait et adultère et sacrilége ; mais des juges faméliques l'acquittèrent pour de l'argent, des

(1) Plutarque, in Pompeio.
(2) Nil tàm populare quàm odium popularium. Cic. Att. II. 9.
(3) Cic. Att. II. 18. 19. 20. 21.

juges débauchés, pour un plus infâme salaire (1) : Cicéron seul lui avait fait payer ce triomphe par un orage d'éloquentes invectives mêlées d'épigrammes et de mots équivoques, et Clodius, resté tête basse, gardait à Cicéron une rancune profonde. César, au contraire, avait si bien pardonné, qu'après avoir refusé de rendre témoignage contre Clodius, et avoir dit ce mot célèbre sur la femme de César, il avait, contre vents et marées, aidé le patricien Clodius à devenir plébéien et tribun du peuple.

Clodius se rangea donc en bataille contre Cicéron (696). L'armée, qui sous le consulat de César gouvernait le Forum, fut renforcée de coupe-jarrets auxquels Clodius ouvrit la prison, d'ouvriers qu'il soudoya, d'esclaves qu'il incorpora dans ces prétendues confréries de métiers, puissants instruments pour l'émeute. Il logea ces troupes dans le temple de Castor qui dominait le Forum, en jeta bas les degrés, en fit une vraie citadelle. Les légions de César étaient proches, César lui-même, qui était censé en chemin pour la Gaule, était dans un faubourg dirigeant les manœuvres. Une loi fut proposée *déclarant exilé* quiconque ferait *ou aurait fait* mourir illégalement des citoyens. Rien n'était moins régulier, mais la légalité, arme puissante pour l'attaque, est rarement utile pour la défense : c'est une épée, non un bouclier. Cicéron dut céder et partit en gémissant.

Caton lui-même conseillait son départ et prévoyait un prochain retour. En effet la brouille des partis était incroyable. Clodius voulait relever le parti de Catilina que Pompée et César trouvaient trop incendiaire; Pompée et César à leur tour étaient trop aristocrates pour Clodius. Clodius et le consul Gabinius, créature des triumvirs, avaient chacun son armée d'émeutiers qui se livrait bataille sur le Forum, laissant le peuple romain spectateur fort impartial de leurs luttes. Un jour Clodius vole à un ami de Pompée, qui le gardait en dépôt

(1) Emptum et constupratum judicium. Cic. Att. I. 15. 16. 18.

pour celui-ci, un prisonnier étranger de haute importance; de là combat de gladiateurs sur la voie Appia, meurtre d'un autre ami de Pompée, brouille complète de Pompée et de Clodius, réconciliation de Clodius avec le sénat à qui il promet de lui rapporter Cicéron sur ses épaules. Ces braves gens confisquaient à qui mieux mieux les biens des uns des autres : il n'y avait pour cela qu'à les consacrer à quelque dieu; dès lors la spoliation était inviolable. Clodius avait ainsi consacré la maison de Cicéron, puis il consacra les biens de Gabinius, Gabinius ceux de Clodius. Clodius menaça même la maison de Pompée : « J'élèverai un beau portique aux Carènes pour faire pendant à mon portique du mont Palatin» (élevé sur les ruines de la maison de Cicéron). Ce grand drame du triumvirat finissait aux sifflets du peuple en une plate comédie.

César, plus homme d'esprit que les autres, voyait son coup manqué, sa popularité de six ans tuée en quelques mois; il avait senti qu'il fallait s'éloigner de toutes ces misères. Il s'était fait doter d'un magnifique proconsulat, l'Illyrie, la Gaule cisalpine et transalpine, avec trois légions, de belles guerres à soutenir, tout un pays à soumettre, et une frontière qui venait à cinquante lieues de Rome. Il partit donc, ayant un accusateur à sa poursuite et son questeur déjà arrêté, trop heureux d'en finir ainsi avec sa royauté de deux ans, et criant que, « du fond de la Gaule, il n'était si faible femme qui ne pût se moquer de Rome et de tout l'empire. »

A son départ, toute la puissance du triumvirat s'en alla. Pompée n'imagina rien de mieux que de se réconcilier avec le sénat (697) et de travailler contre Clodius au rappel de Cicéron, lui qui, au temps où Cicéron venait l'intéresser à sa cause, sortait par une porte de derrière pour éviter sa visite. Clodius, furieux, fait un horrible carnage, laisse une mare de sang sur le Forum, et les égouts encombrés de cadavres. Un tribun du parti de Pompée est blessé si grièvement que Clodius craint à la fin de s'être compromis, et pour charger

ses adversaires d'un meurtre pareil, il imagine de faire assassiner un tribun de son parti et de jeter le crime sur eux. L'histoire des révolutions ne manque pas de traits pareils, et l'assassinat de Michel Lepelletier peut n'avoir été qu'une manœuvre de ses amis les montagnards (1).

Le parti du sénat arme à son tour : le tribun Milon a ses gladiateurs comme Clodius; les rencontres sont journalières; il n'y a plus ni tribunaux aux basiliques, ni assemblée au Forum, ni sénat au Capitole. Ces violences sans but et sans mesure réveillent une dernière réaction d'esprit public. Non plus seulement Rome, mais toute l'Italie, sénateurs, chevaliers, peuple, affranchis, soupirent pour un peu d'ordre et de repos. Le sénat, à qui les députés de toute la Péninsule viennent demander le rappel de Cicéron, donne le signal d'une grande insurrection légale. Aux applaudissements du peuple il appelle toute l'Italie à venir faire acte de présence au Champ-de-Mars, et à imposer par son concours silence aux satellites de Clodius. Toutes les classes de la bourgeoisie italienne, depuis les plus riches chevaliers et les plus puissantes associations de publicains, jusqu'aux communautés de la campagne et aux confréries d'artisans, rendent des décrets en faveur de Cicéron; et au Champ-de-Mars, dans une assemblée solennelle, la plus nombreuse et la seule paisible qui ait eu lieu depuis longtemps, l'Italie entière vote son retour (2). Lui-même raconte sa marche triomphale jusqu'à Rome, les députations qui le saluèrent de la part de toutes les villes, la haie qui se forma sur sa route depuis Brindes jusqu'à la porte Capène, les saluts de la multitude au pied du Capitole. Je crois facilement à cet enthousiasme : l'Italie pensait en avoir fini avec le gouvernement personnel des triumvirs et avec le

(1) V. de curieux documents à ce sujet dans une notice sur le château de Saint-Fargeau, par le baron Chaillou des Barres. Auxerre, 1839.

(2) V. sur le retour de Cic. pro Sextio. 116. 147. Post reditum 39. Pro domo, etc., et toute sa correspondance avec Atticus. IV. I. et S.

gouvernement sanguinaire des gladiateurs; l'homme qu'elle saluait était pour elle le symbole de la liberté régulière, de cette autonomie des nations, leur constant et inutile désir. Cicéron, l'Arpinate, l'homme nouveau, triomphant de la faction patricienne des Catilina, des César et des Clodius, était bien aux yeux de l'Italie le symbole de son pacifique avénement aux priviléges de la vie romaine. Cicéron aussi, l'homme des tempéraments, des droits acquis, de la conciliation, du juste milieu, l'homme qui ne fut jamais l'ennemi d'une seule corporation dans l'État, semblait bien fait pour les rallier toutes contre les influences personnelles, pour opposer les volontés communes et modérées aux volontés individuelles et violentes. Dans les moments de lassitude, les partis de juste milieu triomphent par leur caractère, apparent au moins, de conciliation et de justice, et ce jour-là on brûla dans toute l'Italie de l'encens aux pieds des lares domestiques, comme, au 7 juin 1832, dans les boutiques de Paris, on buvait des rasades à la santé de l'ordre public.

Mais dès le lendemain le gouvernement personnel et le gouvernement des gladiateurs reprirent le dessus. Il y eut disette, et le peuple ne vit que Pompée au monde en état de lui procurer du blé : des pouvoirs extraordinaires furent remis à Pompée. D'un autre côté, Clodius enrôlait chaque jour quelque aventurier ou quelque esclave fugitif; des esclaves étaient ses aides-de-camp; il les admettait au théâtre, il les faisait monter sur la scène, il souillait par leur présence la sainteté des jeux (1), il leur promettait la liberté, touchant ainsi sans y penser à la grande question de son siècle que n'avait osé remuer Catilina. Chaque homme important ne marche plus sans une armée, et quand deux de ces escortes se rencontrent, il y a du sang versé (2). Les maisons deviennent

(1) Ludos populi Romani pollutos! etc... Cic. de aruspicum responsis 12.

(2) « J'aurais pu faire tuer Clodius, dit Cicéron ; mais j'ai assez de la saignée, je veux traiter par le régime. » Diætâ curare incipio; chirurgiæ tædet.

des citadelles; Clodius les attaque en plein jour, y met le feu, réduit en cendre celle du frère de Cicéron. Milon l'accuse, mais Clodius sera fait édile aujourd'hui, et lorsqu'il sera édile, il ne pourra être jugé. — Non, il ne sera pas édile, il n'y aura pas d'élection aujourd'hui, Milon déclare les auspices défavorables. — Du moins il sera édile demain ; ses gens viendront au Champ-de-Mars de bonne heure, l'élection sera faite avant que Milon ne signifie les auspices. — Point du tout, Milon y sera dès la nuit, il y sera demain, il y sera après-demain, aussi souvent qu'on voudra tenir les comices. — Milon est en force. On déserte Clodius ; il n'a plus sous le portique de sa maison que quelques misérables déguenillés (1). Ainsi, c'est toujours la force qui gouverne. L'Italie ne peut pas tous les matins venir mettre le holà dans Rome sa souveraine. Le peuple de Rome, content de sa liberté du théâtre, s'amuse de ces luttes, s'en effraie parfois, ne se sent pas capable d'y mettre fin.

Depuis le mouvement italique qui rappela Cicéron, entre la monarchie déguisée de Pompée, l'anarchie armée de Clodius, l'oligarchie de quelques vieux riches, rien de digne ne se fit plus. Ce ne furent que jalousies et petites haines. — Les potentats du sénat, Crassus, Hortensius, Servilius, ramassant dans la boue sanglante du Forum, pour ameuter les oisifs contre Pompée, leur vieil ennemi Clodius ; — Pompée, à force d'hésitations, de cajoleries menteuses, de bassesses pour être populaire, devenu impopulaire une seconde fois ; odieux à tous, sénat et peuple, jeunes et vieux ; faisant venir des soldats pour garder sa personne ; se maintenant autocrate sous prétexte de la disette, recevant 40 millions sest. pour nourrir Rome, la nourrissant mal, et comme de raison, accusé de l'affamer ; — Clodius et Cicéron se rejetant l'un à l'autre des présages, des bruits souterrains, des réponses d'aruspices ; — Pompée parlant pour Milon accusé, hué par les gens de Clodius, Clodius par ceux de Pompée ; — Clodius jouant la

(1) Cic. Att. IV. 3.

comédie, et du haut de son tréteau des rostres interpellant son monde : « Qui affame le peuple ? — Pompée. — Qui est le plus débauché général ? —Pompée. — Qui se gratte la tête? — Pompée.— Qui veut aller à Alexandrie (rétablir un roi d'Égypte sur le trône, mission profitable)? — Pompée. — Qui doit y aller? Crassus. » Et trois heures de hurlements, d'injures, de chansons satiriques, d'épigrammes obscènes; quand, au signal donné, les gens de Clodius crachent sur ceux de Pompée et de Cicéron : bataille s'ensuit; Clodius est mis en déroute, jeté à bas de la tribune; il prend la fuite. Cicéron lui-même s'enfuit (1), (*ne quid in turbâ*, dit-il naïvement).

Mais on tombait vite d'anarchie en oligarchie. César intervint (698), se rendit à l'extrême frontière de sa province dont il ne pouvait sortir, vit Crassus à Ravenne, Pompée à Lucques, renoua le triumvirat. Il fut convenu que Pompée et Crassus seraient consuls, auraient pour provinces après leur consulat, l'un l'Espagne, l'autre la Syrie; qu'à César on assurerait la Gaule pour cinq ans de plus. Par l'union nouvelle de ces trois puissances, le sénat comprit que toute liberté aristocratique ou républicaine allait finir; il prit le deuil et vint supplier les tribuns qui avaient résolu d'arrêter les comices si Pompée et Crassus n'étaient pas nommés. Le peuple applaudit au sénat : « Applaudissez, dit un consul, demain vous ne le pourrez plus » : peuple et sénat n'y purent rien. A brigue ouverte, à force d'argent et de menaces, après avoir fait assassiner en pleine rue leur compétiteur, au milieu de la tristesse et de la solitude, Pompée et Crassus furent élus. Le gouvernement personnel fut de nouveau solennellement installé.

Les années qui suivirent (699-701) peuvent être racontées brièvement. Tous les personnages s'amoindrissent. Le vieux Crassus saute de joie quand sa campagne de Syrie lui est assurée; il prétend vaincre les Parthes, conquérir l'Inde,

(1) Cic. ad Quint. II. 3. Fam. I. 5.

ajouter des millions à ses millions. Mais le vieil avare va périr à l'œuvre, et Rome demeurera, par sa faute, engagée dans une guerre de plusieurs siècles contre cette nation envers qui elle a rompu la paix.

Les nobles, qui tiennent toujours Clodius en haleine contre Pompée, ne songent pas qu'ils s'aliènent Cicéron. Celui-ci blessé dément toute sa vie, se jette dans les bras des triumvirs. « Au moins, dit-il, ceux-là ne sont pas des gens perdus. Qu'on les souffre avec patience, ils nous laisseront du repos. » César le flatte et le caresse; l'amitié de César peut l'ennoblir; mais l'amitié de Pompée le rapetisse étrangement. Pompée l'emploie à plaider en justice pour les misérables dont Pompée se sert depuis dix ans. Le vieil avocat plaide ces mauvaises causes, défend des hommes qu'il déteste, tantôt gémit de cette rude tâche, tantôt prend le parti d'en rire (1), regrette « la liberté de sa haine (2), » et envie Caton « auquel personne n'ose demander une mauvaise action. »

Caton, lui du moins, est une grande âme. Il ne porte pas de tunique sous sa toge, et n'a que des semelles au lieu de sandales, en signe d'austérité républicaine. Caton propose au sénat de livrer aux Gaulois César leur vainqueur, pieds et poings liés. Il mène avec lui Favonius, son singe, comme on l'appelle, copie outrée d'un modèle outré lui-même. Favonius, édile, donne à la gloire de Caton des jeux d'une simplicité tout antique, distribue aux vainqueurs des couronnes de lauriers au lieu de couronnes d'or, au peuple des bettes-raves et des concombres au lieu d'argent : le peuple trouve la plaisanterie originale, mange de bon cœur les raves et les laitues du philosophe, rit de bon cœur à ces jeux dont

(1) « Cause difficile ! Mais je tâcherai... Que pourrais-je dire? Je veux être étranglé si j'en sais un mot... Je me suis fait au dégoût. » (Stomachus concalluit.)

(2) Meum ne odium quidem esse liberum. *V.* ad. Q. III. 3. 5. Fam. VII. 9. Att. IV. 16. 18. et les lettres à Lentulus. Fam. I. 7 et 8, où il fait son apologie.

Caton est le seul ornement ; Caton rit lui-même, et il n'y eut jamais si grande foule au théâtre que ce jour-là où l'on venait voir rire Caton.

Et Pompée? Pompée voit le gouvernement légal impossible : la corruption est portée si loin que le consul Appius et son austère collègue Domitius font avec deux prétendants au consulat le marché suivant : « Ceux-ci, une fois nommés par l'aide des consuls actuels, les paieront ou en argent ou en faux témoins; c'est-à-dire leur donneront 400,000 sest., ou leur trouveront trois augures et deux consulaires, prêts à jurer que, par une loi que le peuple n'a point faite, par un sénatus-consulte que le sénat n'a pas rendu, de beaux proconsulats ont été assignés à Domitius et à Appius. » La convention est dénoncée en plein sénat, les billets et les livres de compte sont produits (1), et l'on sait la juste mesure de ce qui reste de probité et de bonne foi républicaines, comme aussi la juste valeur d'un sénatus-consulte et d'une loi.

Pompée voit donc la royauté venir, et s'il voulait, pourrait la prendre : César et Crassus sont loin. Proconsul d'Espagne où il ne daigne même pas aller, il a fait de cette contrée un château fort, une position en cas de guerre, un titre de propriété sur cinq légions qu'il fait commander par ses lieutenants. Mais la coquetterie de Pompée aime à se faire prier. Il fait proclamer par ses amis que la république en lambeaux a besoin d'un dictateur ; il donne au peuple des jeux magnifiques, lui construit un théâtre, fait apparaître 600 mulets sur la scène, 50 éléphants au Cirque (2) ; du reste, homme modeste et retiré, nouveau marié de 50 ans, très-épris de sa femme, la promenant par toute l'Italie, il attend que le peuple le tire de ses jardins et le fasse dictateur.

Pour hâter le moment, il s'avise d'arrêter les élections (702) ; huit mois se passent sans consuls. Le gouvernement anarchique est à son tour réinstallé. Milon et ses gladiateurs,

(1) Attic. IV. 16. 18. — (2) Fam. VII. 1.

Clodius et ses satellites se rencontrent. Clodius est tué. La mort de cet homme soulève un tumulte effroyable ; Fulvie, sa femme, énergique et violente, fait exposer le corps sous le vestibule de sa maison. Le peuple s'y succède de nuit et de jour, les boutiques sont fermées. Les tribuns portent Clodius aux rostres; d'une salle du sénat on lui fait un bûcher. On force les maisons, on les pille, on cherche partout les amis de Milon, on tue tout ce qui porte un vêtement plus riche. Dans ce désordre Pompée est redevenu la seule force au monde, le seul gouvernement possible.

Pompée triomphe donc. Le peuple le nomme seul consul, chose inouïe. Pompée, monarque, veut de l'ordre, remplit Rome de soldats, arrête les pillages, fait condamner Milon. Pompée, monarque, veut régler le seul pouvoir un peu indépendant du sien, le pouvoir judiciaire; il fait de sages lois contre la corruption des juges, interdit les sollicitations souvent menaçantes dont les accusés s'entouraient, et Cicéron, ravi de voir un peu d'ordre dans Rome, appellera divin ce second consulat de Pompée.

Mais Pompée n'était pas fait pour être roi. Plein de petites passions républicaines, il violait ses propres lois, faisait venir chez lui pour les endoctriner les juges de son beau-père accusé, et disait à un autre accusé qui le sollicitait : « Tu fais refroidir mon souper. » D'un autre côté, il était ombrageux ; il voulait avoir une arme contre César : il fit une loi sur la brigue, loi dont l'effet remontait jusqu'à plusieurs années en arrière, loi qui comprenait et César et lui-même et tout le monde. En vertu de cette loi, Pompée exile tout ce qui l'offusque, et ces exilés vont à César.

César seul donc grandissait et grandissait par son absence. Il avait échappé à temps à ces querelles mesquines du Forum. Il y a dans la guerre quelque chose de loyal et de sérieux qui devait mûrir ce génie et l'élever à toute sa hauteur ; sans la guerre, César demeurait un habile, spirituel et séduisant tribun, moins franchement populaire que Clodius,

moins énergique peut-être que Catilina, moins noble et moins désintéressé que les Gracques.

La Gaule était une belle matière à son génie. Il la surprenait à une époque décisive, lorsque déjà sa native férocité commençait à s'amollir dans la civilisation méridionale. Par la Province romaine (Languedoc, Provence, Dauphiné) lui arrivaient les arts et le luxe de l'Italie. Des trois grandes portions de la Gaule, l'Aquitaine et la Celtique penchaient vers les nouvelles mœurs, la Belgique seule gardait toute sa belliqueuse indépendance. Mais, par ce mouvement vers des habitudes plus sociables, les peuples se rapprochaient, la Gaule tendait à l'unité, les ambitions voyaient leur horizon s'agrandir. A quelle faction et à quel peuple le sceptre des Gaules appartiendrait-il ? « En Gaule, dit César, il y a des factions dans chaque état, dans chaque bourg, presque dans chaque famille. » La lutte des partis y est organisée, elle est même la sauvegarde du peuple, qui se range sous la clientelle des grands. Les deux factions principales, des druides et des chevaliers, de la caste sacerdotale et de la caste guerrière, du clergé et de la féodalité, y sont en présence comme dans l'Europe du moyen âge. Les peuples les plus faibles se groupent autour des plus forts, et deviennent leurs vassaux. Ainsi se forment ligues contre ligues ; les Edues, fiers de leur nombreux vasselage, prétendent à la royauté des Gaules. La ligue des Séquanes et des Arvernes, trop faible pour les combattre, appelle les Germains à son secours. Plus de 100,000 hommes, suèves ou alliés des Suèves, passent le Rhin, écrasent les Edues, et rejettent leur république parmi les états secondaires. Mais bientôt la Gaule ralliée se réunit contre ces auxiliaires étrangers, elle est vaincue ; les Suèves demeurent maîtres d'une vaste partie de son territoire (l'Alsace). D'un autre côté, ce même sentiment de domination pousse la nation guerrière des Helvétiens ; fatiguée de défendre contre les invasions germaniques un territoire montagneux et stérile, elle quitte ses demeures, incendie ses 12

villes et ses 400 bourgs, emporte le blé de plusieurs récoltes, brûle celui qu'elle ne peut emporter, et traverse le Jura, hommes, femmes, enfants, vieillards, 360,000 hommes, pour aller, aux bords de l'Océan, conquérir, avec la puissance suprême sur tous les Gaulois, les terres fertiles des Santons (la Saintonge).

Au milieu de ces luttes, César apparaît (1). Il arrive à la hâte, faisant 100 milles par jour, à cheval, ou dans la première voiture qu'il rencontre ; si un fleuve l'arrête, il le passe à la nage. Cet élégant, ce corps délicat, cet épileptique, par une nuit d'orage éveille son armée, laisse là le bagage, marche en tête, le front découvert, à pied plus souvent qu'à cheval, traverse les marais, l'eau jusqu'au cou, et va surprendre, dans les immenses forêts où ils se sont retranchés, 100 ou 200,000 barbares. Si un de ses lieutenants est en danger, il part seul, se déguise, traverse le territoire ennemi, et va porter aux Romains en péril le nom et la fortune de César. Ainsi apparaît-il d'une contrée à l'autre, inattendu, avec ses légions qui semblent voler sur ses pas. Il parcourt vingt fois la Gaule en tout sens, en peu de mois visite l'Illyrie, Trèves, la Germanie, la Bretagne ; il semblerait que ce cheval aux pieds d'homme, que César seul a droit de monter et auquel les aruspices ont attaché l'empire du monde, soit un magique hippogriffe qui le porte à travers les airs (2).

Bonaparte et César, si différents comme hommes politiques, se touchent comme hommes de guerre. L'un et l'autre s'affranchissent des lenteurs de la stratégie ancienne, craignent de dissiper leurs forces, de perdre le temps à des

(1) Sur la vie et les habitudes militaires de César. Suétone. 59-70.

(2) « Le cheval qu'il montait était d'une beauté singulière, ses pieds ressemblaient à des pieds humains et le sabot avait des fissures en forme de doigts. Ce cheval, né chez lui, et qui, selon les aruspices, présageait à son maître l'empire du monde, fut dompté par César, et ne souffrit jamais un autre cavalier. César, qui le nourrit toujours avec grand soin, consacra dans la suite son image en avant du temple de Vénus Génitrix. » Suétone. Cæs. 62.

siéges sans fin, réunissent sous leur main leur forte armée, la poussent à la hâte partout où est le danger, la mènent par des chemins impraticables, lui font franchir des montagnes où un messager ne passerait pas (1), la décuplent en la rendant présente partout. L'un et l'autre, pour la manier ainsi, ont commencé par se la rendre propre et par mêler son âme à leur âme. Cette armée si prompte et si docile, et qu'ils opposent à tant d'ennemis à la fois, eux-mêmes l'ont faite, par cette puissance morale qui fait seule les grands généraux. César domine ses soldats par l'amitié, par la rigueur; il punit la trahison et la révolte, il pardonne le reste; il leur donne de l'or, il leur permet, après la victoire, le repos, les plaisirs, le luxe, les armes d'or et d'argent. « Les soldats de César peuvent vaincre, dit-il, même parfumés. » Mais une fois en marche, ni l'heure du départ, ni l'heure du combat n'est connue; il faut être toujours prêt. César affecte de partir tout à coup, les jours de repos, au moment des orages; il recommande qu'on le suive, et il s'éloigne, il se dérobe; il faut que son armée le cherche et s'accoutume à la fatigue en marchant comme son général. Il appelle ses soldats *camarades*, il les aime, il pleure leur mort; après le massacre d'une de ses légions, il se laisse pousser la barbe jusqu'à ce qu'elle soit vengée. Mais s'il les voit se troubler, s'ils pâlissent en pensant aux géants de la Germanie qu'ils vont combattre (2), s'ils font leur testament, s'ils pleurent sur leurs enfants et leurs femmes, César en prend son parti : il laissera là les pleureurs, il ira seul en avant, lui et sa dixième légion, sa « vieille garde. » En Afrique les soldats s'effraient des récits qu'on leur fait sur l'approche du roi Juba et de ses forces immenses : César ne craint pas d'exagérer encore le sujet de leur crainte : « Il est vrai que le roi sera ici dans peu de jours, avec dix légions, 30,000 chevaux, 100,000 hommes de troupes légères, 300 éléphants. N'en demandez pas plus,

(1) Plutarque in Cæs. — (2) De Bello Gallico. I. 50.

fiez-vous à moi qui le sais, ou je jette les questionneurs sur un vieux navire, je les pousse en mer, et le vent les mènera où il voudra. »

Aussi s'est-il créé une armée qui se meut avec lui comme le corps se meut avec l'âme. Je ne saurais dire le fanatique dévoûment de ses soldats : une cohorte est attaquée dans une île, loin de tout secours ; tous sont tués, excepté un seul, qui, après avoir admirablement combattu, se jette à la nage, gagne la côte où César l'attend ravi d'admiration, et là se prosterne à ses pieds, lui demandant pardon d'avoir abandonné son bouclier. Une autre fois les légions qui se sont mal battues, demandent elles-mêmes à être punies. Quand elles sont découragées, César n'a autre chose à faire qu'ordonner la retraite, et les légions le supplient de les laisser en présence de l'ennemi. La nature humaine, sous la main de César, a une puissance toute nouvelle. En quelques mois, il fait de ses soldats des matelots, arme une flotte immense, se jette à travers l'Océan, cette limite du monde, dont les flux et les reflux confondent la science romaine, et s'en va donner sur la grève, à marée haute, dans les flots mêmes de la mer, la bataille aux barbares de la Grande-Bretagne. Un jour, toute la dixième légion monte les chevaux des Gaulois, et César confie sa garde à ces escadrons improvisés. En quelques semaines, autour d'Alise, de Gergovia, d'Uxellodunum ou de tel autre de ces *oppida* gaulois dans lesquels se renferme tout un peuple, s'exécutent les immenses travaux de la circonvallation romaine, plus vastes et plus puissants que jamais, et dans une forteresse longue de plusieurs lieues, des légions se retranchent à la fois et contre l'ennemi au dedans et contre ses auxiliaires au dehors.

Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail des guerres extérieures des Romains. Quant à celles de César, on peut en lire dans M. Michelet une rapide et brillante analyse. En dix ans, la Gaule, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan et depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, a été foulée aux pieds

jusque dans ses derniers recoins : il n'y a si obscure peuplade, ni si redoutable nation qui n'ait plié la tête en rugissant sous la conquête romaine ; une centaine de peuples dont les noms mêmes étaient ignorés à Rome (1) ont été soumis, puis se sont révoltés, puis ont été vaincus et écrasés de nouveau. Leurs vastes *oppida*, leurs marécages, leurs forêts immenses, véritables forteresses, que des abattis d'arbres gigantesques rendent plus impraticables, où toute une nation se réfugie, les guerriers sur la lisière, les femmes, les enfants et les vieillards dans l'intérieur du bois, ont été forcés par sept ou huit légions romaines au plus. La Bretagne mystérieuse et redoutée, refuge de la Gaule vaincue et auxiliaire de la Gaule combattante, a été visitée par deux fois à travers les périls de la mer, et les soldats romains ont cru aborder un nouveau monde (2). César a passé deux fois le Rhin, troublé dans ses forêts cette Germanie dont les secours entretenaient la résistance de la Gaule ; il y a rejeté les Suèves qui déjà étaient en possession des terres gauloises et préludaient à la grande invasion du ve siècle ; César a compris que le danger vient de là, et que de ce côté sont les futurs conquérants de Rome. Puis, la Gaule soumise s'est révoltée, sous Ambiorix, sous Vercingetorix (700) : ce n'est plus un peuple, mais une ligue de nations qui conspirent ensemble depuis l'Escaut jusqu'à la Saône, se soulèvent la même nuit, massacrent les Romains, proclament la guerre, en quelques heures communiquent par des signaux depuis Genabum (Orléans) jusqu'aux montagnes des Arvernes. Elles ont appris la tactique romaine et la mêlent aux puissantes ressources de leur tactique barbare ; la révolte s'étend jusqu'en Illyrie (3) ; les routes sont détruites, les ponts coupés, il faut, à travers six pieds de neige, passer les Cévennes et

(1) Quas gentes nulla vox, nullæ litteræ notas fecerant. Cic. de provinciis consul. 13. — (2) Eumenius. Panegyric. IV. 2.

(3) Plutarque, in Cæsare.

venir combattre au pied des montagnes d'Auvergne. Au siége d'Alise où périssent les dernières forces de la Gaule, 700,000 hommes sont enfermés dans la ville (1) ; 300,000 mandés de toute la Gaule, Belges, Armoriques, Germains viennent à leur secours ; et lorsque la faim presse les assiégés : « Faisons, dit l'un d'eux, comme nos ancêtres, tuons les bouches inutiles, ce sera de la chair pour nous nourrir. » Quand la victoire de Rome semble complète ; quand nul *oppidum* ne résiste plus, quand Uxellodunum, la dernière forteresse de la Gaule dont la longue résistance a fait craindre à César que toute ville fortifiée ne reprît cœur à son exemple, a été vaincu par la soif et que toute sa garnison a eu les mains coupées : les peuples, au lieu de résister, disparaissent, se cachent dans les forêts, détruisent les récoltes, incendient les édifices, laissent aux Romains un désert. César comprend alors qu'à une révolte de ce genre il faut opposer d'autres armes : il adoucit le joug romain ; il traite les cités gauloises avec honneur ; la Gaule entière ne paie à Rome qu'un tribut de 40 millions sest. (2) (7,760,000 fr.) : une légion gauloise est reçue dans son armée ; il ne veut pas laisser de guerre derrière lui, il se fera de la Gaule vaincue une auxiliaire et la mènera à la conquête de Rome.

César, en effet, du fond de sa Gaule est toujours présent à Rome. On lui écrit tout, grandes et petites choses (3). L'été, au milieu des forêts des Nerviens, ou dans les marais de l'Escaut, pressé entre deux armées ennemies, il dicte, de son cheval, cinq ou six lettres à la fois pour Rome et pour le Forum ; pendant l'hiver, quand la guerre lui laisse un peu de repos, il repasse les Alpes, arrive jusqu'aux extrémités de sa province, et là, à cinquante lieues de Rome, le vainqueur d'Ariovist peut contempler à son aise les petites querelles d'une démocratie corrompue, assez voisin pour n'en rien

(1) Plutarque, in Cæsare. — (2) Suétone in Cæsare. 25.
(3) Omnia maxima, minima, ad Cæsarem scribuntur. Cicéron. ad Q. III. 1.

ignorer, assez éloigné pour ne pas se rapetisser dans ces intrigues.

A cette distance, en effet, il faut bien qu'on lui reconnaisse quelque génie ; que le sénat lui vote d'énormes subsides et des jours de fêtes pour ses victoires ; que Pompée le fasse continuer dans son commandement ; que Cicéron, son vieil adversaire, entonne pour lui d'emphatiques éloges : « Les Alpes peuvent tomber aujourd'hui ; depuis les victoires de César, l'Italie n'a plus besoin de rempart contre la Gaule (1) ! » Il faut bien que Cicéron demande pour César cinq ans de gouvernement de plus, et à son grand regret obtienne ce qu'il demande.

La gloire n'est d'ailleurs pas le seul élément du crédit de César. Dès son consulat, il a pris au Capitole 3,000 liv. d'or qu'il a remplacées par du cuivre doré. Pendant la grande orgie du triumvirat, il a vendu des royaumes, vendu la ferme des impôts ; Pompée et lui ont reçu du roi Ptolémée près de 6,000 talents. Dans les Gaules où il a pillé les villes, dépouillé les temples, provoqué par ces déprédations les redoutables révoltes des dernières années, l'or lui est venu en abondance.

Il saura faire que le monde entier soit son obligé. Il verse dans l'Italie et les provinces l'or au prix modique de 3,000 sest. la livre (2). Ce débiteur de tant de millions est créancier aujourd'hui ; mais il prête sans intérêt ou à un faible taux, et une bonne partie du sénat lui est attachée par ce lien. Il gagne le tribun Curion en payant pour lui 60 millions sest. de dettes (3) (11,640,000 fr.) ; le consul Paulus par un don de 1,050 talents (4) (4,700,000 fr.) ; mais Paulus est généreux et consacrera par une magnifique basilique le

(1) De provinciis consularib.

(2) Au lieu de 4,000. Suétone, in Cæsare. La livre romaine égale 2/3 de la nôtre. Au prix donné par César, la livre d'or ne valait que 18 3/4 livres d'argent au lieu de 25. — (3) Valer. Maxime IX. 1. 6. Dion. XL. 60.

(4) Plut. in Cæs. in Pomp. Appien. B. C. 11. Dion. XL.

souvenir de sa corruption. Quant à Cicéron, on le gagne par la vanité ; le patricien César comble Cicéron comme Louis XIV comblait Samuel Bernard ; il a Quintus, son frère, auprès de lui, il le caresse, il lui demande des nouvelles de son cher Cicéron ; Cicéron enchanté oublie le passé, compose un poëme sur la guerre de Bretagne et demande à Quintus : « Que pense César de mes vers (1) ? » Quant au peuple, avec des jeux, des repas publics pour les obsèques de sa fille, des gladiateurs qui ont pour maîtres d'escrime des sénateurs et des chevaliers (le peuple s'amusait de cette première dégradation de la noblesse romaine), avec un Forum nouveau dont le terrain seul coûte 60 millions sest., un portique de marbre long d'un mille au Champ-de-Mars, des *septa* de marbre pour les comices (2), César gagne le peuple.

Déjà tout à Rome se fait par César : pour obtenir les charges, on écrit à ce soldat, peut-être assiégé à l'heure qu'il est dans quelque marais de la Hollande ; il se fait délivrer par les gens qu'il appuie une promesse écrite de ne jamais consentir à ce qu'on lui donne un successeur. Dans l'hiver de 698, où il est venu renouveler le triumvirat, tout s'est pressé autour de sa croissante renommée. Il a tenu cour plénière à Lucques, le point extrême qui le sépare de la frontière romaine ; deux cents sénateurs y sont venus avec Pompée ; six cent vingt licteurs, amenés par des magistrats d'ordres divers, ont fait antichambre aux portes de César. Qui peut résister à ce séducteur ? Exilés de Pompée qu'il a accueillis ; visiteurs qu'il a comblés de présents, eux, leurs affranchis, leurs esclaves mêmes ; gladiateurs qu'il a fait relever de l'arène ; condamnés qu'il protége ; banqueroutiers qu'il secourt (3) ; aven-

(1) Sur cette réconciliation de Cicéron avec César, V. Fam. VII. 5. V. 8 (Litteræ fœdus, non epistola), sa correspondance avec Quintus. II. 12. 14. III. 1. seq. et avec Trebatius, jurisconsulte attaché par lui à l'état-major de César, député de Cicéron pour être ami de César. Fam. VII. 5. et seq.

(2) Cicéron dirigea ces travaux. Att. IV. 16.

(3) Omnes damnatos et ignominiâ affectos. Cic. Att. VII. 3.

turiers plus compromis encore auxquels il dit : « Pour vous, attendez la guerre civile ; » rois auxquels il fait des cadeaux d'un millier d'esclaves ; villes d'Italie, de Grèce, d'Espagne, d'Asie qu'il a embellies de monuments ; nations qu'il a secourues sans la permission du sénat ; la jeunesse ; le peuple (1) de Rome presque entier ; la coterie sanguinaire et frisée de Catilina ; la garde populaire de Clodius ; et par-dessus tout ses onze légions auxquelles il donne le blé sans mesure, la paie double, des cadeaux de terres et d'esclaves : — tout cela forme autour de lui une immense armée révolutionnaire. Son grand point d'appui est la Gaule Cisalpine, le foyer révolutionnaire de la péninsule, très-suspecte de sympathie pour Catilina ; les Cispadans, les derniers venus de la cité romaine ; les Transpadans qui sollicitent encore le droit de cité ; toute cette contrée que César a peuplée de ses colonies et pour laquelle il a manqué faire une révolution (2). Et même les gens paisibles, les hommes des intérêts matériels, les chevaliers, amis peu fidèles, désertent Pompée et viennent à César (3). Ceux qui possèdent, usuriers et cultivateurs, sont déjà tout résignés à sa tyrannie si elle leur donne du repos ; et quand, la Gaule pacifiée, il redescend dans la Cisalpine, tout ce nord de l'Italie vient en fête à sa rencontre : ce ne sont que repas publics, victimes immolées, arcs de triomphe à l'entrée des villes : riches et pauvres le fêtent en commun ; César a trouvé le secret d'avoir pour lui et les débiteurs et les créanciers.

Que reste-t-il donc contre César ? — Pompée, Bibulus, Caton, les princes du sénat, les dynastes, les amateurs de belles murènes, une quinzaine d'hommes ; en un mot (si vous me permettez cette accumulation de barbarismes) quelques posi-

(1) Urbanam plebem, juventutem. *Ibid.*

(2) La Gaule cispadane (Bologne, Modène, Ravenne, etc.) et la Gaule transpadane (le Milanais, Mantoue, Crémone, etc.) forment les deux parties de la Cisalpine.

(3) Publicani Cæsaris amicissimi, fœneratores agricolæ, etc.... *Ibid.*, 7.

tions aristocratiques assez récentes, et à leur tête une individualité creuse et médiocre. Cicéron n'est pas avec eux ; Cicéron, ami de César et de Pompée, s'afflige et doute (1). Le sénat même n'est pas avec eux, le sénat est traîné par eux plus qu'il ne les suit. Ces gens malavisés qui ont nourri pendant huit ans la puissance de César, veulent aujourd'hui lui faire la guerre (2). Pompée, cet estomac malade, qui ne sait jamais ce qu'il veut (3) ; Pompée qui pour César a violé toutes les lois ; qui, dans une de ses phases d'amitié pour lui, est allé au Capitole faire gratter une loi déjà inscrite sur l'airain et y ajouter la permission pour César de demander le consulat sans venir à Rome ; Pompée a lancé contre lui sa loi sur la brigue, véritable déclaration de guerre. Pompée lui a fourni pour faire la guerre, et le motif : une menace d'accusation, et le prétexte : le droit de demander le consulat, et le moyen : dix ans de commandement dans les Gaules.

Pompée souhaite la guerre : Pompée trouve le monde trop étroit pour César et pour lui. La mort de Crassus, qui les débarrasse l'un et l'autre d'un commun rival, la mort de Julie, fille de l'un et femme de l'autre, adorée de tous deux, tout doit hâter la rupture. César sait que, s'il vient à Rome, il aura une accusation à subir (Caton qui jure toujours a juré de l'accuser dès qu'il n'aurait plus d'armée) ; d'onéreuses promesses d'argent et de monuments à tenir envers le peuple ; peut-être des dettes à payer : tant de magnificence a dû l'appauvrir, et Pompée prétend qu'il est ruiné une seconde fois (4). Les temps d'ailleurs sont mûrs pour une révolution : Pompée fait dire par ses amis que la monarchie est nécessaire, qu'il s'agit seulement de prendre ce remède de la main

(1) V. le septième livre à Atticus. Et ailleurs : Je souhaite que César soit vertueux, je puis mourir pour Pompée. Fam. II. 15.

(2) Serò resistimus ei quem per annos decem aluimus. Cic. *Ibid*. 5.

(3) Stomacho Magnus ita languenti ut quid cupiat non sciat. Cælius à Cicéron. Fam. VIII.

(4) Suétone. 30.

du plus doux médecin (1). Tout appelle et justifie un 18 brumaire.

Et César pourtant, si puissant, si évidemment appelé, si excusé d'avance, César est prudent, réservé, plein de modestie et de mesure. Cicéron lui rendra cette justice que Pompée seul souhaita la guerre, que César, sans la craindre, ne la désira pas (2). Pendant que les amis de Pompée rompent ouvertement, que le consul Marcellus (an 703) propose le rappel de César et l'abrogation de la loi qui lui permettait de demander le consulat sans être à Rome, qu'arrivant jusqu'à l'insulte, Marcellus fait fouetter un sénateur de Côme, cité à laquelle César a conféré le droit de bourgeoisie : César parlemente deux années entières (703 et 704), renouvelle obstinément ses offres pacifiques, sur l'ordre du sénat livre à Pompée deux de ses légions, propose d'abdiquer le commandement de la Gaule pourvu que Pompée abdique celui de l'Espagne. Poussé même plus loin, il offre de licencier huit légions, et de ne garder que la Gaule Cisalpine. Pressé par Cicéron, il se réduit à l'Illyrie avec une seule légion, résiste aux conseils guerriers qui l'environnent, recule les hostilités tant qu'il peut ; il mettra jusqu'à la fin les procédés de son côté.

Sans doute, cette patience était habile, cette modération sans danger ; César savait Pompée décidé à la guerre. Mais cette guerre, César la voulait faire aussi plausible, aussi honnête, aussi motivée que possible. Il comprenait qu'une grande force manquait à son parti, la moralité. C'était le rebours du 18 brumaire. Bonaparte, à cette époque, avait pour lui la partie honnête de la nation, contre le gouvernement des avocats et des fournisseurs appuyés par l'arrière-garde des sans-culottes de 93. Ce gouvernement-là ne personnifiait

(1) Plut. in Pompeio.

(2) Pompeius cupere bellum, Cæsarem non tàm cupere quàm non timere. Cic. Fam. IX. 6.

aucune vertu, n'avait aucune raison morale pour exister. Bonaparte eût bien ri si on lui eût dit de prendre garde qu'il s'attaquait à la moralité républicaine, et si on lui eût opposé comme une barrière sacro-sainte la légalité toute fraîche de l'an III. Mais le sénat de la vieille Rome, même alors, était quelque chose de plus grand que le directoire exécutif, et Pompée valait mieux que maître Jérôme Gohier. Les meneurs du sénat, gens si attaquables, représentaient pourtant la loi antique, le droit héréditaire, la moralité de la vieille Rome : honnêtes gens relatifs, ils gardaient le nom d'honnêtes gens et formaient, quoi qu'on fît, le parti de la vertu. Cicéron écrit à Atticus : « Je ne te comprends pas avec tes gens de bien. Pour ma part, je n'en connais pas un ! » et pourtant il finit par conclure : « Je marcherai avec les honnêtes gens ou du moins avec les hommes tels quels qu'on nomme honnêtes gens (1). »

Le parti de César, au contraire, était celui des banqueroutiers, des gens compromis, des aventuriers de tout genre. Aussi arrivait-il doucement à son 18 brumaire, non sans ménagement et sans hésitation, poussé par les circonstances plus qu'il ne les poussait. La légitimité romaine méritait bien ces égards : elle du moins avait eu des siècles de vie, et on ne pouvait la traiter comme la constitution au maillot du directoire. Nous rions de ce collègue de Barras, à qui on disait au 18 brumaire : « La révolution est faite, Bonaparte est maître de tout. — Impossible ! dit-il tranquillement, j'ai les sceaux de la république dans mon tiroir. » César, loin de là, se défendra très-sérieusement et de son mieux d'avoir enfoncé les portes du temple de Saturne : on les avait, dit-il, laissées ouvertes, et les consuls étaient partis sans penser même à reprendre la clef (2).

Les événements se précipitent (705). Les consuls refusent presque d'ouvrir les lettres de César ; ne permettent pas que

(1) Cic. Att. VII. 7. — (2) Cæsar. B. C. I. 14.

le sénat en délibère, déclarent qu'on ne délibérera plus que sur le danger public. « Si le sénat ne les seconde, s'il manque de fermeté, ils déserteront le sénat, ils iront, disent-ils naïvement, faire leur paix avec César. » Le sénat se laisse emporter par leurs menaces. En vain les parents de César proposent-ils de l'aller trouver, de négocier encore ; tout se fait avec une violence étourdie. Pompée par orgueil, Caton par vertu, d'autres par ambition ou par embarras de fortune, se précipitent dans un abîme qu'ils ne regardent pas. César est déclaré ennemi public, si, à un jour marqué, il ne quitte son armée. On nomme son successeur, on ouvre le trésor de l'état à Pompée, on proclame, selon l'antique formule (*caveant consules*, etc. ...) le danger public et la suspension des lois ; les tribuns, amis de César, menacés par ces mesures et enchantés de la menace, se déguisent en esclaves, quittent Rome de nuit, fuient vers César (1).

César était à Ravenne, n'attendant pas encore ce moment inévitable, que la violence de ses ennemis avait hâté. Il n'avait même auprès de lui qu'une seule légion, diminuée par tant de guerres ; les autres, amenées par des lieutenants lui arrivaient lentement à travers les Alpes. Mais après une rupture si éclatante, il fallait marcher ou se soumettre, et César d'ordinaire prenait peu la peine d'attendre son arrière-garde. D'ailleurs, dans la personne de ses tribuns, lui arrivait un prétexte légal qui lui manquait et qu'il fut enchanté d'avoir : le soldat romain était Romain au fond du cœur ; la religion du patriotisme vivait dans les camps, et il est évident que César n'eût pas été sûr des siens s'il n'avait su concilier sa cause avec les scrupules du patriotisme romain. Maintenant la majesté des tribuns était violée, les lois offensées ; César harangue ses troupes comme un Caton eût pu le faire : « des mesures violentes dans la cité ! la suspension des lois ! l'état de siége ! Quand tout était calme, quand ses amis restaient

(1) Le seul historien pour tout ceci est César lui-même. B. C. I. 1, et seq.

dans la sphère légale, quand nulle violence ne troublait le Forum ! » Les soldats lui répondent par des cris, marchent en avant ; lui, reste à Ravenne.

Jusqu'au dernier moment, il dissimule ou il hésite. Il demeure là tout le jour, assiste à un spectacle, considère un plan d'édifice qui lui est présenté, soupe le soir avec de nombreux convives, se retire comme souffrant, fait mettre à sa voiture les mulets d'un moulin voisin, y monte seul avec quelques amis, suit des chemins détournés ; les flambeaux s'éteignent, il s'égare, ne trouve un guide qu'au point du jour, chemine à pied par d'étroits sentiers, rencontre enfin ses cohortes qui l'attendaient au bord d'un petit fleuve nommé Rubicon (1).

Arrivé à cette rivière, frontière de sa province, aux bords de laquelle Manuce prétend avoir lu cette inscription : « Au delà de ce fleuve Rubicon, que nul ne fasse passer drapeaux, armes ou soldats, » César s'arrêta et dit à ses amis : « Pensons-y bien, nous pouvons encore revenir sur nos pas; si nous passons ce ruisseau, la guerre sera notre juge. » Alors, dit Suétone, se leva tout à coup un pâtre d'une taille colossale et d'une beauté singulière, qui jouait sur une flûte de berger, et quand il eut amassé les soldats autour de lui, il saisit une trompette, s'élança dans le fleuve et le traversa, en la faisant résonner avec force. La conscience patriotique des soldats avait sans doute besoin de cet encouragement. «Allons, dit César, où nous appellent les présages des dieux et l'injustice de nos ennemis, les dés sont jetés. » Et, comme parle Tite-Live (2), il marcha contre l'univers avec 5,000 hommes et 300 chevaux.

§ III. — LA GUERRE CIVILE ET LA DOMINATION DE CÉSAR.

Après vous avoir traînés si longtemps sur ces misères d'un empire qui tombe, j'ai par compensation à vous proposer un

(1) Plutarque in Cæs. 10. Suétone. 31. — (2) Tit.-Liv. apud. Orose VI. 15.

spectacle plus digne, celui du génie de César dans son parfait développement. La guerre civile est l'époque de sa maturité et de sa grandeur. César a un grand crime à se faire pardonner; car le patriotisme n'est pas tombé si bas que même César ait pu passer le Rubicon sans remords. Il se fera pardonner ce crime à force de clémence et de génie.

L'idée d'une guerre civile tenait l'Italie dans l'épouvante. La guerre civile, telle qu'on la connaissait depuis Sylla, c'était le pillage, les proscriptions, la confiscation des biens, l'abolition des dettes, le retour des exilés (ce dernier symptôme apparut toujours à l'antiquité comme quelque chose de sinistre); et quand l'Italie pensait que le parti de César était le parti des aventuriers, des gueux et des débiteurs, la terreur était encore plus grande (1).

Aussi à la nouvelle du passage du Rubicon, tout le monde fut consterné. Le sénat cria : *Sauve qui peut!* et déclara traître quiconque ne fuirait pas avec lui. Pompée n'avait rien fait; il avait promis dix légions, à peine en avait-il deux; il lui suffisait, avait-il dit, de frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions. « Frappe donc la terre, » lui disait-on. Caton seul prit une grande résolution; il jura de ne plus couper sa barbe ni ses cheveux : et un long cortége de magistrats et de consulaires couvrit les routes et se rencontra avec les populations italiennes en chemin pour se réfugier dans Rome.

Mais il ne convenait pas à César d'effrayer ainsi les honnêtes gens. Ces airs de bandit ne lui allaient plus. Il ne voulait pas vaincre en malhonnête homme, quoiqu'il eût souvent lutté en malhonnête homme. Pour faire que toute vertu et tout honneur ne fussent pas du côté des vaincus, César pré-

(1) Tabulæ novæ, exsulum reditus, in bona invasio, cædes. Att. X. 8. Egestates tot egentissimorum hominum. — Libidines, audaciæ,... sumptus IX. 7. Cæsar... Phalaris erit an Pisistratus? VII. 20. César, disait alors Cicéron, ne sera pas meilleur que Sylla. VII. 7.

tendit être dans cette guerre le plus humain et le plus généreux. L'aristocratie avait pour elle la morale des lois et de l'antiquité; César eut pour lui une morale nouvelle, ou plutôt une morale qui n'appartient qu'à lui dans les temps antiques, celle de l'humanité et de la clémence. Il se refit honnête homme lui et son parti. Suivit-il un instinct de cette âme pour qui la vengeance, ce plaisir des dieux, était un mets insipide? Ou comprit-il combien, après les épouvantables tueries de Sylla, une victoire toute compatissante étonnerait les peuples et les gagnerait? Y eut-il vertu ou calcul? L'un et l'autre, sans doute; mais qu'importe; il faut souvent de la vertu même pour suivre ses intérêts, et il y a tel calcul que ne fera jamais un méchant homme.

Au premier moment, César marche plus au milieu de l'étonnement que de l'amour; c'est, comme aux Cent Jours, une marche rapide et triomphante; les troupes du sénat sont de vieilles troupes de César. Les garnisons passent à l'ennemi, chassent ou livrent leurs chefs; les villes ouvrent leurs portes, les peuples sont stupéfaits, silencieux. Mais quand on voit ce neveu de Marius marcher en avant sans désordre, sans pillage, contenir ses troupes de la même voix qui les appela souvent à la licence; lorsqu'un chef tombe entre ses mains, lui donner la vie, lui donner la liberté et la liberté de rejoindre Pompée, en faire même un ambassadeur de paix, renouveler des offres sans cesse rejetées avec entêtement (1); déclarer qu'il estime son ami quiconque ne lui fait pas la guerre, tandis que Pompée déclare son ennemi quiconque ne le suit pas (2): alors, toute l'Italie vient au-devant de lui, paysans et citadins, tout ce peuple, en un mot, qui faisait, il n'y a pas un an, fumer l'encens pour la convalescence de Pompée, et transformait le voyage de Pompée en triomphe. Les gens à argent se réconcilient avec ce général des prolé-

(1) Toutes les lettres de Cicéron à Atticus, et sa correspondance avec César et les amis de César. Att. VIII. IX. X. — (2) Suétone in Cæsare. 75.

taires qui leur laisse « leurs belles petites villas et leurs chers petits écus (1) ; » César enlève l'Italie sans coup férir, et, au bout d'un ou deux mois, il tient Pompée enfermé dans Brindes, barre presque entièrement le port, si bien que le grand Pompée eut à peine une passe étroite pour abandonner à jamais l'Italie.

Et ces Pompéiens qui n'osent mener leurs troupes contre César, parce que ces troupes reviendraient à leur ancien général, ces Pompéiens, dans leur fuite à travers l'Apennin, ont toujours leurs beaux esclaves et leur vaisselle d'or ; ils ont des festins magnifiques où ils se partagent les dépouilles de l'Italie : « L'Orient leur appartient ; là, est la force de leur parti ; ils tiendront la mer, ils occuperont l'Égypte et l'Afrique, affameront l'Italie, jetteront sur elle leurs alliés barbares de l'Orient, châtieront ses villes, proscriront ses riches, gorgeront d'or leurs soldats, livreront la péninsule aux esclaves. » Il y a là des débiteurs comme il y en a au camp de César ; mais ceux-ci fient leur fortune à leur général, ceux-là, trop grands seigneurs pour ne pas faire eux-mêmes leur part, stipulent chacun pour soi. « Vive Sylla ! Pompée est élève de Sylla ! Pompée ne rêve que Sylla et proscription (2). »

Et, au contraire, le vainqueur César ne parle que paix et conciliation ; tout ce qu'il demande, va-t-il jusqu'à dire, c'est de vivre en sûreté sous la domination de Pompée (3). César écrit à Cicéron ces belles paroles, hypocrites si l'on veut ; mais puisse-t-il, dans les révolutions à venir, y avoir beaucoup de tels hypocrites !

« Tu me connais bien et tu as raison de dire que rien n'est plus loin de moi que la cruauté... Je me réjouis de te voir

(1) Villulas et nummulos. Att. VIII. 13. VIII. 12. IX. 13.

(2) Sullaturit animus ejus et proscripturit diù. Att. XI. 10. Meras proscriptiones, meros Sullas.... Causa agetur fœdissimè.... utrinque difficultas pecuniarum.... Leurs dettes, leurs beaux soupers, leurs discours. Tout le 9e livre à Att., entre autres. 7. 9. 11. 13. 14. V. aussi VII. 22. 20. 25. VIII. 1. 2. 3. 8. 9. 11.

(3) Nil malle Cæsarem quàm Pompeio principe sine metu agere. Att. VIII. 9.

approuver ma modération; et peu m'importe si ceux que j'ai rendus libres pensent, comme on le dit, à rentrer en hostilités avec moi; je ne désire rien tant que de les voir rester ce qu'ils sont et moi demeurer ce que je suis (1). »

Et à ses propres amis, Oppius et Balbus :

« J'ai résolu de montrer la plus grande douceur et de tout faire pour me réconcilier avec Pompée. Essayons, si, en conciliant toutes les volontés, nous ne pourrons pas nous assurer une victoire durable; car la cruauté n'a servi qu'à attirer la haine et n'a garanti personne contre les revers : j'excepte le seul Sylla que je ne veux pas imiter. Je veux m'imposer cette loi nouvelle dans la victoire : de ne me fortifier que par la miséricorde et la clémence. Quant aux moyens, plusieurs pensées me sont venues, d'autres me viendront peut-être : vous-mêmes pensez-y (2). »

On ne pouvait croire à tant de clémence. Quand César vint à Rome, déjà tranquille et où les honnêtes gens, dit Cicéron, se remettaient à faire l'usure; lorsqu'après avoir, tant bien que mal, légalisé son pouvoir, il voulut avoir de l'argent et enfonça les portes du temple de Saturne : un mot un peu dur à un tribun qui lui résistait, quelques coups de sifflet que ce mot lui valut au théâtre, suffirent pour que l'on supposât sa clémence à bout. La contrainte avait été assez longue, disait-on; César ne rêvait plus que violences ; la tyrannie et les proscriptions, le cours naturel des choses allait venir (3). — Mais quoi ! César était loin; il ne proscrivait pas en Italie, il allait combattre en Espagne.

Ici commence toute une série de guerres prodigieuses par leur rapidité, leurs hasards inouïs, la singulière fortune de

(1) Att. IX. 16. — (2) Att. IX. 14.

(3) C'est ce qu'écrit Célius à Cicéron, et Cicéron lui-même : Nihil nisi atrox cogitat et loquitur... simulationem amisit mansuetudinis in Metello, continentiæ in ærario... Ce règne ne peut pas durer six mois... César consent à être appelé tyran et l'est en effet...; il n'a été clément que parce qu'il a vu la clémence populaire, etc... Fam. VIII. 16. Att. X. 4. 5, 7. 8.

César. César savait que le parti Pompéien n'était pas vaincu, car il tenait les provinces et la mer. Le sénat, fort peu maître en Italie où il avait affaire aux caprices du peuple, était tout-puissant dans les provinces : il avait eu le temps de donner les proconsulats aux amis de Pompée, et un proconsul disposait de toutes les forces d'une contrée, rois, cités, peuples y compris. L'Espagne surtout, théâtre des premières victoires de Pompée, pleine de ses clients et de ses obligés, l'Espagne était depuis cinq ans sa province, c'est-à-dire sa réserve et son château fort. Pendant que Pompée passait en Grèce, César, habitué à frapper au cœur, allait l'attaquer en Espagne : « Allons, disait-il, combattre une armée sans général pour revenir combattre un général sans armée. »

Cette campagne de la Péninsule passe pour la plus belle de César. Il y tira un merveilleux parti de ses vaincus de la Gaule, de sa cavalerie gauloise, de l'infanterie légère des Germains. Et quant aux légions, il se les attacha par un singulier moyen; il emprunta aux officiers pour prêter aux soldats, et ainsi les lia tous à sa fortune.

Parmi les campagnes de César, il n'en est pas une où, comme de gaîté de cœur, il ne se soit jeté au moins une fois dans quelque incroyable danger d'où sa fortune, plus encore que son génie, devait le faire sortir. Pris entre deux rivières dont les eaux débordent, les ponts emportés, il n'a que dix lieues de terrain pour faire vivre ses troupes; les agiles Espagnols passent à la nage sur des outres et viennent harceler son camp. Le blé s'y vend 50 deniers (39 fr.) le boisseau. La nouvelle de ce danger arrive en Italie; on croit César perdu; bien des sénateurs, incertains jusque-là, vont rejoindre Pompée.

Mais César échappe à ce péril, et l'ennemi est en retraite. César, pour lui couper le passage, fait un détour, traverse la Sègre ayant de l'eau jusqu'au cou, franchit des roches escarpées, où les soldats passent un à un, posant leurs armes et se les remettant de main en main; César gagne de

vitesse, et se poste sur la hauteur en face de l'ennemi.

Celui-ci vaincu, restait dans le midi de l'Espagne une seconde armée Pompéienne. Mais César, qui avait gagné la première autant qu'il l'avait combattue, voit bientôt venir à lui citoyens et soldats, Romains et Espagnols; il pardonne aux chefs, laisse aux soldats la liberté ou de s'incorporer dans ses troupes, ou de rester en Espagne, ou de revenir en Italie, n'inflige que des amendes à ses plus grands ennemis, et avant son départ donne audience à tout le midi de l'Espagne dans Cordoue, à tout le nord dans Tarragone. La Péninsule avait été soumise en quarante jours; César, qui avait laissé ses lieutenants au siége de Marseille, les y retrouva, et reçut la soumission de la cité Phocéenne que, par respect pour son antiquité et ses lumières, il avait défendu de prendre d'assaut.

Il était temps qu'il revînt. Partout où il n'était pas, sa cause succombait. Ses lieutenants venaient d'être défaits en Illyrie et en Afrique. Pompée avait eu toute l'année pour se fortifier dans la Grèce : au nom du sénat, les trésors des publicains, les greniers de Thessalie et d'Égypte lui étaient ouverts; l'Orient, qu'il avait vaincu dans la guerre de Mithridate, était comme son fief, rois et peuples étaient ses clients. L'Orient civilisé redoutait ce César que suivaient les barbares de Germanie et de Gaule; les cités de la Grèce firent, en soutenant Pompée, leur dernier effort pour leur liberté.

Pompée avait neuf légions formées de ces vétérans qui, dispersés par la victoire, avaient pris domicile dans toutes les parties du monde; des auxiliaires de Crète, de Lacédémone, de toute la Grèce; 7,000 hommes de cavalerie étrangère, une cavalerie romaine composée de toute la jeune noblesse, plusieurs rois, 200 sénateurs, 500 vaisseaux sur l'Adriatique. Pompée croyait la victoire assurée à qui tenait la mer et comptait, comme Thémistocle, sur les murailles de bois pour son triomphe (1).

(1) V. Cicéron, Consilum ducis nostri omne Themistocleum est.

En face de cette puissance, César passe l'Adriatique avec 20,000 hommes seulement (an 706), laissant le reste, faute de vaisseaux. A peine est-il passé, l'Adriatique se ferme derrière lui ; Bibulus, l'amiral de Pompée, tient la mer. César, avec si peu de monde, hésite à attaquer; ses soldats s'impatientent : « César peut bien compter sur eux, disent-ils, et les mener seuls à l'ennemi. » De l'autre côté de l'Adriatique, ses légions montent sur les falaises pour voir revenir la flotte qui les portera. César, qui croit être mal obéi par ses lieutenants, se déguise en esclave, monte sur une barque, traverse de nuit toute la flotte Pompéienne. (C'est alors qu'il aurait dit ce mot, douteux comme la plupart des mots célèbres : Tu portes César et sa fortune.)

Ses soldats lui arrivent enfin, presque en dépit de leurs chefs. César, avec onze légions, mais onze légions mutilées (40,000 hommes seulement), assiége Dyrrachium, le quartier général de son ennemi. Pompée l'y suit. César, avec des forces inférieures, essaie d'investir Pompée dans une de ces terribles circonvallations qu'il pratiquait dans les Gaules. Les deux armées souffrent de la faim. Les soldats de César n'ont pour faire du pain qu'une racine insipide qu'ils mêlent avec du lait; mais ils jurent de rester là tant que la terre produira de cette racine. Ils jettent de ce pain dans le camp de Pompée, qui s'empresse de le faire cacher, pour que ses soldats ne voient pas « à quelles bêtes féroces ils ont affaire. »

Mais une attaque subite trouve le courage des Césariens au dépourvu. César prend au bras les fuyards qui se dégagent et lui échappent; les aigles qu'il saisit lui restent dans les mains; un porte-drapeau qu'il veut retenir lui met l'épée sur la poitrine. Ces dangers extrêmes sont communs dans la vie de César. Ce jour-là, si Pompée eût osé attaquer son camp, il était perdu, il en convenait.

Le lendemain, ses soldats, revenus à eux, ne demandent qu'à être châtiés. César les console; mais il faut songer à la retraite, et, à travers des gorges inaccessibles et des fleuves

profonds, il gagne la Thessalie sans perdre un seul homme, ayant sur Pompée un jour d'avance.

Les Pompéiens le suivaient en triomphe; ce parti aurait eu bien garde de disputer à César les avantages que lui donnaient sa modération et sa clémence. Des députés qu'il envoyait chaque jour avec des propositions de paix n'étaient pas entendus. En vain Caton, doué d'une âme tendre, malgré une philosophie inflexible, philanthrope plus désintéressé que ne l'était César, avait-il fait décider que nul prisonnier romain ne serait mis à mort, que nulle ville alliée ne serait pillée; on ne tenait aucun compte de cette résolution à la fois humaine et politique. Bibulus, qui n'avait pas su empêcher le débarquement de César, arrêtait au retour les matelots qui l'avaient conduit et les égorgeait. On tuait des prisonniers de sang-froid : Labiénus, déserteur du camp de César, disait à ses anciens camarades, dans une entrevue : « Nous ferons la paix quand vous nous apporterez la tête de César. » Et, au combat de Dyrrachium, il s'était raillé des prisonniers Césariens : « Sont-ce donc mes vieux camarades qui fuient ainsi ? » et les avait fait massacrer.

L'homme de sens et l'homme de cœur, Cicéron et Caton, étaient restés à Dyrrachium. Caton avait l'âme trop douce pour la guerre civile : au combat de Dyrrachium, en voyant égorger tant de citoyens, il n'avait pu retenir ses larmes; il s'était voilé et était resté dans sa tente. Cicéron, qui voyait plus clair encore dans les misères de son parti, était triste, amer, ironique, et Pompée souhaitait tout haut que ce railleur passât au camp de César.

Les Pompéiens se faisaient déjà le partage des dépouilles : celui-ci aurait le grand pontificat que la mort de César allait laisser vacant; celui-là, les villas et les jardins de César. D'autres faisaient louer des maisons sur le Forum, afin d'être à portée de solliciter les suffrages aux prochains comices; d'autres intriguaient dans le camp pour avoir des voix. Le butin devait être magnifique. Fortune des ennemis, des

neutres, des indifférents, on se partageait tout, jusqu'aux biens du prudent Atticus. Quiconque était resté en Italie n'était qu'un traître; Cicéron lui-même, pour être venu un peu tard, s'était compromis avec ces *ultrà*. Les partis qui reposent sur un principe et défendent une légitimité, quoique plus moraux, sont parfois plus sujets à ces violences; il leur est moins permis d'absoudre la neutralité; ils se croient forcés de dire ce que Dieu seul peut dire avec justice : « Qui n'est pas pour moi est contre moi. » Mais il n'y a, du reste, pas de comparaison entre Coblentz et Pharsale; l'émigration Pompéienne était non-seulement violente, mais sanguinaire : « Sylla, disait-elle, n'était qu'un enfant quand il s'amusait à dresser des tables de proscription. On proscrira, non par têtes, mais par masses. » Domitius avait en poche une loi des suspects et un code de procédure pour le tribunal révolutionnaire (1).

Comme il arrive souvent, ce parti détestait son chef. Quand, au milieu de ces cris de vengeance, Pompée veut temporiser, attendre que la faim lui fasse raison de César, ne pas commettre ses conscrits contre les vétérans Césariens, Pompée est un autocrate ! Il aime à prolonger les jouissances de sa dictature; il aime à avoir une cour de sénateurs auprès de lui, des rois à son lever ! C'est un roi des rois, un Agamemnon ! Favorinus, mauvais philosophe, lui dit : « Je ne mangerai donc pas cette année des figues de Tusculum ! » Et cette jeune noblesse qui forme sa cavalerie va plus loin encore : « Vaincre César; César vaincu, supplanter Pompée, rétablir l'aristocratie pure et le système de Sylla, c'est l'affaire d'un coup de main dans les plaines de Pharsale. » Aussi, lorsque, dans ces plaines, César, déjà en mouvement pour se retirer devant Pompée, le vit descendre des hauteurs et comprit qu'il avait cédé aux clameurs de son armée, il se jugea sauvé : « Halte-là, dit-il, il ne s'agit plus de retraite; nous avons dé-

(1) Atticus. XI. 6.

siré le combat : en voici l'occasion qui peut-être ne se retrouvera pas. »

Dans cette lutte, où quatre cent mille hommes combattirent, la cause de Pompée fut perdue en quelques heures. Ses élégants cavaliers, attaqués par deux cohortes auxquelles César criait : « Frappez au visage, » ne voulant pas être défigurés, tournèrent bride, se cachant le visage dans les mains. Les Thraces et d'autres barbares se défendirent seuls avec courage. Pompée jeta ses insignes, monta à cheval, gagna les hauteurs, laissa son armée détruite, son camp forcé. Au milieu de ce camp jonché de cadavres : « Ils l'ont voulu, dit César; si je n'eusse demandé secours à mon armée, moi, César, après tant de victoires, ils me condamnaient. »

Le premier cri du vainqueur fut : « Épargnez les citoyens ! » Il brûla les lettres de Pompée pour n'y pas trouver des motifs de vengeance (1), accueillit les prisonniers avec douceur, n'imposa aux villes que des taxes pécuniaires ; et quand, plus tard, les Athéniens vinrent lui demander grâce : « Combien de fois encore, leur dit-il, la gloire de vos ancêtres servira-t-elle d'excuse à vos fautes ? »

Les vaisseaux lui manquaient, et il avait hâte de poursuivre Pompée. Avec sa cavalerie et une légion, il remonte par la Macédoine, passe le Bosphore seul dans une barque, rencontre une flotte Pompéienne, lui ordonne de se rendre, et elle se rend. Il embarque quelques soldats sur ces vaisseaux, arrive devant Alexandrie n'ayant que trois mille hommes. Le bruit de sa victoire lui servait d'escorte, et il n'y avait pas de contrée où il ne se crût en sûreté (2).

Here

Pompée était allé en vain demander secours à toutes les villes; elles lui restaient fermées. Rois et peuples désespé-

(1) Sénèque, de Irâ. II, 23. Sénèque ajoute ce joli mot : Gratissimum genus veniæ, nescire...

(2) Confisus famâ rerum gestarum, infirmis auxiliis proficisci non dubitaverat, atque omnem sibi locum tutum fore arbitrabatur. B. C. III. 106.

raient de sa cause ; les cités grecques seules résistèrent un peu. Il espéra quelque sûreté en Égypte, il avait été le tuteur et le bienfaiteur du roi Ptolémée. Mais ce petit prince, tenant conseil entre un eunuque et un rhéteur grec, sur une belle amplification de celui-ci, terminée par ce proverbe sot et cruel, renouvelé de nos jours : « Les morts ne mordent pas, » avait décidé qu'un guet-apens serait dressé à Pompée. La fin de ce Romain le relève et l'ennoblit : c'est au milieu des corruptions du paganisme décrépit une touchante tragédie antique. Les dernières et tristes paroles de Pompée furent deux vers de Sophocle, et, comme César après lui, aux premiers coups, il se voila de sa toge et mourut sans un soupir. Lisez dans Plutarque cette triste scène dont Corneille lui-même n'a pas su garder toute la pureté.

César pleura quand on lui apporta la tête de son ennemi : bien des Romains souriaient à de tels cadeaux ; il s'indigna de cette mort, fit honorer les restes de Pompée. Je crois à la sincérité de ces larmes ; César n'était pas doué de haine, et Pompée vivant eût complété sa victoire.

César s'amusait avec le danger. Les vents étésiens qui le retinrent ; 40 millions sest. qu'il demanda à l'Égypte (707) ; le caprice de se faire, au milieu de tant de soucis, arbitre des querelles de palais d'Alexandrie ; l'adresse de Cléopâtre qui, maîtresse d'une armée, la congédie, vient seule à Alexandrie sur une barque, et sur les épaules d'un de ses amis se fait apporter au palais dans un paquet de hardes, tour de grisette qui enchanta César : tout cela le jeta dans une des plus étranges crises de sa fortune. Pour les beaux yeux de Cléopâtre, avec 3,000 hommes et 500 chevaux, il soutint le siége dans le palais contre toute l'Égypte', entre Cléopâtre, peu sincère amie, naguère éprise de Sextus Pompée jusqu'à ce que Sextus Pompée la chassât du trône, et le roi Ptolémée, mari et frère de Cléopâtre, perfide enfant qui, en quittant César, lui jurait amitié et, encore baigné de larmes, allait animer son peuple contre César; tout cela au milieu d'embûches et de craintes

d'assassinat que César n'évitait qu'en passant les nuits en festins; tout cela contre une armée de 20,000 hommes, presque tous réfugiés et vétérans romains; contre la folle et perfide Alexandrie, pleine de la légèreté grecque et de la superstition égyptienne, qui assiége César, l'oblige à brûler ses vaisseaux, un jour même ne lui laisse de ressources que de faire deux cents pas à la nage, traînant aux dents son manteau consulaire, et de sa main gauche tenant ses papiers au-dessus des flots. Des secours enfin lui arrivèrent; il put combattre en rase campagne. Une bataille où des milliers d'Égyptiens périrent; le pardon pour Alexandrie; un voyage sur le Nil avec Cléopâtre, au milieu de 400 barques, dans les délices et les festins, aux applaudissements de l'Égypte et aux murmures de son armée, terminèrent cette campagne romanesque, où un palais lui servit de place d'armes et un théâtre (1) de citadelle; guerre entreprise à la façon des capitaines de la Fronde pour « plaire au cœur d'une belle et gagner ses beaux yeux. »

Mais, pendant ces neuf mois passés en Égypte, Rome se remplissait de factions; un fils de Mithridate se remuait dans l'Asie Mineure; les Pompéiens se ralliaient en Afrique; l'avarice d'un lieutenant de César soulevait l'Espagne. César courut dans le Pont contre Pharnace, le fils parricide de Mithridate; il ne le laissa pas escarmoucher longtemps; une bataille mit Pharnace en déroute, ouvrit à César les trésors et les temples de l'Asie, lui valut des couronnes d'or de toutes les villes : « Heureux Pompée, dit-il en repartant, voilà les ennemis dont la défaite t'a valu le nom de Grand ! » Aussitôt il retourne à Rome, y remet l'ordre en quelques mois et court en Afrique.

Cette province avait toujours tenu pour Pompée; le roi Juba y avait défait Curion; tous les chefs Pompéiens, Métellus, Scipion, Afranius, Pétréius, Labiénus étaient là; Caton avec son courage de fer y amenait une armée par des déserts

(1) César. de Bello civili in fin

effroyables. Ils y avaient rassemblé quatorze légions, une cavalerie nombreuse, une flotte, du blé en abondance; ils avaient détruit le reste des récoltes, enfermé les habitants dans quelques villes, brûlé les autres; il semble que César ne fût pas fâché de laisser à ses ennemis le temps de se rallier, afin de les écraser d'un seul coup.

Mais une fois en chemin, ce qu'il lui faut c'est arriver au plus tôt, dût-il arriver seul. En partant de Sicile, il ordonne à ses vaisseaux d'aborder, chacun où il pourra; il débarque avec 3,000 hommes et 150 chevaux, n'ayant pas de vivres, nourrit ses chevaux d'algues marines; en attendant ses renforts, enseigne à ses soldats la guerre africaine, montre à ses cavaliers à fuir et à se rallier comme les Numides, fait venir d'Italie des éléphants pour accoutumer ses hommes et ses chevaux à rencontrer en bataille des adversaires de ce genre, et, pendant ce temps, se maintient dans un espace de six milles contre l'immense armée Pompéienne (708).

Passons vite sur cette guerre qui fut atroce et sans honneur. Le parti Pompéien n'espère que dans le roi barbare Juba; Juba règne parmi ces Romains et fait quitter la pourpre à leur commandant Métellus : ce ne sont qu'intrigues, querelles pour le commandement, rêves de proscriptions, massacres de prisonniers. Ces légions de laboureurs africains, levées à la hâte et marchant à contre-cœur, se laissent vaincre avec une facilité incroyable; 30 cavaliers gaulois mettent en fuite 2,000 Numides. A Thapse, au jour de la bataille décisive, César est attaqué d'épilepsie, donne pour mot d'ordre *félicité*, et se retire dans sa tente; ses troupes se battent malgré lui, et sont victorieuses sans lui. Les vétérans de Pompée résistent seuls; vaincus, se retranchent deux fois; abandonnés de leur chef, demandent grâce et sont impitoyablement massacrés.

César lui-même semble avoir oublié sa clémence; il tue ou laisse tuer les chefs auxquels il a déjà pardonné; il fait périr un L. César, son parent, coupable d'avoir maltraité ses

esclaves et surtout d'avoir tué ses lions ; il en exile d'autres, mais en accordant à chacun de ses amis la grâce d'un exilé. Les Pompéiens qui n'ont pas su combattre savent se tuer : des Césariens abordent le vaisseau où fuyait Métellus : « Où est le général? demandent-ils. — Le général est en sûreté, » répond Métellus, qui s'est percé de son épée. L'Africain Juba avait son bûcher tout prêt dans Zama sa capitale, il devait égorger là tous les habitants, y jeter ses femmes, ses enfants et ses trésors, s'y brûler avec eux. Mais Zama lui ferma ses portes et le priva du suicide qu'il rêvait : lui et Pétréius se battirent pour recevoir la mort l'un de l'autre ; Juba tua Pétréius et se fit tuer par son esclave. Il y a dans ces morts, et de la barbarie africaine, et un commencement de cette rage impie de suicide qui appartient à la corruption de l'empire.

Caton avait depuis longtemps la douleur d'être inutile ; sa vertu ne remédiait en rien à l'immoralité de son parti, ni la douceur de son âme à l'atrocité de la lutte. Dès le commencement de la guerre, il avait résolu de se tuer si César était vainqueur, de s'exiler si les Pompéiens triomphaient. On l'avait laissé à Utique ; ce héros de la république mourante ne faisait plus guère que garder les bagages. Dans cette ville les indigènes étaient pour César ; les Romains, gens de finance, étaient bien pour la république, mais non jusqu'à affranchir et armer leurs esclaves, comme le voulait Caton. Alors, ne s'occupant plus que de ses amis, il procura des vaisseaux à ceux qui voulurent passer en Espagne ; pour ceux qui restaient, il composa un discours destiné à fléchir César ; puis soupa, lut le Phédon, et le lendemain matin, comme on a pu le voir avec détail dans Plutarque, il se tua : tant il craignait le pardon de César ! Ce suicide, tant loué des anciens et qui a séduit quelques modernes, n'est pas même logique ; Caton ne pensait pas que, par ce dernier acte d'orgueil, il s'humiliait devant César, et confessait que celui qu'il n'avait pu vaincre par les armes pouvait l'écraser par son pardon. Caton se tuait par dépit ; car sa cause n'était pas vaincue : Sex-

tus Pompée la maintenait en Espagne et retarda de quinze ans l'entier établissement de la monarchie. Il y eut donc dégoût plutôt que désespoir de sa cause, et son suicide fut ce que le suicide est toujours : un moyen soi-disant honorable de se soustraire à un devoir. La foi chrétienne a rendu un grand service au genre humain en le dispensant d'admirer de telles actions.

Je viens de le dire, l'Espagne, cliente de Pompée, belliqueuse, peuplée de vétérans, accueillait les fils de Pompée comme autrefois elle avait accueilli le fugitif Sertorius et l'avait défendu contre Pompée lui-même. Les fuyards de Thapse eurent pour eux la Péninsule presque entière, et pendant que César menait à Rome un quadruple triomphe, treize légions gravaient sur leurs boucliers le nom de Pompée.

Terminons tout de suite ce long récit de guerres. César appelé à grands cris par ses lieutenants, vient par terre en 27 jours de Rome à Cordoue. Arriver à la hâte, laisser les trois quarts de ses forces derrière lui, avec une poignée d'hommes surprendre l'ennemi, livrer bataille, — sa tactique était toujours la même. Le jeune Pompée évita longtemps le combat ; César l'atteignit près de Munda (709).

César, attristé par une récente attaque de son mal, dégoûté d'une guerre atroce où l'on ne faisait plus de quartier, où l'ennemi assiégé égorgeait les bouches inutiles, prétendit en finir ce jour-là. Mais jamais sa fortune ne fut aussi chancelante que dans cette bataille, la dernière qu'il livra. L'ennemi, attaqué sur les hauteurs, avait treize légions contre huit. Les Césariens fléchirent. César, après avoir saisi un bouclier de fantassin, marcha seul presqu'à dix pas de l'ennemi ; il pensa même à se donner la mort. Les débris de sa dixième légion le sauvèrent, soldats disgraciés qui, depuis leur révolte en Italie, le suivaient par grâce et sans ordre. Il convenait qu'ailleurs il avait combattu pour la victoire, à Munda pour sa vie.

3,000 chevaliers et 30,000 soldats périrent : on fit autour de Munda assiégée une circonvallation de cadavres, les têtes

tournées vers la ville, les corps liés ensemble par des javelots. Le siége dura encore un mois, presque tous les assiégés périrent; Cnéius Pompée fut tué dans une caverne; son frère s'échappa dans les montagnes des Celtibères, et reparut depuis, hardi corsaire, sur la Méditerranée.

Tout en soutenant cette guerre, César s'était amusé à une guerre de plume contre Cicéron, et avait répondu par une satire à son éloge de Caton, pamphlet républicain. Dans sa marche rapide de Rome à Cordoue, il avait aussi fait un poëme intitulé *Le Voyage*. César était homme de goût et bel esprit, recueillait les bons mots (1), en disait beaucoup. Je ne parle pas de ses mémoires, où il est soldat (2), ni de ses harangues qui appartiennent à sa vie sérieuse (3). Mais César était puriste, et les grammairiens le citent comme autorité. Dans un de ses fréquents voyages à travers les Alpes, cet homme de plaisir et cet homme de guerre dédiait à Cicéron deux livres sur la grammaire et l'orthographe latines (4). Vous figurez-vous Napoléon en chemin pour Austerlitz, et s'amusant à corriger Restaut?

La bataille de Munda s'était donnée le quatrième anniversaire du jour où Pompée avait quitté l'Italie. Pendant ces quatre ans, la guerre civile avait voyagé d'Italie et d'Espagne en Grèce, et de là par l'Égypte, la Syrie, le Pont, l'Afrique et l'Espagne une seconde fois; elle avait achevé le tour de la Méditerranée et du monde romain : le monde était parcouru, la guerre civile finie.

Et, pendant cette guerre, César en soutenait une autre moins brillante, aussi digne de remarque : il bataillait contre

(1) Cic. Fam. IX. 16. — (2) Sur les Commentaires, V. Suétone, 56 et Cicéron in Bruto. 75.

(3) Sur les Harangues de César, V. Suétone, 55. 56. Cicéron. Brut. 72. 75. Off. I. 37. Quintilien. X. 1. 2. XII. 10. Tacite, de Oratoribus. 25. Pline, epist. I. 20. v. 3. Tacite, Annal. XIII. 3. Ses qualités étaient la force, la chaleur, la promptitude des reparties mordantes. Eodem animo dixit quo bellavit, dit Quintilien.

(4) Suétone, 56.

son propre parti. Il n'y a pas de pouvoir qui n'ait ses ultràs; Robespierre même eut les siens, qui le taxaient de contre-révolution et de modérantisme : à plus forte raison, César eut-il aussi ses ultràs. Croyez-vous que tous les roués de son camp adoptassent pieusement son système de modération et de clémence? qu'ils ne réclamassent pas, ce qui était de droit après la guerre civile (1), les proscriptions, le pillage, les confiscations, les vengeances, la banqueroute? Croyez-vous que cette armée, qui, sur un geste mal interprété de César, avait prétendu comprendre qu'il promettait à chaque soldat l'anneau et le cens de chevalier, se contentât de 2,000 sest. par tête, le seul cadeau qu'elle eût encore reçu (2)?

Salluste, qui lui-même n'avait pas été l'homme le plus honorable du parti Césarien, dit sans façon à César : « Des hommes souillés de dissolutions et d'opprobres, qui te croyaient prêt à leur livrer la république, sont venus en foule dans ton camp, menaçant les citoyens paisibles de brigandage, de meurtre, de tout ce qu'on peut attendre d'une âme dépravée. Mais quand ils ont vu que tu ne les dispensais pas de payer leurs dettes, que tu ne leur livrais pas les citoyens comme des ennemis, ils t'ont quitté. Un petit nombre seulement se sont crus plus en sûreté dans ton camp que dans Rome, tant ils avaient peur de leurs créanciers! Mais il est incroyable combien d'hommes et quelles gens ont déserté ta cause pour celle de Pompée, et choisi son camp comme un inviolable asile pour les débiteurs (3)! »

C'est Célius surtout dont Salluste veut parler. — En passant à Rome, entre sa campagne d'Espagne et celle de Pharsale (705), César avait trouvé la cité reine se débattant contre tous ceux qui voulaient exploiter la chute de Pompée, contre les débiteurs surtout, qui demandaient les terribles *tabulæ novæ* (abolition des dettes) : aussi n'y avait-il ni argent

(1) Timor tabularum novarum.... qui ferè bella et civiles dissensiones sequi consuevit. César. B. C. III. 1. — (2) Suétone, 33, 38. — (3) Lettre politique. II.

ni crédit sur la place. César, en courant (il ne passa que onze jours à Rome), fit, comme nous le disons, une cote mal taillée, et crut sauver le principe du crédit en permettant une banqueroute de 25 pour 100 (1).

Or, Célius, alors préteur, était personnellement très-intéressé dans la question des *tabulæ novæ*. C'était un Césarien déjà mécontent de la modération de César, et tout prêt à se faire Pompéien de colère de voir les Pompéiens trop bien traités ; homme d'esprit, du reste, mais disputeur acharné, qui, à souper avec un de ses clients obséquieux et toujours de son avis, lui disait en colère : « Au moins, dis une fois non, pour que nous soyons deux ! » César une fois embarqué pour la Grèce (706), Célius découvre que le parti de son chef n'est que le parti des usuriers (2), l'abandonne tout à fait, propose aux comices la dispense de payer les dettes, c'était trop peu, la dispense de payer les loyers : le crédit en était là ! Bataille là-dessus ; le consul brise la chaise curule de Célius ; Célius s'en fait une en lanières de cuir, pour rappeler au consul qu'il fut fouetté dans sa jeunesse. Chassé de Rome, il court l'Italie pour ameuter les débiteurs. Le vieil aristocrate Milon la courait aussi avec ses anciens amis les gladiateurs, délivrant les esclaves, soulevant les pâtres, ralliant tous les *marrons* de la civilisation romaine. Célius se joint à lui. La chose pouvait devenir grave ; mais Célius et Milon se firent bientôt tuer (3).

Après Célius, vint un autre ami de César. Pendant les guerres de Pharsale et d'Égypte (707), Antoine, maître de la cavalerie, fut seul magistrat romain en Italie. Antoine put faire pressentir ce que serait la folle tyrannie des Césars, une fois ce pouvoir monstrueux tombé en des mains vulgaires. Dans un char traîné par des lions; suivi d'une litière qui

(1) En autorisant les débiteurs à céder leurs biens au prix qu'ils avaient avant la guerre civile, et à imputer sur le capital les intérêts payés. César. B. C. III. 1. Suétone. 42. Cicéron. de Offic. II. 24. — (2) V. sa lettre à Cicéron. Fam. VIII. 17.
(3) César. III. 20. 21. 22. Dion.

porte sa femme, la veuve de Clodius, l'ardente et sanguinaire Fulvie; d'une autre litière où la comédienne Cythéris, sous le nom patricien de Volumnia, reçoit les hommages des villes italiques; puis, d'une voiture où il a placé avec sa mère les compagnons de ses débauches, Antoine, entouré de bateleurs, de comédiens, toujours l'épée au côté et escorté de soldats, parcourt l'Italie, fait faire antichambre aux sénateurs jusqu'à ce qu'il lui plaise de terminer ses interminables repas, et, après une nuit d'orgie, vomit en plein Forum (1). Du reste, un des originaux les plus curieux de l'histoire ancienne : un soir, par exemple, il revient à la hâte de Narbonne, se cache dans un cabaret aux portes de Rome, y entre de nuit, seul, en guêtres et en casaque gauloise, dans une petite voiture, va chez lui : « Qui frappe? — Courrier d'Antoine. » On le mène à Fulvie toujours déguisé ; il lui remet une lettre, une lettre de lui-même, tout amoureuse, où il lui proteste qu'il a cessé d'aimer Cythéris. Fulvie pleure en la lisant ; le messager ému n'y tient pas, se jette au cou de Fulvie. Cela ne sent-il pas son XVII[e] siècle, les rubans et les grands canons, « Brutus galant et Caton dameret? » Seulement, comme c'était pendant la seconde guerre de César en Espagne, Rome crut à quelque grand désastre. On appela Antoine à la tribune pour faire part au peuple des graves nouvelles qui avaient motivé son retour ; il ne sut trop que dire, et l'Italie demeura tout effrayée pendant huit jours.

Sous la vice-royauté d'Antoine, Dolabella était tribun. Antoine, ruiné par les dés, vendait la justice, mettait la main sur les successions, prenait et donnait les patrimoines. Dolabella, joyeux compagnon comme lui, patricien ruiné devenu plébéien et démagogue, remettait en honneur l'abolition des dettes et des loyers. Ce projet devait être du goût d'Antoine ; mais une intrigue de femme brouilla ces deux hommes si bien faits pour se comprendre.

(1) V. sur Antoine. Cic. ad Atticum VIII. Plut. in Ant. Cic. Phil. II.

Ce fut alors sous le tyran César comme aux beaux jours de la liberté. Il y eut deux camps, celui des créanciers et celui des débiteurs ; batailles quotidiennes et meurtrières ; tours de bois élevées sur le Forum par Dolabella, renversées par Antoine, comme on eût fait en rase campagne ; épuisement du trésor, révolte des légions qui se trouvaient mal payées, anarchie effroyable, dégoût de César, retour vers le parti de Pompée (1). C'était le moment où César était enfermé à Alexandrie, où les Pompéiens, maîtres de l'Afrique, menaçaient l'Italie (2).

César, délivré, vint mettre le holà ; tout en pardonnant aux deux tapageurs, Antoine et Dolabella, en accordant quelques nouvelles concessions aux débiteurs, une remise de terme aux locataires (3), il tint bon contre les *tabulæ novæ,* protesta qu'obéré lui-même, il ne se libérerait pas de cette façon. En effet, se libérer par des cadeaux et des prêts forcés, vendre les biens des Pompéiens morts, vendre même les biens d'Antoine qui, adjudicataire de ceux de Pompée, trouvait fort mauvais que César en exigeât le payement ; et puis se mettre en route à la hâte : ce fut l'affaire de dix mois environ.

Mais au moment de partir, ses vétérans protestent qu'ils ne marcheront pas ; une promesse de mille deniers (780 fr.) par tête leur semble misérable. Ils s'avancent vers Rome, pillant et tuant. César, malgré les prières de ses amis, vient les attendre à son tribunal en plein Champ-de-Mars : « Que voulez-vous ? — Notre congé. — Vous l'avez ; et quand j'aurai vaincu avec d'autres soldats, tout ce qui vous a été promis vous sera payé. » Et sans un mot de plus, il se retirait. On le supplie d'ajouter quelques paroles ; il s'y prête à grand'peine et les apostrophe : « *Quirites* (citoyens)... Nous sommes soldats, lui répondent-ils, mène-nous en Afrique, nous vaincrons à nous

(1) Legionum nec vis eadem, nec voluntas... Italia abalienata, urbanæ res perditæ. Cic. Att. XI. 10. Versor in gemitu Italiæ, urbis miserrimis querelis. Fam. XV. 15.
(2) Att. XI. 10. 12. 15. — (3) *V.* Suétone. 42.

seuls; décime-nous si tu le veux. » Il fallut le prier longtemps pour qu'il leur accordât la grâce de se faire tuer pour lui par les cavaliers numides et les éléphants de Juba.

Voilà quelle double lutte soutenait César : d'un côté contre l'esprit de la république mourante, de l'autre contre l'esprit de l'empire qui approchait. Ce double fait va nous apparaître encore dans le récit de son gouvernement après la victoire.

César est revenu d'Afrique vainqueur de Juba et de Caton (709). Il y a quarante jours de fête, quatre jours de triomphe; César triomphe des Gaules, puis du Pont et de Pharnace, puis d'Alexandrie, puis de l'Afrique et de Juba (il ne veut pas qu'il soit question de Pompée ni des Romains). César acquitte en une fois toutes les fêtes qu'il devait au peuple : inauguration de son nouveau Forum; obsèques de sa fille; dédicace d'un temple à Vénus, mère des Césars. Le monde lui a fourni pour les payer 65,000 talents (300 millions environ (1), plus 2,822 couronnes d'or, du poids de 2,414 livres romaines (2). Rome est pleine d'étrangers qui passent les nuits sur les places dans l'attente d'une si belle fête, et plus d'un spectateur a été étouffé dans la foule.

César paraît, précédé par soixante-douze licteurs, porté sur le char à quatre chevaux blancs que le sénat lui a voté comme pour l'égaler à Jupiter. Le Forum tout entier, la Voie Sacrée, depuis sa maison jusqu'aux degrés du Capitole, sont recouverts d'un voile de soie (3). Ses prisonniers le suivent: aujourd'hui le Gaulois Vercingétorix, gardé neuf ans pour ce triomphe et pour son supplice; demain ce sera l'Égyptienne Arsinoé, sœur de Cléopâtre; après-demain le jeune fils du roi Juba. Les villes qu'il a prises, cinquante batailles qu'il a gagnées sont représentées en bois précieux, en écaille, en ivoire. La défaite de Pharnace est rappelée par ce mot fameux :

(1) Selon Velleius Paterc. II. 56. 600 millions sest. 116 millions fr. seulement.

(2) Environ 805 kilogrammes ou 2,703,000 fr. Appien. B. C. II.

(3) Pline. XIX. 1. Dion. XLIII.

Veni, vidi, vici. Le Rhin, le Rhône, l'Océan, captifs sont représentés par des statues d'or.

La révolution est donc accomplie. César a proclamé son souverain pouvoir ; « mais il sera plus modéré d'autant qu'il est plus puissant. Dictateur et consul quand il s'agira de faire du bien ; s'il s'agit de faire du mal, il ne sera rien. » Le sénat lui a décrété la dictature pour dix ans, une statue en face de Jupiter : *A César, demi-dieu.* C'est toute la majesté divine, toute l'autorité humaine de la république, qui sont réunies en sa personne.

Mais voyez-vous derrière son char les deux puissances qu'il est forcé de reconnaître ? le peuple et l'armée.... A chaque citoyen pauvre, César a donné dix boisseaux de blé, dix livres d'huile, 300 sesterces promis autrefois, cent sesterces d'intérêt pour le retard. A chaque légionnaire, des terres et 20,000 sesterces ; à chaque centurion et à chaque cavalier, deux fois autant (1). Comptez avec Suétone 320,000 citoyens pauvres, et avec Juste-Lipse 30,000 soldats, et vous verrez que ce cadeau pouvait monter à 150 millions de francs.

Les soldats trouvent pourtant que c'est peu, et ce cadeau ne les empêche pas, comme d'ordinaire, de chansonner leur général. Ils vont chantant :

Gens de la ville, gardez vos femmes ; nous vous amenons le galant chauve :

ou bien ils raillent César sur l'infamie de ses mœurs et l'amitié suspecte de Nicomède (seule accusation qui fâchât César, et dont il voulut se disculper par un serment) ; ou ils lui reprochent le pain d'herbe qu'il leur fit manger à Dyrrachium ; ou même ils prennent contre lui le parti de Pompée et de la république.

Fais bien, tu seras battu ; fais mal tu seras roi (2).

Puis, après le peuple et l'armée, vient toute une Rome nou-

(1) Suétone, 38 avec la correct. de Casaubon.—(2) V. Suét... Pline. XIX, 8. Dion.

velle, étrangère ou proscrite, qui monte au Capitole derrière César ; tous les disgraciés de l'ancienne république ; condamnés qui reprennent leurs biens ; fils de proscrits à qui les honneurs sont ouverts ; gens déclarés infâmes qui relèvent la tête ; sénateurs notés qui reprennent place au sénat. Viennent les provinces ; la Gaule transpadane admise tout entière au droit de cité (1) ; l'Espagnol Balbus devenu une sorte de premier ministre. Les Gaulois jadis vaincus par César, ces légers fantassins, qui, sous le signe de l'alouette, ont suivi César à Lérida, à Alexandrie, à Pharsale, entourent les premiers son char de triomphe : cette légion a reçu en masse les droits de citoyen : ses centurions demi-barbares vont s'asseoir au sénat. Et, comme chante le peuple :

César mène les Gaulois captifs derrière son triomphe ; il mène à la curie
les Gaulois sénateurs ;
Ils ont quitté leurs braves celtiques et endossé le laticlave.

La vieille Rome est livrée à ces profanes ; la belle latinité se perd ; le bon goût romain ne se trouve plus nulle part (2), — si ce n'est dans cet avis, inscrit aux pieds des Pasquin ou des Marforio de l'ancienne Rome : « Avis au public : On est prié de ne pas dire aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat (3). »

O Romains ! nous avons perdu la liberté !

Paroles que le peuple applaudit au théâtre, en tournant les yeux vers César, mais que le peuple sans trop de souci laisse se vérifier chaque jour ! César est tout : dictateur, peuple et dieu. Tout se fait par lui, tout se demande à lui, si toutefois

(1) En 705. Lex Julia municipalis. Dion. XXXVII. 9. XLI. 36.

(2) Facetiæ oblitæ Latio... in urbem nostram infusa peregrinitas... braccatis transalpinisque nationibus... ut nullum vestigium priscæ urbanitatis appareat. Cic. Fam. XV. 9. Exaruit vetus urbanitas. *Id.* VII. 30.

(3) Bonum factum. Ne quis senatori novo Curiam monstrare velit. Suet. in Cæsare. 80.

on est assez heureux pour l'approcher (1). On publie encore des sénatus-consultes, mais ces décrets du sénat, nul sénateur ne les connaît; Cicéron apprend, par les actions de grâces qu'on lui rend, qu'il a fait décerner la royauté à un prince dont il ne savait pas même le nom. Le peuple s'assemble encore aux comices; mais César lui écrit: « César dictateur, à telle tribu: Je vous recommande un tel pour qu'il obtienne, par vos suffrages, la dignité qu'il sollicite. »

Il ne faut pas s'y tromper, ni appliquer mal à propos nos habitudes modernes. Le cosmopolitisme de César, pas plus que sa philanthropie, n'est un système. César, le fils de Vénus, est aristocrate; César, le vainqueur des Gaules, est Romain autant que personne. César ne prostitue pas Rome sa mère. C'est bien plutôt Rome qui se prostitue; c'est un ancien sénateur qui descend dans l'arène; un autre qui veut y descendre, et à qui César l'interdit (2). Mais César a eu le monde pour auxiliaire, il faut qu'il s'acquitte envers le monde; qu'il lui fasse un sénat de neuf cents membres au lieu de six cents, un sénat peuplé de devins, de fils d'affranchis, de gens dégradés (3). César a de nombreux amis à récompenser pour lesquels il multiplie les charges et les sacerdoces, double le nombre des préteurs et des édiles, fait des consuls pour quelques mois, quelques jours, quelques heures même; donne les *ornements consulaires*, quand il ne donne pas le consulat; crée même des patriciens, ce que personne n'avait fait depuis le premier Brutus; prodigue tout, dégrade tout. César a sa victoire à payer, et cette dette est lourde, même pour lui (4).

(1) Omnia delata ad unum. Cic. Fam. IV. 9. VI. 14.

(2) V. aussi le fait de Labérius, chevalier romain devenu mime. (Macrob. II. 7.)

(3) Un homme demande à Cicéron de l'aider à devenir sénateur dans sa petite ville: « A Rome ce serait aisé, répond-il; à Pompéii, c'est plus difficile. »

(4) « Il se passe bien des choses, dit Cicéron, qui ne plaisent pas même à César. C'est à cela qu'aboutissent les guerres civiles, que non-seulement il faut obéir au vainqueur, mais que le vainqueur obéit à son tour aux auxiliaires qui lui ont donné la victoire. » Fam. XII. 18.

Qu'importe ! le jour de son triomphe est un grand jour ! Pendant que César, à la lueur de quarante lustres portés par des éléphants, monte à genoux les degrés du Capitole, les jeux commencent par toute la ville. Dans tous les quartiers, des bouffons débitent leurs lazzis dans toutes les langues à cette multitude cosmopolite. Au Cirque, agrandi par César, la jeune noblesse conduit des chars et des chevaux ; au Champ-de-Mars, luttes d'athlètes pendant trois jours ; au delà du Tibre, dans un lac creusé de main d'homme, combat naval entre la flotte d'Égypte et celle de Tyr ; à l'amphithéâtre, combats de bêtes pendant cinq jours ; et à la fin, pour mettre le comble à la joie du peuple, bataille sérieuse entre mille fantassins, cinq cents cavaliers, quatre éléphants: le sang coule, les hommes périssent : César est un bon maître ; il a voulu indemniser son peuple, qui ne vit pas les massacres de Thapsus ni de Pharsale. — Et dans Rome tout entière, 22,000 tables se dressent, chacune de trois lits ; le peuple et l'armée, 198,000 convives y prennent place ; le Falerne s'y distribue par amphores, le vin de Chio par tonneau (1). César fête magnifiquement ces deux puissances, les seules debout avec la sienne, et qui seront les menaçants et infidèles soutiens de ses successeurs.

C'est bien l'empire qui commence. Ces magnificences, mêlées de sang, même sous le dominateur le plus doux ; cet avilissement de la vieille Rome, cette prostitution de sa noblesse, cet abaissement de ses dignités ; ces caresses, un peu craintives, pour le peuple et pour l'armée ; cette accumulation de flatteries sur un seul homme, cette déification du souverain ; cette importance des familiers du palais, même sous un maître comme César, voilà bien tous les symptômes de l'époque impériale. Il en manque un seul, les proscriptions politiques : exception glorieuse, mais qui ne peut être éternelle.

(1) Plut. in Cæsar. 71. Pline. XIV. 15. Je compte, selon l'usage le plus ordinaire, trois convives par lit.

Il faut bien caractériser ici cette révolution impériale. Le monde Romain avait besoin, cela était clair, je ne dis pas de la royauté, mais du pouvoir d'un seul, de la monarchie. Mais quelle pouvait être la loi, la condition, la force morale de cette monarchie ? Elle ne pouvait rien emprunter aux royautés de l'Orient, tyranniques, barbares, dégradantes et dégradées, méprisées de tout ce qui était Grec, odieuses à tout ce qui était Romain. Encore moins eût-elle emprunté quelque chose aux monarchies récemment détruites des successeurs d'Alexandre ; copies bâtardes, mauvaises contrefaçons grecques des royautés de l'Orient, et qui n'avaient pu vivre trois siècles. Pouvait-elle demander à la république son principe de moralité et de vie ? Il n'était donné à personne de convertir subitement la religion du patriotisme (si toutefois elle était debout) en celle de la royauté, l'adoration de la chose publique en celle du prince : ce changement se fit pour la forme, sans sérieux et sans foi. Le pouvoir se trouvait donc être la force et rien de plus : inévitable conséquence, surtout dans une monarchie universelle, où toute nationalité était brisée, tout patriotisme détruit, les dieux confondus, les religions mêlées, les croyances et les vertus dépouillées de ce caractère national qui faisait leur force.

Dans les monarchies modernes, la question est tout autre. Ni une certaine morale publique, qui s'impose même au pouvoir ; ni la puissance du privilége, qui le force à des ménagements envers les grands ; ni les pouvoirs héréditaires égaux d'origine au pouvoir royal ; ni les assemblées régulières qui l'appuient, mais en le contenant : rien de tout cela n'était connu, ni possible, dans l'antiquité. Tout ce qui chez nous honore le service, et met entre l'obéissance et l'esclavage une distance presque égale à celle qui sépare l'esclavage de la liberté : honneur chevaleresque, indépendance féodale, liberté bourgeoise, franchise militaire, dévoûment monarchique, vertu chrétienne ; rien de tout cela n'avait d'analogue dans le monde païen. La valeur de l'homme,

même le plus élevé, était bien inférieure à ce que le christianisme est venu la faire. L'homme n'avait guère de valeur que comme citoyen, c'est-à-dire par un titre précaire, accessoire, de création humaine, et qui ne désignait autre chose que le membre et le sujet d'une aristocratie oppressive.

Et ce titre unique, cette valeur que le seul patriotisme lui donnait, la monarchie venait le lui ravir ; elle n'apportait à l'antiquité décrépite aucune loi morale, aucune grandeur, aucune sainteté, aucune vertu, aucune gloire. Ce n'était point de la religion : c'était de la force, de la force toute nue, donnée par un hasard et retirée par un autre. De droit électif ou héréditaire, il ne pouvait en exister : on ne crée pas les lois, on les trouve ; Rome, dépouillée de sa loi antique, n'était pas maîtresse de s'en faire une autre. Derrière le souverain, triste divinité qu'on adorait humblement, sans pouvoir l'aimer ni la respecter au fond du cœur, allait venir son cortége de bas courtisans ; non gentilshommes, mais valets ; non les *pairs* du roi, mais ses esclaves ; pas même favoris, mais mignons. Le temps allait venir, non plus de l'autorité (*dignitas*), mais de la faveur (*gratia*), le temps où il faudrait faire son chemin, être bien en cour (*gratiosus esse*), au lieu de s'élever hautement et franchement dans la voie des honneurs (*dignitatem augere*, etc.... ; la langue même de l'empire n'est plus celle de la république). Une époque allait venir, d'écrasement pour toute valeur personnelle, d'humiliation pour toute intelligence, toute conscience, toute foi, aussi bien que pour toute gloire, toute ambition, toute noblesse.

Voilà ce qu'envisageaient ceux qui résistaient en désespoir de cause à une nécessité qu'il leur était impossible de ne pas voir, et que la génération précédente avait entendu prédire par l'orateur Antonius (1). On peut pardonner à ces hommes qui n'avaient d'autre espérance que celles de ce monde, de n'avoir pas su se résigner à une dégradation si complète de

(1) Cic. Fam. VI. 2.

la dignité humaine. De ce nombre étaient presque tous ceux qui, dans l'empire, gardaient quelque valeur morale ; de ce nombre, quelques hommes désintéressés, soutenus par le stoïcisme, et qui, en combattant pour leur dignité propre, combattaient aussi pour celle de l'homme. Ceux-là se faisaient peu d'illusion ; les dernières paroles de Brutus en sont la preuve, et Caton, qui, tout en poursuivant la liberté, l'appelle « une vaine ombre » (1), finit par se donner la mort avant même que sa cause ne soit vaincue, et ne suit pas sa ligne droite jusqu'à la fin.

Cicéron, plus intelligent, irrésolu par trop de lumières (Crévier le dit très-bien), avait tout prévu depuis quatorze ans. Il se vante, et il en a le droit, de cette divination qui l'a toujours éclairé sur les maux à venir, et lui a inspiré des avertissements rarement écoutés (2). C'est un malheur en certains temps qu'un sens trop droit : Caton ferme les yeux, suit sa route jusqu'à l'écueil où il se brise lui et son vaisseau ; Cicéron aperçoit l'écueil et louvoie pour l'éviter. Son hésitation souvent n'a pas d'autre cause. Son âme ne manqua de force ni en face de Catilina ni en face d'Antoine. Mais cette seconde vue, qui lui révèle des maux contre lesquels tous ses avertissements ne prémuniront personne, lui ôte à la fois l'illusion, la décision et l'espérance.

Se soumettra-t-il donc au mal qu'il prévoit ? Marcus Tullius courra-t-il au camp de César ? baisera-t-il la main d'Antoine ? sous un Tibère (et remarquez que ce qu'on devait prévoir c'était une domination comme celle de Tibère), deviendra-t-il un affidé de la cour, un panégyriste à gages, un prêtre du dieu régnant ? Ne sera-t-il qu'un éloquent délateur, à qui le stylet de Lépidus marquera ses victimes, comme

(1) Et inanem prosequar umbram. Lucain.

(2) Me de republicâ nunquàm nisi divinè cogitasse et eâ tempestate eversam quam XIV annos antè prævideram. Att. VIII. 4, et surtout la longue lettre à Cæcina. Fam. VI. 6. V. aussi VII. 3.

sous les Césars un Halérius ou un Domitius Afer, ou tout au plus, comme Sénèque, un rhéteur et un philosophe du palais ? Pardonnons à l'orgueil païen, si c'est là de l'orgueil, de se révolter contre une telle nécessité, et de croire, malgré tout, à la possibilité d'un meilleur avenir.

Ce n'est pourtant pas que César ne traite Cicéron en ami, qu'il ne s'indigne quand il voit Cicéron faire antichambre à sa porte. Ce n'est pas en général César qui abaisse ou dégrade personne ; c'est une cause plus durable que lui, c'est son pouvoir et la révolution qui l'a fait. Aussi, quoique Cicéron cherche parfois à égayer sa servitude (1), qu'il donne des leçons de rhétorique à ses amis de cour Hirtius et Dolabella et reçoive d'eux des leçons de gastronomie, quoiqu'il soupe chez eux avec Cythéris, la tristesse demeure au fond. Il ne sait se résigner ni au silence du Forum ni à la nullité du sénat ; il ne s'habitue pas à n'être le défenseur, le conseiller, le patron de personne. A la douleur que lui cause la mort de sa fille, il mêle le deuil de la république : quand il revenait triste de ce Forum vide et de ce sénat muet, Tullie était sa consolation ; et, si la république eût duré, la république et ses devoirs l'eussent distrait et soulagé après la mort de Tullie (2) ; maintenant que tous deux lui manquent, il pleure à la fois ces deux morts ; il élève un temple à Tullie, et il fait, dans le panégyrique de Caton, l'oraison funèbre de la république.

Je m'arrête peut-être trop sur un seul homme ; mais Cicéron nous fait comprendre les sentiments de tous les hommes supérieurs de cette époque, qui voyaient leur échapper tout ce qu'ils avaient appelé honneur, dignité personnelle (*honestas*), élévation politique (*dignitas*) ; tout ce qui soutenait et

(1) Miraris tam exhilaratam servitutem. Fam. IX. 26. V. IV. 14. IX. 16. 19. 20. Toutes les lettres à Pætus.

(2) Me republicâ mœstum domus accipiebat. Nunc in domo dolentem, resp. non recipit. Fam. IV. 6.

embellissait leur vie (*ornamenta et solatia*) (1). Chose remarquable ! Pompée, homme médiocre, irrésolu, ami infidèle, a des amis dans sa ruine ; tout ce qui s'élève un peu, les Caton, les Brutus, sont avec lui ; Cicéron a pour lui une passion aveugle, persistante comme de l'amour, passion malheureuse, il en convient (2) : tandis que César, tout grand et tout aimable qu'il est, n'est entouré que de créatures ; il a des âmes damnées, non de dévoués amis ; c'est le banqueroutier Curion, l'étourdi Célius qui va se révolter contre lui, le fou Antoine qui complota sa mort (3), l'aventurier Dolabella, devant la villa duquel il ne passe plus sans escorte (4). Et Cicéron lui-même, qui aima César et que César traite si honorablement, ne peut s'empêcher de souhaiter sa mort : « J'aime mieux, dit-il à l'occasion d'une de ses statues, j'aime mieux César auprès de Romulus qu'auprès de la déesse du salut (5). »

Et cependant la domination de César est plus douce, plus noble, plus conservatrice que personne ne pouvait s'y attendre. Lisez les lettres de Cicéron au commencement de la guerre civile, et voyez de quels maux il croyait la patrie menacée, parce qu'en effet il ne lui était pas donné de deviner une façon de vaincre aussi inusitée que celle de César. Le temps de César est une époque de suspension ; le tyran tempère la tyrannie. Pour le bien comprendre, attendez seulement l'heure du triomphe de son serviteur Antoine.

César sait que « dans son parti il n'y a de bon que lui-même (6). » Il est loin d'avoir persuadé à tous les siens que

(1) Ea nobis erepta quæ hominibus non minùs quàm liberi cara sunt, patria, honestas, dignitas. Servius ad Cic. Fam. IV. 5. Quod perfugium spoliato et domesticis et forensibus ornamentis et solatiis. Cic. *Ib.* V. 15. Remarquez ces mots bien propres à l'honneur romain. Et Cicéron dit ailleurs plus énergiquement : Sedebamus in puppi, nunc vix in sentinâ sumus. J'étais au gouvernail, je suis à peine à fond de cale. IX. 15. — (2) Ut in τοῖς ἐρωτικοῖς.... Att. IX. 10. — (3) Cic. Philipp. II.

(4) Att. XIII. 52. — (5) Cæsarem σύνναον Quirino malo quàm Saluti. Att. XII. 45. Il faut se souvenir que Romulus périt assassiné.

(6) Nil meliùs ipso. Cæteri et cætera ejusmodi, ut audire malis quàm videre. Fam. IV. 4.

la guerre civile ne devait aboutir qu'à un état régulier, à un gouvernement honorable : les dénonciateurs affluent autour de lui (1) ; il ne manque pas dans son conseil de profonds politiques qui désapprouvent la clémence, et trouvent qu'un peu de sang versé ne ferait pas de mal. Malgré César, ils parlent d'envahir les biens (2) ; ils menacent et inquiètent (3) ; dans les provinces éloignées, ils tuent (4). Ajoutez à cela les anciennes plaies que la guerre civile n'a certes pas guéries ; l'abandon des campagnes, le brigandage en Italie (5) ; l'accroissement de la *plebs urbana*, toujours accoutumée à vivre de largesses ; la diminution de la population laborieuse ; le discrédit du mariage ; la dissipation des patrimoines ; l'audace et le nombre des débiteurs ; l'absence du crédit, et, pour cause dernière de tous les maux, le luxe, le désordre et l'immoralité de la jeunesse (6).

César eut à peine quelques mois pour porter remède à toutes ces plaies, et cependant César se faisant homme de bien pour sauver son siècle de l'effroyable abîme vers lequel il le voit marcher ; César se faisant censeur, moraliste, sage et sévère administrateur, après avoir été tribun, révolutionnaire, chef de parti, me semble un des faits les plus singuliers de cette vie extraordinaire. C'est le second côté de la médaille : la politique conservatrice de César.

Il existe à cet égard un document précieux. Deux lettres nous sont restées, sous le nom de Salluste, adressées à César,

(1) V. Salluste, Lettre politique. II. Cicéron, pro Ligario. 15. Multi ad Cæsarem detulerunt, plures delaturi sunt. Cic. Att. XI. 27.

(2) « Je crains le brigandage pour ta fortune, écrit Cicéron à Marcellus exilé ; qui sont ces brigands, je te le dirais, si tu ne devais pas le deviner. » (Probablement Antoine.) Fam. IV. 7.

(3) « Notre correspondance n'est pas sûre ; ce n'est pas la faute du vainqueur, le plus modéré des hommes ; c'est celle de la victoire, toujours insolente dans les guerres civiles. » Cic. Fam. IV. 4.

(4) Magna gladiorum licentia præsertim in externis. Cic. — (5) Salluste. *Ib.*

(6) V. Salluste et Cicéron pro Marcello. Revocanda fides.... propaganda soboles, reprimendæ libidines, vulnera belli curanda.

et probablement inspirées par lui, véritables pamphlets dans lesquels il faisait plaider d'avance en faveur de la politique qu'il allait suivre. La première est antérieure à la guerre civile; elle est écrite dans le premier feu du novateur politique. César va être consul, réformer l'État, renverser l'oligarchie des nobles, étendre le droit de cité, augmenter le sénat, changer la loi d'élection et celle des jugements : il n'y a que cela à faire, et la république est sauvée. Quand Salluste écrit la seconde lettre, César a fait tout cela ou à peu près, et la république n'est pas encore sauvée. L'historien de Catilina, un peu revenu de sa foi aux panacées politiques, de publiciste se fait moraliste. Il ne cache point à César que son parti n'est pas composé des plus honnêtes gens du monde, qu'autour de lui on pousse à la confiscation et à la tyrannie, qu'on blâme sa clémence, « que les vainqueurs réclament leur butin, et que pourtant les vaincus sont des citoyens (1). Mais, dit-il, tu es le maître; fais en sorte que le peuple qui t'obéit soit le meilleur possible; le malhonnête homme n'est pas un sujet docile (2). Ne rends pas, comme les barbares, meurtre pour meurtre, sang pour sang (3); continue à être clément, quoi qu'on en dise; ôte la liberté du brigandage; ôte, pour y parvenir, la liberté des profusions et du luxe; sans reprendre toutes les lois anciennes, règle les dépenses privées (4); assure à chacun son patrimoine, en le défendant et contre les rapines d'autrui et contre sa propre folie. Pour sauver la jeunesse de sa ruine pécuniaire et par suite de toutes les voies de désordre où elle s'engage (*pravæ artes*), supprime l'usure; pour sauver le peuple et le soldat de la pauvreté et de la sédition, supprime les distributions qui le corrompent; que chacun (chose re-

(1) Victores prædam petunt, victi cives sunt. Salluste. *Ib.*

(2) Fac uti quàm optumis imperites. Nam pessumus quisque asperrimè rectorem patitur. *Ib.*

(3) Neque barbaro ritu, cæde cædem, sanguine sanguinem expiandum.

(4) Non ad vetera instituta revocamus quæ jam corruptis moribus ludibrio sunt, sed si suam cuique rem familiarem finem sumptuum statueris...

marquablement hardie dans l'antiquité, et surtout à Rome) ait son occupation, ses moyens de vivre, son travail (1). » Salluste, l'homme de désordre dans sa vie privée et dans sa vie publique, après avoir expérimenté les phases et les mouvements divers de la politique, tout bien considéré, finit par un sermon.

Telle était bien aussi la pensée de César; Cicéron nous l'apprend, César ne demandait pas mieux que de ramener les habitudes d'occupation et de travail. Il est curieux de voir ce débauché, devenu préfet des mœurs, renouveler les anciennes lois somptuaires, faire visiter les marchés, poursuivre les mets défendus jusqu'aux pieds des Lares domestiques, envoyer ses licteurs dépouiller la table des riches gourmands ses amis; défendre les perles, lui qui donna à Servilie une perle de six millions sest. (1,200,000 fr.); borner à cent as la dépense des repas, lui qui le premier servit au même repas quatre vins différents (2) (cette question des lois somptuaires devait être plus sérieuse que nous ne pensons, puisqu'elle occupait ainsi César). César, qui hébergea, auprès de Calpurnie sa femme, Cléopâtre et ce fils qu'elle avait appelé Césarion, César casse un mariage contracté deux jours seulement après le divorce ; César veut encourager le mariage, et ne permet ni la pourpre ni les litières aux femmes qui n'ont pas d'enfants (3). L'homme qui a si peu ménagé les deniers publics destitue les sénateurs coupables de concussion. L'homme qui accueillait tous les condamnés aggrave toutes les peines (4). L'homme populaire par excellence supprime ces corporations populaires dont Clodius et lui avaient fait si grand usage; il exclut du droit de juger à côté des cheva-

(1) Provideas uti plebes, largitionibus et frumento publico corrupta, habeat negotia sua quibus à malo publico distineatur, etc...

(2) Pline. XIV. 15. — (3) Suétone. 43. Eusèbe ad Olymp. 183.

(4) Leges Juliæ : — majestatis (contre les crimes de haute trahison, Cic. Phil. I. 9.) — de repetundis (contre les exactions des proconsuls; très-rigoureuse. Cic. Fam. VIII. 7. 8. et ailleurs) — de residuis (contre les comptables inexacts) — de peculatu

liers et des sénateurs, les représentants de la *plebs,* les tribuns du trésor (1).

César va plus loin : il attaque cette maladie radicale que nous avons dès l'abord signalée, l'inégale population de Rome et de l'Italie ; 80,000 citoyens de Rome sont envoyés au delà des mers relever Carthage et Corinthe (César avait déjà relevé Capoue), ces vieilles ennemies de Rome, qu'une politique rancuneuse tenait abaissées. D'un autre côté, il interdit à tout citoyen en âge de porter les armes (de 20 à 40 ans) de quitter l'Italie plus de trois ans de suite ; à tout fils de sénateur de la quitter, si ce n'est pour le service de la république. Pour arrêter l'extinction de la race libre, il défend à ceux qui possèdent des troupeaux d'avoir plus que les deux tiers d'esclaves ou d'affranchis parmi leurs bergers. Pour augmenter à Rome la population utile, il attache le droit de cité à la médecine et aux professions libérales ; pour diminuer la population fainéante, il fait, de rue en rue et de maison en maison, un sévère recensement du peuple, et réduit de plus de moitié le nombre de ceux à qui la république donne du blé. Enfin, il distribue des terres à ses vétérans ; mais il ne veut pas, comme Sylla, les faire camper dans une même province, légion agricole prête à se lever au premier signal. Il ne dépouille personne, pas même les colons de Sylla (2) ; il ne prend que les terres abandonnées (il y en avait tant dans l'Italie). Il mêle ainsi cette population nouvelle à l'ancienne population, ai-

(comprenant aussi des peines contre le sacrilége) — de vi publicâ et privatâ (contre toute espèce de violence. Cic. *Ib.*) César aggrava aussi la peine du parricide (Suétone. 43). *V.* sur ces lois, qui furent les fondements du droit pénal de l'empire, les titres du Digeste, des deux codes, et des sentences de Paul, qui portent la rubrique de ces lois.

(1) *V.* sur tout ceci Suétone. 41. 42-43.

(2) *V.* Atticus, II. 94. 119 et suiv. Fam. IX. 17. XIII. 4. 5. 7. 8. D'après ces lettres il semble que les propriétaires aient eu des craintes. Mais il faut penser combien les titres de propriété étaient incertains, et combien de possesseurs pouvaient être légitimement évincés. On voit par ces lettres que les distributions se faisaient entre autres dans les territoires de Veies, de Capène et de Volterra.

mant mieux fortifier la race des laboureurs que perpétuer celle des soldats (1).

Chaque jour revient un exilé, chaque jour Cicéron est dans le vestibule de César, obtenant quelque grâce nouvelle; Cicéron dit aux exilés de prendre courage : « César s'adoucit tous les jours, revient à l'équité et à sa propre nature (2). » Tous les exilés finissent par revenir, libres, rétablis dans leurs droits; on conspire contre lui, il se contente de faire connaître qu'il a découvert le complot; on l'attaque et on l'injurie, il se contente d'avertir publiquement les coupables qu'il les engage à ne pas continuer (3). Et le sénat élève un temple à la Clémence, dans lequel se donnent la main la statue de César et celle de la déesse (4).

César est entouré de Pompéiens : après les avoir absous, il les honore; Cassius est un de ses lieutenants, Sulpicius gouverne l'Achaïe, Brutus, qui tuera César, fait aimer dans la Cisalpine le nom de César. Le dictateur comprend qu'il a besoin d'honnêtes gens; il recueille ces débris de l'ancienne vertu qui combattit à Pharsale contre lui. Ce n'est pas tout : il loue Pompée, il relève ses statues, et par là, Cicéron le dit très-bien, il affermit les siennes.

Croyez-vous, en effet, que cette modération fût une faute? Nous allons raconter le meurtre de César, et nous verrons si, comme on l'a dit trop souvent, il fut victime de sa clémence. Qui, du reste, tyran ou homme de bien, fut jamais à l'abri d'un coup de poignard? Il y a encore des hommes qui croient à la puissance du meurtre; il y a encore des phrases toutes faites à ce sujet : « Le salut du peuple est la loi suprê-

(1) V. Suétone. 42. 38. V. aussi Cicéron. Att. XIII. 7.

(2) Il y a dans César une douce et clémente nature... Fam. VI. 6... Celui qui peut tout, revient chaque jour à l'équité et à l'ordre naturel des choses. La république ne peut être toujours dans le deuil; elle finira par se relever... Il montre chaque jour plus de clémence et de douceur que nous n'en pouvions attendre. 10. V. les lettres de Cicéron à Marcellus. IV. 7. 8. 9. 11. à Ligarius VI. 13. 14... à Cécina. VI. 7. 8... à Torquatus. VI. 1. 2. 4. à Trébatius. VI. 10. 11. — (3) Suétone. 75. — (4) Dion. XLIV.

me; — Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas » : ou plus nettement, comme Caïphe : « Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple. » Il semble encore que la politique soit un arcane, comme on voulait la faire il y a deux cents ans (1); mais un sanglant arcane, une religion comme celle des druides, homicide et mystérieuse, à laquelle il faut au moins quelques gouttes de sang habilement ménagé. On ne dit plus : la raison d'État; mais on dit, ce qui a le même sens, ou plutôt n'en a pas davantage : la force des choses, la nécessité, ἀνάγκη! le progrès social, la perfectibilité humaine! On veut être humanitaire plutôt qu'humain. Tout le reste s'appelle politique de sentiment, et n'a, par conséquent, aucune valeur.

Par amour des contrastes, notre siècle, tolérant et doux, s'éprend volontiers des natures sauvages et sanguinaires; il les grandit et les divinise. Louis XI et Richelieu marchaient à un grand but social! Danton fut un génie! Tibère et Néron même ne sont pas méprisables, ils servirent l'humanité à leur façon! — De l'œuvre des génies sanguinaires, pourtant, qu'est-il resté? Après Sylla, j'ai dit comment son œuvre disparut vite. Après Cromwell, vous savez le pauvre règne de son fils et la fin ignominieuse de sa république. Louis XI lui-même ne laissa pas la monarchie bien puissante sous Charles VIII; le patient Louis XII et le bon homme Henri IV firent bien plus pour elle. Richelieu, après tant de sang versé, laissa l'aristocratie toujours vivante, les querelles de la Fronde, l'extrême danger et l'extrême faiblesse de la royauté : et qui prépara la grandeur de Louis XIV, sinon Mazarin, cet Italien doux et sournois, cet homme si attaquable d'ailleurs, mais qui ne fut ni vindicatif ni sanguinaire? Reste la Convention, ou plutôt le Comité de salut public qui fut le despote de la

(1) Et même alors on disait : « Il n'y a art ni science à exercer la tyrannie, et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang, est fort bornée et de nul raffinement. » La Bruyère, ch. X.

Convention comme de la France : le Comité de salut public n'a pas sauvé la France, la France s'est sauvée elle-même, par son armée, sans lui et malgré lui ; le Comité de salut public n'a accompli aucune de ses vues, n'a terminé aucune des luttes qu'il soutenait, n'a rendu impossibles, grâce à Dieu, ni la royauté, ni le pouvoir absolu, ni le gouvernement d'aucun des partis qu'il combattait ; s'il a rendu quelque chose impossible, c'est la république.

César fut un homme supérieur, parce qu'il suivit une marche toute contraire, parce qu'il sut que rien ne se termine dans le sang, et qu'on ne tue pas les partis. En laissant vivre les républicains, il tuait la république ; et, en effet, elle n'eut pas après lui un instant d'existence sérieuse. Cette noble pensée fut son escorte dans la guerre, son élément de force dans la cité ; elle devait être sa gloire dans l'avenir : exemple rare même chez les modernes, et qui, je crois, n'a pas eu son pareil dans l'antiquité !

Du reste, rien de grand ni d'utile n'échappait à la pensée de César. Le calcul des jours se faisait si mal, que ni les solstices et les équinoxes, ni les temps des récoltes et des vendanges, ne s'accordaient plus avec la numération des pontifes ; pour se trouver d'accord avec le soleil, il fallut faire une année de 445 jours : César, qui avait étudié l'astronomie en Egypte et composé un poëme sur cette science, fit réformer le calendrier (1). Rome allait s'agrandir et s'embellir : un nouveau théâtre s'élevait au pied du Capitole ; un temple de Mars, plus grand que ne fut aucun temple, allait être construit sur la rive droite du Tibre ; le Champ-de-Mars transporté de l'autre côté du fleuve au pied du Vatican ; le Tibre lui-même reculé ; l'ancien Champ-de-Mars devait être bâti, et le Pomœrium agrandi devait suivre les bords du fleuve (2). Le desséchement des marais Pontins, l'écoulement donné au lac

(1) Suétone. 40. Macrob. Saturn. I. 13. Solinus. 3. Censorinus, etc.
(2) Cic. ad Att. XIII. 20. 33. 35.

Fucin, la coupure de l'isthme de Corinthe, ces projets tant de fois médités étaient repris. Une carte de tout l'empire, travail immense pour l'antiquité, devait indiquer toutes les routes et les distances. César n'oubliait pas les droits de l'intelligence ; Varron préparait, pour les livrer au peuple, des bibliothèques grecques et latines. Un travail d'un autre genre devait réunir et classer les lois civiles, dont la multitude amenait la confusion. César, fidèle à sa mission de rallier les peuples à l'unité, voulait que Rome touchât les deux bouts de son empire; un lit nouveau donné au Tibre, un port nouveau à Ostie, devaient la rapprocher de la mer de Toscane et d'Occident ; des routes directes par-dessus les chaînes de l'Apennin la rapprocher de l'Adriatique et de l'Orient (1).

Mais le temps devait lui manquer. Depuis son retour d'Espagne (707), il y avait dans ses allures quelque chose de sinistre. Ces dernières et atroces convulsions de la liberté avaient flétri son âme. Le triomphe dédaigneusement abandonné par lui à ses lieutenants avait déplu au peuple ; on avait trouvé le triomphe cruel après une victoire sur des Romains, et de plus on l'avait trouvé mesquin : on n'avait pas applaudi (2). César prenait une escorte de 2,000 hommes pour aller souper dans la villa de Cicéron ; il se réconciliait avec Antoine, son mauvais génie ; et Cicéron n'espérait plus qu'une demi-liberté en récompense de son obscurité et de son silence (3).

Le sénat cependant accable César d'honneurs inouïs ; le nomme père de la patrie, consul pour dix ans, dictateur perpétuel, lui confère (bien en vain !) l'inviolabilité religieuse qui entoure la personne des tribuns. L'hérédité des honneurs, chose inconnue à Rome, est imaginée pour une race qui ne naîtra pas : César est déclaré grand pontife héréditaire ; ses fils (il n'en a pas et n'en doit pas laisser d'autre

(1) Sur tout ceci, Suétone. 44. — (2) Atticus. XIII. 43.

(3) Semiliberi saltem simus quod assequemur latendo et tacendo. Attic. XIII. 31.

que le bâtard Césarion) porteront le titre d'*imperator*. César reçoit tout cela avec facilité, avec indifférence, sans penser qu'il peut y avoir un piége sous ces flatteries. Le droit de cacher sous une couronne de lauriers la chauveté de sa tête est le seul qui flatte la coquetterie de César.

Le sénat asservi l'a proclamé libérateur, le sénat corrompu, préfet des mœurs, le sénat sans foi l'a fait dieu. César vivant, César flétri avant l'âge, a des autels, des temples, des sacrifices ; le coussin sacré, le char sacré pour son image, tous les priviléges de Jupiter. César s'appelle Jupiter-Julius ; sa statue est au temple avec celle des dieux : il y a plus, elle est au Capitole avec celle des rois ; flatterie homicide !

Un moderne a dit : « Quand on veut changer dans une république, c'est moins les choses que le temps que l'on considère.... Vous pouvez aujourd'hui ôter à cette ville ses franchises, ses lois, ses priviléges, demain ne songez pas même à réformer ses enseignes » (1). Cette vérité qui est l'histoire de l'esprit constitutionnel chez tous les peuples, cette vérité si vulgaire échappe à César. Il oublie de laisser au peuple ces dehors de liberté auxquels le peuple tient souvent plus qu'à la liberté même. Il se joue tout à fait avec les consulats et les prétures, laisse pendant toute la guerre d'Espagne Rome sans magistrats, crée des consuls plusieurs années d'avance, quitte le consulat et met à sa place qui il veut, nomme un consul pour dix-sept heures, donne des charges à ses esclaves, se rit des auspices (2), ne garde même pas la lettre de la loi, si facile et si accommodante : il oublie qu'il faut à la révolte bien plutôt des prétextes que des raisons.

Un tribun refuse de se lever sur son passage : « Tribun, lui dit-il, viens-tu me redemander la république ? » et il ne donne plus un ordre sans ajouter ironiquement : « Si Pontius Aquila le permet. » Le sénat vient à lui, chargé de décrets honorifiques : César ne se lève même pas devant le sénat. Il

(1) La Bruyère. X. — (2) Cic. Fam. VII, 31. et Philippe. II. Suétone. 76 et suiv.

dit tout haut : « La république n'est rien ; c'est un nom, une ombre sans corps ; Sylla n'a été qu'un sot quand il a abdiqué : je veux qu'on me parle désormais avec plus de réserve et que mes paroles soient des lois. » Le peuple dit que César ira plus loin encore, que Rome cessera d'être la capitale du monde, que l'empire sera transféré à Ilion, à Alexandrie ; que l'Italie, épuisée par des levées d'hommes, sera abandonnée à la dangereuse tutelle des amis de César. Une loi est prête, on l'a lue, Helvius Cinna l'a dans sa poche : elle autorisera César à épouser telles et autant de femmes qu'il voudra pour donner des rejetons à sa dynastie.

Tant de fatigues souffertes, tant de périls bravés, tant d'efforts de volonté et d'intelligence ont-ils épuisé César ? Les débauches de sa jeunesse, l'épilepsie dont il craint sans cesse le retour, et qui fut aussi la maladie de son successeur Caligula, lui ont-elles préparé une précoce décadence ? Le vertige de l'empire, qui eut une prise si facile sur les faibles cerveaux des Caligula et des Néron, l'étourdissement d'un tel pouvoir joint à un tel danger, a-t-il pu obscurcir la vue de César et jeter un nuage sur sa pensée ? César sent-il l'affaiblissement de son génie ? — Une tristesse mélancolique, signe de la décadence de son âme comme de l'affaissement de son corps, le rend indifférent à la vie : « Sa mort, dit-il, après tout, est à redouter non pour lui, mais pour la république ; en fait de gloire et de puissance ses désirs ont été comblés ; mais la république, après lui, ne doit attendre que des calamités sans fin et une guerre civile pire que la première (1). » Malgré les prières de ses amis, il a renvoyé sa garde espagnole : « il aime mieux succomber une fois que craindre toujours. » On le prémunit contre Antoine et Dolabella : « Je ne redoute pas ces faces réjouies ; ce sont les visages pâles qu'il faut craindre. » Mais lui parle-t-on du pâle Brutus, « Croyez-vous, dit-il en regardant son corps affaibli,

(1) Suétone. 86.

que Brutus n'ait pas la patience d'attendre que ces pauvres restes aient fait leur temps? »

La seule pensée de la guerre pourrait l'aider à vivre ; dans les camps sa santé a toujours été plus forte. Il sait d'ailleurs quelles espérances tiennent le monde en suspens ; il sait que l'Orient est dans l'attente d'un conquérant et d'un maître ; les traditions de tout l'univers, les oracles de la Sibylle, les prophéties du judaïsme s'unissent pour annoncer aux hommes que l'heure est venue. Le monde ne demande pas mieux que d'appliquer au dieu César ces prophéties qu'il appliquera plus tard à Auguste, à Néron, à Vespasien, à tous les tyrans plutôt qu'au Fils de l'homme qui, « doux et humble de cœur, ne brisa pas le roseau cassé et n'éteignit pas la mèche encore fumante. » Porter la guerre en Asie, soumettre en passant les Daces qui infestent la Thrace et le Pont, venger sur les Parthes la défaite de Crassus, conquérir l'Inde, revenir par le Caucase et la Scythie jusque dans la Germanie et la Gaule, toucher par tous les points cette mystérieuse limite du monde, ce fleuve Océan chanté par Homère ; être le héros que le monde attend, ouvrir « cette grande année à l'approche de laquelle, comme dit le poëte, se réjouissent et le ciel et la terre, et l'Océan et l'univers entier ébranlé sur son axe éternel : » — telle est la pensée de César.

Mais c'est un roi que l'Orient appelle ! L'oracle universel demande un roi (1), et cet oracle n'est pas un caprice de la pythie, ni une facile interpolation de quelque pontife romain. César eut-il cette pensée ? voulut-il satisfaire la croyance des peuples ? ou bien trouva-t-il que c'était quelque chose de désirable par soi-même que ce titre de roi ; titre vulgaire, prodigué par les clients à leur patron ; réservé dans Rome à un obscur personnage, le roi des sacrifices, que, sa besogne faite, on chassait immédiatement du Forum ; titre odieux et plein de dangers, si bien que Caligula lui-même, au

(1) Suétone in Cæs. 79.

milieu d'une orgie, eut le bon sens de n'en pas vouloir?

Quoi qu'il en soit, César veut être roi (710); et il a de funestes amis pour le seconder. Tout prend déjà les formes des royautés de l'Orient. Voyez Antoine, consul et prêtre de César, marcher à côté de la litière impériale, la tête humblement avancée dans la portière et sollicitant les ordres du maître! Antoine fait crier sur le passage de César: *Vive le roi!* Le peuple se tait; César est obligé de répondre « qu'il est César et non pas roi. » Aux Lupercales, folle fête où les jeunes gens courent nus par la ville, Antoine, nu comme eux, se fait soulever par leurs mains jusqu'à la hauteur des rostres, où César est assis, lui offre la bandelette royale; un gémissement de la foule avertit César de refuser: Antoine recommence, Antoine se prosterne, le peuple murmure encore; César n'ose accepter le diadème, le renvoie à Jupiter, et néanmoins fait destituer deux tribuns qui ont arraché les bandelettes mises à sa statue (1).

Le peuple romain, qui prenait son parti de tout le reste, ne se résignera pas à l'idée de voir cette demi-aune de ruban autour du front de César. Les deux tribuns destitués ont un grand nombre de voix pour le consulat qu'ils ne demandent même pas. Un consul, que César a nommé contre les règles du droit, veut au théâtre se faire faire place par son licteur; on lui crie: « Tu n'es pas consul! » Et, sous la statue de l'ancien Brutus, on trouve écrit ces mots: « Si tu vivais aujourd'hui! »

Ce ne fut donc pas le caprice d'un fou ni la monomanie d'un scélérat qui tua César. Ceux qui lui donnèrent la mort s'étaient résignés à sa dictature; mais ils se révoltèrent à la pensée de sa royauté, et d'une royauté insolente comme celles de l'Orient. Brutus, ami personnel de César comme il avait été l'ennemi personnel de Pompée, mais qui par devoir avait combattu César et soutenu Pompée, Brutus devait juger la

(1) Cic. Philipp. II. 34. Suétone. 79. Plutarque.

république impossible ; mais Brutus le stoïcien, le gendre et le neveu de Caton, pouvait bien n'accorder à César qu'une certaine limite de tyrannie. Des compagnons d'armes de César, D. Brutus, Trébonius, Casca, plus de soixante sénateurs ou chevaliers, ne se réunirent point pour aller renverser en étourdis le même pouvoir de qui ils avaient obtenu grâce ou récompense. Cette entreprise, louable selon la morale antique, fut conduite avec gravité : ce fut comme un jugement de l'ancienne république rendu contre César. Brutus fit décider qu'on ne toucherait à personne autre que le dictateur : et, quoique le secret ne fût pas juré, nul ne le trahit, pas même l'ivrogne Cimber ; la seule Porcia, fille de Caton, le pénétra au prix de son sang.

Mais comme s'il y avait dans l'air quelques pressentiments d'une grande catastrophe, les avertissements arrivèrent en foule à César, comme à Henri IV. Le devin Spurinna le suppliait de prendre garde aux ides de mars. Des chevaux, qu'après son passage du Rubicon, il avait consacrés aux dieux et abandonnés dans les pâturages, refusaient, disait-on, la nourriture et pleuraient en abondance. La nuit qui précéda les ides, Calpurnie rêva que le toit de sa maison s'écroulait, qu'elle tenait entre ses bras son mari sanglant ; et aussitôt toutes les portes de la chambre s'ouvrirent d'elles-mêmes. Déjà malade, César hésita longtemps à venir au sénat, ne se mit en chemin que vers la cinquième heure, pendant qu'un esclave, après avoir inutilement tâché de l'aborder, venait se remettre entre les mains de Calpurnie, pour révéler, disait-il, des secrets importants à César ; et le dictateur entra au sénat, tenant avec d'autres papiers le billet encore cacheté où le rhéteur Artémidore lui donnait le détail de la conjuration.

Il était temps pour les conjurés d'agir ; le sénat était assemblé ce jour même pour autoriser César à porter le titre de roi, hors de l'Italie. Ils tuèrent César, dit Suétone, pour ne pas être obligés de voter ce décret. Tout fut grave et

calme dans leur action. Cassius, avec un grand nombre d'entre eux, était au Capitole, faisant prendre la toge virile à son fils. D'autres tenaient leur audience comme magistrats; à un plaideur qui en appelait à César, Brutus répondait : « César ne m'empêchera pas de faire observer les lois. » On lui annonça que Porcia, dévorée d'inquiétudes, était évanouie et comme mourante ; il fut troublé, mais ne se retira pas. Les conjurés vinrent au sénat le poignard sous la toge, en silence, s'interrogeant du regard ; il y eut parmi eux un mouvement de terreur muette quand un sénateur, qui paraissait avoir deviné le complot, s'approcha de César, lui parla bas et longtemps ; Cassius cherchait son poignard pour se tuer : Brutus examina la physionomie des deux interlocuteurs, et, sans mot dire, promena sur ses complices un regard tranquille qui les rassura. Le sang-froid de ces meurtriers ressemblerait à la paix d'une bonne conscience, s'il n'y avait pas toujours en l'homme une voix intérieure pour condamner le meurtre, même quand les lois et l'opinion le permettent.

On sait assez comment fut porté le coup. Les conjurés environnèrent César sous prétexte de lui demander une grâce. Comme il la refusait, Cimber lui rabattit sa toge de dessus les épaules, et, à ce signal, Casca frappa le premier, mais en tremblant. César, malgré une blessure dans la poitrine, se débattait comme un lion parmi les épieux des chasseurs, et, dans leur acharnement, les conjurés se blessèrent les uns les autres. Mais quand César vit Brutus : « Et tu es aussi du nombre ! toi, mon fils ! » (Καὶ σύ εἶ ἐκείνων, καὶ σύ τέκνον !) lui dit-il en grec ; puis il s'enveloppa la tête, ramena sa toge sur ses jambes pour tomber avec décence, et demeura percé de vingt-trois coups au pied de la statue de Pompée.

Mais il est dit que les crimes seront toujours inutiles, et cette entreprise, si sérieusement conduite, ne pouvait avoir pour la liberté de résultat sérieux. Ce n'était pas César qu'il eût fallu tuer, c'était la république et l'esprit de la républi-

que qu'il eût fallu faire revivre. César n'avait fait que prendre la dictature des mains d'un autre et l'exercer plus franchement. La république ne pouvait plus être qu'une perpétuelle et changeante dictature, pire encore que la monarchie (1).

Aussi le premier sentiment fut-il celui d'un grand vide et d'une consternation générale. Quand le coup fut fait, Brutus voulut haranguer ce sénat qu'il venait de rétablir dans ses droits, le sénat s'était enfui. Il voulut parler au peuple ; le peuple, qu'il avait rendu libre, s'éloignait sur son passage. Chacun ne pensait qu'à sa sûreté ; Lépidus maître de la cavalerie, se cachait ; Antoine allait prendre une légion de César et la conduisait au Champ-de-Mars. Chacun fortifiait sa maison, se fournissait d'armes ; des gladiateurs sortaient armés du théâtre, pillaient le marché, tuaient dans les rues. Les conjurés, effrayés de la liberté dont ils étaient les auteurs, traversaient Rome deux à deux, portant devant eux le bonnet de l'affranchissement, tâchant de calmer le peuple qu'ils venaient de faire souverain, et, sous une escorte de gladiateurs, ils allèrent se mettre au Capitole en défense contre ce souverain. Le pouvoir manquait sans que la liberté fût revenue ; et si quelqu'un avait puissance dans Rome, c'était ce pauvre corps sanglant et criblé de coups, qu'au premier moment de terreur, sénateurs et conjurés avaient laissé seul dans la curie, et que maintenant trois esclaves emportaient, le bras pendant hors de la litière.

Le peuple était douteux, les chances d'un combat incertaines pour tous. Les amis de César transigeaient avec ses meurtriers ; Antoine soupait chez Cassius. Mais restait une

(1) Sénèque le dit très-bien : Brutus se trompa quand il crut la liberté possible là où la servitude, comme le despotisme, avait de si grandes récompenses à attendre ; quand il crut possible la restauration de l'ancienne Rome, là où les anciennes mœurs étaient perdues ; quand il crut possible l'égalité des droits et le respect pour l'ordre légal, après avoir vu tant de milliers d'hommes combattre pour savoir, non s'ils auraient un maître, mais qui serait le maître. Combien méconnaissait-il et son pays et la nature humaine, s'il pensait qu'après la mort d'un tyran, il ne s'en trouverait pas un autre prêt à lui succéder ? De beneficiis. II. 20.

grande difficulté, le corps de César : allait-on l'ensevelir avec honneur ? allait-on le jeter dans le Tibre ?

Brutus se montra généreux, permit les funérailles. César fut donc porté à la tribune, exposé sur un lit d'ivoire et d'or, avec un trophée que surmontait la toge sanglante. La foule allait au Champ-de-Mars porter des offrandes à son bûcher, si nombreuse qu'on la dispensa d'y aller en ordre, selon l'usage; le jour n'eût pas suffi.

Les funérailles une fois permises, l'éloge du mort était de droit. Antoine se contenta de lire les décrets du sénat si adulateurs pour César, le serment prêté par tous les sénateurs et entre autres par les conjurés de défendre la personne de César; puis, les esprits s'animant peu à peu, il déploya la toge sanglante, fit apporter une représentation en cire du cadavre, compta au doigt toutes les plaies, parla peu, mais des paroles touchantes, et pleura beaucoup.

Le peuple éclata. Ce peuple, en partie romain par la grâce de César, venait d'applaudir au théâtre les allusions contre les conjurés :

« Les ai-je donc sauvés pour qu'ils fussent mes meurtriers (1)? »

ce peuple avait lu le testament de César, sur lequel étaient portés plusieurs des meurtriers ; ce peuple savait le legs que lui faisait César de ses jardins et de 300 sest. par tête. Il eût avec plaisir embrasé Rome pour en faire un bûcher à César. Il parlait de brûler le corps dans le temple de Jupiter au Capitole, ou dans la curie même, théâtre du meurtre ; quand deux hommes, la javeline en main, s'approchèrent du lit funèbre et y mirent le feu. Bancs des sénateurs, comptoirs des marchands, armes et bracelets d'honneur des vétérans, habits de fête des musiciens, parures des matrones, bulles d'or

(1) Men' men' servâsse ut essent qui me perderent !
Pacuvius, dans le Jugement des armes. Suétone in Cæsare. 84.

des enfants, tout fut jeté dans les flammes ; les maisons voisines coururent grand risque ; et quand le peuple armé de tisons vint attaquer celles des conjurés, ils ne se défendirent qu'avec peine.

C'en était fait de leur cause : César mort les avait vaincus. L'univers pleurait César ; les étrangers de toute nation venaient tour à tour faire entendre auprès de ses cendres leurs lamentations sur le mort ; les Juifs, qui cherchaient déjà le Messie et avaient peut-être cru le trouver en César, passaient les nuits près de son bûcher. César fut dieu : autour d'une colonne élevée *Au père de la patrie*, s'offrirent des sacrifices, se firent les serments ; ses dévots qui y venaient formèrent presqu'un parti, et un imposteur, qui se donnait pour petit-fils de Marius et cousin de César, en fut le chef. Une comète que l'on vit au ciel fut l'âme de César reçue dans l'Olympe.

Que laissait donc César après lui pour être si grand ? Avait-il guéri quelqu'une des plaies du monde? avait-il seulement pensé à guérir la plaie capitale, l'esclavage ? Non, sans doute, et le monde ne pleurait en lui qu'une espérance, et une espérance qui ne se fût pas accomplie. Chose étrange ; le pâle Octave fit plus que le brillant César n'avait su faire : Octave, ce terne et cauteleux personnage, tout souillé du sang des proscrits, dompta pour jamais l'esprit républicain ; fonda l'empire sur les institutions qui le firent vivre trois siècles ; concilia, pour un temps du moins, les intérêts en lutte dans l'empire ; maintint l'équilibre du monde, lui rendit une certaine force morale ; sut, avec une puissance au moins égale à celle de César, résister mieux au vertige du pouvoir, et suspendit pendant un demi-siècle le fatal entraînement des choses vers la domination inhumaine des empereurs.

Mais César était grand comme instrument de la Providence à une époque où la Providence allait se rendre visible au monde. César, qui ne se posait pas en libérateur, fut salué comme tel, parce que les peuples attendaient un libérateur.

César eut la mission de préparer matériellement les voies du christianisme (car l'histoire chrétienne et l'histoire profane de ce siècle, qui semblent s'ignorer l'une l'autre, se touchent cependant par tous les points). Non-seulement l'élargissement de la cité romaine, le droit de citoyen donné à des villes, à des peuples entiers; mais surtout ces vastes guerres qu'il mena sur tous les points du monde civilisé, ces populations armées qu'il fit voyager de la Germanie en Afrique et des Gaules en Syrie, avec une célérité jusque-là sans exemple; tout cela aida les nationalités à se rompre, les peuples à se connaître, le monde à s'unir. La guerre, ce grand moyen de rapprochement entre les hommes, ne se fit jamais sur un plus vaste théâtre : dans ses dix ans de guerre au delà des Alpes, César avait rapproché de Rome la Gaule, la Germanie, la Bretagne, des peuples et des contrées dont Rome ignorait même l'existence: dans ses cinq ans de guerre civile, il mena avec lui la Germanie et la Gaule en Italie, en Egypte, en Espagne, au pied du Caucase, dans Athènes, Alexandrie, Carthage et Jérusalem. Je ne sache personne qui ait plus cheminé les armes à la main.

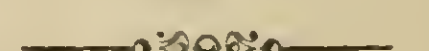
Ainsi, pour parler avec Bossuet, « le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres et réunis sous la domination romaine, a été un des grands moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile (1) ». Mais il faut comprendre que cette unité du monde romain n'était pas l'union des intelligences : les croyances se mêlaient, mais ne s'unissaient pas; dans l'ordre moral au lieu de l'unité, c'était le chaos. La tâche morale et intellectuelle du christianisme restait donc tout entière; le chemin lui était plus ouvert, non la victoire plus facile; l'unité romaine était pour lui un moyen de publicité, non de persuasion et de triomphe; il ne triompha que par un miracle. Et quand il eut triomphé; à l'encontre de cette unité ro-

(1) Disc. sur l'hist. univ. III. 1.

maine, tout extérieure et toute matérielle, qui n'excluait, disait-on, que les esclaves et les barbares (1), mais enfin les excluait, s'éleva l'unité chrétienne, cette unité des cœurs et des intelligences, dans laquelle il n'y a ni esclave, ni homme libre, ni Grec, ni barbare, mais tous et le Christ en tous (2).

(1) Urbs... in quâ soli barbari et servi peregrinantur. Sidonius Appollinaris.

(2) Novum hominem... ubi non est gentilis et judæus, circumcisio et præputium, barbarus et Scytha, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus. Coloss. III. 11.



AUGUSTE.

—◦—

§ Ier. — *Cæsar Octavianus.* — ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE.

Ce que nous allons faire maintenant, c'est moins de l'histoire que de la miniature historique, de la physiologie humaine. Nous voudrions savoir quelle sorte d'homme c'était qu'un Tibère, un Domitien, noms répétés tant de fois, et qui apportent à nos esprits des idées si complexes, si peu lucides. Nous voudrions faire comme le philosophe Apollonius qui vint d'Asie pour voir Néron et pour apprendre « quelle sorte de bête c'était qu'un tyran ».

Un homme, quelquefois un enfant, doué tout uniment du pouvoir de vie et de mort sur cent ou cent vingt millions d'âmes intelligentes, sur toutes les rives du bassin de la Méditerranée (cet admirable et éternel théâtre de la civilisation et de l'histoire), sur l'univers policé, en un mot; et cet homme, fou furieux et sanguinaire, faisant tomber les têtes au hasard, massacrant par partie de plaisir; et cet homme supporté, honoré, adoré par tout ce qu'il y avait au monde d'orgueil, d'intelligence, d'énergie; — et cet homme, quand au bout de quinze ans un proscrit plus heureux avait frappé au lieu de mourir et prévenu le message du licteur par un coup de poignard, remplacé à sa mort par un homme tout pareil : — et l'ordre social de cette époque fondé sur l'inexplicable délire du souverain et l'inexplicable patience de ses cent vingt mil-

lions de sujets : voilà le problème qu'on nous propose, sans y songer beaucoup, quand on nous raconte cette histoire au collége.

Il y a une raison à tout cela : chercher cette raison pourrait être un des objets de notre travail ; poser le problème est déjà quelque chose d'assez curieux ; descendre dans le cœur de ces hommes si puissants par les circonstances, si faibles par la pensée, si démesurés par le crime ; examiner ce qui se passait là ; faire la phrénologie de ces têtes historiques ; déterminer quel était le mobile, la passion, la constitution d'un Caligula ; faire enfin une place dans la nature humaine à ces idiosyncrasies si étranges : c'est pour la science, ce nous semble, un assez curieux travail. Nous ne voulons pas faire autre chose.

César est si grand, son époque si importante dans l'histoire du monde, que prononcer seulement son nom, c'était faire de l'histoire. Nos études biographiques commenceront à Auguste.

Celui-là ne semblait pas né pour être un grand personnage. Quand on vint lui dire que César était mort et qu'il était nommé son héritier, il dut avoir un peu peur. Il faut dire de quoi se composait la succession de César : c'était d'abord une vengeance à poursuivre ; si elle ne s'accomplissait pas, la proscription ; si elle réussissait, le pouvoir : de toute manière, une guerre à soutenir, des légions à payer, des amis onéreux de tout genre à garder à son service ; mille priviléges de toute espèce à conserver en dépit du sénat, au profit de ceux qui les tenaient ou du testament de César, ou des testaments supposés par Antoine ; des legs immenses à solder au peuple romain. Telle était cette succession qu'il fallait accepter ou refuser ; les guerres civiles ne souffraient pas de bénéfices d'inventaire, et les premiers agents que le jeune Octave devait se procurer pour réclamer ses droits d'héritier, c'étaient des soldats.

Les légions, les vieux soldats de César virent donc venir à

leur front de bataille un pauvre jeune homme blême, boiteux, tout tremblant. Il avait peur du tonnerre, croyait aux songes et aux présages; il ne parlait en public qu'après avoir appris son discours par cœur; il craignait le froid et le chaud, ne sortait que la tête couverte, ne voyageait qu'en litière. Toute l'aristocratie se moquait de sa roture. Il était cependant d'une grande famille du bourg de Velletri, et son père, le premier de sa race, était venu s'établir à Rome. Mais son grand-père, disait-on, avait été banquier (lisez usurier). «Ta mère t'a couvert de farine (1), » lui disait cette gentilhommerie romaine qui le prétendait petit-fils d'un meunier. Ce n'était donc ni la naissance, ni le courage, ni l'activité, ni le génie, ni l'humanité de César (Octave, en un jour, fit périr trois cents chevaliers ou sénateurs) : c'était tout autre chose, et il fallait autre chose.

Les grands hommes commencent une guerre civile, un habile homme la finit. Il n'est guère donné de l'achever à celui qui y a pris une part trop active. Henri IV, s'il eût été zélé protestant, n'eût pu en finir avec la Ligue, avec laquelle il ne fit que transiger. Bien prit à Bonaparte de n'avoir été en 92 qu'un petit lieutenant d'artillerie; autrement, qu'aurait pu être, au 18 brumaire, le royaliste ou le patriote de 92, homme déjà classé, déjà usé, jeté au rebut avec tout son parti? Entre la position de tous ces hommes, Octave, Henri IV, Napoléon, il y a une analogie qui me frappe: c'est qu'aucun d'eux n'avait pris parti irrévocablement pour personne. Celui-là, chef des protestants, était allé à la messe après la Saint-Barthélemy; celui-ci n'avait pas traité Antoine, l'ami de César, mieux que Brutus, meurtrier de César; cet autre avait fusillé des royalistes dans la rue Saint-Honoré, et sauvé des émigrés en Italie, comme Henri IV, assiégeant Paris, faisait, dans son humanité et dans sa politique, passer des vivres aux Parisiens; cet autre, soldat républicain de 92, venait de conquérir

(1) Materna tibi farina. Suétone in Augusto. 4.

un titre de cour sous les Bourbons. C'est à ces hommes-là, hommes de politique ambiguë, mais habile, hommes sans parti et qui se trouvent être du parti de tout le monde, qu'il appartient de venir, quand on est las, quand on est dégoûté, quand les partis sont tombés en discrédit auprès des masses, apporter ce grand bien, alors apprécié, la paix. Quand la Ligue toucha à sa fin, il s'établit entre les protestants et les catholiques, ou pour mieux dire, entre les royalistes et les ligueurs, un tiers parti, celui des politiques, c'est-à-dire des gens qui mettaient de côté la grande question de la guerre civile, la question religieuse. Ainsi se résolvent les grandes questions politiques, on les met de côté. Ce parti-là, qui fit à Paris la *Satire Ménippée,* fit à Rome les Géorgiques de Virgile et les satires d'Horace.

Je ne serai pas long dans le récit de ces dernières guerres civiles. Il n'y avait plus que des querelles d'homme à homme : mais à l'intérêt de l'histoire succède l'intérêt du drame ; l'histoire romaine n'est nulle part aussi romanesque. Le grand historien de cette époque est Shakspeare ; Horace et Virgile nous serviront à le compléter.

Antoine régnait à Rome. Chose étrange ! c'était l'Afrique, la Syrie et la Macédoine qui soutenaient le parti romain ; en Italie, il n'était représenté que par Cicéron et quelques vieux sénateurs. Antoine régnait non comme consul ni comme chef de parti, mais comme exécuteur testamentaire de César. Il donnait des charges, nommait des sénateurs, faisait des rois (on acheta de lui une royauté pour une lettre de change de 100,000 sest.), il dominait comme une bacchante tout ce peuple qui voulait être dominé : tout cela en vertu du testament de César. Toute puissance au monde devait désormais porter le nom de César ; le testament de César était infini, on découvrait de nouveaux codiciles chaque jour ; les diplômes posthumes du grand homme se vendaient à beaux deniers comptants dans le gynécée de Fulvie, et passaient de là dans le commerce.

Le courage d'Octave était cette résolution froide, qui ne se jette pas dans le danger sans en calculer toutes les chances. L'enfant de vingt ans, qui, malgré les larmes de sa mère, prenait le redoutable nom de César, vendait tous ses biens, et jetait dès l'abord son va-tout dans cette périlleuse entreprise, n'eut qu'à réfléchir un moment et prit bien vite parti contre Antoine. Il avait acheté une armée (711); il la mit au service du sénat, humble citoyen, patriote dévoué, refusant les faisceaux, appelant Cicéron son père, prêt à pardonner, semblait-il, aux meurtriers de César. Le sénat l'applaudit, le fêta, le chargea de fleurs de rhétorique, mais compta bien le jouer. Cicéron, en l'embrassant et en se donnant l'air de le protéger, disait : C'est un enfant qu'il faut élever pour s'en défaire : *ornandum puerum, tollendum*. Je ne puis bien rendre le calembour du grand orateur.

Mais ce fut cet enfant qui joua les vieilles têtes du sénat. A la première bataille, Antoine est vaincu; mais les deux consuls tués, si heureusement pour Octave, qu'on le soupçonna d'avoir dirigé le fer ennemi. Le sénat, débarrassé d'Antoine, croit n'avoir plus besoin d'Octave, ne tient compte de lui ni des promesses qui lui ont été faites. Octave alors se réconcilie avec Antoine qui fuyait à travers les Alpes, appelle Lépidus qui tenait la Gaule, rallie tout le parti Césarien et militaire, passe le Rubicon, et vient sur Rome. Le sénat effrayé demande pardon, accorde ce qu'il refusait. — Mais deux légions lui arrivent ; il se ravise, reprend ses concessions, fait fortifier Rome. — Octave serre Rome de plus près ; terreur nouvelle ! Le sénat tremble et court au-devant de lui. — Cependant le bruit court que deux légions désertent Octave ; sur la foi de ce commérage, le sénat se rassemble encore, s'enthousiasme, parle république et liberté, Cicéron harangue. — Mais la nuit vient, on réfléchit ; le bruit est douteux ; le sénat se disperse, honteux de son courage, et Cicéron se fait vite emporter dans sa litière.

L'alliance fut scellée entre Octave, Antoine et Lépidus ;

leurs soldats mêmes y aidèrent, et ordonnèrent un mariage entre Octave et une belle-fille d'Antoine, fiancée à un autre. Ainsi les soldats disposaient des familles; c'était bien peu de chose, il est vrai, qu'une jeune fille et un mariage : on se débarrassait si vite de l'un et de l'autre!

La première conférence des triumvirs eut lieu dans une île du Réno près de Bologne. Deux ponts furent construits pour y arriver. Antoine par la rive gauche, Octave par la rive droite, s'y rendirent, chacun avec cinq légions qu'il laissa à quelque distance; trois cents hommes gardèrent de part et d'autre la tête du pont. Lépidus visita l'île avant de leur donner le signal d'entrer. Antoine et Octave se fouillèrent réciproquement. Jugez des agréables rapports qui existaient entre ces honorables amis.

Trois jours se passèrent à dresser une liste de proscrits. Chacun fournissait à cette liste un de ses amis et recevait un de ses ennemis en échange; Antoine céda la tête de son neveu, Lépidus celle de son frère. Octave, après avoir résisté trois jours, consentit à la mort de Cicéron. Voyez cette scène, admirable dans Shakspeare.

En entrant à Rome, ils proclamèrent qu'ils n'imiteraient ni la cruauté de Sylla, ni l'imprudente clémence de César; que la richesse ne serait pas un crime, qu'ils ne tueraient même pas tous leurs ennemis, qu'ils proscriraient un petit nombre seulement des plus méchants; mais qu'enfin il fallait un peu de sang pour satisfaire le soldat. Suivait la défense ordinaire de sauver les proscrits, la récompense aux meurtriers, et la promesse qu'on n'inscrirait pas leurs noms, précaution contre les révolutions futures.

Cette proscription fut de toutes la plus abominable. Comme cela s'est toujours fait depuis le galant Sylla jusqu'à l'incorruptible Robespierre, toutes les haines, toutes les vengeances privées, vinrent à la curée. Mais ce que cette proscription eut de pire, c'est que les passions politiques qui lui servaient de prétexte étaient à leur période de refroidissement.

Quoi qu'en eussent dit les triumvirs, il s'agissait d'argent par-dessus tout : un homme fut tué pour une opale, Verrès pour des vases de bronze, reste de son butin en Sicile. Il fallait de l'argent aux triumvirs, de l'argent aux soldats : Antoine qui, aux ides de Mars, s'était fait livrer par la veuve de César 4,000 talents (24 millions) laissés par le dictateur ; Antoine, qui, selon Cicéron, avait payé, des ides de mars au mois d'avril, 40,000,000 sest. de dettes ; qui, au jugement du sénat, avait gaspillé du trésor public 700 millions sest. (195 millions fr.) (1), Antoine avait toujours besoin d'argent. Les proscriptions finies, les triumvirs déclarèrent qu'il leur fallait encore 800 millions. On peut le comprendre quand on voit un soldat demander sans façon qu'Octave lui abandonne la succession de sa propre mère.

On compte (2) que trois cents sénateurs, deux mille chevaliers périrent. Les détails de la mort de Cicéron sont partout ; elle fut noble, touchante et relève sa vie : il défendit à ses esclaves de s'armer pour lui, tendit la tête hors de sa litière et mourut sans phrase (3). Fulvie fit exposer cette tête sur les rostres et perça la langue d'une aiguille. Fulvie avait ses proscrits à elle ; on apporta un jour une tête à Antoine : « Je ne connais pas cela, dit-il, portez à ma femme » : c'était la tête d'un homme qui avait refusé de vendre sa maison à Fulvie. Du reste, Antoine et Lépidus se laissèrent quelquefois fléchir ; Octave, qui avait consenti avec plus de regret aux proscriptions, une fois les proscriptions ordonnées, ne fléchit jamais.

Quittons ces horreurs. Un grand nombre de proscrits se sauvèrent : le monde n'était pas encore fermé tout entier à un

(1) V. Cic. Phil. II. 37. V. 4. XII. 5. Plutarch. in Anton. V. les évaluations de M. de La Malle pour l'époque de César. T. I, p. 450.

(2) Plut, in Anton. Appien. Livii. epitom. CXX.

(3) Plutarch. in Cicerone, Appien, Dion, Velleius. II, 66. Divers fragments et surtout le beau morceau de Tite-Live, cités par Sénèque le père. Suasoria. 6.

proscrit. Il y eut chez les femmes, chez les esclaves, de nobles dévoûments qui ne se retrouvent plus au temps des empereurs : un fils prit son père proscrit sur ses épaules, l'emporta à travers toute Rome, et le conduisit jusqu'à la mer, à la face des triumvirs, aux applaudissements du peuple. Julie, mère d'Antoine, fut obligée de cacher son frère dans sa maison, se mit en travers de la porte, en disant aux soldats : « Vous commencerez par tuer la mère de votre général, » puis vint, comme coupable du recel d'un proscrit, se dénoncer à son propre fils, qui s'irrita, mais fut obligé de faire grâce.

Brutus et Cassius avaient fait la faute énorme de quitter l'Italie, ignorant qu'une guerre s'achève là où elle a commencé. Octave et Antoine, rassasiés de proscriptions, menèrent enfin contre les meurtriers de César leurs légions qui ne trouvaient plus à piller en Italie (712). La question était avant tout : nourrir les soldats.

Plutarque a écrit avec un reste d'enthousiasme républicain la dernière campagne de ces derniers Romains, Brutus et Cassius. Ces élèves des philosophes, sous les pas desquels se réveillait un souffle de l'ancienne liberté grecque, à qui Athènes dressait des statues à côté de celles des tyrannicides Harmodius et Aristogiton, étaient autre chose que des niais ou d'obscurs fanatiques. Notre siècle est trop porté à prendre parti contre les vaincus ; la vieille Rome devait tomber, mais ne tomba pas sans quelque dignité. Voyez, dans Plutarque, ces derniers entretiens de Brutus et de Cassius, admirablement traduits par Shakspeare, et pleins d'une certaine beauté grave et philosophique. Brutus dans sa défaite put se glorifier de n'avoir été trahi par personne ; on vit même un Lucilius, afin de sauver son général, se laisser prendre, se faire passer pour Brutus, demander la mort comme une grâce. Quand il eut été reconnu, Antoine, touché de ce dévoûment, embrassa Lucilius, et lui demanda la faveur d'être désormais son ami.

Mais la fatale doctrine du suicide devait hâter leur perte.

Brutus, qui avait eu le courage de blâmer la mort de Caton, la veille du combat changea de pensée. Quand lui et Cassius se séparèrent en se disant avec un sourire grave, qu'ils étaient sûrs, sinon de vaincre, au moins de ne pas avoir à redouter le vainqueur, ils ne comprenaient pas combien ils affaiblissaient leur cause : dix ans de combats les avait lassés, et le suicide était un facile expédient pour se dispenser de lutter jusqu'au bout. Il y eut chez eux, comme chez Caton, une singulière précipitation de mourir : Brutus, pour en finir plus tôt, hâte un combat inégal contre un ennemi qu'il pourrait affamer : Cassius, sur un malentendu commis par un esclave, croit sa cause perdue et se donne la mort. Brutus, une fois vaincu, désespère tout de suite, et se jette sur l'épée de son affranchi, en s'écriant : « Folle vertu ! vaine parole ! je t'ai crue une réalité, tu n'es que l'esclave de la fortune (1) ! » Il semble que l'ombre de César, qui tourmentait les nuits de Brutus, « soit toujours errante autour d'eux, et tourne leurs épées contre leurs propres cœurs (2) ! »

Le monde restait donc à partager entre Antoine et Octave ; Lépidus était déjà mis de côté. Il sembla que tout honneur et tout profit dussent être pour Antoine, qui avait déjà toute la gloire du combat de Philippes. La Grèce et l'Orient lui étaient échus, c'est-à-dire des richesses immenses, une royauté facile, un avenir de conquêtes, une guerre populaire et désirée contre les Parthes. A Octave, au contraire, à ce pâle triomphateur, qui, malade le jour du combat, s'était tenu caché dans sa litière ; à cet ennemi froidement cruel, insulté par les prisonniers républicains qui saluaient Antoine avec

(1) Ω τλῆμον ἀρετὴ, λόγος ἄρ' ἦσθ, ἐγὼ δὲ σε
Ὡς ἔργον ἤσκουν, σὺ δ' ἄρ ἐδούλευες τύχῃ.

(2) O Julius Cæsar ! Thou art mighty yet !
Thy spirit walks abroad and turns our swords
Into our own proper entrails.

Shakspeare, Julius Cæsar.

respect ; à Octave, l'Occident pauvre et demi-barbare, l'Italie épuisée, 170,000 vétérans à payer, qui chacun avaient la promesse d'un lot de terre et de 20,000 sest. (1).

Les difficultés le pressaient de toutes parts. L'Italie était inculte, déserte, couverte de tous les *routiers* que lui avaient légués dix ans de guerre civile. Les vétérans, plus nombreux et plus insatiables que jamais, se faisaient à eux-mêmes leur part. Capoue, Bénévent, Crémone, dix-huit des plus belles cités furent traitées en pays conquis. Octave lui-même le déclarait : il n'y avait plus de titre de propriété que celui des vétérans ; il fallait que tout patrimoine passât de la toge à l'épée (2). Octave ne les maîtrisait plus ; ils envahissaient de leur chef ; si on leur donnait Crémone, ils y ajoutaient Mantoue à cause du voisinage :

Mantua, væ miseræ nimiùm vicina Cremonæ !

L'Italie, si abattue qu'elle fût, se révolta contre cette oppression ; des bandes de colons dépouillés affluèrent à Rome ; le peuple de Rome s'irrita.

Mais les vétérans de leur côté, au seul bruit d'un adoucissement accordé à l'Italie, se soulèvent, tuent un de leurs centurions et jettent son cadavre sur le chemin d'Octave (713). Dans ce désordre, se révoltent à la fois, sous la conduite de Fulvie, femme d'Antoine, et de L. Antonius son frère, spoliateurs et spoliés, soldats et paysans. Fulvie, l'épée au côté, passe des revues, harangue les troupes, a une cour de sénateurs et de chevaliers, parle de rétablir la république. Une réunion de soldats députés par toutes les légions, s'assemble au Capitole, somme les chefs rivaux de comparaître devant

(1) Dion. Plutarque in Anton. Lettre d'Antoine aux peuples d'Asie dans Appien, V.
(2) Appien. B. C. IV et V. 13. Dion. Cass. XLVII. XLVIII. Suét. in Aug. 13. Velleius. II. 74. Flavius. IV. 5. Virgile. Eclog. I. IX.

elle ; Octave obéit docilement ; mais Fulvie refuse et se moque de ce *sénat botté*.

D'un autre côté, Sextus Pompée, échappé aux armes de César, tient la mer. Pirates, proscrits, esclaves fugitifs, tout vient à lui. Il occupe la Sicile et la Sardaigne ; il intercepte les convois d'Afrique. J'aime ce hardi flibustier, ce *fils de Neptune*, qui change la pourpre romaine contre les vertes couleurs de l'Océan ; homme grossier, au langage barbare, Africain ou Espagnol autant que Romain, ou plutôt citoyen et roi de cette nation de forbans que son père avait cru détruire, et qui, n'ayant plus de patrie, avait pris ses galères pour patrie ; au demeurant un des plus honnêtes gens de cette époque, qui, au moment où les triumvirs promettaient 100,000 sesterces par chaque tête de proscrit, affichait dans Rome qu'il en donnait 200,000 pour chaque proscrit sauvé, qui ne concluait pas un traité sans stipuler liberté pour les esclaves et retour pour les proscrits, qui par une trahison aurait pu se rendre maître du monde et ne voulut pas trahir.

Il y eut cependant un moment de paix. La guerre de Pérouse, cette guerre de paysans révoltés, s'était terminée par un flot de sang et par un holocauste de trois cents chevaliers ou sénateurs, immolés aux mânes de César le jour anniversaire des ides de Mars. Fulvie, vaincue, était morte de colère, laissant une lettre à Antoine à moitié effacée par ses larmes. Antoine arrivait en Italie (714) demander avec quelques centaines de vaisseaux des explications à Octave. Mais les soldats, à qui la paix était profitable, ordonnèrent la paix. D'un autre côté, le peuple de Rome, affamé par les flottes de Sextus, se révoltait, se battait trois jours contre les troupes d'Octave, et lui aussi ordonnait la paix entre les triumvirs et Sextus ; le peuple avait un faible pour cet aventurier. Bon gré, mal gré, on fut amis : Octave avait déjà épousé une belle-sœur de Sextus ; Antoine, sur l'ordre des soldats, dut épouser Octavie, la sœur d'Octave, déjà mariée et que le sénat dispensa de son année de veuvage. Soldats et peuple

étaient las de ces interminables guerres. On partagea le monde encore une fois ; Antoine garda l'Orient, Octave l'Occident, Sextus eut les îles, l'Achaïe et la mer (715).

L'Orient et son maître devaient s'entendre à merveille. Ce n'est pas qu'Antoine ne fût un rude déprédateur, et que l'Asie ne lui eût payé jusqu'à 200,000 talents (1,342,000,000 fr.) ; mais Antoine était si fou, si somptueux, si oriental ! Ce nouveau Bacchus, qui avait été reçu aux portes d'Éphèse par toute la population déguisée en Bacchantes et en Faunes, jouait de si bon cœur son rôle de satrape et de dieu ! D'ailleurs, il avait vu Cléopâtre. Cléopâtre était belle, mais non d'une beauté extraordinaire ; l'amante de Sextus Pompée et de Jules César n'était plus dans le premier éclat de sa jeunesse. Mais son esprit merveilleux, ses railleries impertinentes, son insolence de courtisane, enchantèrent Antoine ; elle le séduisit en l'humiliant, en se montrant plus prodigue, plus inventive, plus extravagante que lui. On sait son arrivée à Tarse, où Antoine l'avait sommée de venir rendre compte de sa conduite dans la guerre de Philippes ; comment elle apparut sur un vaisseau tout doré aux voiles de pourpre, sous un pavillon en forme de ciel étoilé, au milieu d'Amours et de Néréides, avec un appareil tout à fait digne de Thétis ou de madame de Pompadour ; comment le peuple, à son approche, courut en foule sur le rivage, et laissa Antoine seul sur son tribunal. Antoine fut charmé de cet affront, charmé d'être battu dans sa lutte quotidienne de fêtes et de banquets, charmé de ces festins où Cléopâtre distribuait aux convives les lits de pourpre, la vaisselle, les litières mêmes et les esclaves qui les avaient apportés. Ce fut un bonheur pour lui que d'apprendre le savoir-vivre à l'école de cette Égyptienne, de faire initier sa simplicité italienne aux mystères de *la vie inimitable,* de se laisser envelopper, lui vieux soldat Marse, dans les fascinations de ce *serpent du Nil :* enfin de la suivre à Alexandrie, d'y courir les rues avec elle la nuit en habit d'esclave, cassant les vitres et insultant les passants, souvent

injurié, parfois battu; de mettre de tiers dans la fête les Alexandrins, courtisans spirituels qui faisaient leur cour en jouant des tours d'écolier à leur prince et lui faisaient pêcher dans le Nil un poisson salé.

Pendant ce temps, Octave travaillait patiemment, laborieusement et habilement à pacifier, à soulager, à fortifier l'Occident. Il venait à bout de Sextus Pompée, et savait même se faire aider par Antoine à vaincre ce rival qui, plus tard, aurait été pour Antoine un utile auxiliaire. Il rendait la Sicile à l'Empire, il purgeait l'Italie des brigands, rétablissait un peu d'ordre dans la confusion des guerres civiles. Il entrait enfin dans les voies d'une politique nouvelle, douce, tempérante et modérée; ne voulait pas de triomphes; laissait seulement écrire au bas de sa statue, *pour avoir rétabli la paix longtemps troublée:* ni conquérant, ni grand pontife, ni même tribun; simple préfet de police, n'usurpant les attributions de personne, parlant toujours du rétablissement prochain de la république; laissant s'accumuler les torts d'Antoine; et, maître du monde à vingt-huit ans, il avait la patience d'attendre (715-721).

Mais enfin (721) la mesure est comblée. Antoine, quoique toujours marié à Octavie, et bien que, dernièrement encore, il ait épousé Minerve et se soit fait payer par les Athéniens mille talents comme dot de leur déesse, Antoine épouse solennellement Cléopâtre. En plein gymnase, à Alexandrie, sur une estrade d'argent, Cléopâtre et lui s'asseyent ensemble sur deux trônes d'or. Cléopâtre, sous le costume d'Isis, est proclamée reine d'Égypte et de Libye, avec son fils Césarion qu'Antoine reconnaît pour fils de César. Les fils d'Antoine et de Cléopâtre sont déclarés *rois des rois,* monarques l'un de la Syrie, l'autre de l'Arménie et du Pont; ils apparaissent, chacun avec le costume de son royaume, entourée d'une garde étrangère. Et Antoine envoie aux consuls à Rome le récit officiel de cette cérémonie, en même temps que la pauvre Octavie, répudiée, reçoit l'ordre de quitter sa maison de Rome, et

en sort baignée de pleurs, aux yeux du peuple indigné (722).

Octave avait beau jeu. Il est vrai que, de son côté, il avait épousé et répudié qui il avait voulu. Il avait renvoyé Scribonia le jour même de ses couches, pour épouser, avec la permission des pontifes, Livie enceinte de six mois; le mari de Livie joua le rôle de père dans ce mariage. Mais en tout cela la dignité romaine n'était pas blessée, Octave n'avait pas épousé une reine; il restait, selon la morale de son temps, digne Romain et même époux fidèle. Antoine au contraire, ce galant adorateur qui suivait à pied la litière de Cléopâtre, qui échangeait la chaire curule contre le trône et le prétoire contre la tente royale, qui gravait le nom de Cléopâtre sur les boucliers des soldats romains, qui lui promettait l'empire dont il devait transporter le siége à Alexandrie; Antoine, qui prenait le nom d'Osiris comme elle s'était faite Isis, oubliait la majesté romaine autant que la fidélité conjugale (1). C'était l'Orient avec sa barbarie, disait-on, qui se soulevait contre Rome la victorieuse; c'était le chien Anubis et les dieux monstres de l'Égypte, qui déclaraient la guerre aux dieux romains (2); c'était Cléopâtre avec le sistre égyptien; c'était l'eunuque Mardion et les coiffeuses de Cléopâtre (3); traînant

(1) V. les discours d'Octave, selon Dion et Plut.; et Horace, fidèle écho d'Octave :

Romanus eheu! (posteri negabitis!)
  Emancipatus feminæ,
Fert vallum et arma miles, et spadonibus
  Servire rugosis potest;
Interque signa (turpe!) militaria
  Sol aspicit conopeum.
Ad hoc frementes verterunt bis mille equos
  Galli, canentes Cæsarem, etc. Epod. 9.

(2) Omnigenûmque Deûm monstra, et latrator Anubis
Contrà Neptunum et Venerem contràque Minervam.
Virgile, Enéide. VIII. 698.

(3) C'est ce que disait Auguste, V. Plutarque. V. aussi l'ode allégorique d'Horace. I. 15.

après eux les peuples de l'Aurore et les armes bigarrées de l'Orient (1), contre lesquels Octave menait l'Italie, le sénat, le peuple, les pénates et les grands dieux (2).

L'Orient et l'Occident se rencontrèrent donc à Actium (2 septembre 723), comme ils s'étaient déjà rencontrés deux fois à Pharsale et à Philippes. Cette dernière journée des guerres civiles fut celle où le plus grand nombre d'hommes combattirent. Octave amenait en Grèce 80,000 fantassins et 12,000 chevaux, il avait 260 vaisseaux dans la mer Ionienne : Antoine 100,000 fantassins, 12,000 chevaux, 500 vaisseaux, plusieurs rois : le tout sans compter les auxiliaires, c'est-à-dire les soldats non romains.

Mais il restait peu des vieilles troupes de César. A mesure qu'il y avait plus d'hommes dans la guerre civile, il y avait moins de soldats. Le combat ne fut pas long. Cléopâtre était toute prête pour la fuite, et lorsque Antoine la vit avec les trente vaisseaux chargés de ses trésors, traverser toute la flotte les voiles hautes et gagner le large, il ne songea plus à combattre, passa dans une galère avec deux amis, aborda le vaisseau de Cléopâtre, s'assit à la poupe, tandis qu'elle était à la proue, et demeura, la tête cachée entre ses mains, sur ce navire qui emmenait sa fortune.

Achevons ce roman de la guerre d'Actium, inspiré par Cléopâtre à l'amour d'Antoine, comme déjà César avait eu pour elle son roman de la guerre d'Alexandrie. Antoine ar-

(1) Hinc ope barbaricâ variisque Antonius armis
Victor, ab Auroræ populis et littore rubro
Ægyptum viresque Orientis et ultima secum
Bactra vehit, sequiturque (nefas!) Ægyptia conjux.
. . . .
Regina in mediis patrio vocat agmina sistro. *Ibid.*

Et toute l'admirable fin de ce morceau.

(2) Hinc Augustus agens Italos in prælia Cæsar,
Cum patribus populoque penatibus et magnis Dis. *Ibid.* 678.

rivait en Égypte triste, silencieux, pensant au suicide; Cléopâtre, au contraire, rentrait à Alexandrie comme en triomphe avec des guirlandes à ses vaisseaux. Cléopâtre veut le rejeter dans les plaisirs; mais ce ne sera plus *la vie inimitable,* ce sera la société *des inséparables dans la mort;* Cléopâtre essaie des poisons sur des criminels. Mais en même temps, elle députe auprès d'Octave; Antoine offre de se tuer pour sauver la reine; la reine pour se sauver est prête à livrer la vie d'Antoine.

Octave cependant à qui elle a livré Péluse, la clef de l'Égypte, est devant Alexandrie. Antoine, désespéré, donne un dernier repas à ses amis, les dispense de combattre une fois encore avec lui, ne veut plus que ses soldats et ses gladiateurs. Mais au milieu du silence de la nuit, un bruit tumultueux, des chants, des voix de Bacchantes se font ouïr; Bacchus, son dieu, Bacchus l'abandonne; ses soldats passent à Octave, et il rentre en criant qu'il est trahi par Cléopâtre.

Cléopâtre, qui le trahissait, demeurait toujours maîtresse de son âme. Elle se cache, et fait croire qu'elle s'est tuée. Antoine rougit d'être moins courageux qu'elle, et se frappe de son épée. Mais blessé et presque mourant, il apprend qu'elle est vivante, qu'elle est cachée dans un tombeau; l'amour le ressaisit, il se fait porter vers elle. La reine, fermée par des herses et des verroux, n'ose lui ouvrir. Alors, à la vue d'une foule de spectateurs, elle et ses femmes hissent sur des cordes jusqu'auprès d'elle Antoine expirant qui lui tend les bras. Cléopâtre baise sa blessure, lui demande de vivre, l'appelle son maître et son empereur. Antoine meurt, se félicitant de n'avoir au moins été vaincu que par un Romain (août 724).

Octave pourtant négociait avec Cléopâtre. Il lui avait même envoyé un de ses affranchis lui persuader qu'il était amoureux d'elle : le prudent Octave calculait que Cléopâtre était riche, et que cette reine de l'Orient ferait un bel effet à son triomphe. Il la savait enfermée dans le tombeau avec

tous ses trésors, sur un bûcher d'étoupes et de cinnamome, prête à se donner la mort et à détruire ses richesses. La négociation était délicate. Octave tantôt lui faisait espérer de garder sa couronne, tantôt la faisait craindre pour la vie de ses enfants. Quand il vint la voir, Cléopâtre pleurant à ses pieds, essaya sur lui ces enchantements qui avaient séduit César; mais le froid Octave ne fut jamais amoureux qu'autant que sa politique en eut besoin (1). Octave ne voulait que l'amuser jusqu'au moment du départ pour Rome, afin d'assurer aux regards des badauds romains cette magnifique portion de son butin triomphal.

Mais un soldat d'Octave, Dolabella, a vu la reine, s'est épris d'elle, et parvient à lui faire savoir que dans trois jours on l'emmène à Rome. Alors Cléopâtre obtient du vainqueur la permission d'offrir une dernière libation sur le tombeau d'Antoine. Ce devoir accompli, elle écrit à Octave une lettre où elle lui demande d'être ensevelie auprès de son époux, et les envoyés d'Octave venus trop tard, la trouvent morte, ses deux femmes mourantes auprès d'elle; l'une d'elles arrangeait encore le diadème sur sa tête (2).

Octave revint à Rome, trois triomphes l'y attendaient (725). Le sénat, qui vint en corps au-devant de lui, lui apportait avec son serment de fidélité la puissance tribunitienne et la divinité pour toute sa vie. Octave n'accepta qu'une partie de ces honneurs, demanda même à être délivré du fardeau du gouvernement, et tout ce que le sénat put obtenir, c'est qu'il resterait dix ans encore « chargé de mettre en ordre la république ». La révolution, néanmoins, si douce qu'il pouvait la faire, était complète, la guerre civile était finie, le temple

(1) Il s'attachait aux femmes, dit Suétone (in Aug. 69), pour avoir les secrets politiques de leurs maris.

(2) Pour compléter l'histoire poétique de cette époque, V. sur la mort de Cléopâtre l'ode d'Horace :

Nunc est bibendum, etc.... I, 37.

de Janus venait d'être fermé pour la première fois depuis deux cent six ans (1).

Telle est l'histoire de l'élévation d'Auguste (je lui donne désormais ce surnom de courtoisie que le sénat venait de lui décréter). Mais que trouvait-il dans Rome, devenue son bien par droit de succession et par droit de guerre? Beaucoup de lassitude, beaucoup d'épuisement, aucun principe. César avait succombé en voulant établir quelque chose sur les ruines de l'aristocratie romaine ; il avait détruit et n'avait rien fondé. Le peuple adorait son nom, mais ne s'était pas soucié de prendre les armes pour Antoine, le chef du parti extrême chez les Césariens. Le parti contraire, républicain et aristocratique, s'était jeté à la hâte sur son propre glaive, comme Brutus dans les plaines de Philippes. Mais ce qui était effrayant, c'était le désordre de la société ; il faut se figurer vingt ans de guerre civile, quinze ans d'une atroce anarchie ; il faut songer que, pendant une période de trente ans peut-être, pas un personnage un peu notable ne mourut dans son lit ; il faut se souvenir que chaque homme un peu important d'alors donnait à son affranchi de confiance deux meubles nécessaires : un stylet pour écrire ses lettres et un poignard pour lui donner la mort quand l'heure viendrait ; il faut se demander ce qui pouvait rester debout après de telles commotions. Le sénat que César avait mêlé de tous les barbares par lui vaincus, qu'Antoine après César avait flétri à son gré de tous les sénateurs *posthumes* (*orcini* comme on les appelait) dont il lui avait plu de lire les noms dans le testament de César, le sénat était une cohue de plus d'un millier d'hommes, sans dignité et sans loi (2) ; Octave n'osait y venir qu'avec une cuirasse sous sa toge, dix sénateurs armés pour sa garde, et faisait fouiller tous ceux qui arrivaient. Les chevaliers, c'est-à-dire ce qui avait fait l'aristocratie d'argent, avaient au théâtre des places d'honneur qu'ils n'osaient aller pren-

(1) Suétone Aug., 32. Dion 52. — (2) Deformi et inconditâ turbâ. Suét. 40.

dre, de peur que leurs créanciers ne vinssent les y saisir; leurs quatorze bancs étaient presque déserts. Tout l'ordre des magistratures était confondu, il y eut en un an soixante-sept préteurs. Rome était pleine de *bravi;* sur les routes, on arrêtait les voyageurs pour les faire esclaves. Les peuplades indépendantes des Alpes descendaient de leurs montagnes et infestaient le nord de l'Italie. Enfin tout cet empire, pillé, dévasté, mis à sec par tous les partis, demandait de quoi vivre, et tendait à Auguste, non des mains suppliantes, comme disent les poëtes, mais bien plutôt des mains mendiantes; les patriciens et les grandes familles lui demandaient de quoi payer leurs robes de pourpre et leur cens de sénateur ou de chevalier; la population oisive et croissante de Rome, du blé pour vivre; l'Italie, des laboureurs; les provinces, une diminution d'impôt; le monde tout entier était comme un mendiant aux pieds d'un seul homme.

Le fils du banquier de Velletri était bien mieux placé là que le brillant César. Ces caractères pâles, incertains, équivoques, mais habiles, sont admirables en pareil cas. Octave ne s'appuya ni sur un principe ni sur un parti; il chercha à secourir chacun, sans fâcher personne. Il avait été cruel quand il avait eu à soutenir une lutte violente; la lutte finie, il fut clément; il savait qu'en politique, quoi qu'en aient dit des niais sanguinaires, *ce sont les morts qui reviennent.*

Il était riche, presque seul riche en ce temps; riche de son patrimoine, riche de la sagesse avec laquelle il avait su faire économiquement la guerre civile, riche des legs de ses amis, qui, selon la coutume romaine, ne mouraient pas sans lui laisser quelque chose de leur bien (1). Avec cette fortune bien ménagée, il soulagea tout le monde, paya les legs énormes de César, donna des secours aux grandes familles (faisant ainsi sa pensionnaire de l'aristocratie son ennemie), fit même

(1) Dans les vingt dernières années de sa vie, il reçut ainsi, selon Suétone, 4 milliards de sesterces (1,075,000,000 fr.). Suét. Aug. cap. ult.

et par quatre fois différentes l'aumône au trésor public plus pauvre que lui (1), poliça et tranquillisa l'Italie, amena du blé d'Égypte, et maître du trésor immense des Ptolémées, au lieu de le garder pour lui, comme eût fait tout autre et même César, il mit dans la circulation cette masse énorme d'or et d'argent ; l'intérêt de l'argent diminua des deux tiers, et les terres d'Italie doublèrent de valeur (2). Les dieux eurent aussi une large part à sa libéralité : il donna à Jupiter Capitolin 16,000 livres d'or, 50 millions sest. de perles et de pierreries ; il fit de ses statues d'argent des trépieds pour Apollon ; les autres dieux eurent, des couronnes d'or que lui offraient les villes, 3,500,000 sest. (3).

Il y avait encore des républicains, c'est-à-dire des aristocrates, c'était la même chose ; de quoi se fussent-ils fâchés ? Tout se passait légalement ; Octave n'était point roi, Dieu l'en garde ; ni autocrate, ni tyran, ni même dictateur, comme avait eu la folie de l'être son oncle César, qui lui ne savait pas si bien la valeur des mots ; au contraire, quand on avait voulu le nommer à cette dignité, il avait supplié à genoux, la toge entr'ouverte, qu'on la lui épargnât. Il s'irritait si on l'appelait seigneur. Il s'appelait de son nom, Caïus Julius Cæsar Octavianus, simple citoyen de Rome, chargé de « mettre en ordre la république, » suppliant de dix en dix ans qu'on le soulageât de ce fardeau, ne souhaitant rien plus que de rétablir le gouvernement républicain (4), délibérant entre Agrippa et Mécène, comme dans Corneille entre Cinna et Maxime, sur la possibilité de restaurer le pouvoir du sénat et du peuple. Le sénat l'avait déclaré grand pontife, dignité républicaine ; le peuple le fit plusieurs fois consul, autre dignité de la république ; censeur, il n'avait pas voulu l'être,

(1) Pour la fondation du trésor militaire. Suétone. 49. Dion. Lapis Ancyr. III. Il y fit porter 170,000,000 sest.

(2) Suét. 41. Dion. LI. Orose. VI. 19. — (3) Suét. 30. 52. Lapis Ancyr. I. ad lævam.

(4) Suét. Aug. 28.

mais seulement avait accepté le titre de Régulateur à perpétuité des mœurs et des lois (1) ; tribun, il n'avait pu l'être, en sa qualité de patricien (tant il était vétilleux en fait de légalité), et le sénat lui avait donné non le tribunat, mais seulement la *puissance tribunitienne*. Ainsi, sans rien changer aux titres, sous le seul nom de *prince* qui n'était ni défini ni officiel (2), avec un scrupule de légalité qui eût enchanté Caton, Octave réunissait toute la puissance religieuse, domestique et militaire : la république n'était pas détruite, au contraire elle vivait incarnée en lui. Rappelez-vous nos monnaies, sur lesquelles on lit : *République française, Napoléon empereur*.

Eh quoi ! le peuple n'avait-il pas repris son droit de suffrage (3)? Le peuple ne faisait-il pas les lois? Le vote de l'Italie n'était-il pas au contraire plus sérieux depuis qu'il était permis à chaque cité de voter dans ses propres murs, et d'envoyer à Rome son suffrage cacheté (4)? Auguste, il est vrai, tenait la haute main sur les comices, empêchait le peuple de prendre trop au sérieux son rôle d'électeur, et de retomber dans les désordres de la liberté républicaine (5); mais aussi la liberté républicaine avait eu de tels orages !

La république demeurait donc partout en titre officiel : elle avait ses consuls, ses préteurs, ses questeurs, ses tribuns. Mais à travers ce magnifique et creux étalage, la monarchie se glissait humblement; elle dressait peu à peu son administration extra-officielle, machine plus simple, instrument plus maniable, système moins rigoureusement et moins pompeusement régulier. Auprès des magistrats, fonctionnaires élus,

(1) Ἐπιμελητής τῶν τρόπων (magister morum). Dion. Recepit legum morumque regimen perpetuum. Suét. 27. Fasti Consulares ad annum 725. 734.

(2) Non regno neque dictaturâ, sed principis nomine constitutam rempublicam. Tacite. Ann. I. 9. — (3) Suétone. 40. Tacite. I. 15. — (4) Suétone. 46.

(5) V. l'histoire du dernier effort pour la liberté des comices et de la conspiration légale d'Egnatius Rufus. Dion. LIII. 20. 21. 32. LIV. 10. Tacit. Ann. I. 10. Appien. IV. très-bien expliqués par M. Walckenaër. (Vie d'Horace. XI. 13.)

gratuits, temporaires, fonctionnaires de la loi et non du prince, elle mettait les préfets, fonctionnaires choisis, payés, dépendants, révocables et conservables à souhait. Les consuls pouvaient se pavaner sous leurs robes de pourpre, et faire de beaux sacrifices aux féries latines; mais le consulat était peu de chose, honneur partagé qu'on ne laissait pas longtemps dans les mêmes mains, royauté dangereuse si elle eût duré toute l'année, et que par des substitutions on réduisait d'ordinaire à un seul trimestre. Le préfet de la ville avait toute l'administration dans Rome, et jusqu'à cent milles au delà; — le préfet du prétoire commandait la force militaire, — le préfet de la flotte, la force navale; — le préfet de l'Annone avait la charge des approvisionnements; — le préfet des Vigiles réprimait le vol, l'incendie et toutes les violences; d'autres préfets avaient la garde du trésor, mal gouverné par les questeurs: les travaux publics, les routes, les eaux du Tibre, la distribution des blés, avaient leurs *curateurs* spéciaux; il devait rester peu de chose à faire aux magistrats républicains.

Quant aux provinces, — Auguste avait supplié, puisqu'on s'obstinait à lui imposer le fardeau de l'empire, qu'au moins ce fardeau fût allégé. Il y eut donc un partage, le sénat et le peuple (vous comprenez que le peuple ne figurait là que comme dans l'inscription S. P. Q. R.) eurent leurs provinces qu'ils administrèrent à l'antique; César eut les siennes qu'il administra à sa guise, les plus difficiles, les plus menacées, par conséquent les plus garnies des troupes et les plus importantes. Dans les provinces du peuple trônaient des proconsuls ornés du laticlave, entourés de licteurs, mais sans la cotte d'arme et sans l'épée, signes de la puissance militaire (*imperium*), sans droit pour percevoir les impôts, sans pouvoir de vie et de mort; des lieutenants de César les déchargeaient de ces soins. Au contraire de simples chevaliers, des préfets, hommes d'épée, avec plus d'autorité et moins d'appareil, gouvernaient les provinces de César. Ainsi la répu-

blique avait les titres, la monarchie les pouvoirs ; il y avait double organisation : l'une antique, solennelle, sénatoriale ; l'autre nouvelle, tout obscure et dissimulée dans le droit, toute-puissante dans le fait. Tel fut, comme nous dirions, l'établissement monarchique d'Auguste.

D'ailleurs, les vieilles têtes de la république, les patriotes austères finissaient eux-mêmes par s'adoucir. Après soixante-dix ans d'anarchie, vingt ans de guerres civiles, il était bien permis de souhaiter un peu de repos, même sous un tyran. Les Messala et les Pollion, républicains plus sérieux que nos républicains de l'an VIII, se laissaient comme eux enchaîner au char du maître (1). Au moins n'était-ce pas la brutale tyrannie d'un Antoine ; au moins y avait-il quelque dignité dans cette servitude, quelque satisfaction pour les nobles besoins de l'intelligence. César, tyran de bon goût, fondait des bibliothèques magnifiques, avait autour de lui une cour de poëtes, remplissait Rome des belles statues de la Grèce. Agrippa, ce vieux capitaine, proscrivant l'égoïsme artistique, allait jusqu'à demander qu'il fût défendu de posséder des chefs-d'œuvre pour soi seul et de fermer sa galerie au public (2). Rome se faisait artiste, elle avait la prétention de peindre et de chanter mieux que la Grèce (3).

D'un autre côté, la rage de versifier prenait à toute la noblesse. Jeunes et vieux, doctes et ignorants se couronnaient de lierre, et dictaient des vers à leur souper ; on lisait des vers aux repas, aux bains, sur le Forum. Il y avait des bureaux d'esprit, des commérages littéraires, des grammairiens faiseurs de feuilletons qui critiquaient pour gagner une vieille

(1) Cuncta discordiis civilibus fessa sub principis nomine recepit... cunctos otii dulcedine pellexit. Tacite. Annal. I. 1.

(2) Extat ejus oratio de omnibus tabulis signisque publicandis quod certè satiùs esset quàm in villarum exsilia pelli. Pline. H. N. XXXV. 4.

(3) Venimus ad summum fortunæ, pingimus atque
Psallimus et luctamur Achivis doctiùs unctis. Horace.

toge ou un repas : Asinius Pollion le premier loua une salle et des banquettes pour y étaler sa gloriole littéraire ; la mode en devint universelle, la *récitation* tint lieu des comices, la chaire du lecteur remplaça les rostres ; on joua au bel esprit, au lieu de jouer comme au temps de la république au patron, à l'homme d'état, au légiste (1). La vieille servitude des Grecs était un excellent précepteur pour la servitude naissante des Romains. Toute une population de savants et d'artistes, Grecs pour la plupart, souvent affranchis ou fils d'affranchis, très-indifférents aux regrets de la Rome aristocratique, se mettait à décrier de son mieux le mauvais ton des guerres civiles et la grossièreté du goût républicain. Rien ne manquait à ce triomphe de la vie littéraire, ni des poëtes inspirés et mélancoliques, dont le génie consistait dans la longueur de leurs cheveux, l'épaisseur de leur barbe, leurs mines sombres, leurs airs retirés (2) ; ni des classiques, pontifes et vieux sénateurs, qui tenaient bon pour leurs admirations séculaires, s'ébahissaient encore d'aise aux vers boiteux de Nœvius, et trouvaient de la poésie jusque dans les chants des frères Ambarvales ; ni, pour se railler d'eux, la coterie romantique de Varius et d'Horace, coterie en faveur, qui écrivait des madrigaux sur les portes du palais et venait lire ses vers au lever d'Auguste, gens du progrès qui se moquaient de ces vieux Romains, honteux de désapprendre à soixante

(1) Romæ dulce diù fuit et solemne reclusâ
Manè domo vigilare, clienti promere jura,
Cautos nominibus certis expendere nummos,
Majores audire, minori dicere per quæ
Crescere res possit, minui damnosa libido.
Mutavit mentem populus levis et calet uno
Scribendi studio. Pueri patresque severi
Fronde comas vincti cœnant et carmina dictant...
Scribimus indocti doctique poemata passim.

Horace. II. Ep. I. 103.

(2) Horace, de Arte poeticâ. 297 et suiv.

ans ce que dans leur enfance le rude Orbilius leur avait appris à coups de férule (1).

Ce que nous prenons dans les poëtes de ce temps pour des lieux communs littéraires, a souvent une intention et une portée à laquelle nous ne pensons pas ; les images de paix, de joies rustiques, de bonheur paisible ne sont pas jetées sans dessein à un siècle tout épuisé par les horreurs des guerres civiles. Quand Horace rêve les îles Fortunées pour y conduire tout ce qui reste d'honnêtes gens à Rome, quand Virgile plaide pour le bonheur des champs, quand il maudit l'ambition républicaine et l'impiété des guerres civiles, Rome qui a tant souffert, prend ces poëtes au sérieux, et le vieux lion républicain se laisse endormir par la douceur de leurs chants (2).

Voilà pour les républicains et la république ; restaient les deux grandes puissances de l'époque, le peuple et les vété-

(1) Clament periisse pudorem
Cuncti penè patres....
Vel quia turpe putant.... quæ
Imberbes didicêre, senes perdenda fateri.
...... Memini plagosum quæ mihi parvo
Orbilium dictare. Horace. II. Ep. I.

(2) V. entre autres les odes où Horace déplore les guerres civiles. I, 2. III. 6. Epode. 7. 16, et le morceau classique de Virgile sur le bonheur de la vie agricole, où il sait si bien jeter le blâme sur tout ce qui contrarie la politique d'Auguste : ainsi, par exemple, les habitudes du patronage aristocratique :

Si non ingentem foribus domus alta superbis
Manè salutantûm totis vomit ædibus undam.

Le luxe qu'Auguste cherche à réprimer :

Nec varios inhiant pulchrâ testudine postes
Illitasque auro vestes.....

L'ambition républicaine :

Illum non populi fasces.......
.... nec ferrea jura
Insanumque Forum et populi tabularia vidit.

rans. Les vétérans, c'était l'armée de César, l'armée d'Antoine, l'armée d'Octave, toute une nation de soldats qui vivait des guerres civiles et les entreprenait à prix fait, comme les condottieri italiens; c'étaient 170,000 hommes après la bataille de Philippes, quelques milliers de plus après celle d'Actium. Redoutables amis! Il leur fallait de l'argent : à la mort de César, Octave leur avait donné 500 deniers (550 fr.) par tête, promis 5,000 ; plus tard, il leur distribuait encore 2,500 deniers ; après la défaite de Sextus, 500 encore, et il imposait pour cela un tribut de 1,600 talents (10,736,000 fr.) à la Sicile ; Brutus et Cassius de leur côté en donnaient 1,500, en promettaient 2,000 ; Antoine, qui avait l'impertinence de n'en donner que 100, était quitté par les siens : c'étaient de véritables enchères. L'argent ne suffisait pas ; il leur fallait des biens : le lendemain de la bataille de Philippes, il sembla que toute l'Italie dût y passer.

Mais quand Auguste fut un peu le maître, il commença à donner des lois à ceux qui avaient été ses maîtres à lui ; il ne les appela plus *mes camarades* comme avait fait César ; il se permit de casser toute une légion qui se révoltait, de nourrir de pain d'orge les soldats indisciplinés, de leur faire monter la garde sans armes, en tunique, les fers aux pieds ; il rétablit la vieille discipline que les guerres civiles avaient étrangement affaiblie (1). Il leur donna des terres ; mais au lieu de les camper dans une même province, se tenant les uns aux autres et prêts à marcher au premier signal, il les dissémina. Ceux qui restèrent sous les armes, il les envoya

Hic stupet attonitus rostris; hunc plausus hiantem
Per cuneos (geminatur enim) plebisque patrumque
Corripuit. . . .

Les crimes et les malheurs des guerres civiles :

. . . . . Gaudent perfusi sanguine fratrum
Exsilioque domos et dulcia limina mutant. Georg. in fine.

(1) Suétone. 24. 25.

combattre dans les Alpes, sur le Danube ou sur le Rhin, guerres lointaines et pauvres, où il n'y avait rien à piller : il les mit loin de Rome, loin de l'Italie autant qu'il put.

Venait le peuple. Le peuple était un sublime mélange de tous les éléments divers qui avaient passé par la vieille Rome; mi-parti d'affranchis et d'hommes libres, de vieux Romains et d'étrangers, de Grecs et de barbares, de citadins et de provinciaux ; admirable cohue qui s'appelait le peuple romain et savait parfois soutenir la dignité de ce titre ; enfant gâté de toutes les puissances, que l'aristocratie s'était ruinée à divertir, pour lequel on faisait venir les gladiateurs de la Germanie, les rétiaires de la Gaule, les lions de l'Atlas, les danseuses de Cadix, les girafes du Zahara, à qui on donnait de magnifiques spectacles, et en même temps du pain pour qu'il ne fût pas obligé d'aller travailler en sortant de là. Et à quoi eût-il travaillé, ce peuple gentilhomme? Tous les métiers étaient faits par des esclaves. Il lui fallait en outre (car les Grecs lui avaient donné des prétentions d'artiste) que sa ville fût belle; et s'il logeait dans un taudis au septième étage, dans quelques-unes de ces maisons énormes où s'installait toute une tribu, comme nos maisons de location du faubourg Saint-Marceau, il fallait qu'il se promenât les jours de pluie sous des portiques corinthiens, qu'il fît ses affaires et qu'il entendît hurler ses avocats dans des basiliques opulentes ; que ses bains fussent de marbre, ses statues de marbre, ses théâtres de marbre et de porphyre : tel était le goût de cette redoutable majesté.

Auguste, successeur de l'aristocratie, devait, comme elle, nourrir le peuple, l'amuser, lui embellir sa belle Rome. Il fallait qu'à ses frais et par ses soins les blés d'Égypte et d'Afrique vinssent nourrir le prolétaire romain, trop accoutumé à recevoir le pain de la main de ses maîtres pour qu'on pût songer à le faire vivre autrement. Il fallait jeter l'argent sur le Forum aux hommes, aux femmes, aux enfants, à tout ce que la dignité de citoyen romain appelait à prendre part à

cette aumône solennelle. Aussi ces libéralités furent-elles ordinairement de 30, 40, 250 sesterces par tête ; après Actium, il en distribua 400, plus tard jusqu'à 800 (215 fr.). Le blé, il le donna presque pour rien, quelquefois gratuitement ; il nourrit ainsi, tantôt 200, tantôt 320,000 hommes (1). Du reste, il s'en fallait si bien que l'aumône fût quelque chose d'humiliant, qu'il y avait dans l'année un jour où, par suite d'un vœu, Auguste lui-même, assis à la porte du palais, tendait la main aux passants.

Le peuple a-t-il faim, il demande du pain à son maître. A-t-il soif, il lui demande des aquéducs, il lui demande le vin à bon marché. Auguste ainsi supplié refuse quelquefois ; mais après tout, c'est chose commode qu'un pareil tyran. Le peuple s'ennuie-t-il, il demande des jeux. Et alors l'Afrique, l'Asie, l'Occident, tout s'émeut pour lui envoyer des acteurs, des bouffons, des philosophes, des bêtes féroces, des combattants, des monstres, des saltimbanques ; on lui montre un jour un rhinocéros, un autre jour un boa de cinquante pieds : au cirque, il y a des courses de chevaux et des luttes à la grecque ; à l'amphithéâtre, des gladiateurs ; au théâtre, des histrions, des pantomimes, nouveau genre de divertissement, que les siècles suivants aimèrent jusqu'à la fureur ; à tous les coins de rues, des bouffons parlant toutes les langues, car cette Rome aux cent têtes les parlait toutes ; les jeunes gens des grandes familles viennent jouter devant le peuple, des chevaliers viennent devant le peuple faire les gladiateurs dans l'arène ; un sénateur voulut y descendre.

Avec le cocher des courses (*agitator*) et le pantomime, le gladiateur était le favori le plus intime du grand seigneur romain, l'idole la plus chère du peuple. C'étaient là comme les

(1) Suétone. 41. Lapis Ancyr. III : *Duodecimùm* consul trecentis et viginti millibus plebis urbanæ sexagenos denarios viritim dedi... Consul tertiùm decimùm sexagenos denarios plebi quæ tùm frumentum publicum acceperat dedi. Ea millia hominum paulò plura quàm ducenta fuerunt. Dion (LV. 15) dit la même chose.

coureurs de New-Market ou les boxeurs en Angleterre, les protégés, que dis-je, les amis, les commensaux du *sportsman* romain ; on vivait avec eux sur le pied de l'estime comme un *turf-gentleman* avec un jockey. Sous la république, le gladiateur avait rempli un autre rôle, il avait eu voix dans les affaires de l'État; s'il perdait sa fonction politique, il gardait sa position sociale, sur le même pied que l'*agitator,* le sculpteur, et un peu au-dessus du philosophe. Aussi, ces gens-là sentaient-ils leur importance ; les pantomimes recevaient chez eux les sénateurs, sortaient avec un cortége de chevaliers (1) : « César, disait le pantomime Pylade à Auguste, sais-tu qu'il t'importe que le peuple s'occupe de Bathylle et de moi ? »

Rome ne pouvait avoir trop de fêtes, ni trop de monuments; les obélisques de l'Égypte s'élevaient sur ses places, de nouveaux temples étaient consacrés à tous ses dieux, un Forum nouveau s'ouvrait à sa population toujours croissante à laquelle ne suffisaient plus l'ancien Forum, ni celui de César ; des portiques, des théâtres, des basiliques étaient bâtis ou restaurés par Auguste qui avait même la modestie de ne pas leur donner son nom ; modestie dont il ne manque pas de se vanter. Soixante-sept lieues environ d'aquéducs et de canaux lui amenaient une masse d'eau que l'on estime à 2,319,000 mètres cubes par jour ; Agrippa distribuait ces eaux en une multitude d'abreuvoirs, de piscines, de fontaines et de bains (cent cinq fontaines, cent trente châteaux d'eau, cent soixante-dix bains gratuits) (2). Des routes magnifiques menaient à ses portes ; Auguste se chargeait pour sa part de refaire la voie Flaminia jusqu'à Rimini ; il distribuait les autres aux généraux vainqueurs pour les rétablir avec le butin de leurs triomphes (3). Tous les hommes qui étaient

(1) Tacite. Ann. I. 77.

(2) V. Frontin de Aquæduct. Lapis Ancyr. I. (ad lævam). Pline. XXXVI. 15. Rondelet, sur Frontin.

(3) Sur les monuments d'Auguste, son Forum et le temple de Mars Vengeur, — le

restés riches recevaient de César l'ordre de travailler à l'embellissement de la cité-reine. Balbus lui faisait un théâtre; Philippe, des musées; Agrippa, son Panthéon et une foule d'autres monuments; Asinius Pollion (chose singulière!), un sanctuaire à la liberté. « Voyez cette ville, disait Auguste; je l'ai reçue de brique, je la laisserai de marbre. »

Les prolétaires de Rome devaient être de riches seigneurs. Agrippa leur jetait des billets de loterie qui gagnaient de l'argent, des étoffes, des meubles précieux; Agrippa, tout le temps de ses jeux, leur faisait faire la barbe pour rien; il leur livrait à piller des boutiques pleines de riches marchandises. Ce n'était pas assez d'enrichir le peuple durant sa vie : en mourant, il fallait lui léguer quelque chose. Balbus lui laissait vingt-cinq deniers par tête; Agrippa, ce donateur inépuisable, lui léguait, outre une somme d'argent, ses jardins et ses bains (il faut dire que l'usage de ces magnificences privées se perdit bientôt sous les empereurs). Auguste déclarait dans son testament que l'héritage de son père Octavius et de César son père adoptif, d'autres successions, toute sa fortune, en un mot, avait été consacrée aux besoins de la république, et qu'il ne laissait à ses propres héritiers que 150,000,000 sest. (40,360,000 fr.). Et pourtant encore il léguait au peuple 43,500,000 sest. (1) : c'était plus que n'avait fait le testament si populaire de César. Il est vrai qu'Auguste, héritier de César, avait doublé les legs de son oncle, et que Tibère, héritier d'Auguste, ne paya pas ceux de son prédécesseur.

temple d'Apollon sur le mont Palatin, — le temple de Jupiter Tonnant au Capitole, la basilique de Lucius et de Caïus, — les portiques de Livie et d'Octavie, — le théâtre de Marcellus, etc. V. Suétone. 29. 20. Lapis Ancyr. I. (ad lævam). Tacite, Annal. II. 49. Diverses inscriptions.

(1) (8,700,000 fr.) Suétone. 102. Tacite, Ann. I. 8. Il léguait aussi à chaque prétorien, 1,000 sesterces; à chaque soldat de la garde de Rome, 500; à chaque soldat des légions, 300; ce qui devait bien faire une somme de 60 à 70,000,000 sest (12 à 14,000,000 fr.).

Maintenant, au milieu de cette Rome devenue si belle, si voluptueuse, si pleine de sécurité, on voyait passer un homme simplement vêtu, marchant à pied, coudoyé par chacun, habillé comme Fabius d'un manteau de laine filée par ses propres filles. Cet homme allait aux comices voter avec le dernier prolétaire ; il allait aux tribunaux cautionner un ami, rendre témoignage pour un accusé ; il allait chez un sénateur célébrer le jour de naissance du maître de la maison, ou les fiançailles de sa fille. Il rentrait chez lui : c'était une petite maison sur le mont Palatin, avec un humble portique en pierre d'Albe ; point de marbre, point de pavé somptueux, peu de tableaux ou de statues ; de vieilles armes, des os de géant, un mobilier qui était à peine celui d'un particulier élégant (1). Ce qu'il avait eu de vaisselle d'or du trésor d'Alexandrie, il l'avait fait fondre ; de la dépouille des Ptolémées, il n'avait gardé qu'un vase précieux (*vas murrhinum*) : il se mettait tard à table, y restait peu, ne connaissait point le luxe des repas, si extravagant alors ; avec du pain de ménage, des figues et de petits poissons, le maître du monde était content. A le voir si simple, qui aurait osé dire que c'était un roi ? Un soldat l'appelait en témoignage : « Je n'ai pas le temps, disait-il, j'enverrai un autre à ma place. — César, quand tu as eu besoin de moi, je n'ai pas envoyé un autre à ma place, j'ai combattu moi-même », et César y allait. Il fallut que, déjà vieux, à la célébration d'un mariage, il fût poussé et presque maltraité par la foule des conviés, pour qu'il cessât d'aller aux fêtes où on l'invitait.

Et puis, cet homme pacifiait l'Italie et le monde ; c'était le conciliateur universel, l'homme des ménagements et de la paix. Il remettait les vieilles dettes, déchirait les vieilles enquêtes, fermait les yeux sur les usurpations consacrées par le temps, sur tous ces droits à demi légitimes qui restent des révolutions, et auxquels il est si dangereux de toucher. Il

(1) Vix privatæ elegantiæ, Suétone. 73.

passait le jour et la nuit à rendre la justice ; malade, il écoutait chez lui les plaideurs. Il ne prenait pas fait et cause pour lui-même ; il condamnait à une simple amende l'homme qui avait dit : « Ni le courage, ni le désir ne me manqueront pour tuer César ; » enfin il écrivait à Tibère : « Ne te laisse pas aller à la vivacité de ton âge, et ne t'irrite pas trop si on dit du mal de nous; c'est bien assez si on ne nous en fait pas. »

Le pouvoir d'Auguste fut certainement le plus doux que Rome eût encore subi ; parmi tant d'hommages que la flatterie lui adressa, il en est un, rare dans l'antiquité, et qui donne une noble idée de sa politique : le jour où Auguste rentrait dans Rome, on ne faisait périr aucun criminel.

Nulle popularité ne fut plus glorieuse et plus manifeste. Quand sa maison fut détruite par l'incendie, les vétérans, les décuries, les tribus, tout le peuple contribua volontairement pour la relever. Après sa maladie, le peuple éleva une statue au médecin qui lui avait rendu la santé ; des mourants ordonnaient qu'on remerciât les dieux en leur nom, de ce qu'Auguste leur survivait (1). Enfin le peuple entier l'appela *père de la patrie :* un emphatique louangeur de l'ancienne Rome cherche à rabaisser cet hommage ; il fut cependant assez beau. Lorsqu'une députation du peuple était venue lui offrir ce titre à Antium, lorsqu'au théâtre toute la multitude ornée de lauriers l'avait salué de ce nom, Auguste l'avait refusé. Mais quand au sénat, sans décret, sans acclamation, Valérius Messala lui dit au nom de tous : « Que le présage soit heureux, César-Auguste, et pour ta maison et pour toi ! (car ces vœux se confondent avec ceux que nous faisons pour l'éternelle félicité de la république) le sénat et le peuple te saluent unanimement père de la patrie », Auguste versa des larmes, et répondit cette fois : « Tous mes vœux sont accomplis, Pères conscrits, et qu'ai-je autre chose à demander aux dieux, si ce n'est de garder jusqu'à mes der-

(1) Suétone. 57. 59.

niers jours cet accord de vos sentiments envers moi (1) (An 725.) ? »

Il y a loin de ce simple titre noblement offert et noblement accepté, aux adulations emphatiques et monstrueuses que la bassesse et la peur imaginèrent pour les successeurs d'Auguste.

§ II. — *Augustus Cæsar.* — RESTAURATION DE L'ANCIENNE ROME.

Telle était la gloire du présent ; mais quelle serait la garantie de l'avenir ? qui guérirait ces plaies radicales et permanentes que j'ai déjà montrées mortelles à la république, et qu'à nulle révolution politique il n'était donné de fermer ? Disons en quelques mots comment ces grandes questions se posaient.

Toute aristocratie qui ne se recrute pas hors d'elle-même tend à décroître, et le peuple romain, je l'ai déjà dit, était une aristocratie véritable. Mais, moins exclusive, plus intelligente que les autres nations antiques, disons mieux, plus favorisée de la Providence et mieux dirigée par ses souverains, Rome, pendant plusieurs siècles, ne repoussa pas les éléments étrangers, ne se ferma par une infranchissable barrière ni à ses alliés, ni à ses sujets, ni à ses esclaves. Plus tard seulement, dans la plénitude de son triomphe, Carthage une fois prise, l'oligarchie des riches devenue dominante, Rome retomba sous la loi commune, n'admit plus que par force de nouveaux citoyens, et n'en admit pas assez pour remplir les vides que laissaient les guerres civiles. La décroissance des familles romaines marcha dès lors rapidement ; César, dans sa dictature, trouva la population citoyenne réduite de moitié (2). Et cependant, comme la milice était un

(1) V. Suétone. 58. Ovide, Fastes II, 121 et suiv. Calendrier cité par Gruter, Juvénal, etc.

(2) Dion. XLIII. 25. Appien. B. c. II. 112. Dureau Delamalle, tome II, p. 312.

privilége de la cité romaine, comme les sujets de Rome, exclus des légions, ne servaient qu'en seconde ligne et à titre d'auxiliaires, c'étaient les 450,000 citoyens romains qui devaient garder un empire que Pompée avait porté jusqu'au Jourdain, César jusqu'à l'Escaut, Auguste jusqu'au Nil.

Et tandis que la porte restait fermée à l'étranger, elle demeurait ouverte à l'esclave. Les affranchissements, seule voie par laquelle se recrutait la cité romaine, chargeaient Rome de citoyens étrangers à elle par l'esprit, par l'origine, par les mœurs : souvent même on affranchissait son esclave dans l'unique but de prélever une dîme sur les distributions de blé que la république allait faire à ce nouveau maître du monde (1); tant, pour le dire en passant, la propriété de l'esclave était souvent onéreuse, tant le travail de l'homme avait peu de valeur!

Grâce à cet appauvrissement et à cette altération de la race romaine, vers la fin des guerres civiles, la population servile, au moins aussi nombreuse que la population libre (2), la déborde de toutes parts. Sextus Pompée se fait le patron des esclaves fugitifs, les arme, les émancipe ; traitant avec Octave, stipule leur liberté, et verse ces nouveaux libres comme un déluge sur l'Italie ; les vestales effrayées ajoutent une prière pour demander aux dieux la délivrance de ce fléau; et Auguste, se croyant autorisé par le danger public à manquer de parole, fait d'un seul coup arrêter tous ces affranchis, renvoyer les uns à leurs maîtres, tuer ceux dont les maîtres ne se retrouvent pas. Néanmoins les esclaves remplissent les

(1) Denys Halic. IV. Suét. in Aug. 42.

(2) Je ne crois pas me mettre en contradiction avec les ingénieux calculs par lesquels M. Delamalle détruit les exagérations de quelques savants sur la population e surtout la population servile de l'Italie. Ces calculs portent sur l'an de Rome 52 Or, depuis cette époque, la conquête du monde, les progrès du luxe, la concentration des biens, l'usage de la culture servile, avaient dû étrangement multiplier l nombre des esclaves. D'un autre côté, tous les citoyens romains (il s'en fallait d beaucoup) n'habitaient pas l'Italie, et l'Italie se nourrissait en bonne partie de b étranger : deux faits qui changent complétement les bases du calcul.

légions, ils se glissent jusque dans le sénat, et un maître qui cherche le sien le retrouve dans un élu des comices prêt à exercer la questure (1).

Il fallait donc fortifier en même temps qu'épurer la cité romaine. César et son conseiller Salluste avaient eu la pensée de lui agréger quelques populations, fortes et puissantes, voisines par le territoire et par les mœurs. César, au commencement de sa dictature, avait donné le droit de cité à ses amis les Transpadans ; à son dernier jour, il l'avait, disait-on, légué à la Sicile. Antoine avait continué par passion ce que César faisait par politique (2), vendu le droit de cité à des provinces entières : et ce fut ce rapide accroissement de la nation romaine qui fournit aux champs de bataille de Philippes et aux flots de la mer de Leucade les légions sans nombre qu'ils dévorèrent.

Mais le remède devenait un mal à son tour. Les citoyens romains étaient exempts de l'impôt direct : le trésor public diminuait donc, et, deux ans après la bataille d'Actium, Agrippa déclarait le déficit (3). D'un autre côté, ces citoyens dispersés par tout l'empire pouvaient servir à recruter de nouvelles légions au premier appel de la guerre civile et à la perpétuer d'un bout du monde à l'autre ; mais pour la gran-

(1) On connait l'énergique invective d'Horace contre Ménas, affranchi et amiral de Sextus Pompée, qui avait trahi trois ou quatre fois son patron pour Octave ou Octave pour son patron.... « Toi qui portes sur tes flancs la trace du fouet d'Ibérie, à tes pieds la marque des entraves,... vois-tu, quand avec six aunes de toge tu balaies la voie Sacrée, les regards d'indignation qui viennent hardiment se fixer sur toi ? Quoi donc ! ce misérable, déchiré par le fouet des triumvirs jusqu'au point de lasser le crieur public, a maintenant mille arpents du territoire de Falerne, et ses coursiers piétinent la voie Appia ! Insolent chevalier, au mépris de la loi d'Othon, il s'asseoit au premier rang du théâtre. A quoi bon mener nos vaisseaux contre les brigands et les esclaves en révolte, quand cet homme-là, cet homme est notre tribun des soldats ? » Épode 4. Ailleurs, parlant de Sextus lui-même :

Minatus urbi vincla quæ detraxerat
Servis amicus perfidis.

(2) Cic. Att. XIV. 12. Philipp. II. 36. — (3) Dion.

deur véritable de la chose romaine, ce qu'il eût fallu, ce n'était pas cette nationalité cosmopolite, c'était un centre robuste et résistant; ce n'étaient pas quelques millions de citoyens inscrits sur les registres du cens, gens de toute langue, de toute nation et de toutes mœurs : c'était une Italie forte et compacte, pépinière de légions vraiment romaines, noyau puissant auquel se serait agrégée toute la force de l'empire.

Or, le sol même manquait sous les pieds de la population italique. Dans l'antiquité, le sentiment de la justice était insuffisant pour défendre la propriété; ce sentiment, écrit dans le cœur de l'homme, est devenu par le christianisme seul une puissance et une loi. Il fallait, pour que la propriété fût défendue, que la religion la consacrât arpent par arpent, que chaque borne fût un autel arrosé du vin des sacrifices, que chaque patrimoine fût délimité par l'augure d'après les régions du ciel, que chaque propriété sur la terre répondît à une propriété dans le ciel. Et la foi s'affaiblissant aux autels, aux augures, aux symboles, la propriété demeurait sans protection. Ajoutez à cela ces remaniements contraints et violents de la propriété italique pendant la guerre civile, et vous pourrez comprendre ce que devenait le droit de propriété. César, par sa loi agraire, avait doté vingt mille familles; mais pour pour combien de temps? La Campanie, ôtée par César aux fermiers du sénat, passe bientôt des colons de César aux colons d'Antoine, puis aux soldats d'Octave. — Les mesures de César dictateur, si admirablement calculées, restent également sans effet, ou par la force des choses, ou par le trouble des guerres civiles; il n'en demeure autre chose que cent vingt mille soldats installés propriétaires en Italie.—Antoine, pendant ses quelques mois de consulat, taille et coupe à son gré, partage aux parasites de sa table et aux comédiens de sa maison les meilleures terres d'Italie et de Sicile, accorde trois mille arpents à son médecin, deux mille à son faiseur de discours; quant au peuple romain, Antoine lui donne à

cultiver..... les marais Pontins (1). — Sous le triumvirat, révolution nouvelle : à force de proscriptions, d'exactions, de chicanes, il n'est pas de fortune qui ne change de main. — Après la victoire de Philippes, c'est mieux encore, c'est l'épée, je l'ai dit, qui se porte seule propriétaire légitime : ici c'est une population coupable d'avoir élevé un tombeau aux soldats de la république, condamnée par Octave à une amende qu'elle ne peut payer, et faute de payement, chassée de ses murs (2) ; ce sont des bandes de cultivateurs dépouillés qui passent les Alpes, passent la mer (3) ; c'est enfin, au milieu de ce bruit des armes, la voix plaintive du cygne de Mantoue : Virgile arrive à grand'peine aux pieds d'Octave, dont la protection même est quelquefois impuissante.

Au milieu de ce déchirement de la propriété, vous comprenez que la culture est abandonnée (4) même dans la fertile Campanie : les nouveaux maîtres sont de trop nobles hommes pour manier la charrue ; ils affluent dans les villes, passent leur vie au théâtre, jouent aux dés le bien mal acquis (5) ; et toutes ces révolutions de la propriété aboutissent, en ligne de compte, à l'enrichissement définitif de quelques aventuriers de toge ou d'épée.

(1) Philipp. II. 17. 39. 40. V. 2. VI. 12. 13. 14. — (2) Suét. in Aug. 12.

(3) . . . . . Nos dulcia linquimus arva ;
Nos patriam fugimus. . . . .
Et nos hinc alii sitientes ibimus Afros
Pars Scythiam . . . .
Impius hæc tam culta novalia miles habebit. . .
Barbarus has segetes ! . . . . Eclog. I.

(4) Tàm multæ scelerum facies, non ullus aratro
Dignus honor, squalent abductis arva colonis. Georg. I. 506.

. . . . Quamvis lapis omnia nudus
Limosoque palus obducat pascua junco. Eclog. I.

(5) Sur cette vie des vétérans aux différentes époques. V. Salluste, Cat. 16. 18. Cic. in Catil. II. 9. Philipp. XI. 9. Ils ont mieux aimé, dit Varron, fatiguer leurs mains au théâtre qu'à la charrue. De re rusticâ. I. II. 9.

C'est en face de ces maux qu'Auguste délibérait entre Agrippa et Mécène (725).

A côté d'Agrippa, le rude homme de guerre, toujours vêtu de la saye guerrière, et qui, lui, opinait franchement pour le rétablissement de l'ancienne république, Mécène était, comme nous disons, l'homme des idées nouvelles, le représentant du progrès, tout à fait un *galant homme* (pour parler comme La Fontaine) digne de la petite cour de madame la duchesse de Mazarin. Mécène, l'auteur de cette boutade épicurienne que vous savez (1), boutade fort peu romaine en effet; Mécène, qui ne voulut jamais être sénateur; Mécène qui portait le pallium, se couvrait la tête, siégeait sur son tribunal en tunique flottante, marchait au Forum entre deux eunuques; qui, épris d'une femme capricieuse et coquette, la répudiait, la reprenait sans cesse, et se maria cent fois sans avoir jamais eu qu'une seule femme; Mécène, qui dans ses chagrins amoureux, se faisait endormir par le son lointain des symphonies (2); Mécène le protecteur de la littérature nouvelle, le patron du style enjolivé dans les arts, le modèle de l'éloquence traînante et dissolue (3); Mécène était aussi l'homme de l'humanité; et lorsqu'au début de son règne, Auguste, assis à son tribunal et emporté par la passion, commençait à prononcer des sentences de mort, Mécène courait à lui, et arrêté par la foule, lui jetait ses tablettes avec ces mots écrits : « Lève-toi donc enfin, bourreau (4) ! »

(1) Debilem facito manu
Debilem pede, coxâ, etc. Dans Sénèque, Ep. 101.

Et la traduction de La Fontaine :

Mécénas fut un galant homme,
Il a dit quelque part, etc.

(2) Sénèq. de Providentià. I. 3. 9. 10. Ep. 19. 101. 114.

(3) V. quelques phrases de lui à peu près incompréhensibles à force d'afféterie. Sénèque, ép. 114. « Cette éloquence d'un homme ivre, dit Sénèque, embarrassée, vagabonde, pleine de licence. »

(4) Surge tandem, carnifex !

Mécène disait : « Proclamez l'unité du monde ! Appelez tous les hommes libres au droit de cité, les notables de toutes les provinces à l'ordre équestre et au sénat. Effacez sous ce grand niveau ces différences infinies de lois, d'usages, de gouvernement local ; de cette agrégation de petites républiques, faites une monarchie une et puissante, établissez l'unité des poids, des monnaies, des mesures, un seul impôt égal pour tous, applicable à tous. Vendez ces vastes et peu productifs domaines que l'État possède dans les provinces ; constituez une banque qui soutiendra par ses prêts l'industrie et l'agriculture » (1).

Ceci n'a rien d'antique. Cette rigueur mathématique avec laquelle Mécène concevait l'unité du pouvoir et l'égalité des sujets, cette idée d'une patrie universelle, d'un gouvernement construit en dehors de tout esprit national, c'est du dix-huitième siècle tout pur, ou si l'on veut, du Napoléon. Il fallait que l'on sentît bien l'écroulement du patriotisme antique et le besoin d'une loi nouvelle pour aller ainsi deviner des idées qui avant dix-huit siècles ne se sont pas produites avec cette hardiesse.

Mais quel serait le drapeau de cette vaste union ? Sous quel symbole marcheraient tant de peuples ? Quel lien moral à cette immense unité matérielle ? Le christianisme sans doute, si le christianisme eût pu être deviné d'avance et entrer dans les combinaisons du pouvoir, si Dieu eût voulu laisser à la force temporelle le soin de préparer les voies à sa vérité, si quatre siècles de lutte n'eussent pas été nécessaires pour justifier la divinité du christianisme. Même au bout de deux cents ans, Tertullien ne comprenait pas que jamais les Césars pussent être chrétiens.

Or, le besoin d'un tel symbole et d'une telle force morale, Auguste le sentait à un haut degré. Homme des choses possibles, il comprenait que l'unité politique n'est à elle seule

(1) Dion. LII. 14-40.

qu'une fausse et artificielle unité, qu'à toute société il faut un esprit commun, une foi commune, un drapeau. Le drapeau de la vieille Rome était le seul qui n'eût pas été déchiré, et ce fut sous ce drapeau qu'il résolut de marcher.

D'ailleurs il est un phénomène à observer : ceux qui arrivent comme Auguste pour terminer les guerres civiles, s'ils sortent un peu, dans l'usage de leur souveraineté, de la ligne de juste-milieu et de politique équivoque qu'ils adoptent d'ordinaire, c'est presque toujours pour réagir contre le parti qu'ils ont soutenu dans leur principe et qui les a portés au pouvoir. Les partis crient à l'ingratitude comme si on leur devait de la reconnaissance et non aux hommes : cette ingratitude n'est qu'une réaction nécessaire. Henri IV, devenu roi, sentit très-bien qu'il devait être roi de tout le monde et non des protestants, et que s'il se devait à quelqu'un, c'était plus encore à la Ligue avec qui il avait transigé qu'aux royalistes qui avaient combattu pour lui. Bonaparte, avant même d'être empereur, Bonaparte qui avait été révolutionnaire, relevait le culte et la noblesse, et pour premiers ennemis, il avait les compagnons de ses victoires, Pichegru, Moreau, Bernadotte, comme Henri IV le maréchal de Biron.

Cela doit être : un parti vainqueur, ou qui se croit tel, ne comprend pas cette transaction tacite ou formelle sans laquelle ne se terminent pas les guerres civiles ; il se croit, comme les émigrés de 1814 ou les patriotes de 1830, des droits exclusifs et sans borne ; il ne reconnaît de droits à personne autre ; il ne s'imagine pas de réfléchir, lui protestant, que son chef, pliant le genou devant la Ligue, s'est fait catholique à Saint-Denis, et que si Henri IV est entré dans Paris, c'est avec le consentement et en assurant le principe de la Ligue. Il ne comprend pas, lui émigré, la charte de Saint-Ouen, ni lui patriote, les coups de fusil dans les rues de Paris contre les continuateurs arriérés de 1830 ; voilà pourquoi si son chef est habile, il se trouve bientôt en dissentiment avec son chef.

De plus, c'est aux vaincus que l'on doit assistance ; dans toute société, il faut un peu de chaque chose, et c'est le côté qui a souffert qu'il faut relever. La vieille Rome, la Rome aristocratique était vaincue ; battue à Pharsales et à Philippes, où son parti était mort les armes à la main ; battue dans la cité où ses mœurs, sa foi, ses lois étaient mises en oubli ; battue dans les temples qu'envahissaient les dieux étrangers; battue dans le sénat qui était avili et mêlé de Barbares. Et par cette raison, ce fut la vieille Rome, la Rome aristocratique qu'Auguste chercha à relever. Cette réaction, cette restauration ressemble à ce que tentait Napoléon en relevant le culte, rétablissant une noblesse, ramenant une cour, refaisant de la morale, de la bienséance, de l'honneur à la façon du siècle passé. Ces deux situations sont admirablement analogues ; chacun des deux princes, frappé de ce qui manquait au régime nouveau, cherchait à le retrouver dans l'ancien régime ; l'un refaisait la vieille Rome, l'autre la vieille France, laissant de côté dans l'une et dans l'autre ce qui l'incommodait : l'un l'aristocratie républicaine, l'autre les priviléges qui entouraient et gênaient la royauté.

Dans cette œuvre législative que nous avons déjà vue ébauchée par César, dont Auguste, dépositaire de sa pensée intime, pouvait trouver le plan dans ses mémoires, il ne s'agissait que de relever trois choses : l'État — la propriété — la famille.

En ce qui touche l'ordre politique — le sénat fut purifié ; Auguste exclut les moins dignes en les faisant consentir doucement à prendre leur retraite et les consolant par quelques honneurs, les plus pauvres en portant le cens sénatorial de 800,000 à 12,000,000 sest. (de 215,000 à 322,000 fr.); il garda les gens de mérite en complétant leur cens sur sa propre fortune. Il ferma l'arène aux sénateurs, à leurs fils, à leurs petits-fils, toujours tourmentés de la rage d'y descendre. Aux fils des sénateurs, Auguste accorda le droit d'assistance au sénat, voilà pour leur avenir parlementaire ; un tour de fa-

veur pour les grades, voilà pour leur avenir dans l'armée. Auguste eût fondé une chambre des lords, si une chambre des lords pouvait se fonder (1).

Viennent les chevaliers : l'usage de la revue quinquennale est repris ; ils défilent devant le prince, tenant la bride de leurs chevaux, et lui rendent compte de leurs vie et mœurs. Toujours prudent et modeste, Auguste les avertit doucement, les punit parfois, leur recommande de ne pas trop faire l'usure, quelquefois écrit un reproche sur ses tablettes et le leur donne à lire tout bas (2).

Mais la grande réforme à faire est celle du peuple. Des millions d'hommes (en 726 : 4,063,000 citoyens ; en 746 : 4,233,000 ; en 767 : 4,137,000 (3)) possèdent le droit plus illusoire que jamais, du vote aux comices. Une telle masse d'hommes échappera-t-elle toujours à l'impôt ? Avec bien des ménagements, bien des détours, Auguste ose attaquer l'inviolabilité fiscale du citoyen romain, et grève d'un droit son gibier favori, les successions et les legs.

Mais il faut surtout que le sang romain garde son altière prééminence, que trop de sang étranger ou servile ne coule pas dans les veines des maîtres du monde (4). Auguste est avare du droit de cité, autant que les autres Césars en seront prodigues. Il l'ôte à des villes, à des nations coupables; quand Livie le lui demande pour un Gaulois : « Je l'exempte d'impôts, répond-il, j'aime mieux appauvrir le fisc qu'avilir le titre de citoyen ».

Le pouvoir d'affranchir, de faire d'un esclave un Romain est soumis à des restrictions. Nul ne peut mettre en liberté plus de cent esclaves à la fois. L'affranchi qui n'a pas reçu la liberté selon les formes solennelles de l'ancien droit public, n'est pas citoyen ; il est assimilé aux Latins, les premiers su-

(1) Suétone. 35. 38. 41. — (2) Suétone. 38. 39. — (3) Lapis Ancyr. II.

(4) Magni existimans sincerum atque ab omni colluvie peregrini ac servilis sanguinis incorruptum servare populum... Suét. in Aug. 40.

jets, mais enfin les sujets de Rome. L'affranchi qui, étant esclave, a subi une condamnation criminelle, est assimilé aux derniers d'entre les peuples vaincus, à ceux que Rome a reçus à discrétion (*dedititii*), exclu pour jamais du droit de cité, privé de tout héritage, relégué à cent mille de Rome (1).

Les anciennes lois contre les mésalliances sont renouvelées : nul sénateur, ou fils de sénateur, n'épousera la fille d'un affranchi ou d'un comédien ; nul citoyen libre de naissance (*ingenuus*) n'épousera soit une femme de mauvaise vie, soit une femme condamnée pour adultère, soit une comédienne (2). Ainsi Auguste veille à la pureté du sang romain.

Rome va donc renaître épurée du chaos des guerres civiles. Voyez au théâtre revivre les distinctions antiques ; les sénateurs assis au premier banc, les quatorze suivants réservés aux chevaliers ; les hommes mariés séparés des célibataires, les adultes des enfants, les *ingenui* des affranchis, les Romains des étrangers, les soldats du peuple, les hommes en toge de ceux qui portent le manteau. N'est-ce pas toute une résurrection de l'antique cité ? Auguste, qui veut réhabiliter jusqu'au costume romain, voit un jour une assemblée entière vêtue de cette ignoble *penula* qui dissimule la toge ou dispense de la porter. « Voilà donc, s'écrie-t-il, en rappelant ironiquement une parole du poëte :

> Romanos rerum dominos gentemque togatam !
> « Les Romains et la toge au monde redoutée ! »

Et à quiconque s'arrête sur le Forum, il fait, sans façon, ôter le manteau de dessus ses épaules romaines. Ainsi à la fois, il épure, il reconstitue, il ennoblit le peuple roi (3).

(1) Loi Furia Caninia. 751. Loi Ælia Sentia. 756. Loi Julia Norbana. 771 (sous Tibère). V. Suétone. 40. Dion. LV et les jurisconsultes. V. un curieux passage où Denys d'Halicarnasse (IV. 3) rappelle et justifie cette loi.

(2) Loi Julia de maritandis ordinibus. 734. Ulp. Regul. 13. etc.

(3) V. Suét. 40. 44.

Reste la propriété à garantir, le sol à affermir sous les pas de ce peuple régénéré. A partir de la défaite de Sextus (721), les biens vacants furent seuls distribués aux gens de guerre. Si Auguste dépouille quelques colons, il les indemnise, soit en argent, soit en terres hors d'Italie, admirable munificence, dit-il, « que seul de son temps il pratiqua parmi tous ceux qui donnèrent des terres à leurs soldats (1) ». Enfin, pour garantir la propriété contre le retour de ces terribles exécutions militaires, Auguste fonde, en grande partie avec ses propres deniers, le *trésor militaire* destiné à acquitter la dette de la république envers les vétérans.

Vingt-huit colonies, cent vingt mille nouveaux citoyens vont repeupler l'Italie (2); le luxe est combattu; les poëtes chantent de leur mieux les douceurs de l'agriculture (3): les *Géorgiques* de Virgile sont un délicieux pamphlet contre les domaines de luxe et les grandes propriétés :

. . . . Laudato ingentia rura
Exiguum colito. . . . .
« Admirez les grands domaines, n'en cultivez qu'un petit. »

Octave, quand son trésor est abondant, prête sans intérêt au propriétaire qui peut lui garantir le double de son prêt. Octave voudrait abolir ces funestes distributions de blé, perpétuel encouragement à la paresse; mais il comprend quel

(1) Agros quos in consulatu meo quarto et postea consulibus M. et Cn. Lentulo augure (726. 736) adsignavi militibus solvi municipiis... sestertium circiter sexgensim (*sexagies?*)... quod pro agris provincialibus solvi unus et solus omnium qui deduxerunt colonias militum in provincias ad memoriam ætatis meæ. Lapis Ancyr. III.

Pour quelques terres incultes, la colonie de Capoue reçoit en échange un aquéduc et un revenu en Crète de 1,200,000 sest. Velleius. II. 81. Dion.

(2) Lapis Ancyr. *Ibid.* Suétone. 46.

(3) Tutus bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres almaque Faustitas. Horace, Od. IV. 5.

. . . . Tua, Cæsar, ætas
Fruges et agris rettulit uberes. *Ibid.*

moyen de popularité il abdiquerait au profit du premier agitateur qui voudrait s'en emparer. Il tâche seulement de ne pas faire de ces fatales aumônes un monopole pour la fainéantise, et d'y admettre le négociant et le laboureur sur le même pied que le mendiant de Rome (1).

Mais je n'ai pas parlé de la famille : je n'ai pas indiqué une des grandes plaies de cette société, la désuétude du mariage. Le mal était ancien ; les lois, depuis longtemps, cherchaient le remède ; nous avons vu César occupé à le trouver (2). Le joug du mariage n'était pourtant pas bien lourd ; on quittait, on reprenait à son gré sa femme ou son mari : César et Auguste furent mariés ainsi chacun trois fois ; Pompée eut cinq femmes. Mais le divorce a toujours été le plus grand ennemi du mariage ; la nature humaine se résigne mieux à une loi plus sévère, quand cette loi est immuable. Le joug conjugal était devenu plus commode ; mais on trouvait plus commode encore de s'en affranchir tout à fait, d'avoir, au lieu d'héritiers nécessaires, comme dit la loi, de commensaux inévitables, des héritiers éventuels, des parasites, des courtisans. Et vers la fin de son règne, quand Auguste rassembla les chevaliers romains et sépara les célibataires des gens mariés, il resta épouvanté du petit nombre de ceux-ci (3).

Il n'avait pourtant rien oublié pour réhabiliter le mariage : don de mille sesterces par enfant à des citoyens pères d'une nombreuse famille ; obstacle aux divorces ; interdiction des fiançailles prématurées (avant cette loi, Agrippine avait été

(1) Suétone. 40. 41.

(2) Dès l'an 350, amende contre les célibataires (*æs uxorium*). Val. Maxim. II. 9. Plutarq. in Camillo. — Au VI[e] siècle, les fils d'affranchis qui avaient un enfant mâle de cinq ans passent dans les tribus rustiques. Liv. XLV. 25. — En 650, primes en faveur du mariage; la cité romaine accordée au Latin qui laissait un fils dans sa ville natale. — En 651, harangue de Métellus *de prole augendâ*, loi qui oblige au mariage *liberorum creandorum causâ*. Suét. in Aug. Liv. Epit. 59. Aulu. Gell. I. 6. — En 695, la loi agraire de César n'accorde des terres qu'aux citoyens qui ont trois enfants. — 707-710, diverses mesures de César que j'ai indiquées plus haut.

(3) Dion. LVI.

fiancée dès l'âge d'un an); garantie donnée aux femmes par l'inaliénabilité de la dot (1); peines contre la séduction; peine d'exil et de confiscation contre l'adultère; devoir imposé au mari, sous peine d'être jugé comme entremetteur de corruption (*lenocinii*) de répudier, de dénoncer, de poursuivre sa femme coupable, qui du reste pouvait être accusée et par son père et par d'autres; droit de mort sur le séducteur, donné au mari, donné au père, pourvu que le père en même temps n'épargne pas sa propre fille (2).

Auguste alors, dans sa colère, proclame la loi depuis longtemps méditée, mais pour laquelle il avait attendu le plein affermissement de sa puissance, sa loi Papia Poppæa. D'après cette loi, le mariage est une charge publique, un impôt qu'on doit à l'État; le veuvage même ne doit pas être trop long, en dépit de l'ancienne morale qui n'aimait pas les secondes noces et honorait la femme d'un seul époux (*univira*). — Quiconque à vingt-cinq ans ne sera pas marié encore, quiconque veuf ou divorcé ne sera pas remarié au bout de la courte vacance que la loi lui donne (c'était pour les femmes deux ans après la mort, dix-huit mois après le divorce (3); quiconque enfin se sera marié seulement à l'âge auquel la loi ne tient plus le mariage pour suffisant (soixante ans pour les hommes, cinquante pour les femmes), est réputé célibataire et puni comme tel. Il ne peut recueillir ni hérédité testamentaire, ni legs, ni succession, si ce n'est de ses parents les plus proches. S'il veut hériter, il n'a qu'à se marier bien vite, on lui donne, pour prendre son parti, cent jours à compter de l'ouverture de la succession. — Mais croyez-vous l'homme marié à l'abri des rigueurs de la loi? Non, à vingt-cinq ans pour les hommes, à vingt ans pour les femmes, la loi exige des en-

(1) Gaius. Instit. II. 62. 63. Paul. Sent. II. 21. B. § 2. pr. 4. 16. D. de fundo dotali

(2) Lex Julia de adulteriis et de pudicitià. V. Paul. Sent. II. 26. D. ad. L. Jul. de adulteriis. Suét. in Aug. 34. Pline. Ep. VI. 31. Horace, Ode II. 5. Justinien, Institut. tit. XVIII. 4. — (3) D'après la loi Julia antérieure, un an et six mois.

fants ; sinon, mari et femme ne peuvent se donner l'un à l'autre que le dixième de leurs biens, et ne touchent que la moitié des legs qu'un étranger leur laisse. — Au contraire, le père de famille est l'heureux du siècle : legs, successions, hérédités, lui appartiennent ; il recueille la part des ses cohéritiers célibataires ; sa femme et lui peuvent disposer l'un pour l'autre de toute leur fortune ; il a le pas dans les cérémonies, la meilleure loge au théâtre ; chaque enfant le dispense d'une année d'âge pour les magistratures. — Et s'il a trois enfants (trois à Rome, quatre en Italie, cinq dans les provinces), c'est alors qu'il devient le favori de la loi, le monarque de la civilisation ; la république l'accable de ses priviléges, l'affranchit des charges publiques, le dispense des tutelles, lui donne une double part dans les *frumentations,* le préfère dans la nomination aux emplois. — Quatre enfants font échapper la femme affranchie à la tutelle de son patron ; trois enfants donnent à la patronne l'héritage de son affranchi ; le Latin qui présente au magistrat un fils âgé d'un an, et déclare « s'être marié pour avoir des enfants, » devient citoyen romain (1) ; le sénateur qui a la plus nombreuse famille opine le premier au sénat. — Auguste déclare enfin aux célibataires que sa patience est épuisée : il a tout fait pour leur faciliter le mariage, leur a permis d'épouser même des affranchies, a autorisé ce mariage de la main gauche (*concubinatus*), par lequel on échappe à certaines prohibitions légales (2) ; il leur a déjà donné trois ans, puis deux ans de délai pour chercher femme ; il leur accorde un an encore ; mais au bout de ce terme, il sera sans pitié. D'ailleurs le fisc, et ses émissaires les délateurs, auxquels la loi promet une forte part des sommes qu'ils rapporteront au trésor, gardes vigilants, épient leur proie ; la délation et la fiscalité viennent au bout de toutes les institutions impériales. — Quelle devait donc

(1) D'après la loi Junia Norbana. Ulpien. reg. III. 3. Gaius. Institut. 1. 29.
(2) Digeste. 3 de concubinis.

être la haine de ce siècle pour le mariage, quand le législateur en arrivait à de telles promesses et à de telles menaces (1)!

Ainsi Auguste voulait-il sérieusement se faire Romain. Les temples se relevaient, les colléges de prêtres étaient enrichis; les fêtes oubliées remises en honneur. Le tyran Auguste était antiquaire et amateur de vieux bouquins, cherchant partout, dans les poudreuses annales de la république, quelque chose d'édifiant pour ses Romains dégénérés; tantôt lisant au sénat le discours de Métellus *de prole augendâ,* preuve, hélas! que les anciennes mœurs étaient bien anciennes et que depuis longtemps on se lamentait sur leur décadence; tantôt retrouvant de vieux préceptes et de sages maximes, qu'il adressait à ses généraux, à ses magistrats, à ses préfets: et il écrivait sur la table d'airain où il rendait compte de sa vie publique: « J'ai proposé à la république les exemples oubliés de nos aïeux ». (2) Si quelqu'un dans Rome était Romain, c'était lui.

Vous étonnerez-vous qu'il évoquât sans inquiétude les souvenirs de la liberté? Qu'il laissât Horace chanter « le noble trépas et l'atroce courage de Caton »; que Virgile mît Caton aux Champs-Élysées, à la tête des justes (3), et qu'auprès de l'apothéose de ce républicain il y eût un reproche pour Cé-

(1) En 736, Loi Julia de maritandis ordinibus. Tac. Ann. III. 28. Dion. 54. Suétone. 34. Horace, Ep. 28. Carmen seculare. — En 762. Loi Poppæa. Dion. 56 Suétone. 34. 89.

V. sur ces lois en général: parmi les précieux monuments du droit anté-justinien Ulpien Regularum. 14. 16. 18. 22. (§ 19.) 24. (§ 31.) 29. (§ 3 et suiv.) Gaius. Instit II. III. 206 et suiv.— Dans le droit Justinien: Digeste XXXVIII, 2. § 1. Instit. de successionibus libertorum. § 1. — Parmi les classiques: Gellius, I. 6. V. 19. Suétone i Claudio 19. 23. Pline. Epit. VIII. 16. Juvénal. IX. 88 et suiv. Pline. Panégyr. XXVI 5. Tacite, XV. 19. — Parmi les modernes, Montesquieu, etc.

(2) Exempla majorum exolescentia jam ex nostrâ republicâ multarum rerum exempla imitanda *proposui.* Lapis Ancyranus.

(3) . . . . Et Catonis
Nobile lethum. . . .

sar (1); que Tite-Live ne dissimulât pas ses sympathies pour la liberté aristocratique de l'ancienne Rome, et que le tyran son maître se contentât en riant de l'appeler Pompéien (2)? Était-ce donc Auguste qui avait abattu la vieille Rome? Auguste, à vrai dire, avait-il à défendre le parti de César?

Aussi voyez comme sa littérature officielle est bien romaine! Quel élan religieux et national! Quel concert de louanges, d'espérance, de morale et de sentimentalité romaine, enfanté par tous les lauréats du mont Palatin, par toute la cour poétique de César! L'un de ses poëtes chante l'agriculture des vieux Sabins, l'autre les fastes de la Rome quirinale, celui-ci tout le fatras mythologique des origines romaines; leur poésie obéit à sa politique. Pas une loi en faveur du mariage et des bonnes mœurs qui ne soit inaugurée par un chant du libertin Ovide, ou du célibataire Horace: tous sont de pieux Romains à genoux devant les dieux, pour leur demander le retour aux anciennes mœurs; tous des agriculteurs passionnés, prêts à ressusciter, s'ils le pouvaient faire, cette vieille race de paysans et de soldats qui remuait avec la charrue la lourde terre des Sabins (3). « Rétablis donc,

Et cuncta terrarum subacta
Præter atrocem animum Catonis. . . . Horace.

Secretosque pios, is dantem jura Catonem. Énéid. VI.

Catilina, l'ennemi de la république est maudit par Virgile:

. . . . Et te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo furiarumque ora trementem.

(1) O pueri, ne tanta animis adsuescite bella. . . .
Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo,
Projice tela manu, sanguis meus. Énéid. VI

(2) V. Tacite. Annal. IV. 34.

(3) Non his juventus orta parentibus
Infecit æquor sanguine Punico;
Sed rusticorum mascula militum

chantent ces poëtes, ô fils de Romulus, si tu ne veux expier innocent les crimes de tes ancêtres, rétablis les temples écroulés de tes dieux, et leurs statues noircies de fumée ! Soumis aux dieux, tu règnes sur le monde ; oubliant les dieux, tu as appelé des maux affreux sur la malheureuse Italie..... Erycine, riante Vénus, mère de notre César; chaste Diane, toi qui donnes de glorieux enfants aux épouses fidèles; Apollon, dieu du soleil, puisses-tu dans ta course ne voir rien de plus beau que notre Rome ! Dieux puissants, si Rome est votre ouvrage, donnez des mœurs pures à la docile jeunesse ; à la vieillesse, donnez un paisible repos ; aux fils de Romulus, donnez la puissance, la fécondité et la gloire... Déjà la foi, déjà la paix, déjà la bienséance et l'antique pudeur reviennent parmi nous avec la vertu si longtemps négligées ; les maisons sont devenues chastes, il n'y a plus d'adultère ; les lois et les mœurs ont détruit l'infâme débauche ; il n'y a pas de fautes sans châtiment, et les mères se glorifient d'enfants semblables à leurs époux (1). »

Ces phrases de poëtes avaient leur côté sérieux ; un homme sérieux les inspirait. Ne médisons pas de la politique d'Auguste; elle donna au monde quarante-cinq ans de paix et d'équilibre : elle ne fut donc ni si mal entendue, ni si malheureuse : quelle politique humaine a le bras assez long pour qu'un demi-siècle ne soit pas pour elle une éternité ?

Et cependant elle sentait déjà ses résultats lui échapper. On nous peint toujours l'Italie à côté des magnificences de Rome, appauvrie par le stérile agrandissement de quelques fortunes : on nous peint des domaines immenses dont l

Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas. . . . Horace.

Hanc olim veteres vitam coluere Sabini
Hanc Remus et frater. Sic fortis Etruria crevit. . . .
Virgile.

(1) V. Horace, ode III. 6. 24. IV. 4. 15. Carmen seculare.

maître ne peut faire le tour à cheval dans une journée, broutés par la dent des troupeaux ou piétinés par les bêtes fauves, cultivés tout au plus par quelques misérables enchaînés (1); le palais et le parc du riche, ses champs de violettes, ses jardins de myrtes et de platanes, envahissant la terre du pauvre; l'humble vassal (2) fuyant, ses pauvres pénates entre ses bras, avec sa femme et ses enfants en haillons; des cantons, d'où les vieux peuples italiques faisaient sortir des armées, habités aujourd'hui par des esclaves et fournissant à grand'peine un faible contingent aux légions (3); une foule de villes jadis florissantes, détruites et inhabitées; nulle trace ni de la langue, ni du costume, ni des mœurs des anciens peuples; deux villes seules restées debout dans tout le Samnium (4). Pline compte, dans le Latium seulement, cinquante-trois peuples éteints (5).

De là, — comme auparavant, les importations inévitables de blé étranger : elles montèrent, sous Auguste, à soixante millions de boisseaux (900,000 hectol. environ); c'était à peu près la consommation de Rome (6) : — comme auparavant, Rome encombrée d'habitants, parce que là seulement on trouvait à vivre; Auguste fut forcé d'ouvrir un troisième forum à cette population toujours croissante; César avait réduit le nombre des *frumentaires* à 150,000 ; sous Auguste, il re-

(1) Varron. De re rusticâ. III. 10. Cet écrit est, du reste, de l'an 718, avant la fin des guerres civiles.

(2) Quid? quod usque proximos
Revellis agri terminos, et ultrà
Limites clientium
Salis avarus; pellitur paternos
In sinu ferens Deos
Et uxor et vir sordidosque natos.
Horace, Ode II. 18. V. aussi II. 15.

(3) Innumerabilem multitudinem liberorum capitum fuisse in his locis quæ nunc vix exiguo seminario militum relicto servitia Romana à solitudine vindicant. Tite-Liv. VI. 12. — (4) Strabon, V. VI. Denys d'Halicarnasse.

(5) Hist. natur. III. 5. — (6) Josèphe, de Bello II. 18. Aurelius Victor, Epitom. I.

monte à 200 ou 350,000 (1) : — comme auparavant, des craintes perpétuelles, des disettes fréquentes, des séditions à Rome, l'expulsion des étrangers ; dans une grande famine où le *modius* (8 1/2 litres environ) de blé se vendit 27 deniers et demi (22 francs), Auguste chasse de Rome tous les gladiateurs, tous les esclaves à vendre, tous les étrangers à l'exception des professeurs et des artistes, un grand nombre d'esclaves et même de ses propres esclaves (2) : — comme auparavant enfin, la population servile ne cesse de s'accroître, épouvante et menace la population libre, instrument maniable à toutes les factions, dangereux auxiliaire de tous ceux qui veulent conspirer (3).

Malgré l'augmentation du nombre des citoyens, l'Italie demeure privée de défenseurs. A la nouvelle d'un soulèvement des Dalmates, Auguste, forcé d'armer les affranchis, déclare que, s'il n'y est pourvu par de promptes mesures, l'ennemi sera dans dix jours aux portes de Rome (4). A la défaite de Varus, Auguste pleure et s'arrache les cheveux, parce qu'il voit déjà les Germains sur les Alpes, prêts à descendre sur l'Italie sans défense (5). Trois fois il est obligé d'armer les esclaves (6) ; une garde municipale, composée d'affranchis, veille pour la sûreté de Rome. Qui pourrait aujourd'hui, s'écrie Tite-Live, comme dans les anciens temps de la république, lever dans Rome seule une armée de 45,000 citoyens (7)? Dans une lettre remarquable au sénat, Tibère résume très-bien les trois grandes plaies de l'empire : l'éten-

(1) Lapis Ancyranus. — (2) En 759, Suetonius Aug. 42. Euseb. Chronic. 2022.

(3) Sous Tibère, soulèvement parmi les esclaves, les pâtres surtout. « Rome trembla en pensant à la multitude toujours croissante des esclaves et à la diminution journalière de la population libre. » Tacite, Annal. IV. 27. Tous les ennemis du prince soupçonnés de vouloir soulever les esclaves. *Id.* VI. 11. XII. 65. XV. 46 et ailleurs. — (4) Dion, an 760. — (5) *Id.* Suétone. 24. an 761.

(6) En 716, il affranchit 20,000 esclaves pour en faire des rameurs contre Sextus Pompée. En 759 et 765, armement des esclaves et des affranchis contre les Dalmates. Dion. LV. 31. LVI. 23. Suétone. 25. Pline (VII. 46) compte parmi les malheurs d'Auguste, servitiorum delectus, inopia juventutis. — (7) VII. 25.

due des propriétés inutiles (*villarum infinita spatia*), le nombre immense des esclaves (*servorum nationes*), l'insuffisance de l'Italie à sa propre nourriture (1).

Voilà pour l'état matériel. — Dans l'ordre politique, rien de romain ne se trouve plus dans Rome : le vieux patriciat est éteint presque tout entier. Faut-il des tribuns, des questeurs ? personne ne se soucie de le devenir ; l'édilité est un honneur trop coûteux, il n'y a plus de candidat. S'agit-il de nommer une vestale ? personne ne présente sa fille ; Auguste, obligé de descendre jusqu'aux filles d'affranchis, jure que si ses petites-filles n'eussent point passé l'âge, il les offrirait : Julie, observe Crevier, eût fait une étrange vestale. Auguste cherche-t-il un *flamen* pour son cousin Jupiter (sorte de sacerdoce qu'environnait un caractère remarquable de pureté religieuse et de symbolisme pythagorique) ? Les Romains savent prévoir de loin tous les dangers : comme le fils *Flamen* ou la fille vestale sort de la *main* paternelle, c'est-à-dire peut tester, succéder, recueillir des legs pour son propre compte et non au profit paternel, nul ne se soucie de ces hautes dignités pour ses enfants (voyez dans chaque coin des mœurs romaines cette arrière-pensée de testament et de legs). Or, comme d'un autre côté nul ne devient *flamen* ou vestale s'il n'est issu d'un mariage contracté avec toutes les formes religieuses (*confarreatio*), le mariage religieux tombe en désuétude, et on ne s'expose pas à mettre au monde des enfants dignes de ces honneurs sacerdotaux (2).

En même temps encore, bien que César fasse tout au monde pour honorer ses confrères, les dieux de l'Olympe, son siècle persiste malgré César à ne vouloir adorer d'autre divinité que la sienne. César défend qu'on lui élève des temples à Rome : au moins s'en élèvera-t-il de toutes parts dans les provinces. César ne veut être adoré que de concert avec la déesse Rome ; *Romæ et Cæsari* est la seule formule qu'il permette : mais sa

(1) Tacite. Annal. III. 53. 54. — (2) Tacite. Annal. IV. 16.

divinité dont il cherche à modérer l'excès, l'empire ne demande qu'à l'agrandir. Naples, Pergame, Nicomédie, lui consacrent des temples, des pontifes, des jeux ; Alexandrie, non un temple, mais une ville entière, portiques, bois sacrés, bibliothèques, vestibules, promenades. Le demi-païen Hérode lui élève des statues et des autels, lui donne des jeux dans Jérusalem (1). Il se fait entre les rois ses sujets, une souscription pour achever en l'honneur du génie d'Auguste le temple commencé à Athènes en l'honneur de Jupiter Olympien (2). Enfin Auguste n'a plus qu'un moyen de faire adorer les autres dieux, c'est de les associer à sa grandeur ; il loge chez lui sa cousine Vesta, et Apollon garde son antichambre (3).

Mais quant à la fameuse loi des mariages, — Rome qui se passe fort bien des libertés républicaines, est prête à faire une révolution pour la liberté du célibat. En plein théâtre, les chevaliers interpellent Auguste d'abroger sa loi ; ils lui citent fièrement l'exemple des vestales : « Si vous vous autorisez de leur exemple, vivez comme elles, leur dit-il ; » puis il leur montre les fils de Germanicus, l'orgueil de sa famille et l'espoir de l'empire. Il fallut cependant concéder quelque chose aux plaintes du sénat, qui n'acceptait ni la pureté des vestales, ni la chaste paternité de Germanicus.

Cette loi contre le célibat, fortifiée par de telles peines, sanctionnée par de telles récompenses, que jamais plus belles, disait Auguste, n'avaient été proposées à la vertu, fut une

(1) Josèphe, Antiq. XV. 11. XVI. 9. — (2) Suétone. 60.

(3) Et cum Cæsareâ, tu Phœbe domestice, Vestâ.
Ovide. Métamorph.

. . . . Cognati Vesta recepta est
Limine. . . . .
Phœbus habet partem, Vestæ pars altera cessit;
Quod superest illis, tertius ille tulit. *Id*. Fasti, IV.

Stale, Palatinæ laurus, prætextaque quercu
Stet domus, æternos tres habet illa Deos. *Id*.

preuve (parmi tant d'autres), de l'impuissance des pouvoirs publics contre les mœurs. Un peu plus tard, et quand nous aurons parcouru la vie d'une génération, nous reviendrons sur cette œuvre de la législation augustale, et nous examinerons ce qu'elle avait produit ou laissé naître. Mais voyez déjà combien le pouvoir est peu de chose ! combien il est vrai qu'il n'y a ni un temps ni un pays qui ne sache, quand il le faut, s'insurger s'il est attaqué dans ses goûts ou dans ses vices ! Cette loi d'Auguste contre le célibat portait le nom de deux consuls célibataires. Son admirable parasite, son poète Horace, avait bien pu chanter « la loi maritale », déplorer « ce siècle fécond en crimes, qui avait souillé les mariages, les familles, le vieux sang romain. » Il avait bien pu chanter Rome, ramenée tout à coup à l'âge d'or par la loi Pappia Poppea ; mais sa complaisance pour Auguste n'était pas allée au delà des paroles, et tout en louant l'austère vertu des femmes germaines, « qui ne se fient pas à un brillant séducteur, » il n'avait oublié ni la trompeuse Barine, ni l'inconstante Lydie, ni tant d'autres filles de l'Asie, dont Rome était pleine, et « pour qui l'épouse à peine mariée était abandonnée par son époux. »

Et Auguste lui-même, ce réformateur de la vie publique, ce préfet des mœurs (*magister morum*), comme il s'était fait appeler solennellement, ne savait-on pas ses mariages et ses divorces ? Claudia, cette enfant qu'il avait épousée par politique, renvoyée presque le jour même, parce qu'il avait rompu avec sa belle-mère ? et son union précipitée avec Livie, qu'il avait enlevée enceinte à son mari ? et l'épouse de Tibère qu'il l'avait forcé de répudier, enceinte également, pour mettre au lieu d'elle Julie sa petite-fille ? et tous les mariages qu'il avait noués ou brisés à son gré dans son impudique famille ? N'applaudissait-on pas au théâtre à des allusions contre ses mœurs ? Ne savait-on pas les infamies de sa jeunesse ? Ne lisait-on pas les illisibles reproches qu'Antoine lui adresse dans une lettre presque amicale ? Ne se souvenait-on

pas que ce pieux restaurateur de la religion avait figuré Apollon dans une farce où ses amis et ses courtisans avaient représenté tout l'Olympe ?

Et même, tandis qu'Auguste, vieux et achevant un règne d'une prospérité inouïe, travaillait ainsi à la réforme des mœurs, quels noms répétait la foule au théâtre, quels noms lisait-elle affichés au Forum ? Ceux des amants des deux Julies, sa petite-fille et sa fille ; leurs désordres étaient publics, qu'Auguste les ignorait encore. C'étaient elles pourtant qu'il avait élevées, comme d'antiques Romaines, à filer la laine et à rester à la maison (*domi mansit, lanam fecit*) ; c'étaient elles dont il avait fait consigner dans un journal toutes les actions et toutes les paroles, afin qu'elles apprissent à les régler, éloignant tellement les étrangers, qu'il écrivait à un jeune patricien : « Tu as commis une indiscrétion en allant visiter ma fille à Baïa ». Ses petits-fils avaient reçu de lui-même leur première instruction, y compris la natation et l'alphabet ; il s'était même attaché (chose bizarre !) à ce qu'ils sussent contrefaire son écriture. Il ne soupait jamais sans les avoir couchés au-dessous de lui ; en route ils marchaient devant lui, ou se tenaient à cheval auprès de sa litière. Par des adoptions, par des divorces, par des mariages, tout puissant dans sa famille comme dans la république, il avait arrangé à loisir et en toute satisfaction les combinaisons de sa dynastie.

Mais il y a une fatalité contre les combinaisons de ce genre : ce sont comme les pactes de famille dans les états modernes. La mort et l'infamie se mirent dans la dynastie des Césars. Pendant que ces deux petits-fils lui étaient enlevés en dix-huit mois, Auguste était obligé de punir de mort leur propre confident, de renfermer son fils adoptif Agrippa, âme vile et insolente, de mettre à mort un de ses plus chers affranchis qui avait séduit des femmes romaines. Mais rien ne l'accabla comme les désordres des deux Julies ; il s'en plaignit au sénat, non par lui-même, mais par une lettre dont il chargea un questeur (an 752) ; il n'osa se montrer au dehors, il

pensa faire mourir sa fille; elle avait une affranchie qui, compromise dans les désordres de sa maîtresse, se pendit de désespoir. « Que n'étais-je plutôt, disait Auguste, le père de cette Phébé ! » Sa fille, reléguée dans une île, fut privée, par ses ordres, de tout bien-être dans sa vie, de toute communication avec le dehors; il fallut, avant qu'il l'autorisât à voir personne, qu'on lui donnât un signalement du visiteur : son âge, sa figure, tant il craignait qu'un de ses amants n'arrivât jusqu'à elle. Sa petite-fille, après sa condamnation, eut un enfant, il défendit qu'on l'élevât. Ces deux femmes et Agrippa étaient l'objet de sa perpétuelle douleur; il n'y pensait pas sans s'écrier avec le poëte :

Mieux vaut vivre sans épouse et mourir sans enfants (1).

Il eut soin, par son testament, de les exclure d'avance de son tombeau; et quand le peuple, moins sévère et moins romain que lui, osa, après cinq ans, demander leur rappel, il lui répondit par cette imprécation : « Je vous souhaite de pareilles femmes et de pareilles filles ».

Ainsi s'achevait entre les intrigues de la vieille Livie et la sombre ambition de son fils Tibère, cette triste fin d'un beau règne, cette douloureuse vieillesse engagée dans une lutte inégale contre son époque. César et Auguste avaient poussé tour à tour trop loin deux principes contraires. César dans l'ardeur de la lutte avait trop oublié ce que la vieille Rome avait encore de force et de puissance. Vainqueur, il s'en souvint. Auguste s'en souvint bien mieux encore, peut-être trop.

Et cependant, que pouvait-il faire et quelle force pouvait-il trouver hors de ce nom et de ce génie romain, la seule chose grande qui fût alors au monde? Les combinaisons d'origine et de position qui avaient donné son originalité

(1) Αἴθ' ὄφελον ἄγαμός τ' ἔμεναι, ἄγονός τ' ἀπολέσθαι.

Hom. Iliad. III. apud Suét. 65.

essentielle à une petite peuplade italienne campée dans les marais du Tibre, avaient certainement produit un des plus merveilleux phénomènes de la nature humaine. La forme gouvernementale, la plus puissante pour imprimer aux choses un caractère de grandeur, d'accroissement et de durée, l'aristocratie une, puissante, héréditaire, mais en même temps sans cesse rafraîchie et renouvelée dans les rangs du peuple, était née de ce caractère si un et si homogène à lui-même, mais doué aussi d'une telle force d'expansion et d'absorption. Il y a eu quelque chose de cela dans l'aristocratie d'Angleterre, dans la noblesse de Venise, dans le sénat de Berne, institutions qui ont été d'une longue vie et d'une grande puissance, parce qu'elles ont eu l'unité de l'homme sans avoir sa courte durée.

C'est que dans le sénat, si abaissé au temps même d'Auguste, on se sentait toujours les héritiers de l'aristocratie ancienne, et qu'on savait encore se faire révérer par les souvenirs. Ce peuple si vil, si frivole, si dégénéré, ce peuple du cirque et du théâtre, voulait être encore le peuple-roi, se révoltait parfois, commandait aux Césars, les sifflait ou les applaudissait comme des acteurs, leur proclamait ses volontés entre les facéties d'un bouffon et les combats des gladiateurs, et, chassé du Forum, régnait au théâtre. Ces légions (objet digne d'une étude toute particulière), formaient dans le peuple un peuple à part, bien autrement romain, qui avait une foi et un culte, le culte de ses aigles, auxquelles on offrait des sacrifices; cette armée où l'on servait souvent toute la vie, formait une véritable nation militaire d'où sortirent jusqu'aux derniers jours de l'empire des hommes de trempe romaine, des Probus, des Stilicon, hommes rudes, sévères, antiques, souvent d'origine barbare, mais Romains de cœur. Enfin les provinces elles-mêmes, frappées de tant de grandeur et de souvenirs, voyaient moins avec haine qu'avec envie, crainte et admiration, l'édifice de la nationalité romaine, et songeaient, non à le détruire, mais à y pénétrer. Cette puissance des souvenirs, ravivée par

les institutions d'Auguste, appuyée par la forte constitution administrative qu'il sut donner à son empire, le fit vivre pendant quatre siècles. Il eut la gloire, bien rare dans les annales humaines, de prolonger pendant quatre cents ans une décrépitude qui, de son temps, semblait désespérée, et de faire durer au delà de toutes les limites qu'on lui eût raisonnablement assignées, cet arbre sans racine qui ne semblait se soutenir que par son propre poids. Il y avait eu en Rome une telle force de durée et de vie, et elle se trouva aidée par une main si intelligente, que, malgré tant d'ennemis, malgré les barbares, malgré les peuples de l'empire, malgré des luttes intestines qui semblaient faites pour tout détruire, sans l'aristocratie qui avait été sa base, sans le patriotisme qui avait été son mobile, sans le souffle qui l'avait animée à ses anciens jours, la vieille Rome subsista, et, après une vie historique plus longue que celle d'aucun peuple païen, légua au moyen âge ses monuments, sa langue, son droit, et Rome une seconde fois maîtresse du monde.

La destinée d'Auguste est une des plus complètes que le monde ait vues ; souverain libre et paisible de l'univers civilisé, il vécut ce qu'il fallait de temps pour voir une génération nouvelle, ignorante des souvenirs anciens, succéder à la génération que Pharsale et Actium avaient décimée. Son règne fut un temps de repos entre la guerre civile et les tyrans, un moment où les anciens partis disparurent sans qu'il s'en formât un nouveau, où tous les peuples conquis acceptèrent la conquête, où tous les peuples barbares du dehors furent repoussés ; et comme si le monde eût eu besoin de repos pour se préparer à un nouvel ordre de destins, comme s'il avait voulu saluer avec Virgile le nouvel âge sibyllin et les mois de la grande année qui allait naître, Auguste ferma pour la seconde fois le temple de Janus (an 746), et Dieu, au moment de donner au monde Celui que les prophètes ont appelé le Prince de la paix, étendit sur tout l'Occident civilisé une paix que les siècles n'avaient point connue.

Au milieu de cette gloire, Auguste naviguait doucement entre les îles du golfe de Naples (bien plus beau, alors que le Vésuve ne jetait pas de lave sur ses rivages), se reposait dans ses belles cités, écoutait des flatteries et des poëmes, voyait folâtrer avec une douce joie de vieillard la jeunesse grecque dans ses gymnases, causant, riant, plein de gaîté, lorsque la douleur l'avertit que sa mort était prochaine. Il prit alors un miroir, s'arrangea les cheveux, et, tourné vers ses amis, leur dit comme les acteurs à la fin du spectacle : « N'ai-je pas bien joué le mime de la vie? Montrez-vous contents et applaudissez. » On trouva pour un million de sesterces un sénateur qui jura avoir vu son âme monter au ciel (19 août 767, an de J.-C., 14).

Pour comprendre les empereurs romains, il faut avoir bien étudié Auguste et Tibère; le premier donna à l'empire sa forme politique et légale; il en fit, pour ainsi dire, le droit public : le second lui donna sa puissance réelle, parce qu'abandonnant les traditions romaines et les tentatives de restauration auxquelles Auguste s'était attaché, il chercha ailleurs le fondement du pouvoir d'un seul. Tibère seul et sa politique rendent explicables l'incroyable puissance et l'incroyable folie de ses successeurs.

TIBÈRE.

§ I. — LA FAMILLE IMPÉRIALE.

L'éducation romaine.

Chaque époque a son secret. Ses passions, ses crises, ses contradictions se résument en un mot qu'il faut chercher comme un mot d'énigme. Mais il ne faut pas constamment le chercher bien haut; le secret d'une époque n'est pas toujours un symbole mystagogique ou une philosophique abstraction; souvent, en le cherchant au ciel, vous marchez dessus.

La clef de cette époque, je crois l'avoir trouvée sur les bancs d'une école. Et pourquoi pas? Où se font les hommes? C'est à l'école. D'où datent nos convictions les plus fermes, nos pentes les plus entraînantes, nos préjugés les plus indéracinables? N'est-ce pas de l'école?

Disons ce qu'était l'éducation romaine. La morale publique à Rome était toute dans le patriotisme; il est vrai que ce patriotisme n'était pas, comme chez nous, une sentimentalité plus ou moins vague, un amour de quelque chose que l'on définit assez mal, fecond en phrases, pauvre en action. Le patriotisme romain était ceci: la chose publique est dieu; et un dieu ne vous doit rien; et vous lui devez tout, corps et âme, vie et biens, vous-même et autrui. Cela était grand, bien que fort absurde.

Voilà pour la morale. Voici maintenant pour l'intelligence (nous parlons du bon temps de l'éducation romaine, et non pas de la Rome grécisée qui commence avec les Scipions).

Alors chaque homme était appelé à tout. Les fonctions publiques ne se divisaient que par degrés, et non pas comme chez nous par attributions ; le préteur rendait la justice à Rome, et hors de Rome commandait l'armée ; le questeur était dans l'ordre civil un intendant de province, à l'armée un trésorier militaire. Le consul faisait la guerre, délibérait au sénat, offrait des sacrifices et des prières, général, orateur, pontife, homme politique tout à la fois.

De là les quatre grandes études qui composaient toute éducation : la guerre, le culte, le droit, l'éloquence : c'étaient là les vraies sciences romaines. Il n'était personne qui ne commençât par être soldat, personne qui ne fût en sa vie accusé ou accusateur, personne qui n'eût quelque charge pontificale à remplir, ou quelque avis à donner sur le droit. Cicéron, qui pourtant vint assez tard et nous semble un homme tout pacifique, fut général, avocat, financier, jurisconsulte, orateur, poëte, philosophe, homme d'état. César fut tout cela et bien plus que tout cela.

Et déjà pourtant les anciennes mœurs étaient en décadence. Ces quatre sciences, ou plutôt ces quatre fonctions publiques (car les Romains ne les envisageaient que sous ce point de vue) autrefois la propriété exclusive du patriciat, étaient tombées avec tout son héritage aux mains de la *nobilitas*. Peu à peu elles s'étaient séparées. L'un avait eu plus de cœur, et, sa première cause plaidée, s'était voué à la guerre ; l'autre plus de poumons, et après sa première campagne s'était mis à plaider ; celui qui ne se sentit de force ni pour la vie des camps, ni pour les clameurs du Forum, mit une branche de laurier sur sa porte, s'assit dans un grand fauteuil, et attendit les consultations. Il y eut alors, avec la même universalité d'éducation, trois carrières distinctes pour la jeunesse : l'armée, l'éloquence et le droit (1).

(1) « Les uns sont arrivés aux honneurs par la science du droit, d'autres par l'éloquence, d'autres par la gloire militaire. Nul de ces succès ne manqua à M. Porcius

Mais comme d'un côté la gloire militaire menait aux premières fonctions politiques, positions parlantes, délibérantes, accusantes et accusées ; comme de l'autre le droit n'était guère qu'un pis-aller pour les mémoires courtes ou les poitrines faibles, tout le monde s'exerçait au parlage en public (1). Voyez l'Angleterre, cette vie de clubs, de *hustings,* de parlements, où il n'est pas d'homme, si petit qu'il soit, qui n'ait un jour en sa vie à jouer l'orateur devant son village ; où tout se fait à coups de harangues, où des *meetings* et des comités, le *speech* a passé dans la conversation. Il en était de même chez les Romains, et bien mieux encore, parce qu'au lieu de l'air détrempé de l'Angleterre, ils avaient l'air pur et le doux climat de l'Italie ; parce que tout se passait en face du ciel, affaires publiques, affaires privées, justice, commerce, société ; parce qu'en un mot on vivait à l'air. La pluie, il est vrai, faisait cesser les affaires, et au premier bruit de tonnerre, on ajournait la question jusqu'au prochain jour de beau temps. Mais, du reste, ces assemblées du peuple en Grèce et à Rome, que nous appelons des délibérations, ces assemblées de trois ou quatre mille hommes et davantage, si tumultueuses, si désordonnées, qui discutaient si peu et votaient si mal, étaient surtout des moyens de publicité. La place publique était à la fois le parlement, la bourse, le

Caton. Plein de courage et de génie militaire, il se retrouvait au besoin, dans la vie pacifique, jurisconsulte habile, éloquent orateur. » Tit.-Liv. XXXIX. 40.

(1) « Ils s'étaient persuadé que sans l'éloquence on ne pouvait acquérir ni garder une position élevée dans l'État. A cette époque où souvent malgré soi, on était produit à la tribune ; où dans le sénat il ne suffisait pas d'opiner brièvement, mais où le vote devait être soutenu par une éloquente parole ; où, calomnié par des ennemis, dénoncé par des accusateurs, il fallait se défendre par sa propre bouche ; où devant les juges, il fallait déposer, non de loin et par écrit, mais présent et de vive voix ; l'éloquence n'était pas seulement honorable et récompensée, mais nécessaire ; il y avait et gloire à bien parler, et honte à rester muet.... On eût rougi d'être compté comme client, non comme patron, de laisser arriver à d'autres les liens de patronage qu'avaient formés vos ancêtres, de passer pour un homme sans moyens, insuffisant aux charges, inhabile à les acquérir comme à les exercer. » Tacite, *ibid.*, 36, 37.

salon, le palais de justice, le marché. C'était le Pnyx à Athènes, lorsque cinq mille hommes se réunissaient pour écouter avec enthousiasme et voter avec fureur ; c'était l'Agora, la promenade des flâneurs et des causeurs de l'Attique, la manufacture des nouvelles, le centre du commérage, la tribune des philosophes, le *meeting* permanent, où chacun pouvait parler au peuple des affaires du peuple et de ses propres affaires, de sa maison, de son industrie, de son commerce ; où le socle de Démosthènes servait de petites affiches ; le lieu où aboyait Diogène, et où Timon le misanthrope venait dire : « Hommes athéniens, j'ai chez moi un figuier où se sont pendus quatre ou cinq citoyens ; si quelqu'un veut l'employer au même service, je l'engage à se hâter, car je vais couper l'arbre. » Tous ces noms de Lycée, de Portique, d'Académie, nous rappellent que la philosophie, comme tout le reste, se tenait en plein air ; en un mot, on vivait à la tribune.

A Rome, il en était de même. Sous les empereurs, les bains et les basiliques vinrent bien disputer au Forum le monopole de la publicité ; mais sous la république, le Forum était un rendez-vous à peu près universel. Les jours ordinaires on y causait ; les jours de marché, où la nécessité y appelait tout le peuple, on y faisait devant le peuple les affaires sérieuses, les affaires des citoyens comme celles de l'État ; on y adoptait un fils, on y faisait son testament ; enfin le Forum tenait lieu et des salons, ce grand élément de la vie du dernier siècle, et des journaux, ce grand élément de notre vie (1).

Cette accoutumance de vie publique, jointe à la gravité romaine, produisait une certaine solennité dans les mœurs, quelque chose d'officiel, d'apprêté, d'oratoire dans toutes les habitudes. La harangue était de tous les moments, de toutes

(1) A Rome, où tout le monde se voit au Forum, on n'a pas besoin d'être voisin. Romæ, cùm Forum commune sit, vicinitas non requiritur. Cic. Fam. V. 15.

les affaires : *concio* est le *speech* des Anglais. Dans la vie de famille, on se haranguait comme dans la vie politique. Germanicus mourant harangue ses amis ; un rhéteur fatigué de vivre vient au Forum, monte à la tribune, expose en trois points les raisons qu'il a de mourir, puis retourne chez lui, cesse de manger et meurt (1). Antoine, violemment attaqué dans le sénat par Cicéron, ne se croit pas en état de lui répondre sur l'heure ; il va à la campagne, s'y enferme avec un maître de rhétorique, y étudie, déclame, improvise pendant quinze jours, puis revient au sénat et fulmine son écrasante improvisation.

Dans les Annales de Tacite, cet écrivain qui raconte son propre temps et le raconte avec une si profonde intelligence, Sénèque, que commencent à inquiéter les dispositions peu aimables de son impérial élève Néron, l'aborde et lui fait un *speech* dans toutes les formes pour lui demander sa retraite. Néron lui répond comme on ferait à la Chambre : « Si je ne crains pas de répondre sans préparation à un discours longuement médité, c'est à toi que je le dois, etc. »

Un avocat chez nous, c'est un homme souvent assez vulgaire, qui, secouant les plis d'une vieille robe noire, criant d'une voix enrouée des phrases mal faites et mal sonnantes, frappant sur le barreau, n'a certes rien de pompeux ni de théâtral. Mais un avocat chez les Romains, c'était un magique artiste en paroles, monté sur une large tribune, s'y promenant à droite et à gauche, se drapant habilement dans les plis de sa toge blanche (Tacite se plaint des petits manteaux de son temps, dans lesquels, dit-il, l'éloquence est étriquée (2)) ; prenant le *la* d'un joueur de flûte, afin de ne pas commencer sur un ton trop haut ni trop bas ; donnant à sa voix toutes les inflexions étudiées d'une déclamation d'acteur, modulant son geste, se complaisant dans ses cadences, charmant au moins les oreilles quand il ne parlait ni à l'es-

(1) Suétone, de claris rhetoribus. 6. — (2) Tacite, de orat. 39.

prit, ni au cœur; s'armant de prudence et de modestie dans son exorde, entamant avec une douceur insinuante les préventions de son auditoire; exposant avec clarté, racontant avec esprit, argumentant sans pédantisme, sophistiquant avec élégance, injuriant en phrases poétiques, vouant avec grâce son adversaire aux dieux infernaux, ayant des malédictions, des colères, des violences harmonieuses; pleurant à la péroraison, pleurant de rhétorique, de fatigue, d'émotion même; car il ne faut pas oublier ce qu'il y avait d'émotion facile et de sensibilité passagère dans ces âmes méridionales.

Il est bon de voir comme on entendait minutieusement ces dehors de l'éloquence, et comment la dignité de l'orateur était comprise. L'orateur ne devait ni se moucher, ni cracher, ni tousser trop souvent; le verre d'eau sucrée est condamné par Quintilien. L'orateur ne devait ni trop se remuer ni se remuer trop peu, ni gonfler ses narines, ni lever ses épaules, ni mordre ses lèvres, ni sortir de son banc, ni trop s'y promener (on demandait à un certain avocat combien de milles il avait fait en plaidant), ni se balancer sur le pied gauche, ni avancer le pied droit en même temps que la main droite, ni écarter les jambes, ni lever le bras gauche plus haut qu'il ne faut pour former avec le corps un angle droit. L'école réglait jusqu'à sa toilette; les dernières franges de sa toge devaient lui descendre à mi-jambe, les premières un peu au-dessous du genou; sa toge devait être arrondie et d'une coupe élégante; une grosse cravate qui enveloppe le cou et charge les épaules, ôte, disait-on, à la poitrine sa dignité; il ne faut ni trop de bagues à ses doigts, ni dans sa main, s'il se peut, un cahier incommode. Mais à mesure qu'il parle et s'échauffe, il peut se mettre plus à l'aise, après l'exorde laisser tomber un pli de la toge, à l'argumentation la rejeter tout à fait; « le costume lui-même doit prendre une attitude de combat. » A la péroraison, quand on pleure, quand on l'applaudit, quand on l'embrasse, que sa toge tombe! que toutes les grâces de son costume soient troublées! qu'il soit haletant,

en sueur ! Pline cependant lui recommande le mouchoir pour essuyer son front sans déranger sa coiffure. Tout cela est un peu théâtral sans doute ; mais ne souhaiteriez-vous pas que quelques-unes de ces délicatesses de parole, de pose et de toilette eussent passé du Forum au palais de justice et même au palais Bourbon (1)?

Telle était donc cette vie d'apparat et de dignité officielle, cette vie oratoire qui faisait que dès l'enfance on s'exerçait à la période cicéronienne. Plébéiens et patriciens, futurs soldats et futurs jurisconsultes, tous ceux qui recevaient une éducation recevaient celle-là. M. Pitt, à dix ans, montait sur la table, et de là improvisait devant son père de petits discours parlementaires. Auguste, à douze ans, prononçait l'éloge de son aïeule (2).

Tout cela était bien sous la république : la vie parlementaire était un but et un aliment pour toutes ces éloquences naissantes. Sous l'empire, le but n'exista plus, mais les écoles subsistèrent. On continua de fabriquer des orateurs sans savoir pour quelle tribune. Et que vouliez-vous que fît la jeunesse ? L'art militaire et le droit n'étaient guère des sciences d'école. D'ailleurs la jurisprudence était suspecte de républicanisme ; la vie militaire très-entachée de danger et de fatigue, choses que n'aimaient plus les Romains de l'empire. Il n'y avait plus de Forum, mais il y avait encore ce sentiment artiste qui fait aimer les belles paroles, et que les Grecs avaient inspiré aux Romains. On ne délibérait plus, on discourait encore ; on avait renvoyé les orateurs, on gardait les maîtres de rhétorique.

L'enseignement n'avait donc plus rien de sérieux ; il tombait dans les sophismes, les subtilités, les frivolités de la Grèce. Il y avait dans les anciens un fonds de dignité puérile qui se laisse partout apercevoir. La base de l'instruction première, c'était la mythologie des Grecs, à laquelle on ne

(1) V. Quintilien. XI. 3. — (2) Quintil. XII. 6.

croyait plus, mais que l'on apprenait toujours. Ces poétiques niaiseries étaient la première chose dont se remplissaient tous les cerveaux, le premier caractère dont l'imagination naissante, cette cire molle, restait timbrée. Ajoutez que l'érudition s'y était mise, et que, sans croire à Vénus ni à Hercule, on discutait avec conscience sur la couleur des cheveux de Vénus, sur le jour de la naissance d'Hercule. Il y avait des gens appelés grammairiens dont la suprême science était celle-là, et c'était à ces gens que l'on confiait l'intelligence naissante des enfants. On demandait à un précepteur que l'on voulait prendre le nombre des chevaux d'Achille, le nom de la mère d'Hécube. Tibère, ce vieux et farouche tyran, adorait les grammairiens, et passait ses moments de répit à leur poser des questions pareilles (1).

De chez le grammairien, le jeune homme passait chez le rhéteur, des puérilités de la religion aux puérilités de l'éloquence. Les Grecs, peuple bavard, avaient une foule de beaux diseurs depuis qu'ils n'avaient plus de Démosthène. Quand Rome leur fut ouverte, tout cela vint professer à Rome, et y établir, comme les appelaient les vieux pères conscrits, leurs *écoles d'impertinence* (2). Ce qui caractérisa ces écoles, ce fut une combinaison de l'esprit alambiqué, puéril et disputeur des Grecs, avec l'esprit tendu, lourd et emphatique des Romains, l'union du sophisme et de la déclamation. Comme on n'avait rien autre à faire, ce fut une rage de déclamer, de disputer, de controverser, de plaider, de répliquer, d'improviser, de répondre. Vinrent à leur tour les nouveaux sujets de Rome, les Barbares que l'on civilisait, criant, sophistiquant, avocassant à l'envi; Gaulois, Africains, Espagnols surtout, aux larges poumons, à la puissante poitrine, à l'imagination désordonnée, parlant des jours, des nuits entières, déclamant à table, déclamant en voyage, déclamant

(1) Suétone in Tiberio. 70.

(2) Ludum impudentiæ. Cicéron, de Orat. III. 24. Tacite. 35.

sous la tente (1) : la vie de ces gens-là était un perpétuel monologue. Maintenant, dire quelle misérable chose était leur faconde, ce serait difficile. L'un, pour augmenter la difficulté, demandait qu'on lui donnât le premier mot de son discours ; on lui donnait *verubus,* et il commençait par *verubus.* L'autre se proposait pour sujet *d'éloquence* cette question : « Pourquoi, si on laisse tomber un verre, se casse-t-il ? Pourquoi, si on laisse tomber une éponge, ne se casse-t-elle pas ? » Voici en peu de mots comment on procédait. Les commençants étaient bornés à des discussions moins incisives (*suasoriæ*) : ils engageaient Alexandre à se contenter d'avoir conquis la terre, à ne pas conquérir l'Océan ; ils conseillaient à Caton de ne pas se tuer, ou bien à Agamemnon de ne pas faire périr Iphigénie. Mais ces querelles avec les morts n'étaient que des jeux d'enfants ; il fallait en venir à la plaidoirie (*controversia*), soutenir la lutte contre un adversaire, livrer bataille sur la grande scène de l'école. Les sujets de ces controverses sont incroyables. Voici quelques-unes de ces plaidoiries fictives sur lesquelles vous me pardonnerez d'insister, puisqu'elles étaient le dernier perfectionnement de l'éducation, l'exercice le plus intellectuel de la jeunesse et même de l'âge mûr.

Un homme et sa femme se jurent de ne pas se survivre l'un à l'autre. Le mari, un peu las de sa moitié, part pour un voyage et lui fait annoncer sa mort. Elle, trop confiante, tient parole et se jette par la fenêtre ; elle ne meurt pas cependant, elle guérit et apprend que son mari l'a jouée : arrive son père qui veut le divorce ; elle, sans rancune, n'en veut pas. Plaidez pour le père, plaidez pour la fille. — Autre exemple : un homme recueille des enfants exposés, leur coupe un bras ou une jambe, les fait mendier en cet état, et s'enrichit de ce qu'on leur donne. Accusez cet homme, dé-

(1) Quintilien. X. 7. *V.* surtout Sénèque le père dans ses curieuses préfaces, entre autres, Controvers., lib. I.

fendez cet homme. — La loi (laquelle loi du reste n'est ni du droit romain, ni du droit grec, ni d'aucun autre, c'est une législation fabriquée par les rhéteurs, aussi fabuleuse que les événements), la loi veut que si une jeune fille a été enlevée, elle ait le choix ou de faire mourir son ravisseur, ou de l'épouser sans dot. Un même homme a enlevé deux femmes; l'une veut qu'il meure, l'autre veut l'épouser. Plaidez là-dessus.

Maintenant figurez-vous l'éloquence s'exerçant sur de pareils sujets; les disciples venant les uns après les autres saupoudrer de nouvelles phrases l'absurdité d'une telle donnée, chacun à son tour plaidant le pour et le contre, entassant les antithèses, nageant en plein océan dans les tropes et les figures, appelant à son secours l'ithos et le pathos, toutes les niaiseries sonores, toutes les absurdités sentencieuses, pour dire bon gré mal gré quelque chose sur un sujet où il n'y avait qu'à se taire; et cela au milieu des hourras, des sifflets, des applaudissements, des clameurs; le tumulte du Forum remplacé par un tapage d'écoliers. Il y eut un de ces rhéteurs qui, à force de se battre les flancs et de se monter la tête, en devint fou. Nous avons tout un livre composé d'échantillons de ces merveilleuses harangues, de ces beaux traits qui donnaient le signal des bravos. C'est le répertoire le plus vaste de paroles vides, d'éloquence à froid, d'antithèses creuses; livre curieux à force de manquer de sens.

Voilà ce qu'étudiait toute la jeunesse avant de s'élancer dans la vie. Nous venons de dire comment les carrières anciennes étaient tombées en discrédit. Avec cette éducation d'ailleurs, il semblait qu'il ne dût y en avoir qu'une, et que le monde dût être composé d'avocats : et en effet, dans l'ancienne Rome, il n'y avait personne qui n'eût commencé par l'être un peu plus ou un peu moins. Mais encore, après avoir vécu dans ce monde romanesque de sortiléges, d'empoisonnements, d'incestes, parmi ces lois imaginaires, ces catastrophes miraculeuses, ces procès impossibles, la tête pleine

de toutes ces belles choses, comme on devait se trouver dérouté au tribunal du préteur, en face des hypothèques, des cours d'eau ou de la quarte falcidie (1)!

Aussi les maîtres de l'art étaient-ils souvent malheureux au barreau, et parfois, comme dit Quintilien, se jugeaient trop éloquents pour jamais plaider (2). Il s'agissait un jour d'un homme qui demandait que le serment lui fût déféré. L'avocat adverse, rhéteur illustre, trouva un admirable mouvement pour lui répondre : « Tu demandes le serment, dit-il, eh bien! jure, mais écoute la formule que je te prescris : jure par les cendres de ton père que tu as laissé sans sépulture, jure par la mémoire de ton père que tu as outragée..... » Et le reste. L'adversaire, effronté coquin, prenant au bond la figure de rhétorique, se hâta de dire : « J'y consens. » Le préteur déférait le serment. « Mais, juge, dit l'avocat tout troublé d'être pris au sérieux, ce n'était pas un consentement, c'était une figure. — Tu as dit : Jure; il jurera. — Mais, juge, il n'y aura donc plus de figures au monde? — On s'en passera, on peut vivre sans elles. » Le pauvre avocat perdit son procès, et de colère confina son éloquence dans l'enceinte de l'école, où tout le jour, au milieu des curieux, loin de la perfide réalité du barreau, il pouvait faire des figures de rhétorique sans danger pour ses clients ni pour lui (3).

L'étude la plus commune non-seulement de l'enfance, mais

(1) Tacite. *Ib.* 35. Quintil. II. 11. *V.* ailleurs encore ses plaintes sur l'amollissement de l'éloquence devenue tout à fait impropre à la vie réelle et aux combats du barreau : « Cette éloquence voluptueuse, qu'applaudissent des auditeurs paresseusement couchés, sans rien de mâle ni de sérieux. » V. 12. Dans Sénèque, « un rhéteur plaidant pour la première fois au Forum, est tout étonné de parler en plein air, se déconcerte, commence par un solécisme et supplie les juges de se transporter dans une basilique; tant il est vrai que, dans les écoles, les esprits sont élevés comme en serre chaude et ne savent supporter ni les clameurs, ni le silence, ni les rires, ni même l'aspect du ciel. » Controversiæ, IV, præfatio.

(2) Quintil. XII.

(3) Suét., de claris rhetoribus. 6. Seneca pater, Controv. III, præfatio.

de toute la vie, était donc une étude inapplicable aux besoins de la vie, et Rome était inondée de jeunes gens qui s'élançaient dans le monde, la tête pleine de cette science menteuse, la mémoire farcie de sentences, de prosopopées, d'antithèses, avec un suprême dédain pour les réalités fatigantes de la vie, le travail, l'industrie, la guerre; avec un suprême amour pour ses réalités agréables, la fortune, la réputation, le plaisir. Toute cette jeunesse avait l'ambition au cœur; elle était romaine, c'est-à-dire âpre dans ses sentiments, emphatique dans ses idées, s'acharnant à devenir quelque chose de grand en bien ou en mal. Elle n'avait qu'un instrument, c'était sa rhétorique et ses phrases ; il fallait que ses phrases la poussassent bon gré mal gré ! Alors on ne se contentait pas si facilement d'un succès d'argent sans gloriole et d'une fortune qui ne faisait pas de bruit; il fallait un nom, un nom qui fît peur, un nom qu'on maudît, mais un nom. Il fallait des applaudissements, des titres, des statues, tout un peuple tourné vers vous, des amis qui espèrent en vous, des ennemis qui vous redoutent, une arme toujours prête et toujours puissante pour défendre les uns, menacer les autres (1). Et puis, n'eût-ce été que pour la richesse, il fallait faire son chemin : j'ai dit combien ce siècle était besoigneux ; comment, avec des patrimoines fortement entamés, il s'était fait de ce qui serait pour nous les folies, les impossibilités du luxe, de véritables nécessités ; comment alors, sans des centaines d'esclaves, sept ou huit villas et le reste à l'avenant, on ne pouvait pas vivre; comment, dans les familles nobles surtout, il y avait une ruine plus avancée, avec une plus forte passion de luxe et de grandeur. Ces nobles, qui avaient été sous la vieille Rome les rois du monde, ne renonçaient pas facilement à toute puissance et à toute royauté. Déjà, sous la république, Catilina, dévoré de dettes, avait voulu brûler Rome pour rétablir le rang de sa famille ; et, sous Tibère, un héri-

(1) V. tout le morceau de Tacite. 5. 6.

tier de Pompée, Libon, également ruiné, consultait des devins, se faisait expliquer des songes dans l'espérance de devenir empereur (1).

Avec de tels éléments, la fausseté de l'esprit, l'absence de tout frein moral, le besoin, l'ambition, vous saurez comprendre quelle était cette jeunesse à qui Tibère sut donner de l'emploi selon son cœur.

Le caractère de cet homme n'est pas facile à comprendre. Il me semble que Tacite le fait trop habile. Le secret de sa vie, comme de celle de tous les tyrans, c'est, je crois, la peur. Malgré la profonde habileté qu'on lui suppose, nous le voyons toujours hésitant, craintif, se méfiant de tout et de tout le monde ; ne se décidant à rien, ni à interroger un prisonnier, ni à donner audience à un ambassadeur ; revenant sur ce qu'il a fait, défendant de sortir de Rome à l'homme auquel il vient de donner une charge dans les provinces.

Le temps de sa jeunesse, Tibère le passe à se faire petit pour ne pas inspirer de crainte ; il répudie une femme qu'il aime pour épouser une fille d'Auguste, la fameuse Julie. Il s'imagine offusquer les petits-fils d'Auguste, il se décide à quitter Rome. On s'oppose à son départ, il reste quatre jours sans manger. De pitié on le laisse partir ; il n'embrasse ni femme, ni enfants, ne dit point adieu à ses amis. Mais en route (voyez ce mélange d'ambition et de peur !) il apprend qu'Auguste est malade, et il s'arrête ; Auguste rétabli, il continue sa route. Il va à Rhodes, s'y fait tellement méprisable, qu'après avoir voulu l'empêcher de partir, l'empereur finit par le condamner à y rester ; il y vit avec les Grecs, ne porte plus la toge, ne monte plus à cheval, abandonne l'exercice des armes, ne voit aucun des voyageurs qui demandent à le visiter, se tient au centre de l'île pour les éviter plus sûrement, supplie enfin Auguste de mettre un gardien auprès de

(1) Sur le jugement et la mort de Libon, etc., V. Tacite, Ann. II. 27-32. Dion. 57. Senecq., ep. 70.

lui pour surveiller ses actions et s'assurer qu'il ne conspire pas.

Mais, avec cette humilité, il y avait en lui une dureté de mœurs qui ne se dissimulait pas. Il était de la famille Claudia, race sévère, en qui la froideur aristocratique était héréditaire (1). S'il n'avait pas l'orgueil de ses aïeux, il avait au moins leurs manières sombres et renfrognées ; il savait tout feindre, excepté l'affabilité et la grâce. Quelque besoin qu'il eût du peuple et des soldats, il ne sut jamais donner des jeux au peuple, ni faire des largesses aux soldats ; plaire et sourire, cela passait sa nature. Pendant ses vingt ans de règne, il ne fit que deux fois largesse aux prétoriens : et le peuple, sous lui, jeûna tellement de gladiateurs et de spectacles, qu'à une fête donnée par des entrepreneurs, il y eut une foule effroyable ; le théâtre croula, et cinquante mille hommes furent tués ou blessés (2). Tibère ne bâtissait pas ; il refit à peine un ou deux monuments qui tombaient en ruine ; encore n'eut-il pas ou la patience de les achever, ou la gloriole de les dédier solennellement (3). Pliant à l'excès quand il n'était pas le maître, il avait, quand il l'osait, une humeur que rien ne pouvait contenter, ni franchise, ni flatterie, ni liberté, ni servitude. Il envoyait mourir ses ennemis, il exilait ses adulateurs. « Oh ! les misérables nés pour l'esclavage ! » disait, en sortant du sénat, ce maître difficile à vivre, gardant, sous une attitude plate et rampante, des rancunes qui ne perdaient rien pour attendre. « Je plains le peuple romain, disait Auguste en mourant ; il va être broyé sous de bien lentes mâchoires. »

Auguste, lui, en effet, avait gouverné tout autrement. C'était à force de grâce, d'affabilité, de secours aux grandes familles, de largesses au peuple, de jeux, de fêtes, de monuments, qu'il avait concilié tant d'intérêts et ménagé une

(1) Suét. in Tiber. 2.

(2) Annal. VI. 62 et suiv. — (3) Tacite. II. 41. 49. VI. 45. Suét. 47. Vell. II. 130.

douce quiétude au monde lassé des guerres civiles. Auguste, en mourant, continuait encore ce système ; il faisait au peuple romain des legs énormes que Tibère ne paya pas.

Ces souvenirs étaient embarrassants pour Tibère ; il ne lui allait pas de se faire gracieux ni libéral. Rien cependant ne lui paraissait très-rassurant (an de Jésus-Christ, 14). Les légions, durement traitées par Auguste qui avait réservé toute sa sévérité pour elles, se révoltaient, demandaient de l'argent et des priviléges, prétendaient faire un empereur, et faillirent tuer Germanicus qui ne voulait pas l'être. Le sénat était plein d'ambitions aristocratiques profondes et concentrées ; le monde enfin s'était si longtemps et si bien reposé des guerres civiles, qu'il pouvait commencer à être las du repos. Tibère avait peur, et exprimait sa crainte par une métaphore moins noble que pittoresque : « Je tiens, disait-il, le loup par les oreilles. »

Sa grande ressource fut, comme auparavant, de s'effacer. Après avoir bien prié pour qu'on ne le forçât pas à devenir César, il sembla prendre à tâche d'être aussi peu César que possible. Le sénat surtout, qui lui faisait le plus de peur, fut le souverain auquel il parut soumettre toutes ses actions, lui renvoyant tout, le consultant sur tout, l'encourageant à la liberté, parlant (sans que personne y crût, il est vrai) de rétablir l'ancienne république ; appelant les sénateurs ses maîtres, cédant le pas aux consuls ; ne voulant pas être appelé seigneur ; refusant avec obstination le culte divin ; faisant tout humblement de l'ordre, de la justice, de la paix publique ; préfet de police sous la royauté du sénat ; ne ménageant pas dans les calamités publiques l'argent qu'il retranchait sur d'inutiles magnificences ; presque charitable, mais non généreux, ce qu'aurait bien mieux aimé la *plebs* de Rome (1) ; désintéressé, n'acceptant de legs et de successions

(1) Sur l'annone et les subsistances, V. Tacite, II. 87. IV. 6. 7. — Secours aux villes d'Asie, après un tremblement de terre (an 17). *Id.* II. 47. Suét. 48. — Aux

que de ses amis (grande vertu chez un Romain et chez un empereur!) (1) : — quant au peuple, lui jetant, pour se populariser, le nom d'Auguste à la tête; citant les paroles, adorant les traces d'Auguste ; ne prétendant pas cependant, comme lui, refaire les vieilles mœurs romaines ; et si quelque sénateur hardi, vieux ou pauvre, proposait des lois contre le luxe, l'approuvant en théorie avec des restrictions dans la pratique : — quant aux provinces, les soulageant, diminuant les impôts, surveillant les préfets ; — ne faisant rien pour la seule armée dont les légions éloignées, dispersées au nord et à l'est, séparées les unes des autres par des déserts, ne lui inspiraient pas les mêmes craintes.

Tacite rend justice à cette administration : jusqu'à l'époque de la mort de Drusus, c'est-à-dire jusqu'à la neuvième année de Tibère, « les affaires publiques, les plus graves d'entre les contestations privées étaient discutées au sénat ; les principaux sénateurs pouvaient parler librement, et Tibère réprimait lui-même les excès de la flatterie : dans la distribution des honneurs, la gloire des aïeux, l'illustration militaire, les services civils étaient les motifs de ses choix, et il était assez reconnu qu'on ne pouvait en faire de meilleurs ; les consuls, les préteurs avaient le libre exercice de leur pouvoir ; les magistrats inférieurs remplissaient dignement leur office ; et, sauf les accusations de lèse-majesté, on n'abusait point des lois. La perception du blé, des impôts, des revenus publics était confiée à des compagnies de chevaliers romains. Dans

incendiés du Célius (an 37). Paterc. II. 130. Tac. IV. 64. Suét. 48. — Secours de 108,000,000 sest. aux incendiés de l'Aventin (an 36). Tac. VI. 45. — Prêt gratuit de 100,000,000 sest. aux indigents (an 33). Suétone. *Ib.* Tac. VI. 17. Dion. 58. — Secours de 100,000,000 sest. après une inondation (an 35). Dion. 58. Lorsqu'il présenta au sénat ses petits-neveux Néron et Drusus (an 23), il fit au peuple une distribution d'argent (Suétone in Tib. 54, Tacite, Annal. III. 29) montant, dit-on, à 72 deniers (76 fr. 50) par tête (Cod. Vindobon.). En mourant, il légua au peuple 45,000,000 de sest. (12,000,000 de fr. environ.). Dion. LIX.

(1) Neque hæreditatem cujusquam adiit, nisi cùm amicitià meruisset. Ann. II. 48. Sur son administration, V. encore Suét. 26-32. Velleius. II. 130. Dion. L. VI.

ses propres affaires, César avait pour délégués des hommes de mérite, que souvent il n'avait connus que par leur réputation, et ceux qu'il avait une fois nommés demeuraient en place, et finissaient par vieillir dans leur charge. Le peuple souffrait de la disette ; mais, loin d'en être coupable, le prince remédiait par ses soins et ses dépenses à la stérilité du sol comme aux difficultés de la mer. Il empêchait que de nouveaux impôts ne chargeassent les provinces, que les anciens ne fussent aggravés par l'avidité et la cruauté des magistrats; il interdisait la confiscation et les tortures. César avait peu de domaines en Italie ; ses esclaves n'étaient point arrogants ; un petit nombre d'affranchis composait sa maison, et quand il avait contre un particulier des intérêts à débattre, la cause se jugeait au Forum et selon le droit (1). »

Si tout cela ne dura point, c'est que Tibère n'était pas seulement effrayé du sénat, du peuple, des provinces, de l'armée ; mais il y eut toujours un homme que ce grand trembleur craignit par-dessus tout : je veux dire son successeur. Le successeur de Tibère fut toujours son ennemi, et, par compensation, l'ami et l'idole du peuple. Auguste était à peine mort, que son petit-fils Agrippa fut tué en prison ; le nouvel empereur protesta qu'il n'était pour rien dans ce meurtre, et

(1) Tacite. Ann. VI. 6. 7. Voici cependant ce qui va donner la mesure de la modération de César et de l'influence que prenaient déjà les affidés du palais. « Pison donna une preuve de sa hardiesse (an 16) en appelant devant les juges Urgulania que l'amitié de Livie avait élevée au-dessus des lois; Urgulania, au lieu d'obéir, se fit porter dans la maison de César ; mais Pison n'en persista pas moins, quoique Livie se plaignît de cette atteinte portée à sa dignité. Tibère crut alors qu'il était d'une juste condescendance envers sa mère, d'aller devant le préteur y représenter Urgulania ; il sortit du palais, suivi de loin par des soldats, au milieu d'un concours de peuple, le visage serein et causant de temps à autre dans la route. Pison, que ses parents voulaient en vain retenir, continua à réclamer la somme qui lui était due, et Livie enfin la fit apporter. Mais, malgré cette affaire, honorable pour Pison et qui accrut la bonne réputation de César, Urgulania demeura si puissante, qu'appelée comme témoin par le sénat, elle ne daigna pas y venir, et qu'on envoya un préteur pour l'interroger chez elle, tandis que les Vestales elles-mêmes, lorsque leur témoignage est réclamé, viennent le donner en plein Forum. » Tacit. II. 34.

l'on n'en parla plus. Mais après Agrippa vint un autre rival, Germanicus, le neveu de Tibère, qui, un peu malgré lui, en avait fait son fils adoptif; nous venons de dire comment les soldats avaient voulu le créer César; Tibère en eut tellement peur, qu'au commencement de son règne il se fit malade pour que Germanicus prît patience.

Je ne veux pas suivre cette histoire dans tous ses détails ; vous savez, par les admirables mémoires de Tacite, quel fut le sort de Germanicus. La bonne fortune de Tibère l'en délivra (an 19) au moment où il devenait effrayant de popularité, où, bienvenu des soldats et du peuple, il faisait un voyage triomphal dans les provinces et avait conquis la faveur de l'Orient. Le pauvre peuple qui, comme tout le monde alors, avait l'intime sentiment de sa faiblesse, tomba en consternation à la perte de cet homme : c'était un ami de la liberté ! C'était, comme Marcellus, comme le premier Drusus, frère de Tibère, un martyr du noble et impossible projet de rétablir la république ! Le peuple, fou de douleur, qui comprenait Tibère à travers sa dissimulation et sentait ce qu'il allait être, une fois délivré de la crainte respectueuse que lui inspirait son neveu, lui criait pendant la nuit : « Rends-nous Germanicus ! »

Germanicus mort, Rome ne demandait pas mieux que d'avoir une autre idole, Tibère était tout prêt à se faire un autre épouvantail. Cette fois, le présomptif successeur était Drusus, le fils même de Tibère, à qui le peuple eût volontiers pardonné, pour les beaux spectacles qu'il lui donnait, les goûts un peu sanguinaires qu'il commençait à manifester ; mais Drusus ne se souciait pas du rôle de Germanicus, et vivait de plaisir.

Il ne s'en trouva pas mieux. Un homme de médiocre naissance, de mœurs infâmes, mais hardi, vigoureux d'esprit et de corps, prêt à tout, était devenu le favori de Tibère, non pas en lui plaisant, — Tibère n'était pas homme à se laisser séduire, — mais en lui rendant de bons, d'utiles, quoique peu

loyaux services. Séjan songeait peut-être dès lors à devenir César, et comme Tibère était arrivé au trône grâce à la mort qui avait supprimé, pour lui faire place, trois ou quatre héritiers d'Auguste, Séjan eut aussi recours à la mort pour supprimer Drusus, le premier obstacle entre le trône et lui.

Il ne faut pas de longs détails pour vous faire comprendre cette effroyable famille impériale. Séjan n'eut besoin (ce qui n'était pas difficile sans doute) que de séduire Livie, femme de Drusus, et Drusus fut empoisonné (an 23). Tibère supporta cette mort en stoïcien ; le premier il consola le sénat, rappela chacun à ses devoirs, préféra le soin de la chose publique à sa douleur : il reparla encore (était-ce besoin de popularité ou simplement habitude ?) de rétablir la république, de relever les lois, de laisser le gouvernement aux consuls.

Puis il introduisit au sénat, comme futurs héritiers du trône, les fils de Germanicus. Ces enfants, présentés aux pères conscrits au milieu des larmes de tous et des souhaits répétés pour leur bonheur, se trouvèrent désignés au même moment à la faveur du peuple qui était plus que consolé de la mort de Drusus, aux craintes de Tibère, et à la haine de Séjan. A cette époque où il y avait si peu de puissances, c'était une puissance que la maison de Germanicus. La mère de ces enfants, Agrippine, véritable matrone romaine, chaste, sévère, orgueilleuse et féconde ; s'imposant à l'admiration et à l'amour du peuple par des vertus qui n'étaient plus de son temps, mais que la fierté romaine aimait à retrouver comme des types de sa grandeur ancienne ; se séparant, par la fidélité de son veuvage, par la pureté orgueilleuse de sa conduite, par le nombre de ses enfants, des autres femmes de la famille des Césars; cultivant avec un soin antique les souvenirs que le peuple avait gardés de son mari; Agrippine était la véritable protectrice et la force politique des six enfants que Germanicus avait laissés, de ses deux fils aînés surtout, Drusus et Néron. — Le peuple regardait avec espérance cette maison où l'empire allait passer après la mort d'un prince qui

commençait à vieillir. L'armée, que tenait en disgrâce le génie peu belliqueux de Tibère, n'eût pas demandé mieux que de proclamer empereur le fils de son général. Tout ce qu'il y avait à Rome de vieille noblesse, d'hommes illustres toujours mal notés sous Tibère, de généraux écartés des armées, de compagnons d'armes de Germanicus maintenus dans la suspicion par la méfiance du prince, se ralliait à Agrippine et à ses enfants.

Séjan lança ses ruses et ses intrigues à travers cette puissance trop fière d'elle-même. Agrippine, avec sa hauteur et sa liberté de parole, se perdit en laissant paraître les soupçons qu'on lui avait fait concevoir contre Tibère. Le jeune Néron, le favori du peuple et de sa mère, inconséquent et léger, se livra à des amis qui n'étaient que des espions, tandis que d'autres amis du même genre excitaient contre lui la jalousie de son frère; Néron se laissa entraîner, par leurs provocations, à d'imprudentes invectives, dont chaque parole était recueillie et dénoncée. L'espionnage alors était partout, et comme ailleurs, dans l'aimable famille de Tibère: par la femme de Néron, la fille de sa maîtresse Livie (voyez comme chez ces femmes la vertu était héréditaire!), Séjan n'ignorait pas un mot, pas une plainte, pas un soupir, pas un rêve de ce jeune homme. Peu à peu il sapait les étais de cette noble maison; les uns après les autres, les anciens amis de Germanicus, espionnés, accusés, dénoncés, mis à mort, laissaient sans rempart et sans défense l'imprudente famille de leur patron.

L'alarme s'y mit bientôt, et le vertige qui vient avec elle. Néron ne rencontrait plus personne qui lui parlât; on se détournait en le voyant; les amis de Séjan se raillaient de lui. Agrippine, par une erreur étrange, vint un jour se jeter en pleurs aux genoux de Tibère, et lui demander, elle dont toute la gloire était d'avoir été, comme les anciennes Romaines, *univira,* la permission de se remarier. On lui conseillait, à elle et à ses enfants, de s'en aller sur le Forum, d'embrasser

la statue d'Auguste, d'appeler le peuple à leur secours contre cette guerre sourde et irrésistible que leur faisait la délation, ou bien encore de fuir en Germanie, d'aller trouver les légions, de se mettre sous la protection des aigles du prétoire : ils firent la double faute d'écouter ces conseils et de ne pas les suivre.

Tibère méditait un grand coup ; mais il avait peur. Il eut recours à sa ruse ordinaire, il fit le mort ; il partit de Rome (an 26), presque sans cortége, avec ses amis les grammairiens, ne voulant entendre parler ni de harangues, ni de félicitations sur son passage, défendant par ordonnance qu'on troublât son repos. Les astrologues, cette puissance du siècle, prédisaient qu'il ne reviendrait pas à Rome (1).

Alors, en bon homme, en amateur des beautés de la nature, il voyagea longtemps autour du golfe de Naples, vit Nole, Sorrente, toute la promenade du touriste anglais ; il ne fut content que lorsqu'il se fut enfermé dans l'île de Caprée. Il ne se laissa plus aborder par personne ; ses lettres lui arrivaient par les mains de Séjan, tout-puissant par son absence. Le sénat lui demandait en vain le bonheur de le voir. Une seule fois Tibère daigna passer quelques jours sur la côte de Campanie ; et le rivage fut couvert de sénateurs, de chevaliers, qui, tremblant devant Séjan, et espérant mieux du maître que du serviteur, restaient la nuit sur le rivage pour attendre le moment de parler au prince, faisant la cour aux portiers de Tibère, jusqu'à ce que, sans les avoir vus, César les renvoyât à Rome. Il aimait à être loin les jours qui devaient décider de ses projets.

Ce fut de Caprée, où il semblait comme le prisonnier de Séjan, qu'arriva (29) une lettre vague, obscure, perfidement équivoque comme les siennes, dans laquelle il accusait Agrippine d'orgueil, Néron d'impudicité. On avait alors, et nous tâcherons d'expliquer pourquoi, tellement peur les uns des

(1) Tacite, Ann. IV. 58. 67.

autres, que le sénat trembla que la lettre ne fût un piége tendu contre lui-même plutôt que contre la famille de Germanicus. Dans l'avis d'un homme qui passait pour avoir part à la confiance de Tibère, il crut entrevoir la volonté du prince, et décida qu'il attendrait. Cependant le peuple entourait le sénat, portait en triomphe les images de Néron et d'Agrippine, soutenait que la lettre était fausse ; car le peuple, lui aussi, avait peur de Tibère, et, loin de vouloir l'attaquer en face, criait : *Vive César !* La cour de Caprée répondit par des reproches menaçants : « Le sénat dédaignait donc les plaintes de l'empereur, le peuple était en révolte, les lois violées ! » Le sénat trembla de sa faute, et se tint prêt à obéir. Néron fut exilé dans une île presque déserte, Drusus enfermé dans les souterrains du palais. Avant peu d'années, Néron était mort dans l'île Pontia (31), et Tibère faisait raconter devant le sénat comment Drusus, privé d'aliments dans sa prison, avait vécu neuf jours de la bourre de son matelas, et était mort en vouant à l'exécration la mémoire de son bourreau (1) ; comment enfin Agrippine, également reléguée dans une île, avait fini par s'y donner la mort (33).

Mais c'est ici qu'il faut voir à l'œuvre l'exilé de Caprée. Il n'avait, pour ainsi dire, plus de successeur à craindre, tant était grand le vide qu'il avait fait dans sa propre famille ; ou plutôt le successeur qu'il devait craindre, ce n'était plus un César, c'était l'homme sous lequel il avait pris plaisir à disparaître ; c'était l'instrument qui lui avait servi jusque-là à écraser ce qui lui faisait ombrage. Cet instrument, dès qu'il devenait inutile, devenait dangereux. Séjan n'avait-il pas osé lui demander en mariage une femme du sang impérial, Livie, qui était déjà sa maîtresse ? cet homme ne pouvait-il pas prétendre à lui succéder ? et, aux yeux de Tibère, un héritier ressemblait beaucoup à un assassin. Cependant tout était

(1) Tacite. VI. 24. V. aussi, sur la fin de Néron et d'Agrippine, Tacite, VI. 20. 23. 25. Suétone in Tiberio, 53. 54. 61. 64. in Caïo. 10. Dion. LVIII.

habitué à obéir à Séjan, la force de l'empire était dans ses mains, la lutte pouvait être dangereuse.

Tibère n'attaquait jamais de front. Il chercha d'abord à Séjan un rival ; — ce fut le dernier fils de Germanicus, Caïus, aimé, à cause de son père, par le peuple et les soldats, et que le prince commença à montrer comme son successeur. Il lui chercha aussi un remplaçant, destiné à être après Séjan préfet du prétoire, c'est-à-dire chef de la seule force militaire dont on ne se défiait pas, et gouverneur de l'empire sous Tibère ; — Macron fut celui qu'il choisit (an 31).

Écoutez maintenant cette scène de la vie romaine, et voyez comment il s'y prit pour briser son Séjan. Il commença par bien s'assurer sur son rocher de Caprée ; il tint des vaisseaux prêts pour sa fuite, établit des signaux pour connaître plus tôt l'issue de l'événement. Macron alors (17 octobre), au milieu de la nuit, arrive à Rome, rencontre Séjan : « J'ai une lettre de César pour le sénat, dit-il, César te fait tribun. » (C'était l'associer à l'empire.) Séjan, plein de joie, arrive au sénat ; on le félicite de toutes parts. Cependant on lit la lettre ; elle était longue, soumise, obséquieuse, parlant un peu de Séjan, puis revenant à des choses indifférentes, puis à Séjan encore, et se plaignant de lui ; cela étonnait. Les amis de Séjan étaient graves, silencieux ; ceux qui étaient moins directement liés à sa fortune faisaient quelques pas pour s'écarter de lui. Mais vint la fin de la lettre, où le vieux César, d'un ton piteux, bas, plaintif, demandait qu'un des consuls et une garde de soldats vinssent le prendre à Caprée pour le conduire à Rome en sûreté s'expliquer devant le sénat (terrible menace que cette poltronnerie !). Tout changea de face ; le sénat, qui, un moment auparavant, complimentait Séjan, se mordit les lèvres ; les préteurs l'entourèrent ; les malédictions tombèrent sur lui ; ce fut comme l'orage du 9 thermidor.

Et pour que la ressemblance fût plus parfaite, les prétoriens, les soldats de Séjan, lui manquaient de parole. Macron

était dans leurs rangs, jetant de l'or, montrant des ordres de César. Incertains, n'osant attaquer, n'osant défendre, ils prirent un terme moyen et plus sûr, ils se mirent à piller Rome. Mais le peuple de Rome, lui, avait bien autre chose à penser : il avait Séjan à traîner dans les rues, cette idole déchue à blasphémer, ses statues et ses trophées à briser sous ses yeux, son corps à jeter d'un coup de croc aux gémonies. Et ce corps y pourrissait depuis neuf mois, quand Tibère, se croyant enfin sûr de son fait, osa faire un pas hors de la maison qu'il habitait (1).

Quelques naïfs espéraient alors un gouvernement plus doux. Il devait en être tout autrement : les amis de Séjan, c'est-à-dire tout ce qui lui avait fait la cour, tout ce qui avait flatté ses premiers esclaves, étaient une belle matière à proscription. Il se mêlait à cette poursuite, vaste et indéterminée, quelques ressentiments d'honnêtes gens. Le sénat osa deux ou trois fois profiter de l'occasion pour frapper, parmi la foule des proscrits, quelques bien infâmes délateurs. Le moment était chanceux pour ceux-ci ; ils avaient beaucoup à gagner, beaucoup à perdre.

On connaît l'horrible supplice des enfants de Séjan (2). Les prisons étaient remplies de ses amis ou de ceux qui passaient pour tels. Tibère, fatigué, les fit massacrer tous à la fois (33). Ce fut un affreux carnage. Il y en avait de tout sexe et de

(1) V. Dion. LVIII. Tacit. Ann. VI. 25. Juvénal. X. v. 66 et suiv. Sénèq. de tranquillitate animi. 11. Suet. in Tib. 65.

(2) « Il fut arrêté que l'on sévirait sur ce qui restait des enfants de Séjan ; la colère du peuple s'adoucissait pourtant, il avait vu assez de supplices ! On porte donc les deux enfants en prison, le fils qui comprenait son sort, la jeune fille qui s'en doutait si peu, qu'elle demandait : « quelle était sa faute ? où la menait-on ? Elle ne le ferait plus, ajoutait-elle, et les châtiments de son âge pourraient bien suffire. » Selon les auteurs contemporains, comme il était inouï qu'une vierge eût été mise à mort par les triumvirs, la fille de Séjan fut violée par le bourreau, puis aussitôt étranglée, et ces deux cadavres d'enfants furent jetés aux gémonies. » Tacite, Annal., V. 9. — V. aussi Dion. LVIII et Suétone in Tiberio, 61, d'après lequel il semble que cet acte de cruauté monstrueuse fut renouvelé plus d'une fois.

tout âge, d'illustres et d'inconnus ; il y avait des cadavres entassés, d'autres épars çà et là : on les jetait dans le Tibre sans que leurs parents pussent seulement en approcher. Des gardes étaient là épiant chaque douleur, et tous ces corps flottèrent à l'aventure, sans que personne osât, tant les liens de la vie humaine étaient brisés, en ramener un seul sur le rivage, ou rendre le moindre honneur à ceux que le flot y portait.

Ce fut alors le plus haut période des cruelles passions de Tibère. Accoutumé à la terreur universelle, bien enfermé dans sa retraite, alléché par le sang qu'il avait goûté, il n'eut plus de frein ni de mesure. Des enfants de neuf ans, selon Suétone, furent punis du dernier supplice ; le deuil devint matière à accusation. Les femmes, qu'il était plus difficile de condamner sous d'autres prétextes, furent poursuivies pour cause de douleur (*ob lacrymas*) (1). Tout pliait devant Tibère ; le sénat était d'une servilité fatigante pour lui-même. Dion rapporte que les deux consuls qui venaient de célébrer le vingtième anniversaire de son règne avec tout le luxe ordinaire d'encens et de flatterie, furent aussitôt accusés, et reçurent leur sentence de mort. Gallus, condamné par le sénat au moment où il était à la table du prince, attendit pendant trois ans l'exécution de son jugement. C'était, en effet, un jeu de Tibère de faire languir les proscrits en face du supplice ; à l'un d'eux qui lui demandait la mort, il répondit : « Je ne suis pas encore réconcilié avec toi. » Enfin, trois ans après la chute de Séjan, on poursuivait encore ses amis ; et Tibère, impatient d'être au courant des supplices, était venu, non pas dans Rome, où la peur lui défendit à jamais de rentrer, mais aux portes de cette ville, recevant les nouvelles d'un jour à l'autre, assistant ainsi au cours de sa justice, correspondant sans retard avec ses bourreaux (35).

J'ai poussé tout de suite les événements jusque-là. L'his-

(1) Tacit. Annal. VI. 10.

toire de Séjan complète celle de la famille impériale, qui forme la partie extérieure, la partie dramatique de l'histoire de Tibère ; j'ai réduit tout cela en aussi peu de pages que j'ai pu : en voilà bien trop sur ces hideuses passions. Ce palais des Césars fut un vrai coupe-gorge domestique. Il n'y eut guère d'esprit de famille chez les rois avant le christianisme.

§ II. — LA POLITIQUE DE TIBÈRE.

Mais ce sont là les faits et non pas les choses, les événements sans leur principe, l'énigme sans le mot. Voyons quelle était la vie, l'économie sociale de l'empire. J'ai dit comment Tibère s'était fait d'abord humblement et obscurément administrateur ; mais peu à peu, tout en rappelant sans cesse les exemples d'Auguste, il renonçait à sa politique, et se retirant doucement de cette lutte qu'Auguste avait entreprise contre la Rome nouvelle, laissait tomber une à une des traditions un moment relevées.

Entre la vieille Rome et la Rome cosmopolite, de quoi s'agissait-il? D'une vaisselle d'étain ou d'une vaisselle d'or, d'une robe de laine ou d'une robe de soie (habit commun aux hommes et aux femmes, déshonneur du sexe viril) (1), d'un faisan ou d'un *attagen* de moins sur la table, d'un souper de 200 sesterces (40 francs) comme le prescrivait Auguste, ou d'un souper de 10 millions de sesterces comme le fit Caligula. La question du luxe dominait tout. Il aurait fallu pour faire vivre les pauvres que les riches se résignassent à vivre comme eux.

La puissance de l'esprit officiel chez les Romains pouvait seule soutenir un peu la vieille morale des lois somptuaires. Il y avait encore de scrupuleux édiles qui criaient au scandale quand ils voyaient sur le marché trois beaux poissons se

(1) Ne vestis serica viros fœdaret. Tacite. Annal. II. 33.

vendre 30,000 sesterces (7,911 francs) (1), qui passaient en grondant devant les maisons de jeu, qui soupçonnaient finement qu'on ne leur disait pas le véritable prix auquel on avait acheté ces beaux vases de Corinthe. Il y avait des sénateurs qui, sans pitié pour l'embarras de leurs collègues, se plaignaient de la familiarité de ceux-ci avec des histrions et des pantomimes. Il y avait, en un mot, quantité de vieilles lois que le sénat n'osait guère attaquer et se souciait moins encore de remettre en honneur, quantité de vieilles questions que Tibère aimait mieux, disait-il, traiter par lettres que de vive voix, pour ne pas voir trop de figures embarrassées autour de lui (2). L'esprit du siècle était bien fort : Auguste lui-même, malgré les rigoristes du sénat, n'avait osé toucher à la parure des femmes (3). Mais singulier contraste ! Auguste, avec son esprit de grâce et de tempérament, n'en avait pas moins gêné, autant qu'il était en lui, la pente de son siècle ; Tibère, en lui laissant peu à peu reprendre son cours, ne lui en faisait pas moins une mine triste et grondeuse. Quand il s'agissait de quelqu'une des questions vitales de cette époque, des lois somptuaires, des lois sur le mariage, de toutes les bornes qu'Auguste avait voulu poser contre la décadence des mœurs romaines, et que chaque jour le reflux du siècle travaillait à renverser, Tibère prenait son front ridé, sa voix d'amertume et de reproche ; il parlait comme les vieux Appius ses ancêtres, et concluait cependant en faveur du siècle. Il lui ouvrait quelque porte pour échapper à la prison dans la-

(1) Suét. 34. C'étaient des surmulets, poissons très-recherchés. On envoya à Tibère un surmulet de quatre livres et demie, qu'il fit porter au marché et mettre en vente : « Mes amis, dit-il, je me trompe bien, si ce n'est Octavius ou Apicius qui l'achète. » Il fit plus que gagner son pari ; il y eut enchère entre eux deux : Octavius l'emporta, et ses amis l'honorèrent beaucoup d'avoir payé 5,000 sest. un poisson que César vendait et qu'Apicius n'avait osé acheter. Sénèque. Ep. 95. Un de ces poissons fut payé sous Caligula 8,000 sest. Pline. IX. 17 ; d'autres 6 à 7,000 sest. Juvén. IV. 15. Macrob. II. 12.

(2) Tot a majoribus repertæ leges, tot quas divus Augustus tulit, illæ oblivione, hæ... contemptu abolitæ. Tacite. III. 54. — (3) Dion. LIV. 16.

quelle Auguste avait voulu le renfermer, ou du moins il tenait entr'ouvertes celles que de vieux grondeurs auraient voulu voir closes à toujours (1). Tibère cependant, en ce qui le touchait, donnait le bon exemple : très-parcimonieux pour son propre compte, il faisait servir à des repas solennels une moitié de sanglier ; et depuis que les acclamations du peuple lui avaient arraché la liberté d'un comédien son esclave, il avait juré qu'on ne l'y reprendrait pas, et ne donnait plus de spectacle au peuple. Mais c'était affaire d'économie domestique ; et, comme prince, il ne voyait pas grand mal à ce que les grandes fortunes et les grandes familles, dont il avait toujours peur, se ruinassent en vases d'or, en habits de soie, en châteaux immenses, en multitudes d'esclaves ; à ce que les âpres et insatiables passions qui dévoraient la jeunesse, devinssent plus ardentes et plus amères ; à ce que les haines de famille s'aigrissent, à ce que les grands noms vinssent se déshonorer et périr dans les dissensions domestiques, les empoisonnements et les adultères. Tout cela ne gâtait rien à sa politique.

Car, en s'éloignant ainsi de la politique romaine d'Auguste, il commençait à entrevoir une politique nouvelle et d'autres appuis. Il y avait, sous la république, une loi Julia contre ceux *qui auraient diminué la majesté du peuple.* Qu'était-ce que *diminuer la majesté du peuple?* Ce n'était rien, c'était tout. C'était ce que nous appelons *lèse-majesté,* haute et petite trahison, crime politique, complots, mots vagues et indéfinis dont l'arbitraire généralité est nécessaire sans doute, puisque partout il y a dans les lois quelque chose de pareil.

Mais n'oublions pas que la patrie, que le peuple était dieu, divinité plus sévère que les benins dieux de l'Olympe qui, eux, savaient entendre la plaisanterie. La sédition ou le com-

(1) Actes législatifs à ce sujet : an 15, S. C. contre la licence des pantomimes ; an 16, contre les habits de soie et la vaisselle d'or massif ; an 20, adoucissements aux lois sur le mariage (Tacite, III. 28). Sur ces actes et sur tout ce qui précède, V. Tacite, Ann. I. 77. II. 33. III. 52 et suiv. Suétone in Tiberio. 34.

(2) Suét. 34. 47.

plot était donc en même temps une impiété, et les lois de majesté (ce mot-là même n'appartient qu'aux dieux) joignaient au vague des lois politiques la rigueur des lois de sacrilége. Un mot, un sourire pouvait être un blasphème envers le dieu, aussi bien qu'une attaque à main armée était un attentat envers le souverain.

Quand finit la république, la divinité du peuple passait naturellement à l'empereur. Le César était la patrie incarnée ; la patrie était dieu, César devait être dieu. Si cela souffrit difficulté, ce fut de la part des empereurs eux-mêmes : depuis Hercule et Jupiter, ou au moins depuis Alexandre, rien n'était à si bon marché que d'être immortel.

L'empereur commençait donc à être investi de toute la sainteté du peuple ; c'était un souverain à défendre contre la trahison, sinon un dieu à venger du sacrilége ; la loi Julia vint tout d'abord s'appliquer à la *majesté* des empereurs, et Tibère, consulté sur la question, n'eut qu'à répondre : « Observez les lois. »

D'ailleurs, comme cette loi frappait tout, elle pouvait servir aussi la justice ; elle pouvait tout faire, même un peu de bien. Des chevaliers obscurs et coupables, de riches publicains qui s'étaient engraissés dans les provinces, des gouverneurs qui avaient pillé, des femmes de grande maison dont Tibère aimait à publier les désordres (utilisant ainsi la vieille morale romaine qui faisait de l'adultère un crime capital), telles furent les premières victimes (1). C'était un merveilleux légiste que Tibère, habile à trouver des ressources pour toutes ses passions dans l'arsenal des lois anciennes, à « cacher sous de vieux noms des scélératesses toutes nouvelles (2), » homme d'une religieuse légalité, parce qu'il savait que la légalité souffre tout ; déjà cependant âpre justicier, se

(1) *V.* Tacite. II. 50. III. 22 et suiv. IV. 42. 52. VI. 29. 40. 47. Accusations d'inceste. VI. 19 et ailleurs.

(2) Proprium id Tiberio scelera nuper reperta priscis verbis obtegere. Tacite. IV. 9.

cachant dans un coin du tribunal pour voir si son préteur châtiait bien (1).

Ainsi marcha-t-il humble et timide, tant que vécut Germanicus; ainsi laissa-t-il doucement « grandir sa loi de majesté (2) » ; mais peu à peu il se sentit fortifié, et c'est ici qu'il sut se servir de cette jeunesse des écoles dont nous parlions.

Chez les anciens, le droit d'accuser, comme chacun sait, appartenait à tous ; l'accusation était populaire. Un jeune homme, tout frais émoulu des combats de l'école, jeté dans la lice bien des fois sanglante des partis, ne connaissait rien de mieux que de jeter dès l'abord son gant au parti contraire, de prendre un homme corps à corps et de l'accuser. La vérité de l'accusation importait peu. Il s'agissait d'obtenir une victoire pour son parti, de faire exiler un adversaire. L'accusation était le début (3), elle était plus hardie, plus brillante, plus honorée que la défense ; l'humanité n'était pas une vertu chez les anciens; Sénèque la défend au stoïcien, et Virgile dit du sage : « Il n'a ni pitié pour le pauvre, ni envie pour le riche (4). » Crassus fut accusateur à dix-neuf ans, César à vingt-et-un, Pollion à vingt-deux (5).

Avec cela se combine un trait remarquable des mœurs an-

(1) Tacit. I. 75. Dion. 57.

(2) « Cælius a voulu, selon la tradition de nos aïeux, et à l'exemple de ceux qui sont ensuite devenus les plus illustres de nos concitoyens, chercher dans quelque illustre accusation l'occasion de faire apprécier son mérite au peuple romain... » Et plus bas : « Je ne loue pas ici sa modération, ce n'est pas la vertu de cet âge. Je loue cette impétuosité de son âme, ce désir d'avancer, cette ardeur pour la gloire.. » Cicéron. pro Cælio. 30. 31.

(3) Adolescebat intereà lex majestatis. Tacite. II. 50.

(4) . . . . Nec ille
Indoluit miserans inopem aut invidit habenti. Georg.

Bossuet se souvient de cette pensée, mais en la corrigeant admirablement : « Puisses-tu, mon frère, ne jamais sentir ni dureté pour le pauvre, ni envie pour le riche ! » Sermons.

(5) Tacit. de orat. 34. Quintil. XII 6.

ciennes. L'inimitié n'était pas, comme chez nous, quelque chose d'équivoque, qu'on avoue à peine, qui se cache sous des formes polies ou sous l'affectation de l'indifférence ; c'était quelque chose de patent, d'authentique, de formel, de déclaré. On entamait une inimitié, pour ainsi dire, comme on entame un procès ; c'était une affaire, que l'on commençait en faisant dire solennellement à un homme qu'on n'était plus son ami (1), qui se terminait en plein Forum devant des juges, en lui faisant, par sentence politique, interdire le feu et l'eau. Souvent un homme se jetait dans un parti pour être à même d'y défier son ennemi ; c'était le duel de ce temps-là. Il s'y mêlait du point d'honneur : Cicéron a besoin de se justifier par l'intérêt public d'avoir fait cause commune avec ceux qui avaient été ses ennemis (2). On se glorifiait d'avoir des inimitiés, de les entreprendre, de les soutenir, de les mettre à fin (3) ; il y en avait d'héréditaires dans les familles (4) ; en un mot, dans l'âpreté de cette vie parlementaire, elles étaient à la fois un devoir, une gloire, un objet d'ambition, et pour les soutenir, la grande arme était l'éloquence.

Sous l'empire, tout cela subsista, mais sans cette union avec la vie publique qui donnait à ces passions un but, une uti-

(1) C'est ce que fit « selon la coutume des ancêtres » Germanicus à l'égard de Pison. Suétone, in Caligula. 3. Tacite, Annal. II. 70. « La coutume de nos aïeux, dit Tibère dans Tacite, lorsqu'ils rompaient une amitié, était d'interdire leur maison à celui avec qui ils voulaient que leurs relations cessassent : c'est ce que j'ai fait à l'égard de Labéon. » Tacite. Annal. VI. 29. — A ceci se rapportent ces expressions romaines : inimicitias suscipere, exercere, deponere (Cicéron passim); amicitiam renuntiare (Tacite et Suétone, *loc. cit.*); hospitium renuntiare (Cicéron in Verrem. II. 36. Tite-Live. XXV. 18); domo interdicere (Suet. in Aug. 66. Tacite. Annal. VI. 29).

(2) De provinciis consul. 8. Et plus bas : « J'ai reçu une injure, j'ai dû être ennemi, je ne le nie pas. » 18. Et ailleurs encore.

(3) Jus potentissimum quemque vexandi et inimicitiarum gloria. Tacite. *Ib.* Et ailleurs : « Cécina, homme nouveau, récemment rentré au sénat, voulait se rendre célèbre par d'*illustres inimitiés.* » Hist. II. 53.

(4) Assignatæ domibus inimicitiæ. Tacit. de orat. « Varron accuse Sabinus, cachant sous le voile des inimitiés paternelles sa honteuse complaisance pour Séjan. » Ann. IV. 19.

lité, une grandeur. Il y eut, comme par le passé, des haines personnelles et des haines de familles : le désordre, le luxe, l'habitude de l'empoisonnement, l'attérissement des fortunes, ne faisaient que les rendre plus violentes. De ces familles dissolues et ruinées, sortait cette jeunesse que nous avons décrite, hardie, sans moralité, presque toujours sans argent, âme damnée de qui lui ferait une fortune et un nom, bourrée de rhétorique, sentant bouillonner en elle son ambition sans but et son inutile faconde.

Pour ces jeunes gens, comme pour leurs ancêtres, la porte de l'accusation était la première ouverte ; mais dépouillée de la grandeur de la vie politique, cette carrière devenait tout à fait infernale ; il n'y avait plus, même en apparence, de but désintéressé, il n'y avait que la vengeance et plus souvent le métier. Ce métier était celui de délateur (célèbre dans la Rome impériale), métier profitable, car il avait bien fallu intéresser ce droit d'accusation ouvert à tous, sans être imposé à personne ; et l'accusateur recevait de la loi une part dans les confiscations (1). Ainsi portaient leur fruit de despotisme toutes les institutions républicaines. La délation menait plus loin encore : à faire parler de soi, à se faire redouter, admirer même, à recevoir des saluts dans le Forum, à avoir le matin des clients dans son antichambre, à se faire suivre au Champ-de-Mars par une foule d'empressés ; on faisait trembler les familles, on inclinait sous soi l'orgueil des grandes maisons, on avait sous sa protection des villes et des provinces ; un roi était trop heureux de l'amitié d'un délateur (2).

Ceux qui commencèrent ce métier furent d'abord des hommes vulgaires, ignobles, méprisés ; mais bientôt les ambitions, les grands talents y vinrent. Les mêmes noms qui

(1) Le quart dans les poursuites de lèse-majesté (Tacite, Annal. IV. 20). Sur les récompenses des délateurs et des témoins, V. Suét. 61. Dion. 58. Tac. Ann. II. 32. IV. 30. VI. 47. — (2) Tacite, de orat. 5. 6.

figurent dans les thèmes du professeur Sénèque, comme ceux d'illustres rhéteurs ou d'écoliers de grande espérance, les noms d'Haterius, de Romanus Hispo, se retrouvent dans Tacite comme ceux de délateurs illustres ; nous les avons laissés à l'école, nous les revoyons au sénat en face d'accusés (1).

Et pendant que ces hommes, usant de leur liberté dans les limites légales, évoquaient, *more majorum,* dans le champ clos de l'accusation, toute gloire, toute supériorité, toute richesse, traduisaient devant les juges et devant le monde les désastres et les dissensions des familles, en y ajoutant le crime de lèse-majesté, « complément obligé de toute accusation (2) ; » Tibère pouvait se tenir tranquille, il n'était pour rien là-dedans ; chacun était dans son droit. Bien plus, au-dessous des délateurs, ceux qui ne pouvaient aspirer à ce noble métier, formaient une armée de témoins et d'espions, armée payée comme ses chefs, car la loi leur donnait des récompenses ; armée active, partout répandue, surveillant les pas, les paroles, entrant dans toutes les confidences, provoquant toutes les indiscrétions, les dénonçant toutes ; sans cesse en correspondance avec César, qu'elle informait secrètement et qu'elle dispensait de monter une police.

Si l'empereur vivant se refusait encore à être dieu, l'empereur mort l'était indubitablement. Il pouvait n'y avoir que trahison à outrager Tibère, mais il y avait sacrilége à offen-

(1) Voici ce que dit Tacite de l'espèce d'hommes qui faisait le métier d'accusateurs :

« Le premier métier de Junius Othon avait été celui de maître de rhétorique. Le crédit de Séjan le fit sénateur. A force d'effronterie, il cherchait à sortir de son obscurité première... Brutidius avait de hautes facultés ; s'il eût suivi la voie droite, il pouvait arriver au premier rang. Mais l'impatience le dévorait ; il fallut d'abord qu'il dépassât ses égaux, puis ceux qui marchaient devant lui, puis enfin sa propre ambition et son propre espoir... » Annal., III, 66. — « Haterius, plus haï que tout autre, tout affaibli par de longs sommeils et par des veilles licencieuses, assez oisif et assez lâche pour n'avoir pas à craindre la cruauté même de Tibère, méditait entre le jeu et la débauche la perte des plus nobles citoyens. » *Ib.* VI, 4.

(2) Tacite, III. 38.

ser Auguste. Briser sa statue, s'habiller, se déshabiller, fouetter un esclave devant son image, la porter sur une bague ou même sur une pièce de monnaie lorsqu'on entrait dans un lieu déshonnête (1), c'étaient des crimes capitaux. Bientôt le portrait de Tibère devint aussi respectable que celui de son prédécesseur. Une image de César à la main, l'esclave menaçait son maître ; sur le seuil même du sénat, une femme poursuivait de ses injures le juge qui l'avait condamnée, et si on voulait l'arrêter, mettait devant elle le portrait de l'empereur (2). Un poëte qui, dans une tragédie, avait fait adresser des injures à Agamemnon, passait pour avoir manqué de respect au pouvoir (3). Un autre par excès de hâte, avait composé l'éloge funèbre de Drusus, lorsque Drusus vivait encore ; c'était lui porter malheur : il fut condamné à mort. Toutes les superstitions de l'antiquité étaient appelées au secours de la tyrannie.

Quant aux vrais motifs de l'accusation, un peu de fortune, un peu de naissance, un peu de gloire, la haine d'un délateur suffisait. L'amour de l'argent, passion longtemps inconnue à Tibère, commençait à se développer en lui. Si l'impôt frappait les biens, la délation frappait les fortunes mobilières ; les premiers citoyens de la Gaule, de l'Espagne, de la Syrie, de la Grèce, furent condamnés pour ce seul fait, d'avoir eu en portefeuille plus du tiers de leur fortune.

Voilà ce qu'était une accusation. L'homme à qui elle tombait sur la tête était marqué du doigt comme un pestiféré ; on l'abandonnait de toutes parts ; s'il passait dans les rues, on

(1) V. Tac. Annal. I. 74. Senec. de Benef. III. 26. Suet. 58. « Paulus soupait avec plusieurs convives, ayant au doigt le portrait de Tibère sur une pierre précieuse. Je serais un sot, dit Sénèque, si je cherchais un détour pour dire qu'il prit un pot de chambre. Maro, un des plus actifs délateurs de ce temps, s'en aperçut, prit les convives à témoin que l'image de l'empereur avait été profanée ; il dressait déjà une dénonciation, quand un esclave, qui avait tout suivi et avait dérobé à temps l'anneau de Paulus, le montra à son propre doigt. » Sénèq. *Ib.*

(2) Tacite, Annal. III. 36. — (3) Suét. in Tib. 61.

se mettait à fuir, et puis ensuite on revenait sur ses pas, et on se faisait voir de peur d'avoir montré sa peur ; amis et parents laissaient un grand vide entre eux et lui. Il y avait une raison à cela, c'est que l'accusation gagnant de proche en proche comme la peste, d'un homme passait à sa famille, à ses amis, à ceux qui l'avaient salué, à ceux qui l'avaient vu. Pour ne pas être accusés, amis et parents se faisaient quelquefois accusateurs. La première pierre une fois jetée au proscrit, chacun se hâtait de décharger la sienne ; le moyen de se sauver était de le perdre ; le fils dénonça son père. Ici se retrouvaient les traditions du patriotisme romain exploitées par le despotisme impérial ; les délateurs immolaient leurs parents à Tibère, comme Brutus avait fait mourir ses fils, ou Horace sa sœur.

L'accusé presque toujours restait libre, et cependant ne songeait pas à fuir ; pourquoi ? Nous le savons peu ; c'est un fait qui révèle dans la société antique mille circonstances étrangères à la nôtre. L'empire était si vaste, que la fuite semblait impossible. « En quelque lieu que tu sois, écrit Cicéron à Marcellus, songe que le bras du vainqueur peut t'y atteindre. » Nous avons l'exemple d'un seul homme qui tâcha d'échapper à la puissance de l'empereur ; c'était un chevalier romain qui s'enfuyait chez les Parthes. On trouva cela étrange ; on l'arrêta et on le ramena à Rome. Tibère s'en soucia si peu, qu'il le laissa vivre.

Où fuir d'ailleurs ? au delà des bornes de l'empire on ne connaissait rien. L'empire romain n'était pas, comme nos monarchies, terminé par des fleuves, par des chaînes de montagnes, par des limites certaines ; à ses extrémités, des royaumes tributaires, des peuples barbares à demi soumis, faisaient suite aux provinces gouvernées par les préteurs et prolongeaient la puissance de l'empire (1). Où était la borne ? On ne le savait pas ; elle était là où l'on ne connaissait plus

(1) Regiones ultrà fines imperii, dubiæ libertatis. Sénèque.

rien, là où vivaient des peuples sauvages, où la géographie devenait fabuleuse. Il fallait vivre à Rome ou y mourir, vivre dans cette lumière, comme dit Cicéron, vivre de la pleine vie du Champ de Mars et du Capitole, comme ce Vénitien exilé qui revint à Venise sûr d'y trouver son supplice, mais aimant mieux mourir à Venise que vivre ailleurs.

Ni fuir, ni se cacher! Ces deux espérances du proscrit, qu'à toutes les autres époques le dévouement a si puissamment aidées, étaient perdues pour le proscrit de Tibère. Personne n'avait foi en personne. Rome était pleine d'esclaves ; des esclaves cultivaient la campagne : entre l'esclave et l'homme libre il n'y avait nul lien d'humanité ; c'était une autre nature. Au temps de Sylla, il y eut encore de nobles dévouements d'esclaves pour leurs maîtres. Sous Tibère, nous n'en trouvons plus ; la peur et la trahison, l'espionnage volontaire, étaient partout, et la police, faite par la trahison et la peur, était bien autrement inévitable que ne l'est la police faite par le pouvoir (1).

L'accusé paraissait donc devant le sénat, juge suprême des accusations de lèse-majesté. Il se présentait seul devant tous ces hommes, courtisans, intimes complices ou tremblants ennemis du prince ; devant ces vieilles toges qui avaient, les unes à se défendre de leur illustration, les autres à garder sauve leur obscurité ; devant ces restes mutilés de l'aristocratie, ennemis les uns des autres, honteux de leur nom, tremblants de leur gloire. En face de lui, trois, quatre, cinq accusateurs se réunissaient pour l'écraser ; s'il avait gouverné une province, elle ne manquait pas d'envoyer contre lui quel-

(1) « C'était là le plus affreux malheur de ce temps. Il n'était pas délation si infâme que dédaignassent d'exercer même les premiers du sénat, ouvertement quelquefois, souvent dans l'ombre. Toute différence avait cessé d'étranger ou de parent, d'ami ou d'inconnu, d'un fait nouveau ou d'un souvenir obscurci par le temps. Chacun, en hâte d'atteindre son proscrit pour se sauver lui-même, saisissait la première parole tombée dans un repas, dans une réunion au Forum sur le sujet le plus frivole. La plupart ne voulaient que leur propre sûreté ; mais il en était que le mal de la délation avait gagnés comme une peste. » Tacite, Annal. VI. 17.

que parleur disert, tout fier de se montrer sur le grand théâtre de Rome. Et ce n'étaient pas les accusateurs seulement : les témoins n'étaient point comme chez nous de simples narrateurs ; ils discouraient, invectivaient, se fâchaient aussi librement, aussi oratoirement que personne ; tous avaient été trop longtemps à l'école pour perdre les belles choses qu'ils y avaient apprises. De défenseur, il n'en est pas question, non que la défense fût interdite, mais nul n'osait s'y risquer (1). Alors pleuvaient, comme la grêle, les injures oratoires, l'imprécation, l'évocation, l'apostrophe, toutes les colères de la controverse, tous les souvenirs du rhéteur ; on nageait en pleine déclamation. L'accusé, renversé par l'invective, se relevait à peine, que l'hypotypose ou la prosopopée venait l'écraser ; il rendait le dernier soupir sous les foudres de l'apostrophe.

Ceci peut paraître puéril ; mais rappelons-nous combien les anciens étaient puérils eux-mêmes ; la puissance des phrases était immense. Quand Manlius fut accusé devant le peuple, on crut faire beaucoup contre lui, parce qu'on lui ôta un mouvement oratoire en lui ôtant la vue du Capitole qu'il avait défendu. On écoutait, on admirait, on se laissait persuader en artiste ; l'immoralité du but inquiétait peu. L'habitude était vieille de séparer le talent de la conscience, d'applaudir à l'emphase des mots sans songer à la vérité des choses ; cet homme avait bien parlé, que pouvait-on lui refuser ?

A ces accusateurs, à ces témoins, s'ajoutait le grand moyen de la procédure romaine, la torture des esclaves. Seulement la loi défendait de mettre à la torture les esclâves qui appartenaient à l'accusé : en habile procureur (2), Tibère sut élu-

(1) Silanus fut accusé,... et de peur qu'un de ses parents ne vînt à son secours, on ne manqua pas d'ajouter l'accusation de lèse-majesté qui faisait du silence une nécessité et un devoir. Tacite, Annal. III. 6.

(2) « Callidus et novi juris repertor. » Tacite, Annal. II. 30. Auguste, selon Dion, LV, serait le premier auteur de ce précédent.

der cette loi ; il fit vendre aux agents du fisc les esclaves de l'accusé, et dès lors ils purent être mis à la question sans le moindre scrupule légal.

Contre tout cela, contre ces témoignages, contre ces interrogatoires par la main du bourreau, contre ces ennemis hardis, effrontés, soutenus par César, habitués à la parole, l'accusé était seul, atterré, sans faconde; il perdait la force de nier les imputations les plus menteuses. Pourtant, s'il avait du cœur, il n'en était pas toujours de même. En ce temps, chacun tremblait pour soi, et lorsqu'on s'était mis au-dessus de la crainte commune, il n'était pas difficile de dominer les autres en la leur rappelant. L'accusé pouvait se grandir au rôle d'accusateur, nommer de prétendus complices, ou même, sans se reconnaître coupable, dénoncer son ennemi. Alors, pour peu qu'il y eût quelque éloquence, c'était une lutte épouvantable ; ces deux hommes, l'un s'érigeant en délateur, l'autre descendu au rôle d'accusé, parlaient à outrance pour leur vie ou leur mort : vrai combat de gladiateurs, duel à mort dont Tibère était l'impassible et l'heureux spectateur ; car il aimait toujours à voir aux prises l'un avec l'autre ceux qui avaient quelque puissance. Un accusateur ainsi accusé perdit la tête et s'enfuit; Tibère le fit ramener de force pour soutenir sa dénonciation jusqu'au bout (1).

Il y a plus : après la chute de Séjan, lorsque l'on poursuivait ses amis, un des accusés osa avouer qu'il avait été de ce nombre; mais en même temps il rappela au sénat, que le sénat tout entier en avait fait autant que lui : — « *Nous* avons flatté tout ce qui l'entourait, *nous* avons fait la cour à ses affranchis, *nous* avons été heureux de nous faire reconnaître de son portier. » Ce *nous* le sauva. Un autre, à qui l'on demandait le nom de ses complices, commençait à les désigner parmi ses juges ; les pères conscrits tremblèrent sur leurs siéges, le désespoir de cet homme les menaçait tous : ils se

(1) V. Tacite, Annal. IV. 28.

hâtèrent d'étouffer sa voix par des murmures et de le condamner.

Il y avait une autre raison pour se hâter. La condamnation était presque toujours si certaine, que l'accusé, dès le premier moment, cherchait à y échapper par le suicide. Allait-il attendre, dans sa maison, que les pas des soldats vinssent l'avertir qu'il était temps de mourir? que deux valets du bourreau lui passassent le lacet au cou dans un cul de basse-fosse? souffrirait-il que son corps fût traîné aux crocs, jeté aux gémonies, qu'on vendît ses biens sous la pique du préteur au profit du fisc, que ses accusateurs s'engraissassent de son patrimoine; que son testament, l'acte le plus solennel et celui qui tenait le plus au cœur du citoyen romain, fût déchiré? En se donnant la mort, il dérobait ses restes à l'infamie, son testament à une honteuse radiation, aux mains des délateurs l'héritage de sa famille (1). Mais si l'accusé était pressé de mourir, Tibère et le fisc tenaient à le faire vivre jusqu'à sa sentence; il y avait donc une effroyable émulation, à qui irait le plus vite de l'accusé ou des juges, l'un pour sauver ses biens et sa mémoire, l'autre pour sauver les droits du trésor. — « Carnutius m'a échappé, » disait Tibère d'un proscrit qui s'était tué (2). D'autres fois il fit le bon prince, et se plaignit que les accusés, en se donnant la mort, se dérobassent à sa clémence; il ne fut jamais si miséricordieux qu'envers les morts. Des accusés dont le procès dura plusieurs jours, prirent leur temps et se laissèrent mourir de faim; un autre qui s'était frappé d'une épée, fut amené au sénat tout sanglant, tout bandé, pansé pour le bourreau; un autre s'empoisonna devant ses juges: on ne prit pas le temps de le condamner; qu'importait, en une telle hâte, la formalité de la sentence? On l'emporta mourant, et on lui mit le lacet au cou comme déjà il ne respirait plus (3).

(1) Dion. LVIII. Tac. Ann. VI. 29. 30. — (2) Suétone. 51.
(3) Suétone. 51. Tacite. VI. 40. Dion. LVIII.

Dans une telle voie, on devait marcher vite. Ce n'était pas un tyran opprimant le peuple, c'était le peuple se déchirant lui-même au profit de son tyran. Bientôt l'accusation frappa au hasard, sur les pauvres, sur les obscurs, sur ceux que rien, si ce n'est les haines personnelles, ne lui recommandait; des exilés, des fils d'exilés furent ramenés de quelque lointaine province ou d'une île à moitié déserte, comme des gens qui eussent fait peur. On en vit venir de tout déshonorés par la misère, hideux, en haillons, sans que l'on sût qui se vengeait ainsi (1). Ce n'était plus vengeance, ce n'était plus soupçon, on n'en voulait plus à tels ou tels, on en voulait au premier venu pour faire peur à tous. A la fin de sa vie, il ne s'agissait plus pour Tibère de tuer ses ennemis, mais de tuer beaucoup : c'était Marat avec ses deux cent mille têtes.

En présence de tels faits, la vie privée de cette époque nous semble marquée d'une tristesse profonde. A travers une passion de luxe qui tenait du délire, des débauches gigantesques, des plaisirs frénétiques, on savait qu'avant le lendemain matin, un petit billet d'un accusateur à Tibère ou de Tibère au sénat pouvait vous conduire à une mort ignoble dans le cachot infect de Jugurtha. Cette époque sans moralité et sans croyance, ne trouvant rien en elle-même qui l'aidât à envisager avec la dignité du vrai courage ce perpétuel danger suspendu sur sa tête, s'enivrait pour l'oublier; mais au milieu des orgies, un amer ennui la prenait au cœur. N'espérant en rien, vouée à des superstitions sinistres envers un destin qu'elle croyait aveugle, demandant à l'astrologie et aux présages la connaissance d'un inévitable avenir, fataliste et superstitieuse, sans vertu, sans philosophie, sans foi, elle croyait faire un acte de grandeur et échapper à l'inévitable loi du destin par le suicide. Le suicide, qui était la grande ressource contre Tibère, lui paraissait aussi la grande ressource contre elle-même. Tant de morts volontaires appelées

(1) Tacite. Annal. IV. 13.

et savourées avec bonheur par des proscrits, dans le Forum, dans le sénat, dans la prison, partout où ils pouvaient, accoutumèrent aisément Rome à ce genre de courage qui se fait si facilement imiter. Ce n'était pas seulement danger présent, malheur personnel ; c'était ennui de la vie (*tædium vitæ*), tel était le mot consacré. On s'enfermait dans sa chambre, on refusait les aliments, et l'on attendait sa fin. Ainsi, Lentulus, maître d'une grande fortune, ayant eu le malheur de faire Tibère son héritier, se laissa pousser par celui-ci, à force de chagrins et de craintes sourdes, à se donner la mort. Ainsi, Coccéius Nerva, ami et commensal du prince, illustre dans la jurisprudence, inattaqué par les délateurs, se laissa mourir, Tacite le dit, de la profonde tristesse que lui inspirait son époque (1).

D'où venait tout cela?

La peur était le dieu de ce siècle. Et quelle était la raison de la peur? Pourquoi cet abandon, cet isolement du proscrit, cette trahison universelle, ce manque de foi réciproque entre gens qui avaient le même intérêt et couraient le même danger? ce peuple tremblant dans les rues, fuyant au passage d'un proscrit, détestant Séjan et n'ayant de courage contre lui qu'après sa chute, adorant la mémoire de Germanicus, et lorsque sa famille est proscrite, osant à peine s'émouvoir un peu dans les rues, tout en protestant de son respect pour Tibère? ce sénat, le représentant de l'ancienne aristocratie, servant contre elle et contre lui-même les desseins du prince? et Tibère même, le grand ressort de l'universel effroi, vieillissant dans la peur, blotti dans son nid de Caprée, consultant les astrologues sur la durée de sa vie, tremblant comme ceux qu'il faisait trembler? Quelle était donc la cause première de cette terreur sans exception et sans borne?

Ce n'était pas chez le peuple la crainte d'une puissante force matérielle ; neuf ou dix mille prétoriens réunis sous les

(1) Tacite, VI. 26.

murs de Rome, gens qui vivaient de plaisir, faciles à acheter, faciles à vaincre, n'eussent pas été contre une révolte de cette vaste cité une suffisante barrière. Les légions étaient disséminées sur les frontières, et disséminées par la politique qui les craignait bien plus qu'elle ne comptait sur elles : c'était auprès d'elles que les enfants de Germanicus avaient espéré trouver un refuge.

Mais il faut le dire d'abord : les masses sont bien plus inertes, leur action sur la vie sociale bien plus rare qu'on n'est tenté de le croire. En tout lieu et en tout temps, les minorités gouvernent. Dans quelques pays du Nord, des moyens toujours un peu artificiels ont appelé une minorité plus forte, mais encore une minorité, à la fiction plutôt qu'à la réalité du gouvernement. Mais déjà si vous descendez en France, vous trouverez la loi plus empressée à donner que les masses à recevoir ; les magnifiques droits qu'elle offre, insoucieusement négligés pour un marché à faire ou pour une journée de moisson ; les salles d'élection laissées à quelques meneurs et à leurs dupes. C'est bien mieux encore dans le Midi, où la double facilité d'oublier et de vivre, les jouissances de l'oisiveté, l'heureux débarras de toute prévoyance, la vie jour à jour, heure à heure, rendent le peuple plus antipathique et plus étranger à ces vides et sérieuses simagrées de la vie politique ; pays ingouvernables par de tels moyens, si je m'en crois. Voyez les invalides révolutions d'Espagne et d'Italie, révolutions prétoriennes que fait un régiment, qu'un bataillon défait : et la nation que fait-elle? La nation est ici, au coin de la rue, assise à terre quand elle ne peut avoir de meilleur siége, mangeant son macaroni, buvant son chocolat, fumant son cigare (si la révolution lui en a laissé un), savourant au moins, ce qu'on ne peut lui ôter, son beau soleil ; regardant la révolution passer, bien des fois ne laissant pas que d'en souffrir, mais ne songeant pas à s'en mêler, faisant bien ou mal, mais faisant ainsi.

Ce n'est pourtant pas assez, chez des Romains surtout,

pour expliquer cette patience de vingt ans, cette terreur si lâche de tout un peuple devant un vieillard sale et décrépit que le peuple à son tour faisait trembler. L'Italie, Rome elle seule, une légion, quelques grandes familles avec leurs esclaves et leurs clients, eussent pu faire une révolution. Et cependant Tibère, au milieu de toutes ses craintes, ne paraît redouter qu'un assassinat et non une émeute.

Pourquoi donc ?

Voici, je crois, la cause fondamentale. La plupart des sociétés antiques reposaient sur l'égoïsme national; patriotisme dans les républiques, despotisme dans les monarchies, le principe était le même. Et croyez que le despotisme avait aussi ses héros et ses religieux dévouements. Hérodote raconte que lorsque Xercès, vaincu en Grèce, s'enfuit dans son royaume, une tempête s'éleva pendant qu'il traversait la mer; le pilote déclara que le navire était trop chargé et que la vie du roi était en péril. Le pont du navire était couvert des grands de la Perse, qui avaient suivi le roi. A cette déclaration, ils vinrent tous, les uns après les autres, mettre le front à terre aux pieds de Xercès, et se précipitèrent dans les flots. Il y a dans la simplicité de ce dévouement, quelque absurde qu'il soit, un certain grandiose qui étonne et qui vaut bien (en supposant la vérité des deux histoires) Curtius et son fameux cheval se précipitant dans l'abîme.

Dans le sein et comme à l'ombre de cet égoïsme national, croissaient, si je puis ainsi dire, une foule d'égoïsmes partiels de tribu, de caste, de corporation. Sur cet ensemble vivait le monde. L'égoïsme national, quoique fondé sur un esprit d'hostilité et de guerre, sur la haine de l'étranger (*hostis* veut dire à la fois étranger et ennemi), resserrait les liens de chaque société, la faisait une, la concentrait par l'exclusion de ce qui était au dehors ; et par les idées superstitieuses qui en étaient le principe, la ralliait plus complétement dans les républiques à l'aristocratie, dans les monarchies au souverain, qui était le nœud, et, souvent même

la divinité de ce système. A son tour, l'égoïsme d'association, de tribu, de famille surtout, formait entre les diverses portions de la société des liens durs, sanguinaires, mais puissants, et se rattachant tous à l'unité politique. Ce n'est pas ici le lieu de dire combien était imparfait cet ordre social, fondé en dernier résultat sur la division et la haine de peuple à peuple, par conséquent sur la guerre, l'extermination et le sang ; combien funeste à l'intérieur même des sociétés était ce système, qui, ne reconnaissant rien de sacré dans la personne de l'homme, n'admettait point de droit ni de raison que le sujet pût faire valoir contre la république, et immolait, sans égard pour la justice, l'homme à la nation, à la tribu, à la famille : tout ce que je veux dire, c'est que telle était la base de tout ordre social avant le christianisme, et qu'il ne pouvait guère y en avoir d'autre.

La conquête romaine renversa cette base ; les égoïsmes nationaux, si je puis ainsi dire, furent tous fondus dans le grand égoïsme romain ; ils se réduisirent à la proportion de quelque gloriole de petite ville. En même temps, Rome, qui, plus que toute autre cité, avait exalté en elle cet égoïsme national, Rome, chez qui les égoïsmes partiels et surtout celui de la famille étaient aussi plus puissants ; Rome, en s'étendant à l'excès, laissa échapper la maille première de ce réseau si serré, et relâcha en elle-même tous les liens de l'égoïsme national, comme elle les brisait chez les autres peuples. Ainsi la vieille base de la société païenne fut rompue ; le monde antique n'eut plus l'appui vicieux, mais l'appui sur lequel il reposait.

Mais en même temps tout cet égoïsme de société se brisait en égoïsmes individuels. Ce que la philosophie enseignait était trop vague, trop dépourvu de base ; ce que la religion contait, trop mélangé et trop puéril pour qu'il en pût naître quelque lien puissant entre les hommes. La famille elle-même qui était, pour les anciens, plutôt une rigoureuse et politique unité, qu'une sainte, naturelle et affectueuse association, la

famille n'avait plus assez de puissance pour maintenir ses droits. Personne ne tenait plus à personne. Cette complète dissociation, cet anéantissement de tout lien, même de famille, est horriblement prouvé dans Tacite ; il est prouvé par l'unité même, et l'unité excessive du pouvoir.

Ainsi tout le monde étant divisé, tout le monde était faible, tout le monde avait peur. Voilà le secret de cette époque. Chacun se sentait sans appui. Dans une telle situation, celui qui attaque le premier a un ascendant terrible ; il fait acte de force, tandis que les autres sentent leur faiblesse. Chacun alors ne songe qu'à soi, se voit d'avance seul à seul contre cet ennemi ; lui timide contre cet audacieux, lui faible contre ce fort, il ne pense qu'à rester coi, à faire sa paix, à se sauver aujourd'hui ; viendra demain ce qui pourra. Ainsi, le premier attaqué reste isolé, tout l'abandonne. Tacite nous le dit : « La terreur avait brisé de force toutes les relations humaines » (1). Nul ne songeait que son tour allait venir ; on ne défendait pas autrui, on n'était pas défendu. Ce sentiment vulgaire qui nous porte à éteindre le feu pour qu'il ne gagne pas jusqu'à nous, cédait à la peur du moment présent. Je ne dirai pas la charité désintéressée, la charité chrétienne, mais l'égoïsme solidaire, l'égoïsme garde national, celui qui secourt les autres pour en être secouru à son tour, eût été alors une vertu sublime.

Il ne faut pas s'étonner de la puissance et de l'universalité de cette terreur. La terreur croît par cela seul qu'elle existe ; on a peur de la peur qu'on a eue, on tremble parce qu'on a tremblé, on trahit parce qu'on a trahi ; le simple citoyen dénonce parce qu'il a dénoncé hier ; le sénat condamne parce qu'il a condamné. Une fois le parti de la peur préféré à celui de la résistance, il n'y a plus qu'à avancer dans la même route, et, de cette façon, quelques délateurs arrivent à faire trembler tout un peuple.

(1) Interciderat sortis humanæ commercium vi metûs. Annal. VI. 19.

Et remarquez une chose : c'est que le premier instrument de Tibère était le sénat, le corps qu'il menaçait par-dessus tout, celui dont il était le plus détesté, dont il affectait de redouter les poignards, l'ennemi presque officiel de sa puissance. Le sénat était le centre de cette vieille *nobilitas* qui avait été vaincue à Pharsale, de ces hommes qui gardaient à leur foyer les images de leurs aïeux consulaires, qui avaient encore une clientèle, donnaient encore des jeux au peuple, lui bâtissaient encore des monuments, entretenaient ceux dont leurs ancêtres leur avaient légué la conservation : « magnificence héréditaire, dit Tacite, qui n'était pas encore passée de mode » (1). Le sénat était le centre de ce gouvernement républicain que nous avons montré existant de droit, pendant que le gouvernement de César existait de fait. Le sénat, depuis que Tibère avait supprimé les comices, nommait les préteurs et les édiles (César seul nommait les consuls); bien que ces choix se fissent sous l'influence et sur la proposition de César (2), le sénat gardait assez de puissance pour maintenir dans ces charges les anciennes familles, pendant que les familles nouvelles, les familles des affranchis et des parvenus du palais grandissaient dans les magistratures bourgeoises créées par Auguste. Ce fut même un moment sérieux pour Tibère, un moment, où « il sembla qu'on allait pénétrer les secrets de la puissance impériale », lorsqu'on proposa dans le sénat de nommer les magistrats cinq ans d'avance ; c'était leur garantir par la certitude du pouvoir une sorte d'indépendance, donner à la *nobilitas* un moyen de faire corps et de s'entendre, au gouvernement républicain un moyen de devenir sérieux (3).

Voilà pourquoi le sénat était encore une puissance, pourquoi, dans les commencements de Tibère, il s'y gardait une

(1) Annal. III. 72.

(2) Tacite, I, 15. Dion. 58. Juvénal. X. 77. Ovide, Pontic. VI. 9. 67. Suétone in Caligulâ. 16. — (3) Tacite. II. 36.

sorte de liberté, et le droit ancien de dire, à propos de tout, ce qu'on pensait des affaires publiques (1). Voilà pourquoi Tibère, au temps de ses timides débuts, se levait devant les consuls, votait au sénat comme un simple membre et quelquefois y votait seul de son avis, renvoyait au sénat les députés des provinces et les rapports des généraux ; laissait relever la coutume aristocratique de faire, lorsqu'on entrait en charge, l'éloge solennel de ses ancêtres. C'est qu'alors il croyait de sa prudence de respecter « le droit ordinaire », comme dit Suétone, le droit public officiel de l'ancienne Rome.

C'est là ce qui explique dans le sénat et cette servilité habituelle et ces velléités de courage, ces hardiesses momentanées à se regimber contre les délateurs, parfois à les condamner (2). Un Pison ne craignait pas de dire que, fatigué du spectacle des délations et de l'espionnage, il allait quitter Rome pour jamais, et c'était Tibère qui le suppliait de rester. D'impertinents sénateurs osaient prétendre devant César que, César absent, le sénat pouvait bien faire son devoir, et qu'une telle indépendance ne serait qu'honorable à la patrie (3). — C'était alors au début de Tibère ; le sénat se sentait le chef d'un système encore puissant, Tibère lui permettait cette ambition, et le sénat encouragé jouait presque à la république.

Mais plus tard le sénat paya cher sa position aristocratique et sa souveraineté officielle. Rempli des hommes que Tibère avait le plus à cœur de poursuivre, il frémissait chaque fois qu'on lui demandait une de ces illustres têtes ; mais il les livrait l'une après l'autre, espérant que peut-être l'avidité du tyran serait rassasiée, et chacun s'estimant trop heureux que

(1) Erat adhuc frequens senatoribus, si quid è republicâ sentirent, loco sententiæ promere. Tacite, Annal. II. 33.

(2) Condamnations contre les délateurs. Tacit. Ann. IV. 21. 31. VI. 3. 7. 30. 48. « L'accusateur le plus hardi, dit ailleurs Tacite, était saint et sacré : l'accusateur plus obscur et moins redoutable courait risque d'être puni. »

(3) V. Suétone in Tiberio. 31. 32. Tacite. II. 34. 35.

ce ne fût pas son tour (1). Ainsi, le sénat et l'aristocratie se livraient, se mutilaient eux-mêmes, et je ne connais rien de plus caractéristique que cette simple note de Tacite : « Pison cessa de vivre à cette époque ; chose étrange après une telle illustration, il mourut dans son lit ! »

Et maintenant, si de cette société et de ce sénat nous nous tournons vers le chef de cette terreur, le grand moteur de toutes ces craintes, nous y verrons en même temps le plus grand trembleur de tout cet empire. Examinons de plus près ce que la tyrannie faisait de ce tyran ; regardons le monstre dans sa cage qu'il avait si bien verrouillée en dedans, qu'il pouvait à peine en sortir.

Au sein de la mer de Naples, à trois milles du rivage, vis-à-vis des belles côtes de la Campanie, s'élevait Caprée, prison au dehors, au dedans lieu de délices, rocher escarpé au sommet duquel s'apercevait le faîte des douze villas construites par Tibère en l'honneur des douze grands dieux, les thermes, les aqueducs, les arcades qui servaient de pont au-dessus des vallées. Ce petit coin de terre, protégé par la mer contre le bruit du continent, par le mont Solaro contre toutes les rigueurs de la saison, avait déjà plu à Auguste, qui était venu y passer quatre années. Après Tibère, Néron vint y habiter aussi, tout tyrans qu'ils étaient, amateurs de la belle nature ! Dans la grotte d'azur que l'on vient de découvrir, on a retrouvé le reste des bains de Néron ; la sensualité romaine, à qui rien n'échappait, avait creusé un souterrain pour rejoindre la mer, et goûter les plaisirs d'un bain inouï sous cette grotte merveilleuse. En approchant de l'île, on doutait de pouvoir débarquer ; l'escarpement du rocher ne laissait aux barques qu'un seul point où elles abordaient. Il y avait

(1) « On accusa en masse Annius Pollion, Appius Silanus, Scaurus Mamercus, et avec Pollion, Vinicianus son fils, tous de haute naissance, plusieurs parvenus aux premières charges. Les sénateurs tremblèrent; c'étaient tant d'hommes illustres : qui pouvait être pur de toute alliance, de toute amitié avec eux ? » Tacite, Annal. VI. 9.

là une sentinelle, et l'on s'apercevait du voisinage du prince.

En effet, depuis longtemps il avait quitté Rome. Une aussi grande ville n'était pas pour lui facile à habiter. De ce mouvement et de cette vie, quoi qu'on pût faire, s'élevait une sourde clameur qui lui reprochait ses crimes : c'était un billet jeté sur le théâtre, à sa propre place ; c'était l'invective hardie, en face, en plein sénat, d'un condamné ; les condamnés, seuls libres, osaient tout dire. Un autre jour ce fut un témoin, homme simple, jaloux de bien faire, qui, croyant ne pouvoir dénoncer trop, se mit devant les sénateurs et Tibère, malgré l'embarras de celui-ci et les murmures de ceux-là, à répéter tout au long, mot pour mot, ce qui dans Rome se disait en secret contre le prince. Tibère avait donc quitté Rome, fuyant ces reproches, fuyant aussi les adulations qui lui étaient insupportables, et faisant écarter durement par ses soldats le peuple courtisan qui venait s'humilier devant lui.

Une fois sorti de Rome, les astrologues l'avaient prédit, il n'y revint plus ; onze ans se passèrent ainsi jusqu'à sa mort. Ce n'était pas faute de précautions pour être en sûreté dans Rome s'il y rentrait : à la honte du sénat, il s'était fait accorder par ce corps d'y venir accompagné de gardes ; il avait ajouté qu'on fouillerait les sénateurs à l'entrée (1) : les sénateurs s'étaient prêtés à tout, et n'eurent pas même la triste récompense de voir César au milieu d'eux.

Il vint une seule fois près de Rome. Je ne sais quel instinct l'y appelait ; il y arrivait par des chemins détournés, comme pour observer cette ennemie. Je ne sais non plus quel instinct l'en détourna ; il n'était qu'à sept milles, il apercevait Rome, quand un serpent favori qu'il avait, mourut rongé par une multitude de moucherons. — « Craignons la multitude, elle est puissante. » — Voilà le présage qu'il en tira, et il revint sur ses pas.

(1) Dion, LVIII. Tacite. VI, 2.

Voyons-le donc maintenant dans sa sûre et délicieuse Caprée. Si, à travers les gardes et les espions, au risque de la vie, vous pénétrez jusqu'à lui, vous trouverez un hideux vieillard, la face moitié couverte d'ulcères et moitié d'emplâtres, chauve, courbé, à l'haleine fétide, avec des grands yeux de chat qui voient la nuit, taciturne; plein de disgrâce et de hauteur; usé par des débauches monstrueuses, tristes, cachées; couché à table, achevant de s'enivrer, discutant avec les grammairiens, ses bons amis, sur les cheveux de Phébus ou l'âge des coursiers d'Achille, ou bien parlant bas et gravement à Thrasylle, qui, la nuit venant, montera sur la tour pour étudier encore les astres.

Thrasylle était un Grec qui, à Rhodes, avait connu Tibère. Le futur empereur cherchait alors, permettez ce mot, à faire emplette d'un astrologue, mais il avait une étrange manière d'essayer ceux qui se proposaient. Il les menait chez lui, par de hauts et horribles rochers, suivi d'un seul affranchi : du toit de sa maison, ils examinaient les astres; Tibère consultait, l'astrologue répondait; mais si la réponse lui paraissait suspecte d'erreur ou de tromperie, au retour, en descendant ces mêmes rochers, l'affranchi, bien bête et bien robuste, jetait l'astrologue à la mer. Quand vint Thrasylle, Tibère lui demanda d'abord son horoscope. Thrasylle lui prédit la pourpre impériale, et, dit-on même, tout son avenir. — Et toi? as-tu pris ton propre thème de nativité? — Thrasylle étudie de nouveau le ciel, puis hésite, pâlit, étudie encore, semble surpris, épouvanté, s'écrie enfin qu'à l'heure même le dernier danger le menace. La défiance de Tibère ne tint pas contre cette preuve de science; il l'embrassa, le félicita sur son coup d'œil divinateur, lui donna toute assurance de salut, en fit son ami et son oracle.

Comme l'astrologue de Louis XI, Thrasylle dominait par la peur l'esprit de son maître. Il lui arracha même des prisonniers. Tibère, ne croyant pas à la divinité, mais au destin, ayant peur du tonnerre et se couvrant la tête de lauriers aux

jours d'orage, n'avait de religion que son astrolabe (1). Le fatalisme était la maladie de ce siècle, un des principes de sa dissolution, source féconde des pires superstitions, des superstitions athées.

Le prince est triste. Une lettre du roi des Parthes lui arrive, où ce souverain, peu civilisé, lui écrit : « Tu es un monstre, le meurtrier de ta famille ; la plus belle action que tu puisses faire, c'est de te tuer. » Lui-même, voici comme il écrit au sénat (je ne puis bien rendre la barbare obscurité de cette phrase, qui, dans un homme à qui ne manquait ni la raison, ni une certaine force d'esprit, doit faire croire aux remords) : « Pères conscrits, ce que je vous écrirai, comment je vous écrirai, ou enfin si je vous écrirai quelque chose, que les dieux et les déesses me fassent périr d'une façon plus cruelle que je ne me sens périr chaque jour, si je le sais (2). »

Mais ce n'est pas tout ; le prince se meurt. Sa santé, longtemps conservée, cède enfin aux excès qui ont rempli sa vie ; il est vieux d'ailleurs et décrépit. Mais s'il souffre, s'il est triste, s'il est déchiré de remords, il le cachera. « Rapportez les tables, versez le vin ; le festin n'a pas duré assez longtemps. » Un jour, à l'amphithéâtre, il a voulu lancer un javelot sur un sanglier, ce coup l'a fait tomber épuisé. N'importe ! « point de médecin ; passé trente ans, il n'y a qu'un imbécille qui puisse s'en servir. » Personne ne doit soupçonner ce qui se passe, ni dans cette âme, ni dans ce corps.

Les festins et le théâtre ne lui suffisent pas ; ce mourant se livre à d'étranges plaisirs. Ce vieillard dégoûtant et voûté, à qui les femmes expriment leur horreur au mépris même de la mort, a des recherches de débauches qui ne se peuvent dire.

(1) Circa deos et religiones negligentior ; quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi... Suétone. 69.

(2) Quid scribam vobis, P. C., aut quomodò scribam aut quid omninò non scribam hoc tempore, dii me deæque pejus perdant quàm perire me quotidie sentio, si scio. Tacite, Annal. VI. 6. Suétone, in Tiberio. 67, rapporte cette lettre dans les mêmes termes.

Nous laissons ces beaux détails dans la traduction qu'en fit faire M. le duc de Choiseul pour l'édification des bonnes gens et l'honneur de son maître, le roi très-chrétien, Louis, quinzième du nom.

Puis le soin de la justice appelait César. S'il y avait bonne justice à Rome, il n'y avait pas moins bonne justice à Caprée. Si l'on accusait dans le sénat, on accusait bien mieux encore dans le palais du prince. Seulement ici il y avait une recherche de tourments que l'on ne connaissait pas à Rome; au lieu du simple lacet des geôliers, il y avait une *carnificine,* comme on eût dit la chambre de la question, d'où, après d'horribles tortures, les coupables étaient jetés à la mer. Ce n'étaient pas des accusés seulement, c'étaient des hommes invités par lui, assis à sa table, que Tibère envoyait à d'atroces supplices. Il avait mandé auprès de lui, par amitié, un homme qui avait été son hôte à Rhodes; cet homme arrive, est pris pour un suspect, et mis à la torture; pour cacher sa méprise, Tibère le fait tuer. C'est là encore ce misérable *pétri de boue et de sang,* comme l'avait bien deviné un de ses précepteurs; de vingt conseillers qu'au début de son règne il avait choisis parmi ses anciens amis, laissant à peine vivre deux ou trois; prêt à rendre le souffle et faisant encore tuer; enfin, lorsque, dans un repas, un nain, placé derrière lui avec ses autres bouffons, lui demandait: « Que fais-tu donc de Paconius? Pourquoi vit-il si longtemps? » réprimandant ce bouffon, mais ensuite écrivant au sénat de s'occuper de Paconius.

Cependant de fâcheuses nouvelles arrivaient des provinces. C'étaient la Gaule en révolte, l'Orient troublé, les Frisons que l'avidité des chefs romains poussait à la guerre, l'Arménie occupée par les Parthes, la Mésie par les Daces et les Sarmates (1). Pendant que Tibère suppliciait et s'enivrait à Caprée, tous les liens de l'empire allaient se relâchant. Depuis la mort de Drusus, sa première sollicitude pour les af-

(1) Suétone. 41. Tacite, VI. 31.

faires publiques avait sans cesse diminué. J'ai dit que la passion de l'argent s'était emparée de Tibère (1) ; par les confiscations, le numéraire s'accumulait dans ses mains avares, et l'intérêt de l'argent haussait d'une manière désastreuse (2). Les routes n'étaient plus entretenues (3) ; les provinces souffraient. Tibère ne s'occupait plus d'elles que pour leur demander leur contingent de proscrits, et faire passer par les mains de son bourreau les têtes les plus riches de Grèce ou d'Espagne (4). A quelques provinces, par fatigue de changer, il laissait éternellement les mêmes gouverneurs (5) : « Chassez, disait-il, les mouches qui sucent le sang d'un blessé, il en viendra d'autres plus affamées que les premières et le blessé souffrira davantage (6). » Mais les mouches dont parlait Tibère étaient insatiables, et, sous le règne d'Auguste, après une révolte des Dalmates : « Qui vous a poussés à l'insurrection ? disait Tibère à leurs chefs captifs. — Toi-même, répondirent-ils, qui envoies pour nous garder non des chiens, mais des loups (7). » A d'autres provinces, il ne donnait point de magistrats; il n'osait en choisir par méfiance de tous, ou bien par méfiance de ceux qu'il avait nommés, ne les laissait pas partir. Toute sa pensée était de dissimuler le mal, traitant les maladies de l'empire comme la sienne propre, craignant surtout de donner trop de crédit à un homme, s'il lui permettait de faire la guerre (8).

Cette apathie, du reste, était celle de tous. Par moments, Tibère se plaignait que les hommes les plus capables refusassent le commandement des armées, qu'il fût obligé de

(1) Ea prima Tiberio erga pecuniam alienam diligentia fuit, dit Tacite, sur l'an 24. Ann. IV. 20. V. aussi I. 75. III. 18. VI. 2. 19. Suét. 46. 49.

(2) Tacite. Annal. VI. 16. 17. — (3) *Id*. III. 31. Dion. 59.

(4) Suétone. 49. Tac. Ann. VI. 18. 19. — (5) Tacite, Annal., I. 80. Suétone. 41.

(6) Josèphe. Antiquités, XVIII. 8. — (7) Dion. 55.

(8) Dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permitteret; nec senatûs in eo cura, si imperii extrema deshonestarentur; pavor internus occupaverat animos. Tacite, Annal. IV. 76.

descendre à des prières pour trouver des consulaires qui voulussent accepter les gouvernements. Il est vrai que lui-même ne donnait pas de tribuns aux légions, et qu'Arruntius, nommé depuis dix ans pour aller en Espagne, était depuis dix ans retenu par une accusation (1). Mais qui eût reproché à Tibère sa négligence? Chacun occupé de son danger à Rome, qui eût pensé aux dangers lointains? Lorsqu'eut lieu la révolte de Sacrovir (an 20), qui souleva deux des nations gauloises, le bruit se répandit que les soixante-quatre États de la Gaule étaient en révolte, que les Germains avaient été appelés à faire alliance avec eux, que l'Espagne était douteuse. Ces bruits étaient faux; mais le présent était si triste, il y avait un tel désir de tout changement, que bien des gens s'en réjouissaient. « Il s'était donc trouvé, disaient-ils, des hommes qui venaient, par les armes et la guerre, interrompre la sanguinaire correspondance de Tibère et de ses délateurs (2)! »

C'est une chose étonnante que la faiblesse de ce pouvoir tyrannique; il était terrible de près, impuissant de loin. Les provinces étaient à dessein mal assurées, l'armée négligée; il n'y avait personne pour contenir le premier Espagnol ou Gaulois qui se révolterait. Aussi demandait-on ironiquement si ce Sacrovir allait être traduit devant le sénat comme coupable de lèse-majesté.

Il faut voir quelle était l'indépendance d'un général éloigné de Rome, aimé de ses légions, et comment, accusé d'avoir voulu faire épouser à sa fille le fils de Séjan, il écrivait à Tibère : « Ce n'est pas de moi-même, c'est par ton conseil que j'ai songé à m'allier à Séjan. J'ai pu me tromper comme toi, et la même erreur ne doit pas être irréprochable chez l'un, funeste à l'autre. Ma fidélité est entière; si l'on ne m'attaque pas, il en sera toujours de même. Mais je recevrai un successeur comme je recevrais une menace de mort. Faisons plutôt un traité : sois le maître de tout le reste, laisse-moi ma pro-

(1) Tacite. VI. 27. — (2) Tacite. III. 44.

vince. » Gétulicus, le général accusé, resta en faveur. Tibère, vieux et détesté, n'osait rien hors de la portée de ses bourreaux ; et puis, ajoute Tacite avec une grande vérité, il sentait que « son pouvoir reposait sur le préjugé plutôt que sur une force réelle (1) ». Cela est tout simple : Tibère avait constitué son gouvernement sur l'isolement et la peur. Conduit dans cette politique d'abord par l'amour du pouvoir, le sentiment de la haine qui le poursuivait, la crainte pour sa propre vie, la lui avaient fait pousser jusqu'au dernier excès. Il se sentait menacé de toutes parts ; il ne s'agissait plus là de politique ni de gouvernement : c'était une lutte entre lui et les meurtriers qu'il entrevoyait partout. Son avantage n'était pas, comme l'est d'ordinaire celui des autres souverains, la force et la régularité de l'administration, la puissance et l'attachement de l'armée, ou l'adhésion traditionnelle des grands corps de l'état, ou le pouvoir habilement partagé avec les masses et mesuré à leur avidité de manière à la contenter; non, son avantage et sa force étaient tout simplement d'avoir plus de moyens de mort que ses adversaires, de gagner de vitesse ceux qui voulaient le tuer, d'avoir auprès de lui les prétoriens et les licteurs, et de compter sur l'obligeance et l'empressement du bourreau.

Voilà où en était venue la majesté du nom de César, et à quelle gloire était arrivée cette dynastie, augmentée par les adoptions et les alliances, et qui allait périssant tour à tour dans quelque île déserte, ou dans les culs de basse-fosse du palais. Le souvenir d'Auguste et de César, la vénération religieuse pour eux, n'entraient plus pour rien dans les moyens de force de ce gouvernement simplifié. Le premier aventurier qui eût eu l'adresse de saisir la place de Tibère à côté du licteur, et, pour première parole, aurait dit à celui-ci de tuer son prédécesseur, était sûr d'être césar aussi légitimement, aussi divinement, aussi sûrement que Tibère.

(1) Magisque famâ quàm re stare res suas. Ann. VI. 30.

Dans une telle situation, il est aisé de penser que celui qui, pareil à Gétulicus, était sans crainte au milieu de la terreur générale, aimé et soutenu au milieu de l'isolement universel, n'était pas un homme à provoquer, mais à craindre. Il y a une sorte de consolation à voir aussi faibles en réalité les gouvernements les plus sanguinaires. Si on y regardait bien, on verrait que les princes qui ont employé ce facile moyen de pouvoir, et qu'on a fini par admirer pour la force et l'énergie de leur politique, y ont tous été poussés par la peur, et par suite sont demeurés, en bien des choses, d'une faiblesse et d'une impuissance incroyables.

Le système de gouvernement de Tibère fut un legs qu'il imposa presque à ses successeurs. Au milieu de l'égoïsme et de l'immoralité générale, on ne régnait guère que par la défiance ; et la défiance exercée contre tous conduisait bien vite à ce système. Quelques princes comme les Antonins osèrent régner autrement ; ils se hasardèrent à n'être pas sans cesse dans un état de tremblement et de menace. Il y eut sous ces princes un calme presque miraculeux ; mais, eux passés, tout reprit comme de coutume : l'empire revint à ses allures ; la délation, l'abandon des proscrits, l'influence désordonnée de la force militaire, tout cela était resté dans les entrailles de la vie romaine.

On reconnut vite comment avec un pareil régime il était aisé de tuer un empereur et de se mettre à sa place. Le maître fut celui qui avait l'oreille du *carnifex* ; il n'y eut point d'autre succession, point d'autre légitimité. De là cette suite précipitée d'empereurs inconnus, nommés un jour, égorgés le lendemain ; cette multitude de césars de tout rang, de toute nation, auxquels l'histoire ne peut guère donner qu'un peu de pitié pour leur mort.

Ce système de décimation de l'empire, d'intimidation sans limite, de terreur, non contre des coupables ou contre des ennemis, mais contre tous, a bien eu de notre temps, ou du temps de nos pères, quelque chose d'analogue : on a vu cinq

ou six hommes d'un génie inférieur à celui de Tibère, placés par le flux des révolutions à la tête du pouvoir, effrayés eux-mêmes de la situation qu'ils s'étaient faite, choisir, à défaut d'autre que la médiocrité de leur esprit ne leur suggérait pas, le plus facile moyen de gouvernement, la terreur! Haïs de tous, et, malgré tant de haine, assez vils pour être méprisés, sans une puissante force matérielle et tremblant pour leur vie, ils ont vécu de la terreur, ils ont eu des lois de majesté comme Tibère; comme Tibère, un sénat qui leur obéissait à la consternation générale, et, tout tremblant, envoyait les proscrits à la mort; comme Tibère, leurs *gémonies,* nos places et nos quais (nos pères l'ont vu), où ils jetaient le même jour, non pas vingt cadavres (la plus sanglante journée du tyran de Rome), mais quatre-vingts, mais cent cadavres à la fois!

Le parallèle sans doute serait loin d'être complet. Mais ce fut, comme sous Tibère, cette décimation calculée de tout un peuple, où il ne s'agissait plus de frapper tel ou tel, mais de frapper le plus grand nombre possible pour effrayer tous. Ce fut, par suite, ces mêmes honneurs rendus à la délation, ce même espionnage, cette même police gratuite, le plus souvent exercée pour sauver sa tête; moins encore de formes judiciaires et plus d'indifférence sur la réalité des accusations. Ce fut encore du côté des masses, cette promptitude avec laquelle la terreur se forma, cette contagion universelle de la peur, cet oubli de toute résistance, malgré la faiblesse réelle du pouvoir; plus de courage pour mourir que pour se défendre et pour vivre; je dirais presque une habitude de la mort, une facilité à aller au supplice, ce qu'on a appelé la fièvre de l'échafaud!

Cette époque eut aussi ses Romanus Hispo et ses Hatérius, formés par une éducation à l'antique, déclamatoire et puérile, nourris dans un air de phrases et d'antithèses; médiocres avocats, acteur sifflé, mauvais médecin, à qui on avait appris à admirer Brutus et Caton, et qui, adorant tout de travers l'antiquité qu'ils ne comprenaient pas, crurent l'imiter en n'i-

mitant que son ignoble décadence ; grands faiseurs de phrases, ne tuant pas un homme sans arroser sa tête de quelques figures de rhétorique ; Anacréons de la guillotine, gens presque tous d'une médiocrité profonde.

Chez tous ces hommes, vous rencontrez la peur, premier mobile de Tibère ; chez plusieurs, son amour pour l'argent, son luxe honteux, sombre, retiré, de Caprée, ses débauches, son mélange de cruautés et de fêtes. Mais, grâce à Dieu, il y eut encore des différences : Tibère monta sur le trône dans la situation la plus pacifique, au milieu de la société la plus régulière, toute pleine encore de l'esprit paternel, placide, conservateur, d'Auguste ; les montagnards furent jetés aux affaires au milieu d'une crise propre à étourdir de plus fortes têtes. Il fit la terreur, eux la trouvèrent.

En 1793 d'ailleurs, le monde ne vivait plus sous le règne de l'égoïsme antique. S'il y eut la même faiblesse, il n'y eut pas cette immoralité, cet abandon général, cette absence de tout dévouement ; la fuite ou la retraite ne fut pas sans espérance ; peu d'hommes furent trahis, un grand nombre admirablement sauvés ; les femmes pour secourir devinrent plus que des hommes ; la charité et le sang défièrent le pouvoir.

Enfin, la tyrannie de Tibère, à ne la compter que de la mort de Drusus, dura quinze ans ; l'autre, plus violente, fut plus courte : au bout de quelques mois, le paroxysme de la peur enfanta le courage ; le sénat, menacé de trop près, se révolta, sentit sa puissance, et le Tibère de 93 fut écrasé. Dans la société européenne, une domination pareille ne pouvait durer longtemps : l'Europe reposait encore tout entière sur les bases de la fondation chrétienne ; les sentiments d'humanité et de justice sont vivants chez nous ; si on les comprime, ils repoussent.

Nous valons mieux que les anciens. Les vertus de l'antiquité ne seraient plus des vertus aujourd'hui. On a voulu les renouveler beaucoup trop sérieusement en 93 ; beaucoup plus innocemment on a cherché à les renouveler de nos jours.

Ne nous a-t-on pas prêché le sacrifice de l'homme à la patrie, des individus à la société, comme si les individus ne composaient pas la société? Ne nous a-t-on pas parlé une fois de « verser le sang de dix générations » au profit de la onzième sans doute, pour laquelle on avait une prédilection singulière? L'on a dit ailleurs : « Nous aimerions mieux voir périr la moitié de la nation que si... » Tout cela, il est vrai, phrases sonores plutôt que pensées sérieuses! tout cela choses qui ne nous conviennent pas! nous ne sommes pas les anciens, grands seigneurs de l'histoire, rois au milieu d'un peuple d'esclaves; nous sommes des bourgeois, bons et honnêtes gens, plus rétrécis dans notre puissance individuelle, ne demandant pas mieux que d'aider la machine sociale à marcher, sachant nous unir et nous exposer pour le faire, mais ne donnant pas à qui le demande « notre dernier homme et notre dernier écu », et ne jetant pas au hasard nos enfants à ce grand mangeur d'hommes que certaines gens appellent patrie.

Le comité de salut public a eu ses apologistes; pourquoi Tibère n'aurait-il pas les siens? Déjà au dernier siècle, une langue hargneuse, parfois éloquente, du palais, un homme que son temps a trop durement traité, l'avocat Linguet s'est chargé de cette cause; mais lui, fait tout simplement du pyrrhonisme historique comme en a fait Voltaire, petite opposition de la philosophie à l'histoire, à laquelle un peu plus de philosophie eût fait renoncer. Tacite et Suétone sont pour lui des conteurs, des gens prévenus, les ignorants échos de quelques rumeurs populaires; Tibère n'était qu'un homme d'ordre, un peu sévère seulement, un bon administrateur, mais qui croyait trop Séjan sur parole, et qui, ennuyé du pouvoir, aimant le plaisir, ferma trop longtemps les yeux sur quelques légèretés de son ministre : on a médit de sa retraite de Caprée; c'étaient « des jardins délicieux », des boudoirs en rocaille et peints à la façon de Wateau, où ce vieillard « s'était retiré pour se livrer à une vie douce et solitaire, où, las

des affaires, jaloux de son repos et d'une gaieté rarement connue des princes », il donnait « des soupers agréables et ne se montrait plus qu'à des amis par qui il ne craignait pas d'être distrait ! »

Sans justifier ici Tacite et Suétone, deux des historiens les plus exacts de l'antiquité (plus tard j'en dirai un mot), sans guerroyer contre le pyrrhonisme historique (ce serait trop grave et trop long), qu'il me suffise de dire, que l'histoire se prouve surtout par son ensemble, par cet enchaînement de faits dont le premier anneau est au commencement des temps historiques et le dernier entre nos mains. Pour peu qu'on y pense, on verra que de la révolution de février, ou de tel autre événement dont nous sommes témoins, on peut remonter jusqu'à la mort de César ou jusqu'à la bataille de Cannes, par une chaîne que nul scepticisme ne pourrait rompre, dans laquelle il serait impossible de marquer l'endroit où la réalité cesse, où le roman commence.

Il faut distinguer sans doute, et les faits de détail des faits généraux, et les témoignages éloignés des témoignages contemporains, et les écrivains frivoles des écrivains graves, et les époques conjecturales des époques historiques. Il ne s'agit que des grands faits et des faits sérieux ; ceux-là se prouvent parce qu'ils se touchent ; ils se prouvent parce qu'ils s'engendrent. La tradition d'un peuple vérifie celle d'un autre, la tradition d'un siècle celle des autres siècles : et l'histoire a pour elle un témoin qui manque à la justice, parce que la justice s'occupe de faits obscurs, individuels, isolés ; elle a pour elle le plus irrécusable des témoins, quand son témoignage est sérieux et complet, la tradition.

Mais Linguet n'était pas humanitaire ; Linguet n'avait à sa disposition, ni la théorie du progrès, ni la perfectibilité de la race humaine ; notre temps a trouvé, pour les mémoires un peu compromises dans les siècles passés, d'autres apologies. Le fondement de ces apologies, c'est toujours la maxime qu'on ne cite pas : « Le but justifie les moyens. » Les moyens

ont été affreux ; c'est à en gémir : ils en pleuraient de chaudes larmes, ceux qui les employèrent ; mais que voulez-vous ? il fallait cela pour sauver le pays, il y avait nécessité ; autrement comment eussent-ils agi ainsi, ces hommes si purs et si vertueux ! S'ils déblayaient le terrain de la société, c'était pour y construire. Ils avaient un magnifique ordre social prêt à paraître au jour, toute une théorie de bonheur public qui n'avait plus besoin que de quelques têtes pour se développer librement. Que ne leur a-t-on laissé le temps ? Le moment même était venu ; la patrie ne réclamait plus ou presque plus de proscriptions. Cette ère de bonheur, de liberté, de richesse universelle, était au moment de commencer, et tout le monde se fût embrassé au matin du 10 thermidor !

Si je voulais, j'appliquerais cela à Tibère, et je serais bien étonné, du reste, que quelque amateur de paradoxe ne l'eût pas encore fait. Je montrerais qu'il y avait eu jusqu'à lui une aristocratie oppressive, riche des biens qu'elle arrachait au peuple, pesante surtout aux provinces, qu'elle pillait tout à son aise ; je citerais Verrès et tant d'autres. Cette aristocratie, vaincue par César, n'était pas encore détruite ; elle était encore riche, puissante par les souvenirs, entourée de clientelles, mêlée à toutes les affaires de l'État, trouvant encore mille occasions de saigner le peuple. Quant à Tibère, j'en ferais un bon homme, simple, ne demandant ni honneurs au dehors, ni flatteries, ni pompeux hommages ; aimant les plaisirs intérieurs,

Idolâtrant les arts, les banquets de famille,

comme on l'a dit de ces beaux messieurs de la montagne ; et qui ne serait jamais sorti du calme de sa vie domestique, de sa tranquille vie de bourgeois de Rome, si le danger public ne l'eût appelé, s'il n'eût fallu affranchir le peuple et le monde, achever l'œuvre de César, établir sous un seul prince un large niveau d'égalité, une immense et touchante fraternité, de

l'Arabe au Gaulois, du Maure au Sarmate. Qui pourrait nier ses vertus personnelles? Lequel des montagnards, dont on a fait des saints, répara de ses deniers, comme le fit Tibère, tout un quartier incendié de la ville? Si, comme on l'a dit, le comité de salut public était tout composé d'âmes tendres, d'amateurs de la littérature douce, si Robespierre se nourrissait de la *Nouvelle Héloïse* et avait débuté par un mémoire contre la peine de mort et par un éloge de Gresset; Tibère, lui aussi, débutait par des vers élégiaques sur la mort de son cousin Lucius César, imitait les poëtes amoureux de la Grèce, Euphorion, Rhianus, Parthénius, et faisait mettre dans la bibliothèque publique leurs écrits et leurs portraits (1). Je le peindrais, avec « des formes un peu acerbes, » il est vrai, mais trop honnête homme pour ne pas déplorer dans sa retraite de Caprée le sang que la nécessité lui faisait verser, passant bien certainement quelques nuits en larmes; quand il le pouvait, épargnant des coupables (on en citerait bien deux ou trois exemples); mais ne laissant pas la sensibilité de son cœur empiéter sur ses devoirs patriotiques, et, pour employer le mot, gardant toute son énergie.

Toutes ces apologies sont aussi raisonnables les unes que les autres; elles ont le charme du paradoxe, j'en conviens. Mais j'aime aussi le fond des choses et la vérité, et si parfois la vérité s'accorde avec l'opinion reçue, je me résigne à suivre l'opinion. Je ne puis trouver grand mérite à cette énergie qui sacrifie non pas elle-même, mais autrui; ni grande justification dans ce principe de la nécessité que Milton appelle l'excuse des tyrans (les crimes ne sont jamais nécessaires); ni grande justesse dans l'apologie des moyens par le but: le but, après tout, n'est qu'une théorie bonne ou mauvaise, comme on voudra, mais qui ne peut être ni vertueuse, ni coupable. Il est permis à tout le monde de rêver la fraternité à la spartiate ou la loi agraire de Babeuf: ce qui est louable

(1) Suétone in Tiberio. 70.

ou criminel, ce sont les moyens ; c'est là ce que l'histoire peut juger ; c'est par là que se distingue le génie honnête homme de la médiocrité sanguinaire.

N'oublions pas notre première pensée, l'influence qu'eut sur l'époque de Tibère une éducation fausse et déclamatoire ; elle fut bientôt sentie, et il est curieux de voir comment on chercha à réagir sur les idées. — Sous Trajan, après une suite rarement interrompue pendant quatre-vingts ans de maîtres à la façon de Tibère, on profita du premier moment de repos pour combattre un mal que l'on sentait au fond de la société. Voyez Pline tonnant contre les délateurs ; Tacite dès le jour où l'on put parler, reprenant à son premier principe et à son premier fondateur, Tibère, toute l'histoire de la tyrannie, et la suivant jusqu'à son terme : vrai pamphlet tout plein d'éloquence et de vérité, écrit sous la puissance d'un sentiment réel, dirigé contre un esprit qui durait encore, dicté pour ainsi dire en commun par tous ceux qui avaient vu la tyrannie et craignaient de la revoir : ce sont les mémoires de tous les honnêtes gens de Rome.

A cette tendance s'unit évidemment celle qui cherchait à réformer l'éloquence et l'éducation. Ce sont presque les mêmes hommes, Pline, Tacite, Juvénal, Quintilien ; ils réagissent contre l'école littéraire de Sénèque, le précepteur et le faiseur de phrases de Néron, en même temps qu'ils maudissent Néron lui-même. Tout ce système de phrases, d'antithèses, d'éloquence menteuse, leur paraît un mal sérieux ; ils comprennent la liaison intime entre la controverse de l'école et la plaidoirie du Forum ; ils ne veulent pas de cette rhétorique qui formait les délateurs. Lorsque Quintilien développe longuement cette thèse, que l'orateur doit être un honnête homme, ce n'est pas pour lui, comme ce serait pour nous, une vérité triviale : c'est un instinct réel qui parle ; c'est le souvenir de tout le mal qu'a fait une criminelle éloquence, c'est tout ce qu'il peut dire, placé sous le règne des délateurs et Domitien vivant encore. Il y a chez ces écrivains un

profond et évident désir d'épurer les pensées, de rectifier l'esprit, de fortifier la probité, de diriger l'ambition de toute cette jeunesse qu'ils voient grandir au-dessous d'eux, jeunesse romaine, pleine de tous les vices qui ont fait les délateurs; jeunesse qui ne sait point le passé et à laquelle ils l'apprennent pour le lui faire détester; qui n'a pas de règle pour l'avenir, et à qui ces hommes voudraient en donner une.

L'éducation aujourd'hui est heureusement moins grecque et romaine qu'elle ne l'était il y a quatre-vingts ans. Mais si les idées qui tendent à voir dans la patrie, non une réunion d'hommes, mais une sorte de fantôme divinisé à qui tout doit s'offrir en holocauste, si les doctrines antiques d'immolation de l'homme à la société, de toute-puissance de la loi, de mépris pour la propriété, de haine pour l'étranger, d'honneur attaché au suicide, sans être générales, grâce à Dieu, sont cependant en circulation dans les esprits; l'éducation y est bien pour quelque chose, par son silence, dirais-je, plus que par ses enseignements. Elle montre l'antiquité, mais elle la montre à demi, elle en fait voir des fragments qu'elle n'explique pas, et laisse s'enthousiasmer de jeunes têtes pour ce qu'au collége il est encore convenu d'appeler des vertus. Je ne voudrais pas retrancher l'étude de l'antiquité, mais en donner une juste, vraie et entière intelligence; dire ce que j'en disais tout à l'heure, qu'elle ne nous vaut pas; que telle qu'elle fut ou telle qu'on la fait, elle n'est guère digne d'être imitée.

En tout — faites voir les choses dans leur vérité — : la vérité n'est pas si crue, si désenchanteresse qu'on la fait; la vérité en histoire ne détrône pas tous les grands hommes, voyez de près César, Charlemagne, Napoléon. Sans doute ce déshabillé fait apercevoir quelques-unes des faiblesses de l'homme, que cachait le manteau du héros. Mais le grand génie et les grandes choses subsistent. Si l'histoire est bonne à quelque chose, c'est à ceci : rectifier nos idées sur le présent par la connaissance du passé.

La phrase est le tyran de notre siècle. Si j'étais écrivain, si

j'avais une force et une action quelconque, je voudrais lui faire la guerre. Nous sommes encore comme les Romains, sous l'empire de la déclamation. Peu philosophique et paresseux, notre siècle se paye de cinq ou six mots qu'il prend pour des idées, et sur lesquels il vit. Tout ce qui circule d'idées fausses, tout ce qu'il y a de lieux communs menteurs et pernicieux, tout cela originairement n'était que des phrases, des périodes sonores qui sont passées en idées, qui passent quelquefois en actions. Le premier qui a fait l'apologie du suicide ne pensait pas à se tuer, mais bien plutôt à être de l'Académie, ou à je ne sais quel autre honneur. Sa riche période a fait périr bien du monde.

Pardonnez-moi d'avoir quitté, un peu plus longtemps qu'il ne fallait peut-être, la lugubre histoire de Tibère. Il était sur le continent, lorsqu'il apprit que des accusés dénoncés par lui-même venaient d'être renvoyés libres sans avoir été entendus (an 37). Cette velléité d'indépendance du sénat lui causa une étrange colère; il se hâtait de retourner à Caprée, retraite sûre d'où il frappait ses coups, mais la maladie ne le lui permit pas. Il y a différentes manières de raconter sa mort. Les uns disent qu'un poison lui fut donné; d'autres, qu'au retour d'une défaillance, la nourriture lui fut refusée (1); d'autres enfin le font étouffer sous des matelas au moment où, après un long évanouissement, il se réveillait et demandait son anneau impérial, qu'on lui avait ôté pendant sa léthargie. Le récit de Sénèque a quelque chose de dramatique : se sentant mourir, il ôta son anneau et le tint quelque temps en main, comme pour le donner à un autre, puis se le remit au doigt et resta longtemps immobile, la main gauche fermée; puis tout à coup il appela, personne ne lui répondit; il se leva, les forces lui manquèrent, il tomba au pied de son lit (2). Dans tous ces récits, il y a une chose remar-

(1) Suétone. 73. in Caligulâ. 12. Dion. Zonaras, Annal. II.
(2) Sénèque, cité par Suétone. 73.

quable : c'est la servilité envers l'homme tant qu'il a espérance de vivre, l'abandon quand la mort est certaine. S'il tombe en défaillance, sa chambre est vide ; s'il revient, ceux qui ont déjà commencé à lui succéder pâlissent, se taisent et n'attendent plus que la mort. Selon Tacite, on l'assassina en tremblant : pendant que Caligula, qui s'était déjà presque proclamé empereur, restait pâle et stupéfait pour avoir appris son retour à la vie, Macron, le favori de Tibère, le successeur de Séjan et le secret allié de Caligula, Macron ne dit qu'une chose : « Jetez-moi un matelas sur ce vieux bon homme et retirez-vous. » Voilà le récit le plus probable de la mort de Tibère (mars 37). (1)

Quand la nouvelle de cette mort fut portée à Rome, on hésita à la croire, et surtout à s'en réjouir ; on craignait que ce ne fût un faux bruit répandu à dessein par les espions de Tibère. La joie éclata quand la nouvelle fut certaine. Je remarque une chose : des empereurs plus cruels peut-être que Tibère ne moururent pas sans qu'au milieu de la haine publique il ne se glissât quelque gage isolé de regret ; sur la tombe maudite de Néron, on apporta longtemps des fleurs ; le corps de Caligula, gardé la nuit par sa femme au risque de la vie, brûlé à la hâte, enterré en secret, fut plus tard rendu par ses sœurs à une plus honnête sépulture. Tibère, au contraire, fut enseveli avec tous les honneurs impériaux, malgré la haine du peuple, qui voulait qu'on jetât *Tibère dans le Tibre ;* mais pas un témoignage de regret et d'affection ne s'éleva sur la tombe de cet homme : lui-même n'avait-il pas fait disparaître du monde, sa famille, ses amis, les hôtes de son exil, tout ce qu'il avait fait semblant d'aimer (2) ? Il y avait encore, dans l'âme dépravée de ses deux successeurs, quelque coin plus

(1) Tacite, Annal. VI. 50.

(2) V. ce que j'ai dit plus haut du suicide de Cocceius Nerva et de Lentulus (de quo Sueton. in Tib. 49) ; de la cruauté de Tibère envers ses anciens amis (Suétone. 55) ; envers ses commensaux les grammairiens (il en fit périr un qui s'informait des

humain et plus tendre par où d'autres âmes s'étaient attachées à eux ; il n'y avait rien de cela chez Tibère, âme où tout était défiance, qui repoussait toujours, n'attirait jamais.

Il y eut après lui un fait remarquable et qui peint les mœurs publiques de cette époque : des condamnés à mort étaient à ce moment dans les prisons ; les sentences ne s'exécutaient qu'au bout de dix jours. Lorsque vint le dixième jour, Caligula n'était point à Rome ; les gardiens, n'étant pas d'humeur à rien prendre sur eux, les étranglèrent dans la prison, et le peuple vit encore ces cadavres aux gémonies. Tel était le droit de ce temps : dans le doute, le plus sûr était de tuer.

Ainsi, malgré tout ce qu'il y avait de haine pour Tibère, son gouvernement vivait après lui ; il semblait qu'il fût devenu nécessaire à Rome et qu'elle le portât en elle malgré elle-même. Personne ne songea à des institutions nouvelles, à des garanties contre le retour de nouvelles calamités. En principe, rien ne changeait ; c'était Caïus au lieu de Tiberius, toujours un Claude et un César.

La politique impériale était complète. César avait déblayé la place, Auguste posa les fondements, Tibère construisit l'édifice. Après ces trois hommes supérieurs pour fonder l'empire, la famille des Césars devait donner au monde trois hommes infimes pour l'exploiter. Caligula, Claude, Néron, furent les exploitants de ce pouvoir que les trois premiers Césars leur avaient fait.

lectures de Tibère pour se préparer à lui répondre). Sa froideur envers ses hôtes de Rhodes : « Ce que j'ai été autrefois, je ne le sais plus, » leur répond-il. Sénèq. de Benef. V. 25.

CALIGULA.

§ I. — *Caïus Cæsar.* — SON GOUVERNEMENT A ROME.

Caïus César (Caligula était un sobriquet qu'en son bon temps il eût été dangereux de lui donner) (1) restait seul des fils de Germanicus. Un rare talent pour se plier, une obséquiosité habile, quoique sans bornes, lui avaient fait trouver grâce. Ni la condamnation de sa mère, ni l'exil de ses frères, ne lui avaient seulement arraché un cri de douleur. On a dit de lui que jamais il n'y eut meilleur serviteur, ni plus mauvais maître (2). Il sauvait en s'annulant sa dangereuse origine ; il apprenait le chant et la danse du théâtre, se passionnait pour le jeu, se déguisait la nuit, en robe longue et en perruque, pour courir les rendez-vous amoureux : il s'avilissait pour ne pas se perdre. Il était allé jusqu'à séduire la femme de Macron, le confident de Tibère, et lui promettre mariage par écrit et par serment, s'il devenait empereur, promesse dont il se libéra depuis en la faisant mourir (3).

Cependant Tibère, sagace comme il était, l'avait pénétré ; il le voyait assister par goût aux supplices : « C'est un serpent,

(1) Sénèq. de Constantiâ sapientis.

(2) Immanem animum subdolâ modestiâ tegens, non damnatione matris, non exilio fratrum ruptâ voce. Tacite. Annal., VI. 20.

(3) Suétone in Caligulâ. 11. 12. Dion. 58. 59. Phil. de Legat. Tacite. VI. 45.

disait-il, que je nourris pour le genre humain (1). » Tibère le détestait, il eût bien voulu lui préférer son propre petit-fils, le jeune Tibère ; mais ce jeune homme était bien peu mûr. Il se contenta de l'associer à Caïus, communauté inégale où la part du lion allait être bientôt faite.

Malgré tant de mauvaises qualités, Caïus était aimé ; il avait pour lui le peuple, il avait pour lui les soldats au milieu desquels s'était passée son enfance, avec qui il avait porté la guêtre militaire (*caliga,* d'où son surnom *Caligula*) (2) ; il était fils de Germanicus : et surtout il succédait à Tibère. A peine était-il en marche pour conduire les funérailles du vieux César (mars 37), qu'au milieu des autels, des victimes, des flambeaux, des habits de deuil, la joie du peuple éclata autour de lui, l'appelant son *astre,* son *nourrisson,* son *petit poulet* (3). Arrivé à Rome, il fit l'éloge de Tibère, sans presque en rien dire, mais cependant pleurant beaucoup : il fallait avoir le don des larmes. Il oublia néanmoins, et le sénat oublia aussi, qu'il avait écrit de Misène pour faire accorder les honneurs divins à son prédécesseur ; il n'en fut pas question autrement.

Tibère était à peine enterré, qu'il s'agit de casser son testament ; tout redoutable qu'ait été un prince, il se trouve toujours quelque sénat, parlement ou assemblée, pour casser son testament avant que sa cendre ne soit refroidie. Le sénat, si humble et si nul sous Tibère, devenait tout-puissant pour le seul fait de rompre ses dernières volontés. Il s'agissait d'exclure le jeune Tibère, que son aïeul avait associé à l'empire. Cela se fit avec grande joie, au milieu du sénat, des chevaliers, du peuple, car tout le monde avait forcé les portes de la curie ; Caïus fut déclaré seul souverain, maître absolu.

Rien ne portait à la modestie comme cette déclaration : Caïus, ainsi que ses prédécesseurs, fut pris d'une rage de

(1) Tacite. VI. 46. Suétone in Caligulâ. 11. — (2) Suétone in Caligulâ. 9. 13.
(3) Sidus et pullum et pupum et alumnum. Suét. 13.

modération et d'humilité ; il fit un discours tout populaire, ne voulut point de titres souverains, rendit leurs droits aux exilés ; brûla les archives criminelles de Tibère, qui pouvaient donner lieu en sens contraire à bien des accusations, jurant qu'il n'en avait rien lu ni parcouru (on dit qu'il n'en brûlait qu'une copie) ; permit de lire les écrits que Tibère avait fait détruire ; rendit des comptes publics, ce qui n'avait pas été fait depuis Auguste ; voulut même restituer au peuple ses droits d'élection dont le peuple ne se souciait plus et qu'il fallut bientôt lui reprendre. Il y a de lui un beau mot : on lui dénonçait une conspiration contre sa vie : « Je n'ai rien fait, dit-il, qui ait pu me rendre odieux à personne. »

Pourquoi les Césars commençaient-ils toujours ainsi? Auguste n'avait pas voulu être dictateur ; roi, moins encore. C'était une des fiertés du peuple romain de détester, de mépriser, d'humilier les rois. Dire à un homme qu'il *régnait*, c'était lui dire qu'il était un insupportable tyran ; dire une âme *royale*, c'était dire une âme impérieuse, intolérable, arrogante. Les murailles de Rome se fussent soulevées si Octave eût voulu être roi. Mais, simple citoyen de la république, exerçant les magistratures de la république ; n'ayant en permanence, avec les insignes du proconsulat, que le titre modeste et populaire de tribun et quelques désignations honorifiques (auguste, chéri des dieux, père de la patrie) ; vivant, allant au Forum, votant aux comices, comme un simple Romain, qui pouvait reprocher à César le pouvoir absolu, quand il l'affichait si peu?

Tibère commence de même ; légalement parlant, il n'est guère qu'un particulier, dit Suétone ; il ne veut ni temples, ni prêtres ; il n'admet ses statues que comme simple ornement d'architecture. Si on l'appelle *seigneur*, il se fâche ; si on dit ses *saintes occupations*, il fait rayer le mot ; si on s'agenouille devant lui, il se recule si vivement qu'il tombe en arrière ; il appelle Rome une cité libre et veut qu'on y parle librement ; il demande pardon à un sénateur de le contredire : « Un bon

prince, dit-il, doit être le serviteur et du sénat et de tous les citoyens, et quelquefois même de chacun d'eux ; quant à moi, je ne me repens pas de l'avoir déjà dit, j'ai trouvé en vous de bons, de justes, de favorables maîtres. » Tibère n'aima jamais la pompe du pouvoir (1).

En droit donc, au temps d'Auguste et après lui, l'empereur ne fut rien. Son vrai pouvoir n'avait pas même de désignation légale : le nom d'*imperator* se donnait, après une victoire, même aux généraux de la république ; celui de César était un nom de famille ; celui d'Auguste, comme Dion le dit, un titre de dignité, non de puissance. Quant on voulait absolument lui donner un nom, on disait *princeps*, le premier, comme on eût dit le premier bourgeois de la ville. « Pour mes esclaves, disait Tibère, je suis maître ; pour les soldats, général (*imperator*) ; pour le reste, je ne suis que *princeps* (2). » César n'était qu'un citoyen votant aux élections, tellement sûr, il est vrai, de l'assentiment de tous, qu'il dispensait les autres de voter après lui ; un sénateur opinant au sénat : il est vrai que le sénat ne manquait pas d'opiner comme lui. N'oublions pas que l'organisation républicaine continuait à subsister tout entière, sans pouvoir, il est vrai, mais la seule officielle, la seule légale.

Ceci nous explique la sagesse et la timidité des empereurs au commencement de leur règne. Ils craignaient que la légalité ne se réveillât, que la fiction ne voulût redevenir vérité ; que sénat, consuls, préteurs, peuple, ne prissent leurs droits au sérieux. Comme, dans un tel système, il ne pouvait y avoir de loi de succession, et que d'ailleurs l'esprit romain n'en admettait pas, leur légitimité toujours douteuse les tenait en inquiétude. Ils entraient, autant que possible, dans le système de république légale conservé par Auguste, s'abritaient sous la nullité officielle dont Auguste leur avait montré l'exemple, parlaient sans cesse d'Auguste, demandaient tout au sénat,

(1) Dion. 57. Suétone. 26. 30. Tacite. Annal., I. 13. 72, etc. — (2) Dion. LVII.

s'inclinaient devant les consuls, faisaient ainsi sans bruit et sans orgueil le lit où devait dormir en paix leur puissance, s'établissaient commodément sur l'estime, l'approbation, la reconnaissance ; en attendant qu'enivrés à la coupe du pouvoir, ils entendissent autrement la *principauté*, de la simplicité d'Auguste passassent à la divinité de Caligula, d'empereurs citoyens devinssent et se fissent proclamer plus que des rois.

Il y avait une autre cause à cette modération. Légalement parlant, César était pauvre ; les citoyens romains, je l'ai dit, c'est-à-dire les plus riches propriétaires de l'empire, échappaient à l'impôt foncier, cet aliment fondamental des budgets ; et, grâce au favoritisme impérial, grâce surtout aux affranchissements d'esclaves, le nombre des citoyens romains augmentait chaque jour. Mais, despotiquement parlant et avec le système de Tibère, César était riche ; les procès de lèse-majesté lui ouvraient tous les trésors du monde. Aussi, tant que l'argent ne manquait pas, l'empereur était doux et modeste ; il suivait les traditions d'Auguste. Mais quand les profusions du cirque, quand des constructions insensées, quand des repas où se consumait le revenu de deux ou trois provinces, avaient épuisé la liste civile, il fallait bien en revenir aux ressources de Tibère, demander secours à la confiscation et aux délateurs, et, comme disaient nos gens, battre monnaie en place de Grève. Les empereurs modérés furent toujours des princes économes ; Tibère seul, chez qui la tyrannie était un système, fut à la fois parcimonieux et sanguinaire.

Sous Caïus, il y eut donc un moment où le monde respira. Un écrivain qui n'habitait point Rome, ce centre de toute passion et de tout mensonge, décrit ce bonheur comme il eût décrit l'âge d'or : « Les Grecs n'avaient point de querelles avec les barbares, ni les soldats avec les citoyens. On ne pouvait assez admirer l'incroyable félicité de ce jeune prince ; il avait d'immenses richesses, de très-grandes forces de terre et de mer ; de prodigieux revenus lui arrivaient de tous les

coins du monde ; son empire n'avait pour bornes que le Rhin et l'Euphrate, au delà desquels ne sont que des peuples sauvages, les Scythes, les Parthes, les Germains. Ainsi, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, sur le continent et dans les îles, au delà même de la mer, tout était dans la joie. L'Italie et Rome, l'Europe et l'Asie, étaient comme en une fête perpétuelle ; car, sous aucun empereur, on n'avait eu tant de repos, et une aussi paisible jouissance de son bien. C'étaient, dans toutes les villes, autels, victimes, sacrifices, hommes vêtus de blanc et couronnés de fleurs, jeux, concerts, festins, danses, courses de chevaux. Le riche et le pauvre, le noble et le plébéien, le maître et l'esclave, le créancier et le débiteur, se divertissaient ensemble comme au temps de Saturne (1). » Cela dura sept mois.

Mais, à force de débauches et d'excès de tout genre, ce prince tomba malade, et le monde, ne sachant en quelles mains il allait passer, se désespéra. Tout fut en deuil ; on passait la nuit aux portes du palais ; des hommes vouaient leur vie pour celle du prince. Mais la maladie de Caïus fut comme celle de Louis XV ; le jour où tout un peuple lui donna le nom de bien-aimé, il cessa de le mériter.

Je me permets de croire aussi que Caïus en resta fou. Dès son enfance, il avait été sujet à l'épilepsie : il était, au moral et au physique, d'une nature toute discordante ; tantôt supportant les plus grandes fatigues, tantôt ne pouvant se soutenir; avouant même un germe de folie et songeant à s'enfermer pour prendre de l'ellébore. Doué d'une organisation à la fois terrible et maladive, il dormait à peine trois heures d'un sommeil troublé par des apparitions et des rêves, au milieu desquels on l'entendait s'entretenir avec l'Océan, passait des nuits à se promener sous de vastes portiques, attendant le jour, l'invoquant et l'appelant à haute voix (2).

Et puis il faut songer à ce que devait être pour un homme

(1) Philon de Legatione, ch. I. — (2) Suétone. 50.

jeune, une imagination ardente et gigantesque au milieu de sa barbarie, pour une tête fatiguée par sa vie de dissimulation et son perpétuel danger sous Tibère, l'étrange position d'un empereur romain. L'empire était quelque chose de trop nouveau pour que personne, même un César, fût familiarisé avec la pensée de mener tout l'univers comme un troupeau. Le monde entier, tout ce qui n'était pas barbare; — au centre de ce monde, Rome avec son peuple, ses pontifes, ses monuments, le tourbillon de sa vie; — une armée de vingt-cinq légions sans compter les auxiliaires que fournissaient toutes les nations, des flottes sur toutes les mers; — un revenu que les confiscations pouvaient rendre illimité, et de plus les cinq cent quarante millions qu'à travers ses proscriptions avait grappillés Tibère; il y a mieux, un droit de propriété, fictif au moins, mais qui pouvait devenir réel, sur tous les biens de l'empire, sur tous les patrimoines du monde (1); — par-dessus tout, si on le voulait, la divinité, des bouffées d'encens et des autels : — tout cela appartenant ou obéissant à une seule créature humaine! un individu de cinq pieds six pouces, maître et propriétaire de tout cela! ce n'étaient pas là des idées assez vieilles pour que les cerveaux se fussent blasés sur elles. Et le fils pauvre, tremblant et menacé de Germanicus, salué un beau jour par le sénat, les prétoriens et le peuple qui le débarrassaient de son humble et unique rival, seul et absolu dominateur de toutes ces choses, devait se sentir ébloui comme celui qui, après vingt ans de séjour dans un cachot, passa subitement à la lumière et devint aveugle. Ajoutez que, par les passions qui régnaient, par les ambitions hardies et dépravées qui restaient au cœur de cer-

(1) « Le sol des provinces appartient en propriété au peuple romain ou à César, nous n'en avons que la possession ou l'usufruit, » dit le jurisconsulte Gaïus. Institutes, II. 7. et le philosophe Sénèque : « Par le droit civil, tout appartient au roi, et ce que le roi possède en universalité se partage entre différents possesseurs.... Sous un bon prince tout appartient au roi par le droit de souveraineté, aux particuliers par le droit de propriété. » De beneficiis, VII. 5.

taines familles, par la morale du temps qui excusait tous les crimes, cette position si grandiose était menacée d'un perpétuel danger. L'empire, ses gloires et ses richesses étaient promis à quiconque donnerait un coup de couteau à cet homme. Caïus, qui avait étouffé Tibère malade, devait savoir quelque chose de la facilité avec laquelle on assassinait un empereur. Ainsi, entourée de luxe, de voluptés et de coups de poignard, cette vie de maître du monde devait tenir la pensée de l'homme dans une excitation perpétuelle, et lui paraître une splendide, redoutable, incessante hallucination.

De là ces étranges natures impériales, ces types qui ne se retrouvent pas ailleurs dans l'humanité, ces hommes qui, après avoir gouverné, sinon avec vertu, du moins avec prudence, furent tout à coup pervertis ou jetés en démence par le pouvoir : — Néron, Caligula. De là ces monstres de sang et de folie : — Domitien, Commode, Elagabale. Tibère est dans la nature et le bon sens humain ; il a peur, et il tue : sa terreur est la mesure de sa cruauté. Mais ces hommes-là ont l'air véritablement frappés du ciel ; pouvant tout et osant tout ; avec leur luxe inouï, leur scélératesse monstrueuse, sans but, sans raison, sans mesure. Il y a chez eux du vertige : placés trop haut, la tête leur a tourné ; ils ont vu sous leurs pieds un trop immense espace, trop de peuples, trop de pouvoir, et en même temps aussi un précipice trop glissant. Leur cerveau n'a pas tenu à ce mélange d'exaltation et de terreur.

La folie de Caïus se manifesta bien vite. Il ressaisit tous les titres dont il n'avait pas voulu dans son premier accès de modestie (auguste, empereur, père de la patrie, grand-pontife, le pieux, le grand, l'excellent, le fils des camps, le père des armées). Il rétablit l'action de lèse-majesté qu'il avait abolie. Il fit dire de se tuer (cette formule devenait en usage) à Silanus, son beau-père, et au jeune Tibère ; le crime de celui-ci était, selon Caïus, d'avoir pris du contre-poison pour éviter que César ne l'empoisonnât. Son ancien confident,

Macron, ne devait pas échapper davantage : il était devenu grondeur, ne laissait pas Caïus dormir à table, ne lui permettait pas d'éclater de rire à la vue des bouffons ou de contrefaire leurs gestes : quand au spectacle Caïus mêlait son chant à celui des acteurs, Macron le poussait doucement et le grondait tout bas : on l'invita à mourir (38). Les esprits étaient tellement faits au suicide, que ce genre de supplice s'exécutait sans marchander. Les empereurs faisaient ainsi économie de bourreaux.

Mais c'était encore de la raison que tout cela. Pour compléter sa folie, Caïus voulut être dieu : « Ceux qui conduisent, disait-il, les bœufs, les moutons et les chèvres ne sont ni bœufs, ni béliers, ni boucs ; ce sont des êtres d'une nature supérieure, ce sont des hommes. De même, ceux qui conduisent tous les peuples du monde ne sont pas des hommes, mais des dieux. » Il était un jour à table avec des rois qui disputaient ensemble de leur noblesse ; Caïus les interrompit brusquement par ce passage d'Homère : « Un seul maître, un seul roi. » Il s'exalta sur cette pensée, voulut même prendre le diadème ; il y aurait eu là de quoi faire révolter sérieusement le peuple romain, que tant de proscriptions n'avaient pas révolté. « Seigneur, lui dit-on pour détourner cette faute, vous êtes au-dessus des rois. » A partir de ce moment, Caïus prit sa divinité au sérieux. Il commença cependant par n'être que demi-dieu ; il s'adjugea les attributs et les cérémonies d'Hercule, de Castor, d'Amphiaraüs ; il contrefit Hercule avec une peau de lion et une massue d'or. D'autres fois il portait le chapeau de Castor et Pollux, la peau de faon de Bacchus. Mais c'était trop peu de chose : il passa bientôt dieu.

Ainsi Rome, au premier mot de ce fou, tomba à genoux aux pieds de son dieu Caïus. Il eut un temple, une statue d'or ; on jura par lui, on se disputa à prix d'argent l'honneur d'être du nombre de ses prêtres. Chaque jour on lui immola les victimes les plus exquises et les plus rares, des paons, des oiseaux du Phase, des oiseaux de Numidie ; il ne fallait

pas moins au goût délicat de ce nouveau dieu. Les peuples avaient beau tenir à leurs idoles, tout ce qu'il y avait de plus parfait parmi les statues des divinités venait à Rome ; on coupait les têtes, on y substituait celle de Caïus. La pauvre Grèce était dépouillée de ses dieux, la seule chose qui lui restât ; son Jupiter olympien ne fut préservé que par des prodiges. A Milet, Caïus vola à Apollon son temple.

Aujourd'hui donc, il est Apollon, il porte une couronne de rayons sur sa tête et mène les Grâces à sa droite ; demain il aura les ailes aux pieds et le caducée de Mercure ; il prendra le trident pour figurer Neptune. Un jour il fut Vénus (1) ; pourquoi ne serait-il pas Jupiter? il est comme lui l'amant de sa propre sœur. Est-ce la foudre qui lui manque? il aura des machines d'opéra pour imiter le bruit du tonnerre, il fera des éclairs avec du soufre ; si le vrai tonnerre vient à tomber et à troubler sa *media noche* et ses pantomimes, il défie Jupiter au combat, il jette une pierre au ciel en lui criant : « Tue-moi ou je te tue (2). »

Cherchez-vous le prince? voyez-le suivi d'une théorie qui chante les louanges de Caïus Hercule, ou de Caïus Jupiter. — Non, il est chez lui, demandez-le à ses portiers ; ses portiers sont Castor et Pollux, dont le temple, depuis qu'il a augmenté son palais, lui sert d'antichambre. — Mais il est dans une plus intime retraite : la lune est dans son plein, elle brille dans tout son éclat ; Caligula est là qui l'appelle à venir partager sa couche. Au Capitole, il s'est fait faire une chapelle auprès du temple de Jupiter : allez là, prêtez l'oreille, vous ouïrez la conversation de Jupiter Latialis et de Jupiter Capitolin ; le Capitolin est un peu muet, mais en revanche l'autre parle, chuchote, interroge, attend les réponses, se fâche, élève la voix : « Je te renverrai, lui dit-il, au pays des Grecs ; » puis il se laisse toucher, ne menace plus, consent à vivre d'accord avec son confrère, et, pour se

(1) Suétone. 52. — (2) Η μ' ἀνάειρ', ἢ ἐγὼ σέ. Homère. Apud Senec. de Irâ. I. 16.

rapprocher de lui, joint le Capitole au mont Palatin par un pont qui passe au-dessus du temple d'Auguste.

Lorsqu'il lui naquit une fille, petite enfant dans laquelle il se reconnaissait à sa férocité précoce, il la promena d'abord chez tous les dieux, puis enfin il la porta chez Minerve, la lui mit sur les genoux, et fit la déesse sa gouvernante. A la mort de sa sœur Drusille, il créa déesse cette femme infâme, il ordonna qu'on ne jurerait que par elle ; cela ne lui suffit pas, il voulut encore qu'elle fût montée au ciel, et il trouva, selon l'usage, un sénateur pour jurer par tous les serments possibles qu'il avait vu Drusille en chemin pour l'Olympe.

Dans sa douleur, il partit de Rome à la hâte, courut toute l'Italie, alla donner des jeux en Sicile ; mais la fumée de l'Etna lui fit si grand' peur, qu'au milieu de la nuit il s'enfuit de Messine. Rome cependant portait le deuil de Drusille. Ce deuil était sévère ; on ne pouvait, sous peine de mort, ni rire, ni se baigner, ni souper avec ses enfants ou sa femme. Caïus, revenu en courant comme il était parti, ayant de plus une longue barbe et les cheveux en désordre, posait aux Romains un étrange dilemme : à qui se réjouissait, il disait : « Qui peut se réjouir lorsque Drusille est morte ? » A qui portait le deuil : « Comment peut-on pleurer une déesse ? » Il frappait donc à coup sûr, et pouvait être certain de ne manquer personne (1).

Un jour, — il n'avait, du reste, pas attendu ce jour-là pour renouveler l'exemple des cruautés de Tibère, — un jour il vint au sénat, et y entonna l'éloge de son prédécesseur. Jusque-là on avait librement parlé de Tibère. « Mais, disait Caïus, moi, je suis empereur, je puis le blâmer ; où d'autres prendraient-ils cette liberté ? Valets de Séjan, délateurs de ma mère, de quel droit condamnez-vous l'homme que vous avez honoré par tant de décrets ? » Et à la fin de sa harangue, il se faisait apostropher par Tibère lui-même : « Tout ce que tu

(1) Sénèq., consolatio ad Polybium. 36. Suétone. 24.

as dit, mon fils, est très-juste et très-vrai ; ne t'amuse pas à les aimer, à leur plaire, à les épargner ; s'ils le peuvent, ils te tueront. Ne pense qu'à ta sûreté ; les moyens qui la garantiront le mieux seront les plus justes : tranquille sur ta vie, jouissant de tous les plaisirs, tu seras honoré d'eux bon gré mal gré. Prends-y garde, personne n'obéit volontairement ; tant qu'on redoute le prince, on l'honore ; s'il cesse d'être le plus fort, il faut qu'il meure. » C'était là au fond toute la politique de Tibère.

Le sénat resta consterné : quel sénateur n'avait parlé contre Tibère ? Le lendemain, le sénat reprit courage, fit grand éloge de la bonté du prince qui, après de si justes reproches, n'avait pas ordonné leur mort à tous ; il décréta des sacrifices pour l'anniversaire d'un si beau discours, et recommença toute sa série de bassesses sous Tibère : rien n'était changé.

L'homme seulement était pire. Était-ce folie, habitude du sang, délire du pouvoir, instinct inné de cruauté ? Il est malheureusement difficile de ne pas reconnaître dans quelques âmes un certain goût de sang, une manie féroce, un amour gratuit du meurtre, indépendant de toute idée de crainte, d'intérêt ou de vengeance. Caligula jetant aux bêtes féroces les gladiateurs vieux et infirmes, marquant sur la liste de ses prisonniers ceux qui devaient être égorgés pour nourrir les bêtes du cirque lorsque la viande était trop chère, introduisant dans les supplices une recherche de tortures longtemps étrangère aux mœurs romaines (1) ; Caligula faisant assaut au fleuret contre un gladiateur, et quand celui-ci se fut laissé tomber comme vaincu, le perçant d'un poignard ; dans un sacrifice, revêtu de l'habit sacerdotal, prêt à immoler la victime, laissant tomber la hache sur la tête du victimaire debout auprès de lui ; faisant frapper ses condamnés à petits coups, afin, disait-il, qu'ils se sentissent mourir ; dans ses orgies, se donnant pour spectacle la torture, ayant là tou-

(1) Sénèq. de Irâ. III. 18. 19. Suétone. 27. 32. Dion.

jours un bourreau tout prêt pour décapiter; caressant le cou de sa maîtresse, et ajoutant : « Cette belle tête pourtant, je n'ai qu'à dire un mot, et elle tombera (1). » Qu'est-ce que cela, si ce n'est l'amour et le besoin du sang?

Aussi était-il merveilleusement ingénieux pour trouver des criminels. Nous parlions tout à l'heure du deuil de Drusille. L'anniversaire de la bataille d'Actium lui fournit un pareil dilemme : par sa mère, il descendait d'Auguste; par sa grand'mère, d'Antoine ; il était petit-fils du vaincu et du vainqueur. « Que les consuls fassent la fête, disait-il le matin à ses amis, ou qu'ils ne la fassent pas, ils seront toujours coupables. » Les consuls firent la fête ; ils furent déposés le jour même, les verges de leurs licteurs rompues sous leurs yeux. L'un d'eux se tua de chagrin.

Caïus se souvint aussi de ceux qui, pendant sa maladie, avaient voué leur vie pour la sienne ; il les prit au mot, fit combattre l'un contre des gladiateurs et eut grand'peine à lui faire grâce après sa victoire ; fit promener un autre comme une victime avec les bandelettes et la verveine, et le fit jeter dans un précipice. Sa cruauté était facétieuse ; tous les dix jours, il marquait sur la liste des prisonniers ceux qu'il voulait faire périr (la procédure était simplifiée, on le voit, il ne fallait plus tant de formalités pour tuer un homme) : il appelait cela apurer ses comptes.

Plus d'une fois il fit assister les pères à la mort de leurs fils ; à ceux qui étaient malades il envoyait poliment une litière. Un autre, invité par l'empereur à venir ce soir-là souper à sa table, n'osa refuser, parce qu'il lui restait un fils. Caïus le chargea de parfums et de couronnes, lui envoya sa coupe pleine de vin, l'accabla de toutes ces marques de joie si déchirantes pour sa douleur, et ne lui permit pas même, en récompense de sa résignation, de recueillir les os de son enfant (2).

(1) Suétone. 30. 32. 33. — (2) Sénèq. de Irâ. II. 33. Suétone. 27.

Laissons la fatigante énumération de ces cruautés. Il serait sans doute absurde de chercher quelque raison politique dans la conduite de ce fou, mais la force des choses le poussait comme elle pousse tant d'autres ; il sentait l'état de la société sans le comprendre. Depuis César, il n'y avait en réalité que deux puissances dans l'empire, le peuple et les soldats : Auguste avait voulu relever le sénat, Tibère l'avait abattu ; en même temps les légions, sévèrement gardées loin de Rome, s'annulaient et se laissaient oublier : tout le pouvoir de l'armée était dans les prétoriens. A ces deux puissances, les prétoriens et le bas peuple, Caligula trouva facile d'immoler les restes de ces deux puissances éteintes, le sénat et la noblesse. Ce que Tibère n'avait pas fait, il appela le peuple au bénéfice de ses proscriptions ; il fit passer en jeux et en largesses pour la populace romaine, en libéralités pour ses prétoriens, les patrimoines des condamnés, c'est-à-dire des hommes les plus riches. Caïus se fit démocrate : un Gaulois qui le vit habillé en Jupiter, osa lui dire qu'il était fou ; Caligula lui pardonna, selon Dion, parce qu'il était cordonnier (1). Cette politique si simple et facile ne passait pas l'esprit de Caïus ; il s'assurait, aux dépens des vaincus, la bonne volonté des puissants. Mais ce penchant pour le peuple n'empêchait pas l'homme de sang de se faire partout et toujours sentir. Il n'y eut personne, dit Suétone, de condition si basse à qui il ne voulût du mal. Le théâtre était le lieu de ses querelles avec le peuple ; souvent, par plaisanterie, dans les grandes chaleurs, il faisait retirer le velarium qui protégeait les spectateurs contre l'ardeur du soleil, et ne laissait plus sortir personne ; un autre jour, ennuyé du bruit de la foule, qui venait dès la nuit prendre sa place au cirque, il la fit chasser à coups de bâton : un grand nombre d'hommes périrent.

Il avait une douleur, c'est que son époque ne fût marquée par aucune calamité publique : « Sous Auguste, la défaite de

(1) Dion. LIX.

Varus; sous Tibère, la ruine du théâtre de Fidènes, avaient au moins illustré leurs règnes. En vain faisait-il quelquefois fermer les greniers de Rome pour affamer le petit peuple; qu'étaient-ce que ces calamités factices? Son temps était trop heureux; son nom allait être voué à l'oubli. Oh! l'incendie, la peste, la famine, le tremblement de terre, la destruction des armées, où sont-ils donc? »

Mais, sous Caïus, le peuple a de quoi se consoler; s'il souffre un peu des bizarreries de son maître, voyez les spectacles que son maître lui donne : ce ne sont que gladiateurs, combats de bêtes, drames, pantomimes; le cirque est rempli le matin, il n'est pas encore vide le soir. C'est d'abord la chasse aux bêtes féroces, puis les joutes Troiennes, puis la course de chevaux où nul n'est admis à servir de cocher s'il n'est sénateur; la poussière du cirque est parsemée de minium et d'une poudre brillante. Vive le dieu Caïus, le patron des farceurs, le protecteur des bouffons, l'ami, le commensal, le convive des cochers de la faction verte, avec qui il soupe dans l'écurie! Croyez-vous qu'il ne sache pas récompenser les talents? Apelle le tragédien est son conseiller intime; Cythicus, le cocher du cirque, pendant une orgie, a reçu 2,000,000 de sesterces (530,000 fr.) sur sa cassette. Voyez Incitatus, à qui les libéralités de César ont fait une fortune, qui a des manteaux de pourpre, un collier de pierres précieuses, une maison, des esclaves, un mobilier; qui invite à souper et traite magnifiquement ses convives. Qu'Incitatus dorme en paix, les soldats sont là, et, pour ménager son sommeil, imposent silence à tout le quartier. Incitatus va être consul : il a une écurie de marbre et un ratelier d'ivoire; Incitatus est le cheval de César (1). — Caïus a donné des jeux à la Sicile, il en a donné à la Gaule, il n'en refuse à personne. A Rome, il y a des spectacles tout le jour, ce n'est pas assez, il y en aura la nuit; toute la ville sera illuminée.—Venez plus

(1) Suétone in Caïo. 55.

loin : si Caïus quelquefois affama le peuple, aujourd'hui il le nourrit, il lui jette des vivres, des fruits, des oiseaux, de l'argent, de l'or; il y mêle des couteaux aiguisés; pardonnez-lui, c'est un caprice.

Si l'empereur a ses caprices, le peuple veut avoir les siens; il s'avise de favoriser les gladiateurs que n'aime pas son prince; il est au cirque pour la faction contraire à la sienne; il appelle Caïus le jeune Auguste; au beau milieu du spectacle, il se lève et se met à crier contre les délateurs : c'est la vieille liberté du théâtre. Caïus se fâche, fait tuer à droite et à gauche. « Plût aux dieux, s'écrie-t-il, que le peuple romain n'eût qu'une tête (1) ! »

Caïus est tourmenté par le problème de sa toute-puissance : elle produit en lui une sorte d'ambition et de jalousie universelle; il faut qu'il soit le premier en toutes choses; il est jaloux d'Homère et de Virgile, il renverse et défigure les statues des hommes illustres. La noblesse est en coupe réglée, elle expie chaque jour son ancienne puissance, ses patrimoines enrichissent le fisc; mais il lui reste ses souvenirs, les Torquatus ont le collier que leur ancêtre enleva aux Gaulois, les Cincinnatus ont pour insigne la longue chevelure de leurs aïeux, les Pompée ont gardé le surnom de grand. Tout ce blason fait ombrage à Caïus, il l'abolit : il porte envie à tout ce qui se distingue, même à la robe de pourpre du roi africain Ptolémée, qui détourne les regards de la foule et la distrait des jeux que son prince lui donne. Un homme est élégant et bien peigné, il lui fait raser la tête par derrière; — un autre est grand et beau, il l'envoie combattre contre les gladiateurs; vainqueur, il le fait mourir. — Un jour, un esclave, vainqueur au cirque, est affranchi par son maître; le peuple applaudit avec transport : Caïus est indigné, il faut qu'on ne voie, qu'on n'admire que lui; il se jette hors du cirque, descend les degrés à la hâte, foule aux pieds la frange

(1) Sénèque, de Irâ, III. 19. Suétone. 30. Dion, LIX.

de sa robe. « Le peuple-roi aura donc plus d'hommages pour un gladiateur que pour la personne sacrée de ses princes, que pour moi, présent devant lui ? »

Celui qui peut tout ne doit-il pas avoir tous les talents? Il est gladiateur, chanteur, cocher. Au théâtre, il accompagne la voix de l'acteur; il répète son geste, il le corrige. Chaque empereur a eu sa manie : Tibère, la grammaire et les grammairiens, Claude eut la rage de juger; mais la manie la plus commune de ces maîtres du monde fut celle du cirque et du théâtre. Ceux qu'on applaudissait tant après eux et devant eux, ceux qui faisaient la fureur du consul et du crocheteur, de la matrone et de l'esclave, le comédien, le bouffon, l'*agitator,* le pantomime, leur inspiraient plus de jalousie que les grands hommes et les rois; c'était une gloire qui ne pliait pas tout à fait devant la leur, et le reste de liberté que le peuple gardait au théâtre les poussait instinctivement à s'y faire applaudir. Au milieu de la nuit, Caïus mande auprès de lui trois consulaires; les malheureux arrivent tremblants; un pareil message ne leur semblait que trop clair. On les fait entrer, on les place tout gelés de peur. Tout à coup un bruit de flûtes et de castagnettes; Caïus paraît avec une longue tunique et la robe flottante du tragédien. Il monte sur un tréteau, danse un ballet, chante un air et les renvoie tout tremblants encore.

Mais sa grande passion fut pour l'éloquence. Il avait une parole naturellement forte, ardente, impétueuse : c'était une nature bizarrement hardie que la sienne. Lorsqu'un homme était accusé devant le sénat, Caïus songeait au parti qu'il devait prendre, l'accusation ou la défense, selon que l'une ou l'autre irait mieux à sa phrase. Quand il avait choisi, il faisait ouvrir aux chevaliers les portes du sénat; il invitait par ordonnance à venir l'entendre.

Il ne tint pas contre le désir de jouter avec l'homme qui passait pour le premier orateur de son siècle, Domitius Afer. Domitius avait eu beau lui élever une statue, il ne pouvait

échapper à cette joute fort désirée de Caïus, fort sérieuse pour lui, car en tous cas mort devait s'ensuivre. On le chicana sur je ne sais quelle inscription de sa statue; il fut dénoncé devant le sénat. Caïus voulut être son accusateur; il avait tout prêt un magnifique discours, et le débita avec grande chaleur et grande solennité. C'était au tour de Domitius de répondre; en homme d'esprit il se garda de le faire; il était trop ému, trop rempli d'admiration, il n'eut de parole que pour louer son éloquent accusateur, répéter chacune de ses phrases, s'enthousiasmer sur chacune de ses périodes. « Mais ta défense, lui criait-on, ta défense! » Sa défense! Il se jeta aux genoux de Caligula, il le supplia, ce maître de l'éloquence, de pardonner à un pauvre écolier comme lui, pria, pleura; et Caïus, tout ému d'un si manifeste triomphe, lui pardonna et le fit consul.

Ce n'était rien encore que ces triomphes, d'autres les avaient remportés avant lui. Chanter au théâtre, lutter dans l'arène, triompher au sénat par la parole! tout cela était humain et possible. La passion de Caïus était pour l'impossible et le surhumain (1). Ce fut toujours, du reste, la folie impériale; en contemplant le monde du haut de ce pic gigantesque où ils étaient placés, les Césars avaient dû le voir tout autre que nous ne le voyons, et, mesurant toutes choses à leur grandeur, ils les trouvaient petites et mesquines; chez eux, la manie du grandiose, innée dans les Romains, devint une rage pour l'impossible. Néron s'adressa à la magie pour la satisfaire, Caïus à la focre; l'un plus instruit, plus artiste, plus curieux; l'autre affectant davantage l'énergie, la puissance, la virilité.

S'il voulait une villa, il la lui fallait en pleine mer, sur une digue jetée là où les eaux étaient plus profondes et plus orageuses, là où la pierre des rochers cédait au pic avec plus

(1) Nihil tam efficere concupiscebat, quàm quod effici posse negaretur. Suét. 37. Néron était aussi *incredibilium cupitor*. Tacite.

de peine ; il la lui fallait sur une cime de montagne nivelée par des déblaiements, sur une vallée exhaussée au niveau des montagnes : tout cela se faisait avec une vitesse incroyable, la paresse était punie de mort (1). Dans ses bains, c'étaient des parfums précieux ; à ses repas, des mets étranges et inouïs. Il buvait des perles dissoutes dans du vinaigre, faisait servir à ses convives des pains et des mets en or. Il avait fait faire des navires immenses dont la carcasse était en cèdre, la poupe couverte de pierres précieuses, les voiles de couleurs brillantes ; sur ces palais flottants, il avait des thermes, des salles de festin, des portiques, il avait de la vigne pendante sur sa tête, des arbres qui se balançaient avec leurs fruits. Au milieu de ces délices, il passait des jours à se faire porter le long des côtes de Campanie, au son des instruments, au bruit des chœurs, jouissant à la fois de la terre et de la mer, comme maître de l'une et de l'autre. Ce n'est pas assez : élever une ville au sommet des Alpes, percer l'isthme de Corinthe, c'est se séparer encore plus de la pauvre humanité, c'est vaincre les dieux. Caïus le fera, Caïus l'aurait fait, si par bonheur on lui eût laissé le temps.

L'astrologue Thrasylle ne disait-il pas sous Tibère que Caïus ne régnerait pas plus qu'il ne galoperait sur le golfe de Baïes ? Eh bien ! Caïus va galoper sur le golfe. Depuis Baules (2) jusqu'à Pouzzoles, pendant une distance de plus d'une lieue, il fera un pont sur la mer. Il rassemble de toutes parts des vaisseaux de charge, les fait ancrer sur deux rangs ; et sur eux élève, non pas son pont, mais sa route, véritable voie romaine sur le modèle de la voie Appia, construite en terre et en pierre, avec des auberges, des lieux de repos, jusqu'à des ruisseaux d'eau fraîche pour boire. Tant de vaisseaux furent réunis là, qu'il en manqua pour porter le blé à

(1) Tacite.

(2) Selon Dion. Suétone dit *Baïes,* ce qui augmenterait un peu la distance. Elle est déjà bien assez grande.

Rome; et Rome qui ne vivait que des blés étrangers, prit son parti de mourir de faim pourvu que son maître galopât sur la mer.

Il était là, en effet, accomplissant la prophétie de Thrasylle, faisant d'abord des sacrifices, surtout à l'Envie, de peur, disait-il, que les dieux ne fussent jaloux de lui; puis, sur un cheval caparaçonné, la couronne de chêne sur la tête, tout armé, vêtu de la chlamyde d'or et d'une cuirasse qu'il disait venir d'Alexandre, s'avançant sur le pont suivi de son armée, le traversant et allant coucher à Pouzzoles; le lendemain, il allait revenir de Pouzzoles à Baules. Le voilà sur le pont, en habit du cirque, sur un char que traînent les chevaux les plus célèbres dans les jeux; après lui, les voitures de ses amis, les prétoriens, l'armée, le peuple. A moitié chemin, il monte sur un trône, y prononce son propre panégyrique, récompense les compagnons de ses dangers. Ce pont passé et repassé était pour lui une grande guerre accomplie.

Il resta là toute la journée et la nuit suivante. Ce devait être un beau spectacle : toute la côte, tout le pont, les bateaux dont la mer était couverte, portaient des flambeaux allumés; partout on y faisait des festins. Mais le maître est rassasié, prenez garde, il va changer de plaisir : « A la mer les convives, maintenant que la fête est finie! Si quelques-uns cherchent à remonter sur les bateaux, à coup de rames repoussez-lès à la mer! » Malheureusement pour Caïus la mer était calme, la plupart se sauvèrent à la nage (1).

Mais l'impossible était cher. Il fallait remuer les millions à la pelle, et les millions manquaient. En un seul repas, s'il faut en croire Sénèque, près de 10,000,000 de sest. (2,650,000 fr.) avaient passé (2); en un an les 2,700,000,000 de sest. (1,711,000,000 fr.) de Tibère avaient disparu. Caïus se sentait homme par ce côté-là, il n'était pas assez riche (3).

(1) Dion, LIX. Josèphe, Antiquités, XIX, 9. Suétone, 19. 32. 37. Sénèque, de Brevitate vitæ : 18.— (2) Sénèq. ad Helviam. 9.— (3) Suétone, 37.

Les proscriptions redoublèrent d'ardeur; le bourreau et le suicide par ordre donnaient au fisc son meilleur revenu. Après avoir fait mourir Junius Priscus qu'il croyait riche et qui ne l'était pas : « Il m'a trompé, disait-il, il méritait de vivre. »

Un jour, en Gaule, il perdait au jeu, et n'avait pas d'argent : il n'en eut pas plus de peine à payer. Il fit apporter les registres des contributions et abattit la tête des plus imposés. « Gagnez-moi maintenant quelques sesterces, dit-il aux joueurs, je viens de gagner des millions ! »

A Rome, il trouva de nouveaux prétextes pour condamner. Il se souvint de la persécution dirigée par Séjan contre sa famille, persécution que sous Tibère il avait si héroïquement supportée, qu'à son avénement il avait si noblement renoncé à punir en brûlant les archives de Tibère. Dans sa tête ou dans son secrétaire, il retrouva la copie des fameuses archives ; il sut au moins, ou se rappeler, ou deviner qui avait dénoncé, qui avait poursuivi, qui avait condamné sa mère ou ses frères : ce fut un large prétexte pour sa cruauté. Une autre fois il songea, pendant une nuit sans sommeil, à la félicité de ceux qu'il avait bannis. « Je les ai condamnés, et ils vivent, ils boivent, ils mangent, ils sont libres. Qu'est-ce que leur exil? Un voyage ! » Il les fit tous tuer. On explique d'une autre manière cette boucherie : à un homme qui avait été banni sous Tibère, il demandait : « Que faisais-tu dans ton exil? — Seigneur, dit le courtisan, je passais ma vie à demander aux dieux la mort de Tibère et ton avénement. » Caïus réfléchit; « ceux que j'ai bannis, pensa-t-il, passent donc aussi leur temps à souhaiter ma mort! » Et pour détourner l'effet de leurs vœux, il les fit mourir (1).

Mais les confiscations elles-mêmes ne suffisaient pas au trésor. Caïus avait l'esprit fécond en ressources; il en trouva une qui était bien romaine. J'ai dit quelle place occupaient, dans les mœurs de cette nation, le droit de testament, la

(1) Suétone. 28. Philon in Flaccum.

chasse aux successions, la captation des vieillards. Il y a encore trace de ces mœurs dans nos provinces de droit écrit, dans le midi de la France, plus romain que le nord. Tibère avait déjà donné l'exemple : Caïus entra après lui dans une voie que leurs successeurs ne manquèrent pas de suivre. L'empereur se mit à courir les héritages, captateur dangereux qui ne s'amusait pas à dorloter les vieillards, mais qui se faisait, au nom de la peur, inscrire dans les testaments, et qui ensuite, si le testateur s'avisait de vivre trop longtemps, lui envoyait un ragoût délicat de sa cuisine, auquel on avait mêlé du poison. S'il y avait difficulté sur un testament, l'affaire revenait à l'empereur; l'empereur était le juge suprême de son empire. — César, te voilà institué héritier par un étranger, un homme qui ne t'a jamais vu; il a exclu pour toi ses amis, ses parents, ses fils. — Qu'importe? Le droit de testament est sacré. Irai-je briser la volonté suprême d'un citoyen romain? — César, en voici un autre qui ne te nomme pas; il a fait son testament, il est vrai, au commencement du règne de Tibère; mais il était centurion en retraite; il vivait des bienfaits du prince, il a oublié ce qu'il lui devait. — Infamie! ingratitude! Que ce testament soit cassé. — César, disait le premier venu, tu n'es pas inscrit au testament; mais j'ai ouï dire à cet homme qu'il comptait te faire son héritier. — Oubli! erreur humaine! mais le mal est réparable; le testament ne comptera pour rien. — Ainsi Caïus rendait ses jugements, chicanant, gagnant, grapillant sur tout : — « Tu dois l'impôt, mon ami, tu n'es pas citoyen romain. — Mais, César, voilà le diplôme d'Auguste qui accorde le droit de cité à mon grand-père. — A ton grand-père, mais point à toi. — A mon grand-père et à sa postérité. — Qu'importe? sa postérité, ce sont ses fils; emporte ton diplôme, mon ami, il est bien vieux ce vieux papier; c'est assez qu'il ait servi à une génération. » Au commencement de ces lucratives audiences, il se fixait la somme qu'elles devaient lui rapporter; tant que la somme n'était pas complète, il appelait de nouvelles causes, et,

juge infatigable, ne se levait que sa besogne remplie (1).

Les impôts ne s'arrêtaient pas cependant. A défaut de l'impôt direct, que Caïus n'avait pas le temps ou la hardiesse d'établir sur les citoyens romains, mille ressources fiscales lui avaient été léguées par ses prédécesseurs, ou inspirées par son génie. A l'époque de son joyeux avénement, il avait eu la faiblesse de supprimer l'impôt du centième des objets mis aux enchères (2). Mais il sut bien se dédommager de cette perte; tout homme et toute chose furent imposés : — pour la vente des comestibles dans toute la ville, tant; — pour les procès, un quarantième de la somme, une amende si on transigeait; — sur les gains journaliers des portefaix, un huitième; — tant sur les maisons de débauche; — tant sur les mariages (3). Tout cela s'établissait par des édits bien ignorés, bien clandestins, pour prendre plus facilement les gens en défaut. Le peuple demanda une loi, c'est-à-dire une affiche, car toute la différence de la loi à l'édit était celle d'une affiche à une lettre. Caïus céda à son bon peuple : au coin de quelque place, dans un lieu bien retiré, il fit afficher sa loi en si petites lettres, que personne ne la pouvait lire (4).

Mais le pauvre homme fut bien embarrassé quand une fille lui naquit (malheureuse enfant qui ne vécut pas deux ans, et que, par une justice à la romaine, on écrasa contre un mur, après avoir tué son père). Les charges de l'empire, le fardeau de la paternité, une fille à nourrir, à élever, à doter, mettaient le comble à son indigence : il demandait l'aumône, le pauvre César ! Au mois de janvier, il sollicitait des étrennes; dans le vestibule du palais était le mendiant impérial, assis sur son trône, tendant la main; les consuls, le sénat, la foule, appelés par ordonnance, venaient, les mains et la toge pleines, couvrir de leurs dons le siége du souverain. Il n'y eut gain si infâme dont cet homme pût rougir; il y avait un lieu de dé-

(1) Suétone. 38. — (2) Suéton. in Cal. 16. Sur cet impôt, V. Pline, XIX. 19. Tacite. Ann., I. 78. II. 42. Dion. LVIII. 16. LIV. — (3) Suétone. 40. — (4) Suétone. 41.

bauche dans le palais; on inscrivait les noms de ceux qui y entraient, gens dignes de la reconnaissance du monde, pour avoir ajouté un denier au revenu de César (1).

Voici un métier qu'il fit encore, moins infâme, également étrange. Après avoir aimé ses sœurs plus que des sœurs ne doivent l'être, et leur avoir décerné les honneurs des vestales, il s'avisa de les trouver complices de conspiration, révéla toutes leurs infamies, fit périr ceux qui en avaient été les complices; obligea même Agrippine, après qu'il eut fait mourir Lépidus, son amant, de porter elle-même jusqu'à Rome l'urne où étaient les os de Lépidus; l'exila ainsi que sa sœur Julie, s'empara de tous leurs biens (39). Mais que faire de tant de dépouilles? Il n'était pas assez riche pour les garder. Les vendre? L'énormité des confiscations pouvait avoir fait baisser le prix des biens. Que dis-je? il les vendra, mais il les vendra, lui, en propre personne, recevant et proclamant les enchères. Ainsi, toutes les richesses de ses sœurs, leurs mobiliers, leurs parures, leurs esclaves, leurs affranchis, tout affranchis qu'ils étaient, furent adjugés à des prix immenses. Cette admirable découverte ne pouvait en rester là. Il avait bien autre chose à vendre; en Gaule, des biens énormes confisqués sur les principaux du pays; ailleurs, nombre de gladiateurs, restes des jeux qu'il avait donnés, objet d'un débit excellent; en Italie, le mobilier magnifique qui, accumulé par deux Césars, garnissait les palais impériaux. Que tout cela vienne à la vente; le grand marché est dans les Gaules; il faut toutes ces richesses au marchand César. — Mais les voitures, les chevaux manquent. — Prenez les voitures de louage, prenez les chevaux des moulins. — Mais les plaideurs cités ne pourront venir à l'audience, mais le pain manquera à Rome (les moulins étaient mis en mouvement par des chevaux). — Qu'importe? ainsi le veut le salut de l'État (2).

Voilà donc César commissaire-priseur, tenant hautes les

(1) Suétone. 40. 42. — (2) Suétone. 39.

enchères, vantant sa marchandise, encourageant les acheteurs qui hésitent; bavard, facétieux, ne vendant guère à moins de quelques 100,000 sesterces, déployant toute la faconde du genre, plus l'argument sous-entendu de la hache impériale : « N'avez-vous donc pas honte, avares que vous êtes, d'avoir plus de fortune que moi? Voyez où j'en suis réduit. Livrer au premier venu le mobilier sacré des princes! Je m'en repens, en vérité..... Ne donnerez-vous pas cette misère pour un meuble qui vient d'Auguste?.... Ceci servait à Antoine; pour l'amour de l'histoire, achetez-le..... Et toi, mon ami, prends cette bagatelle : 200,000 sesterces. Tu es de province; tu n'as pas donné moins que cela pour souper chez César, tu souperas chez César, lui-même t'invite..... Crieur, que fais-tu donc? Ne vois-tu pas qu'Aponius hoche la tête? il accepte mon prix. Treize gladiateurs pour 9,000,000 de sesterces (2,370,000 francs)! » Aponius qui dormait, s'éveilla ruiné. D'autres, forcés d'acheter (et il n'y avait pas à diminuer des mises à prix de César), sortirent de la salle de vente pour aller s'ouvrir les veines (1).

Pour cette fois, Caïus devait avoir de l'or; l'or affluait à lui de tous les côtés; tout se payait, et se payait au prix de César, jusqu'à l'honneur d'être son prêtre, qu'il mit en vente et pour lequel Claude donna une somme énorme. L'or lui venait de la Gaule, de l'Égypte, de la Syrie. Toutes les parties du monde apportaient leur tribut. L'or était devenu sa passion la plus ardente; il voulait le voir, le remuer dans ses mains. — Courage, Caïus! voici une grande salle toute remplie d'or, le plus doux des tapis pour tes pieds d'empereur; ôte tes sandales pour y courir! couche-toi là! roule-toi sur ces milliards! Tu es au comble de tes vœux, Caïus, tu es riche une seconde fois (2)!

Ainsi, Caïus César occupait-il les loisirs de la paix.

Mais je n'ai rien dit encore de sa vie militaire, le côté

(1) Suétone. 38. 39. — (2) Suétone. 42. Dion. LIX.

bouffon de son histoire; car il appartenait au seul Caïus de faire de la paix une sanglante tragédie et en même temps une risible comédie de la guerre. Il faut que je remonte au temps qui précède son voyage des Gaules; que la chronologie me pardonne cette légère infraction à ses lois.

§ II. — *Caïus Cæsar.* — SES GUERRES ET SA MORT.

L'Italie semblait épuisée (an 39). La Gaule et l'Espagne, provinces opulentes, et qui avaient eu le bonheur d'être un peu à l'abri de Tibère, tentaient fort l'avidité de Caïus (1). Les empereurs aimaient peu les provinces : quand par hasard ils gouvernaient au profit de quelqu'un, c'était au profit de la populace de Rome. Un jour, Caïus, en visitant je ne sais quel fleuve ou quel bois d'Italie, déclare qu'il va faire la guerre (2). Aussitôt les légions s'assemblent, les levées se font avec rigueur. Hommes, munitions, vivres, provisions de tout genre, gladiateurs, chevaux et cochers du cirque, comédiens, courtisanes, deux rois même : Caïus emmène de tout avec lui. Il se met en route, étrange général, tantôt si vite que ses cohortes ne peuvent le suivre et font porter leurs enseignes par des bêtes de somme; tantôt lentement, paresseusement, porté par huit hommes dans une litière, envoyant devant lui le peuple des villes voisines pour balayer les chemins et jeter de l'eau sur la poussière des routes (3).

Il passa le Rhin. Les ennemis manquaient; les Germains étaient quelque part dans leurs forêts à pourchasser les ours ou les sangliers, et ne s'inquiétaient pas, les malheureux, d'aller se faire vaincre par Caïus. Il leur faisait pourtant de terribles menaces, dont ils avaient la hardiesse de se moquer, jusqu'à un petit prince des Caninéfates qui prenait impunément en plaisanterie ce grand effort du maître. Caïus, il

(1) Dion. LIX. — (2) Dion. LIX. — (3) Dion, LIX. Suétone. 43.

est vrai, avec son affectation d'énergie et de mâle vigueur, était, comme il arrive souvent, un poltron. Il venait de passer le Rhin ; il était au beau milieu de ses soldats, en voiture, dans un défilé. « Par les dieux ! s'avisa de dire quelqu'un, la confusion serait grande si l'ennemi venait à paraître. » Aussitôt voilà Caïus hors de voiture, montant à cheval, tournant bride. Il regagne le pont. Le pont était encombré de traînards, de goujats, de bagages. Caïus, poussé par la peur, se fait porter de main en main, leur passe à tous au-dessus de la tête, et n'est tranquille que sur sa bonne terre des Gaules.

Mais ce n'était là qu'une fausse alerte, l'ennemi se contentait de rire, et ne venait pas. Il fallait pourtant une victoire à Caïus. Il avait, je ne sais d'où, quelques prisonniers ; il les fait cacher au delà du Rhin ; ils reviennent avec bruit. On lui annonce que l'ennemi arrive ; il était à table, quitte héroïquement son repas, suivi de ses convives et de quelques cavaliers, arrive dans le bois voisin ; l'ennemi avait fui. Il abat des arbres, fait élever des trophées, revient aux flambeaux, réprimande vertement ceux qui ne l'ont pas suivi, distribue des couronnes aux compagnons de sa victoire. Un autre jour, il avait dans son camp de jeunes otages ; il leur fait quitter l'école où ils apprenaient le latin, les envoie au loin secrètement, se fait annoncer leur fuite, quitte encore son repas, monte à cheval, reprend et ramène les fugitifs ; puis se remet à souper, fait asseoir auprès de lui les chefs de l'armée, tout cuirassés et tout bottés encore. Voilà la misérable parodie à laquelle le monde assistait sans rire, et, pendant ce temps, Caïus injuriait officiellement le sénat et le peuple de Rome : « Comment ! lorsque César combat, lorsqu'il court tant de dangers, vous ne pensez qu'à d'inconvenants festins, au cirque, au théâtre, au repos de la campagne (1) ! »

(1) Sur cette guerre prétendue, V. Suétone, 44. 45. 51. Tacite, Agricola, 13. Germania, 37. Histoire, IV. 15. Dion, LIX.

Aussi n'était-il pas pressé de revenir à Rome. Il aimait bien mieux passer son temps en Gaule, pillant, confisquant, épuisant ce malheureux pays ; assez près de Rome pour que les proscriptions ne s'y ralentissent pas, pour qu'il pût dénoncer et faire exiler ses sœurs, pour qu'il pût faire venir le mobilier impérial et le vendre, pratiquant ces fructueuses enchères dont nous parlions tout à l'heure ; fondant, pour se divertir, ce fameux autel de Lyon, du haut duquel les rhéteurs vaincus étaient jetés au Rhône (bel encouragement pour l'éloquence) (1). Mais ce n'était pas tout : si riche et si à son aise qu'il fût dans les Gaules, son ambition ne se reposait pas. Vous avez vu le commencement de sa comédie guerrière ; voici le farceur impérial sur un nouveau tréteau. C'est la Bretagne qu'il veut conquérir (an 40), la Bretagne abandonnée par la politique romaine depuis la victoire équivoque de Jules César, interdite par Auguste à ses successeurs ; conquête lointaine, stérile, pleine de dangers. Son armée est rangée sur les côtes ; ses machines de guerre sont disposées. Caïus est sur son vaisseau, il s'avance en mer ; il fait un peu de route, puis s'en revient ; — la guerre est finie. Il n'a pas vaincu la Bretagne, il a vaincu l'Océan (c'est-à-dire le Pas-de-Calais ou la Manche). Il monte sur son trône : « Chargez-vous, dit-il à ses soldats, des dépouilles de l'Océan, elles sont dues au mont Palatin et au Capitole. » Après cela, il leur fait ramasser des coquilles, et bâtit un phare comme monument de ses exploits (2).

Après tant de succès, il voulait un triomphe. « Qu'il soit inouï de grandeur et qu'il ne coûte pas cher, écrivait-il à ses intendants ; vous le pouvez ainsi, vous avez droit sur les biens de tous. » Les trirèmes sur lesquelles il avait vaincu l'Océan, devaient être amenées par terre d'Ostie à Rome. Mais il lui fallait des captifs à mener à sa suite, et il n'avait pas fait de prisonniers. Rien n'embarrasse ce hardi bouffon ; il n'a pu

(1) Dion, *ibid.* Juvénal, Satire. 1. — (2) Suétone. 46. 47. Dion. *Ibid.*

prendre de Germains, il prendra des Gaulois, choisira les plus grands et les plus beaux (bon mobilier de triomphe, disait-il), laissera croître et fera teindre leurs cheveux pour leur donner le roux germanique et la longue crinière des barbares, leur imposera des noms germains, leur fera apprendre la langue. Sotte et perpétuelle comédie que la vie de cet homme!

Voici une autre plaisanterie qui, sans sa poltronnerie, devenait sérieuse : il se souvint que plusieurs légions s'étaient mises en révolte après la mort d'Auguste ; que, tout enfant alors, il avait été menacé avec son père Germanicus; il voulut les faire égorger, et ce fut à grand' peine que l'on obtint de lui de les décimer seulement. Il les rassemble donc comme pour les haranguer, sans armes et même sans épées, les fait entourer par la cavalerie; ces braves gens soupçonnent le danger, s'éloignent à temps, courent retrouver leurs armes. Caïus s'effraie, s'enfuit, prend le chemin de Rome, cherchant sur qui se venger, et trouvant sous sa main la perpétuelle victime des empereurs, le sénat (1).

Le sénat était fort embarrassé : il avait envoyé une députation à Caïus; Caïus l'avait mal reçue, ne l'avait pas trouvée assez nombreuse, s'était fâché surtout qu'on y eût mis Claude, son oncle, comme s'il avait eu besoin d'un tuteur. Il se plaignait qu'on n'eût pas fait assez pour son triomphe, et d'un autre côté, menaçait de mort quiconque lui parlerait de nouveaux honneurs. Le sénat, bien humblement, bien respectueusement, lui envoya une députation nouvelle pour le supplier de revenir. « Oui, je reviendrai, dit-il, et celle-ci avec moi (en frappant sur la poignée de son épée). Je reviendrai pour ceux qui souhaitent mon retour, pour les chevaliers et pour le peuple; quant au sénat, je ne serai plus ni son concitoyen, ni son prince (2). »

Si ses guerres avaient été plaisantes, son retour à Rome

(1) Suétone. 47. — (2) Suétone. 49. Sénèq. de Irâ. III. 19.

fut sérieux. Après un an environ de séjour en Gaule, il revenait fâché; il ne voulut pas de triomphe, défendit qu'aucun sénateur vînt au-devant de lui. Il avait deux livrets, appelés le Glaive et le Poignard; on y trouva marqués les noms de ceux qu'il voulait faire mourir. Ainsi comptait-il décimer le sénat et l'ordre des chevaliers, puis quitter Rome où il s'ennuyait, transférer le siége de l'empire à Antium sa ville natale, ou bien dans sa ville favorite, Alexandrie.

Alexandrie méritait bien cette faveur; la ville grecque et égyptienne, idolâtre et superstitieuse comme l'ancienne Égypte, légère et adulatrice comme la Grèce, avait été la première à célébrer le culte de l'empereur : le dieu-prince Caïus valait bien après tout le dieu-bœuf Apis et le dieu-chien Anubis. Mais, au sein de cette ville aux mille déités, vivaient à part les ennemis de l'Égypte et des idoles; à la faveur de la civilisation et du commerce, Israël était revenu après des siècles sur la terre de Memphis. Dans Alexandrie, cité universelle, il y avait de tous les peuples, et entre autres, une colonie de Juifs, riche, nombreuse, se faisant respecter à force de ténacité et de conviction, maintenant sous les empereurs ses synagogues, ses lois, ses magistrats, ses priviléges. Mais entre les adorateurs de l'ibis et du crocodile et les adorateurs de Jéhova, entre la menteuse, la mondaine, la changeante Alexandrie et la triste et sévère Jérusalem, il y avait querelle depuis longtemps. La divinité de Caïus ne fut qu'une occasion pour rallumer les haines. On profana les synagogues, on dégrossit à la hâte quelques images du prince pour les placer, objet abominable! dans l'oratoire des Juifs; à eux-mêmes, on dénia le droit de cité, qui leur appartenait depuis des siècles; on les rejeta, comme au moyen âge, dans un étroit et obscur quartier de la ville; ceux que l'on rencontrait ailleurs furent pris, fustigés, brûlés même.

Le gouverneur romain favorisait ces violences. La dernière et triste ressource des Juifs était de s'adresser à Caïus : ils députèrent vers lui; les Alexandrins en firent autant. De part

et d'autre on choisit les plus beaux diseurs : la rhétorique était de toute nation et de tout lieu (1).

Mais de tristes nouvelles attendaient sur le sol d'Italie les pauvres envoyés juifs : en débarquant à Pouzzoles, ils surent de la bouche de leurs frères ce qui se passait à Jérusalem. Dans le temple, dans le saint des saints, là où reposait le nom incommunicable de Dieu, Caïus avait ordonné qu'on mît sa statue. C'est ce que l'Évangile avait appelé par avance « l'abomination de la désolation dans le temple du Seigneur. » Jusque-là, non-seulement dans le temple, mais dans la ville, les soldats romains avaient ôté de leurs enseignes les images des empereurs ; telle était l'horreur des Juifs pour tout ce qui semblait une idole, et la tolérance de Rome pour les mœurs et les croyances des vaincus. Aussi le gouverneur de la Syrie, Pétronius, tremblant d'accomplir des ordres aussi redoutables, hésitait, tardait, rassemblait des troupes, faisait traîner en longueur le travail de la statue, sous prétexte de le rendre plus parfait. Cependant toute la nation avait pris le cilice et la cendre ; la culture des terres était abandonnée. Pétronius voyait venir l'hiver, la famine, à sa suite les tribus arabes grossies par la misère des Juifs, des brigandages que Rome ne saurait réprimer : il arrivait à Jérusalem, négociant pour obtenir par la douceur obéissance aux ordres irréfragables de César. Mais voici venir à lui une multitude de peuple, rangée par classes d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, pleurant et gémissant, la tête couverte de cendres, les mains derrière le dos comme des condamnés. « Voulez-vous résister au prince ? leur dit-il ; voulez-vous commencer une guerre ? Voyez votre faiblesse ; voyez la puissance de César. — Nous ne voulons pas combattre ; mais plutôt que de violer nos lois, nous sommes prêts à mourir. » Et cette nation entière se prosterna devant lui la gorge découverte, pleine de résignation et de foi, laissant Pétronius assez

(1) V. Philon. in Flaccum. *Id.* de Legatione. 9. 11. Josèphe, Antiquités, XVIII. 10.

ému pour qu'il osât écrire à l'empereur et lui demander de nouveaux ordres (1).

Les choses en étaient là. Caïus ballotté en tous sens par des conseillers divers ; touché un moment par la lettre de Pétronius ; décidé même en faveur des Juifs par les supplications de son ancien favori, le roi Agrippa ; puis tiraillé en sens contraire par deux ou trois bouffons égyptiens qui formaient son conseil privé ; Caïus avait pris enfin son parti, il faisait faire au palais sa propre statue ; et comme il partait pour l'Égypte, il voulait la porter lui-même à Jérusalem et écrire sur le fronton du temple : « Temple du nouveau Jupiter, de l'illustre Caïus. »

Il y a deux écrivains qu'on a souvent appelés conteurs ; ils ne racontent pourtant que ce qu'ils ont vu, ou ce qu'ils savent par une tradition cohérente et de toutes la plus suivie ; ils sont jugés indignes de fournir des éléments à l'histoire. Je me permets pourtant de consulter ces deux Juifs, Josèphe et Philon. Le dernier était le plus disert des Juifs d'Alexandrie, l'orateur de leur ambassade ; il nous peint ce qu'il a vu de ses yeux ; quand il nous raconte l'audience de Caïus, c'est chacune de ses émotions qu'il nous redit, c'est un empereur tout vivant, tout parlant, tout agissant, qu'il fait jouer devant nous. Même dans la vérité majestueuse de Tacite, dans la curiosité anecdotique de Suétone, il n'y a pas cette réalité de mouvement, ce détail d'action.

Depuis plusieurs jours, les députés juifs suivaient Caïus sans pouvoir le joindre. Caïus était en Campanie, visitant ses villas, vivant de palais en palais. Il leur donna enfin rendez-vous aux portes de Rome, dans la maison de Mécène, qu'il avait jointe à celle de Lamia, pour faire avec ces deux grandes demeures de l'aristocratie une demeure plus digne de lui. Ils trouvèrent la villa toute belle et tout ornée, des vases d'or et des statues grecques disposés partout, les salles

(1) Philon, de Legatione. 12. 17. Josèphe, Antiquités, XVIII. et suiv.

ouvertes, les jardins ouverts; Caïus avait voulu, tout en leur parlant, parcourir les magnificences de son palais.

Au milieu de ces grandes salles, ils trouvèrent, entre un comédien et les intendants des deux villas, un homme grand, pâle, mal proportionné, le cou étroit, les yeux creux, le regard fixe, le front menaçant, peu de cheveux et beaucoup de barbe; une férocité étudiée sur sa figure, qu'il composait au miroir pour la rendre plus terrible. Son costume, comme dit un écrivain, n'appartenait ni à son pays, ni à son rang, ni à son sexe, ni même à l'espèce humaine : c'était un manteau peint et couvert de pierreries, de longues manches, des bracelets, une robe de soie, une chaussure de femme ornée de perles ; à cela il ajoutait quelque attribut de dieu, le caducée de Mercure, la foudre et la barbe d'or de Jupiter (1).

Les Juifs n'eurent que le temps de se prosterner devant lui. « Salut, dirent-ils, Auguste et empereur... » Caïus les interrompit : « Voilà donc ces ennemis des dieux, ces hommes qui me méprisent quand tout le monde m'adore, ces adorateurs d'un Dieu inconnu ! » Les Alexandrins qui étaient là profitèrent de cet heureux début. « Ce n'est pas tout, seigneur, dirent-ils ; ces hommes refusent d'offrir des victimes pour ton salut. » Les Juifs protestèrent : « Non, seigneur, nous immolons des hécatombes pour toi ; nous versons sur l'autel le sang des victimes ; ainsi avons-nous fait quand tu es devenu empereur, quand tu as été guéri de cette maladie qui affligea toute la terre, quand tu es parti pour la Germanie. — Oui, dit Caïus, vous avez sacrifié, je ne sais à quel autre dieu, mais pas à moi. Je ne m'en suis pas senti plus honoré. »

Chacune de ces paroles glaçait le sang des pauvres députés. Mais il les laisse là, passe dans une autre salle, visite,

(1) Sur la figure et le costume de Caligula, V. Suétone, 50. 52. Sénèque, de Constantiâ. 18. de Beneficiis. II. 12. Pline. XI. 37. XXXVII. 2. Josèphe, Antiquités, XIX. 1, et les médailles qui sont d'accord avec ces écrivains.

inspecte, ordonne, cause avec l'intendant du palais, fait changer de place les beaux tableaux et les belles statues. La double députation suivait toujours, les Alexandrins triomphant, se moquant des Juifs, les raillant comme sur le théâtre ; les autres, tête basse, n'attendant guère que la mort.

Tout à coup Caïus se retourne, prend un air grave : « Pourquoi donc ne mangez-vous pas de cochon ? » Les Alexandrins éclatèrent de rire. — « Seigneur, dirent les Juifs, chaque peuple a ses lois. Certaines choses nous sont défendues, d'autres aux Égyptiens ; il y en a même qui ne mangent pas d'agneau. — Ils ont raison ; la chair en est mauvaise. » Puis, après avoir ri de sa facétie : « Mais enfin, sur quoi fondez-vous votre droit de cité à Alexandrie ? » C'était là le grand point de la querelle. Les Juifs commencèrent à plaider leur cause. Caïus craignit que leurs raisons ne fussent trop bonnes ; il leur tourna le dos, passa en courant dans une autre salle, fit fermer les fenêtres, revint à eux : « Qu'avez-vous à me dire ? » Son ton était plus doux : les Juifs recommencèrent avec quelque espérance ; mais au lieu de les entendre, le voilà encore à courir, visitant des tableaux, ne voulant rien écouter. Pour le coup, les malheureux circoncis faisaient tout bas leur prière et se préparaient à la mort. « Allez-vous-en, leur dit enfin Caïus. Après tout, ces gens-là sont plus fous que méchants de ne pas savoir que je suis dieu. »

La colère de l'empereur ne laissait plus de ressource aux Juifs contre la persécution des Alexandrins. « Mais, leur dit Philon, nous devons maintenant espérer plus que jamais ; l'empereur est si irrité contre nous, que Dieu ne peut manquer de nous secourir. » Belle parole que Dieu prit soin de justifier.

Caïus, en effet, avait su blesser tout ce qui l'entourait ; sa défiance, ses craintes pour sa vie, les discordes qu'il aimait à semer parmi ceux qui l'approchaient, les railleries qu'il exerçait sur eux, les épouvantables commissions qu'il leur donnait, lui faisaient des ennemis parmi ses affranchis mêmes,

la puissance du temps. Entre autres, Cassius Chœrea, tribun des cohortes prétoriennes, homme âgé, aux formes un peu molles, mais vieux Romain et brave soldat, était le plastron des gaîtés de Caïus. S'il demandait le mot d'ordre, César lui en donnait un ridicule ou obscène qui faisait railler Chœrea par ses compagnons ; s'il y avait quelque sanglante mission à accomplir, César, qui avait aperçu en lui un peu de compassion, ne manquait pas de l'en charger.

Un jour, au milieu des jeux du cirque, le peuple s'avisa de se lever, de réclamer une diminution d'impôts. Au cirque, d'ordinaire, l'empereur et le peuple, associés par la même passion, se rapprochaient, s'entretenaient, se faisaient et s'accordaient des demandes. Cette fois, Caïus s'irrita de cette familiarité, lâcha ses prétoriens sur le peuple, fit couler le sang. Chœrea, témoin de ce massacre, plus irrité encore de ses propres affronts, n'eut pas de peine à trouver, parmi les officiers mêmes du prétoire, de vieux Romains qui n'avaient pas encore oublié la république, ou des hommes qui sentaient leur vie menacée tant qu'ils ne mettraient pas fin à celle de Caïus : il se forma une conspiration (an 41), conspiration de palais comme celle qui donna la mort à un autre fou, Paul Ier.

Les occasions ne manquaient pas : Caïus se montrait chaque jour en public ; il allait au Capitole offrir des sacrifices pour sa fille ; ou, seul, il allait célébrer quelque superstitieux mystère ; ou enfin il jetait de l'or et de l'argent au peuple du sommet de la basilique Julia, du haut de laquelle Chœrea voulait qu'on le précipitât. Mais les conjurés étaient en trop grand nombre ; les uns avaient des objections contre un jour, d'autres contre un autre ; Chœrea s'impatientait : « Croyez-vous donc, disait-il, que le tyran soit invulnérable ? »

Caïus, cependant, songeait toujours à son voyage d'Alexandrie. Avant de partir, il donnait des jeux en l'honneur d'Auguste : la foule était immense, désordonnée ; Caïus avait supprimé toutes les distinctions de places entre les sénateurs

et le peuple, les maîtres et les esclaves, les hommes et les femmes ; son esprit d'égalité souriait à ce pêle-mêle, il éprouvait un vrai plaisir de tribun à voir les chevaliers se battre pour leurs places (1). Ce jour-là, il était gai, affable même, faisait jeter des fruits au peuple, et se divertissait en le voyant se battre pour les ramasser. Mnester, son mime favori, celui qu'il passait son temps à embrasser au théâtre, celui qu'on ne pouvait interrompre par le plus léger bruit, sans être fustigé de la main même de l'empereur, Mnester dansait. Quant au prince, il buvait et mangeait en regardant les jeux, donnait à manger à ses voisins, entre autres à un consul, qui, assis à ses pieds, les baisait sans cesse ; lui-même devait, à la nuit, paraître et danser sur le théâtre. Mais en goûtant ces ignobles plaisirs, il ne remarquait pas de sinistres présages : le sang avait coulé sur la scène, la robe du sacrificateur avait été tachée de sang ; la tragédie que l'on dansait (comme disaient les Romains) était la même pendant laquelle Philippe, roi de Macédoine, avait été assassiné ; pour la nuit, on préparait un autre spectacle, le tableau des enfers, selon la mythologie égyptienne : frivoles circonstances qu'on ne remarque qu'après l'événement, mais dont les historiens de cette époque sont remplis, et qui peuvent servir comme d'échantillon de leur philosophie.

Caïus voulait passer la journée au théâtre ; les conjurés, qui étaient près de lui, le déterminèrent à quitter le spectacle pour le bain et le festin. Dans une crypte, en allant au bain, il rencontra des jeunes gens d'Asie qu'on lui amenait pour paraître sur la scène. Il s'arrêta à voir leur répétition, et allait leur ordonner de venir jouer en plein amphithéâtre, lorsqu'un des conjurés, Chœrea ou Sabinus, au lieu de lui répondre, le frappa de son épée à la tête. Il n'avait autour de lui que les conjurés, tous ses propres officiers ; comme pour lui faire honneur, ils avaient écarté la foule. Ils revinrent sur lui, le

(1) Josèphe, Antiq. XVIII, 1. Suét. 26.

frappèrent jusqu'à trente fois, s'encourageant par ce mot d'ordre : Encore ! encore (1) ! (24 janvier 41).

Mais il faut voir ce qui suivit, saisir, en ce moment de trouble où tout se révèle, cette société romaine dont les éléments sont si loin de nous. Caïus fut à peine tué que ses meurtriers, comme ceux de César, se trouvèrent en péril. Des esclaves, qui portaient sa litière, arrivèrent avec leurs bâtons sur le lieu du meurtre ; sa garde la plus intime, composée de Germains, bras robustes et cervelles épaisses, se mit en mouvement à la première alarme, parcourut les rues, parcourut le palais, frappa au hasard, ne sachant qui était conjuré, tua les premiers venus et promena leurs têtes dans Rome.

Cependant le peuple au théâtre apprenait la mort de Caïus : on en doutait encore, les uns par désir, les autres par crainte de voir la nouvelle se confirmer. Il en était comme à la mort de Tibère ; on craignait que le prince n'eût fait courir le bruit de sa fin pour connaître et poursuivre ses ennemis. Il s'en fallait donc bien que tous fussent réunis dans la même pensée. Il est curieux de savoir qui étaient les amis de Caïus : C'étaient, dit Josèphe, — les soldats, associés à ses rapines, — les femmes et les jeunes gens, enchantés de la magnificence de ses jeux, de ses largesses au Forum, de ses combats de gladiateurs, ne pensant à rien, ne possédant rien, craignant peu de chose ; — les esclaves enfin, auxquels Caïus avait permis de dénoncer leurs maîtres, de les accuser, de s'enrichir de leurs dépouilles, sorte de demi-affranchissement. En ce moment, les passions et les craintes diversifiaient à l'infini la nouvelle. Tantôt Caïus n'était pas mort, on mettait un appareil à ses blessures ; tantôt il était au Forum, tout sanglant, haranguant le peuple. Personne n'osait exprimer une pensée, les complices moins que tous autres; personne n'osait se lever ni sortir, il semblait que

(1) Sur la mort de Caïus, V. Dion, LIX. Suétone. 56. 57. 58. Sénèque, de Constantiâ. 18. Josèphe, Antiquités, XIX. 1.

le premier qui ferait un pas dans la ville serait jugé le meurtrier de Caïus.

Mais bientôt on entendit résonner au dehors le tumulte de la garde germaine ; le théâtre était investi, il n'était plus possible d'en sortir. Un instant après, les Germains y entrent; les têtes qu'ils ont promenées dans Rome sont jetées sanglantes sur un autel ; ils veulent se venger, et sur qui se venger, si ce n'est sur tout le monde ? Le peuple est saisi de terreur ; qu'on aimât ou non Caïus, c'est à qui protestera qu'il ne l'a pas tué, à qui pleurera, à qui suppliera, à qui se jettera aux genoux de ces barbares, charmés d'avoir une fois sous leur main Rome tout entière. Mais un héraut paraît sur la scène, vêtu de deuil, avec un grand air d'affliction : « Caïus est mort, notre malheur n'est que trop certain ! » Les soldats devaient le savoir, mais quand la nouvelle fut donnée avec cette solennité, ces têtes dures se mirent à réfléchir pour la première fois ; du mort plus rien à espérer, de son successeur tout à craindre. Le profitable eût été de venger le meurtre de Caïus vivant. Ils se retirèrent donc, et, toute réflexion faite, laissèrent vivre le peuple.

Autre chose se passait au Capitole, le sénat s'y était rassemblé; la basilique Julia, lieu de sa réunion ordinaire, portait le nom de César, il n'en voulait plus ; et pendant qu'au Forum, peuple et prétoriens criaient vengeance contre les meurtriers de Caïus, le sénat condamnait sa mémoire, parlait d'abolir le nom et les monuments de tous les empereurs, donnait pour mot d'ordre : *liberté*. Une bague que portait un sénateur, et sur laquelle était l'image de Caïus, lui fut arrachée, mise en pièces ; un des consuls parla magnifiquement sur le rétablissement de l'ancienne liberté ; cette liberté, c'était son ancienne domination que le sénat ressaisissait avec enthousiasme. Les quatre cohortes urbaines, garde municipale de Rome, obéissaient au sénat et aux consuls ; elles occupaient le Forum et le Capitole, et le peuple, toujours changeant, bien sûr cette fois que Caïus était mort, applaudissait à Chœrea.

Ailleurs les prétoriens délibéraient à leur façon, regrettant peu Caïus qui avait bien mérité sa mort, mais songeant beaucoup à eux-mêmes : nourris, engraissés, choyés par les empereurs, qu'allait faire d'eux le sénat ? C'était un sec et peu profitable gouvernement que celui des consuls ; qu'auraient-ils à gagner? L'absence de Rome, des marches forcées, de dures garnisons, des combats contre les Germains, chose dont ils se souciaient peu ; puis mourir au service, ou, si l'on parvenait aux premiers grades, une pauvre retraite. Décidément ils n'étaient que les soldats de l'empereur : il leur fallait un empereur; lequel? peu importait. Tout en délibérant, ils pillaient le palais; le peuple, qui ne délibérait pas, pillait avec eux : lorsque dans un coin obscur, dans une de ces pièces élevées que l'on ménageait pour recevoir en hiver les rayons du soleil, un soldat, nommé Gratus, vit des pieds sortir de dessous une portière, les tira à lui, amena quelque chose qui se jeta tout tremblant à ses genoux pour lui demander grâce. Loin de la lui refuser, le soldat se prosterna, et salua cet homme empereur. Le personnage était Tibérius Claudius, frère de Germanicus, oncle de Caligula, âgé alors de cinquante ans, grand amateur de grec, et depuis son enfance plastron de la famille impériale. Quelque proche qu'il fût de Caïus, celui-ci ne l'avait point tué, il l'avait gardé pour s'en amuser. Un instant avant le meurtre, Claude suivait l'empereur ; les conjurés l'écartèrent pêle-mêle avec la foule, il s'en fut dans une salle voisine ; de là entendit du tumulte, eut peur, alla se cacher; de sa retraite, derrière son rideau, il vit porter les têtes de ceux qu'avaient tués les Germains, et quand on le trouva, il tremblait de tout son corps.

Cependant les prétoriens s'étaient attroupés ; l'élu de Gratus fut tout de suite leur empereur; quel qu'il fût, on pouvait en faire un prince ; il y a tant d'occasions où tout ce qu'il faut à un parti, c'est un homme à mettre en avant. Le ridicule, l'obscur, l'imbécille Claude représentait donc la puissance prétorienne que Caïus avait faite la première dans l'empire. Mais il avait

si peur qu'il ne pouvait marcher, on le mit dans une litière; les porteurs, effrayés comme lui, le laissèrent là et s'enfuirent; les prétoriens le prirent sur leurs épaules, tout triste et tout effrayé, si piteux que le peuple crut qu'on le menait à la mort, et, touché de compassion, disait: « Laissez-le donc, c'est aux consuls de le juger. » On le porta ainsi au camp du prétoire; il y passa une nuit fort inquiète. Triste empereur! mais il ne fallait pas mieux aux soldats.

Comme il arrive en pareil cas à toute assemblée, le sénat perdait le temps. Il députait à Claude, Claude répondait qu'il n'y pouvait rien, qu'il était contraint par la force; réponse mesquine, mais peut-être habile.

S'il y avait habileté, il faut dire d'où elle venait. Les Césars comptaient à leur cour, je dirais presque dans leur mobilier, le roi des Juifs Agrippa, monarque à la suite, homme à romanesques aventures, prisonnier et condamné à mort sous Tibère, favori sous Caïus, qui, pour le dédommager de sa captivité, lui avait donné une chaîne d'or d'un poids égal à la chaîne de fer qu'il avait portée. Dans la nuit même qui suivit le meurtre, il vint en cachette et à la hâte donner la sépulture à son bienfaiteur. De là il court auprès de Claude, toujours aussi secrètement, le rassure et le fortifie, lui persuade de garder l'empire.

Agrippa était encore au camp, lorsqu'on lui annonce que le sénat le fait appeler; le sénat, dans son embarras, ne savait à qui demander conseil. En peu d'instants, le roi diplomate peigne ses cheveux, parfume sa barbe, et, frais et paré comme un homme qui sort de table, qui n'a pas quitté sa maison, qui ne sait rien, n'a rien vu, ne s'est mêlé de rien, demandant ce qu'il y a, ce qu'est devenu Claude, ce que veulent les pères conscrits, il paraît devant le sénat. Quand on l'eut instruit, il donna son avis à son tour. « Il était dévoué, disait-il, à la dignité du sénat, il lui donnerait sa vie; mais il osait s'informer de ses ressources. Les gardes de la ville, les esclaves armés, gens nouveaux à la guerre, lutteraient-ils

contre de vieux soldats comme les prétoriens? » Ainsi décida-t-il une nouvelle ambassade à Claude, se fit nommer pour accompagner les députés, vit ceux-ci tomber aux genoux de Claude pour le supplier de n'accepter au moins l'empire que du sénat, les laissa faire, parvint à voir Claude en secret, lui donna de meilleures raisons encore pour tenir ferme, le fit répondre en homme décidé, et le quitta haranguant ses soldats et distribuant de l'or.

Le sénat, repoussé dans ses tentatives d'accommodement, était donc réduit à combattre. Il songeait à affranchir et à armer ses esclaves ; la multitude en était énorme, et cette ressource, au temps de la république, avait plus d'une fois décidé les sanglantes querelles du Forum. Claude, de son côté, protestait qu'il ne voulait pas la guerre ; mais, puisqu'on l'y forçait, « qu'au moins, disait-il, la ville, les temples ne soient pas souillés. Assignez-nous un lieu de combat, hors des murs de Rome. » Quand on propose de semblables conventions, il est probable qu'on n'aura point à se battre.

Qu'était-ce donc, au reste, que le sénat? Mélange de nobles dégénérés, d'hommes nouveaux, d'affranchis, de barbares même, de quel droit se prétendait-il successeur de l'aristocratie ancienne? C'étaient ces hommes dont la flatterie avait dégoûté Tibère; qui avaient dressé, en l'honneur de Séjan, un autel à la Clémence; c'étaient eux que Caligula avait vus courir en toge pendant plusieurs milles au-devant de son char; qui l'avaient servi à table, la robe relevée, le linge autour du corps. Les anciennes fortunes avaient disparu pendant les proscriptions ; les anciens noms étaient éteints pour la plupart. Ils ne purent échapper au sentiment de leur propre impuissance : cent sénateurs seulement étaient venus, sur la convocation des consuls, délibérer dans le temple de Jupiter; le reste étaient chez eux, d'autres à la campagne. Le sang-froid de la nuit avait amorti leur enthousiasme.

Le peuple, au contraire, qui s'était reconnu, entourait le sénat, demandait un chef unique, demandait Claude. L'aristo-

cratie, avec ses oscillations, n'était plus, pour un si grand empire, un régime possible; il lui fallait la simplicité du système monarchique. Tout ce qui était tant soit peu soldat allait à Claude : les gladiateurs, les mariniers du Tibre, arrivaient à son camp ; les soldats mêmes du sénat vinrent heurter aux portes du temple de Jupiter, protestant contre la liberté, demandant un empereur, et ne laissant au sénat que le droit de le choisir, parti embarrassant auquel le sénat commençait à se résigner. On nommait des candidats ; Minucianus, l'un des conjurés et beau-frère de Caïus, n'hésita pas à s'offrir. Les consuls, jaloux, traînaient la discussion en longueur ; le sénat était refroidi, ennuyé, divisé, effrayé même ; car choisir un empereur, c'était plus que jamais déclarer la guerre.

Chœrea cependant haranguait ses soldats ; vieux croyant à la république, il ne pouvait leur pardonner l'injure qu'ils venaient de faire, disait-il, à la dignité du sénat. Les soldats répondirent : « Un empereur ! » Excepté ceux qui devaient régner sous la liberté, nul ne voulait être libre. — « Mais ce Claude est un imbécille ; autant aimerais-je Cythicus, le cocher du cirque. Vous venez d'avoir un prince fou, vous en prenez un stupide. — Nous avons un empereur, et un empereur sans reproche ; irons-nous donc nous entre-tuer, gens du même pays et du même sang ? » Ainsi parla un soldat ; il tira son épée, les autres suivirent, et, les enseignes hautes, l'armée du sénat alla se joindre à celle de Claude.

Ce furent alors les sénateurs eux-mêmes qui désertèrent le parti du sénat, et vinrent l'un après l'autre à ce terrible camp du prétoire. Les soldats les y reçurent mal, et Claude eut grand'peine à empêcher qu'on ne les massacrât. Les prétoriens avaient fait un empereur à eux seuls et malgré le sénat ; ils voulaient que ce fût leur empereur à eux, et n'aimaient pas ces tardifs courtisans de leur victoire.

Tout marcha pourtant de bon accord : Claude entra dans Rome, décoré selon l'usage par le sénat de tous les titres impériaux, refusant selon l'usage ceux qui lui parurent trop

magnifiques. Il ordonna l'oubli de tout ce qui s'était passé durant ces deux jours, et lui-même, bon homme, il l'oublia. Chœrea, presque seul, fut jeté comme victime aux mânes peu considérés de Caïus. Sabinus se tua. Chœrea, conduit au supplice, trouva l'épée du soldat trop peu tranchante, demanda celle dont il avait frappé Caïus, et mourut en hardi républicain. Ce courage, un reste d'idées antiques, toucha le peuple; quand vint le jour des libations pour les morts, il ordonna qu'on en fît publiquement pour Chœrea, et, ce qui est plus étrange, demanda aux mânes de ce vieux tribun pardon de sa propre ingratitude (1).

Voilà comment échoua cette tentative de révolution. En racontant la vie et la fin de Caïus, je n'ai guère pu que rappeler les faits; ils sont si étranges, si loin de nous, qu'en vérité on ne saurait trop quelle réflexion y ajouter. Tibère qui, lui, avait un système, nous a rappelé le comité de salut public; où trouver, si ce n'est aux Petites-Maisons, l'analogue de Caligula? Quand des faits sont hors de notre sphère, impossibles, quoique certains, on les raconte, on ne les juge pas.

Quelques bienveillants historiens ont eu la charité de nous expliquer cette époque et cet homme, de chercher des causes profondes à ce que je me permets d'attribuer à la pure et complète folie, à la folie de Charenton; de découvrir dans Caïus des vues, une pensée, des intentions politiques : en faisant son cheval consul, il avait ses desseins!— Je m'avoue incapable de pénétrer à une telle profondeur; tant d'incohérence, de contradiction, de décousu et (permettez-moi ce mot) de *désultoire* dans la vie de cet homme, ne me laisse guère comprendre de système chez lui. L'absence de toute unité dans cette conduite et dans cette tête, cette fanfaron-

(1) Cette révolution est très-bien racontée par Josèphe, probablement d'après les souvenirs mêmes d'Agrippa. Antiquités, XIX. 1. 2. 3. V. aussi Suétone, in Caligulâ, 58. 59. 60. in Claudio, 10. Dion. LX. Josèphe lui-même, de Bello, XVIII. 2. 3.

nade et cette poltronnerie, cet amour de la bouffonnerie et ces colères beaucoup trop sérieuses, ces meurtres sans motifs et ces grâces aussi peu motivées, ont frappé les écrivains anciens comme moi : Caïus est l'opposé de Tibère, aussi capricieux que l'autre est persévérant, aussi fou que son grand-oncle est politique. On veut faire de lui le protecteur des provinces contre Rome : il pille et massacre horriblement dans les Gaules, et, dit le provincial Josèphe, de tant de contrées soumises à l'empire romain, il n'y en eut pas une qui ne souffrît de sa tyrannie (1) ; — un ami de l'égalité, un défenseur des classes opprimées : ce qui n'empêche pas le peuple d'être chargé d'impôts, battu au cirque, jeté à la mer à Pouzzoles, affamé dans Rome (au moment de sa mort, il n'y restait pas de vivres pour huit jours) (2) ; — un ennemi du génie romain : et il porte en lui ce qui caractérise le mieux ce génie, la dureté des mœurs et les inclinations sanguinaires. C'est un Claudius, âpre et sans cœur comme ses ancêtres. A ce penchant qu'il tient de l'hérédité et de la nature, la suite de sa vie n'a ajouté qu'une seule idée nette ; c'est qu'il lui faut de l'argent, et que les proscriptions seules peuvent lui en donner : le reste de l'homme est de la démence.

Et cet homme pourtant ne fut pas seulement supporté, il fut aimé. Il y a peut-être une loi qui veut que les natures les plus dépravées aient un côté plus tendre qui attire à elles des natures souvent meilleures. Nous avons vu le Juif Agrippa aller la nuit, au péril de sa vie, donner une sépulture aux restes de son maître. Ses sœurs, Julie et Agrippine, bannies, déshonorées par lui, ne revinrent de leur exil que pour transporter les cendres de leur frère dans un tombeau plus honorable. Sa femme Césonie fut plus dévouée encore : femme étrange qui, sans être jeune, sans être belle, mère déjà de trois enfants, avait subjugué l'âme de Caïus, et dont on expliquait l'empire par des philtres qui auraient en même temps

(1) Josèphe, Antiquités, XIX. 1. — (2) Senèq. de Brevitate vitæ. 18.

assujetti le cœur et égaré la raison du prince. C'était elle qu'il montrait à ses soldats, à cheval, ayant le casque et la chlamyde ; c'est à elle qu'il disait dans un accès d'amour sanguinaire : « Je mettrais le chevalet en œuvre pour tirer de toi-même la raison de cet étrange amour que j'ai pour toi. » Elle seule avait dompté cette nature de loup cervier, nature cruelle et sauvage, sans être forte et persévérante. Après la mort de Caïus, elle resta avec sa fille, couchée auprès du corps délaissé de son mari, toute couverte du sang de ses plaies, jusqu'à ce qu'on vînt pour la tuer. Alors elle présenta sa gorge nue, demanda qu'on se hâtât, et mourut avec courage.

Je n'affirmerai pas non plus que Caïus ne fut point aimé d'une portion du peuple de Rome ; nous avons vu les incertitudes et les dissentiments de la foule rassemblée au théâtre. Les largesses de Caïus, la magnificence de ses spectacles, lui avaient fait des amis (1) qui, après sa mort, et tant qu'il n'eut pas reçu les honneurs de la sépulture, ne manquèrent pas de voir des revenants dans les jardins de Lamia où il était enterré, et d'entendre des bruits effrayants dans la maison où il était mort (2). Caïus, après tout, n'avait que vingt-huit ans ; on l'avait aimé tout enfant comme fils de Germanicus : « laissez-le mûrir, » pensait peut-être le peuple, comme ces vieillards qui attendent patiemment au retour vers le bien, le jeune homme qu'ils ont vu naître, tout en souffrant de ses folies de jeunesse. C'était un enfant gâté par la mauvaise éducation des Césars, blessé par la rigueur de Tibère, si fou, si inconséquent, si grandiose en certaines choses, si ridicule bouffon en d'autres, curieux à voir, quoique dur à vivre ! Aussi y avait-il quelque part, bien bas sans doute dans la populace, un groupe d'hommes à qui il plaisait ; êtres si obscurs, si cachés dans leurs guenilles, ayant besoin de si peu, qu'ils n'avaient à craindre ni à souffrir

(1) Josèphe, Antiquités, XIX. 1. — (2) Suétone. 59.

grand'chose d'un empereur ; oisifs, chevaliers d'aventure, devins, grecs, esclaves ; tourbe de gens qui fourmillaient à vos pieds dans Rome, qui, pauvres et nus, vivant sans travailler, prenaient la vie en passe-temps, la politique en spectacle, César en comédien ; trouvaient Caïus original, et l'aimaient.

Mais surtout il faut comprendre ce qu'était l'isolement égoïste de ce siècle-là. Un meurtre commis bien loin n'était guère qu'une belle histoire à conter : les brigandages de Caïus dans les Gaules étaient pour les Romains quelque chose comme un roman d'Anne Ratcliffe, et les Gaulois devaient se divertir de même du récit des proscriptions de Rome. Les quatre ans pendant lesquels l'univers se plia aux caprices d'un fou à lier sont pour nous de la mythologie : si Caligula eût été un prince moderne, six mois après sa maladie, le sénat, le parlement, les cortès, la diète, ce pouvoir quelconque qui souvent n'existe pas dans le cours ordinaire des choses, mais qu'on retrouve ou qu'on refait dans de certaines circonstances, eût nommé une régence, dépossédé le souverain, et de son palais l'eût envoyé à Bedlam. Dans l'empire romain il n'y avait pas, même pour cela, assez d'unité, assez d'esprit public ; l'isolement et l'égoïsme faisaient que nul n'osait se mettre en avant pour tous, incertain s'il serait avoué ou non, s'il serait soutenu ou abandonné. Le pouvoir restait donc à celui qui l'avait, fût-il fou, fou furieux, fou sanguinaire

C'est que, depuis ce temps, le monde a subi une grande réforme, la plus grande dans l'histoire, ou, pour mieux parler, la seule, certainement unique dans le passé, certainement unique dans l'avenir. Sous Caïus, cette réforme était pourtant commencée ; ceux qui l'entreprenaient ne faisaient pas, il est vrai, parler d'eux ; ils n'avaient pas débuté par un coup d'éclat comme Luther, ni par quelque livre emphatique comme Rousseau : c'étaient des Grecs ou des Juifs, pauvres, affranchis, en bonne partie esclaves, se réunissant dans des

greniers, à la lueur de quelques mauvaises lampes ; gens peu civilisés qui parlaient un latin barbare ou un grec impur, vêtus de pauvres tuniques et faisant en commun de maigres repas ; pas même encore persécutés, et à qui l'histoire, avant le temps de Néron, n'accorde que cette dédaigneuse mention : « Claude chassa de Rome les Juifs qui, excités par *Chrest,* causaient des troubles perpétuels (1). »

Quant au reste du monde, il supportait, sans entrevoir rien de meilleur, ou du moins sans rien attendre, si ce n'est du caprice d'un homme, le règne de ces Claudius métamorphosés en Césars, race dégénérée, chez qui la dureté sabine des anciens Appius était devenue un amour effréné pour le sang. Ce monde pourtant était le dernier résultat de la civilisation antique : le génie des nations primitives, l'esprit des Grecs, la politique des Romains, n'avaient si longtemps élaboré la société que pour en venir à ce progrès suprême ; c'était là ce qu'avait produit l'union sous une même loi des pays civilisés, ce résultat si désirable pour les philosophes, si laborieusement atteint par la politique. L'humanité avait par devers elle le labeur des plus grandes et des plus belles intelligences : dans l'ordre social, les conquêtes vivifiantes d'un Alexandre ou d'un César ; dans l'ordre intellectuel, les inspirations d'un Pythagore, d'un Socrate et d'un Platon. L'empire avait à sa disposition (admirables instruments de la pensée) les deux langues qui avaient conquis, l'une l'Occident, l'autre l'Orient ; les orateurs parlaient grec dans les Gaules, comme les préteurs parlaient latin à Antioche : la Grèce et Rome, en venant se réunir, avaient amené chacune son côté du monde

(1) Judæos, impulsore *Chresto,* assiduè tumultuantes Romà expulit. Suétone, in Claudio. 25. Les païens par erreur changeaient le nom de Christ en celui de *Chrest.* Lactance, IV. 7. « Quand vous nous appelez *Chrestiens* (car vous ne savez pas bien notre nom), dit Tertullien, le nom que vous nous donnez indique la bonté et la douceur... (χρήστος, *excellent,* au lieu de Χρίστος, *oint*), et vous haïssez en des hommes innocents un nom innocent lui-même. » Tertullien, Apolog. 3. Sur cette persécution de Claude, V. Act. Apost. XVIII. 2. et Dion. LX.

avec elle. La plus belle poésie, un Virgile et un Homère, étaient enseignés d'un bout du monde à l'autre; l'art était arrivé à sa perfection.

Ces gens-là étaient donc des gens civilisés, ou du moins ce que nous appelons ainsi. La civilisation, il est vrai, ne s'étendait pas à tous; il faut toujours, quand on parle de l'antiquité, mettre à part les esclaves. Mais quant aux maîtres, je me permets de croire que, malgré notre progrès, ils étaient, en fait de comfortable, de luxe, de commodité, en avant de nous. Voyez seulement (je ne parle pas des riches) le petit peuple de Rome assistant pour rien à des spectacles dont la splendeur nous passe, se baignant pour rien dans des thermes magnifiques (on en comptait plus de 800 à Rome), se promenant pour rien sous de beaux portiques où venaient en hiver se rassembler les rayons du soleil, ne travaillant pas, nourri gratuitement par ses empereurs, oisif et redouté comme un roi d'Asie. Ce devait être bien autre chose encore chez les heureux de l'époque, qui avaient leurs 100,000 sesterces à dépenser en un repas. Qui eût été assez fou pour imposer un devoir quelconque d'état ou de famille à ces personnes si délicates, si comfortablement choyées dès leur enfance; craignant le chaud, le froid, la faim, le vent, le soleil; pour qui la toge était trop lourde, la chaussure romaine trop étroite, à qui il fallait des sandales et une robe de soie presque transparente; qui, en été, se tenaient la main fraîche en maniant un pommeau de cristal; qui avaient trouvé le moyen (et un moyen bien étranger à nos mœurs) de faire cinq repas en un jour? Gens ayant des esclaves pour toutes choses, depuis la poésie jusqu'à la cuisine, depuis les grandes affaires jusqu'au balayage de la maison, dispensés par là de tout soin domestique, pouvant perdre leur temps au Forum, aux basiliques, au Champ-de-Mars, aux bains surtout, lieux d'assemblée, de conversation, de lecture; dieux de la société si le peuple en était roi, et dieux fainéants comme ceux d'Épicure!

Mais à quoi servait ce double perfectionnement de l'intelligence et de la vie matérielle, sous un Caïus ou un Tibère, qui pouvait au premier jour de mauvaise humeur vous envoyer dire de vous mettre au bain et d'ouvrir vos veines? La plus grande partie de l'humanité était donc toujours souffrante; l'humanité tout entière était au moins sans cesse menacée; enfin, le règne d'un homme en délire n'était ni chose invraisemblable, ni chose impossible: c'était chose réelle et éprouvée. Voilà la civilisation antique et idolâtre! N'est-elle pas faite pour nous faire prendre en plus grande estime notre civilisation moderne et chrétienne?

Un mot encore, et observons ce qui demeure du règne de Caligula et de la révolution qui l'a suivi. Un nouvel élément s'est ajouté à la constitution impériale; les prétoriens sont devenus une puissance. Cette milice privilégiée, seule force militaire de l'Italie, qu'Auguste tenait prudemment dispersée aux environs de Rome, que Tibère le premier rassembla dans les faubourgs (1), pour être, non un pouvoir de l'État, mais un docile instrument de son pouvoir, a conquis sous Caligula toute la faveur et toute la puissance du trône. Le premier parmi les empereurs, Caligula, ce prince si peu guerrier, s'est constitué le chef de la société militaire, à l'encontre du sénat chef nominal de la société civile.

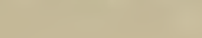
Le mouvement qui a suivi sa mort a confirmé et constaté cette puissance. Les prétoriens ont fait un empereur sans les légions, sans le peuple, malgré le sénat. L'habitude leur vient d'être les vrais électeurs de l'empire, de se faire payer pour nommer un empereur, de se faire payer pour le soutenir; l'habitude leur viendra de se faire payer pour le quitter. Claude et Néron ne seront que les créatures et les protégés de ces neuf ou dix mille soldats latins, ombriens ou étrusques (2),

(1) Suétone, in Augusto. 49. in Tiberio, 37. Tacite, Annal. IV. 2.

(2) Neuf ou dix cohortes. V. Tacite, Annal. IV. 5. Suétone, in Augusto. *Ibid.* Dion. LV. 24.

qui, à défaut de toute autre force morale ou matérielle, gouvernent Rome, l'Italie et le monde.

Mais les légions viendront à leur tour. Le soldat provincial s'insurgera contre l'omnipotence du soldat italien, et disputera aux casernes du mont Esquilin le monopole de l'élection impériale. Et, sous cet effort d'une puissance nouvelle, succombera, dans la personne de Néron, la dynastie des Césars.



CLAUDE.

§ I. — CLAUDE SOUS LE GOUVERNEMENT DE MESSALINE.

Étrange famille que celle des Césars ! elle avait absorbé dans son sein les plus grands noms de l'ancienne Rome, les Claude, les Domitius, les Silanus; les noms les plus illustres de la Rome nouvelle, les Octavius, les Agrippa. Mais que devait produire ce mélange? Ces hommes si bien élevés, si polis, sont des barbares pareils à nos rois barbares de la première race; c'est l'histoire de la famille de Clovis, des Hramn et des Hilprik au sixième siècle, et encore, moins le *Baisse la tête, fier Sicambre.*

Je ne connais pas, même dans Tacite, de page plus simplement éloquente que la sèche et technique généalogie des Césars. On voit là tout grossièrement et sans phrase cette famille confuse; cet abus des adoptions et des divorces qui mêle les noms et le sang; ces femmes aux trois ou quatre maris, ces empereurs aux cinq ou six femmes. Celui-ci a été empoisonné par Séjan; cet autre a reçu l'ordre de mourir. Julie la mère, après trois mariages, a été bannie par son père pour ses débauches, et Tibère l'a fait mourir de misère à Rhégium. Julie la fille, convaincue d'adultère, a péri misérablement dans une île. Junia Calvina a été exilée comme coupable d'inceste. Deux des sœurs de Caïus ont subi la même peine, et l'une d'elles, exilée deux fois à vingt-quatre ans, a fini par être tuée

dans son exil. Les amants de toutes ces femmes ont été punis de mort par le rigorisme des Césars, tandis qu'en même temps des temples s'élèvent et l'encens fume en l'honneur de Drusille, maîtresse de son frère (*scortum fratris*).

Les enfants ne sont pas mieux traités que les femmes : la petite Drusille est à deux ans tuée comme complice de son père Caïus ; Claude jette nue sur le seuil de sa maison une fille de sa femme qu'il ne croit pas son enfant. Au début du règne de Tibère, Agrippa Posthume ; au début du règne de Caïus, le jeune Tibère, sont immolés comme premier gage de sûreté. Dans cette demeure du mont Palatin, toute resplendissante d'or, voici la crypte où Caïus a été massacré ; voici le cachot où le jeune Drusus est mort, mangeant la bourre de ses matelas et maudissant Tibère ; voici la salle du festin où fut empoisonné Britannicus, le jardin où l'on tua Messaline. Messaline, Britannicus, Agrippine, ont été *supprimés* (*sublati*) par leur mari, par leur frère, par leur fils ; et l'empoisonneuse Locuste est longtemps considérée comme un moyen de gouvernement (1).

Que serait-ce donc, si toutes les grandes maisons de Rome nous étaient ouvertes comme le palais des Césars ? si nous avions, pour nous conduire dans ces riches demeures où l'on faisait l'orgie en attendant le billet doux de l'empereur, ce terrible cicerone, Suétone, qui ne nous fait grâce ni d'un on dit, ni d'un présage, ni d'une turpitude ! Que de secrets depuis l'atrium où recevait le maître, jusqu'au grenier où dormaient les esclaves ! Tacite, du reste, nous en apprend assez : une Lépida, la fille de tous les Émilius, petite-fille de Sylla et de Pompée, accusée à la fois de supposition d'enfant, d'adultère, d'empoisonnement, de sortilége, arrive au théâtre suivie de toutes les femmes nobles de Rome, pleure, supplie, invoque ses ancêtres, atteste l'image de Pompée, arrache au peuple ému des imprécations contre son mari qui l'accuse ; et cepen-

(1) Diù inter instrumenta regni habita. Tacite.

dant, convaincue par les révélations de ses esclaves, finit par être exilée (1). Un enfant, un Papinius, d'une famille consulaire, « choisissant une mort hideuse et soudaine, se précipite d'une fenêtre : » et qui en accuse-t-on, sinon sa mère « qui, depuis longtemps répudiée, avait, par le luxe, par de funestes obsessions, poussé ce jeune homme à de tels désordres, que le trépas seul pouvait le dérober à ses remords? Elle fut exilée de Rome pendant dix ans, jusqu'à ce que son second fils eût passé l'âge dangereux de la jeunesse (2). » Tacite est plein de pareils faits.

Et les crimes si multipliés chez les grands n'étaient pas plus rares chez le peuple. Lorsque Claude, moins par une sévérité d'honnête homme que par une curiosité d'antiquaire, rétablit l'ancien supplice des parricides, et les fit jeter à la mer, liés dans un sac avec une poule, une vipère et un singe, on observa qu'en cinq ans il y eut un plus grand nombre de pareils supplices qu'il n'y en avait eu pendant des siècles. Le temps vint ensuite où, dit Sénèque, on vit plus de sacs que de croix, c'est-à-dire plus de parricides que d'assassins (3); en une seule fois, pour combattre sur le lac Fucin, Claude trouva dix-neuf mille condamnés à mort.

En vérité, c'est une horrible époque, et souvent je voudrais la laisser là. Mais on pardonne tant de choses au passé, parce que le passé nous mène loin de nous-mêmes; le présent défile devant nous si lentement, si maigrement, ce grain de sable du sablier est si ennuyeux à voir tomber; nous voyons le présent à travers un microscope, partiel, fortuit, incompris. Notre siècle, plus qu'un autre, a poussé loin l'art de découper les grandes choses en minuties imperceptibles ; les journaux nous émiettent l'histoire de notre temps. Au moins l'histoire du temps passé est-elle une, toute faite, toute saisissable d'un regard ; toute la suite de ses anneaux nous appartient,

(1) Tacite, Annal. III. 23. — (2) Tacite, Annal. VI. 49.
(3) Sénèque, de Clementiâ, I. 23.

tandis que dans la chaîne du présent, le moindre anneau est si merveilleusement grossi que nous n'apercevons plus la chaîne. Le présent, ses vicissitudes, ses intérêts, ses passions, toutes ces choses-là viennent, une à une, parader devant nous en frac noir, en pantalon et en bottes. Nous ne sommes pas à distance pour juger, et malgré toutes nos phrases, notre siècle est petit à nos yeux ; j'aimerais mieux un *Moniteur* du temps de Caligula que le *Constitutionnel* ou le *Journal des Débats* de ce matin.

Et de plus, cette époque a un autre charme pour moi, celui du problème. J'ai fait mon possible pour vous expliquer et pour m'expliquer Tibère ; je comprends l'homme, je ne saisis pas encore jusqu'au bout son époque et la raison de sa puissance. Quoi que je me dise, j'ai peine à me rendre compte nettement de cette dislocation de la société, de cette absence de communauté entre les hommes, qui faisait si grand à la fois et si précaire le pouvoir d'un seul. Ce siècle me paraît le plus problématique de tous, et aussi celui qu'on a le moins étudié. On a été prodigue d'érudition et de labeur sur les âges primitifs, où la mythologie commence à peine à devenir une obscure ébauche de l'histoire ; mais sur cette ère tout historique, où tous les faits sont positifs, toutes les autorités contemporaines, où des livres profondément curieux ont été faits comme exprès pour allécher notre investigation, on s'est contenté d'une sèche et superficielle étude des événements sans en demander la raison. Ce silence et cette réserve ne font que m'exciter davantage ; je tourne et retourne mon précieux antiquaire, mon imperturbable anecdotier de Suetonius Tranquillus : il est curieux de tant de choses, de l'habit, du visage, des manies de tel César, du menu de ses repas, du mobilier de sa chambre ; il possède l'anneau de tel prince, un ancien diplôme de tel autre, des vers autographes de Néron ; il a donné à Hadrien une vieille et petite statue en bronze d'Auguste, avec des lettres de fer à moitié détruites, et Hadrien, digne d'un tel présent, honore cette statue et lui a dédié une

chapelle dans son palais. Quel curieux cabinet dut avoir cet homme ! Fouilleur infatigable, déchiffreur d'inscriptions, liseur de vieux papyrus, que lui fait le bien ou le mal dans l'histoire, la cruauté de Tibère ou la bonté de Titus ? Il laisse la morale aux rhéteurs ; il est érudit : le seul homme contre lequel il se fâche un peu est Caligula ; il se permet de l'appeler un monstre. — Tel n'est pas Tacite, historien un peu plus rhéteur, mais historien, mais juge, mais honnête homme au fond de l'âme, et, malgré ses haines d'honnête homme, remarquablement impartial (1) ; toujours intimement vrai, même lorsque, à la façon de Tite-Live et des anciens, il rend l'histoire emphatique ; homme qui sent et qui enseigne dix fois plus qu'il ne dit, chez lequel chaque phrase instruit, chaque ligne révèle, chaque mot a son sens et son vouloir : terrain que je fouille et remue, y trouvant toujours quelque chose, n'y trouvant jamais assez sur cette époque sans fond, cette immense et incompréhensible époque !

En avançant dans ma tâche, je vois bien d'autres trésors devant moi : les deux Pline, — le naturaliste, cet immense et indigeste collecteur de faits ; — l'épistolier, qui a fabriqué sa correspondance académique exprès, ce semble, pour nous faire pénétrer dans toutes les petites intimités de son siècle ; — Juvénal, ce grand et honnête menteur, qui, avec son stoïcisme, la fausseté de son point de vue, l'hyperbole de sa satire, ne peut cependant retenir le génie de son temps, qui déborde et se trahit par tous les pores.

Si j'avais à aller plus loin, à peindre ce qui vivait en ce siècle et ce qui n'était pas de ce siècle, à dégager de cette

(1) On ne reconnait pas d'ordinaire assez l'impartialité de Tacite. Lui-même nous avertit que Tibère, Caïus, Claude, Néron, flattés de leur vivant, ont été calomniés après leur mort, lorsque la mémoire de leurs cruautés était encore récente (Annal. I. 1). Il disculpe Tibère des accusations répandues au sujet de Drusus (IV. 10. 11). Il rend plusieurs fois justice à Tibère (V. surtout IV. 6. 7). Sur plusieurs points, il justifie les empereurs de reproches qui leur étaient faits par d'autres, qui sont encore renouvelés par Suétone, etc....

société infâme l'unique germe de toute pure vertu, de toute doctrine salutaire, de toute civilisation, je serais mené bien plus loin : ce serait ici une autre histoire à faire et une histoire si différente, qu'on a peine à les croire contemporaines et qu'elles se touchent au plus par quelques points. J'ai presque négligé, pendant que je racontais les supercheries d'Auguste, les infamies de Tibère, les hallucinations de Caligula, de vous avertir que le christianisme est venu au monde, qu'il pousse sous l'herbe, qu'il grandit, qu'il soulève les assises de la société antique, que le vieil édifice se lézarde. Il est encore peu connu et il agit; il fait en ce monde un monde à part, monde que l'on ignore, et qui, au bout de quatre siècles, révélera son histoire, nuitamment et obscurément filée dans les souterrains de Rome, entre d'humbles cénotaphes et sous les chevilles de la torture; histoire trop belle pour que je la raconte ici, à laquelle je ne veux pas toucher, parce qu'elle irait trop mal avec ma Rome païenne, avec mon Caligula et mon Néron.

Ces gens-là, le christianisme les souffrait, et c'était sa vertu; le monde les supportait, et c'était son crime. Autant étaient admirables, dans les geôles et sur le chevalet, la soumission désintéressée, l'espérance surnaturelle, la patience intelligente du chrétien; autant étaient viles, au milieu de son luxe et de ses enragés plaisirs, l'égoïste adulation, le stupide désespoir, la sotte et matérielle tolérance du monde : il y avait toute la distance du suicide au martyre. Voilà ce que je voudrais faire comprendre : l'esprit et la nature de cette société si impuissante, si irrésistante, si naturellement esclave.

Tibère fut un boucher habile, elle prit sous lui son premier pli ; Caligula un fou altéré de sang, elle l'adora; Claude un imbécile, elle respira, heureuse de ne point avoir pis : tous trois des lâches, et elle eut peur d'eux. La lâcheté est un caractère commun à tous ces tyrans : Néron pleura avant de mourir ; Elagabale, après avoir fait de grands frais pour

se tuer et s'être préparé un somptueux suicide, se laissa égorger par d'autres et fut jeté je ne sais où.

Arrivons à Claude. Il ressemble à un de ces enfants que l'on rend imbéciles à force de leur dire qu'ils le sont, qu'on prend à tic dans les familles, qu'on humilie et qu'on abaisse à leurs propres yeux, dont on brise le ressort et qu'on s'étonne ensuite de presser sans qu'ils répondent : enfants matés, pires quelquefois que les enfants gâtés. Caligula, quoique durement traité dans sa famille, avait été l'enfant gâté du peuple ; vous avez vu ce qu'il devint. Claude, humilié dans sa famille, bafoué en public, commit ou laissa commettre par imbécillité autant de crimes que l'autre par démence. Beau destin du monde, qui des mains d'un fou furieux passait aux mains d'un fou imbécile, le tout précédé de Tibère et suivi de Néron !

Enfant à la mort de son père, malade, infirme, il était né malheureux ; grand tort aux yeux de l'antiquité. Jusqu'après sa majorité, on lui donna pour précepteur un palefrenier, un barbare qui le maltraitait. Sa mère l'appelait une monstruosité de l'espèce humaine, une ébauche manquée de la nature. Si elle parlait d'un sot : « Il est plus bête, disait-elle, que mon fils Claudius. » Sa grand'mère Livie ne lui adressa jamais la parole ; elle lui faisait faire des sermons par messager, lui écrivait des lettres brèves, dures, grondeuses.

Le pauvre garçon avait de l'ambition pourtant. Il étudiait fort, soutenait des thèses en public, cherchait à se faire valoir. Les dignités, les sacerdoces, les laticlaves qui pleuvaient sur les fils à peine adolescents de la famille impériale, n'arrivaient pas jusqu'à lui. Ce fut la nuit, en cachette, dans une litière, qu'il vint prendre la toge, initiation du jeune homme à la vie virile, à la vie romaine. Il grandissait pourtant, et l'on était fort embarrassé de ce César. Il y a sur ce sujet une lettre d'Auguste : « Il faut prendre son parti, dit-il, décider ce que nous en ferons : s'il a toutes ses facultés, le traiter comme nous traitons son frère ; si ce n'est qu'un imbécile,

prendre garde qu'on ne se moque de lui et de nous ; il ne faut pas, ajoute-t-il, que les gens s'accoutument à rire et à causer de pareilles choses. » Tout cela est écrit, moitié en latin, moitié en grec ; Auguste ne se souciait pas que son bon peuple soupçonnât les plaies de sa famille. Vient ensuite la distinction de ce qu'il faut laisser faire, de ce qu'il faut interdire à Claude. « Il peut présider au repas des pontifes, mais il faut mettre auprès de lui son cousin Silanus, qui l'empêchera de dire ou de faire des sottises. Il ne faut pas qu'il assiste aux jeux du cirque, assis au *pulvinar* (la loge des empereurs) : il se ferait voir là en première ligne. » Et ailleurs : « J'inviterai tous les jours Claude à souper, pour qu'il ne soupe pas seul avec son Sulpitius et son Athénodore ; je le voudrais un peu plus attentif, l'esprit un peu moins dans les nues ; qu'il choisisse un ami dont il imite l'attitude, la toilette, la démarche, le pauvre diable ! » Auguste ne l'aimait pas, il n'en fit jamais qu'un augure ; il le trouvait trop imbécile pour faire autre chose que deviner l'avenir (1).

Le bon Claude, d'ailleurs, manquait, pour se faire une réputation d'esprit, d'un grand point, la richesse. Le testament d'Auguste (et le testament d'un homme était la mesure officielle de son affection ou de son estime) ne lui légua que 800 sesterces (215 francs). Il demanda à Tibère à être admis aux honneurs : « Je t'ai envoyé, lui répondit Tibère, quarante écus d'or (997 francs) pour fêter les saturnales (2). » Sa maison brûla, le sénat fit un décret pour l'indemniser ; Tibère biffa le décret. Ce fut bien pis sous Caligula ; Claude, à qui ce petit-neveu faisait grand'peur, ne voulut pas être en reste d'adoration ; il offrit, pour devenir prêtre de César, 8 millions de sesterces (2,150,000 francs) ; et, comme il payait mal, le trésor mit son bien à la criée.

Enfin, c'était le plastron de cette cruelle famille. S'il arrivait trop tard pour le souper, il avait grand'peine, après avoir

(1) Suétone, in Claudio. 4. — (2) *Ibid.* 5.

fait le tour de la table, à trouver où s'asseoir. Que sais-je? ces dignes Césars se permettaient des tours d'écoliers; s'il dormait après le repas, on lui jetait à la figure des noyaux d'olive ou de datte, on lui mettait des sandales aux mains, et au réveil, se frottant le visage, il était étonné d'avoir des gants si durs. Il était livré aux bouffons, qui le réveillaient à coups de fouet.

Il sentait pourtant quelque honte. Repoussé des honneurs, il alla vivre dans une villa des faubourgs de Rome, seul, caché, étudiant toujours. Un jour, Auguste, qui l'entendit *déclamer*, fut tout étonné de trouver tant d'esprit à cette grosse bête. Claude devint helléniste, savant historien, profond antiquaire; il écrivit, lut en public; mais il avait du malheur: et un gros homme qui, au commencement de sa lecture, cassa plusieurs chaises, mit l'auditoire en telle veine d'hilarité, qu'on ne put l'écouter. Il voulut écrire l'histoire des guerres civiles; mais le sujet était délicat; sa mère et sa grand'mère firent l'office de censeur et le découragèrent.

D'ailleurs, cet amour pour l'étude était sans dignité et sans noblesse. Les Romains l'estimaient peu quand il était seul. L'ambition était chez eux un devoir. Se montrer indifférent aux honneurs (pauvres honneurs pourtant sous les Césars!), abandonner en quelque chose l'atrocité (ce mot est souvent un terme d'éloge) (1) de la discipline paternelle, civique, sénatoriale, militaire (tout à Rome marchait par la discipline), ce n'était pas être homme, c'était être *segnis*, mou, paresseux (l'opposé est *solers*, l'homme d'ambition, de zèle et de talent). Les chrétiens, qui ne versaient pas le sang et ne prétendaient pas aux honneurs, furent dans la suite appelés de ce nom, et le crime de *segnities* devint presque équivalent à celui de christianisme (2). Ce fut le propre de l'époque des empereurs,

(1) Præter atrocem animum Catonis, dit Horace.

(2) Suétone (in Domitiano. 15) accuse le chrétien Flavius Clemens « contemptissimæ inertiæ » et Julien (ad Libanium) reproche aux Chrétiens leur mollesse d'esprit et de corps « μαλακία γνώμης καὶ σώματος. »

d'accepter les vices de l'ancienne Rome, et d'en supprimer les vertus : sans être plus chaste que César, on fut plus cruel ; sans plus de fermeté que n'en avait eu Cicéron, on eut moins de science et de politesse ; l'énergie qui consiste à répandre son propre sang était passée de mode, mais l'énergie qui verse le sang d'autrui était plus que jamais en honneur ; le Romain de l'empire, comme Caligula, mit toute force et toute virilité dans la cruauté.

Au milieu de ce monde, Claude, bon homme, distrait, érudit, passera pour imbécile, pour lâche, pour fainéant ; on le lui dira et il se le laissera dire ; il trouvera même commode de le croire. Il se tiendra en arrière ; il cultivera ses livres et ses bouffons, il se fera une douce habitude de la domination de ses affranchis ; avec les dés, la table, la société de tous ces hommes qu'on appelle les ordures de la maison, *copreas*, il se consolera des mépris de Rome. Sous Caïus surtout, époque où l'ambition et l'esprit étaient choses dangereuses, il s'estimera heureux de n'être qu'un sot ; il dira même, dans la suite, qu'il a joué ce rôle à dessein et pour sauver sa tête. Mais le rôle avait été si bien et si longtemps joué, qu'il était passé en habitude et devenu une seconde nature.

Rien de tout cela n'empêcha Claude d'être populaire à son début (an 41) : il succédait à Caligula. Abolir, au moins pour un temps et pour la forme, la poursuite de majesté ; ne pas vouloir être dieu ; supprimer quelques-unes des ressources fiscales si étrangement imaginées par Caïus ; jurer de ne pas mettre un homme libre à la torture (on s'inquiétait peu des esclaves) ; invoquer le nom populaire d'Auguste ; siéger aux tribunaux comme un simple juge ; ne pas faire de ses fêtes de famille des fêtes publiques : c'étaient là des actions sublimes. Claude, vrai président des États-Unis, incliné devant le sénat, saluant les consuls, enchantait les Romains qui, pour avoir renoncé à la liberté, n'en tenaient pas moins de tout leur cœur à certaines apparences de liberté.

Claude était bon : dans un incendie, on le vit deux nuits

durant, assis dans un bureau de péage, deux corbeilles pleines d'argent à ses côtés, encourager les travailleurs, appeler le peuple, sa maison, les soldats. Claude, par un autre point, touchait le cœur du peuple; il adorait les gladiateurs, venant à l'amphithéâtre dès les premiers rayons du jour; à midi, quand le peuple allait dîner, ne quittant pas sa place; à défaut de gladiateurs, faisant combattre les premiers venus: c'était là un grand moyen de succès. Et lorsqu'un jour, en ces premiers temps du règne de Claude, pendant un voyage qu'il faisait, le bruit se répandit à Rome qu'il avait été assassiné, le peuple furieux accusa le sénat, accusa l'armée, voua tout aux dieux infernaux; il fallut deux ou trois magistrats à la suite les uns des autres, pour lui persuader que César vivait, que César allait venir.

Mais ce César aimé du peuple n'était guère le César qui gouvernait. Le vrai César, celui qui gouvernait Claude et le monde, c'étaient ses affranchis. Disons un peu ce qu'étaient les affranchis du palais.

Les Romains vivaient sans intimité. Les amis se voyaient au Forum, entre deux harangues. Les femmes restaient à la maison, traitées avec un respect grave, estimées comme matrones plutôt qu'aimées comme épouses, filant de la laine, ne venant pas à table. Un esclave instruit, fidèle, intelligent, qui suivait son maître au Forum, le retrouvait à la maison, se tenait à ses pieds pendant le repas, pour le flatter et l'égayer, qui avait pour son maître mille complaisances et mille soins auxquels ne se serait prêté, ni un Romain, ni une Romaine, celui-là était l'intime, le fidèle, quelquefois le vil et l'infâme confident du citoyen de Rome. Il avait pourtant les yeux sur une récompense qu'il finissait toujours par demander, la liberté. Quand il avait été coiffé du bonnet de l'affranchi, quand son maître l'avait revêtu de la toge, homme libre, il n'en avait pour son patron que plus d'utilité et d'importance. Placé dans un rang inférieur, ne pouvant exciter la jalousie, éloigné de toute haute part dans les affaires publiques, il n'en

était que meilleur conseiller dans ces affaires, confident plus digne et néanmoins toujours commode : homme de votre nom, membre de votre *gens* (la *gens* est la famille dans sa plus grande étendue, comme le *clan* écossais), devenu comme votre parent par votre bienfait ; au Champ-de-Mars, au Forum, grossissant cette foule de clients qui faisait l'importance politique d'un homme ; souvent ne quittant pas la maison, serviteur encore et non esclave : cette intimité entre deux hommes libres s'ennoblissait.

Ce fut bien autre chose d'être affranchi de l'empereur. Nous expliquions tout à l'heure combien le chemin des Césars était glissant. Surtout il ne fallait pas être roi ; il ne fallait pas, comme les rois d'Orient, vivre dans l'inaccessible sanctuaire d'un palais, se faire servir par les grands de l'empire. Il fallait vivre sur la place, au cirque, dans la voie Sacrée, se faire coudoyer par la foule, comme Claude appeler le peuple « mes maîtres ; » on pouvait avoir de la magnificence, point de faste ; des milliers de vrais esclaves, pas un homme de cour. Aussi les empereurs habiles, Tibère lui-même, n'eurent dans leur maison, avec les officiers du prétoire, que des affranchis ; à ceux-ci les charges de cour allaient tout droit, ils inspiraient plus de confiance et n'avaient pas de dignité à compromettre. Déjà, comme les gentilshommes vassaux dans l'ordre féodal, ils avaient rempli de pareilles fonctions chez les grands ; comme les seigneurs sous Louis XIV, ils les remplirent chez le souverain. Ils furent ses *domestiques*, comme on disait au temps de la Fronde où ce nom était honorable, ses secrétaires (*ab epistolis*), ses maîtres des comptes (*à rationibus*), ses maîtres des requêtes (*à libellis*), ses assesseurs dans les jugements (*à cognitionibus*). On les nomma procurateurs, intendants, préfets dans les provinces ; pareils aux courtisans modernes par les charges, par l'intrigue, par l'importance (1).

(1) « Graptus, un des affranchis de César, formé depuis le temps de Tibère aux intrigues du palais, *savait la cour* (domum principum edoctus) par une vieille et

Utiles instruments sous Tibère, puissants sous Caligula, mais toujours menacés par le caprice de ce fou qui ne se gouvernait pas et n'était gouverné par personne, ces hommes furent tout-puissants sous Claude. Claude se plaignait un jour de l'exiguïté de son trésor : « Que n'es-tu, lui dit-on, associé à tes deux affranchis, Narcisse et Pallas ! » Eux et Caliste étaient aussi riches que l'avait été Crassus. Caliste, affranchi et secrétaire de Caïus, avait conspiré avec plusieurs de ses camarades contre ce dangereux patron. Pallas était plus puissant encore : son frère Félix, mari de trois reines (1), gouvernait la Judée ; lui, moins ambitieux, trésorier de César, vivant simplement avec 300 millions de sesterces, amusait ses loisirs à dicter des décrets au sénat, à réprimer, ci-devant esclave qu'il était, le libertinage, si commun alors, des matrones avec les esclaves (2). Le sénat ne sut assez le remercier d'avoir inspiré un si beau décret ; trop heureux d'avoir à qui faire sa cour, il lui vota louanges, honneurs, 15 millions de sesterces de récompense (3,812,000 fr.), une généalogie même, et, sur la proposition d'un Scipion, rendit grâce à ce laquais qui, « né des rois d'Arcadie, voulait bien sacrifier sa noblesse au bien public et n'être qu'un des serviteurs de César ! » Mais Pallas ne rendit pas au sénat sa politesse, et fit dire par Claude qu'il n'acceptait que les honneurs « et restait content de sa pauvreté première. » Cette pauvreté était de 79,000,000 fr. Pline, qui avait vu au Forum, entre les lois et les traités, le décret du sénat qui, insolemment remercié

profonde expérience (sous Néron). » Tacite. XIII. 47. Et ailleurs : « Calliste qui avait aussi vu l'ancienne cour (prioris quoque regiæ peritus), savait que le pouvoir se garde par la précaution plus que par la hardiesse. » *Id*. XI. 29.

(1) Suét. in Claud. 28. La première fut une Drusille, petite-fille d'Antoine et de Cléopâtre. La seconde une autre Drusille, fille du roi juif Agrippa, qu'il enleva à son mari le roi d'Emèse. La troisième est inconnue. V. Tacite, Hist. V. 9. Josèphe, Antiq. XVIII. 7. XX. 5. Act. Apost. XXIV. 24.

(2) Senatusconsultum Claudianum. An 52. Sur cet acte important, V. Tacite, Annal. XII. 53. Paul, Sentences. II. 21. Caïus, Institutes. I. 84 et suiv. Ulpien Regularum, 16. Code Justinien, de senatus consulto Claudiano.

par ce valet, le remerciait de son insolence ; Pline, qui avait lu l'épitaphe où Pallas se vantait de tous les honneurs qu'il avait refusés, Pline se fâche tout de bon. Mais pourquoi Pallas n'eût-il pas bafoué le sénat qui honorait ainsi Pallas (1) ?

Voilà les gens qu'il fallait à Claude. Enfant élevé dans une boîte à révérences, accoutumé à toujours chercher quelqu'un qui voulût pour lui, la débilité de son caractère lui valut un cortége de valets-maîtres, fous, affranchis, femmes, et parmi ces femmes Messaline ; monde intrigant, insolent, passionné, qui tourbillonnait autour de lui, dominait son âme peureuse, et, selon l'expression d'un ancien, le tenait comme perpétuellement frappé de la foudre (ἐμβροντηθείς) (2). Ce que sa bonne, mais faible raison lui avait fait faire au Forum, Messaline et ses affranchis le lui faisaient défaire au palais. Ce n'étaient que suppressions, altérations, suppositions de diplômes ; dans les choix qu'il avait faits, substitution d'un nom à un autre ; libéralités retirées, jugements détruits ; malgré son serment, tortures infligées à des hommes libres ; malgré son décret, dénonciations d'esclaves admises contre leurs maîtres : aux affranchis et à Messaline, la libre distribution des honneurs, des commandements d'armées, des supplices, de tous les bénéfices du pouvoir. Un sénateur avait été tué le matin. « Tes ordres sont exécutés, vient dire un centurion à César. — Mais je n'ai rien commandé. — Qu'importe ? s'écrient les affranchis, les soldats ont fait leur devoir ; ils n'ont pas attendu

(1) Sur les affranchis de Claude, V. Suétone, in Cl. 28. 40. Tac., Ann. XII. 3. XIII. 4. Pline, XXXIII. 3. Sénèq., in Apocoloc. Tacite, XI. 29. — Sur Pallas, Tacite, XII. 53. Pline, Hist. nat. XXXIII. 10. Josèphe, Ant. XVIII. 8. Pline le jeune, Épîtres VII, 29. VIII. 6. — Sur Félix, V. Tacite, Annal. XII. 54. Josèphe, de Bello, II. 10. Actes des apôtres XXIII. XXIV. — Sur Calliste, Pline, Hist. nat. XXXIII. 10. XXXVI. 7. Sénèque, Ép. 47. Josèphe, Antiq. XIX. 1. Tacite, Ann. XI. 29 et alibi passim. — Sur Narcisse, Tacite passim. Pline, Hist. nat. XXXIII. 10. Juvénal, XIV. 328. Dion, LX.—Sur les autres affranchis, Polybe, Myron, Harpocras, l'eunuque Posidès, etc... Juvénal, XIV. 91. Pline, Hist. nat. XXXI. 2. Sénèq., in Apocoloc. *Id.* in consolatione ad Polybium. — (2) Philostrate, in Apollonio, V. 11.

d'ordre pour venger César. — Allons, la chose est faite ; c'est bien. »

Les affranchis, ces cornacs des Césars, faisaient bonne garde autour de leur ours. Ils vendaient les audiences ; nul n'entrait sans porter une bague d'or, qu'eux seuls pouvaient donner (1). Les villes, les rois leur faisaient la cour ; l'on désertait la table de César lorsqu'on était invité en même temps à celle de l'un d'eux (2). Aussi ce fut encore un règne de sang. D'après Suétone et Sénèque, trente-cinq sénateurs, plus de trois cents chevaliers, bien d'autres périrent (3). Les rancunes de valet et les jalousies de femme eurent droit de vie et de mort. Une Julie, fille de Germanicus ; une autre, petite-fille de Tibère, furent exilées, tuées ensuite par la jalousie de Messaline ; un Vinicius empoisonné, parce qu'il avait été trop chaste pour elle ; elle passait au bourreau les amants dont elle était lasse. Un Pompée fut tué à cause de son nom ; son père et sa mère tués aussi pour ce nom qu'ils ne portaient pas. Dans ses jalousies et ses haines, elle n'oublia qu'Agrippine, occupée qu'elle était à d'autres crimes, dit Tacite.

Un jour (an 42), elle devient amoureuse d'un Silanus, le mari de sa mère ; il la repousse ; Messaline s'entend avec Narcisse pour le perdre. Tout à coup, avant le jour, Narcisse entre épouvanté dans la chambre de Claude ; il lui raconte que la nuit, en songe, il l'a vu près d'être assassiné par Silanus. Messaline arrive ; elle s'informe, elle s'étonne, elle a rêvé aussi ; voilà plusieurs nuits qu'elle a toujours cette même vision. Mais bientôt, c'est autre chose encore : on annonce que Silanus est là, qu'il veut forcer les portes du palais (la veille, on lui avait fait dire, au nom de l'empereur, d'y venir de bonne heure). César ne tint pas contre de pareilles preuves,

(1) Pline, XXXIII. 3. — (2) Julien, in Cæsaribus.

(3) Suétone, in Claudio. 29. « Claude est accusé aux enfers devant Æaque, juge des affaires de meurtre. L'acte d'accusation porte trente sénateurs tués, trois cent vingt-cinq chevaliers et plus encore. Dans le reste du peuple, deux cent vingt-et-un. Le nombre des victimes est comme le sable de la mer. » Sénèque, in Apocoloc.

il le fit tuer sur-le-champ, et vint au sénat rendre grâce à son affranchi qui, même en dormant, veillait sur son salut (1).

La puissance des songes était grande ; deux chevaliers furent tués, parce que leurs rêves avaient été de mauvais augure pour l'empereur. Un jour, parmi la foule qui le saluait dans son palais, un homme le tire à part : « J'ai vu en songe, lui dit-il, un assassin qui te frappait. » — L'instant d'après, Claude va au Forum juger les affaires. Un plaideur lui remet un placet ; le rêveur était là : « Bon Dieu, dit-il, c'est l'assassin de cette nuit ! » Il n'en fallut pas davantage ; on mena l'homme au supplice : c'était contre le rêveur qu'il plaidait.

Les motifs politiques ne manquaient pas d'ailleurs pour augmenter le nombre des supplices. L'empire semblait d'une facile conquête. Un Asinius Gallus, allié des Césars, voulut se faire empereur ; il avait avec lui beaucoup d'esclaves et d'affranchis de Claude ; ces gens, si bien placés sous les empereurs, n'en étaient pas moins les premiers à conspirer ; comme Asinius était petit, laid et bête, Claude se contenta de l'exiler (2). — Une révolte plus sérieuse eut lieu en Dalmatie (an 42) ; les légions commençaient à comprendre qu'elles pouvaient bien, comme les prétoriens, faire des Césars ; deux hommes qui avaient manqué de l'être à la mort de Caligula, lorsque le sénat eut une fantaisie de liberté, Minutianus et Camillus, des chevaliers, des sénateurs conduisaient ce mouvement. Camillus, général de l'armée, se fit prêter serment par elle, annonça le rétablissement de la république, écrivit à Claude une lettre menaçante, le sommant d'abdiquer. Une fois encore, Claude risquait d'avoir à se battre pour l'empire ; aussi fit-il venir les principaux du sénat et leur demanda s'il ne devait pas se soumettre. Mais la superstition des soldats le tira de peine : lorsque Camillus voulut les faire marcher, il fallut enlever les enseignes qui étaient plantées en terre ; on ne put les arracher ; les dieux ne voulaient pas que l'armée

(1) Suétone. 37. — (2) Suétone, in Cl. 13. Dion. An 44.

marchât ! Les soldats s'arrêtèrent, tuèrent leurs officiers et laissèrent tuer Camillus (1). Mille cruautés vinrent ensuite : la femme de Camillus dénonçait les complices de son mari ; bien des conjurés se tuèrent ; d'autres, conjurés ou non, furent condamnés ; d'autres achetèrent leur grâce des affranchis ou de Messaline. Un affranchi de Camillus, amené devant le sénat, y parlait avec liberté. « Qu'aurais-tu donc fait, lui dit Narcisse, s'avançant de derrière le siége de César, si ton maître était devenu empereur ? — Je me serais tenu derrière lui et j'aurais gardé le silence. » — Vous savez l'histoire de Pétus et d'Aria, cette femme d'un atroce courage, héroïne du suicide, qui, au milieu de sa famille par qui elle est gardée, s'élance de sa chaise et va se rompre la tête contre un mur, qui se frappe la première pour convier son mari aux douceurs du coup de poignard ! J'aime mieux d'elle ceci : quand on a saisi son mari, qu'on l'embarque sur un vaisseau, qu'elle se jette aux pieds des soldats pour le suivre : « Vous donnerez bien à un consulaire quelque pauvre esclave qui le chausse, qui l'habille, qui le serve à ses repas ! Eh bien ! à moi seule je ferai tout cela (2). »

Valérius Asiaticus fut une autre victime (an 47) : possesseur dans les faubourgs d'une villa magnifique, commencée par Lucullus, embellie par lui-même, et qui faisait grande envie à Messaline ; c'étaient assez de raisons pour l'accuser. Il était hostile aux empereurs, s'était en pleine assemblée déclaré le principal instigateur de la mort de Caïus, était appuyé de parentés illustres, né dans les Gaules, fait pour soulever ce pays : c'étaient assez de prétextes pour le faire condamner par Claude. On l'arrête à Baïes ; on le conduit dans la chambre de César, où se jugeaient les grandes affaires. Là on l'accuse d'avoir corrompu la fidélité des soldats, d'être l'amant de

(1) Dion. LX. Suétone, in Claudio. 13. in Othone, I. Tacite, Hist. II. 75. Annal. XII. 52. Pline. III. 16.

(2) Pline, Épit. III. 16. Martial. I. Tacite, Annal. XVI. 35.

Poppée ennemie de Messaline, de vivre dans le désordre; le désordre était un grand crime chez les suspects. Un témoin paraît, qui ne l'avait jamais vu, et savait seulement qu'il était chauve; il désigne un autre homme chauve qu'il prend pour Valérius. La défense de l'accusé toucha Claude, fit pleurer Messaline; mais, chose étrange! en allant se laver le visage, qu'elle avait baigné de larmes, elle dit tout bas à son complaisant Vitellius : « Ne le laisse pas échapper! » Vitellius s'occupera donc de l'accusé, elle de Poppée. Elle fit peur à celle-ci de la prison, Poppée se tua : au bout de quelques jours, son mari vint souper chez César : « Et ta femme, pourquoi ne l'as-tu pas amenée? lui demande César, qu'on n'informait de rien. — Elle est morte, seigneur, répond le pauvre mari. » Vitellius cependant arrivait à ses fins par une perfidie infâme. Il se jette aux pieds de Claude, parle de l'amitié qu'il a pour Asiaticus, de leur commun respect pour Antonia, la mère de Claude, des services d'Asiaticus, de ses exploits en Bretagne, invoque la pitié de César, lui demande une grâce pour ce malheureux: qu'au moins il puisse choisir son genre de mort! Claude, tout ému, Claude qui pensait déjà à absoudre Asiaticus, le stupide! accorde ce qu'on lui demande.

La fin d'Asiaticus vous sera un exemple de la facilité qu'on avait alors à mourir. Ses amis l'engageaient, puisqu'il avait la liberté du suicide, à se laisser périr de faim : c'était toujours gagner du temps. Asiaticus les remercia, alla comme d'ordinaire s'exercer au Champ-de-Mars, se mit au bain, fit un festin splendide, et s'ouvrit les veines. Avant de mourir, il voulut voir son bûcher, et le fit changer de place pour que le feuillage des arbres voisins ne fût pas endommagé par la flamme (1).

Ainsi allait le gouvernement, gouvernement de femmes, plein de caprices et de colères, ce que les Romains caractérisent admirablement par ce seul mot, *impotens*. — Maintenant,

(1) Tacite, Annal. XI. 1, 2. Dion. LX.

si vous voulez connaître la vie domestique de César, figurez-vous l'*atrium* du palais divisé en plusieurs portions par de larges rideaux : l'une était le vestibule, l'une l'antichambre, l'autre le salon. A force de supplier les affanchis, de se dérober aux gardes, d'implorer les portiers, les étrangers pénétraient jusqu'ici, jusque-là les clients, plus loin les amis, plus loin encore les intimes, mais tous après avoir été sévèrement fouillés par les gardiens de la sûreté de César. Dans le dernier sanctuaire du temple, auprès du foyer, au milieu des tableaux, des statues, des dressoirs ornés de vaisselle précieuse, entre les vieilles et noires images des anciens Claudes et des anciens Césars, à côté de ces magots de la Chine qu'on appelait les lares domestiques, figure un bel homme, au ventre proéminent, au visage noble, aux beaux cheveux blancs, digne et imposant dans le repos. Autour de lui bruit cette foule d'amis (terme romain pour dire courtisans), de solliciteurs, de sollicités, de patriciens, d'affranchis ; esclaves parvenus, nobles ruinés ; barbares devenus sénateurs, sénateurs appauvris près de quitter le sénat ; astrologues, juifs, bouffons, philosophes, gens que le sénat chassait tous les dix ou quinze ans d'Italie, et qui n'y restaient pas moins ; députés des villes, ambassadeurs des Parthes ou des Germains, rois tributaires, trônant humblement dans quelque coin d'une province romaine, sous la suzeraineté de l'empire et sous l'inspection d'un préfet, humiliant ici leur diadème devant celui qui n'eût pas osé le porter.

Mais César se lève ; toute sa dignité l'abandonne. Il marche, ses jambes vacillent ; il veut sourire, il lui échappe un rire énorme, un rire de bête ; il parle, sa langue bégaie ; sa tête et ses mains sont toutes tremblantes. Cette foule l'entoure, le presse, l'importune ; il la repousse à deux mains, il va boxer contre ses adulateurs ; il se fâche ; sa figure devient ignoble, sa large bouche est écumante, ses narines humides ; on dirait d'un lapithe ou d'un triton. « Qui suis-je donc ? Me prenez-vous pour un fou comme Théogone ? Ne suis-je pas libre

comme tout autre (1)? » Sa parole va, divague au hasard. Qui est-il? où est-il? à qui parle-t-il? Il ne le sait plus.

Au théâtre, écoutez-le plaisantant avec son peuple, l'invitant à un petit souper sans façon, riant, bouffonnant, faisant de mauvaises pointes au sénat; une femme est produite comme témoin: « Cette femme, dit-il, pères conscrits, fut coiffeuse et affranchie de ma mère, mais elle m'a toujours traité comme son maître; je le dis ici, car il ne manque pas chez moi de gens qui ne me regardent point comme leur maître. »

Le sénat est trop heureux de l'entendre; le premier mois de son règne, il n'a pas osé y venir. Le sénat était traité en ennemi par les empereurs; les Césars s'y croyaient toujours en péril. Dans les premiers temps de Claude, des soldats le servaient à ses repas; des sentinelles armées de lances étaient debout auprès de sa table; s'il visitait un malade, étrange courtoisie, il faisait inspecter la chambre, tâter le chevet, secouer la couverture.

Les huissiers courent, le sénat est convoqué à la hâte; un homme a été trouvé armé d'un couteau : Claude assure que cet homme allait le tuer; il se sent menacé, il se sent frappé, il est prêt à déposer l'empire; il crie, il répand des larmes, il demande grâce, il déplore sa misère en plein sénat.

Mais le sénat, les clients, la cour, rien de tout cela ne le retiendra longtemps; sa place est au Forum, entre les juges, les avocats, les greffiers. Son tribunal est vide et l'attend; les avocats, ses amis, s'inquiètent de l'absence de ce Perrin Dandin de Rome, qui juge au Forum, juge dans sa chambre, juge les jours de fêtes, et ne laisse pas chômer leurs voix enrouées.

Claude n'est pas un procureur comme Tibère, il juge en équité, il ne se plie pas à la lettre de la loi; aussi les pauvres jurisconsultes sont-ils délaissés dans leurs demeures, où l'on

(1) Suét., in Cl. 40.

ne vient plus les consulter. Les avocats triomphent, leur phrase a beau jeu, leur éloquence nage dans le libre océan de la justice naturelle, de la raison supérieure à la loi, de l'esprit affranchi de la lettre (1).

En outre, pour leur plus grande gloire, le système politique de Tibère prédomine toujours, la carrière des accusations est toujours ouverte, la rhétorique toujours hardie, menaçante, redoutée. L'action de lèse-majesté a été abolie, il est vrai; cela eût fait une difficulté sous un prince légiste comme Tibère, mais Claude est bon empereur et juge en équité. Suilius, entouré de disciples et de rivaux, est le digne successeur de ceux qui ont créé le rôle sous Tibère.

Il y a plus : comme la défense est permise, comme dans cette vacillante domination des favoris, il y a chance de succès pour tout le monde ; non-seulement on fait le métier d'accuser pour le compte de César, et de s'enrichir des confiscations de César : mais l'avocat, payé pour accuser, payé pour défendre, se met à l'enchère, livre sa faconde au plus offrant ; acheté par l'un, se fait racheter par l'autre ; quitte l'accusation déjà commencée, si la défense peut surenchérir ; trahit la défense déjà entreprise, si l'accusation paye mieux.

Un chevalier qui a payé le gain de sa cause 400,000 sesterces à Suilius, trahi par celui-ci, va chez ce misérable et se tue. On s'indigne, le sénat se révolte ; on rappelle les anciennes lois de la république, lorsque la plaidoirie ne pouvait être payée, lorsque le métier d'avocat, tout politique, n'était qu'une dérivation des anciens rapports de clientèle et de patronage. « Il y aura moins d'inimitiés, si les procès ne profitent à personne ; faut-il donc que l'avocat soit intéressé aux querelles et aux discordes, comme le médecin à l'épidémie ? » Suilius et les délateurs se troublent ; ils n'espèrent qu'en César, l'entourent, le prient : « Comment vivront-ils, pauvres petits sénateurs, s'ils ne vivent du prix de leur parole ? »

(1) Suétone, in Cl. 14. Sénèq., in Ludo.

Claude prit un moyen terme et limita le gain de l'avocat à 2,600 fr. (1).

Mais enfin, voici venir au tribunal Claude, juge acharné, pas toujours juge déraisonnable ; raison variable, tantôt sagace et prudente, tantôt étourdie et brusque, tantôt puérile et presque folle. Il rendit quelques sentences originales, un peu à la façon de Sancho. Il faisait ce que nous nommerions l'appel des jurés : un homme qui avait un motif d'excuse ne le fit pas valoir ; Claude le raya toujours, persuadé qu'un jugeur aussi ardent est un mauvais juge. Un autre, désigné comme juré, avait lui-même un procès à soutenir : « Plaide devant moi, lui dit Claude ; en discutant ton affaire, tu me montreras comment tu sais juger celle d'autrui. » Une femme refusait de reconnaître son fils : « Puisqu'il n'est pas ton fils, lui dit-il, tu vas l'épouser. »

Mais il advenait là comme ailleurs : au palais les obsessions des affranchis, au Forum le tapage des avocats faisaient dévier sa droite raison. Les voyez-vous, autour de lui, criant, s'agitant, chicanant, jetant ce brave homme dans tous les détours de la procédure? D'ailleurs Claude, qui a de mauvaises nuits, sommeille au tribunal ; les avocats, pour l'éveiller, prennent le plus aigre fausset de leur voix : il se secoue ; mais sa raison est toujours endormie, tous les monstres de la chicane se dressent devant lui ; en vain il se retire pour méditer, en vain il écrit sa sentence ; sa délibération tient du rêve, son arrêt du cauchemar. « Je donne gain de cause, dit-il, à ceux dont les raisons sont les meilleures. »

Voici un grave débat. — Un homme est poursuivi pour avoir usurpé le droit de cité romaine : pendant qu'on le juge, pourra-t-il porter la toge? Importante question ! Voici comme

(1) Sénatus-consulte, ou édit de Claude, an 47 (Tacite. XI. 5. 7. Pline, V. épit. 21. Ulpien, loi 1. Digest. de variis et extraneis cognitionibus). Renouvelé sous Néron (an 55), Tacite, Annal. XIII. 5. Suétone, in Nerone. 17. Autre mesure contre les avocats prévaricateurs (an 62). Tacite. XIV. 41.

Claude juge l'incident : il changera d'habit ; pendant le plaidoyer de l'accusateur, il sera en manteau comme un étranger; pendant sa défense, en toge comme un Romain.

« Pourquoi ce témoin est-il absent? — César, il n'a pu venir. — Pourquoi? — César, de graves, de solennelles raisons l'en ont empêché. — Quelles raisons peuvent s'opposer à mes ordres? — Elles sont irrésistibles, seigneur. — Mais explique-toi. » Et après bien des questions, bien des réponses, bien des circonlocutions, bien des détours : « César, il est mort. » Ainsi se raillait-on du pauvre César.

« Cilon, gouverneur de Bithynie, comparais devant César! Députés de la province de Bithynie, exposez vos griefs ! » Les Bithyniens reprochent à Cilon ses concussions et ses violences. César n'entend pas, César est distrait ou César dort. Mais il a près de lui son fidèle Narcisse : « Que disent-ils là, Narcisse? — Seigneur, ils rendent grâce à Cilon, qui les a gouvernés avec une sagesse paternelle. — C'est bien : je me souviendrai, Cilon, de tes services ; retourne à ton gouvernement. Qu'on appelle une autre cause. »

C'est un accusé : « Nous permettons, dit César, que l'accusé soit défendu. — Grâces te soient rendues, excellent prince ! c'est du reste ce qui se fait toujours. »

L'accusé est un chevalier romain poursuivi par des calomniateurs ; on lui reproche d'obscènes outrages envers des femmes. On produit les témoins ; il n'y a pour témoins que des courtisanes. Le prince les écoute, recueille leurs témoignages, se fait raconter leurs injures, leur vertu offensée ; tient note de tout avec la gravité d'un censeur. A tant de niaiseries, la patience de l'accusé ne tient pas ; il injurie Claude, lui jette à la figure ses tablettes et son stylet ; et le pauvre maître du monde, blessé à la joue, ne sait encore ce que signifie cet orage.

C'est fini. — Claude n'écoute plus rien ; sa pensée est ailleurs. Sentez-vous cette douce et alléchante odeur qui arrive jusqu'à vos narines? L'empereur la respire, la savoure, oublie

tout le reste. On prépare dans le temple de Mars le dîner des prêtres saliens. Il n'y a plus d'empereur, plus de juge, plus d'avocats, plus de procès. Perrin Dandin est devenu Apicius. Claude se jette hors du tribunal; il va chercher le dîner des pontifes.

« Non ! pas encore ! » s'écrient vingt avocats. Ils le retiennent par le bout de sa toge ; ils le saisissent par les pieds : le maître du monde n'est pas maître d'aller dîner. Puis viennent les injures : « Tu n'es qu'un vieux fou ! » lui dit un Grec dans sa langue. Ces gens-là sont prêts à l'assommer pour qu'il les juge.

Claude n'échappe à cette tempête que pour en subir une autre. C'est le peuple qui a faim : les greniers ne sont pas remplis pour quinze jours, les vaisseaux d'Égypte n'arrivent pas à Ostie, et le peuple connaît ce premier principe de la monarchie d'Auguste, que l'empereur doit nourrir Rome. Le peuple arrête César au milieu de la place, le couvre d'injures, de croûtes de pain ; jamais tant de pain ne fut gaspillé qu'aux jours d'émeute pour cause de disette. Claude s'échappe à grand'peine, pénètre au palais par une porte de derrière, et là, l'excellent homme ne songe plus qu'aux moyens de nourrir son peuple, presse les arrivages, récompense la marine (1).

Quand se reposera-t-il donc, cet infatigable empereur? Quand pourra-t-il, avec quelque histrion de ses amis ou quelque affranchi de sa cour, remuer le cornet et les dés? Claude est grand joueur ; en voyage, dans sa voiture, il a une table de trictrac (*alveum*) combinée de manière à n'être pas dérangée par le mouvement ; il a écrit un livre sur le jeu de dés : sur quoi n'a-t-il pas écrit, le savant homme !

(1) Cette famine eut lieu en 44. Tacite. XII. 43. C'est celle que secourut la reine Hélène. Josèphe, Ant. XX. 11, et qui fut prédite par Agabus. Act. Apost. II. 28. V. aussi Suétone, 18. Sur cet édit de Claude, V. le Digeste, Instit. III. 3. Suétone, 19. Ulp. reg. II. 3.

Mais le vrai délassement, le vrai triomphe de César, c'est l'heure du souper. Il aime les gigantesques repas, les salles à manger immenses, les plats cyclopéens que plusieurs hommes ont peine à porter ; en ceci il est grandiose. Avec quel abandon et quelle onction savoureuse, au sénat, un jour qu'il était question des marchands de vin et des bouchers, s'est-il écrié : « Eh ! qui peut vivre sans sa livre de viande (1) ! » Et ensuite, entraîné par un délicieux souvenir, avec quelle abondance de cœur il a rappelé les cabarets d'autrefois, les trésors qu'ils offraient aux gourmands, le Falerne et le Massique qu'il allait y boire !

Voici l'heure : six cents convives attendent ; pourtant quelques invités manquent encore. « Où sont-ils ? dit Claude, allez réveiller ces paresseux. » Il oublie qu'il les a fait tuer le matin.

Claude se lève de table : il n'en peut plus ; le goût de la bonne chère et du vin est une passion impériale ; le farouche Tibère n'y a pas été plus insensible que le magnifique Caligula. Mais chez Claude, c'est une ignoble passion, un brutal amour. Il est épuisé ; il tombe à la renverse, bouche béante ; il faut qu'on vienne le secourir à la romaine, et (pardonnez cet ignoble détail de la vie antique) qu'une plume mise dans sa bouche soulage l'estomac impérial. Je ne saurais vous dire, en vérité, jusqu'où il prétendait pousser la liberté des repas (2).

Passons à des faits plus graves.

A travers tout cela, sous Claude, comme sous tous les empereurs, il y eut quelque chose de grand. Si détestables et si ridicules qu'ils fussent, les Césars, travaillant la pierre, ont tous laissé quelques nobles traces de leur passage. Aussi

(1) Rogo vos, quis potest sine offulâ vivere? Suét., in Cl. 40.

(2) Meditatus est edictum, quo veniam daret flatum crepitumque ventris in cœnâ emittendi, cùm periclitatum quemdam præ pudore ex continentiâ reperisset. Suétone.

bien, des monuments ne sont-ils pas un signe de civilisation; les plus gigantesques datent des siècles qui ont eu beaucoup de captifs et d'esclaves. Les beaux et vrais monuments ne sont pas les pyramides de Chéops ou le colosse de Néron; c'est le temple hébreu ou la cathédrale chrétienne, ceux qui sont bâtis, non par le pouvoir, mais par la foi.

Tibère seul, chagrin et avare, laissa peu de monuments. César, Auguste, Néron, changèrent la face de Rome; Caligula, malgré sa folie, fit des ouvrages grands et utiles : c'était pour eux un moyen de pouvoir.

Sous Claude, il y eut de beaux travaux : ses affranchis y mettaient une certaine vanité. Depuis que l'Italie, qui autrefois exportait du blé, ne suffisait plus à sa propre nourriture, et que, comme dit Tacite, la vie du peuple romain était confiée à la merci des vents et aux risques des navires, César avait pensé à faire un port à l'embouchure du Tibre, plus sûr que n'était celui d'Ostie. Claude reprit cette pensée, jeta sur la mer deux vastes digues; pour leur servir de base, il fit couler le navire qui avait apporté à Caïus l'obélisque d'Égypte, ce navire, la plus merveilleuse chose, dit Pline, que la mer eût jamais vue; il conquit ainsi sur la Méditerranée la place de son port, et à l'extrémité du môle jeta un phare.

Le blé arrivait donc à Rome par le Tibre, mais l'eau ne pouvait lui venir que du centre de l'Italie; il fallait que les aqueducs lui apportassent une quantité d'eau égale à celle du fleuve. Claude acheva l'aqueduc de Caïus, alla chercher à quarante milles de distance des sources dans les Apennins, amena l'Anio à un niveau plus élevé que celui des collines de Rome, le divisa en nombreux et superbes réservoirs, et, avec une dépense que Pline estime à 55 millions de sesterces (14,500,000 francs), ajouta deux aqueducs nouveaux aux sept aqueducs que Rome possédait sous Auguste (1); quatre

(1) Anio novus, Aqua Claudia commencés en l'an 36, achevés en 50. V. Frontin de aquæ ductibus. XIII. 116. 118. Pline, XXXVI. 15. Rome eut alors 3,720,750

cent soixante esclaves furent chargés de l'entretien de ces travaux, et les prolétaires de Rome, qui n'avaient ni parfums à mettre dans leurs baignoires, ni vin dans leurs coupes, purent néanmoins boire et se baigner magnifiquement.

Claude reprit une autre pensée déjà remuée par César, qui semble avoir eu pour ces sortes de choses un coup d'œil à la Bonaparte. César avait avisé, dans les gorges de l'Apennin, un lac étendu, élevé, sujet aux débordements, dont le dessèchement lui paraissait facile et devait donner de vastes terres à la culture, préserver le pays des ravages des eaux, accroître la navigation des fleuves. Le temps lui manqua pour cette pensée comme pour bien d'autres; Auguste la rejeta, Claude la saisit.

Mais au lieu de conduire les eaux vers l'Adriatique, il voulut leur ouvrir un passage à travers les sommités de l'Apennin, et les jeter dans le Liris, fleuve de la Campanie. Pendant onze ans, trente mille hommes travaillèrent sans relâche, creusant, coupant la montagne, et perçant un canal long de trois milles. Quand il fut achevé (c'était vers la fin du règne de Claude, peu après son mariage avec Agrippine : an 52), Claude voulut l'inaugurer par une grande fête. Tout autour du rivage, il plaça des radeaux montés par des prétoriens, et en avant un rempart garni de machines de guerre. Dans ce cercle fermé d'une manière aussi menaçante, vingt-quatre vaisseaux pontés, divisés en deux flottes, avaient encore assez d'espace pour se mouvoir, et sur ces vaisseaux étaient embarqués dix-neuf mille hommes, tous condamnés à mort. Sur les bords, sur les collines, sur les cimes les plus proches de l'Apennin, une multitude de peuple était rangée en amphithéâtre; — plus près du lac, Claude avec l'habit de guerre des consuls (*paludamentum*); Agrippine en chlamyde d'or. — Du milieu des eaux, un triton d'argent sonna de sa conque

mètres cube d'eau par jour, 1,401,450 de plus qu'elle ne possédait sous Auguste; la longueur totale des aqueducs fut d'environ 107 lieues.

et donna le signal du combat; et alors un cri s'éleva de cette double flotte : « Salut, César; ceux qui vont mourir te saluent! (*Ave, Cæsar, morituri te salutant!*) »

César et le peuple voulaient avoir le spectacle d'un combat naval; ils se le donnèrent comme tous leurs spectacles, grandiose, cruel, sanglant. Mais avec Claude, il n'était rien de si terrible ni de si grand où le grotesque ne se mêlât. A ce salut funèbre, il répondit gauchement : « Je vous salue, » ou pour mieux dire encore : « Portez-vous bien (*Avete et vos*). » Et là-dessus, les voilà qui soutiennent que César leur a fait grâce, qui ont la mauvaise façon de ne pas vouloir mourir; lui qui s'irrite, parle de les brûler, de les tuer tous, s'élance de sa place, court autour du lac avec ses jambes titubantes et avinées, menace, exhorte, les décide enfin. De ce combat entre gens au désespoir, emprisonnés dans une enceinte de balistes et de catapultes, armés, mais seulement les uns contre les autres; de ce combat qui nous eût laissé à nous une émotion effroyable, les anciens parlent à peine. Ces criminels, dit Tacite, combattirent néanmoins en gens de cœur, et, après de nombreuses blessures, ce qui demeura reçut sa grâce.

Alors on ouvrit au lac les portes du canal; mais le canal n'était pas assez profond, le lac resta immobile. Nouveau travail, nouvelle attente, nouvelle fête; cette fois le lac, couvert de ponts, servira d'arène aux gladiateurs : la table est prête, et Claude, du haut des magnificences de son festin, va voir sous ses pieds le lac entrer dans son nouveau lit. Mais le lac s'irrite; les digues trop faibles cèdent devant lui, il roule en bruissant vers le festin impérial; la table est abandonnée, César tremble, les courtisans fuient. Narcisse a conduit les travaux, Agrippine accuse Narcisse, Narcisse insulte Agrippine (1). Tous ces travaux restèrent sans fruit, et mal-

(1) V. sur tout cela Tacite, Annal. XII. 56. 57. Suétone, in Cæsare 44. in Claudio. 20. 21. 32. Dion. LX. Pline. XXXVI. 15.

gré Hadrien qui essaya de l'épuiser et fit pour le conduire à Rome un canal dont les restes se voient encore, le Fucin sommeille paisiblement dans son lit (1).

§ II. — CENSURE DE CLAUDE.

La censure, cette conservatrice des anciennes choses et des anciennes mœurs, était depuis longtemps oubliée. Auguste n'avait osé réveiller ce titre inquiétant pour la mollesse des mœurs nouvelles. Le temps de la censure est passé, disait Tibère (2).

Claude fut plus hardi et reprit ce pouvoir (an 47). C'était se proclamer le restaurateur officiel de l'ancienne Rome; c'était reprendre au bout de cinquante ans l'œuvre d'Auguste déjà ébranlée.

Ce n'est pas que l'empire ne reposât toujours sur les traditions d'Auguste, que son nom ne fût sans cesse invoqué, aristocratique et populaire à la fois. Auguste avait donné aux institutions romaines leur forme dernière, la forme sous laquelle elles pouvaient le mieux se conserver : la grandeur romaine était demeurée telle qu'Auguste l'avait faite et comprise ; on ne pouvait être Romain qu'à la mode d'Auguste.

Et l'on tenait encore à être Romain. Les esprits officiels, nombreux à Rome, maintenaient la fiction d'un système dont la réalité s'en allait. Il ne manquait pas de consuls, de préteurs, de sénat, qui prenaient leur titre au sérieux. Le consulat n'était qu'un vain honneur, abaissé, impuissant, réduit à quelques mois de durée ; les consuls *ordinaires*, qui étaient installés au commencement de l'année et lui donnaient leurs noms, étaient seuls connus; des autres consuls passagers

(1) Lac Célano dans l'Abruzze ultérieure, V. Sénèque, Quest. nat. III. 3. Spartien, in Hadriano. Strabon. V. Pline. XXXVI. 15. *Id.* III. 103. XXXI. 3. Virgil., Æneid. VII. Julius obsequens de prodig.

(2) Nec id tempus censuræ. Tacite, Annal. II. 33.

(substitués, *suffecti*), les noms mêmes n'arrivaient pas aux provinces. On voulait cependant être consul ! on voulait léguer à sa famille son image en cire et le rang de consulaire ! Il était encore question du véto des tribuns (1) ! La questure coûtait cher, depuis que Claude avait attaché à cet honneur l'obligation de donner des jeux au peuple (2) ; mais la questure donnait place au sénat, et l'on voulait encore être questeur ! Toute ambition n'était pas morte chez ce peuple, tous les honneurs ne s'évaluaient pas en argent. Ce vide et officiel système du gouvernement républicain était encore un objet d'ambition pour les provinces, une espérance pour les secrets enthousiastes de la république, un élément de vie pour l'empire, un épouvantail même pour les empereurs (3).

Car les empereurs ne comprirent pas toujours que, dans ces formes creuses, mais remplies par la grandeur du nom romain, étaient une des espérances et un des liens de la société. Ils travaillèrent à les avilir, souvent à déshonorer ce nom romain qui leur était pourtant le gage de la soumission du monde. Pour satisfaire quelques ambitions subalternes, et comme si leur pouvoir n'eût pas été déjà trop grand pour sa sûreté, ils continuaient à développer leur gouvernement propre ou le gouvernement de leurs affranchis. Par l'appel à César (4) qui avait remplacé l'appel au peuple, ils énervaient

(1) *V.* sur les tribuns, Tacite, Annal. XIII. 28. XVI. 26. Hist. II. 91. IV. 9. Pline, Epît. I. 23. IX. 13. Annal. XIV. 28.

(2) (An 47.) Tacite, Annal. XI. 22. XIII. 5. Suétone, in Claudio, 24. Ce sénatus-consulte de Claude fut révoqué sous Néron (an 54).

(3) Néron, dans son discours d'avénement (*V.* plus bas), et pour flatter le sénat, promet de relever la dignité romaine, la juridiction des consuls, etc. Tacite, Ann. XIII. 4.

(4) L'appel à César, source du droit d'appel dans la jurisprudence moderne, date des premiers temps de l'empire. Dion. LI. 19. LII. 33. LIX. 8. Suétone, in Augusto, 33. Caligula, au début de son règne et au temps de sa popularité, refusa de recevoir les appels qu'on portait devant lui. Suétone, in Caligulâ, 16. C'est aussi en ce sens que Tibère, selon Suétone, laissait les affaires se traiter par le droit ordinaire (in Tiberio, 31). Néron, à son début, favorise le droit d'appel au sénat et l'assimile au

toutes les juridictions antiques. Leurs *procurateurs*, c'est-à-dire les agents de leur liste civile, se glissaient partout, dans toutes les provinces, auprès de tous les magistrats ; gens de cour, gens maniables, gens de basse ambition, pour la plupart affranchis ; ils constituaient un état presque clandestin, mais lucratif (1) ; favoris de César et forts de son nom, agents du fisc et puissants par la prééminence du fisc, ils s'élevaient peu à peu, devenaient collecteurs d'impôts, puis juges en matière fiscale, puis au besoin lieutenants des gouverneurs, puis enfin les égaux des gouverneurs mêmes et des juges ; ils gagnaient en un mot tout le terrain que leur abandonnait la grandeur passagère, craintive, menacée des magistrats officiels (2).

Claude même, zélateur de l'antiquité, mais humble sujet du favoritisme domestique, ne prit jamais la grandeur romaine du côté sérieux. Au milieu de ses préoccupations de Romain et d'antiquaire, il n'en allait pas moins dégradant les titres anciens, multipliant les honneurs sans fonctions et les priviléges sans pouvoir. Il donnait juridiction (3) aux procurateurs, ces agents d'affaires auxquels Tibère, lui, ne recon-

droit d'appel à César. Tacite, Annal. XIV. 28. Suétone, in Nerone, 17. Le droit d'appeler à César est un des priviléges du citoyen romain. Loi 7. Dig. ad legem Juliam de vi publicâ. Saint Paul, traduit devant un magistrat romain, en appelle à Néron. Act. XXII. 25. 29. XXV. 11. 12. 21. 25. XXVII. 27.

(1) « Mella par une fausse ambition, s'éloignait des honneurs ; il voulait, simple chevalier, devenir l'égal des consulaires, et en même temps l'administration de la fortune du prince lui avait paru une voie plus courte pour s'enrichir. » Tacite, Ann. XVI. 17.

(2) Caïus César ôte au proconsul d'Afrique le commandement militaire et le donne à un lieutenant « dont la puissance ne tarda pas à s'augmenter, et par la durée de son emploi, et par cette émulation jalouse qui pique davantage les inférieurs, tandis que les proconsuls songeaient plus à leur sécurité qu'à leur puissance. » Tacit., Hist. IV. 48. *V.* sur les procurateurs, Dion, LII. 25. LIII. 15. Les procurateurs lieutenants du gouverneur (procuratores vice præsidis) avaient tous les droits du gouvernement, Dion. LX. 9. Tacit., Annal. XII. 54. Hist. I. 11. Josèphe, Antiq. XVII. 13. Ponce Pilate était de ce nombre. *V.* Tacite. XIV. 44.

(3) Sénatus-consulte (an 51). Tacite, Annal. XII. 60. Suét., in Claud. 12.

naissait de droits que sur ses esclaves et sur ses biens (1). Il avilissait jusqu'à la milice, ce dernier refuge de l'esprit romain, en créant une milice fictive où l'on gagnait ses grades sans quitter Rome ; il donnait des récompenses militaires à des eunuques, à un enfant les priviléges des triomphateurs (*triumphalia ornamenta*, car le triomphe même, honneur trop imposant, avait été supprimé par la jalousie impériale) ; il prodiguait cette récompense à tel point, que les plaisants de l'armée signèrent une pétition où on lui demandait de l'accorder une fois pour toutes à tous les généraux, afin que le désir de la gagner ne leur fît pas chercher d'inutiles sujets de guerre (2).

Mais malgré cette dégradation, pourvu que cela ne gênât pas (ce qui est le patriotisme de bien des époques), on ne demandait pas mieux que d'être Romain. S'il s'agissait de porter la pourpre consulaire, ou de brûler un peu d'encens aux pieds de Jupiter Capitolin, ou d'étaler, à la suite d'un brancard funèbre, les images poudreuses de ses aïeux, on était Romain. Mais fallait-il avoir une table moins somptueuse, des vases moins beaux ; donner sa fille comme vestale ; porter la cuirasse et les soixante-dix livres de bagage du légionnaire ; cultiver sa terre, au lieu de vivre dans Rome du blé public : on disait non. Cet esprit romain ne passait pas au cœur. La vie privée protestait contre la vie publique, la morale individuelle contre celle de l'État.

Et de plus, l'esprit romain se perdait, parce que la race romaine se perdait elle-même. L'esprit romain n'était plus un enseignement héréditaire, mûri par une génération vieille et patiente, transmis à une génération active et nouvelle ; ce n'était qu'une leçon apprise à la hâte, que balbutiaient des écoliers : la race qui gouvernait, qui pensait, qui vivait dans Rome subissait à chaque heure un perpétuel renouvellement.

Un mot sur ce point. Le vieux sénat de la république avait

(1) Tacite, Annal. IV. 15. — (2) V. Tacite, Annal. XI. 20. Suét., in Claudio. 12. 24. 23.

bien compris que, tôt ou tard, les vaincus de Rome se feraient Romains eux-mêmes, mais il voulait, avant tout, faire l'éducation romaine des vaincus. Par un système dont la pensée n'appartient à personne, mais qui ressort de toute la vie du peuple romain, des degrés successifs conduisaient les peuples sujets au droit de cité, les familles nouvelles aux honneurs, les familles obscures à la noblesse, comme par une prudente et religieuse initiation.

Les barrières entre chaque degré n'étaient donc pas infranchissables; les peuples vaincus entraient sans cesse dans le sein du peuple vainqueur, et Rome, se fortifiant de leur nombre, acquérait de l'étranger la force qu'elle lui rendait par ses colonies. Dans Rome même, l'ordre supérieur attirait à lui l'élite des ordres inférieurs, et se rajeunissait par ce mélange. L'esclave pouvait devenir libre; l'étranger pouvait devenir Latin, c'est-à-dire demi-citoyen, quand il n'arrivait pas de plein saut à la plénitude du droit de cité; le Latin, à plus forte raison, pouvait devenir citoyen romain; le petit-fils de l'affranchi pouvait être chevalier; son arrière-petit-fils monter au sénat (1); chaque citoyen enfin, par une épreuve annuelle du jugement public, était appelé à suivre la route des magistratures, par la questure à se placer au sénat, par la préture à devenir consul. Chacun, dans cette Rome aristocratique, prenait rang par son talent et son labeur (*solertiâ, industriâ*) : chevalier, s'il n'avait que de la fortune; patricien, s'il n'avait que de la naissance; sénateur, s'il avait rempli une charge curule; *ædilitius*, *prætorius, consularis*, *censorius, triumphalis*, selon les honneurs qu'il avait obtenus : c'est ce que la langue parlementaire des Romains nommait la *dignité* d'un homme. Chacun fixait son rang et fixait aussi le rang de sa famille : il y avait des familles sénatoriales, *prétoriennes*, consulaires, triomphales, etc.; et la place que le sénateur ou le consulaire s'était faite dans la république était, avec sa glorieuse image, un

(1) V. Suét., in Claud. 24.

héritage qu'il léguait à ses descendants. Monter, marcher en avant, élever sa famille d'un degré, apporter à l'ordre supérieur sa force et sa valeur personnelle, tels étaient le but, l'ambition, la pensée, le mouvement de toute cette république.

La censure n'était faite que pour maintenir cet ordre en le renouvelant, pour diriger ce mouvement sans l'arrêter. Sans pouvoir direct, sans volonté impérative, n'ayant que ses tablettes de cire où elle inscrivait les noms avec honneur ou ignominie, elle était cependant toute-puissante sur le progrès de la vie publique : juge redoutable qui, tous les cinq ans, faisait paraître devant lui Rome tout entière, épurait le sénat, passait en revue les chevaliers, demandait compte au peuple de sa fortune et de ses mœurs, remaniait ses tribus et ses centuries, faisait monter ou descendre d'une classe dans une autre ; au besoin rejetait dans celle des prolétaires (*ærarii, capite censi*) ; dressait enfin, de la nation romaine, une statistique bien plus détaillée que ne sont les statistiques modernes; en un mot, refaisait et révisait la Rome officielle, la passait au crible, sanctionnait et rectifiait son progrès.

Mais, dès la fin de la république, l'équilibre avait été troublé ; la résistance opiniâtre d'un côté, de l'autre les prétentions armées avaient précipité la marche des choses. L'Italie tout entière admise presque le même jour dans la cité ; les provinces s'y précipitant à leur tour; César et la chute de la vieille Rome; l'empire et son esprit de désordre; la censure mise en oubli ; l'invasion hâtive, désordonnée, irrégulière des ordres inférieurs; l'effacement des ordres supérieurs qui ne se recrutaient plus, mais se laissaient envahir : tout cela rompit le mouvement de l'ancienne vie romaine. Caractérisons chaque degré de ce système, chacun des flots de cette invasion.

Quant à la noblesse, — les causes de sa ruine sont évidentes : elle se donnait la mort. Quelques graves sénateurs, quelques vieux généraux, de rares disciples des philosophes, maintenaient seuls quelque chose de cette dignité romaine que, plus tard, sous Néron, l'alliance du stoïcisme

allait relever. Pour le reste, coudre deux doigts de pourpre à sa toge ; subir l'ennuyeux cérémonial des licteurs et des faisceaux ; s'en aller dans les marais du Rhin, ou dans les neiges de l'Helvétie, risquer, contre les hardis Germains, ce corps délicat et blanc auquel tous les raffinements des thermes romains avaient peine à garder sa fraîcheur, semblait une triste vertu et une fausse gloire (1) ! Leur vertu était de monter sur la scène ; leur gloire, de danser au théâtre ; leur courage, de défier les gladiateurs (2). Si la dignité romaine gênait l'histrion, si la toge était embarrassante sur les épaules du gladiateur, l'histrion secouait le Romain, le gladiateur rejetait la toge. Le fils de famille, afin d'être libre, s'arrangeait pour être dégradé ; suscitait contre lui-même un accusateur, faisait prononcer contre lui un jugement ignominieux, afin que, dépouillé de la majesté du citoyen, et sans que l'édile y trouvât à redire (3), il pût prendre les leçons, grossir le cortége, adorer les pas, imiter les grimaces de Mnester le pantomime. La femme noble (tant sa propre dignité était devenue pesante à toute cette aristocratie !), sachant que les lois sur l'adultère atteignaient seulement les femmes d'un rang honorable, et que Rome, dans sa fierté vertueuse, avait cru la prostitution suffisamment punie par le déshonneur ; la femme noble quittait sa stole blanche, abdiquait ses priviléges de

(1) Segnis et oblita bellorum nobilitas, ignarus militiæ eques, primores senatûs longâ pace desides. Tacite, Hist. I. 88. Militares artes per otium ignotæ ; industriosque aut ignavos pax in æquo tenet. Tacite, Annal. XII. 12.

(2) Dès le temps de César (708), un sénateur et un noble combattent sur l'arène (Suét. in Cæsare, 26, 39). Sous Auguste, des chevaliers romains servent comme acteurs ou gladiateurs, un autre danse au théâtre (Suét., in Aug. 43. in Nerone, 4. Dion. LIII. LIV. Horace, 1. Ep. XVIII. 36. Propert. IV. 8. v. 25.). Des femmes nobles y dansent aussi (*Ib.*). Un sénatus-consulte (736) interdit les jeux aux fils et etits-fils des sénateurs, ainsi qu'aux chevaliers (Dion. LIV. Suét. *Ib.*). Ce sénatus-consulte est bientôt révoqué à cause de son inefficacité (764) (Dion. LVI). Caligula reproche ces goûts aux chevaliers (Suét., in Calig. 30). Nous en parlerons plus tard sous Néron.

(3) Suét., in Tib. 35. Tibère condamna pour ce fait à l'exil (*V.* Tacite, Ann. I. 78).

matrone, et courait se faire inscrire sur les registres de l'édile (1).

Et puis, lorsque, dans ces voluptés extravagantes, le patrimoine avait été consommé, ou bien encore, quand, par l'effet d'une loi fatale qui appauvrissait les familles anciennes, même les plus sages et les mieux réglées (2), le sénateur n'avait plus le capital de 12,000,000 sesterces (316,000 fr.) exigé par Auguste ; quelle ressource lui restait? Faire lui-même justice de sa pauvreté, ne pas attendre la note du censeur (3), quitter humblement la curie, déchirer son laticlave, renoncer à sa place d'honneur au théâtre, vivre dans un faubourg, sans espérance, sans industrie possible? Ou bien encore, venir aux pieds de César, amener ses enfants sur le seuil de la curie, et supplier Tibère de le pensionner? Tibère alors, plus jaloux encore de flétrir les hommes qu'il n'était avare à les secourir, refusait souvent, accordait parfois, mais toujours d'une façon ignominieuse, se faisait dire la cause de cette banqueroute, la nature de ces dettes, faisait déposer et discuter ce bilan devant le sénat, et finissait par dire que si les pères conscrits le lui ordonnaient, il accorderait un secours de 200,000 sest. (52,000 fr.) à chacun des petits-fils indigents de l'illustre orateur Hortensius (4).

(1) « En cette année (an 19), un sévère décret du sénat condamna la débauche des femmes ; et la prostitution fut interdite à celles dont le père, l'aïeul ou le mari avait été chevalier romain. Car Vestilia, dont les ancêtres avaient exercé la préture, s'était fait inscrire sur les registres de l'édile, abusant de cette ancienne coutume, qui croyait la débauche assez punie par la publicité de sa honte. » Tacite, Annal. II, 85. V. Suétone, in Tiberio, 35. Tertul. de Pallio.

(2) Tacite, Annal. II. 48. XIII. 34.

(3) « Claude alors loua dans son discours ceux qui, à cause de leur indigence, s'étaient volontairement retirés du sénat, et il raya ceux qui, en demeurant dans ce corps, avaient ajouté l'impudence à la pauvreté. » Tacite, Ann. XII. 52. Quelques sénateurs rayés à cause de leur prodigalité et de l'indigence qui en était la suite, entre autres un Sylla (an 17). Tacite. II. 48.

(4) Auguste avait déjà pensionné des familles nobles (V. plus haut, t. I. p. 274). Tibère en secourt plusieurs (honestam innocentium paupertatem levavit. Tacite, Annal. II. 48); donne un secours de 1,000,000 sesterces à Propertius Celer (Tacite,

A ces causes de dégradation et de ruine : — l'oubli déjà fréquent de la vie militaire et de la dignité personnelle, — la prostitution de la femme par la débauche, de l'homme par le théâtre (car il faut ici laisser, dans toute son énergie, la pensée romaine, aux yeux de laquelle ces deux choses étaient équivalentes (1)) ; — la pauvreté croissante des grandes familles, pauvreté sans ressource, qui devenait l'humble pensionnaire de la cassette impériale ; — ajoutez la délation qui faisait tomber les têtes, et la confiscation qui saisissait les biens ; vous comprendrez que les races anciennes qui dominaient, les races nouvelles qui venaient à s'élever, dussent promptement dépérir.

L'ancien patriciat fut balayé le premier. Sous l'épée des proscriptions républicaines, sous le glaive des exécutions impériales, sous la loi de décroissance qui menace les aristocraties exclusives, sa vie ne pouvait être de longue durée. Fondé par Romulus, disait-on, et par le premier Brutus, maintenu sans changement pendant des siècles, les guerres civiles l'avaient réduit à une cinquantaine de familles, et il était insuffisant à remplir certaines charges sacerdotales, son unique privilége. César, chose inouïe jusqu'alors, fit des patriciens. Mais au bout de treize ans (tant les proscriptions avaient été meurtrières !), Auguste fut contraint d'en nommer d'autres. Et

Annal. I, 78) ; refuse d'en secourir d'autres (Tacite, *Ib.* Suét., in Tiberio, 47. Velleius Paterc. II. 129. Sénèq. de Benef. II. 7); renonce à des successions en faveur des héritiers du sang, « ut nobilitatem eorum pecuniâ juvaret (Tacite, II. 43). » Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, avait reçu d'Auguste 1,000,000 de sesterces. *V.* sa demande au sénat, sous Tibère, la réponse sévère de l'empereur (*Id.* II. 37. 38). Sous Néron, plusieurs personnages nobles « paupertatis innoxiæ, » d'autres même qui avaient dissipé leur fortune, reçoivent un salaire annuel, de 500,000 sesterces (128,000 fr.) pour quelques-uns. Tacite, XIII. 34. Suét. in Nerone, 10 Sénèq. de Brev. vitæ, 8.

(1) Ainsi ces expressions : Equites Rom. arenâ fœdati. Suét... Cautum ne eq. Rom. arenâ aut ludo polluerentur. Tacite. Hist. II. 62. Proceres... scenâ polluantur. Ann. XIV. 20. *V.* les plaintes des vieux Romains contre les jeux donnés par Néron : « La jeunesse se perd par les goûts étrangers, la fréquentation des gymnases, l'oisiveté, les amours infâmes, etc... » Tacite, *Ibid.*

comme soixante-quinze ans après, dit Tacite, « des vieux patriciens de Romulus et de Brutus, il ne restait plus personne ; des patriciens nouveaux d'Auguste et de César, quelques familles à peine, » Claude fut obligé d'ajouter des noms nouveaux à cette liste sans cesse épuisée (1).

C'était donc la *nobilitas* qui devenait le patriciat (2) ; c'étaient les noms illustres encore subsistant de la république, les noms nouveaux devenus consulaires sous l'empire, qui allaient prendre le vain titre de patricien. Les familles nouvelles devenaient de nobles familles ; mais aussi elles périssaient comme telles (3). Pendant que le nom glorieux des Domitius était porté par un escroc et un assassin, et devait finir en Néron (4) ; que les Lépidus (5) s'éteignaient dans les empoisonnements, les incestes, les désastres de tout genre ; que les Silanus, englobés dans la famille des Césars, étaient, comme elle, livrés au glaive du centurion ou au poison domestique, et comptaient, pendant ces quatre règnes, douze têtes proscrites ou exilées ; que les Pompées et les Syllas ne pouvaient échapper à la jalousie impériale : en même temps, les Pollions, inconnus sous la république, puissants seigneurs sous Auguste, étaient proscrits sous Tibère ; de la race nombreuse d'Agrippa, ce fidèle serviteur d'Auguste, qui avait illustré le nom obscur des Vipsanii, une femme seule ne périssait pas de mort violente (6). A toute grandeur ancienne

(1) Loi Cassia sous César. *V.* Tacite, XI. 25. Et sur la diminution du nombre des patriciens (Denys d'Halicarnasse. I. 85. Niebuhr. t. II). Loi Sénia sous Auguste (an de Rome 725), (Tacite, *Ibid.* Dion, LII. 42). Acte de la censure de Claude (an de J.-C. 47) (Tacite. *Ibid.*).

(2) Vetustissimum quemque è senatu aut quibus parentes clari fuerant... adscivit Cæsar. Tacite, Ann. XI. 25. Le père de l'empereur Othon fut de ce nombre. Suét., in Othon, 1.

(3) Nomina... nobilium qui etiam tùm supererant. Tacite, Ann. XIII. 18. (Au commencement de Néron.)

(4) Je parlerai ailleurs de ce Domitius, père de Néron.

(5) Sur les Lepidus, Tacite, Annal. III. 22. 32. VI. 27. 40. XIV. 2. XVI. 8. Suét., in Cal. 25. 36. Dion. XLIX. — (6) Tacite, Annal. III. 19.

ou nouvelle, à toute gloire noble ou plébéienne, l'atmosphère de cette époque était également meurtrière.

Elle l'était, non-seulement pour les familles, mais pour les nations. Ce qui s'appauvrissait, ce n'était pas seulement le sang des aristocraties, mais celui des peuples ; ce qui tendait à décroître et à disparaître, ce n'étaient pas seulement les races patriciennes, mais les races libres. J'ai montré ailleurs que, bien avant même la noblesse romaine, le peuple romain avait commencé de s'éteindre ; que cette vieille race italique, plébéienne, agricole, militaire, par suite des guerres incessantes, de la concentration des fortunes, de la multiplication des esclaves, du pâturage substitué à la culture, était à peu près disparue. Un semblable phénomène se passait dans toutes les parties de l'empire. Les races libres et dominantes de l'antiquité avaient été des races aristocratiques, élevées pour la politique et pour la guerre, incapables de toute autre chose, et méprisant toute autre chose. A quoi étaient bonnes désormais ces races de citoyens et de soldats, dans un empire asservi et pacifié, où il n'y avait plus ni politique libre, ni guerre nationale ? Il commençait donc à se produire un remarquable phénomène que les travaux modernes ont mis en lumière, et qui se développa davantage dans les siècles suivants. La misère rapprochait ces races de l'esclavage. Ne pouvant plus vivre de leur vote et de leur épée, elles s'essayaient tristement, honteusement, paresseusement, à manier le pic et le marteau qu'elles avaient jusque-là abandonnés avec dédain aux mains des esclaves. Philon nous peint l'homme libre qui, réduit par la misère à la nécessité du travail, creuse la terre, porte des fardeaux, en rougissant devant ceux avec qui il a été nourri et élevé (1) ! Les mains blanches des ingénus se pliaient au labeur des ateliers ; des corporations d'ouvriers libres faisaient concurrence aux ergastules. Ce fut là le douloureux commencement de l'industrie

(1) Philo. quòd omnis probus liber.

libre des temps modernes. L'antiquité païenne s'y pliait comme à une dégradation, au lieu de comprendre qu'un jour elle serait acceptée comme une gloire (1).

Mais maintenant, les anciennes races faisant défaut, comment se remplissait le monde? Qui remplaçait ces races déchues? Qui héritait de la force, de la richesse, du crédit?

L'ordre antique sans doute, dans une certaine mesure, y avait pourvu; le sénat se peuplait de chevaliers, l'ordre équestre de plébéiens, la cité romaine de Latins et de provinciaux. On ouvrait même plus larges qu'autrefois ces portes de la cité qui n'avaient jamais été closes. Le Latin arrivait à la cité par trois ans de milice dans la garde de Rome, par la construction d'un édifice, par l'exercice d'une magistrature locale, par la fabrication d'un navire destiné à l'approvisionnement de Rome (2). Le Latin et l'étranger y arrivaient surtout par l'inépuisable faveur du prince: le droit de cité se vendait au palais (3).

De même aussi dans les provinces, les petites aristocraties municipales, la curie, le sénat de la ville, donnaient place, à côté d'elles, à une aristocratie plus bourgeoise, à un sénat nouveau, à quelque chose comme cette noblesse de finance qu'on appelait à Rome l'ordre équestre. Le flot démocratique montait dans ces humbles bassins comme dans le grand Océan de la nationalité romaine. Le culte du dieu Auguste, répandu, dès son vivant, dans toutes les provinces, servait à cette révolution locale d'instrument et de prétexte. Les prêtres de ce dieu formaient un ordre intermédiaire dans la cité; le *sevir Augustal* marchait sur les talons du décurion (4).

(1) *V.* l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité,* par M. Wallon (Paris, 1847), où cette révolution sociale, qui appartient surtout aux IIe et IIIe siècles de notre ère, est parfaitement mise en lumière.

(2) *V.* sur tout ceci Gaïus, Instit. 33. Ulpien. III. Suét., in Claudio, 19. Pline, Panég. 39.

(3) Sénèq., in Apocolokynt. Suét., in Ner. 24. Philostrate. 41. Pausanias, Achaïc.

(4) Sur les *Seviri Augustales*, *V.* la dissertation de M. Egger dans son *Examen*

Les empereurs avaient ouvert cette porte à l'invasion des nouvelles familles : ils faisaient ainsi la part des nouveaux bourgeois auprès des bourgeois anciens : ce grand litige dans toutes les républiques, antiques ou modernes, grandes ou petites, indépendantes ou non, depuis Rome et Sparte jusqu'à Zurich et Genève.

Mais cette révolution hiérarchique était la moindre de toutes. Elle n'eût pas suffi pour remplir les vides de la société. Le flot de l'ordre équestre montant au sénat, de la province envahissant la cité romaine, de toutes les bourgeoisies à l'encontre de tous les patriciats, était anéanti et dominé par le flot de la race servile montant, par l'émancipation, au niveau de la race libre. Le peu de valeur de l'esclave, surtout depuis que l'ouvrier libre commençait à lui faire concurrence, avait multiplié les affranchissements ; on perdait peu à affranchir ; on y gagnait même parfois. Auguste pressentit cette révolution et en eut peur ; il voulut mettre des barrières aux affranchissements. Mais, comme il arrive d'ordinaire, sa loi, faite pour arrêter un certain mouvement dans les mœurs, constata ce mouvement et ne l'arrêta pas. Ce siècle avait besoin des affranchis. Rome et le monde continuèrent à se remplir de nouveaux libres. César comptait 450,000 citoyens romains, Auguste 4,114,000 ; Claude en compta 6,944,000 : or, ce n'est pas un impossible accroissement de la race ; ce ne sont pas des concessions impériales, toujours limitées dans leur nombre, qui expliquent ce progrès ; c'est l'affranchissement des esclaves. L'affranchissement était si bien la porte de la cité que le provincial qui ne pouvait y arriver directement faisait un détour et passait par l'esclavage ; il se donnait à un Romain qui, l'émancipant ensuite, le faisait Romain (1). Aussi, à Rome, l'*ingénu*, celui qui était né libre, était comme

des historiens d'Auguste. Il cite des inscriptions attestant l'existence de ces *collèges* dès l'an de Rome 755 à Pompéii, 752 à Vérone, 778 à Véies.

(1) Pétrone. 57. Liv. XLI, 8.

perdu dans la multitude des affranchis, des nouveaux libres : « Séparez les uns des autres, disait-on au sénat; vous verrez quel est le petit nombre des ingénus (1) ! »

Ainsi (car le fils même de l'affranchi était *ingénu*), Rome, en majorité, n'était pas même à une génération de la servitude. La liberté donnée à des esclaves plus souvent que transmise à des fils, la liberté, qui aurait dû faire vivre et propager les familles, semblait au contraire leur être mortelle. Grâce à la corruption des mœurs, à la désuétude du mariage, à la chute de l'esprit de famille, à cette combinaison de luxe et d'oisiveté qui ouvrait aux fortunes mille voies de ruine et nulle voie de progrès, grâce enfin au fatalisme, à l'ennui, au dégoût de son temps, à la fatigue de vivre, la reine du monde, pour avoir un peuple, des chevaliers, des magistrats, un sénat, était obligée de puiser sans cesse dans les rangs de la population servile. L'*ergastule* était la pépinière des citoyens : il fallait une multitude de captifs bretons, de gladiateurs germains, d'esclaves de toute nation et de toute langue, pour remplir les vides incessants que faisait dans la population romaine le triple ravage de la prodigalité des riches, de la tyrannie des empereurs, de l'immoralité de tous. Derrière les ordres divers, qui se poussaient les uns les autres pour arriver à un plus haut degré d'indépendance et y mourir, venait la race servile qui les poussait et les annulait tous.

Ce n'est pourtant pas que depuis la république les esclaves eussent beaucoup augmenté de nombre : la cessation des grandes guerres avait plutôt diminué les sources de l'esclavage, et l'industrie privée demeurait seule chargée de pro-

(1) Si separentur libertini, manifestam ingenuorum penuriam fore. Tacit., Annal. XIII. 27. *Libertini,* dans la langue de Tacite et de Suétone, est synonyme de *liberti* (V. Suétone, in Cl. 24. Quintil. V. 10. VII. 13), et il est incontestable que, d'après le droit, le fils de l'affranchi est *ingenuus;* mais, voudrait-on ne pas prendre à la lettre ce passage de Tacite et comprendre les fils d'affranchis dans le mot *libertini,* le fait du dépérissement de la race libre serait encore bien remarquable. — Il est confirmé encore par ce que j'ai dit plus haut (page 198), des armements d'esclaves et de la faiblesse militaire de l'Italie.

duire cette denrée; des spéculateurs ramassaient les enfants exposés, les élevaient, puis allaient de province en province, de marché en marché, débitant ce bétail humain. Mais quel que fût le chiffre de la race servile, il devenait important par la diminution de la race libre. Comme il arrive souvent (les modernes l'ont observé), la classe la plus pauvre, la plus malheureuse, la plus abrutie, était la plus féconde : l'Irlande affamée est aujourd'hui le pays le plus peuplé de l'Europe et du globe. La population servile se multipliait donc, ou au moins se maintenait. En Italie surtout, presque seule, elle se renouvelait, parce que seule elle cultivait la terre, gardait les troupeaux, et que même l'esclavage, avec la vie agricole et l'air libre des campagnes, valait mieux pour la propagation de l'espèce humaine, que la liberté avec les vices, la fainéantise, la vie meurtrière de Rome. Cet accroissement, au moins relatif, de la race servile, me semble incontestable, si grande qu'on puisse faire chez les écrivains de cette époque la part de la déclamation et de l'hyperbole. Dans le sénat, on n'ose faire reprendre aux esclaves le costume qui les distinguait des hommes libres, de peur que le petit nombre de ceux-ci ne devienne trop manifeste (1). Rome est toujours tremblante devant la multitude de ses esclaves : un soldat qui, sous Tibère, les appelle à la liberté, et fait afficher des proclamations incendiaires, soulève en foule les pâtres à demi sauvages de l'Apennin; Rome est sauvée par un coup de bonheur et « demeure épouvantée, dit Tacite, en pensant à l'accroissement journalier de la population servile et à la diminution de la race libre (2). » Des gladiateurs se révoltent un instant à Préneste : le peuple de Rome, « qui appelle les révolutions et en même temps les redoute, rêve déjà Spartacus et tous les désastres des guerres serviles (3). » Des femmes, Lépida

(1) Sénèq., de Clem. I. 24.

(2) Tac., Annal. IV. 27. Ob multitudinem familiarum, quæ gliscebat immensum, minore in dies plebe ingenuâ.

(3) *Id.* Annal. XV. 46. Ut est novarum rerum cupiens pavidusque.

sous Claude, Agrippine sous Néron, sont redoutées, soupçonnées, accusées, parce qu'elles tiennent sous leur main des milliers d'esclaves turbulents qu'elles peuvent armer contre Rome (1).

Ce flot qui montait, dépassait les unes après les autres toutes les digues; la race affranchie réclamait, non-seulement sa place dans le monde, mais la plus belle place. Si les lois d'Auguste étaient impuissantes à limiter le nombre des affranchissements, les lois d'Auguste et les traditions antiques étaient également impuissantes à arrêter la fortune croissante des affranchis. L'ancienne Rome avait rejeté l'affranchi dans les tribus urbaines, dont le vote était à peu près insignifiant; mais qu'importait, puisque le peuple ne votait plus? — Elle l'avait soumis à un patron: mais la toute-puissante faveur du prince lui accordait les honneurs de l'*ingénuité,* lui donnait par fiction une naissance libre (2) et une famille. — Elle avait prétendu l'exclure des légions : mais les soldats manquaient aux légions, et Auguste lui-même avait été obligé par deux fois d'armer et d'émanciper des esclaves; il avait composé d'affranchis la garde municipale de Rome

(1) Tacite, Ann. XII. 65. XIV. 7. Quant aux nombres d'esclaves possédés par des particuliers, j'omets, comme suspects d'exagération, les faits qui sont rapportés avec énonciation de chiffre. Mais Démétrius, affranchi de Pompée, se fait apporter tous les soirs, comme un général d'armée, l'effectif de ses esclaves (Sénèq. I. de Tranquillitate. 8). Sénèque, philosophe, se défendant contre ses ennemis qui lui reprochent ses richesses, avoue qu'il ne sait même pas le nombre de ses esclaves (de beatâ vitâ. 17). Dans les lieux destinés à la sépulture des esclaves et affranchis d'Auguste et de Livie, on a compté jusqu'à 6,000 urnes. V. l'utile et laborieux ouvrage de M. Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste*, et surtout M. Wallon, t. II, p. 144-155.

Ce que j'ai dit des armements d'esclaves, du grand nombre des affranchis par rapport aux ingénus, prouve encore l'importance de la population servile sous les empereurs. Je puis encore citer Tibère (Tac., Ann. III. 53) et le jurisconsulte Cassius (XIV. 44.) se plaignant de la multitude des esclaves.

(2) Ménodore ou Ménas, sous Auguste, fut le premier affranchi admis à l'*ingénuité.* 2 pr. D. si ingenuus esse dicat. Dans les inscriptions, *C. Cæsaris libertus ingenuus* ou même *servus ingenuus* (sous Auguste). Gori. 13. Muratori. 1007.

(*vigiles*) (1). — Elle l'avait éloigné des fonctions publiques; mais, dès l'époque républicaine, l'ordre des scribes, que Cicéron appelle le second ordre de l'État, se peuplait d'affranchis; et sous les empereurs, les affranchis envahissaient toutes les magistratures du second ordre, c'est-à-dire les fonctions actives, ne laissant guère à la race *ingénue* que les anciennes charges curules, fonctions honorifiques, insignifiantes et pourtant dangereuses. — Elle avait cru fermer aux affranchis l'ordre équestre: mais le prince leur donnait l'anneau d'or (2); mais à défaut du prince, un simulacre de jugement ou d'adoption le leur conférait (3); mais à défaut de tout cela, ils s'aventuraient à le prendre, et lorsque Claude voulut faire justice de ces méfaits, un seul homme lui dénonça quatre cents de ces faux chevaliers (4). — Elle les excluait du sénat; mais, dès le temps d'Appius le censeur, et grâce à lui, des fils d'affranchis y avaient pris place (5); César en avait admis (6); Claude, alternant toujours entre la rigidité et la faiblesse, entre l'esprit exclusif et l'esprit révolutionnaire, jurait de n'en pas admettre; puis, au moyen d'adoptions simulées, il y faisait entrer les affranchis eux-mêmes (7); les sénateurs abondaient dont les arrière-grands-pères, peut-être les grands-pères avaient été esclaves (8). — En un mot, la vieille Rome avait prétendu ôter à ces familles serviles, avant que trois ou quatre générations libres ne les eussent purifiées, toute im-

(1) Suét., in Aug. 16. 25. Macrob. I. 2. Strabon, V. Dion. LV. LVI.

(2) Jus aureorum annulorum. Dion. XLVIII. 45. LIII. 30. Suét., in Aug. 74. in Galbâ. 14. in Vitell. 12. Tac., Hist. I. 13. II. 57.

(3) Ainsi pour l'histrion Paris. Tacit., Ann. XIII. 27.

(4) Pline, Hist. nat. XXXIII. 1. 2.

(5) Liv. IX. 29. Diod. Sic. XX. Claude dans Tacite. XI. 24. Suét., in Cl. 24.

(6) Dion. XLIII.

(7) Dion et Suét. *Ibid.* Massurius Sabinus apud Gell. V. 19.

(8) Plurimis equitum, plerisque senatorum non aliundè originem trahi. Tac. Ann. XIII. 27. Néron voulut pendant quelque temps exclure du sénat les fils d'affranchis. Suet., in Ner. 15. L'empereur Vitellius avait eu, disait-on, pour trisaïeul un affranchi savetier (*sutorem veteramentarium*). Suét., in Vit. 1.

portance, toute force, toute dignité : mais les affranchis de César, bien plus puissants que des sénateurs et des consuls, gouverneurs de provinces, commandants d'armées, rois par intérim des royaumes que César jugeait à propos de laisser vacants, étaient, s'il y en avait une, la véritable aristocratie de l'empire. Comme les anoblis de l'ancien régime, ils se faisaient faire même des aïeux par de complaisants généalogistes. J'ai déjà dit que Pallas, sans doute par son homonyme fils d'Évandre, prétendait remonter aux rois d'Arcadie; et quand Néron pensa épouser l'affranchie Acté, sa maîtresse, il trouva des consulaires prêts à jurer qu'Acté descendait des rois de Pergame (1). Néron finit même par traiter tout à fait les affranchis en aristocrates, et, quand ils étaient riches, les fit mourir comme des patriciens (2).

Les affranchis dominaient ainsi partout, depuis le palais du prince jusqu'à la dernière boutique du Forum. Ils étaient aux places les plus importantes, sinon aux plus éclatantes; aux avenues, quand ils n'étaient pas au siége, du pouvoir. Entre la noblesse orgueilleuse, appauvrie, menacée, et le peuple mendiant et famélique, ils formaient un tiers-état, possédant, par toutes les fonctions de second ordre ce que nous appellerions la puissance de la bureaucratie, par les habitudes actives de l'esclavage, les ressources et la richesse de l'industrie, par l'infériorité même de leur origine et de leurs mœurs la faveur d'un prince qui ne savait rien et pouvait tout. Ils faisaient corps : quand leur insolence envers leurs patrons amenait des plaintes au sénat et qu'on réclamait des peines nouvelles contre les affranchis *ingrats* (c'était le terme légal), ils trouvaient des avocats dans le sénat pour rappeler le respect dû à leur corps : « Cette classe, disait-on, est partout répandue : elle remplit les tribus et les décuries; elle recrute les cohortes urbaines, le service des magistrats et des

(1) V. ci-dessus, pages 335-336. Suet., in Ner. 28. Xiphilin. LXI.
(2) Tac., Ann. XIV. 65 et ailleurs.

prêtres. Un grand nombre de chevaliers, la plupart des sénateurs, n'ont pas d'autre origine. » Le sénat n'osait se heurter contre une classe aussi puissante, et les patrons se tenaient pour battus (1).

En eût-il été autrement ! La pente démocratique était si forte que les esclaves eux-mêmes arrivaient à se faire craindre. Tacite loue Tibère de la modération qu'il imposait à ses esclaves. Sous Caligula ils furent menaçants et prêts à rompre leur chaîne. Sous Néron, nous verrons des esclaves puissants, opulents, redoutés. Écoutez ce que nous raconte Épictète de son maître Épaphrodite et de son ancien camarade Félicion : « Épaphrodite avait un esclave cordonnier qu'il vendit comme inutile. Cet esclave fut acheté par un homme de la maison de César, et devint cordonnier de César. Il fallait voir comme dès lors Épaphrodite l'honora : « Que fait, je vous prie, ce bien-aimé Félicion ? » Et si l'on demandait à un de nous : « Que fait Épaphrodite ? — Il a de grandes affaires avec Félicion (2) ». Les nobles de Rome étaient aux pieds d'Épaphrodite, l'affranchi de César ; Épaphrodite, à son tour, était aux petits soins avec Félicion, l'esclave de César.

Ainsi montait l'homme nouveau, l'affranchi, l'esclave, tandis que descendait le noble, l'*ingénu*, l'homme libre. Celui-ci commençait à manier la bêche, tandis que celui-là osait prétendre aux faisceaux et à l'épée : et, dans ce double mouvement d'ascension et d'abaissement, dans cet effet de la pauvreté qui diminuait l'un, de la fortune qui faisait grandir l'autre, dans cet échange des conditions, qui imposait le travail manuel à la race libre en la mesure où la race servile en était déchargée, se préparait indubitablement le moule des sociétés chrétiennes avec le principe d'égalité qui en fait la base, la liberté de l'industrie qui en est la vie, l'abolition de l'esclavage qui en est la gloire.

Il ne faut pas se faire illusion cependant, et ce mouvement

(1) Tacite, Ann. XIII. 26. 27. — (2) Epictète, in Arrian. I. 19.

démocratique, concordant avec les grands desseins de la Providence, n'en a pas moins un caractère dont le sens moral et la dignité humaine sont profondément blessés. Ce n'est pas ici un principe généreux et juste qui se satisfait; c'est tout simplement un fait qui s'accomplit, et quel fait! Si les esclaves sortent de leurs fers, si les affranchis grandissent, ils ne le doivent pas à une généreuse inspiration de leurs maîtres; ils le doivent rarement à leur travail; ils ne le doivent pas non plus à la révolte : mais ils le doivent le plus souvent à quelque chose de pire que la révolte, à une servilité complaisante, honteuse, dégradée. Ils le doivent peut-être encore plus à la délation. C'est par elle qu'ils font la guerre aux maîtres et aux patrons; ils les livrent, avec leur fortune, aux empereurs dont ils attendent leur salaire en faveur et en argent. C'est pour cela que Caligula fut si redoutable, quand il autorisa hautement la délation de l'esclave contre le maître, de l'affranchi contre le patron; c'est pour cela qu'à tous les moments un peu sages du gouvernement impérial, se multipliaient les lois contre les esclaves et les affranchis, dénonciateurs de leurs maîtres; barrières que l'empereur posait aujourd'hui dans sa sagesse, que demain il levait dans sa colère (1). Voilà comment l'émancipation s'opérait : par le travail un peu, par la prostitution beaucoup, par la délation peut-être encore plus.

Et surtout les affranchis de César, ces puissants du siècle ne s'étaient élevés, ni par le travail (qui pouvait y songer au palais?), ni par la vie militaire (car ils n'allaient point aux armées), ni par les magistratures (car elles leur étaient interdites); ils s'élevaient par les services domestiques du palais, par une courtisanerie servile, souvent infâme, par leur affinité avec les vices du prince. Il y a loin du mérite qui arrive à l'intrigue qui parvient. Lorsque, dans les États modernes, et plus en France que partout ailleurs, un Chevert ou un Fabert

(1) Sur Caligula, *V.* Josèphe, Antiq. XIX. 1. Sur Claude, Suét., in Cl. 25. Marcianus, D. XXXVII. Liv. XIV, tit. I. 19.

montait au premier rang de l'armée ; lorsque Rollin, fils d'un coutelier, recteur de l'université de Paris, se faisait faire des excuses par un archevêque de Paris qui avait manqué à ses priviléges ; lorsque Jean-Bart, ce rude matelot, se faisait respecter par les plus grands seigneurs, dans les galeries de Versailles ; personne au monde ne se fût avisé de les appeler des parvenus : et, pour citer un exemple plus grand et plus saint, lorsque Hildebrand, le fils du charpentier, abaissait sous lui, par la seule puissance de la vérité, la tête couronnée d'un empereur, son origine était une gloire de plus. Mais quand Rome était bafouée par des hommes que l'infamie seule avait tirés de l'esclavage; quand un Pallas donnait un soufflet au sénat; quand un Calliste (Sénèque nous dit l'avoir vu) fermait sa porte au maître qui l'avait mis en vente, un écriteau sur la poitrine (1) ; quand Vatinius, « un des plus hideux phénomènes de cette cour, garçon cordonnier, bouffon et contrefait, que Néron avait pris d'abord pour s'en moquer, mais que le nombre de ses victimes avait rendu respectable (2); » quand cet homme, avec son franc parler insolent et son esprit de démocratie hargneuse, disait à Néron : « Je te hais, César, parce que tu es sénateur (3) ; » il n'y avait là qu'insulte, insulte basse et gratuite à tout ce qui avait passé pour grand, non pas élévation ou ennoblissement de ce qui avait été faible et petit.

Le mérite ou le talent n'était pour rien dans cette fortune des valets de chambre et des cordonniers. Le caprice du prince avait tout fait. Comme un boucher, à Constantinople, devenait grand-visir parce qu'il avait plu au sultan, l'eunuque Posidès ou l'infâme Doryphore devenait un grand homme parce que le regard céleste de Néron s'était abaissé sur lui (4), parce qu'il appartenait à la divinité de César de donner à qui il

(1) Sénèq. Ep. 47. — (2) Tacite. XV. 34. — (3) Xiphil.

(4) V. ci-dessous, à la fin du § III, les louanges adressées par Sénèque à l'affranchi Polybe.

voulait, non-seulement fortune et puissance, non-seulement noblesse et gloire, mais grandeur, génie, vertu ! Nous avons une juste et triste image de ce qu'étaient les parvenus de ce siècle dans le honteux livre de Pétrone. C'est le riche et débauché Trimalcion, qui a été esclave, qui a gagné assez d'argent pour se racheter, qui a racheté sa compagne d'esclavage « afin d'avoir une femme qui lui appartînt, » qui est devenu *sévir,* qui appartient désormais à l'opulente bourgeoisie de sa ville, et qui, au milieu de ses orgies, entre les ignobles courtisans de ses débauches, bégaye, en estropiant la langue, ses vœux humanitaires pour l'abolition de l'esclavage : « Les esclaves sont hommes aussi, ils ont bu le même lait, et, si je vis, ils goûteront bientôt l'eau de la liberté ! » Voilà en quel lieu et par qui se trouvent, le plus nettement proclamés, les droits de l'homme sous les empereurs (1). Sénèque, il est vrai, les proclamera en d'autres termes; mais Sénèque les aura appris à une autre école qu'aux écoles païennes; je parlerai de lui plus tard.

En voilà assez sur cette révolution. Voici venir maintenant, pour la réformer, Claude, le stylet du censeur à la main, Claude qui restaure en antiquaire l'œuvre du politique Auguste, Claude pour qui tout cela n'est qu'affaire d'érudition et de cérémonial, Claude qui prend au burlesque la pensée d'Auguste et chez lequel toute chose tourne à l'impuissance et au ridicule. Parce qu'au Forum, pour mieux assurer la foi des traités, il tue une malheureuse truie, selon l'étiquette des Féciaux; parce qu'à la nouvelle d'un tremblement de terre, il ordonne un jour de repos, et, à la vue d'un oiseau sinistre, des prières publiques, selon les rits anciens; parce qu'il relève la tradition oubliée des aruspices ; tout est sauvé ! l'antique Rome va revenir ! Claude oublie seulement ses affranchis et Messaline qui, chaque jour, obtiennent du prince le contraire de ce qu'a ordonné le censeur.

(1) Amici et servi homines sunt, et æquè unum *lactem* biberunt; me salvo, citò liberam aquam gustabunt.

Tout, il est vrai, se passe selon l'ordre antique. Assis au Champ-de-Mars dans sa chaise curule, après avoir pris les auspices, Claude, selon la formule légale, convoque le peuple romain par la voix du héraut : « Bonheur, paix, fortune, salut au peuple romain des Quirites et à la chose publique du peuple romain, ainsi qu'à moi et à mon collègue, à notre magistrature et à notre devoir ! faites comparaître ici devant moi, tous les Quirites, chevaliers, fantassins, magistrats, citoyens, les curateurs de toutes les tribus, afin qu'ils rendent compte chacun pour soi, ou l'un pour l'autre (1) ! »

Mais Claude s'apercevra bientôt que sa Rome nouvelle n'est qu'une fille bâtarde de la Rome véritable. — Des étrangers prennent des noms romains : « Rayez ces noms, » dit Claude. — Un citoyen, personnage important d'une ville de Grèce, ne sait pas la langue latine : « Dépouillez-le de la toge ; il n'est pas Romain celui qui ne parle pas notre langue (2). » — Des affranchis osent se donner pour chevaliers : « Confisquez leurs biens. » — Des affranchis ingrats ont manqué de foi à leur maître, lui ont suscité un délateur, ont mis son état et ses droits en question : « Qu'ils redeviennent esclaves (3). » — Des avocats veulent les défendre : « Prenez-y garde ! quand vous aurez à vous plaindre de vos affranchis, je me refuserai à vous rendre justice. » — Un homme a pris indûment le titre de citoyen : « Menez-le aux Esquilies, et qu'on lui tranche la tête (4). » Et Claude oublie, pendant qu'il veille avec cette rigueur sur la pureté du sang romain, que le droit de citoyen, débité au palais par Messaline, est tombé si bas, qu'on achète un diplôme, dit Sénèque, pour un verre cassé. Et Claude, qui réprime ainsi l'insolence des affranchis de Rome, ne tourne pas la tête vers ses propres affranchis, Polybe qui marche familièrement entre les deux

(1) Varro de linguâ latinâ, V. 9. — (2) Suétone, in Claudio. 16. Dion. LX.

(3) Suétone. 25. Marcian. Digest. XXXVIII, tit. 14, lib. 19. Cette jurisprudence était cependant douteuse sous Néron. Tacite, Annal. XIII. 26. — (4) Suétone. 24. 25.

consuls ; Harpocras porté dans la litière, dont un décret impérial lui a permis l'usage ; Narcisse debout avec le bâton d'ivoire des questeurs, Narcisse qui est envoyé aux armées, qui veut haranguer les troupes, et à qui les soldats rient au nez (1).

Vient maintenant à cheval, arrivant du Capitole, avec ses manteaux d'écarlate et ses guirlandes d'olivier, la procession des chevaliers. C'est toute la haute bourgeoisie romaine qui défile devant le censeur, pour lui rendre compte de ses droits, de sa vie, de ses mœurs, de sa fortune. Claude, hélas ! ne sait pas combien est difficile le métier de censeur. Pour s'enquérir de la vie privée, il emploie des commissaires qui se moquent de lui. Tel chevalier est accusé d'être trop pauvre, il montre son état de fortune ; tel autre d'être célibataire ou de n'avoir pas d'enfants, il amène ses enfants et sa femme ; celui-là, dit-on, s'est frappé pour se donner la mort, il ôte sa tunique et montre son corps sans blessure ; et le digne censeur, malgré toute sa bonne volonté d'être sévère, attrapé et baissant la tête, lui dit : « Emmène ton cheval (2). »

Claude seul au monde ne pouvait comprendre l'impossibilité de cette magistrature domestique, de cette enquête sur la vie et les mœurs, exercée en la personne de six cents et quelques sénateurs, de trois mille chevaliers environ (3), de six millions neuf cent mille citoyens. Tout lui manquai pour refaire sa Rome classique, qu'il aurait dû laisser dans les livres, où elle était si belle. J'ai dit qu'il fut obligé de faire des patriciens ; car il fallait des patriciens à une république ; il lui fallait aussi un sénat, et son sénat semblait prêt à lui manquer.

Le sénat en effet était encore fermé aux provinces, dont les habitants, même quand ils étaient citoyens, n'étaient pas admissibles aux honneurs. Or, tandis que l'Italie se dépeuplait, que sa noblesse devenait indigente, les fortunes trop mena-

(1) *V.* Suétone. 28. Dion. LX. — (2) Suétone. 16. — (3) *V.* Pline. XXXIII. 7. 8.

cées à Rome fuyaient dans les provinces ; la richesse passait aux vaincus. Le sénat s'appauvrissait donc : grand tort dans une assemblée aristocratique. Amoindri de toute façon, foulé aux pieds par Caligula et par Tibère, décimé dans tout ce qu'il avait eu d'illustre et de noble, baissant journellement la tête devant la fortune ou le crédit de quelques affranchis, il commençait à devenir une des plus tristes choses qui soient au monde, une réunion de parvenus sans mérite et d'intrigants sans fortune.

Mais où prendre des sénateurs ? — Les fils d'affranchis ne pouvaient l'être, les chevaliers ne le voulaient pas. Claude était obligé d'y faire pénétrer les uns contre ses propres décrets, en les rendant *ingénus* par des adoptions fictives, de forcer les autres à accepter, en menaçant les récalcitrants de leur ôter l'anneau de chevalier (1).

Et cependant quand les provinces, riches, puissantes, civilisées, pressant l'Italie de toutes parts, s'enhardirent à lui disputer ses priviléges ; quand les principaux de la Gaule, depuis longtemps citoyens, réclamèrent le *droit d'honneurs*, c'est-à-dire l'admissibilité aux magistratures, par suite au sénat ; l'orgueil du sang italien se révolta. Les restes de cette *nobilitas* qui, pendant un siècle, avait tenu fermées à l'Italie les portes de la cité, firent une dernière fois acte de résistance et d'oligarchie : « L'Italie n'était pas encore si épuisée, elle pouvait recruter son sénat. Ces richards de la Gaule viendraient donc écraser de leur prééminence les indigents patriciens ! La toute-puissance de ces étrangers chasserait du sénat le peu qui restait de noblesse ! Plus d'espérance ni pour l'homme bien né, ni pour le pauvre ! N'était-ce pas assez que les créatures de César, les Transpadans admis depuis un siècle au droit de cité, les Insubres et les Venètes eussent déjà forcé les portes de la curie ? »

A ces traditions de la *nobilitas,* non pas les libéraux, mais

(1) Suétone. 24.

les antiquaires opposaient les traditions plus généreuses du patriciat ; tant de peuples vaincus appelés de prime abord dans Rome, dans les magistratures, dans le sénat, depuis les Sabins admis par Romulus jusqu'aux Transpadans par César. J'ai déjà fait voir ces deux politiques différentes du patriciat et de la *nobilitas* (1) : l'une généreuse et large, par laquelle Rome ouverte aux étrangers vécut et s'agrandit ; l'autre plus résistante et plus étroite, par laquelle Rome concentrée en elle-même dépérit et tomba.

Quant à Claude, son parti était pris pour l'antiquité. Il vient donc au sénat armé d'un long et puissant discours, qui commençait par : « Mes ancêtres, dont le premier, Atta Clausus, Sabin d'origine, etc. » — Puis il reprend les choses à Numa le Sabin et à Tarquin, fils de Démarate de Corinthe, appelé en toscan Mastarna ; — de là, toutes les querelles du sénat et du peuple, avec des compliments pour Persicus le sénateur, pour Vestinius le chevalier ; — puis il s'embarque pour la Gaule, traverse Vienne, s'arrête à Valence, et ici une grande apostrophe à lui-même : « Il est temps enfin, Tibérius César Germanicus, de te révéler aux pères conscrits, et de leur faire connaître le but de ton discours, car te voilà arrivé aux extrémités de la Gaule narbonnaise. » Puis continuant son voyage, il passe par la Gallia Comata, arrive à Lyon, fait déclarer Lyon et la Bourgogne (*Ædui*) dignes de produire des sénateurs ; et c'est encore à Lyon que nous lisons ce discours gravé sur le marbre, et conservé dans la bibliothèque par les soins de la municipalité reconnaissante (2).

Ainsi fut résolue la question du sénat. Mais à l'infime degré de l'échelle sociale, se remuait la question de toutes la plus grave, celle de l'esclavage, d'autant plus sérieuse que les esclaves devenaient plus nombreux, que les liens moraux devenaient plus faibles, que l'esclave et le maître l'un l'autre se respectaient moins.

(1) *V.* ci-dessus page 179. — (2) *V.* Tacite. XI. 23. 25. Claudii oratio apud Gruter.

Le temps n'était plus où l'esclave, cette chose du maître, cet animal domestique, cet être qui n'était pas une personne, s'asseyait pourtant à la table du maître, jouait avec ses enfants, prenait part comme membre de la famille (*familiaris*) à toutes les fêtes de la maison (1). Avec la décadence des traditions romaines, avec l'anarchie des derniers temps de la république, avec l'affaiblissement de la censure par laquelle il était protégé, avec l'abondance et par suite le bon marché des esclaves amené par la conquête romaine, le pouvoir du maître, en fait comme en droit, n'avait plus connu de limite. Védius Pollion, à qui un esclave brise une coupe de cristal, le fait jeter à ses murènes, « genre de supplice qui seul lui procurait le spectacle d'un homme déchiré en même temps dans toutes les parties de son corps (2). » Quand l'esclave est infirme, malade, et qu'on ne veut pas le soigner, on le jette dans l'île d'Esculape sur le Tibre; Esculape est chargé de sa guérison. Le maître, en un mot, use de tout son droit, et le droit alors paraît effroyable.

Que faire pourtant? Ouvrir les ergastules? émanciper les esclaves? livrer la société à ces bêtes féroces qu'elle a tenues enchaînées, à ces hommes « d'origine et de culte divers, adorateurs de dieux étrangers, quand ils adorent un dieu quelconque (3)? » — Lorsqu'un moment Caïus fit pencher la balance en faveur des esclaves, lorsqu'il les lâcha contre leurs maîtres, le monde s'épouvanta à la pensée de

(1) V. Macrob. I. 10. 11. — Cato, de re rusticâ, 5. 56. 59. — Plutarch., in Coriol. 24. in Cato maj. 3. 20. 21. Dionys., Frag. XX. 1. Sénèq., Ep. 47. Tacite, Ann. XIV. 44.

(2) Pline, Hist. nat. IX. 23. — Sur le même fait, Sénèq. de Irâ. III. 40. de Clementiâ. IV. 18. — Remarquez aussi ce passage d'Horace : « Si vous faites mettre en croix un esclave qui, en enlevant un plat, aura goûté la sauce ou quelque poisson entamé, ne semblerez-vous pas plus fou que Labéon? La faute que voici, n'est-elle pas *et plus folle et plus criminelle?*... Votre ami, dans l'ivresse a taché le lit du festin, il a laissé tomber un plat usé par les mains d'Évandre... et pour cela vous le haïssez et le fuyez, comme un débiteur fuit Druson. » I. Sat. III.

(3) Tacite, Annal. XIV. 44.

cette émancipation de l'esclave par la délation et par le meurtre. Rome et l'Italie tremblaient devant leur population servile ; chaque maître dans sa maison tremblait devant ses esclaves : *autant d'esclaves,* disait-on, *autant d'ennemis.* Des lois sanguinaires (j'en reparlerai plus tard) protégeaient par des massacres effroyables la sûreté du toit domestique ; mais quand on mettait ces lois à exécution, Rome elle-même, Rome cette inhumaine, jetait un cri d'horreur. D'un côté donc, perpétuel et croissant danger ! de l'autre, pitié et profonde douleur ! Inextricable problème pour l'antiquité, qui ne pouvait satisfaire à l'humanité que par une révolution effroyable, ni assurer le repos public que par une domination atroce ! Jamais une révolte d'esclaves n'eût semblé plus motivée, jamais elle n'eût été plus funeste.

Claude en ceci fut sage, généreux et humain. S'il punit l'esclave ingrat et dénonciateur, il déclara libre l'esclave jeté dans l'île du Tibre et qu'Esculape avait guéri : le maître alors tuant son esclave, Claude déclara le maître homicide ; sentence nouvelle et bien hardie (1). L'esclave eut le droit, sinon d'accuser son maître, du moins de se plaindre et d'aller embrasser la statue de César (2). Il ne fut plus permis de le jeter aux bêtes (3) ; le préfet urbain veilla sur lui, et pourvut même à sa nourriture, que le maître rationnait parfois avec des mesures fausses (4). En un mot, la police des empereurs, comme celle des censeurs sous la république, fut protectrice pour la classe servile ; le principe de l'impersonnalité de l'esclave, toujours proclamé dans le droit civil, fut un peu mis de côté en fait de police ; et les philosophes admirent que, « bien que tout soit permis envers l'esclave, *le droit com-*

(1) Édit de Claude, an 47. Suétone. 25. Dion. LX. Modest. in Digeste, LX. tit. 8. l. 2. — (2) Sénèq., de Benef. III. 22. de Clem. I. 18.

(3) Loi Pétronia, sous Auguste ou sous Néron. Digeste. II. § 2 ad L. Cornel. de sicariis. 42. de contrah. emptione. Gellius. V. 14.

(4) Sénèq. *Ibid.* Juvénal. XIV. 126.

mun des êtres animés ne souffre pas que tout soit permis envers l'homme (1). »

L'œuvre de Claude était donc consommée.— Il avait même donné des soins à l'alphabet et l'avait enrichi de trois lettres nouvelles, entre autres le *psi* grec (Ψ) et le digamma éolique (F) qui n'y restèrent pas plus longtemps que lui sur le trône (2) : Claude l'érudit en savait moins long que Tibère, qui demandait pardon au sénat d'employer le terme grec de monopole (3) ; il faut une grande puissance pour ôter une demi-syllabe du dictionnaire, et il n'est pas encore dit que la toise et la livre, chassées de notre langue de par la loi, n'y resteront pas.

Mais qu'importe, l'œuvre de Claude était consommée. — Et pour la couronner, les dieux lui avaient gardé une dernière volupté d'antiquaire. Ce friand des choses passées, ce disciple de Tite-Live avait trouvé dans les dédales de sa science, qu'Auguste s'était trompé en célébrant, soixante-trois ans avant lui, les jeux séculaires, et qu'il avait, lui, à les célébrer une seconde fois ; le héraut alla donc crier sur la place : « Venez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que vous ne verrez pas une seconde fois. » Proclamation qui fit rire : bien des vieillards avaient vu les jeux d'Auguste, bien des jeunes gens devaient voir quarante ans après ceux de Domitien, et on entendit même au théâtre un comédien qui avait joué dans les fêtes d'Auguste (4).

Mais Claude ne se trompait pas tout à fait ; ces soixante-trois ans étaient un siècle. Comment les choses avaient-elles

(1) Cùm omnia in servum liceant, esse aliquid quod in hominem licere *commune jus animantium* vetat. Sénèq. Clem. *Ibid.*

(2) Suét., in Cl. 41. Tacite. XI. 13. 14. Priscian. I. p. m. 25. Quintil. I. 7. et les inscriptions du temps de Claude où le F renversé se voit encore. Il équivaut au V consonne.

(3) Suét., in Tib. 71. Un puriste disait à Auguste qui employait un mot étranger : « Tu peux, César, donner le droit de cité aux hommes, mais non aux mots. » Suét., de Illustr. grammat. 22.— (4) V. Suét. 21. Tacite. XI. 11. Zozim. II. 4. Pline.VII. 48.

marché depuis Auguste? que devenait ce qu'Auguste avait voulu rétablir, la nationalité, — la propriété, — la famille? — Un mot là-dessus.

Dans la nation d'abord, — vers la fin de la république, l'esprit exclusif avait dominé ; sous les empereurs, l'esprit cosmopolite triomphait. Il ne faut pas oublier que les 6,940,000 citoyens de Claude représentaient 6,940,000 familles, c'est-à-dire 28 millions d'individus environ, tous Romains. Cette statistique était l'éclatant témoignage de l'élargissement de la cité.

Mais ces citoyens, qui étaient-ils? Les priviléges de la cité sous les empereurs n'étaient plus les mêmes qu'au temps des consuls. Les saintes lois Porcia et Sempronia, l'exemption de la prison et du supplice, s'accordaient peu avec le droit constitutionnel de Caligula ou de Tibère. Les citoyens n'échappaient même pas toujours à la torture, ce lot des esclaves. Ce qu'on cherchait, dans la cité romaine, ce n'étaient donc plus les priviléges de la liberté personnelle, c'étaient des priviléges d'argent : c'était l'exemption de l'impôt ; c'était surtout la participation au droit civil romain, ce droit exclusif qui déniait à l'étranger, et la puissance paternelle, et le mariage, et le pouvoir de tester, et même, dans le sens le plus romain, la propriété (*connubium, testamentum, patria potestas, commercium, jus Quiritium*, etc.), toutes choses dont Rome faisait orgueilleusement des priviléges nationaux. En d'autres termes, c'était le privilége de faire des affaires, et d'entrer en partage avec ces six ou sept millions de propriétaires, hors desquels il ne pouvait guère y avoir de fortune dans l'univers romain. Et comme avec cela, sous Claude et sous Néron, le droit de cité se vendait au palais dans la boutique des affranchis, vous comprenez qu'à cette aristocratie militaire, qu'on appelait autrefois le peuple romain, succédât une aristocratie de propriétaires affairés et de prolétaires fainéants, et que Rome, au lieu d'acquérir des cultivateurs et des soldats, ne trouvât que des exploitants.

Aussi, par la multiplication des citoyens, tous exempts d'impôts, le trésor s'affaiblissait et l'armée ne se recrutait pas. Nous l'avons vu sous Auguste même (1) : les nouveaux citoyens, gens riches et en crédit, se souciaient peu du service militaire, et cherchaient tous les moyens d'y échapper. Les citoyens de l'Italie ne fournissaient déjà plus guère à l'armée que les neuf ou dix mille soldats du prétoire. Les légions se composaient des citoyens romains des provinces (2); elles finirent par se composer d'étrangers, puis de barbares; et cette corruption des armées romaines ne fut pas une des moindres causes de la ruine de l'empire.

En ce qui touche la propriété, — les mêmes tendances continuaient à se produire. L'oligarchie, qui possédait les terres, put bien être proscrite et décimée sous Tibère; la grande propriété changea de mains, mais fut peu morcelée. Il en tomba, il est vrai, sous le nom de *congiarium* ou de largesse impériale, à titre de divertissement ou d'aumône, quelques miettes aux trois cent mille lazzaroni de Rome, prime pour la fainéantise, gain facile et bientôt dissipé; mais le travailleur de la campagne, le paysan italien, le pauvre provincial n'eut rien à gagner, et la masse des fortunes passa, des nobles et des chevaliers, aux délateurs, aux bouffons et aux affranchis du palais.

L'usure, d'ailleurs, cette plaie de la république, attirait peu sur elle l'animadversion impériale, et suivait son libre cours. Sous Auguste, nous trouvons des prêts à soixante pour cent (3). Sous Tibère, tous les sénateurs font l'usure (4), tous les biens sont grevés. Lorsque, pour porter remède à ce fléau, on ordonne aux débiteurs de payer immédiatement les deux tiers de leur dette, aux créanciers de placer en terres italiques

(1) V. ci-dessus, page 198.

(2) Miles externus, provincialis. Tacite, Annal. III. 41. 54. Hist. II. 21.

(3) Horace, I. Sat. II. 14. « Quinas hic capiti mercedes exsecat. » Comme il s'agit ici d'un usurier, il faut évidemment entendre par *quinas*, 5 pour 100 *par mois*.

(4) « Nemo eà culpà vacuus. » Tacite, Annal. VI. 16.

les deux tiers de leur créance, il s'ensuit un trouble complet des fortunes : l'argent se cache ; les terres, dont on avait voulu accroître la valeur, ne se vendent plus ; c'est l'État lui-même qui est obligé de se faire banquier, et de prêter 100 millions de sesterces à la classe agricole qui ne vit que d'emprunts (1). Tibère est sollicité de tous côtés par des nobles obérés qui le supplient de payer leurs dettes (2). Claude, à son tour, est obligé à des mesures nouvelles, pour défendre, contre l'avarice des usuriers, l'inexpérience des fils de famille (3).

Or, ces deux moyens de fortune, l'usure et la confiscation, ne profitent qu'au petit nombre ; et cette époque, plus encore que celle qui termine les temps républicains (4), nous présente de ces fortunes énormes, œuvres de la misère publique. L'augure Lentulus, personnage d'une incapacité proverbiale, doit à un caprice de la faveur impériale une fortune de 400 millions de sesterces (105 millions fr.) (5). Pallas, affranchi de Claude ; Sénèque, précepteur de Néron ; deux délateurs, Éprius Marcellus et Vibius Crispus, ont chacun 300 millions de sesterces (63 millions fr.) (6). Narcisse, s'il faut en croire Dion, en posséda 400. Tous les affranchis des Césars, Calliste, Polybe sous Claude ; Hélius, Épaphrodite, Polyclète sous Néron ; Icélus sous Galba ; Asiaticus, au temps de Vitellius ; tous ces hommes encore marqués des fers de l'ergastule (7), d'autres même encore esclaves (8), ont des fortunes immenses.

(1) Tacite. *Ibid.* 16. 17. Suét., in Tib. 48. Dion. LVIII. Pline, Ep. VI. 19.

(2) Sénèq., de Benef. II. 7. 8. Epit. 122.

(3) Senatus-consult. Macedonianum, qui défend de prêter aux fils de famille de l'argent remboursable à la mort de leur père, an 47. — Tac., Ann. XI. 18. Suét., in Vespas. II. Instit. : quòd cum eo. Paul. Sent. II. 10. Digest. de senatus cons. macedon. — (4) *V.* tome I, page 65. — (5) Sénèque, de Beneficiis, II. 4. 7.

(6) Tacite, Annal. XII. 53. XIII. 42. XIV. 52. 53 de orat. 8. Sur la fortune de Sénèque et ses aveux à cet égard, *V.* de vitâ beatâ. 17.

(7) Tacite, Hist. I. 37 et alibi.

(8) Sur la richesse des esclaves de Néron, *V.* plus bas, Néron, § III. Un esclave de Galba donna, pour tâcher d'obtenir un emploi lucratif, 1,000,000 sest. (250,000 fr.) à Othon. Suétone, in Othone, 5.

« Je vis un jour, dit Épictète, un homme pleurer aux pieds d'Épaphrodite (affranchi de Néron), lui embrasser les genoux, déplorer sa profonde misère; il ne lui restait plus rien au monde, disait-il, que 1,500,000 dragmes (1,520,000 fr.). Or, que répondait Épaphrodite? riait-il, comme nous eussions fait? Tout au contraire: — Mon pauvre ami, disait-il, plein d'admiration, et tu n'as rien dit! et tu as supporté une telle infortune (1)! » Apicius, sous Tibère, dissipe pour sa table un patrimoine de 20 millions fr., après quoi il fait ses comptes, trouve qu'il ne lui reste plus que 2 millions, et s'empoisonne de désespoir (2).

J'ai dépeint assez souvent les conséquences de cette concentration des fortunes (3). Elles ne cessèrent pas sous les empereurs. L'extension de la grande propriété nous est représentée en des termes plus forts que jamais (4); nous en avons une preuve singulière dans une inscription trouvée à Viterbe, d'après laquelle un aqueduc long de six milles ne traversait que onze propriétés appartenant seulement à neuf maîtres (5). — « On ne cultive plus, dit Columelle; le premier esclave venu, un valet de pied émérite, un porte-litière affaibli par l'âge, est choisi pour régisseur d'un immense domaine (6). » — Les champs dépérissent faute de culture, les villes mêmes d'Italie sont abandonnées, leurs remparts à moitié détruits (7). —

(1) Epictète apud Arrian. I. 26.

(2) Sénèque, Consolatio ad Helviam, 10. Dion. LVII.

(3) V. ci-dessus, page 11 et suiv., 26 et suiv. 183. 196. 197.

(4) « Le territoire de tout un peuple n'est plus que l'*ergastule* d'un seul maître. Sénèq. Controv. V. 5. Jusques à quand étendrez-vous vos possessions? Une province ne vous suffit plus. Des fleuves naissent et meurent dans vos domaines. Il faut que votre territoire environne la mer et que votre régisseur commande au delà de l'Adriatique. Sénèq., Ep. 89. V. aussi de Tranquillitate animi, 11. de Benef. III. 8. Un seul régisseur administre une province plus grande que celle que l'on confiait à un consul. » De Irâ. I. 16. Il y a sans doute à tenir compte ici de l'esprit déclamatoire des deux Sénèque. Mais j'ai cité la lettre de Tibère au sénat: « Villarum infinita spatia. » Tac., Ann. III. 54. — (5) Citée par M. Dureau Delamalle.

(6) Columelle. I. Præfat. 3. 11. 12. V. aussi Pline. VIII. 3. XVIII. 4.

(7) Lucain. I. 24.

L'importation des blés en Italie augmente (1). La nourriture de Rome est plus incertaine, les disettes et les séditions qu'elles amènent sont plus fréquentes (2). — L'Italie se dépeuple ; il faut fonder des colonies dans ses villes désertes. Remède inefficace ! des vétérans qu'on y envoie, les uns, habitués par le service militaire à des climats étrangers, peu d'années après retournent habiter les provinces ; les autres, inaccoutumés aux soins de la famille, ne laissent pas d'héritiers : au bout de quelque vingt ans, Antium et Tarente sont de nouveau dépeuplées (3).

C'est assez dire que les lois maritales n'avaient porté remède à rien. — Ces lois, recueillies dans la succession d'Auguste, comme un legs précieux, s'en allaient pourtant, mal vues du peuple, maudites par les riches, en disgrâce auprès des jurisconsultes, restreintes par ceux-ci, éludées par ceux-là, affaiblies même par le favoritisme étourdi des empereurs, qui consentaient à être rigoureuxenvers tous, pourvu qu'il leur fût permis d'être indulgents envers leurs protégés. Tantôt on se mariait juste autant qu'il était nécessaire pour être admis à un emploi, recueillir un legs, et le lendemain un divorce vous débarrassait de cette menteuse et passagère union (4). Tantôt, par l'adoption, on simulait la paternité, on se donnait la veille des comices un fils qu'on émancipait le lendemain, et l'on gardait, avec les honneurs de la préture (5), toute la liberté de sa solitude.Les empereurs, dans leur toute-puis-

(1) Tacite, Ann. VI. 13, Columelle. Præf. 20.

(2) « L'Italie ne subsiste que par le blé étranger. La vie du peuple romain est à la merci des vents et des tempêtes. Si les provinces nous manquaient, seraient-ce nos villas et nos parcs qui nous feraient vivre ? » Lettre de Tibère dans Tacite. *Ibid.* En 19, disette dans laquelle Tibère est obligé de fixer un maximum pour le blé, et donne de plus deux sesterces au marchand par *modius*. Annal. II. 87. Disettes fréquentes sous Tibère. *Id.* IV. 6. En 32, autre disette, quoique le chiffre des importations eût augmenté. VI. 13. A la mort de Caïus, Rome n'avait pas de vivres pour quinze jours. (V. page 67.) Disette sous Claude en 51. Tacite. XII. 43. Suét. 18. 19. Josèphe, Antiq. XX. 2. Act. apostol. II. 28.

(3) Tacite. XIV. 27. Suét., in Ner. 9.—(4) Suét., in Tib. 35.—(5) Tacite, Ann. XV. 19.

sance, accordaient à des célibataires les droits du père de famille (*jus trium liberorum*) : on se trouvait époux et père par brevet impérial et par fiction de la loi. Claude, pour encourager l'importation des blés, ne sut offrir à ceux qui faisaient ce commerce une plus belle récompense que la permission de ne pas se marier. « A Crotone (c'est-à-dire à Rome), dit le satirique Pétrone, il y a deux classes d'hommes, les adoptants et les adoptés : l'homme qui n'a pas d'enfants est seul honoré, seul brave, seul vertueux ; le père de famille est un proscrit. » Et les pauvres pères de famille se plaignent en effet que, par des fraudes légales, on leur vole les priviléges que leur accorda la loi en dédommagement des soucis de l'éducation. « Les célibataires, disent-ils, ne sont-ils pas assez heureux déjà? Sans charges, sans soucis, ils ont pour eux, et le crédit, et les soins, et le respect (1). »

Ainsi, pour y être contraint par la loi, on ne se mariait pas davantage. Le célibat gardait sa prééminence. Des chicanes, des recherches fiscales, le trouble des familles, tel était le résultat unique des lois d'Auguste (2). Aussi, peu à peu, à mesure que les plaintes et les clameurs se multipliaient contre elles, Tibère, Claude, Néron, Trajan, s'enhardissaient à y porter la main, et, soit par une suspension temporaire, soit par une plus grande indulgence pour les unions tardives, soit par la diminution des récompenses accordées au dénonciateur, ébranlaient cette législation, le dernier acte du règne d'Auguste.

Comment Montesquieu, cet esprit si éminent, n'a-t-il pas vu qu'il en devait être ainsi? que ces lois dont il fait l'éloge, dictées à Auguste, il est vrai, par une nécessité imminente,

(1) Nec ideò conjugia aut educationes liberorum frequentabantur, prævalidâ orbitate. Cæterùm multitudo periclitantium gliscebat, cùm omnis domus delatorum interpretationibus subverteretur (sous Tibère). Ann. III. 25.

(2) Voici la série des actes législatifs rendus à ce sujet : — An 20, exemptions temporaires accordées par une commission spéciale. Tac., Ann. III. 28. — Diverses modifications en ce qui touche les unions tardives, sénatus-consulte Persicianum. Ulpien, Reg. XVI. 4. — Autre V. Tacite. III. 28. Sénatus-consulte Calvisianum.

s'attaquaient à une puissance qu'il n'est pas donné aux lois de faire fléchir? Comment, surtout, n'a-t-il pas compris que le christianisme, dont il oppose l'esprit célibataire à l'esprit conjugal des lois d'Auguste, a sanctifié bien plus qu'il n'a multiplié le célibat; a fortifié, loin de l'affaiblir, le principe du mariage? Le christianisme, il est vrai, à commencer par les Évangiles et par saint Paul (1), n'a cessé de prêcher le célibat et sa supériorité sur le mariage; toute l'antiquité ecclésiastique est pleine de cette pensée: si le célibat obligatoire n'a pas toujours été imposé à quelques-uns, toujours, du moins, le célibat libre et volontairement acccepté est présenté à tous comme l'état le plus parfait. Le principe est toujours le même. Mais il faut comprendre quel est ce principe: « Celui qui est sans épouse, dit saint Paul, s'occupe des choses du Seigneur et des moyens de plaire à Dieu; celui, au contraire, qui a une épouse, s'occupe des choses de ce monde et des moyens de plaire à son épouse, et il est partagé. » Le célibat que prêche l'Église, c'est donc un célibat religieux, consacré, vie d'austérités et de dévoûment, partage d'un petit nombre, sans préjudice réel pour l'accroissement des nations. Mais, d'un autre côté, il y a un célibat que combat l'Église; c'est le célibat profane, mal sérieux, plaie véritable par laquelle les mœurs se corrompent, le mariage plus rare est en même temps moins respecté, les générations décroissent, les peuples s'affaiblissent. En tout temps, en tout pays, il a fallu accepter le célibat comme une nécessité inévitable pour une portion quelconque de la société; mais le célibat que la politique accepte malgré elle, le christianisme le sanctifie, et, en le sanctifiant, il le restreint. En rendant le mariage plus grave, plus honoré,

sénatus-consulte sous Claude. Ulp. XVI. 1. 3. Suétone, in Cl. 23. — Exemptions accordées à la marine marchande, en 51. Suétone, in Cl. 18. 19. Instit. III. 3. Gaïus, etc.— Néron réduit au quart les récompenses des délateurs. Suét., in Ner. 10. — An 61, sénatus-consulte contre les adoptions fictives. Tacite, Annal. XV. 19.

(1) Matth. XIX. 12. I. Cor. VII. 1. 8. 25. 32. 34. 37. 38. 40. Apoc. XIV. 4.

dès lors plus fécond, il n'a pas besoin, comme les législateurs anciens, de commander, sous peine d'amende, la paternité et le mariage : en maintenant, dans la société, ne serait-ce que pour tempérer au besoin l'excès de la population, un célibat pur et consacré dont la société n'a rien à craindre, il n'a pas besoin, comme les économistes modernes, d'imposer des restrictions au mariage, et de fonder des écoles où l'on prêchera aux jeunes gens la continence, dans l'intérêt de leur fortune.

Pour mieux comprendre ceci, achevons de parcourir l'univers romain.

Sortons de l'Italie : la concentration des biens, l'usure qui en est la plus commune origine, la proscription impériale qui en profite, toutes ces plaies de l'Italie ont bientôt passé les Alpes et la mer. Quant à l'usure, j'ai déjà montré (1) la tyrannie financière que les Romains exerçaient dans les provinces ; la Gaule sous Sacrovir, la Grande-Bretagne au temps de Néron, n'ont été poussées à la révolte que par la rigueur des créanciers romains (2). Quant aux proscriptions, vous avez vu les provinces décimées sous Tibère, la Gaule opprimée par Caligula : sous Néron (pour ne pas citer d'autres exemples), six propriétaires possédaient la moitié de la province d'Afrique ; leur supplice la donna à Néron. Les grands domaines, ajoute Pline, ont perdu l'Italie ; ils perdent aussi les provinces (3).

La dépopulation marche à la suite. Toute la Grèce, dit Plutarque, ne mettrait pas sur pied 3,000 soldats. Il n'y a plus d'oracles, parce qu'il n'y a plus même de peuple pour entendre les oracles. A Delphes, où il y avait deux prêtresses, une seule suffit. Aux lieux où étaient les oracles de Tégyre et de Ptoüs, vous marchez tout le jour sans rencontrer un ber-

(1) V. plus haut, pages 15 et 16.

(2) Tacite, Annal. III. 40. Dion attribue la révolte de la Bretagne aux exactions de Sénèque, qui exigea d'un seul coup le payement de 400,000,000 sest. que les Bretons lui devaient.

(3) Latifundia perdidère Italiam ; jàm et provincias. Plin. XVIII. 7.

ger (1). Sparte est sans habitants (2) ; de Mycènes, il ne reste plus que le nom (3). L'Épire et les contrées voisines se dépeuplent chaque jour; les soldats romains se casernent dans des maisons abandonnées (4).

Sur la foi de la grandeur du nom romain, quelques modernes avaient cru que le monde, sous le gouvernement des empereurs, était arrivé à un degré de population inouï. Un récent travail, en appliquant aux monuments de l'antiquité les données de la science moderne, a jeté sur ces questions une grande lumière. L'Italie, peuplée aujourd'hui de 17 millions d'habitants, ne pouvait, sous les empereurs, en avoir plus de 9 ou 10 millions (5). La Sicile, cette contrée si bien

(1) Plut., de oraculorum defectu. 7. — (2) Appien, de bello civili. VII.

(3) Strabon. VIII. — (4) *Id.* 7.

(5) *Économie politique des Romains,* par M. Dureau Delamalle, tome I, liv. II, chap. 5-8. M. Delamalle arrive aux chiffres indiqués par un calcul fort simple, mais dont les éléments sont réunis par lui avec une grande sagacité. Il établit: 1º la consommation annuelle en blé de chaque individu ; 2º la quantité de blé que pouvaient produire les terres labourables de l'Italie, d'après les procédés de culture usités à cette époque, en y joignant le chiffre du blé importé; — et divisant l'un de ces nombres par l'autre, il en tire le chiffre au-dessus duquel la population ne pouvait s'élever. Ce chiffre est celui de 4,978,800 pour le VIe siècle de Rome, 9,547,000 pour le temps de l'empire.

Une observation se présente pourtant sur ces calculs, et je la rapporte, quoique en pareille matière j'aie une grande défiance de moi-même. M. Delamalle établit la consommation journalière de chaque individu, d'après des passages de Caton, de Sénèque et de Salluste, qui, évidemment, s'appliquent à la consommation de l'homme occupé au travail ou au moins de l'homme dans la force de l'âge. Or, pour établir exactement le chiffre de la consommation individuelle, il faudrait prendre une moyenne entre la consommation des individus de classes différentes, hommes ou femmes, enfants, adultes ou vieillards.

Cette remarque, jointe à d'autres, porte M. Wallon (*Hist. de l'Esclavage,* part. II. ch. 3) à modifier le chiffre de M. Delamalle en ce qui touche les temps anciens, et à le porter à 8,114,000. Mais il pense, et je pense avec lui, qu'il y aurait erreur à élever proportionnellement le chiffre de la population au temps de l'empire. Les importations de blé sur lesquelles M. Delamalle se fonde pour augmenter comme il le fait le chiffre de la population Italique, étaient le résultat d'un déchet dans la culture, dont elles formaient tout au plus la compensation. Tous les textes de l'antiquité et tout l'ensemble des faits historiques déposent en ce sens, et je suis persuadé que le chiffre de 10,000,000 est le maximum de la population Italique sous les empereurs.

cultivée et si fertile, ne nourrissait pas 1,200,000 âmes (1). La Gaule, plus étendue que notre France, n'en comptait, au quatrième siècle, que 10 millions (2). En appliquant les mêmes notions à l'Égypte, on pourrait conjecturer que, sous Auguste, elle n'avait pas plus de 1,100,000 habitants (3).

Ainsi, dans l'antiquité (et l'écrivain que je cite déduit, avec une rare évidence, les causes morales du fait dont il apporte les preuves matérielles), tout marchait vers l'affaiblissement de la population. Le christianisme seul a peuplé l'Europe: si quelque part le mouvement de la population a été constant, régulier, civilisateur, ç'a été dans les pays chrétiens; et ces pauvres Pères de l'Église, dont Montesquieu se moque, au sujet de sa chère loi Papia Poppæa, ne se trouvent pas avoir été si ignorants qu'il le pense, à l'égard des choses de ce monde.

Ainsi, la sagacité et la puissance d'Auguste n'avaient fait que ralentir la marche du monde romain vers sa décadence.

§ III. — CHÛTE DE MESSALINE. — CLAUDE SOUS LA DOMINATION D'AGRIPPINE.

Ai-je rendu toute justice à Claude? ai-je assez montré ses intentions droites, et quelquefois son bon sens? Le prince qui le premier vint au secours des esclaves; le césar dont le premier acte fut un décret d'amnistie (4); le consul qui, à son

(1) V. le même ouvrage, tome II, liv. IV. ch. 10. La Sicile, malgré son état misérable, a aujourd'hui plus de 1,600,000 habitants. — (2) *Ibid.* liv. II. ch. 8.

(3) L'Égypte envoyait à Rome le cinquième de ses récoltes (Orose. I. 8); or, cette importation formait le tiers de l'importation totale de blé en Italie (Josèphe, de Bello, II. 28), en d'autres termes, 20,000,000 de *modii* (Aurel. Victor. Epitom. I). Reste donc 80,000,000 de modii pour la consommation du pays même; et si j'appliquais à l'Égypte les calculs de M. Delamalle pour l'Italie, qui fixent la consommation annuelle de chaque individu à 78 modii et une fraction, je trouverais que l'Égypte ne pouvait pas nourrir 1,100,000 habitants; mais cette application serait très-contestable. Josèphe, de Bello, II. 16, indique un chiffre bien plus élevé. — (4) Suétone, 11.

tribunal, osait manquer de respect aux subtilités du droit, et donnait gain de cause, en dépit de la lettre, au plaideur qui s'était trompé de formule (1), pouvait-il être bien compris du monde romain? Suétone ne charge-t-il pas son portrait? Ne le traite-t-il pas à plaisir en caricature? Claude, bafoué toute sa vie, devait-il encore être bafoué après sa mort? Tacite, jusqu'ici, nous a manqué; peut-être l'avait-il compris et jugé plus gravement.

Mais, pour ce qui nous reste à dire, Tacite vient à notre secours; il va nous montrer Claude bien pitoyable et bien idiot; il nous le montre à son déclin, il est vrai, abasourdi par six années de domination extérieure et de servitude domestique. Le pouvoir impérial avait rendu fou Caligula, il rendit Claude stupide; il avait enivré l'un, il abrutit l'autre. Il faut pardonner à la postérité, si elle est impitoyable pour ce genre d'idiotisme qui se joue avec les biens, avec l'honneur, avec le sang!

Pendant que Claude s'occupait à réformer le monde et l'alphabet; construisait des aqueducs, dépêchait aux Chérusques un roi façonné à la romaine, gourmandait le peuple qui se moquait des femmes au théâtre; faisait en un jour vingt édits, dont un pour recommander de bien poisser les tonneaux (2); Claude, si occupé à moraliser son empire, manquait de temps pour s'enquérir de la moralité de son palais. Rome tout entière parlait des désordres de Messaline, lui seul n'en savait rien. Elle avait fait périr un préfet du prétoire qui pouvait tout révéler à l'empereur. Si un homme, par crainte, refusait d'être son amant, elle lui faisait commander, par l'empereur, d'obéir en tout à Messaline; elle pouvait aimer ou tuer qui elle voulait.

Qui ne connaît les vers dans lesquels, avec plus de vertu que de pudeur, Juvénal peint Messaline quittant, au premier sommeil de son mari, la couche impériale, et allant hors du

(1) Suétone, in Cl. 14. — (2) *Id.* 16.

palais, en capuchon et en perruque blonde, suivie d'une seule esclave, courir de nocturnes aventures, si je puis dire des aventures ? Mais, à cette impériale prostituée, le désordre ne suffisait pas, il lui fallait encore de l'amour.

Ici, permettez-moi de m'attacher au récit de Tacite (1). Cet homme dit les choses de telle manière qu'il n'y a pas moyen, après lui, de les redire ou de les comprendre autrement : la vérité s'incruste dans son langage. Je ne ferai que le traduire, ce qui est déjà bien présomptueux. Ce n'est pas qu'il n'ait été traduit avec talent ; mais, comme tout au monde, une traduction est chose individuelle. Chacun y met son sens, sa façon de comprendre, sa façon de sentir ; chacun, tout fidèle qu'il se prétende, pousse la pensée de l'auteur vers sa propre pensée ; chaque homme a son esprit, par lequel les choses ne passent pas sans en recevoir quelque teinture ; chaque homme, sa langue propre, qui ne dit rien comme la langue d'un autre. Je traduirai mal Tacite, mais je le traduirai selon ma pensée.

« Une passion voisine de la fureur avait enflammé Messaline pour le noble Silius, le plus beau de la jeunesse romaine. Afin de le tenir sous l'exclusive possession de son amour, elle avait poussé dehors, par un divorce, Julia Silana, sa femme. Silius sentait la honte et le péril; mais une mort certaine s'il refusait, l'espérance de tromper Claude, de magnifiques promesses, le décidèrent. Les chances de l'avenir, les jouissances du présent, lui tenaient lieu d'autre assurance. Elle, pourtant, ne cachait pas son amour, venait chez lui en grand cortége, ne le quittait pas en public, lui prodiguait richesses et honneurs : il semblait qu'une révolution fût faite dans l'État ; esclaves, affranchis, tout l'attirail d'une cour, passaient de l'empereur à l'amant.....

« Mais cette facilité même lui rendait l'adultère insipide ; elle se jetait dans des débauches inouïes, quand une fatalité malheureuse, la crainte d'un danger imminent qu'il croyait

(1) Tacite, Annal. XI. 12. 26 et suiv.

détourner par un autre, poussa Silius à ambitionner plus que le triste et commun avantage d'être l'amant de Messaline (an 48). « Pourquoi se cacher, lui disait-il, pourquoi laisser « vieillir le prince? Le temps des précautions était passé. « Aux innocents les innocentes mesures; à ceux dont le tort « est manifeste, nulle ressource que l'audace. Les complices « ne manqueraient pas; tant d'autres couraient les mêmes « dangers! Seul, sans femme, sans enfants, il était prêt à « épouser Messaline, à adopter Britannicus; elle garderait le « même pouvoir, mais elle le garderait sans péril; il fallait « seulement prévenir Claude, facile à surprendre, prompt à « se venger ». Messaline reçut froidement ces paroles, non par amour pour son mari; mais elle comprenait que Silius, maître de l'empire, mépriserait la femme infâme qui l'avait élevé, et saurait apprécier à sa juste valeur un crime auquel le danger l'eût fait consentir. Cependant, le mot de mariage, l'étrangeté d'une telle infamie (dernier raffinement de plaisir pour ceux qui ont perdu toute honte), tout cela souriait à Messaline.

« Claude était allé faire un sacrifice à Ostie, elle n'attendit pas plus tard pour célébrer en toute solennité cette union. Je ne l'ignore pas, dit Tacite, une telle sécurité paraîtra fabuleuse; je ne raconte cependant rien que je n'aie lu, que je n'aie entendu de nos vieillards. Dans une ville instruite de tout, parlant de tout, à un jour marqué, un consul désigné et la femme du prince s'unirent en mariage; il y eut des témoins appelés pour mettre le cachet sur leur contrat, des auspices, des sacrifices, une dot d'un million de sesterces. Il fut écrit dans l'acte que les conjoints se mariaient pour avoir des enfants. » L'impure Messaline porta le voile de safran des fiancées; les conviés s'assirent au festin; le lit consacré au Génie nuptial, couvert de pourpre de Tyr, fut préparé devant tous les yeux (1). Claude même, dit-on, avait signé le contrat de

(1) *V.* aussi Dion. Suétone. 26. 29.

mariage : on lui avait persuadé que c'était quelque talisman propre à détourner les périls dont le menaçaient les devins de Chaldée (1). Tout se fit selon les rits sacrés, selon les lois antiques : Messaline ne voulait que d'un bon et légitime mariage (2).

« Tout cependant se fût bien passé pour elle, si elle n'eût irrité les affranchis ; mais elle avait fait périr Polybe qui avait été son amant, et tout le corps était révolté contre elle (3).

« A la nouvelle de son mariage, la maison du prince fut saisie d'horreur et de surprise ; ceux qui étaient en crédit, qui allaient être en danger si la face des choses changeait, ne se parlaient plus secrètement, ils s'écriaient tout haut : « Quand « un histrion avait souillé la couche du prince, c'était une « honte, ce n'était point une révolution. Aujourd'hui, un jeune « patricien, audacieux et beau, tout près d'être consul, devait, « après un tel mariage, pousser plus loin ses espérances. » Ils pensaient avec crainte à l'imbécillité de Claude, au joug que lui imposait sa femme, à tant de meurtres qu'avait ordonnés Messaline ; mais aussi « avec la faiblesse du prince, « si on avait le temps de faire valoir auprès de lui l'énormité « d'un tel crime, elle pouvait être condamnée, écrasée, avant « d'être accusée seulement. Tout le danger était qu'elle pût « se défendre ; il fallait que les oreilles de Claude fussent fer« mées, même à ses aveux. » Calliste, Narcisse et Pallas pensèrent pourtant à dissimuler tout, à menacer secrètement Messaline, et par ces menaces, à éloigner Silius. Pallas et Calliste renoncèrent même à ce dessein : l'un par lâcheté ; l'autre, qui avait vu la cour de Caligula, parce qu'il savait qu'on retient le pouvoir plutôt par la précaution que par la violence. Narcisse persista seul, et, renonçant à avertir Messaline, attendit l'occasion d'instruire César.

« Celui-ci prolongeait son séjour à Ostie. Il avait deux maîtresses, Calpurnie et Cléopâtre, que Narcisse, par des libé-

(1) Suét. 29. — (2) Non nisi legitimè vult nubere. Juvénal. X. 329. — (3) Dion. LX.

ralités, par des promesses, par l'espérance d'un plus grand crédit lorsque Messaline serait renversée, décida à prendre sur elles les dangers d'une dénonciation. Calpurnie, dès qu'elle put voir César en secret, se jette à ses genoux, s'écrie que Messaline a épousé Silius. Cléopâtre, interrogée par elle, confirme son récit. Elles font appeler Narcisse; l'affranchi demande d'abord à son maître pardon pour le passé, pardon de lui avoir caché la honte d'une coupable épouse. « Ce qu'il « veut aujourd'hui, ajoute-t-il, ce n'est pas reprocher à Mes-« saline tant d'adultères, ce n'est pas redemander à Silius cette « maison, ces esclaves, toute la pompe de sa fortune nouvelle: « qu'il en jouisse; mais qu'il rende à César une épouse, qu'il « rompe cet infâme mariage!.... Sais-tu ton divorce? dit-il à « Claude. Le mariage de Silius s'est fait aux yeux du peuple, « du sénat, des soldats; si tu ne te hâtes, ce nouveau mari « est maître de Rome. » Claude appelle ses amis, s'informe, s'inquiète. « Qu'il aille au camp, lui dit-on, qu'il s'assure des « prétoriens, qu'il veille sur sa vie avant de songer à sa ven-« geance. » Le malheureux n'avait que trop besoin d'être rassuré, il croyait déjà Silius empereur. Frappé de son danger, bien plus que de sa honte, il s'en allait au camp, demandant sans cesse : « Suis-je encore prince? Silius ne l'est-il pas (1)? »

« C'était en automne. Messaline, plus folle et plus prodigue que jamais, célébrait les vendanges dans ses jardins. Le raisin était sous le pressoir, le vin coulait des cuves à grands flots; les bacchantes en délire, ceintes de peaux de bêtes, dansaient à l'entour. Elle, les cheveux en désordre, le thyrse à la main, les cothurnes aux pieds, secouant sa tête comme une insensée; auprès d'elle, Silius couronné de lierre, entendaient les chants licencieux qui résonnaient à leurs oreilles. Au milieu de la folie de cette fête, Vectius Valens était monté sur un arbre élevé. — « Que voyez-vous? lui demanda-t-on.

(1) Suétone. 36.

« — Un grand orage du côté d'Ostie. » — Hasard ou vérité, cette parole fut un présage. La rumeur publique ne disait rien encore, mais Messaline recevait des messages ; elle apprenait que Claude était instruit, qu'il arrivait prêt à se venger. Elle se retire dans la villa de Lucullus, » celle qu'elle avait achetée avec le sang de Valerius Asiaticus. « Silius, pour dissimuler ses craintes, va au Forum s'occuper des affaires publiques. Le reste se sépare : mais les centurions arrivent, saisissent tous ceux qu'ils rencontrent. Messaline, au milieu de son trouble, ne manque pas de cœur ; elle sait combien de fois il lui a été utile de voir, d'entretenir son mari, elle se rendra au-devant de lui. Britannicus et Octavie iront embrasser leur père ; Vibidia, la plus ancienne des vestales, s'est décidée à aller demander pour elle la clémence du grand-pontife. Quant à elle-même, suivie de trois personnes seulement (telle était la solitude qui s'était faite soudain autour d'elle), elle traverse la ville à pied, et dans un tombereau où l'on emporte les immondices des jardins, prend la route d'Ostie, ne rencontrant de pitié nulle part ; l'infamie de ses crimes étouffait toute compassion.

« César pourtant tremblait toujours ; il n'avait pas confiance en Géta, le préfet du prétoire, homme léger dans le bien, léger dans le mal. Narcisse et ceux qui s'étaient risqués avec lui ne voient qu'un moyen de sauver la personne de Claude : « que pour un jour seulement il donne à un de ses « affranchis le droit de commandement sur les troupes. » Narcisse s'offre à l'exercer ; Narcisse monte en voiture avec lui, de peur qu'en chemin Vitellius et Cécina, qui l'accompagnent, ne le fassent changer d'avis »... Le voyage se passe en lamentations de César, en paroles équivoques et cauteleuses de Vitellius et de Cécina, en instances de Narcisse, qui cherche en vain à les faire expliquer. « Déjà on apercevait Messaline ; elle criait à Claude d'écouter au moins la mère de Britannicus et d'Octavie : Narcisse étouffe sa voix en parlant de Silius, de son mariage, et pour détourner la

vue de César, lui met sous les yeux les preuves écrites des désordres de Messaline. A l'entrée de Rome, les enfants se présentent : Narcisse les fait écarter. Vibidia vient elle-même, à sa honte, demander que le prince ne condamne pas sa femme sans l'entendre : « Le prince l'entendra, répond Nar- « cisse ; la défense sera libre devant lui. Va reprendre tes « sacrifices. » Claude, au milieu de tout cela, gardait un étrange silence ; Vitellius semblait ne rien entendre ; tout obéissait à l'affranchi.

« Il ordonne ; il fait ouvrir la maison de l'adultère ; il y fait conduire l'empereur. Dans le vestibule, il lui montre l'image de Silius le père, que les énat avait ordonné de détruire ; » la noblesse tenait toujours à ses espérances et à ses regrets. « Il lui montre bien plus encore, les souvenirs de sa propre famille, les témoignages héréditaires de la gloire des Drusus et des Néron, devenus le prix de l'adultère. Il le conduit au camp, furieux et plein de menaces, appelle les soldats à l'assemblée, et parle le premier. Claude dit ensuite quelques mots ; si juste que fût sa colère, sa timidité l'arrêtait. Les cohortes s'écrient, demandent le nom et le châtiment des coupables. » Les soldats n'étaient peut-être pas bien jaloux de la gloire de leur empereur ; mais c'était une vengeance, et toute vengeance leur était profitable. « Silius, amené au tribunal, ne sollicita qu'une chose, une prompte mort.

« D'autres encore, parmi les coupables, ne souhaitèrent que d'en finir vite. » Ce fut une belle occasion de supplices, car tout amant de Messaline était coupable. Titius Proculus, que Silius avait placé auprès d'elle ; Vectius Valens, prêt à avouer, à dénoncer qui on voudrait ; d'autres encore sont menés à la mort. « Seul, le pantomime Mnester, que Messaline avait aussi aimé, se débattit contre le supplice, déchira ses habits, montra la marque des coups qu'il avait reçus, rappela au prince les paroles par lesquelles lui-même l'avait soumis aux ordres de Messaline. « D'autres, disait-il, avaient été

« séduits par des présents, d'autres par l'ambition ; lui, la « nécessité seule l'avait rendu coupable, et il eût péri tout « le premier, si le pouvoir fût tombé aux mains de Silius. » César se laissait toucher, mais ses affranchis lui représentèrent « (admirable raison !) qu'il serait honteux, après avoir « mis à mort tous ces hommes considérables, de ménager « un histrion : qu'une si grande faute fût volontaire ou non, « peu importait... »

« Messaline était dans les jardins de Lucullus; elle gagnait du temps, préparait des prières, espérait, s'irritait; en cette extrémité, tel était encore son orgueil ! Si Narcisse même ne se fût hâté, les dangers retombaient sur lui. Claude, rentré au palais, apaisé par un bon repas, échauffé par le vin : « Allez, « dit-il, dites à cette pauvre femme (c'est le mot dont il se « servit) de venir demain se justifier devant moi. » Sa colère s'affaissait, son amour lui revenait au cœur; si on tardait trop, il pouvait appeler son épouse. Narcisse prend tout sur lui, sort de la salle; des centurions et un tribun étaient de garde : « L'empereur l'ordonne, dit-il, faites-la mourir. » L'affranchi Évode les suit, comme garde et comme surveillant. Il part à la hâte; il trouve Messaline couchée par terre, sa mère Lépida auprès d'elle, séparée de sa fille lorsque celle-ci était puissante, dans ce triste et dernier moment ramenée à elle par la pitié. Elle lui conseillait « (maternellement) « de ne pas attendre le meurtrier. — Sa vie était finie, lui « disait-elle ; elle ne pouvait plus espérer qu'une chose, l'hon« neur dans la mort. » Mais cette âme corrompue par le désordre n'avait pas même un tel sentiment d'honneur; elle pleurait, se plaignait, lorsque les portes sont poussées avec fracas : le tribun est là silencieux devant elle; l'affranchi lui jette des injures de valet. Alors, seulement, elle comprit son sort, prit une épée, voulut en vain, toute tremblante, s'en percer la gorge et la poitrine. Le tribun la tua; on laissa son corps à sa mère.

« Claude était encore à table lorsqu'on lui annonça que

Messaline était morte ; de sa main ou de la main d'autrui? il ne le demanda pas, se fit remplir un verre et continua à festoyer. Les jours suivants, il vit le triomphe des accusateurs, la douleur de ses enfants, sans donner signe ni de haine, ni de joie, ni de colère, ni de tristesse, ni enfin d'aucune affection humaine. » Peu de jours après, se mettant à table : — Pourquoi l'impératrice ne vient-elle pas? — dit-il (1). « Le sénat, en faisant effacer partout l'image et le nom de Messaline, l'aida à tout oublier. Narcisse reçut les insignes de la questure, faible ornement du triomphe que son orgueil remportait sur Calliste et sur Pallas. — Juste et légitime vengeance, dit Tacite, en terminant son récit ; mais féconde en malheurs, et qui ne servit qu'à nous faire changer de misère ! »

De deux fiancées et de trois femmes que Claude avait eues jusque-là, la mort lui avait ôté une de ses fiancées ; il avait renvoyé l'autre pour plaire à Auguste, sa première femme pour je ne sais quelle faute, la seconde pour des turpitudes pareilles à celles de Messaline. « Le mariage me réussit trop mal, disait-il aux prétoriens, je jure de vivre sans femme; si je manque à mon serment, tuez-moi (2). » Mais, malheureux en mariage, il ne pouvait se passer du mariage; il lui fallait une femme, comme à tels laquais qui ont vieilli au service il faut un maître : cette âme insatiable d'assujettissement ne pouvait vivre sans la domination intime, continuelle, domestique d'une femme.

Les affranchis, nous venons de le dire, étaient divisés. La lutte était, entre eux, à qui marierait le prince (an 49).

> Parmi tant de beautés qui briguèrent son choix,
> Qui de ses affranchis mendièrent les voix,

Calliste, Narcisse et Pallas en protégeaient chacun une. Narcisse portait Élia Petina, que Claude avait déjà une pre-

(1) Suétone. 39. — (2) *Id.* 26.

mière fois épousée et répudiée sans trop de motifs : « C'était, disait-il, une figure connue, une femme déjà éprouvée ; rien d'inaccoutumé, rien de nouveau ; » il trouvait excellent ce rajeunissement des vieilles amours. Calliste proposait Lollia Paulina, qui avait été femme de Caligula ; pour elle, sans doute, on faisait valoir l'habitude du palais et du trône (1). Mais Pallas fut plus habile et porta Agrippine. Celle-ci était fille de Germanicus et de la première, de la fière et courageuse Agrippine ; nièce de Claude, sœur de Caïus, elle n'avait eu encore que deux maris. Elle apportait avec elle, disaient ses partisans, un petit-fils de Germanicus (beau cadeau qu'elle fit à l'empire !) ; elle avait, ajoutaient-ils, toute sa jeunesse, une fécondité déjà éprouvée. Ainsi se calculaient les avantages d'une alliance) (2).

Auprès d'un homme tel que Claude, le triomphe appartenait à qui pouvait le voir, l'entretenir, le caresser de plus près : le *jus osculi* (expression bien romaine de Suétone) fit la fortune d'Agrippine. Cependant, la morale romaine traitait les unions entre parents avec une religieuse horreur qu'elles ne nous inspirent pas. Mais Vitellius prit tout sur lui (an 50) : ce courtisan de Messaline, devenu bien vite celui d'Agrippine, le plus ignoble flatteur de cet ignoble règne, fit seulement promettre à César d'obéir au sénat, ce que César promit avec une parfaite humilité; se rendit au sénat, débita une harangue, et obtint un décret par acclamation (3). En revenant au palais, il attroupa quelques polissons sur le Forum, leur fit crier *vivat !* et s'en vint, au nom du sénat et du peuple, sommer Claude d'épouser Agrippine.

Agrippine, sa nièce, ne valait pas mieux que Messaline, sa

(1) V. Suétone. 26. et Tacite. XII. 1 et 50. — (2) Tacite. *Ibid.*

(3) Sur ce sénatus-consulte qui permettait d'épouser la fille de son frère, mais non celle de sa mère ; V. Tacite, Annal. XII. 7. Suétone. 26. Zonaras, Annal. II. Selon Dion ou Xiphilin, LXVIII, ce sénatus-consulte aurait été abrogé par Nerva. Mais nous le trouvons subsistant à une époque bien postérieure : Gaïus, Instit. I. 62. Ulp. Reg. V. 6. Paul Sent. II. 19. § 3.

cousine. Je voudrais vous bien rendre les belles paroles de Tacite : « La face des choses avait changé, tout obéissait à une femme ; mais ce n'était plus la domination désordonnée de Messaline, qui se faisait un jouet de l'empire romain. C'était un gouvernement viril, une servitude plus ferme et mieux calculée ; au dehors, de la sévérité, souvent de l'arrogance ; au dedans, point de désordre, à moins que l'ambition n'en profitât ; un insatiable amour de richesses qui avait pour prétexte les besoins du trône. » C'était encore Messaline, aussi impudique, aussi vindicative, aussi cruelle, mais plus bienséante, d'une plus ferme allure, d'une ambition plus savante, plus sûre de son fait. Agrippine n'avait de sa mère, ni cette vertu de femme, ni ce courage d'homme, ni la probité de son orgueil ; toute fière qu'elle fût, elle savait au besoin « fléchir son orgueil, » comme dit Racine.

Voici donc que recommence, comme sous Messaline, une série de cruautés. Le jour même de ce mariage qui, dans les idées de la religion romaine, passa pour un inceste et une calamité publique, le jeune Silanus, fiancé d'Octavie, la fille de César, depuis longtemps persécuté par Agrippine qui voulait donner Octavie à son propre fils, rayé du sénat, dépouillé de la préture, accusé d'inceste avec sa sœur, se donna la mort, comme s'il eût attendu ce jour pour rendre Agrippine plus odieuse.

Bien d'autres périrent après lui. La magie, les sortiléges, l'emploi des enchantements et des oracles, superstitions universelles alors, étaient une accusation toujours commode et toujours croyable. Un Taurus périt pour avoir possédé une villa qu'Agrippine trouva à son gré ; elle avait en ce genre les mêmes goûts que Messaline. Une Calpurnie fut exilée, parce que César avait loué sa beauté. Malheur aux femmes qui avaient prétendu à l'hymen de Claude, qui avaient fait des sacrifices, consulté les astres, invoqué les magiciennes de Thrace pour y parvenir ! Le temps était venu pour elles d'expier leur échec par la mort. Ainsi périt, « pour des raisons de

femme, » *muliebribus ex causis*, Lépida, parente de tous les Césars, dangereuse pour Agrippine, belle, « jeune, riche comme elle, comme elle impudique, déshonorée, violente; en un mot, lui disputant tous ses avantages. » Ainsi périt Lollia Paulina, coupable en outre d'une immense fortune; son aïeul Lollius avait si bien pillé l'Asie, que, dans un souper assez modeste, sa petite-fille parut, ses cheveux, son front, ses oreilles, son cou, sa gorge, ses bras couverts d'émeraudes et de perles pour 40 millions de sesterces (10,500,000 fr.) (1). Claude, qui se piquait d'une érudition puissante en fait de généalogies, déduisit fort bien au sénat celle de Lollia, et de là conclut à l'exil; de toute sa fortune, on ne laissa à la veuve de Caligula que 5 millions de sesterces (1,600,000 francs), et, au bout de peu de temps, comme c'était la coutume, un tribun vint dans son exil lui commander de mourir.

Ces vengeances n'empêchaient pas le peuple romain d'aimer Agrippine; l'extérieur sévère de cette femme, son ambition même, lui plaisaient: ce qu'elle n'osait pas demander à Claude, tout le monde, peuple, sénat, affranchis, prétoriens, était prêt à le demander pour elle. Elle n'était pas seulement femme d'empereur, comme ses devancières; elle était impératrice, chose inconnue aux Romains et sans nom dans leur langue. Elle n'était point femme à jouir du pouvoir en cachette; les pompes et l'appareil de la royauté étaient pour elle la vraie jouissance, comme le libertinage pour Messaline, comme la vengeance pour toutes deux. Assise auprès de Claude dans les cérémonies; recevant avec lui les ambassadeurs et les rois; ayant elle-même un tribunal, insigne des hautes magistratures; elle écrivait sa royauté sur les registres du sénat, où elle faisait consigner les hommages que le sénat était venu lui rendre; elle l'écrivait sur la terre barbare, aux bords du Rhin, dans le camp fortifié où Germanicus était de-

(1) Pline, IX. 58.

venu son père, et fondait la colonie d'Agrippine, aujourd'hui Cologne. Le peuple lui passait tout ; elle était titulaire de cet héréditaire amour qu'il avait reporté de Marcellus sur Drusus, de Drusus sur Germanicus, de Germanicus sur toute sa lignée, y compris Caligula. L. Domitius, fils d'Agrippine, avait la survivance de cet amour, qui ne porta guère bonheur au peuple romain.

Il faut dire ce qu'était ce Domitius. Tibère, qui, vous le savez, protégeait peu la descendance de Germanicus, avait marié Agrippine à un Cn. Domitius, très-noble, mais très-infâme personnage qui, du reste, n'échappa qu'à grand'peine aux vengeances de Tibère, et, à la mort de ce prince, se trouvait accusé à la fois de lèse-majesté, d'adultère, et d'inceste avec sa sœur : triste échantillon de la noblesse ; s'amusant à écraser un enfant sous ses chevaux ; tuant un de ses affranchis qui ne buvait pas à son gré ; en plein Forum, crevant l'œil d'un chevalier ; au cirque, où il donnait des jeux comme préteur, volant les prix gagnés dans les courses. Ce personnage avait pourtant une certaine franchise ; à la naissance de son fils, au milieu des félicitations et au grand effroi de ses superstitieux amis, qui prirent sa parole pour un présage et n'eurent pas tort : « Que peut-il naître de bon, disait-il, d'Agrippine et de moi (1) ? »

Lucius, son fils, malheureux jusque-là, avait eu Caligula pour cohéritier dans la succession de son père, c'est-à-dire qu'il n'en avait reçu presque rien. Sa mère avait été exilée ; une tante l'avait fait élever par un danseur et un coiffeur. Mais, sa mère une fois rappelée de l'exil et devenue femme de Claude, il était pour le peuple comme une de ces illusions de jeunesse qu'on se plaît à embellir : « Le soleil levant l'avait salué à sa naissance ; des dragons étaient venus garder son berceau contre les embûches de Messaline. » Domitius, qui plus tard fut Néron, et qui d'ordinaire ne disait pas de mal de

(1) Suét., in Ner. 5, 6. Tacite, Ann. IV. 75. VI. 45. 47. Dion.

lui-même, ne parlait que d'un seul petit serpent trouvé dans sa chambre (1).

C'est pour ce fils qu'Agrippine voulait l'empire, sans être effrayée par les astrologues qui lui prédisaient que, s'il devenait prince, il la ferait mourir. Elle était reine ; Pallas la soutenait, Pallas était son amant. Domitius avançait rapidement dans la faveur de l'empereur; âgé de onze ans, il était fiancé à Octavie; un peu plus tard (an 51), il devenait par adoption fils de Claude, et s'appelait Claudius Nero : exemple unique, disait Claude lui-même, dans la famille Claudia, où personne n'était entré par adoption, et qui, depuis son cher Atta Clausus, ne faisait qu'une seule lignée. Peu d'années après, Néron épousait Octavie ; et, pour que cette union avec une sœur adoptive ne fût pas regardée comme incestueuse, Octavie sortait par adoption de la famille Claudia, comme Néron y était entré : singulières fictions de la loi romaine !

Deux enfants représentaient alors deux partis dans Rome : Domitius devenu Néron, âgé de quinze ans, et Britannicus, âgé de treize ans; l'un fils adoptif, l'autre fils véritable de Claude. Mais Britannicus était délaissé; ceux qui l'aimaient, vieux soldats, fidèles affranchis, honnêtes gouverneurs, étaient envoyés en exil; Agrippine lui donnait des précepteurs, c'est-à-dire des gardiens ou des espions. Toutes les intrigues qui se tramaient autour de Claude le poussaient à préférer Néron. Néron recevait le proconsulat; on se hâtait de lui faire prendre la robe virile (an 52), et ce jour même, aux yeux du peuple, sur le théâtre, les deux princes se rencontraient, l'un en habit triomphal, l'autre avec la bulle, la robe prétexte, l'habit d'enfant. Néron donnait des jeux au peuple, de l'argent aux soldats; Néron apaisait une émeute. Il avait pour gouverneur et pour faiseur de discours, Sénèque, illustre et populaire phrasier de ce temps, rappelé de l'exil par Agrippine; s'il y

(1) V., sur tout ce qui précède, Suétone, in Nerone, 6. Tacite, Annal. XI. 11. Dion. LXI.

avait à présenter quelques demandes brillantes et favorables, Néron, arrivait armé de la faconde d'autrui, parlait latin, parlait grec, et, au moyen d'un beau discours, obtenait de Claude ce qui était déjà tout obtenu.

Agrippine était si sûre de Claude, qu'elle commençait à se croire moins sûre de Néron. Un des crimes de Lépida avait été d'être tante de ce futur empereur, de l'avoir élevé, d'être flatteuse et caressante pour lui, et Néron fut obligé par sa mère de déposer contre Lépida. Agrippine voulait qu'il fût empereur, elle ne voulait pas qu'il fût maître.

Rome s'attendait à une catastrophe (an 55). Il y avait un redoublement de ces accidents merveilleux dont l'histoire romaine est si prodigue : pluie de sang, enfants à deux têtes, essaim d'abeilles sur le Capitole, toutes ces choses dont Tite-Live est plein. En peu de mois moururent un consul, un préteur, un édile, un questeur, un tribun ; il n'y eut point de magistrature, comme on le remarqua par une superstition bien romaine, qui ne se trouvât *funestée* par la mort. Une truie naquit avec des griffes d'épervier, véritable emblème de Néron. Un prodige aussi, c'est que Claude commençait à s'éclairer. Narcisse, qui avait combattu l'hymen d'Agrippine, qui avait défendu Lépida, qui, pour avoir trop bien servi son maître, était devenu successivement l'ennemi de ses deux femmes ; Narcisse, fidèle au moins à son patron, prenait Britannicus sous sa protection, l'embrassait, invoquait le ciel pour lui, lui souhaitait de grandir, de devenir prince, de punir, disait-il même, les meurtriers de sa mère. Les délateurs, hardis à deviner et à suivre les moindres oscillations du pouvoir, murmuraient quelque chose des désordres et de l'ambition d'Agrippine ; et Claude, après avoir condamné une femme adultère, disait : « Le mariage m'a été funeste à moi-même ; mais si le sort m'a destiné à épouser des femmes impudiques, il me destine aussi à les punir. »

Agrippine, effrayée, résolut un coup de hardiesse. Locuste fu appelée en conseil ; un poison trop rapide eût rendu ma-

nifeste le meurtre de Claude; un poison lent lui eût donné le temps de se reconnaître et de rétablir les droits de son fils. Le danger était pressant néanmoins, et l'occasion propice : Claude écrivait son testament, faisait prendre la toge virile à Britannicus ; Narcisse, d'un autre côté, le fidèle gardien de César, était en Campanie, prenant les eaux pour la goutte. Locuste trouva « quelque chose de recherché en fait de poison, qui devait troubler la raison et n'éteindre que lentement la vie. » Un de ces eunuques dont la cour commençait à se remplir fit prendre ce poison à Claude dans un champignon qu'il savoura avec délices, et que Néron depuis, faisant allusion à son apothéose, appelait le mets des dieux. Claude pourtant ne succombait pas : le danger enhardit Agrippine contre l'infamie, et le médecin Xénophon, pour qui peu de temps auparavant Claude sollicitait un décret du sénat, lui donna le dernier coup.

Claude était mort ; le sénat cependant votait des prières pour sa vie, les prêtres étaient au temple, des comédiens étaient appelés au palais afin de distraire le malade, et, comme pour lui donner de la chaleur, des couvertures étaient jetées sur ce cadavre. Il fallait préparer les voies pour Néron, il fallait gagner l'heure que les astrologues avaient annoncée comme favorable ; tant on était superstitieux dans le crime (1)! En l'embrassant, en pleurant avec lui, Agrippine, devenue tout à coup caressante, retenait Britannicus dans sa chambre ; Antonia et Octavie ses sœurs étaient aussi confinées ; toutes les issues du palais étaient gardées : Claude allait mieux. A midi, l'heure où il devait officiellement mourir, les portes s'ouvrent. Accompagné du vertueux Burrhus, Néron se présente à la cohorte qui était de garde, et, sur l'ordre de leur chef, les soldats le saluent de leurs acclamations, le mettent en litière. Quelques-uns, il est vrai, hésitèrent, regardèrent autour d'eux, demandèrent : « Où est Britannicus ? » mais,

(1) Tacite, Annal. XII. 69. Sénèque, in ludo. Suét., in Cl. 45. Dion. LXI.

faute d'entendre parler de lui, ils firent comme les autres. Néron, porté au camp, débite une harangue de Sénèque, promet des largesses, se fait saluer empereur. Après la décision des soldats vint un décret du sénat, et les provinces n'hésitèrent même pas. Il ne s'agissait que d'arriver le premier.

Cet avénement fut populaire. On fit bien mourir un Silanus; cette famille malheureuse, alliée de trop près aux Césars, perdait un de ses membres au début de chaque règne. Narcisse, également poursuivi par l'ordre d'Agrippine et à l'insu de Néron, fut poussé à se tuer (1). Cela n'empêcha pas le peuple d'aimer Néron, Néron de se montrer doux et respectueux envers le peuple, de parler de sa vénération pour Auguste, comme tout empereur débutant devait le faire. Aux yeux des masses, l'homicide était un droit du pouvoir; il fallait n'en user que modérément, ne pas le rendre menaçant pour tous, et le peuple était ravi.

Ceci se passait pendant qu'on pleurait Claude; Agrippine et Néron lui devaient bien leurs larmes. Néron, en cette occurrence, se fit faire deux discours, tous deux par Sénèque, son fournisseur habituel (2). Le premier était l'oraison funèbre de Claude, qu'il débita en grande pompe du haut des rostres à tous les badauds romains; le discours était élégant et soigné, écrit dans le style à la mode. Tant que Néron, au lieu de parler de Claude, parla de ses ancêtres et de leur gloire, on l'écouta en grand recueillement; quand il vint à louer la science de Claude et le bonheur de la république, qui sous son règne n'avait eu que des triomphes au dehors, les badauds eurent grand plaisir à l'entendre; mais quand il se mit à vanter la raison et la prévoyance de Claude, tout le monde se prit à rire. Dans une autre harangue adressée au sénat, pleine d'onction, de modestie et de belles promesses, il s'engageait « à ne pas être jugeur acharné » comme Claude;

(1) Tacite, Annal. XIII. Dion. LXI. 1. Sénèque, in ludo.
(2) *V.* Tacite, Annal. XIII. 3. Dion. LXI.

« à ne pas entendre, » comme lui, « accusateurs et accusés dans son palais ; » à ne pas livrer, comme lui, « toute la puissance à quelques affranchis ; à séparer la conduite de sa maison de celle de la république ; à ne donner les charges ni aux intrigants ni aux enchérisseurs, » comme Claude l'avait fait ; « à laisser aux consuls leur juridiction, au sénat sa puissance et le libre gouvernement des provinces qu'Auguste lui avait assignées, » et que lui enlevaient les affranchis de Claude ; en un mot, à se conduire tout autrement que le prince dont il venait de faire ailleurs un si bel éloge (1). En d'autres termes, il relevait pour un moment ce gouvernement républicain derrière lequel les empereurs à leur début aimaient à se cacher ; et le sénat enchanté ordonna que le discours serait inscrit sur une colonne d'argent et lu tous les ans par les consuls au Forum.

Le sénat cependant enterrait Claude, lui votait de pompeuses obsèques, des pontifes, et l'apothéose. Comme tous ses prédécesseurs, Claude fut dieu, emploi dont il fut plus tard destitué par Néron, et que Vespasien eut la bonté de lui rendre ; les empereurs morts étaient loin d'être dieux une fois pour toutes, et leur divinité eut souvent bien des revers à subir.

Celle de Claude fit beaucoup rire dans Rome ; on le logea à l'Olympe d'une façon si moqueuse et avec des rires si ignominieux, qu'un plaisant (2) se prit à dire qu'on l'avait traîné au ciel au bout d'un croc, comme les condamnés au Tibre ; et Juvénal parle agréablement du « champignon d'Agrippine qui fit descendre au ciel ce vieux bonhomme à la tête tremblante et aux lèvres baveuses (3). »

(1) Tacite. XIII. 4. Xiphilin. — (2) Gallion, frère de Sénèque. Dion. LXI.

(3) . . . . Agrippinæ
Boletus; si quidem unius præcordia pressit
Ille senis, tremulumque caput descendere jussit
In cœlum et longam manantia labra salivam.
Juvénal. Sat. VI. 619.

Cette apothéose me rappelle une assez bonne plaisanterie de Sénèque. Bientôt j'aurai à parler au long du philosophe, mais il est bon de voir comment il traite Claude. Tant que Claude n'avait été qu'un homme, il l'avait beaucoup respecté, et nous avons deux témoignages assez curieux de sa vénération pour l'homme et de sa raillerie pour le dieu. A la première époque, Sénèque, exilé, habitait la Corse, triste pays, terre barbare, où ses talents de rhéteur ne lui valaient guère de succès, où le philosophe s'ennuyait fort. Il travaillait donc de tout cœur à se faire rappeler, flattait les puissances du temps ; et Polybe, qui était l'affranchi érudit de César et son homme de lettres domestique (*à studiis*), étant venu à perdre son frère, Sénèque lui adressa une consolation. Il faut savoir qu'une consolation chez les anciens se composait d'un certain nombre de phrases sonores qu'on adressait à un personnage, et dans lesquelles on déduisait méthodiquement et philosophiquement toutes les raisons qu'il devait avoir pour ne pas pleurer ceux qu'il pleurait. La première raison était toujours cette vieille et peu consolante vérité, que tout homme doit mourir ; puis venait l'histoire de tous les grands personnages qui ont perdu père, frère, femme ou mari, afin de vous apprendre à imiter leur courage ; de tous les grands hommes qui ont été malheureux, afin que leur malheur vous consolât du vôtre. Dans une lettre qu'adresse à Cicéron un de ses amis, il le console de la mort de sa fille par l'exemple de tous les empires qui sont tombés, de toutes les villes qui ont perdu leur gloire : « Je naviguais, dit-il, le long des côtes de Grèce, et je voyais là tous ces glorieux cadavres de villes : Athènes, Corinthe, Argos. Auprès du trépas de toutes ces cités, qu'est-ce, disais-je, que la mort d'une petite fille ! » Passage fort admiré dans les classes ! étrange façon de consoler !

Sénèque n'omet aucune de ces bonnes raisons, mais il en a une meilleure encore. Après avoir parlé à son cher Polybe de Scipion l'Africain, de Pompée, d'Auguste, de tous les Césars grands et petits, d'Homère et de Virgile, dont la conversa-

tion le distraira : « Je vais te montrer, dit-il, un remède, sinon plus sûr, du moins plus facile à ta tristesse. Quand tu es chez toi, tu peux craindre l'affliction ; mais quand tu as les yeux sur ta divinité, la douleur ne peut approcher de toi... Tant que César est maître du monde, tu ne peux te livrer ni à la douleur, ni au plaisir : tu appartiens tout entier à César; tant que César vit, tu ne peux te plaindre de la fortune ; lui sain et sauf, tu n'as rien perdu, tu as tout en lui, il te tient lieu de tout. Tes yeux non-seulement ne doivent pas être pleins de larmes, ils doivent être pleins de joie...Non, Polybe, tu ne dois pas pleurer ; trop de malheureux attendent de toi que tu fasses entendre au cœur de César le langage de leurs pleurs ; il faut sécher les tiens. Depuis que César s'est consacré au monde, il s'est ravi à lui-même, et, comme les astres qui suivent sans s'arrêter le cours de leur révolution, il ne peut ni s'arrêter en aucun lieu, ni s'attacher à aucun lien. Il en est de même de toi, tu n'es libre de te livrer ni à tes intérêts, ni à tes affections. Comme Atlas, dont les épaules portent le monde, rien ne doit te faire plier.... César est toute force et toute consolation pour toi.... Relève-toi , et quand les larmes naissent dans tes yeux, dirige tes yeux vers César, l'aspect du dieu séchera tes larmes ; sa splendeur arrêtera tes regards et ne leur laissera voir rien autre que lui-même. Que les dieux et les déesses laissent longtemps à la terre celui qu'ils lui ont prêté ! Tant qu'il sera mortel, que rien dans sa famille ne lui rappelle la nécessité de la mort ! que seuls nos petits-fils connaissent le jour où sa postérité commencera à l'adorer dans le ciel ! Fortune, n'approche pas de lui, laisse-le porter remède aux longues souffrances du genre humain; que cet astre luise toujours sur le monde, qui, précipité dans un abîme de ténèbres, a été consolé par sa lumière !... » Et maintenant, le retour sur lui-même du rhéteur exilé : « Que je puisse être spectateur de ses triomphes ; oui, sa clémence me le promet. » (Vous allez le voir remerciant César de l'avoir condamné.) « En me renversant, il n'a pas renoncé à me

relever ; et même il ne m'a pas renversé, il m'a soutenu contre la fortune qui m'écrasait ; sa main divine a adouci ma chute.... Quelle que soit ma cause, sa justice la reconnaîtra bonne, ou sa clémence la rendra telle ; il saura que je suis innocent, ou il voudra que je le sois. En attendant, ma grande consolation dans mes misères est de voir son pardon parcourir le monde ; de ce recoin même où je suis enterré, il a retiré d'autres exilés depuis longtemps ensevelis. L'heure de sa pitié viendra pour moi »... Et ici, le bonheur des exilés sous Claude : « Bénie soit la clémence de César, les exilés sont plus heureux sous son règne que n'étaient les princes du sénat sous Caïus ; ils ne tremblent pas, ils n'attendent pas à toute heure le glaive du centurion ; chaque vaisseau qui aborde ne les met pas dans l'effroi. Ils sont bien justes les coups de tonnerre qu'adorent même ceux qui en sont frappés ! »

Voici maintenant la palinodie du philosophe. Claude l'a rappelé de l'exil, Claude a été empoisonné, Claude est mort ; mais Sénèque ne lui pardonne pas son exil. Tout en composant, pour ceux qui l'ont tué, son oraison funèbre, il rit de sa mort avec eux ; le sénat l'a fait dieu, il le fait citrouille ; en regard de l'apothéose, il place l'apocoloquintose. Vous allez voir quel cas Rome faisait de la divinité de ses empereurs, et même de toutes ses divinités :

« Je vais dire à la postérité ce qui s'est passé au ciel le troisième jour des ides d'octobre, Asinius Marcellus, Acilius Aviola, étant consuls, la première année de Néron, au commencement de cet heureux siècle. Ma devise sera l'impartialité. Me demandera-t-on d'où je sais les vérités que je dis ? D'abord, s'il ne me plaît pas de répondre, je ne répondrai pas. Qui peut m'y forcer ? ne suis-je pas libre...? S'il me plaît de répondre, je dirai ce qui me viendra en tête ; qui jamais exigea un serment d'un historien ? S'il faut absolument citer un garant, interrogez ce sénateur qui vit Drusille monter au ciel ; il vous dira qu'il a vu passer Claude à pas inégaux, comme parle le poëte. Bon gré mal gré, il faut qu'il voie tout ce qui se fait au

ciel ; il est inspecteur de la voie Appia, et c'est par la voie Appia, vous le savez, que le dieu Auguste et Tibère César ont pris chemin pour aller chez les dieux. Prenez seulement garde : il répondra bien en confidence, mais ne parlera pas devant plusieurs personnes. Depuis qu'au sénat, ayant vu Drusille en route pour l'Olympe et donnant sous serment cette bonne nouvelle, personne ne le voulut croire, tout témoin oculaire qu'il était, il a juré qu'il ne jurerait de rien, eût-il vu un homme tué en plein Forum.....

« C'était donc au mois d'octobre, le troisième des ides : l'heure, je ne la sais pas; on ne s'accorde pas plus aisément entre horloges qu'entre philosophes..... Claude se mit à rendre l'âme, mais elle ne trouvait pas à sortir. Mercure, à qui son genre d'esprit avait toujours plu, appelle une des Parques : — « Cruelle que tu es, pourquoi laisses-tu souffrir ce malheureux? « Voilà soixante-quatre ans que son âme l'étouffe. Permets « aux astrologues d'avoir dit une fois la vérité, car depuis le « début de son règne, ils n'ont passé ni un an ni un mois sans « l'enterrer.... — Ma foi, dit Clotho, je ne voulais que lui don- « ner quelques jours pour conférer le droit de cité au peu de « gens qui ne l'ont pas encore. Il était résolu à voir habillés « de la toge tous les Grecs, Gaulois, Espagnols et Bretons ; « mais tu veux garder quelques étrangers pour en perpétuer « l'espèce ; qu'il soit fait ainsi que tu le demandes. » — Elle ouvre une boîte ; il y avait trois fuseaux, celui de Claude, ceux d'Augurinus et de Baba, deux imbéciles qu'elle fait mourir avec lui, pour qu'un si grand prince n'aille pas sans cortége.....

« Claude meurt en regardant jouer les comédiens ; on souhaite bonne santé et bon voyage à son âme, qui sort en grommelant de son corps. Ce qui s'est passé sur terre, vous le savez ; on n'oublie pas son bonheur. » (Le bonheur d'avoir Néron pour souverain !) « Mais, écoutez ce qui s'est fait au ciel; j'ai mon témoin pour garant.

« On annonce à Jupiter qu'il arrive un personnage de haute

taille, à cheveux blancs. On ne sait ce qu'il regarde avec étonnement, sa tète se balance sans relâche, il traîne la jambe droite. On lui a demandé de quelle nation il est : il a rendu je ne sais quel son confus; on n'entend pas sa langue; il n'est ni Grec, ni Romain, ni d'aucun peuple qu'on connaisse. Jupiter dépêche Hercule, qui a parcouru tout le globe et connaît toutes les nations. A l'aspect de cette figure, Hercule est effrayé : à voir cette face d'espèce nouvelle, cette démarche sans pareille; à entendre cette voix qui n'est celle d'aucun animal terrestre, rauque et sourde comme celle des monstres marins, il s'imagine qu'il n'a pas dompté tous les monstres, et que c'est là le treizième de ses travaux. Il regarde mieux, et voit quelque chose comme un homme. « Quel homme es-tu? quelle est ta patrie ? » lui demande-t-il en grec. Claude est réjoui merveilleusement de trouver gens qui parlent grec, ce seront des auditeurs auxquels il pourra lire ses histoires; aussi répond-il par le vers d'Homère :

D'Ilion jusqu'ici les vents m'ont entraîné.

Il aurait pu ajouter le suivant, qui est tout aussi bien d'Homère, et qui eût été plus vrai :

J'ai massacré le peuple et ruiné la ville.

Hercule, qui n'est pas fin, allait le croire, si la Fièvre n'eût été là ; c'était la seule divinité qui eût assez aimé Claude pour venir avec lui ; toutes les autres étaient restées à Rome. — « Cet homme, reprit-elle, ne dit que mensonges ; il n'est ci- « toyen que par la grâce de Munatius » (Munatius Plancus, qui avait fondé Lyon). « Aussi, en vrai Gaulois, a-t-il boule- « versé Rome. Je te le garantis pour un homme né à Lyon ; « et toi, qui as plus cheminé que ne fit jamais un voiturin avec « ses mules, tu dois savoir où est Lyon, et qu'il y a loin du « Rhône au Simoïs. » —

« Claude prend feu, et, en guise de réponse, se met à grommeler le plus fort qu'il peut; il fait signe qu'il faut couper la tête à la Fièvre, c'est le seul geste que sa main puisse faire sans broncher. Mais vous l'eussiez cru au milieu de ses affranchis, tant on prenait peu souci de ce qu'il disait. — « Écoute, reprend Hercule, et ne barguigne plus ; ici, où tu « es, ce n'est plus comme à Rome. Parle-moi vite et vrai, ou « je te secoue si bien, qu'enfin il tombera de toi autre chose « que des sottises. »

Là-dessus, Hercule, pour être terrible, débite une tirade de tragédie. « Cet air de fermeté fit passer à Claude le goût des fadaises; il comprit que, si à Rome il était sans égal, il n'avait plus ici le même crédit. Le coq (le Gaulois) n'est puissant que sur son fumier. Autant qu'on put le comprendre, voilà ce qu'il eut l'air de dire : — « Vaillant Hercule, j'ai toujours « compté sur ton appui auprès des autres dieux; et, si on « m'eût obligé à me recommander de quelqu'un, je t'aurais « nommé. Tu dois me connaître; tu m'as vu, si tu prends la « peine de t'en souvenir, aux portes de ton temple, rendant « la justice, dans les mois de juillet et d'août. Tu sais combien « de tribulations j'ai endurées là, à écouter les avocats; mieux « eût vallu nettoyer les étables d'Augias; j'ai balayé plus de « fumier que toi..... »

« On discute ensuite au ciel sur l'admission de Claude. — « Quel dieu en ferons-nous? Un dieu d'Épicure? le dieu qui « ne se mêle de rien et n'ordonne rien. — Le dieu des stoï- « ciens plutôt, qui n'est qu'une boule, comme Varron l'a dit; « qui n'a ni cœur, ni tête, ni pieds. — Que ne se recomman- « dait-il de Saturne, lui qui faisait toute l'année les satur- « nales ?.... »

« Le sénat de l'Olympe crie, clabaude en désordre. Jupiter se fâche : « Pères conscrits, dieu, homme ou bête, que pensera de nous ce personnage? »

« Claude se retire : on va aux opinions.

« Janus, consul désigné, habile homme qui voit par der-

rière et par devant, parle le premier, disertement, mais si vite que le sténographe n'a pu le suivre : « La divinité, autrefois, « ne se donnait pas au hasard, c'était une grande affaire que « d'être dieu. Ainsi, pour poser une question de principe et « non de personne, je demande que nul ne soit reçu dieu dé- « sormais de ceux qui mangent les fruits de la terre. Quel que « soit le dieu qui aura été fabriqué, peint, ciselé, sculpté, con- « trairement au présent sénatus-consulte, il sera livré aux « farfadets, et, aux premiers jeux de l'amphithéâtre, battu de « la férule par les gladiateurs. »

« Après lui, parle un autre dieu, le second consul désigné, pauvre petit argentier qui faisait la banque sous Claude et gagnait sa vie à vendre la bourgeoisie romaine. Hercule s'approche de lui, lui touche le bout de l'oreille ; aussi, bien averti qu'il est, opine-t-il en faveur de Claude : « Comme celui-ci « est parent du dieu Auguste, comme il est petit-fils de Livie, « que, lui-même, il a faite déesse ; comme il les surpasse, eux « et tous les mortels, par sa sagesse; je suis d'avis qu'à partir « de ce jour Claude soit dieu sur le pied des dieux les plus « favorisés, et qu'on ajoute sa déification aux *Métamorphoses* « d'Ovide. »

« Les avis se partageaient ; Hercule, battant le fer pendant qu'il était chaud, allait et venait d'un banc à un autre : « Ne « me faites pas de tort, c'est une affaire dont j'ai fait la mienne; « une autre fois je vous rendrai pareil service ; une main lave « l'autre. » On penchait pour Claude. Mais le dieu Auguste prit la parole : — « Péres conscrits, je vous prends à témoin « que, depuis que je suis dieu, je n'ai pas prononcé une pa- « role ; mais, je ne puis aujourd'hui taire ma pensée, et con- « tenir une douleur que la honte augmente. Voilà donc pour- « quoi j'ai donné la paix à la terre et à l'océan ! pourquoi j'ai « apaisé les guerres civiles ! pourquoi j'ai affermi Rome par « mes lois ! pourquoi je l'ai embellie de mes monuments ! Les « paroles me manquent, pères conscrits ; il n'en est pas qui « puisse suffire à mon indignation..... Cet homme, qui ne

« semblait pas digne d'éveiller une mouche, tuait les hommes
« comme un chien mange les entrailles des victimes. Ce mal-
« heureux que vous voyez, caché autrefois sous l'ombre de
« ma puissance, a reconnu mes bienfaits en faisant périr mon
« petit-fils Silanus, les deux Julie, mes petites-filles. Vois,
« Jupiter, cet homme doit-il entrer parmi nous? Dis-moi, dieu
« Claudius, quand tu as fait périr tant d'hommes et de femmes,
« en as-tu entendu un seul? As-tu débattu une seule cause?
« Est-ce ainsi que l'on condamne? Non pas au ciel du moins:
« Jupiter, qui règne depuis tant d'années, n'a jamais fait que
« casser la jambe à Vulcain,

« Qu'il saisit par un pied et lança de l'Olympe,

« comme dit Homère. Irrité contre sa femme, il l'a pendue,
« une enclume aux pieds; il ne l'a pas tuée. N'as-tu pas fait
« mourir Messaline, ma petite-nièce? — Tu n'en sais rien, dis-
« tu? — Les dieux te maudissent; il est plus honteux encore
« de ne pas le savoir que de l'avoir fait. Voyez comme il a bien
« imité Caligula! Caligula a tué son beau-père; Claude a tué
« son beau-père et son gendre. Caligula avait ôté à Pompée
« le surnom de grand; Claude le lui rend et le fait mourir.
« Dans la même famille, il a tué Crassus, Pompée, Scribonia,
« Tristionia, Assarion, tous nobles gens, et Crassus assez sot
« pour pouvoir devenir empereur à son tour. Voyez le mon-
« strueux personnage que vous allez admettre parmi les
« dieux! Voyez ce corps pétri de la main d'un mauvais génie!
« Qu'il dise seulement trois mots sans bégayer, et je suis son
« esclave! Qui adorera un tel dieu? Qui pourra croire en lui?
« Vous croira-t-on dieux encore, si vous faites des dieux pa-
« reils? En un mot, pères conscrits, si je me suis conduit
« honnêtement parmi vous, si je n'ai jamais répondu brusque-
« ment à personne, vengez les injures de ma race. Et j'opine
« ainsi » (il lut sur ses tablettes): « Attendu que Claudius a tué
« son beau-père Silanus, ses deux gendres Pompée et Silanus,

« le beau-père de sa fille, Crassus, honnête personnage et qui « lui ressemblait comme un œuf à un autre, Scribonia la belle- « mère de sa fille, Messaline sa femme, et d'autres qu'on ne « peut compter; je propose qu'il soit exclu de l'office de juge, « déporté au plus tôt, et qu'on lui donne trente jours pour « quitter le ciel, trois pour sortir de l'Olympe. » — Le sénat vota pour cet avis.

« Mercure prend Claude à la gorge et le mène aux enfers. En passant à Rome, par la voie sacrée : — Quelle est cette pompe? demanda Mercure. C'étaient les funérailles de Claude. Magnifiques obsèques, en vérité, riches et somptueuses : aussi était-ce un dieu qu'on enterrait. Tant de cors, tant de trompettes, tant de foule, tant de bruit, que Claude même en entendit quelque chose. Tous, la joie au visage; le peuple romain allait et venait comme émancipé d'hier. Agathon et quelques avocats pleuraient dans un coin, non comme des pleureurs gagés, mais pour tout de bon. Les jurisconsultes sortaient des ténèbres, maigres, pâles, ayant à peine le souffle, véritables ressuscités. « Je vous l'avais toujours prédit, disait l'un d'eux aux avocats qui causaient tête basse et déploraient leur sort, les saturnales devaient tôt ou tard finir. »

« Claude, se voyant enterrer, commença à comprendre qu'il était mort; car, sur une mélodie lamentable, on chantait à grand renfort de voix :

« Répandez des larmes, poussez des soupirs, jouez la dou- « leur.

« Que vos tristes plaintes troublent le Forum; car il est « tombé

« Cet homme au grand cœur, qui n'eut pas au monde son « pareil en gloire.....

« Pleurez ce grand homme, qui, mieux que tout autre, « jugea les procès,

« N'entendant jamais qu'un seul des plaideurs, et plus d'une « fois n'entendant personne !

« Quel autre juge, douze mois durant, tiendra l'audience?

« L'antique souverain de la Crète aux cent villes quittera « son siége,

« Et laissera Claude rendre la justice au peuple des ombres.

« A grand coups de poing, frappez vos poitrines, pauvres « avocats,

« Espèce vénale ! Pleurez, ô poëtes, et vous plus encore

« De qui la fortune s'est promptement faite au bruit des « cornets. »

« Claude était ravi d'entendre son éloge, et ne demandait pas mieux que d'en voir davantage. Mais Talthybius, le messager des dieux, le saisit, lui jette un voile sur la tête, et, passant entre le Tibre et la *Via Recta*, le mène aux enfers. Narcisse, le maître de son maître, qui avait pris un chemin plus court, arrive au-devant de son patron, frais et paré comme un homme qui vient des bains. « Que vient faire un dieu chez les hommes ? — Dépêche-toi, lui dit Mercure, annonce-nous. » La route qui mène aux enfers est une pente douce. Narcisse, tout goutteux qu'il est, est bientôt aux portes de Pluton. Il crie à haute voix : « Voici venir Claudius César ! » Aussitôt une foule s'avance en chantant : « Il est retrouvé, réjouissons-nous ! » C'étaient Silius, Trallus, tous les proscrits de Claude ; Polybe, Myron, ses affranchis, qu'il avait envoyés en avant pour le dignement recevoir ; ses deux préfets du prétoire, ses amis, ses deux nièces, son gendre, son beau-père, toute sa famille. Claude, en les voyant, s'écrie avec le poëte : « Tout est plein d'amis ! Mais, comment êtes-vous ici ? « dites-moi. — Malheureux, lui dit Pompée, assassin de tes « amis, qui nous envoya ici-bas, si ce n'est toi ? Nous sommes « nombreux comme le sable de la mer. Mais arrête, viens de« vant le juge. » Claude regarde, cherche un avocat. P. Petronius, son ancien commensal, qui parle avec faconde la langue de Claude, se présente pour le défendre. Éaque, le juge des enfers, refuse de l'écouter, n'entend que l'accusateur, et condamne Claude en vertu de la loi Cornélia contre les assassins. Ce n'était que justice ; mais le procédé parut inouï.

Claude seul le trouva dur, non pas nouveau. On discute sur la peine : on veut que Claude remplace Sisyphe auprès de son rocher, ou Ixion sur sa roue ; mais ces vétérans de l'enfer n'ont pas encore gagné leur retraite. Éaque condamne Claude à jouer aux dés avec un cornet sans fond. Claude secoue son cornet, les dés lui échappent, les dés lui passent entre les doigts ; le pauvre homme n'y peut rien comprendre. Survient Caligula, qui jure que Claude est son esclave ; des témoins affirment, en effet, que Caligula l'a battu, fouetté, souffleté ; on l'adjuge à Caligula, qui le passe à son affranchi Ménandre ; Ménandre, qui a beaucoup de procès à juger, en fait son assesseur. »

Telle est cette facétie du philosophe. Diderot, qui, je ne sais pourquoi, avait pris Sénèque pour son héros, est fort vexé du rapprochement de cette facétie avec la consolation à Polybe. Cela le trouble beaucoup, et il donne vingt raisons au lieu d'une bonne pour sauver l'honneur de son philosophe. Juste Lipse aussi voudrait bien nier que la consolation fût de Sénèque, mais il ne peut. Honte! honte! s'écrie-t-il, que ces louanges adressées à un valet! Mais ceci est l'affaire de Sénèque et des admirateurs de Sénèque.

Finissons-en sur Claude. N'est-il pas curieux que l'empire subisse tour à tour un Caligula qui se moque de tout, et un Claude dont tout le monde se moque? N'est-il pas horrible de penser ce que pouvait être, gaspillé et disputé comme il l'était alors entre femmes, eunuques et valets, ce pouvoir sanguinaire des empereurs ; chacun tirant ce qu'il voulait de ce monarque imbécile, qui une grâce, qui un exil, qui de l'argent, qui un supplice ; les homicides vendus sur la place comme tous les autres avantages du pouvoir (1) ; tous

(1) Libertis uxoribusque addictus, non principem se, sed ministrum egit, compendio cujusque horum vel etiam studio ac libidine, honores, exercitus, impunitates, supplicia largitus est, et quidem insciens plerumque et ignarus. Suetone. 29. et Dion LX : « Messaline et les affranchis vendaient sur la place, non-seulement le droit de

ces gens en crédit se passant, à charge de revanche, le glaive du centurion ou le poison de Locuste : ces échanges d'hommes à tuer, ce trafic du pouvoir qui n'était prisé que comme le droit de faire mourir? Ce que je remarque, c'est que, sous ce règne, l'exécution légale se confond tout à fait avec l'assassinat : selon les circonstances, on envoie le délateur ou le sicaire ; on invite poliment les gens à se tuer, ou bien on les fait souper de la délicieuse cuisine du prince. Si on est César ou Messaline, on tourne nonchalamment sa tête vers le centurion de garde, et on lui dit : « Allez tuer cet homme. » Si on est affranchi et affranchi timide, on va trouver la vieille Locuste, qui, pour montrer sa loyauté, essaie devant vous ses drogues sur un esclave. Je ne parle pas des mœurs, je n'en dis pas la moitié de ce que dit l'histoire, et il me semble que j'en dis trop : mais le désordre des mœurs se laisserait presque oublier auprès de cette facilité, de cette naïveté du meurtre. Pensez seulement quelle devait être, en présence de pareils crimes chez les puissants, la moralité du peuple, et comment cet univers, si soumis et si docile, devait envier et, quand il le pouvait, imiter les vengeances de ses maîtres! L'assassinat commis au nom du pouvoir est plus que le meurtre d'un homme : c'est une invitation publique à tous les crimes.

Et cependant cette époque, selon l'infaillible loi du progrès, d'après la marche du temps, la diffusion des lumières, l'unité politique des peuples, la communication plus prompte entre les hommes, devait être la plus parfaite de l'antiquité : toute l'antiquité aboutissait là. Qui sépare donc l'antiquité de nous? où fut sa faiblesse? où est notre force? Nous sommes gâtés par notre bonheur ; nous ne nous figurons pas qu'il ait man-

cité, non-seulement les charges, les commandements d'armée, les préfectures, mais tout au monde, jusqu'au point d'éloigner du marché toute autre marchandise que les leurs; Claude fut obligé de rassembler le peuple au Champ-de-Mars et de fixer là, du haut de son tribunal, le prix des marchandises. »

qué à personne : nous nous forgeons une idéale et mensongère antiquité, plutôt que de la voir privée des biens qui nous semblent communs à tous, comme l'air et le jour. Ingrats et indifférents que nous sommes, nous ne savons ni plaindre ceux qui en furent privés, ni rendre grâce à qui nous les devons!



NÉRON.

—⊙—

§ I. — NÉRON ET SA FAMILLE.

L'empire était constitué. Il n'est pas d'État dans le monde qui n'ait sa charte, plus réelle et plus sérieuse que ne sont les chartes votées, imprimées et scellées : dans la charte impériale, chacun avait écrit son mot : Auguste, la concentration des pouvoirs républicains sur la tête du prince; Tibère, la puissance des délateurs ; Caligula, celle des prétoriens ; Claude, celle des affranchis. Ainsi la personnalité colossale des Césars avait autour d'elle et ses électeurs en cuirasse et en bottes d'acier, qui avaient puissance pour la créer, et ses espions qui avaient mission pour la soutenir, et ses courtisans-valets dont la charge était de vouloir à sa place. La charte était écrite jusqu'au bout, les pouvoirs publics étaient au complet.

Aussi avais-je hâte d'arriver à Néron. C'est là le type de l'empereur romain ; c'est au plus haut point cette toute-puissance du mal, ce mépris de l'humanité hors de soi et cette idolâtrie de l'humanité en soi-même, cette aspiration gigantesque et folle vers toute chose surhumaine, cette lutte contre Dieu; c'est au plus haut point aussi cet imminent péril, cette indicible fragilité du pouvoir; cette surexaltation de l'individu humain, si colossale et si précaire. Ce Nabuchodonosor qu'on appelle l'empereur romain, ne porta jamais plus haut sa tête d'or; ses pieds d'argile ne furent jamais si prompts à se rompre, et l'on croirait volontiers que la statue

colossale que Néron se fit ériger devant son palais, ne fit que réaliser le rêve prophétique du roi de Babylone. Mieux qu'aucune autre époque, les treize ans qu'il régna peignent cet état où le dernier terme de sa civilisation avait conduit l'antiquité.

Mais cette histoire est difficile. Le fils du brutal Domitius et de l'infâme Agrippine, né les pieds en avant, signe de malheur (1); cet enfant, confié d'abord à un danseur et à un barbier, grandit au milieu de la corruption maternelle et de la corruption impériale, parmi cette foule de sales courtisans qui exploitaient et bafouaient Claude. Devenu empereur, c'est-à-dire l'homme du monde le plus puissant, le plus sujet à se corrompre, le plus exposé, à un âge qui n'est pas encore celui de la jeunesse, ce César enfant ne promet rien de bon. Pourtant le voilà les délices du genre humain, l'idole du peuple; quand il s'agit de signer la sentence de mort d'un voleur, il voudrait ne pas savoir écrire. Chose plus merveilleuse encore, il donne des jeux sans que personne y périsse (2). Pas une goutte de sang proscrit ne coule par son ordre, le *carnifex* se croise les bras, le délateur mendie son pain en exil; et Trajan, ce clément empereur que le pape saint Grégoire-le-Grand, disait-on, pria Dieu de faire entrer par exception dans le paradis, Trajan souhaitait que les meilleures années de son règne eussent ressemblé à ces premières années de Néron. Bientôt, il est vrai, il aura tué son frère, sa mère et sa tante; mais ce ne sont pas là des proscrits. La maison des Césars est au-dessus de la loi pour tuer et pour mourir; un empereur qui ne fait périr que les siens est un souverain miséricordieux : et un long repos, que le monde n'avait pas eu depuis Auguste, lui est donné sous un prince fratricide.

Cependant, au bout de sept ou huit ans, le charme impé-

(1) Pline, Hist. nat. VII. 8.

(2) Suétone, in Nerone : Neminem occidit ne noxiorum quidem. c. 12.

rial opère : le vieux démon de Caligula et de Tibère se réveille ; le tigre apprivoisé a léché un peu de sang humain, il sent sa race. Voici les délateurs qui remontent à la surface, les suicides commandés qui se renouvellent, la lancette du chirurgien qui succède au lacet du bourreau et à l'épée du soldat ; c'est un Tibère enfant, un Tibère prodigue, voluptueux, artiste, musicien, pantomime, et par cela même plus cruel.

Il est donc bien puissant et bien sûr de son pouvoir? Il a jeté bien de l'or à ses prétoriens? il les a bien alléchés aux proscriptions? Sa garde de Germains est bien nombreuse et bien farouche? Non : car un beau jour, après que le monde l'aura longtemps souffert sans avoir jamais fait un puissant effort pour le rejeter ; après bien des tentatives vaines, des conspirations de philosophes, de débauchés et de femmes ; après une dernière et plus menaçante entreprise, et au moment où elle avorte, un homme se présente aux prétoriens, mandataire improvisé à qui personne n'a donné mandat : cet homme promet au nom d'un général qu'il ne connaît pas, des sommes énormes que celui-ci ne pourra jamais payer ; et par suite de ce marché, les soldats, sans tuer personne, sans se mettre en révolte, quittent seulement avant d'être relevés leur corps-de-garde du mont Palatin pour se promener dans les faubourgs. Et l'empereur, perdu parce qu'il est seul, va se donner un coup de couteau dans une cave qu'un de ses affranchis veut bien lui prêter pour mourir.

Aurons-nous du moins, contre cette peu croyable histoire, la ressource du paradoxe? Pourrons-nous bâtir, comme cela se fait agréablement de nos jours, une contre-histoire de notre façon? Nous ne sommes pas ici dans le vague océan des siècles primitifs ; ceci est de la pure et positive histoire. Tacite, tout honnête homme qu'on puisse lui reprocher d'être, est un exact annaliste, un chronologiste scrupuleux, dépouillant, à la manière du président Hénault, les archives du sénat et les *Acta diurna,* le *Moniteur* de son temps. Quant à Suétone,

je l'ai déjà dit, c'est le sang-froid glacé d'un greffier du parlement; c'est l'érudit des inscriptions et belles-lettres, qui, pour toutes les rancunes et tout l'esprit de parti du monde, ne perdra pas la petite note qu'il a prise sur son calepin. Ces deux hommes, assez rapprochés de ce temps pour le bien connaître, assez éloignés pour n'en pas trop ressentir les passions, ne sont démentis, pour le corps des faits, ni par Dion Cassius, ni par Plutarque, deux Grecs peu soucieux des ressentiments de la vieille Rome contre Néron.

C'est en racontant cette histoire que je tâcherai de l'expliquer. J'ai déjà montré en Tibère la nature et le principe du pouvoir impérial, pouvoir tout de fait et de terreur, fondé sur l'isolement, la faiblesse, l'effroi de chacun : en Caligula, l'effet de ce pouvoir sur une âme faible et mal élevée, cette maladie particulière de l'esprit que j'appellerais la manie impériale, double exaltation enfantée par le danger et la puissance, désir sans terme et peur sans cesse, rage de jouissance et crainte de la mort. J'ai fait, si j'ose dire, d'abord la politique, puis la psychologie des Césars; reste à les appliquer à Néron (1).

Néron n'était pas de force à supporter le vertige d'un tel pouvoir; et qui l'eût supporté à dix-sept ans? Faible de cœur, comme Caligula le fut d'esprit, doucereux et craintif, artiste incliné devant ses juges, empereur tremblant devant son peuple; rougissant aisément; par embarras d'esprit ou de conscience, se laissant dire de rudes vérités; n'écoutant le reproche qu'avec une sorte de pudeur qui alla parfois jusqu'à ne pas le punir; superstitieux enfin, craignant les rêves et les fantômes : ses vices n'avaient rien de hardi ni de grandiose. Lui et son ami Othon (deux polissons qui furent l'un après l'autre maîtres du monde) couraient les rues la nuit, en perruque et en habit d'esclave, jetaient les gens dans les égouts, en bernaient d'autres sur des couvertures, battaient,

(1) V. plus haut, p. 247 et suiv., p. 280 et suiv.

étaient battus, et revenaient parfois roués de coups (1). Ce fut toujours le même homme, et ce tapageur nocturne du pont Milvius, dont la joie suprême était de faire l'émeute au spectacle (2), eut beau être tyran et parricide, il demeura toujours un gamin couronné.

Pour faire de cette misérable nature quelque chose de redoutable, et, comme le dit saint Augustin, pour que « le suprême modèle des mauvais princes se trouvât être cet histrion voluptueux dont on ne devait craindre rien de viril (3), » il fallait son siècle et sa cour, et leur incroyable appétit de servitude. Il fallait un Epaphrodite et un Tigellin, gens qui, même dans une âme pure, eussent su trouver le vice, le choyer et le faire grandir. Aussi, dès le début, quand Néron était tout de miel encore, y avait-il déjà lutte à qui le dominerait entre les diverses corruptions de la cour. C'était, d'un côté, Agrippine, qui, assistant au sénat derrière un rideau, ne voulait pas du pouvoir pour l'adoucir ou le dissimuler, mais pour en user largement, avec la sauvage légitimité du crime, comme l'avait pratiqué son frère Caligula ; avec Agrippine, ce qui tenait à la vieille popularité du nom de son père, nobles, centurions, amis de sa famille, fidèles affranchis de Claude, ralliés à elle depuis qu'elle l'avait empoisonné. D'un autre côté, le stoïcisme, relevé du champ de bataille de Philippes où, avec les cadavres des compagnons de Brutus, il était resté livré aux vautours, promenait déjà dans les rues de Rome la longue barbe et la face ridée de ses philosophes ; quelques-uns de ses disciples aimaient à venir aux soupers de Néron faire étalage de mines renfrognées (4). Le stoïcisme avait auprès de César ses députés, Sénèque et Burrhus, vertus relatives, honnêtes gens de ce siècle ; car Burrhus, qui, à la mort de Claude, avait aidé à escamoter les droits de Britannicus, et Sénèque,

(1) Tacite, Annal., XIII. 25. Suétone, in Nerone, 26. Dion. LXI. Pline, Hist. nat. XIII. 22.—(2) Tacite, *ibid*. Suétone. 16, 26.— (3) Augustinus, de Civitate Dei, V. 19.
(4) Tacite. XIV. 16.

apologiste, sinon conseiller de la mort d'Agrippine, furent néanmoins populaires parmi les gens de bien. On pensa même une fois à faire Sénèque empereur, « à cause de l'éclat de ses vertus, » dit Tacite (1).

La lutte s'établissait. « Point de philosophie, mon fils, disait Agrippine ; elle ne vaut rien à un empereur (2). » Le vieil instinct des Césars devinait son ennemi. « Respecte ta mère, mais sois empereur, » lui disait Sénèque. Le prix était à qui flatterait le plus. Les débauches de Néron étaient encore timides : Sénèque lui prêtait le nom d'un de ses parents pour les cacher à Agrippine (3) ; Agrippine, son appartement, sans doute pour les cacher à Sénèque. Les philosophes laissaient monter leur élève sur le théâtre en gémissant, mais sans rien dire, toujours dans la peur qu'il n'allât plus loin ; et Sénèque, qui avait flairé la bête carnassière, lui adressait son traité *De la Clémence,* le louant du sang qu'il n'avait pas versé, de peur qu'il n'en versât le lendemain.

Mais, en fait de flatterie, Agrippine était bien novice, les philosophes bien réservés. Néron avait d'autres amis plus infimes et par cela même plus intimes : des affranchis, les meilleurs confidents des Césars qui avaient l'âme basse comme leur imagination était haute. Néron, avec ses goûts de volupté puérile et vulgaire, s'arrangeait fort de la société des valets.

Une mère jalouse de dominer, des pédagogues qui lui disputent leur élève, des valets débauchés qui le corrompent, histoire d'écolier ! mais cet écolier de dix-sept ans tenait bien réellement en ses mains le sceptre du monde, pouvait jouer

(1) Tacite, Ann. XV. 65. Et à ce propos, Juvénal, un peu trop confiant, je crois, en la vertu du système électif :

Libera si dentur populo suffragia, quis tàm
Perditus, ut dubitet Senecam præferre Neroni ? Sat. VIII. 211.

(2) Suétone. 82. — (3) Tacite, Ann. XIII. 2. 12. 13.

au besoin avec le poison et l'épée, avec les têtes des sénateurs et l'honneur des nobles Romaines. Aussi, pendant qu'avec des insinuations habiles et polies, Sénèque et Burrhus supplantent Agrippine (1), qu'Agrippine s'irrite, se réconcilie, rallie les mécontents, prend en main la cause de Britannicus qu'elle a si cruellement persécuté, Néron tout à coup échappe à la fois à sa mère et à ses maîtres. Il fait consulter, par le centurion même qui la garde, la vieille Locuste que la vertueuse police de Burrhus allait faire étrangler, et qui, sauvée à temps, y gagne l'impunité, de l'argent et des élèves (2) (école d'empoisonnement fondée par l'empereur !). Néron demande à Locuste, non un poison lent, timide, secret, comme celui qu'elle a si raffinement composé pour Claude, mais un poison actif, prompt, foudroyant. —J crains peut-être, disait le César enfant à cette Brinvilliers, je crains peut-être la loi contre les empoisonneurs (3) ? — Britannicus tombe roide mort à la table impériale (an 55). Pendant qu'on l'enterre à la hâte, et qu'un peu de pluie, essuyant le plâtre dont Néron lui avait fardé le visage, montre au peuple les taches livides du poison, les deux sages du palais, consternés et gémissants, s'enrichissent néanmoins des villas de Britannicus.

Britannicus mort, c'était le tour d'Agrippine. A aucune époque, le rôle des femmes dans l'histoire ne fut aussi violent, aussi tragique, aussi sanguinaire. Ainsi Agrippine, à peine échappée aux rigueurs de Tibère contre sa famille, mariée à cet infâme Domitius dont je vous parlais tout à l'heure, amante de son frère et prostituée par lui, puis exilée et menacée de mort ; puis rappelée par Claude, fatiguant de son amour Galba qu'elle veut épouser et qui la repousse, choisissant un mari opulent qu'elle fait mourir et dont elle recueille l'héritage ; puis, femme de Claude, immolant toutes

(1) Dion. LXI. Tacite, Ann. XIII. 5.
(2) Suétone, in Ner. 33. — (3) Forsitan legem Juliam timeo? *Id. ibid.*

celles qui ont prétendu à cette union, et empoisonnant Claude lui-même; Agrippine vit au milieu d'un chaos de vengeances et de haines, et, toute ressource épuisée, peut-être même l'épouvantable ressource de l'inceste, elle se fait de ses crimes, commis par Néron, une force et une dernière défense auprès de Néron. Son fils la redoute pour lui avoir longtemps obéi; il la tuera parce qu'il la redoute.

Je ne sache rien d'abominable comme le monde qui tourbillonnait autour du palais impérial. Les femmes surtout, qui s'étaient faites hommes par le crime, luttaient d'impudicité pour arriver aux joies de l'homicide. Messaline avait commencé cette effroyable guerre; Agrippine l'avait renouvelée contre elle et après elle : l'une et l'autre n'avaient pris la peine de compter ni les hommes leurs amants, ni les femmes leurs victimes. Avec son orgueil de belle femme et son orgueil d'impératrice, Agrippine marche environnée de haines féminines, haines implacables qu'elle-même provoque. Un complot se forme contre elle entre Domitia et Silana : la première, tante de Néron, et non sans influence sur lui; la seconde était une veuve dont Agrippine avait fait rompre le mariage, « non qu'elle lui enviât son fiancé, mais seulement pour empêcher que la fortune de Silana, veuve sans enfants, ne passât aux mains d'un mari (1). » Domitia accueille avec joie une dénonciation que Silana lui apporte; des affranchis et des comédiens la font parvenir à Néron : « Agrippine, disent-ils, veut donner sa main et l'empire à Rubellius Plautus petit-fils de Tibère. » Néron allait sur l'heure faire tuer sa mère; mais Agrippine triomphe cette fois encore, Silana est exilée et un des affranchis puni de mort (an 56) (2).

Puis dans ce monde infâme, paraît Sabina Poppée, femme « à qui rien ne manqua jamais que la vertu. Elle avait de sa mère, la plus belle femme de son temps, la réputation de

(1) Non ut Africanum sibi seponeret, sed ne opibus et orbitate Silanæ maritus potiretur. — (2) Tacite, Ann. XIII. 19 et suiv.

beauté et une fortune égale à sa naissance ; avec cela un langage distingué, un esprit qui n'était pas sans grâce, une apparence de modestie, l'habitude des plaisirs. Elle se montrait peu au dehors, toujours le visage à demi voilé, ou pour que le regard ne fût pas rassasié d'elle, ou parce que sa beauté s'en trouvait mieux ; sans pitié pour sa réputation, amants ou maris lui étaient indifférents : elle plaçait son amour où son intérêt le lui faisait mettre (1). » *Pour le moment mariée* (2) à un chevalier romain, Othon la fait divorcer et l'épouse. Néron l'aime à son tour (an 58), envoie Othon gouverner la Lusitanie, et veut la faire divorcer encore (3). Mais Poppée divorcera-t-elle donc pour n'être que la maîtresse de César ? Ne brisera-t-elle pas le joug maternel sous lequel Néron est encore courbé ? Laissera-t-elle en place la fille de Claude ? Cela est bon pour l'affranchie Acté ; mais elle, la patricienne, vaut bien Octavie, la fille de Messaline. C'est par le mépris qu'elle agit sur Néron. Voyez comment se laissait mener l'âme petite et misérable de César ! « Elle était mariée, après tout, disait-elle ; l'hymen d'Othon était *un beau mariage qu'elle ne voulait pas perdre* (4). Elle tenait à cette vie de luxe, vie non pareille, qu'elle trouvait chez son époux ; là tout était grand et de magnificence et de cœur, tout digne de *la première place*. Néron, au contraire, amant d'Acté, conjoint d'une esclave, n'avait gagné à cet ignoble commerce que d'abjectes et mesquines habitudes. Enfant maintenu par sa mère dans une rigide tutelle, avant de prétendre à l'empire, qu'il pensât à la liberté !... Il craignait de l'épouser ?... Qu'il la renvoyât à Othon ; même au bout du monde, elle aimait mieux ouïr l'opprobre de son empereur qu'en être té-

(1) Tacite, Annal. XIII. 45.

(2) Agentem in matrimonio Rufii Crispini. *Ibid.*

(3) Ce fait est raconté un peu diversement par les historiens. — V. Tacite, XIII. 46. — Hist. I. 3. — Suét., in Ner. 35. In Othon. — Plutarq., in Galbâ.

(4) Nec posse matrimonium amittere. Tacite, XIII. 46.

moin. » Ainsi parlait-on à Néron César ; ainsi les dédains de Poppée le poussaient-ils au parricide.

Mais ici commence, dans Tacite, un beau drame dont je ne veux qu'effleurer les détails (an 59).

Par une belle et claire nuit, par une mer paisible, un navire pavoisé glisse légèrement sur le golfe de Baïa. Dans l'intérieur, Agrippine, assise auprès de son serviteur Crépéreius; Acerronie, son affranchie, à ses pieds, s'abandonne à la joie et à l'espérance : Néron l'a appelée près de lui, l'a reçue à Baïa; au milieu des fêtes, lui a donné à sa table la première place ; Néron, en la quittant à minuit, lui a baisé les mains et surtout les yeux (signe tout particulier d'une vénération presque religieuse) (1). Acerronie la félicite, quand tout à coup le pont du navire s'écroule au-dessus de leur tête. Crépéreius est écrasé. Au milieu des cris, du tumulte, des ordres contradictoires entre les complices du crime et ceux qui y sont étrangers, le navire penche, il va être submergé. Les deux femmes se jettent à la mer. Acerronie crie : Je suis Agrippine, secourez la mère de César ! On la tue à coups de rames. Agrippine, blessée, échappe à la nage. —

Néron est à Baïa ; Sénèque et Burrhus viennent d'être mandés auprès de lui : « que fera-t-il ? Le crime est manqué, mais il va devenir public. Agrippine peut armer ses esclaves, soulever les soldats, implorer le sénat et le peuple. » Sénèque et Burrhus gardent longtemps le silence ; enfin, sur un regard interrogatif de Sénèque : « Les soldats du prétoire, dit Burrhus, sont dévoués à la maison de leur prince ; ils se souviennent de Germanicus, ils n'oseront rien contre sa fille ; qu'Anicet tienne sa promesse ! » Anicet, le commandant de la flotte de Misène, a été le conseiller de cette première tentative de meurtre, et ne demande pas mieux que de la renouveler. « Hâte-toi, lui dit Néron : dès ce jour, je suis empe-

(1) Oculis inest quædam religio, quos cùm osculamur, animum ipsum videmur attingere. Pline, Hist. nat. XI. 54.

reur, et je le dois à un affranchi. » Voilà tout ce que la philosophie a osé faire pour détourner un tel crime. —

Le peuple est en foule sur les côtes du golfe ; les uns montés sur des barques, les autres s'avançant à l'extrémité des digues, ceux-là, dans les flots jusqu'à la poitrine, tendent la main, appellent, répondent ; des torches courent çà et là sur le rivage et sur la mer. Le péril d'Agrippine la rend populaire. Le bruit arrive qu'elle est sauvée, la foule court à sa villa de Baules, pour remercier les dieux avec elle.

Agrippine, couchée dans sa chambre, n'ayant que peu de lumière, une seule esclave auprès d'elle, attend avec anxiété des nouvelles de Néron. Bien que convaincue du crime, elle a senti que le plus sûr est de paraître l'ignorer ; elle a fait dire à son fils le danger qu'elle a couru. Mais personne n'arrive ; son messager ne revient pas ; elle n'entend plus sous ses fenêtres les cris de joie de la foule ; le silence leur a succédé, interrompu de temps à autre par des bruits soudains.

Des hommes armés sont à la porte ; ils ont dispersé le peuple ; ils enfoncent la porte, saisissent les esclaves, arrivent à la chambre d'Agrippine. L'esclave qui est auprès d'elle prend la fuite. « Toi aussi, tu m'abandonnes ! » dit-elle ; elle regarde et voit Anicet : « Si Néron t'envoie pour me saluer, dis-lui que je suis rétablie ; si tu viens commettre un crime, je ne croirai jamais que mon fils ait pu t'ordonner le parricide. » On l'entoure ; un des compagnons d'Anicet la frappe d'un bâton à la tête. « Frappe le ventre, » dit-elle à un autre, et elle meurt de plusieurs coups d'épée.

A la mort d'Agrippine éclate toute la servilité romaine. Ce crime indigne, mais il effraie ; et toutes les gloires de Rome, toutes les vertus du sénat sont aux pieds de Néron. Burrhus l'envoie complimenter par les officiers du prétoire ; les villes de Campanie font fumer les autels et remercient les dieux ; Sénèque adresse au sénat l'apologie de son maître. Le sénat maudit Agrippine au seul moment où elle soit digne de pitié ; le sénat supplie Néron de revenir à Rome. Non-seulement le

sénat, mais tout le peuple vient au-devant de lui; quel besoin avait le peuple d'être servile à ce point? Ici toutes les femmes, là tous les enfants, toutes les tribus de Rome; et, au milieu des échafauds dressés sur son passage, Néron va rendre grâces au Capitole. Un seul homme protesta: Thraséa, au moment où l'on flétrissait la mémoire d'Agrippine, se leva et sortit du sénat (1).

Néron, pourtant, « quand le crime fut consommé, en comprit l'horreur. » Ce ne sont pas les remords profonds, dissimulés de Tibère; l'âme de Néron n'est pas de force avec son crime; il passe toute une nuit dans le délire et avec des tressaillements soudains. Mais (ici je traduis Tacite, qui est admirable) « la face des lieux ne change pas comme celle de l'homme; toujours, devant lui, il avait cette mer et ces rivages où déjà, dit-on, des cris plaintifs et la trompette funéraire se faisaient entendre auprès du tombeau d'Agrippine (2). » A Rome même, l'indignation se fait jour, et on a trouvé un enfant exposé avec cet écriteau: « Enfant abandonné de peur qu'il ne vienne à tuer sa mère ! » On remarque qu'à cette époque Néron rêva pour la première fois de sa vie. Ce doit être quelque chose d'effrayant qu'un premier rêve, et un pareil rêve (3).

Sans vous astreindre à l'ordre des temps, voyez la fin de la famille impériale; lisez encore dans Tacite le touchant récit des malheurs d'Octavie (an 62); son exil commandé par Poppée; la redoutable pitié du peuple, qui, lui, avait son franc parler avec Néron et ordonna le rappel de l'exilée; ses tumultueuses actions de grâces, qui effrayèrent Néron, servirent Poppée, et que l'empereur fit réprimer à coups d'épée, tout épouvanté d'avoir été si clément. A la vue de cette sympathie populaire, l'une des plus énergiques qui aient éclaté sous les empereurs, on comprit que la fille de Claude méritait qu'on

(1) Tacite, Annal. XIV. 12. — (2) Tacite, Annal. XIV. 10. Dion. LXI.
(3) Suét., Ner. 46. Tertull., de Animâ. 44. 49.

lui trouvât un délateur. Ses esclaves, mis à la torture, ne faisaient que protester de son innocence ; on l'accusait d'adultère, il s'agissait de lui choisir un complice ; Néron retrouva cet Anicet qui avait été l'instrument du meurtre d'Agrippine : par promesses et par menaces, il le décida à s'avouer l'amant d'Octavie ; il mêla dans tout cela, selon le vieux principe de Tibère, quelque soupçon de lèse-majesté ; Octavie fut condamnée par un « conseil d'amis » (tout tribunal était bon). Pour Anicet, il fut envoyé en Sardaigne, dans un commode exil où il vécut riche et mourut dans son lit. Il y a eu des siècles plus barbares ; mais en nul siècle la théorie du crime ne fut plus savante, ni la pratique mieux raisonnée que dans celui-ci.

Quand on sut Octavie reléguée dans l'île Pandataria (laissez-moi copier Tacite), « jamais exilée n'arracha plus de larmes à ceux qui furent témoins de son exil. On se souvenait d'Agrippine bannie par Tibère, de Julie reléguée par Claude. Elles, du moins, étaient dans la force de l'âge ; elles avaient vu quelques beaux jours..... Pour Octavie, le jour même de son mariage avait été un jour funèbre, et la maison où elle entra ne lui présenta jamais que des objets de deuil :—son père empoisonné ; — son frère, aussitôt après, enlevé par un crime pareil ; — elle, maîtresse humiliée devant une esclave ; — Poppée épousée dans le seul but de la perdre ; — une accusation enfin plus cruelle que la plus cruelle mort ; — et cette enfant, dans la vingtième année de son âge, environnée de centurions et de soldats, voyant venir son dernier malheur, sentait sa vie comme finie sans avoir encore le repos de la mort. » Au bout de peu de jours, « on lui fait dire de mourir. » Tandis qu'implorant Néron, « non plus comme sa femme, mais comme sa sœur, elle invoque les souvenirs communs de Germanicus et jusqu'au nom d'Agrippine, on ouvre ses veines ; et comme le sang, arrêté par la peur, coulait trop lentement, on la jette dans un bain chaud dont la vapeur l'étouffe. Par une recherche de barbarie, sa tête coupée, portée

à Rome, passa sous les yeux de Poppée. On fit, en action de grâces, des offrandes aux temples. Nous rappelons ce fait pour que ceux qui voudront connaître, soit dans ce livre, soit dans tout autre, les malheurs de cette époque, sachent bien d'avance qu'à chaque exil et à chaque supplice ordonné par le prince, des actions de grâces ne manquaient pas d'être rendues aux dieux; signe autrefois de prospérité publique, devenu alors un signe de malheur (1). »

Octavie et la première Agrippine, l'une plus douce et plus humble, l'autre plus forte et plus fière, sont, je crois, les deux seules femmes dignes d'intérêt que j'aie rencontrées dans cette histoire. — En même temps, dans Octavie et dans la mère de Néron, nous avons un triste exemple du sort qui attendait les femmes placées près du trône des Césars, soit qu'elles restassent, comme l'une, dans la limite de leur devoir; soit qu'elles s'emportassent, comme l'autre, à toutes les ambitions et à tous les crimes.

La famille impériale était dès longtemps réduite à des femmes. Vers le temps de la mort d'Agrippine (an 59), Néron visitant Domitia sa tante qui était malade, cette femme, selon une coutume familière aux vieillards, lui dit en caressant sa barbe naissante : « Quand je l'aurai vue coupée, je veux mourir. » Néron se tournant vers ses voisins : « Je la couperai sur l'heure, » dit-il en la raillant, et il ordonna aux médecins de la *purger fortement*. Elle n'était pas morte encore, qu'il s'empara de ses biens et supprima son testament (2).

Restait encore Antonia, fille de Claude. Longtemps persécutée par Agrippine, mariée d'abord à un Pompée, puis à un Sylla dont je parlerai bientôt, deux fois elle était devenue veuve par le fait de la justice impériale. Tel était le sort des princesses du sang : trop honorées pour qu'on ne leur

(1) Tacite, Annal. XIV. 63. 64.

(2) Suét., in Ner. 43. Xiphilin. LXI. La coupe de la première barbe était à Rome une cérémonie religieuse et une solennité de famille.

fît pas épouser de grands noms, les grands noms étaient trop redoutés pour qu'elles tardassent à devenir veuves. Quant à Antonia, comme elle était la dernière du sang des Césars, comme dans le complot de Pison on avait paru compter sur elle pour donner au nouvel empereur, en l'épousant, une sorte de légitimité ; Néron à son tour voulut l'épouser. Elle refusa et fut punie de son refus par la mort. Néron qui avait aussi fait périr le dernier descendant d'Auguste et le dernier descendant de Tibère (1) put se vanter alors (an 67) d'être le seul en droit de prétendre au nom de César.

§ II. — NÉRON ET SON PEUPLE.

Mais c'étaient là les affaires du palais, non celles de l'empire.

Tandis que le sang impérial coulait ainsi, sang privilégié, querelles domestiques auxquelles le peuple avait rarement l'indiscrétion de se mêler, Néron laissait le pouvoir à Sénèque et à Burrhus, négligeant assez les affaires de l'État pour les abandonner aux honnêtes gens. Après le meurtre d'Agrippine, il eut même une recrudescence de popularité : il rappela d'exil les disgraciés de sa mère, éleva des tombeaux à ses victimes, faisant ainsi étalage des cruautés d'Agrippine. Trois ans après le matricide (an 63) (2), Thraséa lui-même louait ce gouvernement qui avait aboli le lacet et le bourreau ; Rome, qui avait souffert Séjan, Tibère, Caligula, Claude, Messaline, Agrippine, ne devait pas se montrer difficile en fait de miséricorde et de clémence.

Cependant le caractère impérial se développait. Ce caractère avait son côté élégant, artiste, civilisé, ses prétentions au talent et ses ambitions innocentes. Caligula, quelque fou

(1) Lucius Silanus et Rubellius Plautus. J'en parlerai plus tard.
(2) V. Tacite, Annal. XIV. 48.

qu'il pût être, ne fut ni un génie oisif, ni une intelligence éteinte. Néron était trop empereur pour ne pas avoir tous les goûts de son siècle. Poëte, il rassemblait chez lui les beaux esprits du temps, qui venaient dans ces soirées littéraires apporter chacun son hémistiche, et de ces hémistiches réunis étaient formés les poëmes de Néron (1). Orateur, il se fit décerner la palme de l'éloquence (sans concours, il parlait trop mal). Philosophe, il appelait les stoïques à sa table, et se divertissait de leurs disputes. Que sais-je ? il était peintre, sculpteur, joueur de lyre (2). Bien mieux, il était cocher. Ses manies d'artiste rendaient-elles Néron plus noble et meilleur? Non : l'intelligence elle-même n'est pas tout. D'ailleurs, selon la morale et la loi anciennes, les talents de ce genre étaient choses réprouvées, interdites, déshonorantes (3) : jouer de la lyre était une honte; danser, c'était abdiquer toute pudeur virile. La vieille morale, impuissante contre les arts, était assez puissante encore pour dégrader les artistes.

(1) Tacite, Annal. XIII. 3. XIV. 16. Suétone. 52. Martial. VIII. 66. — Il avait fait un poëme sur la guerre de Troie (Xiphilin. LXII. Juvénal. VIII. 220, et le scoliaste Servius. Enéid. V. 370) qu'il chantait, dit-on, dans l'incendie de Rome (Tacite. XV. 39. Suétone. Xiphilin). — Il voulait aussi écrire un poëme sur l'histoire romaine (Xiphilin). — Sur ses poëmes satiriques, V. Suétone, in Domit. Tacite, Ann. XV. 49. — Suétone, in Vitâ Lucani. Pline. XXXVII. 3. et Sénèque, Quest. nat. I. 5. citent de ses vers ; on connait aussi ceux que Perse rapporte :

Torva mimalloneis implerunt cornua bombis, etc. Perse, I. 99.

(2) Suétone. 52. 53. Tacite, XIII. 3. Dion Chrysost. 71.

(3) J'ai déjà cité (p. 132) les expressions de Tacite et de Suétone, V. encore les endroits cités ci-dessous, et Juvénal comparant le crime de Néron à celui d'Oreste :

Par Agamemnonidæ crimen : sed causa facit rem
Dissimilem. . . . .
. . . .
. . . . In scenâ nunquam cantavit Orestes,
Troïca non scripsit. Quid enim Virginius armis
Debuit ulcisci magis, aut cum Vindice Galba?
Quid Nero tam sævâ crudâque tyrannide fecit?
Hæc opera, atque hæ sunt generosi principis artes,

Ajoutez à cela cet esprit romain qui matérialisait toute chose. La peinture et la sculpture n'étaient plus ces arts sacrés du temps de Phidias; le talent du cocher et celui du pantomime étaient bien autrement populaires. La musique même, la passion favorite de Néron qui eut toutes les passions; la musique, cet art si grave et si saint dans la Grèce qui en avait fait un des fondements de la cité, la musique n'était plus qu'un métier de mendiant. Elle n'accompagnait plus que les tueries des gladiateurs, les soubresauts des funambules, l'orgie des festins. Et il faut le dire, des arts à la volupté, de la volupté à la corruption, de la corruption au meurtre, le passage était plus court que nous ne pouvons le comprendre.

Quant à Néron, sa mère avec cette dignité hautaine que la corruption tempérait, ses deux maîtres avec leur indulgente vertu, le gênèrent quelque temps. Il eut d'abord dans ses jardins un cirque où il conduisait des chars devant un public choisi; le peuple commença à se presser aux portes et à demander qu'on l'admît. Il eut dans son palais un théâtre de société, où il chantait pour ses amis, et où il faisait paraître le grave Burrhus; le peuple, bon courtisan, fit tapage, ne voulut plus de ses acteurs roturiers, et demanda : Néron (1)! Mais croyez-vous que l'empereur sur la scène ne sera plus l'empereur, qu'au moment où il s'y montrera tremblant devant ses juges, essuyant la sueur de son front, saluant le peuple, accordant sa lyre, son cortége de centurions l'abandonnera; qu'il n'aura pas un consulaire pour porter sa lyre, un consul pour faire l'annonce du spectacle et réclamer l'in-

Gaudentis fœdo peregrina ad pulpita cantu
Prostitui, Graiæque apium meruisse coronæ.
Majorum effigies habeant insignia vocis,
Ante pedes Domiti longum tu pone Thyestæ
Syrma vel Antigonæ, seu personam Menalippes.

Juvénal. Sat. VIII. 215 et suiv.

(1) Ut studia sua publicaret. Tacite.

dulgence du public en faveur de ce timide débutant? Si Néron chante, il faut, pour accompagner sa voix, un chœur de sénateurs, de consulaires et de matrones; s'il monte sur la scène, il faut que toute l'aristocratie l'y accompagne (1). Une école est ouverte où, jeunes et vieux, toute la noblesse vient apprendre l'art des histrions. D'abord Néron a gagné à des prix énormes quelques nobles ruinés; la peur, l'esprit de cour, la force au besoin, en amèneront assez d'autres (2). Ne cherchez plus la vieille Rome au temple, au Forum et au sénat; six cents chevaliers, quatre cents sénateurs, des femmes de grande famille, sont appareillés pour l'arène; d'autres chantent, jouent de la flûte, font les bouffons. Le monde vaincu va contempler là les descendants de ses vainqueurs, rire des lazzi d'un Fabius ou des grandes tapes que les Mamercus se donnent (3). La vertu de Thraséa joue un rôle

(1) Res haud mira tamen citharædo principe, mimus
Nobilis. . . . . Juvénal. *Ibid.*

(2) Principe senatuque auctoribus... *Qui vim quoque adhibeant.* Tacite, Annal. XIV. 20. Pecuniâ et sæpiùs vi. Hist. II. 62. Juvénal nous indique bien que cet oubli de la dignité personnelle, souvent volontaire et acheté, fut souvent aussi imposé par la menace :

. . . . . . Vendunt nullo cogente Nerone
Nec dubitant Celsi prætoris vendere ludis.
Finge tamen gladios inde atque hinc pulpita pone;
Quid satius? Mortem sic quisquam exhorruit ut sit
Zelotypus Thymeles? . . . . Juvénal. VIII. 193.

(3) *V.* comme Juvénal flétrit cette dégradation de la noblesse :

Laureolum velox etiàm benè Lentulus egit,
Judice me, dignus vera cruce : nec tamen ipsi
Ignoscas populo; populi frons durior hujus
Qui sedet et spectat triscurria patriciorum,
Planipedes audit Fabios, ridere potest qui
Mamercorum alapas. Quanti *sua funera* vendant
Quid refert? . . . . *Ibid.* VIII. 189.

Et sur les nobles devenus gladiateurs, *V.* les vers suivants 187-210. *V.* Cic. p. 129. Suét., in Neron. 12. Sénèque, ep. 87-99. Quest. nat. VII. 31. Quintilien. VIII, 5. Sur

dans les jeux Juvénaux; la noblesse d'une Élia Catulla vient, à quatre-vingts ans, danser sur le théâtre; la bonne renommée d'un chevalier romain est à cheval sur un éléphant (1). Les pantomimes, jusque-là adorés des sénateurs et châtiés par le sénat, objets des sévérités officielles et des admirations privées, expulsés périodiquement de l'Italie et y revenant toujours, se vengent du dédain de la vieille Rome en lui tendant la main pour monter sur les tréteaux. L'ami de Néron, l'histrion Pàris que plus tard il fera mourir par jalousie d'artiste, aujourd'hui, afin de gagner ses éperons de citoyen, se fait donner par son prince tous les patriciens pour camarades (2).

Cependant les haines s'accumulent. L'aristocratie, qui d'elle-même serait montée volontiers sur le théâtre, garde rancune à Néron de l'y avoir fait monter de force. Néron voit s'élever son grand et sérieux ennemi. Le stoïcisme a un peu retrempé le vieil esprit romain. Il se fait une alliance entre la philosophie et le patriciat, entre la vieille Rome et la Grèce nouvelle, alliance défensive contre l'esprit impérial. Le sénat, qui garde depuis l'avénement de Néron quelque liberté de délibération, laisse cette opposition se trahir; le jurisconsulte Cassius, fait entendre dans son sein ces graves paroles: « Plus d'une fois, pères conscrits, j'ai vu proposer dans cette enceinte des mesures contraires aux lois et aux traditions de nos aïeux; et si je ne les ai pas combattues, ce n'est certes point que je ne crusse plus sages et plus justes en toute chose les règlements de nos pères. Mais d'un côté, je ne vou-

les femmes s'exerçant au même métier. *Id.* VI. 245-266. Ce dernier fait appartient surtout à l'époque suivante, celle de Domitien; mais Tacite (XV. 32), à moins qu'on ne veuille forcer son texte, prouve bien qu'il ne fut pas étranger à celle de Néron.

(1) Notissimus eques romanus elephanto insedit. Suét. 12.

(2) *V.* Tacite, Annal. XIV. 14. 15. 20. 21. XV. 32. Suét., in Ner. 11. 12. Dion. LXI. Galba depuis défendit, par un édit sévère, l'admission des chevaliers sur la scène. Même dans les provinces, les entrepreneurs de spectacles spéculaient sur cette dégradation des fils de famille. Tac., Hist. II. 62.

lais pas affecter devant vous un amour exagéré des traditions antiques ; de l'autre, si nous avons quelque autorité, je ne crois pas qu'il faille l'affaiblir par des luttes continuelles, et j'ai voulu la garder entière pour le jour où la chose publique aurait besoin de nos conseils (1). » Cassius, un de ces hommes dont il semblerait que l'espèce n'eût pas dû survivre à la bataille de Philippes, conserve chez lui l'image du meurtrier de César son aïeul, avec cette inscription : « Au chef de parti (2). » En même temps, au milieu des voluptés de Rome, des hommes, des femmes se rassemblent dans les jardins pour entendre le philosophe cynique Démétrius, cet homme hardi qui répond à Néron : « Tu me menaces de la mort, la nature te rend ta menace ; » qui, en plein gymnase, en face du sénat, des chevaliers et de César, tonne contre les bains, le luxe, toutes les délicatesses de la vie romaine (3). Et tandis que toute la domesticité militaire du palais, « les centurions aux barbes de boucs, la jeunesse musculeuse du prétoire (4), » s'insurge contre la philosophie, raille le manteau du stoïque, « vend pour cent as cent de ces docteurs grecs (5) ; » le stoïcisme, qui est politique de sa nature et pousse le sage vers les affaires, quoi que puisse faire le prudent Sénèque pour l'en écarter (6), le stoïcisme se constitue en parti.

Ce parti a déjà son chef et son futur empereur. Un homme allié à la maison des Césars, d'un extérieur sévère, d'une chaste simplicité dans sa maison, entouré de philosophes, vivant dans la retraite et d'autant plus remarqué, Rubellius Plautus est déjà signalé à Néron comme un homme (écoutez

(1) Tacite. XIV. 43. — (2) *Duci partium*. Tacite, Annal. XVI. 7. Suét. 37.

(3) V. sur ce philosophe ami d'Apollonius, Epictète, in Arriano. I. 25. — Philostrate. IV. 8. 14. V. 1. 9. VI. 6. VIII. 5. Son amitié avec Thraséa. Tacite. XVI. 34 et suiv. — Sénèque, passim.

(4) Gens hircosa centurionum... varicosi centuriones. Perse. V. in fine.

(5) Et centum Græcos nudo centusse licetur. Perse. *Ibid.*

(6) Sénèque, Épît. 36. 73.

bien cette parole) « qui ne feint pas même le goût de l'oisiveté (1) ; » tant il fallait qu'on fût inutile, si l'on ne voulait passer pour dangereux ! Ses amis se croient déjà si forts, qu'il suffit d'une comète et d'un éclair (signes de révolution, disait le peuple) pour faire parler tout haut de son règne et pour le perdre. Pourtant il ne mourut pas sur l'heure. On l'avertit de se soustraire à la calomnie, de se sacrifier au repos public ; on lui rappela qu'il avait en Asie de beaux biens où il pourrait vivre tranquille sans craindre amis ni délateurs; on l'éloigna doucement sans oser même l'exiler (an 60) : tant on était loin encore de la tyrannie emportée des premiers empereurs, tant la clémence était encore populaire !

Mais quand la mort de Burrhus (an 63), hâtée par Néron, l'eut fait enfin sortir de page ; quand l'homme selon son cœur, Tigellin, fut devenu préfet du prétoire ; quand Sénèque, au milieu des embrassements de son maître qui lui demandait de ne pas se retirer, n'en comprenant que mieux la nécessité de le faire, se fut éloigné de Rome pour aller mûrir sa philosophie dans une austère solitude ; quand Néron fut libre de tous ces obstacles : le génie impérial commença à se faire voir dans sa nudité. Et, dès l'abord, une toute petite, tout innocente, tout obscure accusation de lèse-majesté, se glissa devant le sénat contre un poëte satirique. Cette fois encore, à force de louanges pour César, Thraséa parvint à escamoter aux délateurs leur succès, et à détourner un arrêt de mort ; mais le César pur sang s'était révélé.

Il alla bientôt plus loin. Deux exilés lui faisaient peur : à Marseille, un Sylla, bien déchu pourtant ; en Asie, Plautus, grave et calme au milieu des philosophes ; l'un redouté comme indolent et pauvre, l'autre comme riche et comme penseur. Des assassins partirent de Rome, au bout de six jours furent à Marseille au souper de Sylla et le tuèrent.— La mort de Plautus fut plus remarquable. Il était populaire en Asie, soutenu

(1) Tacite, Annal. XIV. 22. 57. 58. 59.

à Rome par le parti stoïque qui l'avait fait avertir, appuyé par la sympathie du général victorieux Corbulon. Cependant Néron n'envoya contre lui qu'un centurion et soixante hommes. Aussi y eut-il une velléité de résistance. « Il fallait, disait-on, repousser cette poignée d'hommes! Avant que César fût averti, et que de nouveaux ordres fussent donnés, que d'événements pouvaient naître ! » Chose inouïe, une guerre contre César fut sur le point d'éclater ! Le parti stoïque allait combattre ! Mais cette idée de guerroyer contre César étourdissait les esprits ; et, de l'avis de ses philosophes, Plautus, homme énergique et brave, se laissa tuer paisiblement par ce détachement qu'un eunuque commandait (1). — On porta les deux têtes à César ; il se moqua de la calvitie précoce de Sylla et du long nez de Plautus. Il écrivit au sénat, ne s'avouant pas l'auteur de leur mort, mais outrageant leur mémoire, ce qui en disait assez. Tout cela se passait (car les voluptés de Néron, dit Tacite, ne lui faisaient pas perdre un crime) pendant qu'il allait faire admirer sa belle voix à Naples, pendant qu'à Rome il soupait magnifiquement au coin de toutes les places, et « se servait de toute la ville comme de sa maison ; » pendant que Poppée accouchait à Antium (an 64), lieu de naissance favori des Césars ; que le sénat votait des sacrifices *pour son ventre,* courait tout entier à Antium pour le féliciter, et, au bout de quatre mois, la petite fille étant morte, faisait celle-ci déesse, lui donnait un temple et un prêtre. Tout cela se passait enfin au milieu de magnificences tellement grandioses et tellement romaines, que Tacite lui-même demande la permission de n'en parler qu'une fois.

Pendant ces magnificences, l'incendie de Rome éclata (an 65). Suétone et Dion accusent Néron d'en être l'auteur ; Tacite, moraliste plus sévère, est pourtant plus réservé. Je ne me mêle pas de décider cette vieille question, mais l'esprit

(1) Tacite, Annal. XIV. 56. 59. Dion. LXII.

artiste, le dilettantisme en fait de spectacle, l'amour de la poésie en action, allaient assez loin chez Néron pour que, Rome une fois en feu, il prît son parti de la voir brûler. Ce fut le troisième jour de l'incendie qu'il arriva d'Antium. La flamme, maîtresse de la ville, se promenait dans les rues tortueuses de Rome, ondulait sur ses collines, faisait écrouler dans le Tibre les étages irrégulièrement amoncelés de ses immenses maisons. Du haut des Esquilies, Néron pouvait entendre cette confusion de clameurs, ces luttes inutiles, ces fuites, ces cris des brigands, ces menaces des incendiaires qui disaient tout haut : « Ne nous arrêtez pas, nous avons des ordres ! » Il pouvait voir cette masse de peuple, traînant ses blessés et ses morts, se réfugier au milieu du champ d'Agrippa entre les monuments et les tombes, et chercher un abri partout où il n'y avait pas un toit.

Au milieu de ce spectacle une pensée se présentait à lui : la place allait devenir libre pour son palais. Sa demeure, jusque-là misérablement confinée sur deux collines, était détruite grâce aux dieux ; cette Rome vieille, ignoble, grossièrement rebâtie après l'incendie de Brennus, allait faire place à une Rome Néronienne, toute magnifique de symétrie et de grandeur ; dans cet écroulement de quelques saintes masures pleurées des vieillards, il avait entendu le dernier craquement d'une ville surannée et d'un palais indigne de lui. Ne croyez-vous pas qu'à la vue d'un spectacle si grandiose, à la pensée d'une œuvre si belle, son génie d'architecte, de peintre et de poëte, put bien faire taire ce qu'il y avait d'humanité au cœur de Néron ? Et alors, qu'il ait songé, comme on dirait aujourd'hui, à faire de Rome une monumentale destruction, pour lui préparer une résurrection monumentale ; qu'au bout de six jours, le feu n'ayant pas achevé son ouvrage, il l'ait fait rallumer par son ami Tigellin pour durer trois jours encore : qu'il ait fait battre à coups de balistes et de catapultes les vieilles murailles qui restaient debout, et dont il convoitait l'emplacement pour son palais ; qu'au milieu de ces pensées,

du haut de la tour de Mécène, en habit de tragédien, il ait chanté ses vers sur l'embrasement de Troie; que, dans son enthousiasme, il se soit écrié que la flamme était belle : en tout cela je ne vois rien de trop inhumain pour un César (1).

Sur quatorze régions de Rome, trois sont rasées au niveau du sol, sept n'offrent plus que des vestiges d'édifices. Aux yeux de ceux qui, en politique comme en architecture, ont le suprême amour de la ligne droite, rien n'est plus heureux pour un état que d'être bouleversé, et pour une ville que de brûler; l'un et l'autre renaissent à la règle et au compas. Rome se relève donc, comme par magie, toute belle et toute régulière, avec des rues spacieuses, la hauteur des constructions mesurée, des portiques et des terrasses sur toutes les façades. L'ignorante architecture des Tarquins ne choquera plus par un grossier contraste la classique architecture grecque des empereurs : plus de ces rues tortueuses et sombres du moyen âge de Rome, de ces étages surplombants, de ces *insulæ* indécemment pittoresques. Les vieillards pourront bien murmurer que Rome, ainsi ouverte aux ardeurs du soleil, sera moins saine; les peintres réclameront peut-être en faveur des effets de lumière, des contours hardis, des formes originales, que la vieille ville présentait. Mais l'architecture officielle, qui en notre siècle jette à bas les balcons des villes moresques et fait une rue large dans Venise, répondait à tout par les ineffables beautés de l'angle droit; et Néron, ravi devant son œuvre, prononçait que Rome n'était plus Rome, et que son nom, trop peu glorieux pour elle, serait changé en celui de Néropolis.

Si le peuple est logé avec tant de magnificence, que sera-ce de César? Qu'est devenue la petite maison d'Auguste sur le mont Palatin, suffisante pour lui, indigne de ses successeurs? Tibère l'a augmentée d'un nouveau palais; Caligula

(1) Tacite, Annal. XV. 39 et suiv. Suétone, in Nerone. 16. 38. Dion. LXII. — Augustinus, de Civitate Dei. 106.

l'a conduite jusqu'au Forum ; Néron lui-même, l'agrandissant d'un autre côté, l'a étendue sur tout le Palatin, lui a fait enjamber la Voie Sacrée, l'a menée jusqu'au mont Esquilin, et lui a fait rejoindre les vastes jardins de Mécène (1). Mais aujourd'hui Rome a reculé autour du palais de Néron, et lui a laissé ses franches coudées pour s'embellir et s'étendre. A l'œuvre donc, merveilleux instruments du génie de César, ministres de ce Jupiter, vous que ce dieu emploie à faire ses miracles, Sévérus et Céler, hommes de génie et d'audace, qui, « maniant comme un jouet la puissance impériale, obtenez par l'art tout ce que la nature voudrait refuser (2) ! »

Avec une promptitude incroyable, sur le mont Palatin, sur le Célius, sur l'Esquilin et dans la vallée qui les sépare, depuis le grand cirque jusque vers le lieu où est située aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure, la Maison-d'Or s'élève (3). En avant de la Maison-d'Or, un lac ; autour du lac, des édifices épars qui semblent une ville ; entre la façade et le rivage, le vestibule où le maître de la maison fait attendre ses clients, c'est-à-dire où Néron fait attendre tous les peuples du monde; et au milieu, le colosse de Néron, haut de cent vingt pieds (4),

(1) Suétone, in Nerone. 30. Tacite, Annal. XV. 39. Cette partie du palais qui allait rejoindre les Esquilies et le jardin de Mécène, s'appela *Domus transitoria*, probablement parce qu'elle donnait passage à la Voie Sacrée et à d'autres rues qui allaient rejoindre la Voie Appia.

(2) Tacite, Annal. XV. 40.

(3) Il ne faut donc pas prendre à la lettre ces expressions de Pline : « domus aureæ AMBIENTIS urbem (Hist. nat. XXXIII. 3). » « Bis vidimus urbem CINGI domibus principum, Caii et Neronis; ce ne sont que des locutions hyperboliques familières aux anciens. Autant vaudrait entendre littéralement l'épigramme rapportée par Suétone :

Roma domus fiet : Veios migrate, Quirites,
Si non et Veios occupat ista domus. In Ner. 39.

Mais ne pourrait-on pas conjecturer que Néron par la construction de son nouveau palais ferma la Voie Sacrée à laquelle la *Domus transitoria* donnait passage, imposa par là une gêne excessive aux communications, et tint Rome comme assiégée?

(4) Suét., in Ner. 31, dit 120 pieds. Pline (XXXV. 7) dit 110; Dion (LXVI. 25), 100;

d'argent et d'or ; plus loin, des portiques longs d'un mille, à triple rang de colonnes. Dans l'intérieur, tout se couvre de dorures, tout se revêt de pierres précieuses, de coquilles, de perles. Les souterrains mêmes sont ornés de peintures qui ont rempli à elles seules toute la vie d'un artiste (1). Dans les bains, un robinet amène l'eau de mer ; un autre, des eaux sulfureuses d'Albula. Un temple de la Fortune, construit avec une pierre nouvellement découverte, blanche et diaphane, semble, les portes fermées, s'illuminer d'un jour intérieur (2). Les salles de festin, si multipliées et si particulièrement fastueuses dans les maisons romaines, ont des voûtes lambrissées qui changent à chaque service, des plafonds d'ivoire d'où tombent des fleurs, des tuyaux d'ivoire qui jettent des parfums ; d'autres, plus belles encore, tournent sur elles-mêmes jour et nuit, comme le monde, Mais ce sont là les moindres grandeurs du palais de Néron. Voici des lacs, de vastes plaines, des vignes, des prairies, puis les ténèbres et la solitude des forêts, des vues magnifiques ; au sein de Rome et des palais, des daims bondissent, des troupeaux vont au pâturage. C'est le parc anglais dans toute sa magnificence (mais quel nabab de la Grande-Bretagne a placé son parc au milieu d'une ville)? Aussi Néron est-il presque content cette fois. — Je vais enfin, dit-il, être logé comme un homme (3).

Sa maison pourtant ne dura guère plus que lui. Il l'avait laissée inachevée, et Othon dépensa 50 millions de sesterces (13,000,000 fr.) seulement pour la finir ; l'incendie ne tarda pas à restituer à Rome ce que l'incendie lui avait ôté. Sur la

Aur. Victor, 102. Ces différences peuvent s'expliquer par les manières différentes de prendre les mesures, en comprenant ou non le piédestal, les rayons de la tête, etc.

(1) Amulius. « La Maison-d'Or, dit Pline, fut la prison de son talent. » Hist. nat. XXXV. 10. Des fouilles faites depuis 1811, sous les thermes de Titus, ont fait retrouver des constructions qui doivent avoir appartenu à la portion de la Maison-d'Or bâtie sur l'Esquilin. *V.* entre autres, Nibby, Roma, parte antica. Terme di Tito.

(2) Tanquàm inclusâ luce, non transmissâ. Pline, XXXVI. 22.

(3) *V.* Tacite. XV. 45. Suétone. 31. Pline. XXXIII. 3. Martial. I. 11.

place, et avec les débris du palais, s'élevèrent des monuments nouveaux. Le temple de Claude, que Néron avait détruit, se releva (1) ; le temple de Vénus et de Rome remplaça l'*atrium* de son palais (2). Une partie de son lac devint le Colysée (3); ses jardins firent place aux thermes de Titus (4). Rome s'ouvrit passage à travers ces splendides ruines, et eut son chemin libre pour aller rejoindre la voie Appia. Quant au colosse de Néron, il fut plusieurs fois promené de place en place ; Hadrien employa vingt-quatre éléphants pour le mouvoir jusqu'à l'endroit où l'on a encore retrouvé les restes de son piédestal (5). Vespasien et Titus remplacèrent la tête de Néron par celle du Soleil ; Commode y mit la sienne ; les statues romaines étaient habituées à ces changements d'identité (6).

Ces passagères grandeurs avaient coûté cher à l'empire. Il n'avait pas suffi à Néron de mettre la main sur tous les débris de l'incendie, et, en se chargeant du déblai, d'interdire à chacun le retour dans les restes de sa demeure. Ce ne fut pas même assez de toute une moisson de couronnes jadis offertes par la basse flatterie des cités à Néron artiste, et que Néron empereur n'avait pas voulu recevoir; salaire négligé dans des temps meilleurs, et que ce pauvre musicien réclama plus tard. Il fallut un pillage général de l'empire qui montre bien que,

(1) Claudia diffusas ubi porticus explicat umbras,
Ultima pars aulæ deficientis erat. Martial., de Spect. 2.

(2) V. Nibby. Tempio di Venere e di Roma. Martial. *Ibid*. Spartian., in Adrian. 18.

(3) Hic ubi conspicui venerabilis amphitheatri
Conspicitur moles, stagna Neronis erant. Martial. *Ibid*.

(4) Hic ubi miramur velocia munera thermas,
Abstulerat miseris tecta superbus ager. *Id. Ibid*.

(5) Martial. *Ibid*. Dion. LXVI. 15. Spartian. *Ibid*.

(6) Ainsi pour les statues de Séjan, Dion. LVIII. Caïus voulut remplacer par sa propre tête celle de Jupiter Olympien. Dion. LIX. Suét., in Cal. 22. Un homme qui avait remplacé la tête d'Auguste par la sienne, fut condamné sous Tibère. Suét., in Tib. 58. Tac., Ann. I. 74. V. Pline. XXXV. 2. Hieronym., in prophet. Habacuc. 4.

pour être dur aux grands de Rome, le système impérial n'était pas non plus si doux aux petits et aux provinces. La souscription fut ouverte dans tout l'empire, souscription que Néron sollicitait comme une grâce et qu'on n'avait garde de refuser, où vinrent se ruiner villes et citoyens, Italie et provinces, cités libres et cités conquises, hommes et dieux. Les dieux, dit Tacite, tombèrent au butin. L'or des triomphes et des vœux publics fut enlevé des temples. Les vieux pénates de Rome furent fondus; Delphes à lui seul fournit cinq cents statues de bronze; des émissaires de Néron parcoururent la Grèce, allèrent jusque dans les villages, et rapportèrent, pour embellir les boudoirs des prostituées impériales, une moisson de dieux, la troisième, je crois, et non la dernière que fournit aux empereurs cette inépuisable Grèce (1).

Mais quelle n'est pas l'injustice du peuple de Rome! En vain Néron pille le monde à son profit, lui ouvre, après l'incendie, ses jardins comme retraite, fait venir d'Ostie et des villes voisines tout ce qui lui est nécessaire, donne le blé à trois sest. le boisseau (2); en vain, tout en sacrifiant les maisons, il épargne de son mieux les hommes; en vain, pour rassurer le peuple contre de futurs caprices incendiaires et de nouvelles manies d'artiste, ordonne-t-il les meilleures mesures contre de nouveaux embrasements: le peuple persiste à rejeter sur lui le crime de l'incendie, et ce crime, le moins prouvé de ceux de Néron, est celui qui l'a rendu le plus impopulaire.

Que veut donc le peuple? Les superstitions les plus rares et les plus oubliées sont remises en vigueur, pour expier les souillures de Rome, et pour que le ciel lui pardonne le crime de Néron. Le livre poudreux des sibylles consulté par les prêtres, les lectisternes et les veilles sacrées, la procession des matrones qui va chercher en pompe de l'eau de mer pour en asperger la statue de Junon, tout cela ne lui suffit pas. Le

(1) Suétone. 38. Tacite, Annal. XV. 45. Pline, Hist. nat. XXXIV. 8. Pausanias. V. 25. 26. IX. 27. X. 7. — (2) Ce qui revient à 8 fr. 53 c. l'hectol. Tac. XV. 39.

sang, et le sang humain, est pour l'antiquité le grand moyen d'expiation. Rome, qui se vante d'avoir aboli les sacrifices humains par toute la terre, n'en a pas moins conservé l'usage, au moment des grands dangers, d'enterrer vifs un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque ; et Néron, chaque fois qu'une comète paraît au ciel, cherche, par le conseil de son astrologue, quelque illustre victime pour le bourreau. Que le sang coule donc, que Rome soit purifiée, que le peuple se taise, et que Néron demeure décidément innocent !

Or, la seconde année du règne de Claude, un homme, un pauvre juif, nommé Simon, et que ses frères appelaient aussi du nom de Céphas, qui veut dire *pierre,* était venu dans Rome. Il y avait prêché une doctrine nouvelle dans le judaïsme, contre laquelle les Juifs de cette ville s'étaient soulevés ; et Claude, ému de ces querelles, faisant comme avaient fait avant lui Auguste et Tibère, Claude avait expulsé de Rome tous les Juifs à la fois (1) (an 44).

Mais cette nation tenace ne tarda pas à revenir. Les apôtres mêmes de la nouvelle doctrine y reparaissent au bout de neuf ans. Et plus tard, un Juif de Tarse, citoyen romain, homme instruit dans les sciences hébraïques, Saul, à qui les nations païennes donnaient le nom romain de Paulus, accusé par ses compatriotes de Jérusalem devant le gouverneur de Syrie, usait de son droit de citoyen et appelait à César (an 60).

César, ou du moins sa cour, devait connaître cet homme et cette doctrine. Les rapports officiels déposés dans ses archives lui apprenaient (je répète les termes de Tacite), que « Christ « (le Christ, ὁ Χρίστος, l'oint), celui qui avait donné son nom « à cette croyance, avait péri sous le règne de Tibère, con- « damné à mort par Pontius Pilatus, procurateur (2) ; » que

(1) Suét, in Cl. 25. Act. apost. XVIII. 2. Dion. LX. Tacite. XV. 44. Repressa in præsens exitiabilis superstitio.

(2) Auctor nominis ejus Christus, qui Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat. Tacite, *loc. cit.*

« cette superstition, un instant réprimée, se propageait de « nouveau; que, sortie de la Judée où ce fléau avait pris « naissance, elle était arrivée dans Rome même, qui accueille « et imite les crimes et les turpitudes du monde entier (1)! » On savait encore que Paul avait été plusieurs fois dénoncé, par ses compatriotes, aux proconsuls romains; qu'il avait devant eux expliqué sa doctrine; qu'il l'avait expliquée, et devant le roi juif Agrippa, et dans les synagogues des Hébreux, et dans les assemblées des Grecs, et même à Athènes devant l'aréopage. Le proconsul de Chypre, Sergius Paulus, avait cru à sa parole (2); en Judée, en Syrie, en Grèce, en Illyrie même (3), des milliers d'hommes juifs, grecs, barbares, venaient à lui (4).

Paul, amené en Italie, n'y était donc rien moins qu'un inconnu. À Pouzzol, où il débarqua (an 61), des frères l'accueillirent. D'autres vinrent de Rome jusqu'aux premières stations sur la voie Appia, pour le recevoir. À Rome même, où la police impériale se souciait peu de se mêler de ces querelles entre Juifs, Paul, venu comme accusé et comme captif, demeura libre, sous la garde d'un soldat, convoquant dans son logement les principaux des Juifs, y recevant quiconque venait l'entendre, prêchant deux années entières « en toute confiance et toute liberté (5). » Emprisonné plus tard, il faisait servir ses fers « au progrès de l'Évangile, rendait sa captivité plus glorieuse pour le Christ dans tout le prétoire, » et encourageait « ses frères, » au dehors, « à répandre sans crainte la parole de Dieu (6). »

(1) *Id. ibid.* — (2) Actes XIII. 12. — (3) Rom. XV. 19.

(4) *V.* Act. I. 15. II. 41. IV. 4. VI, 1. IX. 32. 35. 43. XI. 21. XII. 24. XVI. 5. XVII. XVIII. Il y eut un grand nombre de chrétiens dans les villes grecques, selon Julien l'Apostat', apud Cyrille. I. 10. Une partie des Juifs embrassa cette doctrine, selon Celse, apud Orig. contra Celsum. III. 7. Au temps de Néron, la multitude des chrétiens était déjà considérable. Sulp. Sev. II.

(5) In omni fiduciâ et sine prohibitione. Act., in fine. Sur tout ce qui précède, *V.* Act. XXVIII. — (6) Sur cet emprisonnement de saint Paul, *V.* Phil. I. 12. 13. Philem. I. 9. 10. Coloss. IV. 10. 18.

Aussi, le christianisme avait-il des disciples dans le palais même de Néron (1). Plusieurs églises naissaient en Italie (2); la foi se répandait même dans les provinces occidentales, la Gaule et l'Espagne (3). Les empereurs et les chefs du sénat criaient à l'invasion des superstitions étrangères (4), le peuple à l'impiété et au maléfice (5); car le peuple aussi savait le nom des chrétiens, et le christianisme devenait manifeste par les contradictions mêmes qu'il rencontrait de toutes parts : « Nous savons de cette croyance, disait-on, que de tous côtés on la contredit (6). »

Enfin, dans le sein même de l'aristocratie romaine (ce fait ne semble-t-il pas appartenir au christianisme?), « une femme de haut rang, Pomponia Grœcina, accusée, » elle aussi, « du crime de *superstition étrangère,* fut remise au jugement de son mari. Celui-ci, selon l'ancienne coutume, prononça sur cette accusation capitale dans une assemblée de famille, et déclara sa femme innocente (an 57). Cette Pomponia vécut longtemps encore, et dans une tristesse constante ; car, pendant quarante années, elle porta constamment le deuil de Julie que Messaline avait fait mourir, et ces regrets, impunis sous le règne de Claude, ne cessèrent depuis d'être honorés (7). »

L'esprit impérial avait donc pris son temps pour toiser son ennemi; car il était évident qu'une guerre ouverte commen-

(1) Phil. I. 13. IV. 22. — (2) Pouzzol. (Act. XXVIII. 13. 14.) Milan. Aquilée.

(3) Sur le voyage de saint Paul en Espagne, voyez Rom. XV. 34. Saint Clém. aux Corinth. Chrysost. Orat. 7. Bullet, de Apostolicâ sedis Gallicanæ origine.

(4) Quod *exteræ superstitiones* valescant, dit Claude au sénat. Tacite. XI. 15. Servi quibus diversi ritus *extera sacra,* AUT NULLA, dit le jurisconsulte Cassius. XIV. 44. Il faut se rappeler que le christianisme était très-répandu parmi les esclaves, et quant à ce mot *aut nulla,* que les chrétiens furent sans cesse accusés d'athéisme.

(5) Vulgus christianos vocat.... per flagitia invisos.... odium generis humani (Tac. *ibid.*).... L'existence du christianisme était donc bien connue du peuple. Affecti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ. Suét., in Ner. 16. Sur ces attaques contre les chrétiens, V. Arnob. adv. gentes. I. On vous attaque comme des malfaiteurs, dit saint Pierre aux chrétiens, vérifiant ainsi Tacite et Suétone. I. Petr. II. 12.

(6) Act. XXVIII. 22. – (7) Tacite, Annal. XIII. 32.

çait contre cet esprit d'immiséricorde, de servilité, d'égoïsme que Tibère avait donné pour fondement à son pouvoir. Et, quand l'occasion fut donnée, quand Rome incendiée réclama de plus belles victimes que des béliers et des taureaux, César, d'un coup d'œil, trouva la sienne. Pour Néron, qui s'effrayait de toute force et de toute doctrine, qui exilait les philosophes, persécutait Apollonius, provoquait la grande révolte des Juifs, l'incendie de Rome fut peut-être un moyen d'arriver jusqu'aux chrétiens, et d'avoir, en les frappant, le peuple pour soi. Les chrétiens périrent (an 65) coupables d'incendie, selon Néron; de maléfices, selon le peuple (1); « d'être haïs du genre humain, » selon Tacite (2). Ils périrent non-seulement à Rome, mais à Milan, à Aquilée (3), dans les provinces. On cite une inscription qui rend grâce à Néron, pour « avoir délivré l'Espagne des brigands et de ceux qui répandaient une superstition nouvelle (4). » A Rome, ce fut une multitude immense, dit Tacite, *multitudo ingens*.

Voici comment ce païen raconte la mort de nos premiers martyrs : « On ajouta la raillerie à leur supplice; les uns,

(1) Suét. in Ner. 16.

(2) *Odium generis humani*. — Le sens que je donne à ce passage me paraît plus antique, et non moins latin. Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, II. 26, admet les deux sens. Remarquez l'analogie de ce mot de Tacite avec le passage de l'écrivain sacré que je citais tout à l'heure : Nàm de sectâ hâc notum est nobis quia ubiquè ei contradicitur. — La persécution de Néron, première persécution sanglante, était constatée par les archives romaines. Tertullien adv. Gnosticos. 15. Apolog. 5. Lactance, de morte persecut. 2. Sulpit. Sever. Oros. VII. 7.

(3) Saint Gervais, saint Protais, saint Celse et saint Nazaire à Milan, saint Hermagore et saint Fortunat à Aquilée, d'après les martyrologes.

(4) NERONI CL. CÆS. AUG.
PONT. MAX.
OB PROVINC. LATRONIB.
ET HIS QUI NOVAM GENERI HUM. SUPERSTITION.
INCULCAB. PURGATAM.

Gruter, page 238. *V.* la dissertation de Bullet (Histoire du christianisme), où il croit pouvoir établir l'authenticité de cette inscription. Orose, du reste, dit positivement que la persécution s'étendit dans les provinces. *Loc. cit.*

couverts de peaux de bêtes, furent livrés à des chiens furieux ; d'autres mis en croix ; d'autres, sur un pal qui leur traversait la gorge, revêtus de résine, de cire et de papyrus (1), quand vint la nuit, furent allumés pour servir de flambeaux. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle, » les jardins du Vatican où s'élève aujourd'hui Saint-Pierre ; « comme il y célébrait les jeux du cirque, on voyait César dans ces allées somptueusement éclairées par des hommes vivants, se promener en habit de cocher, se mêler au peuple ou conduire son char. Aussi, quoique ces hommes fussent des coupables et dignes du dernier supplice, ces tortures infligées, sans une pensée du bien public, pour satisfaire la cruauté d'un seul, faisaient naître la compassion (2). »

Ce sentiment de compassion et d'effroi semble s'être prolongé dans les souvenirs de la génération qui suivit. Juvénal et Martial parlent eux aussi de « cette tunique douloureuse, de ce pal qui traverse le gosier, de ce sillon de sang qui bouillonne sur l'arène (3). » Sénèque, qui avait pu voir ce spectacle, reproduit sans cesse ce qu'il nomme « les pompes du supplice, le fer, le feu, les chevalets, les bêtes féroces lancées contre un homme, le pal qui traverse le col et sort par la bouche, la tunique tissée et revêtue de tout ce qui peut servir d'aliment à la flamme (4), le glaive qui vient rouvrir les bles-

(1) « Ut in munere Neronis, in quibus cereos ut lucerent spectatoribus faciebat, cùm essent fixa guttura ne se curvarent. Nero maleficos tædâ, cerâ et papyro supervestiebat et sic ad ignem admoveri jubebat, » dit le commentateur de Juvénal sur les vers cités plus bas. — (2) Tacite, *ibid.*

(3) Tunicâ præsente molestâ.... Martial. X.

Ausi quod liceat tunicâ punire molestâ.... Juvénal. VIII. 235.

Pone Tigellinum (i. e. si Tigellinum accusaveris), tædâ lucebis in illâ.
Quâ stantes ardent qui fixo gutture fumant,
Et latus mediam sulcus diducit arenam. *Id.* Sat. I. 155.

(4) Ferrum circà se et ignes habet, et catervas, et turbam ferarum quam in viscera

sures à demi fermées et faire couler un sang nouveau par les plaies devenues des cicatrices (1) ; » et au milieu de ces tortures, il montre la victime « calme, souriant, et souriant de bon cœur, regardant ses entrailles à découvert et contemplant ses souffrances de haut (2). » Et lorsque enfin parlant de la « lumière divine que nous devons contempler aux lieux mêmes où elle réside, et des dieux qui sont témoins de toutes nos actions, » il s'écrie : « Que celui dont l'âme a conçu l'éternité ne s'effraie donc d'aucune menace ! Comment s'effraierait-il celui pour qui la mort est une espérance (3) ? » n'y a-t-il pas dans tout cela quelque souvenir des martyrs ?

Depuis ce jour, il est vrai, les chrétiens persécutés furent contraints à cacher leur vie. Le christianisme, qui se montrait sur les places, se réfugia dans les Catacombes, et, s'effaçant aux yeux du monde, sembla se recueillir dans les ténèbres pour y enfanter des vertus nouvelles. Il semble que le monde l'ait cru fini et l'ait oublié ; Tacite et Suétone en parlent comme on parle d'un mort. Epictète le confond avec le judaïsme. Cependant les archives romaines gardaient le souvenir de la persécution, et Tacite sut bien l'y trouver. Cependant encore le pouvoir n'ignorait pas qu'il y avait des chrétiens, et Pline, dans son rapport officiel à Trajan, lui nomme tout d'abord le christianisme comme un fait qui lui est bien connu. Or, remarquez que ces trois écrivains qui parlent de la religion du Christ, Suétone, Pline, Tacite, sont de ce siècle les plus romains, les plus positifs, les plus en crédit auprès des princes, les plus à portée des archives officielles.

immittat humana.... et cruces et equuleos et adactum per medium hominem qui per os emergat stipitem.... tunicam alimentis ignium illitam et intextam. Ep. 14.

(1) Si ex intervallo repetitus, et per siccata vulnera recens demittitur sanguis. Ep. 85. M. De Maistre observe l'analogie de ce passage avec un endroit de Lactance en parlant des martyrs : Ut ad cruciatus membra renoventur et reparetur novus sanguis ad pœnam. Inst. div. V. 2.

(2) Inter hæc *aliquis* (qui est-ce donc ?) non gemuit : parùm est, non rogavit ; parùm est, non respondit ; parùm est, risit, et ex animo. Ep. 78. Invictus ex alto dolores suos spectat. Ep. 85. — (3) Ep. 102.

Mais à une autre époque, il nous sera peut-être donné d'entrer plus avant dans cette admirable histoire de la foi chrétienne. Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage.

§ III. — LES PROSCRIPTIONS. — TRIOMPHES DE NÉRON.

Il s'agit maintenant de parcourir, aussi vite que possible, le reste de la carrière de proscriptions de Néron. Il avait devant lui comme une double cité, une Rome philosophique, antique et sévère; une Rome impériale, voluptueuse et débauchée: toutes deux promptes à conspirer, l'une par vertu et par ambition, l'autre par peur, par ennui et par débauche. L'une, sans doute, eût voulu relever quelque chimère aristocratique ou républicaine; l'autre, séparée de Néron par la diversité des goûts dans le plaisir, ou par la seule rivalité du plaisir, n'eût renversé Néron que pour le bonheur d'être Néron. Pour bien connaître ces deux espèces d'hommes, lisez dans Tacite, d'un côté la mort de Pétrone, de l'autre, celle d'Antistius et de Pollutia sa fille. Ici un libertin, un fanfaron de vices, compagnon et délicat arbitre des plaisirs de Néron, meurt en riant, joue avec la mort, fait rouvrir et refermer ses plaies, couler et arrêter son sang, cause avec ses amis, se fait réciter des couplets, donne à ses esclaves de l'argent et des coups; puis s'endort, puis change de lieu, pour donner à sa mort, contrainte comme elle l'est, l'apparence d'une mort volontaire; fait briser un vase précieux pour que Néron ne le possède pas, et laisse pour testament l'infâme récit des débauches impériales (1). Là, au contraire, la veuve de Plautus, qui a vu son mari égorgé sous ses yeux et garde encore la robe tachée de son sang, qui a vécu dans un deuil perpétuel et dans un jeûne presque absolu, tente un effort pour son père accusé : puis, lorsqu'il n'y a plus d'es-

(1) Tacite. XVI. 20. Pline, XXXVIII. 2.

pérance, elle, son père et la belle-mère de celui-ci, « ordonnent aux esclaves de prendre chacun ce qu'il peut emporter et de leur préparer trois lits. Puis ils s'ouvrent les veines avec le même fer, et, s'enveloppant à la hâte de leurs vêtements par respect pour la pudeur, ils se font porter dans le bain ; le père et l'aïeule tenant les yeux sur leur fille, elle les regardant tous deux ; chacun demandant aux dieux un rapide passage pour son âme, afin de laisser vivants encore, quoique prêts à mourir, les êtres qu'il aimait (1). »

Mais chez tous germaient des pensées de révolte. Lisez ce qu'écrivait, dans le secret de sa retraite, le poëte Lucain, pauvre échantillon, du reste, de la vertu philosophique, et voyez quelles idées agitaient bien des âmes romaines : « Les derniers d'entre les peuples qui portent le joug, nous avons, nous, le souvenir de la liberté et toute la honte de notre servitude... (2). Les guerres civiles nous ont donné de nouveaux dieux ; elles ont remis la foudre à des mains mortelles, couronné d'étoiles et de rayons les têtes humaines. » (Voyez encore dans les médailles les têtes des empereurs déifiés, entourées de rayons et d'étoiles.) « Rome dans ses temples, jure par de vaines ombres (3).... Les peuples ne savent donc pas combien c'est un facile courage d'échapper par la mort à la servitude. L'épée sert aux tyrans pour se faire craindre, et la liberté ne sait pas que l'épée nous fut donnée afin qu'il n'y ait pas d'esclaves (4). »

(1) Tacite. XVI. 10. 11.

(2) Ex populis qui regna ferunt, sors ultima nostra est
Quos servire pudet. . . . . Phars. VII.

(3) Bella pares superis facient civilia divos,
Fulminibus manes radiisque ornabit et astris
Inque Deûm templis jurabit Roma per umbras. Phars. VII.

(4) Non tamen ignavæ post hæc exempla virorum
Percipient gentes, quàm sit non ardua virtus
Servitium fugisse manu ; sed regna timentur
Ob ferrum, et sævis libertas uritur armis,
Ignoratque datos ne quisquam serviat enses. Phars. IV.

Le complot de Pison (an 65) mit d'abord en avant la Rome impériale : complot mi-partie de caserne et de palais, où figuraient d'abord des centurions mécontents de Néron, empereur peu guerrier ; puis aussi des hommes de l'espèce de Néron, mais qui seulement heurtaient leurs vices aux siens et se moquaient de son mauvais goût, gens trop délicats en fait de volupté pour la prendre selon le goût d'autrui et la recevoir sous peine de mort : — un Scevinus qui se vengeait d'une satire de Néron ; — un Sénécion, encore son ami intime et le compagnon de ses folies ; — Lucain, à cause de ses vers, que Néron, par jalousie d'auteur, ne lui permettait plus de lire ; — un complice de la mort d'Agrippine, qui ne se trouvait pas assez récompensé ; — enfin la courtisane Épicharis, qui se montra plus courageuse que tous ces hommes. — Mais ce qui faisait dominer le côté frivole et libertin du complot, c'était le choix pour l'empire de Calpurnius Piso, homme de grande famille, de mœurs indulgentes, et qui, dans sa maison de Bayes, donnait l'hospitalité aux ébattements impériaux, mais que de sourdes dénonciations poussaient à la crainte, et la crainte à risquer tout.

Il y eut un moment étrange. Figurez-vous la conspiration découverte et non saisie, ici captive et torturée, là encore vivante ; ce corps tronqué se remuant toujours, malgré le pied de Néron qui l'écrase ; le palais gardé, les rues investies, la campagne battue par des éclaireurs, Rome sillonnée de patrouilles ; Pison libre encore, Pison que l'on presse d'aller au camp et d'appeler à lui les soldats, d'aller à la tribune et d'appeler le peuple ; Néron plein d'épouvante, renfermé dans la villa de Servilius, forteresse pour lui, prison et lieu de torture pour les accusés. Les passions égoïstes qui s'étaient réunies dans ce complot ont crié : Sauve qui peut ! Une partie de la conjuration est prisonnière et enchaînée aux pieds de César ; l'autre est libre et en armes auprès de lui ; elle fait la loyale, la fière, la rigoureuse, interroge, accuse, menace, conduit au supplice, et néanmoins conspire

toujours Les complices encore inconnus deviennent des bourreaux; les complices arrêtés, des dénonciateurs. Natalis dénonce Sénèque, innocent peut-être; Scevinus dénonce Lucain; Quinctianus, Sénécion; Sénécion et Quinctianus, leurs meilleurs amis; Lucain, sa mère. Un centurion conjuré mène au supplice Lateranus, qui, seul généreux, ne le trahit pas; un autre conjuré, chargé par Néron d'aller tuer Sénèque, consulte Fénius Rufus, conjuré lui-même, qui lui dit d'obéir. Enfin, Néron, interrogeant les coupables, est, sans le savoir, entre deux conjurés : Flavius, centurion, et Fénius Rufus, préfet du prétoire. Flavius a déjà la main sur la garde de son épée pour tuer César; le timide Fénius l'arrête : l'empire du monde tint à cela.

Ces conjurés eurent diverses façons de mourir : Pison mourut en flattant César dans son testament, pour conserver son bien à une femme qu'il aimait; Lucain, en récitant et corrigeant ses vers; Sénèque, avec une fermeté un peu théâtrale; les centurions, avec courage. L'un d'eux, à qui Néron demande pourquoi il a conspiré : « Après toutes tes infamies, dit-il, c'était le meilleur service à te rendre. » D'autres, absous par Néron, se tuèrent.

La vengeance dépassa bientôt le cercle de la conspiration. Néron siégeait en conseil entre Tigellin et Poppée, condamnant comme juge quand il y avait un accusateur, donnant ses ordres comme empereur quand il n'y en avait pas (1). Etre parent d'un proscrit, l'avoir salué, l'avoir rencontré, était un crime; les enfants des proscrits étaient chassés de Rome, empoisonnés, tués par la faim, égorgés avec leurs précepteurs et leurs esclaves. « Rome était encombrée de funérailles, le Capitole de victimes immolées aux dieux. » Ceux à qui on avait tué un père, un frère, un ami, mettaient des lauriers sur leurs portes, étaient aux genoux de Néron,

(1) Non crimine, non accusatore existente, quia speciem judicis induere non poterat, ad vim dominationis conversus. Tacite, Annal. XV. 69.

baisaient sa main clémente. En cette occasion, le sénat le fit dieu.

Ce devait être le tour de la philosophie. Quoique elle se fût tenue à l'écart dans le complot, quoique Lateranus, noble jeune homme, l'eût seul représentée (1), si en arrière qu'elle fût, elle n'était pas hors de l'atteinte de Néron. Sénèque périt; le manteau du stoïque fut proscrit, la philosophie partit en masse pour l'exil (an 66) (2) : ainsi fut banni Cornutus, le maître de Perse; ainsi le semi-fabuleux Apollonius; ainsi Musonius Rufus, un des héros du stoïcisme, presque déifié dans le siècle suivant, et qu'un Père de l'Église compte parmi les hommes que Satan a persécutés, quoique païens, par haine de leur vertu (3). Comme on avait accusé les chrétiens de sortiléges, on accusait les philosophes de magie. Une lutte commençait entre le stoïcisme et les Césars, qui devint le fait dominant de la génération suivante, jusqu'à ce que le stoïcisme, plusieurs fois exilé, revînt définitivement au pied du trône, et finît par y monter.

L'orage alla bientôt gronder sur d'autres têtes. Ce vieux Romain, Cassius dont j'ai déjà parlé, un jeune Silanus, son élève, furent menacés à leur tour. Cassius avait une grande et antique fortune; Silanus était noble et parent des Césars; c'étaient deux soutiens du parti stoïque. On avait déjà pensé à Silanus pour l'empire; avec Rubellius Plautus, Pison et Sénèque, c'était le quatrième prétendant, volontaire ou involontaire, que l'inquiète et impuissante faveur des Romains avait désigné aux vengeances de Néron (4). Néron donna le mot d'ordre aux délateurs en interdisant à Cassius d'assister aux funérailles de Poppée. Cassius, aveugle et vieux, fut exilé (5). Silanus ne fut lui-même condamné qu'à l'exil; mais comme il était parent des Césars, Néron pouvait disposer de

(1) Sur Lateranus, V. Tacite. XV. 49. 60. Epictète, in Arriano. I. 1.

(2) Velut in agmen et numerum. Tacite. XV. 71. — (3) S. Justin., Apolog. I.

(4) Tacite. XV. 52. — (5) Tacite. XVI. 8. Suétone. 37.

lui ; on l'enferma dans une ville d'Italie où un centurion vint le tuer (1).

La philosophie pourtant n'était pas encore vaincue. Thraséa restait debout : Thraséa ne paraissant plus au sénat, ne venant plus prêter serment à l'empereur, quittant la curie lorsqu'il s'agissait de déifier Poppée que Néron avait tuée d'un coup de pied (65), n'ayant jamais fait de sacrifice pour la voix divine de César ; contempteur de toute religion puisqu'il n'adorait pas Néron, admirateur et panégyriste de Caton, Thraséa était en perpétuelle protestation contre le pouvoir. Des sectateurs, des satellites, disait-on, imitaient sa démarche grave, son visage sévère, la hauteur de ses paroles ; la vertu était décidément en révolte. Enfin, disait-on à Néron, c'était un parti, une faction, ç'allait être une guerre.

Néron même ne se décida qu'avec crainte à faire accuser Thraséa (an 67). Ce jour-là, l'élite des délateurs, à qui l'espérance d'une belle proie faisait braver le danger, s'était donné rendez-vous. Le sénat était entouré d'hommes armés ; des soldats en toge, mais qui ne cachaient pas leurs armes, menaçaient les sénateurs sur le Forum. Néron n'osa pas venir et fit lire une harangue en son nom. Le langage des accusateurs fut menaçant même pour les juges ; en un mot, « ce ne fut pas cette tristesse, facile à reconnaître, que la fréquence de pareilles luttes avait rendue habituelle : ce fut, dans cette assemblée, une terreur nouvelle et plus profonde. »

Laissez-moi, pour me reposer sur quelque chose d'humain, quoique lugubre encore, vous rappeler ce que vous avez lu dans Tacite, le seul épisode de ce procès que je veuille citer :

Servilie, fille de Soranus qu'on accusait avec Thraséa, à la vue du danger de son père, s'était adressée aux devins, ressource fréquente de la superstition publique. On fit de cette démarche un crime à Soranus ; « pourtant ce qu'elle avait

(1) Tacite. *Ibid.*

demandé aux mages, c'était uniquement si son père vivrait, si Néron s'adoucirait, si la sentence du sénat pouvait être favorable. On l'appelle, et, devant le tribunal des consuls, parurent d'un côté ce père avancé en âge, de l'autre cette fille qui n'avait pas vingt ans, dont le mari venait d'être exilé, réduite à la solitude et au veuvage, et n'osant même lever les yeux sur son père, dont elle se reprochait d'avoir accru les dangers. Quand l'accusateur lui demanda si elle n'avait pas vendu ses parures de mariage et le collier même qu'elle portait, pour employer l'argent à des cérémonies mystérieuses, elle, d'abord prosternée à terre, resta longtemps dans le silence et dans les pleurs; puis, embrassant les autels : « Je « n'ai invoqué, dit-elle, aucun des dieux de l'enfer (1) ; je n'ai « fait aucune imprécation; tout ce que j'ai demandé, dans « mes tristes prières, c'est que ta volonté, ô César, et votre « sentence, pères conscrits, me conservât un père bien-aimé. « J'ai donné pour cela mes parures, mes riches étoffes, tous « les ornements de mon ancienne fortune, de même que, si « on me l'eût demandé, j'eusse donné mon sang et ma vie. « Qu'ils vous expliquent ce qu'ils sont et quel est leur métier, « ces hommes que je n'avais jamais vus auparavant. Pour « moi, je n'ai nommé le prince que parmi les dieux; et même « mon malheureux père ne l'a point su; si c'est un crime, je « suis seule coupable. » Soranus l'arrête comme elle parlait encore, s'écrie : « qu'étrangère aux reproches qu'on fait à son « père, et aux accusations qui ont fait condamner son mari, « elle n'est coupable que de trop de tendresse et de filiale « piété. Quel que doive être son propre sort, il demande que « sa cause et celle de sa fille ne soient pas confondues. » Il courut alors dans les bras de sa fille qui s'avançait vers lui, quand les licteurs se mirent entre eux deux et les séparèrent. »

Avec Thraséa fut condamnée l'élite de son parti : à la

(1) Nullos impios deos.

mort, la malheureuse Servilie et Soranus, ami de Thraséa, qu'un délateur avait particulièrement « réclamé comme son accusé ; » à l'exil, Helvidius, gendre de Thraséa, et Paconius. Ce dernier attendait en paix sa sentence : — « On te juge au sénat, lui dit-on. — Bonne chance, répondit-il ; mais voici la cinquième heure, allons aux exercices. » L'exercice fini, on lui annonce qu'il est condamné : — « A l'exil ou à la mort? — A l'exil. — Et mes biens? — On te les laisse. — Allons dîner à Aricie (1). » — La journée des délateurs fut belle : deux d'entre eux eurent 5,000,000 sesterces (1,270,000 fr.) de récompense, l'autre 1,200,000 et des honneurs (2).

Le stoïcisme avait ses traîtres : Soranus fut condamné sur la déposition d'un Egnatius, stoïcien hypocrite acheté par Néron. Il avait ses amis ardents : un témoin parla si fortement en faveur des accusés qu'il fut puni par la confiscation et par l'exil; le jeune Rusticus, qui fut plus tard martyr de sa croyance, fut à peine détourné par Thraséa d'user en sa faveur des prérogatives oubliées du tribunat. Ni ce courage, ni cet esprit d'association ne s'étaient vus sous Tibère. Cependant Thraséa, prêt à mourir, désespérant de l'avenir de sa cause, dit à Rusticus : « Ma vie est finie, je n'abandonnerai pas la ligne que j'ai toujours suivie; toi, tu commences ta carrière, ton avenir n'est pas engagé; réfléchis bien avant de décider, en un temps comme celui-ci, quelle route tu suivras. »

Ainsi, la famille impériale avait été noyée dans le sang, le christianisme était oublié dans les Catacombes, la Rome nouvelle avait été vaincue avec Pison, la Rome stoïque avec Thraséa ; et, depuis que Néron avait retrouvé sous ses pieds le fonds solide de la Rome impériale, le sol foulé par Tibère et Caïus, toute son intimité le poussait sans fatigue et sans relâche dans cette voie roulante de la proscription.

C'est ici peut-être l'occasion de nous arrêter un moment, et de considérer ce qu'était devenue cette politique impériale

(1) Epictète, in Arrian. 1. 2. — (2) Tacite, Annal. XVI. 24. 35.

dont j'ai fait voir les fondements jetés par Tibère (1). Depuis son époque, le monde avait marché. Avec la même soif d'argent et de vengeance, il y avait plus de passions à assouvir, plus de rancunes et de prétentions subalternes, que Tibère aurait dominées et qui dominaient son successeur. Un Tigellin et une Poppée exerçaient chacun pour son compte ce droit de mort, que Séjan avait payé si cher.

Répéterai-je d'ailleurs ce que j'ai déjà dit de la folie des dépenses impériales et de la pauvreté du trésor quand les délations ne le remplissaient pas ? Tibère, ce vieil avare, aurait bien pu, lui, se passer des délateurs (2) ; le magnifique Néron, qu'aurait-il pu faire sans eux ? Tibère, sombre, défiant et jaloux, se souciait assez peu de plaire au peuple de Rome ; Néron, fantasque, prodigue, voluptueux, avait le caprice de bien traiter son peuple et lui faisait la cour. Il fallait bien que, de part ou d'autre, des sources nouvelles vinssent enfler le modeste budget de l'empire ou le budget du prince (car, distincts par la loi, le budget de l'état (*ærarium*) et la liste civile (*fiscus*) se confondaient par le fait) (3). Il fallait bien que les ressorts de la tyrannie fussent autrement tendus que sous Tibère ; qu'on allât plus droit au fait ; que, plus pressé d'en finir, on supprimât ces longs emprisonnements que Tibère aimait, et ces solennelles assises du sénat par lesquelles il faisait passer ses victimes.

Mais ce n'était pas non plus l'aveugle tyrannie de Caïus : celle de Néron, plus intelligente, savait choisir. Il fallait un titre pour être distingué par elle : un nom illustre, une grande fortune, un peu de gloire militaire surtout et quelque popularité auprès des soldats (Néron ne craignait rien autant que son armée) (4); quelques restes d'habitudes romaines,

(1) V. plus haut pag. 234 et suiv. — (2) V. plus haut, pag. 277.

(3) « Le sénat ordonna.... que les biens de Séjan, distraits du trésor, appartinssent au fisc, comme si cette distinction avait quelque importance (*tanquàm referret*) » Tacite, Annal. VI. 2. — (4) V. Tacite, XIV. 57. 60, et ailleurs.

quelques velléités de stoïcisme. Un Sylla pauvre était accusé et proscrit; un affranchi opulent était empoisonné. Pallas mourait parce qu'il était trop riche et vivait trop vieux (1); Torquatus, petit-fils d'Auguste, parce qu'il se ruinait et que, pour sortir d'affaire, il devait nécessairement conspirer (2). Un Crassus, riche et noble, avait un double droit à l'attention des délateurs (3). De tels hommes étaient gens à distinguer.

Avait-on approché la personne de César? tenait-on par quelque lien à sa famille ou à son palais? Alors le danger était grand. Il n'est pas un lien de parenté, dit Suétone, que Néron n'ait violé par quelque crime (4). Son père et son frère adoptifs, sa mère et ses deux femmes, Antonia sa parente et sa sœur d'adoption, Sénèque et Burrhus ses deux précepteurs; voilà des victimes que j'ai déjà nommées. Plautius, parent des Césars, et que Néron soupçonnait d'être l'amant et le complice d'Agrippine, périt avec des circonstances qui font horreur. Un fils de Poppée, Rufius Crispinus, jeune enfant qui, dans ses jeux, disait-on, faisait le général et le monarque, éveilla les inquiétudes de son beau-père, et Néron ordonna à ses esclaves de le pousser à la mer, pendant qu'il s'amusait à pêcher. Le frère de lait de Néron, Cécina Tuscus, l'inquiéta aussi, par l'audace qu'il avait eue de se baigner dans des bains destinés au seul César; il en fut quitte pour l'exil.

Étiez-vous même affranchi de César? Le poste était glissant: vous étiez un trop digne et trop important personnage. Le crédit et la fortune étaient descendus d'un degré; les simples esclaves avaient l'oreille de l'empereur, et les affranchis périssaient.

Mais n'était-on ni affranchi, ni patricien, ni trop riche, ni trop illustre, ni trop actif et trop important, ni trop proche et trop redouté de César? On avait des chances pour échapper.

(1) Quia immensam pecuniam diuturnâ senectâ detineret. Tacite. XIV. 65.
(2) Tacite. XV. 35. — (3) Tacite, Hist. I. 48. — (4) Suét., in Nerone. 35.

Il y eut même un consulaire illustre, qui, à force de s'effacer, parvint à vivre (1). Néron ne faisait rien d'inutile ; il ne proscrivait pas sans quelque suspicion ; il y eut des proscrits de médiocre importance qu'il se contenta d'exiler. Sa tyrannie était autrement raisonnée que celle de Caïus.

Elle était aussi plus large et moins minutieusement légale que celle de Tibère. J'ai déjà montré que tout le despotisme des empereurs reposait sur des traditions républicaines. Il n'était pas une des libertés de l'ancienne Rome dont Tibère n'eût fait un instrument de servitude. Ainsi, l'accusation populaire, le point d'honneur, et, comme dit Tacite, la gloire des inimitiés ; ainsi les honneurs rendus à l'accusation, les récompenses qu'on lui décernait ; toutes ces habitudes républicaines, maniées habilement et transformées par Tibère en habitudes monarchiques, avaient enfanté les délateurs, l'espionnage universel, l'accusation sournoise et cachée, soufflée en secret par le prince, soutenue en public par le délateur, payée par la loi. Tant les institutions humaines sont par elles-mêmes peu de chose ; tant elles font peu ce qu'elles veulent faire ; tant il est vrai que la loi peut s'assouplir et se prêter à tout quand la conscience ne la force pas à se roidir !

Seulement Néron interprétait le droit républicain plus libéralement que son grand-oncle ; il avait de plus habiles procureurs. Il savait franchir certaines rubriques de palais (comme disait en son temps Robespierre), certaines vétilles légales qui eussent arrêté Tibère. Toute parole, tout fait dénoncé constituait un crime de lèse-majesté (2).

(1) « Memmius Régulus vécut protégé par son repos, parce que la gloire de sa race était nouvelle et que sa fortune n'attirait pas l'envie. » Tac. XIV. 47. Et ailleurs, en accusant le délateur Régulus, on lui dit : « L'exil de ton père, le partage de tes biens entre les créanciers, ta jeunesse qui t'éloignait encore des honneurs, tout cela te mettait en sûreté. Néron n'avait rien à craindre, n'attendait rien de toi. » Tacite, Hist. IV. 42.

(2) Instituit ut lege majestatis tenerentur facta dictaque omnia, quibus modo delator non deesset. Suét., in Nér. 32.

La victime était-elle considérable? craignait-on un peu de sympathie pour elle? On avait la délation et le sénat, toutes les formes solennelles de la procédure. Le sénat, d'après les institutions républicaines traduites en monarchie par Auguste, tenait lieu du peuple, et jugeait les crimes politiques. César se cachait dans l'ombre, se taisait, ne venait pas même à la séance, couvert par les délateurs et par la loi.

La victime, au contraire, était-elle moins à redouter? l'urgence était-elle plus grande? Il n'était pas besoin de délateur, ou bien le délateur allait directement à César et César usait de son droit. César, à titre d'*imperator*, chef suprême de l'armée, avait puissance de vie et de mort, sur tous les citoyens comme soldats; sur tous les étrangers (*hostes*) comme ennemis; sur les chevaliers, qui n'étaient, en principe, que la cavalerie romaine; sur ses affranchis, qui n'étaient que ses serviteurs et les commensaux de sa tente. Quant à la famille impériale, l'empereur était père de famille; il pouvait, selon les Douze-Tables, juger et condamner; Caligula, à l'époque où se fondait cette jurisprudence, adopta le jeune Tibère (1) uniquement pour être en droit de le faire mourir. Quant aux sénateurs, ils devaient tant à César; ils pouvaient bien souffrir une légère extension de sa puissance. Ces prérogatives de la justice personnelle du prince avaient été établies par Auguste; Tibère les avait exercées dans ses assises de Caprée; un mot de Caïus donnait la mort; Claude, qui, dans sa fureur de juger, « attirait tout à lui, se faisait le seul magistrat, et faisait sa volonté la seule loi du monde (2), » Claude, qui jugeait et condamnait jusque dans sa chambre à coucher, avait rendu irréfragable cette règle de la justice domestique de César. L'empereur pouvait donc au besoin se cacher ou se faire voir, ne se fier qu'à lui-même ou pren-

(1) Philon, de Legat. Suét., in Calig. 23. Dion. LIX.

(2) Cuncta legum et magistratuum munia in se trahens princeps, materiam prædandi patefecerat. Tacite. XI. 5.

dre le sénat comme instrument, le délateur comme bouclier.

Ce métier de bouclier de César était, du reste, un chanceux métier. Selon la loi républicaine, nul n'avait charge d'accuser, tous en avaient le droit; et pour que les crimes ne restassent pas trop souvent impunis, il avait fallu intéresser l'accusation. La loi adoptait donc l'accusateur; elle le choisissait même par la voix du juge, lorsque plusieurs se présentaient à la fois (1); elle promettait des récompenses à son dévoûment (2) : mais aussi elle l'en rendait comptable jusqu'au bout. Elle le tenait pour bon citoyen; mais elle le tenait aussi pour son ministre, obligé d'accomplir sa tâche et de poursuivre son accusé jusqu'à la sentence. Dès que l'accusateur avait souscrit la demande (*subscriptio*) par laquelle il déférait au juge le nom de l'accusé (*nomen deferre*) (3), la loi veillait sur lui et le tenait sous sa main; elle lui faisait jurer la vérité de son accusation; elle exigeait qu'il donnât caution de sa persévérance. S'attendrir, avoir pitié, pardonner, ne pas mener à fin sa colère, c'étaient des faiblesses qui n'étaient pas souffertes (4). N'avons-nous pas vu Tibère faire ramener de Ravenne un accusateur qui désertait sa cause (5)? Tout au plus, en certains cas, du consentement de l'accusé, l'accusateur pouvait-il obtenir du juge la radiation des poursuites (6). Ce n'est pas assez, la loi épiait ses démarches; elle soupçonnait une trahison occulte, elle craignait une *pré-*

(1) C'est cette sorte de jugement préliminaire qu'on appelait sous la république *divinatio*. *V.* le discours prononcé en pareille occasion par Cicéron, afin d'être admis comme accusateur de Verrès : Divinatio in Verrem. 20 et ibi Ascon. Gellius. II. 4.

(2) Cicér., de Invent. II. 37. Dion. LVIII. 14. XL. 52. Tacite, Ann. XX. 30. Loi 5 Cod. ad Legem Juliam majestatis. Loi 2 C., de Falsâ monetâ.

(3) Fragmentum leg. Serviliæ. VIII. Cicéron ad fam. VIII. 8. § 3. Ascon., in Corn.

(4) Loi 15. D. ad. S. C. Turpilianum. Lois 2 et 4 C., de Calumniâ.

(5) *V.* page 244.

(6) *Abolitio.* *V.* Paul. Sent. V. 17. Loi 1. 10. 18. D. ad S. C. Turpilianum. *V.* aussi les deux codes, de Abolitionibus.

varication (1) (c'était le mot de la langue légale), un secret abandon de la cause qu'il soutenait en public : ni tout haut ni tout bas, il ne pouvait se repentir. Il fallait que la sentence intervînt, que le juge prononçât, qu'il y eût un coupable ou un calomniateur ; car la calomnie, à son tour, était punie comme la prévarication. Tel était le droit de la république, revu et fortifié par les Césars (2).

Comprenez dès lors que la situation du délateur était glissante. Aussi n'était-ce pas toujours par un libre choix qu'on devenait délateur ; c'était une charge qu'imposait César, et l'on accusait souvent pour sauver sa tête (3). Souvent aussi les accusations étaient réciproques; on accusait pour se défendre, et le plus puissant des deux avait raison du plus faible (4). — Comprenez que la fortune du délateur, comme toute fortune du reste, était sans cesse en péril. Presque toujours obscur et pauvre à son début (5), souvent une première fois condamné et avec peine rentré en grâce, il grandit d'autant plus vite, qu'en fait d'honneur il n'a rien à perdre ; il compte ses victoires, il fait trophée de tel sénateur réduit au suicide, de telle fille des Césars dont il a fait verser le

(1) *Prævaricari*, avoir des varices aux jambes... marcher de travers; jouer un double jeu.

(2) Sénatus-cons. Turpilianum (an 59), sous Néron, assimile la prévarication à la calomnie. Tacite. XIV. 41. *V.* Digeste et code, ad senatus-cons. Turpilianum. — Digeste, de Prævaricatoribus. Paul. loc. cit.

(3) *V.* les reproches que, sous le règne de Vespasien, on adresse à Régulus : « Pardonnons à ceux qui ont accusé les autres pour ne pas être eux-mêmes accusés. Mais toi, Néron ne t'a pas contraint; ta cruauté n'a pas été la rançon de tes dignités ou de ta vie. » Hist. IV. 42. Et un peu plus loin, on loue « Rufus qui, riche et célèbre par son éloquence, n'avait jamais, sous le règne de Néron, accusé personne. » *Ibid.* 43.

(4) « Romanus avait secrètement accusé Sénèque comme complice de Pison, mais Sénèque, plus puissant que lui, lui renvoya la même accusation, et Romanus fut vaincu. » Tacite, Annal. XIV. 65.

(5) *V.* ci-dessus, page 239 et la note. « Domitius Afer accusa Quintilius dont il avait déjà fait condamner la mère. Longtemps pauvre, il avait bientôt dissipé les fruits de son triomphe et se préparait à de nouveaux crimes. » Tacite, Annal. IV. 66.

sang, de tel consulaire poussé à la guerre civile. Il parle au sénat, et le sénat le redoute (1); le sénat en lui livrant sa victime le récompense de l'avoir demandée; une éclatante accusation lui vaut 1,000,000 ou 1,500,000 sesterces (2). Si la victime était belle, la confiscation opulente, l'accusation dangereuse, il comptera par cinq ou six millions (3). (J'ai cité deux fortunes de délateurs qui s'élevèrent jusqu'à 300,000,000 sesterces (4)). La fortune ne lui suffit pas : prétures, sacerdoces, places d'honneur au théâtre, quelle récompense le sénat peut-il refuser, tremblant encore devant la sentence qu'il vient de rendre, et devant l'accusateur qu'il couronne (5)? Les clients encombrent sa porte; ses esclaves arrogants et durs repoussent rudement la foule (6); les rois et les villes lui demandent son amitié; un cortége de courtisans effrayés le suit partout; le monde entier répète son nom (7).

Mais — le vent change, le sénat s'enhardit. Ce perpétuel accusateur est accusé à son tour : les vengeances se réunissent, les amers souvenirs pleuvent sur lui. Avec cette atroce éloquence dont il a donné des leçons, on lui jette à la face le nom de ses victimes; toutes les familles qu'il a décimées se lèvent et lui redemandent les têtes sanglantes de leurs parents. Rappelez-vous ces énergiques et sanguinaires invectives qui, après le 9 thermidor, tombaient sur les terroristes : vous retrouvez dans Tacite le même style et le même

(1) Tacite, Annal. XIII. 42.

(2) « Crispinus eut 1,500,000 sest. (381,000 fr.) et les insignes de la préture. Vitellius fit voter encore 1,000,000 de sest. (254,000 fr.), pour Sosibius comme précepteur de Britannicus et conseiller de Claude.» Tacite, Annal. XI. 4. Ils avaient dénoncé deux chevaliers coupables d'avoir eu des rêves de mauvais augure pour l'empereur. V. ci-dessus, p. 339.

(3) V. ci-dessus, les récompenses accordées aux accusateurs de Thraséa. Régulus, pour avoir accusé Crassus, eut 7,000,000 de sest. (1,780,000 fr.) et un sacerdoce. Tacite, Hist. IV. 42. — (4) Tacite, de Oratoribus, 8.

(5) Un affranchi qui avait accusé son maître eut pour sa récompense une place au théâtre. Tacite, Ann. XVI. Sur les récompenses des délateurs, V. encore ci-dessus, page 238. — (6) Sénèque, de Irâ. III. 37. — (7) Tacite, de Orat. 8.

langage ; c'était sans cesse et tout à la fois un 31 mai et un 9 thermidor. César qui poussa le délateur, César dont l'humeur est inégale, l'oublie ou l'abandonne ; ou bien aussi, César est mort et son successeur s'inquiète peu de soutenir l'homme qui a servi d'instrument à son père. — « Mais Claude m'a contraint, crie ce malheureux ; je n'ai fait qu'obéir à mon prince. — J'ai lu, dit froidement Néron, j'ai lu dans les mémoires de Claude mon père, que jamais il n'a forcé personne à devenir accusateur. — Messaline l'a voulu, » s'écrie alors l'accusé, qui ne peut démentir ni le César vivant, ni le César mort. — « Messaline ! lui dit-on, oses-tu donc t'avouer l'instrument des vengeances de cette prostituée ? Complice du crime, tu en goûtes les fruits, et tu veux en rejeter la honte sur un autre. » Le sénat prononce le bannissement, la confiscation, sinon la mort ; et ces grandes existences se sont presque toutes achevées dans l'exil (1).

Et quelques années plus tard, sous le règne d'un prince modéré, sous Vespasien, Tacite nous montre un poëte comparant sa vie modeste et paisible à la vie agitée des orateurs : « Tu me nommes, dit-il à son interlocuteur, Crispus et Marcellus ; qu'y a-t-il donc de si désirable dans leur fortune ? Est-ce la crainte qu'ils inspirent ou celle qu'ils ressentent ?

(1) Extraire de Tacite la biographie des principaux délateurs :

Sous Auguste et Tibère : Cassius Sévérus, exilé une première fois en Crète, s'y fait détester par son éloquence hargneuse et accusatrice ; relégué sur le rocher de Sériphe, il y meurt dans la misère (Tacite, Ann. I. 71. IV. 21. 59. Suét., in August. 56. in Calig. 16. De Rhetoribus. Hieronymus, in anno 32. Sénèq., Controv. III. præf. Tertul., in Apologet.), orateur habile, fondateur de la nouvelle école (Tacite, de Orator. 19. 26), mais malveillant et « avide d'inimitiés. »

Sous Tibère : Romanus Hispo. (Tac., Ann. I. 74. Sénèque, Controv. V. 34). — Q. Haterius (senex fœdissimæ adulationis), orateur célèbre (Tacite, Ann. I. 13. II. 33. III. 57. IV. 61. VI. 4. Sénèque, Controv. IV, præf. Epist. 40. Suétone, in Tib. 29. — Cotta Messalinus, accusateur d'Agrippine, veuve de Germanicus, accusé à son tour (Ann. II. 32. IV. 20. V. 3. VI. 5). — Brutidius Niger et Junius Otho (*Id.* III. 66. V. page 239, à la note). — Fulcinius Trio, *facilis capessendis inimicitiis.* Tac., Ann. V. 11. II. 28. III. 10. 19. Il est contraint de se tuer. VI. 4. 6. 38.

Sous Tibère et sous Caligula : Domitius Afer (Ann. IV. 52. 66. XIV. 19). Consul en

Faut-il les envier, parce que, sollicités chaque jour, ils offensent ceux mêmes dont ils servent les désirs? parce qu'engagés dans les nœuds d'une vie de courtisan, jamais le prince ne les trouve assez serviles; le peuple, jamais assez indépendants? Leur grande puissance, qu'est-ce donc? Le crédit d'un affranchi vaut le leur. Quant à moi, puissent les douces muses, comme dit Virgile, me conduire dans leur sanctuaire et à leurs sacrées fontaines, loin de ces inquiétudes, de ces soucis, de cette nécessité de faire chaque jour quelque chose contre ma conscience! Que le Forum désormais, avec sa folie et ses périls, que cette renommée, toujours pâle d'épouvante, ne me fasse plus éprouver ses angoisses! Que jamais, ni le bruit des solliciteurs à ma porte, ni les paroles d'un affranchi haletant, ne hâtent mon réveil! Que je n'aie jamais besoin, pour veiller aux chances de l'avenir, de faire de mon testament un gage de sûreté pour ma tête! Que jamais je n'aie trop de fortune pour pouvoir la laisser à qui je voudrai, lorsque viendra le jour que les dieux ont fixé pour moi! Que je descende au tombeau, non pas hideux et flétri, mais souriant et couronné de fleurs, sans qu'il soit besoin, pour les derniers devoirs à me rendre, ou de consulter le sénat, ou d'implorer la pitié du prince (1)! »

l'an 39. (Sa lutte oratoire contre Caligula. Ci-dessus, page 290. Suétone, in Calig. 26. Dion.)

Sous Claude : Suilius, d'abord exilé, accusateur de Valérius Asiaticus, ses fraudes et sa perfidie, meurt en exil. (V. page 344.) Annal. IV. 31. XI. 1. 5. XIII. 42. 43. J'emprunte plus haut quelques traits au récit de son procès.

Sous Néron : Cossutianus Capito, condamné d'abord pour péculat, rentre au sénat; gendre de Tigellin et accusateur de Thraséa. Ann. XIII. 28. XIV. 48. 46. XVI. 14. Hist. IV. 44.

Sous Néron et les princes suivants : Aquilius Regulus, accusateur des Crassus, accusé sous Vespasien. Tacite, Hist. IV. 42 et suiv. — Eprius Marcellus, l'un des accusateurs dans le procès de Thraséa, commence lui-même par être accusé de péculat; vivement attaqué sous Vespasien. Ann. XII. 4. XIII. 33. XVI. 22. 28. 33. Hist. IV. 16. 43. de Orat. 5. 8. — Vibius Crispus : Ann. XIV. 28. II. 10. Hist. IV. 41. 43. Suét., in Domit. 3. — Exemples de châtiments infligés aux délateurs. Tacite. IV. 36. 71. VI. 4. 10. Ann. XII. 42. XIII. 33. 42. Hist. IV. 44. — (1) De Orat. 13.

Voilà pour les délateurs et la justice solennelle. Quant à la justice domestique, sa marche était simple. Caligula cause avec Canius, disciple des philosophes qui ose ne pas être de son avis ; à la fin de l'entretien : « Pour que tu ne te fasses pas illusion, lui dit-il, j'ai donné ordre qu'on te menât au supplice (*duci te jussi*). — Grâces te soient rendues, excellent prince ! » — Et le philosophe rentre chez lui, reste libre et tranquille une dizaine de jours ; puis, comme il faisait une partie d'échecs, un centurion, menant après lui une bande de condamnés, s'arrête devant sa porte et l'appelle. Canius se lève, prend le centurion à témoin qu'il a gagné la partie, se joint au funèbre cortége, et va, suivi de ses amis, causant avec eux, jusqu'au lieu où s'exécutent les arrêts de la justice de César (1).

Sous Néron plus promptement encore, l'épée ou le poison alla droit au but. Un avertissement donné par le tribun, une heure de répit et le choix de la mort, étaient les formalités ordinaires. Rome et César s'accordaient pour aimer cette liberté du suicide ; c'était une politesse de l'empereur pour le condamné, une façon d'être particulièrement miséricordieux. C'était surtout un privilége de la famille impériale : lorsque Caligula fit mourir son cousin le jeune Tibère, il défendit qu'on touchât à cette personne sacrée ; il fallut que le centurion, à qui ce jeune homme tendait la tête, l'aidât à placer la pointe de l'épée sur sa poitrine, et lui enseignât comment on devait s'y prendre pour bien se tuer.

Si le condamné était paresseux à mourir, Néron envoyait ses chirurgiens « traiter le malade (2). » Mais au reste César en général était ponctuellement obéi, et l'on se gardait bien de vivre quand il vous ordonnait de mourir. Souvent même on l'entendait à demi mot ; une disgrâce était comprise comme un ordre de mort, et l'ordre s'exécutait (3). On avait

(1) Sénèque, de Tranquillitate animi. 14. — (2) Suét., in Ner. 37.

(3) « Tibère avait remis à un autre temps les charges sacerdotales destinées aux

renoncé au suicide par la faim, qui servait à gagner du temps, et laissait des chances ; c'était bon quand on espérait quelque chose du lendemain : mais la justice de Néron ne se fût pas accommodée de cette lenteur. On adopta comme la mort la plus douce le bain chaud et le coup de lancette dans les veines ; ce fut le suicide à la mode.

Je me sers du terme de mode en un si horrible sujet et ce n'est pas sans un motif. Il est vrai ; pour quelques disciples des philosophes, pour ceux qui croyaient à l'avenir de leur cause, la mort pouvait être un sacrifice destiné à fructifier au profit de la génération suivante. Le parti qui avait eu son chef en Rubellius Plautus, son représentant au palais en la personne de Sénèque, son modèle en Thraséa, en eux tous, ses martyrs, ce parti, qui devait lutter trente ans encore contre l'esprit impérial, pouvait avoir quelque prétention à ne pas mourir inutilement. Aussi quand la sentence était prononcée, quand il ne s'agissait plus que de prévenir l'épée du centurion par une mort qu'on croyait plus libre, la fin de ces hommes était solennelle et sévère. Ils mouraient en causant avec le philosophe Démétrius « de la nature immortelle des âmes, et de l'opinion des sages sur la séparation entre le corps et l'intelligence (1). » Sénèque et Thraséa faisaient une libation de leur sang à Jupiter libérateur (2). Canius Julius allait au supplice, *son philosophe* à ses côtés : « Vous me demandez, disait-il à ses amis, si l'âme est immortelle. Je vais le savoir, et, si je le puis, je reviendrai vous le dire (3). »

Mais pour tous les autres, qu'était-ce que le suicide ? Bien que Néron le conseillât par clémence et qu'on le pratiquât par habitude, il n'était même plus utile. Les jurisconsultes

deux Blæsus. Puis il les considéra comme vacantes, et les donna à d'autres. Les deux disgraciés comprirent que c'était là un ordre de mort, et ils obéirent ». Tac., Ann. VI. 40.

(1) Ainsi, Thraséa à ses derniers moments. Ann. XVI. 34. Et Pétrone au contraire, comme Tacite le remarque : non de immortalitate animi et sapientium placitis. XVI. 19. — (2) Ann. XV. 64. XVI. 34. — (3) Sénèq., de Tranquillitate. 14.

de la couronne avaient trouvé un remède légal à cette facilité ancienne d'assurer, par une mort volontaire, son héritage à ses enfants : le proscrit qui se tuait était évidemment ingrat envers Néron, et l'ingratitude envers le prince était un infaillible moyen de nullité contre le testament (1). Le suicide était donc seulement affaire de bienséance et de point d'honneur : on tenait à périr de sa main plutôt que de celle d'autrui. Silanus, allié de la famille impériale, se débat sous le glaive du centurion, et lutte seul et nu contre les soldats armés, pour ne pas renoncer à son privilége « et ne pas laisser à un meurtrier vulgaire la gloire de lui donner la mort (2). » Lucain, que je citais tout à l'heure, et que l'on peut appeler le poëte du suicide, après avoir déploré « que ces grands exemples de mort volontaire n'aient pas instruit la lâcheté des nations, » arrive ensuite, en homme qui ne sait ce qu'il veut, à souhaiter que « la mort soit refusée aux lâches et que le suicide soit un privilége du courage (3). » Ce déclamateur républicain n'a autre chose au cœur que cette vanité triste et impie qui s'attachait à la mort volontaire.

Il ne faut pas se faire illusion sur le prétendu courage des suicides romains. Ces hommes si jaloux des droits du bourreau, si empressés de mettre à profit la clémence impériale qui leur permettait le choix de la mort, ces hommes presque toujours n'avaient cessé de trembler durant leur vie ; ils avaient, comme je ne sais quel consul, baisé les pieds de César ; ils avaient, comme un Vitellius, sollicité l'insigne honneur d'ôter les pantoufles de Messaline ; ils avaient caressé les affranchis, avaient été les courtisans, et parfois les infâmes courtisans d'un délateur ; ils avaient dénoncé leurs complices,

(1) Suét., in Ner. 32.

(2) Tacite, Ann. XVI. 9. Ne relinqueret percussoribus gloriam ministerii.

(3) Mors, utinam pavidos vitæ subducere nolles,
Sed virtus te sola daret !... Pharsale. IV.

ou, comme Lucain, accusé leur mère; ils n'avaient reculé devant aucune bassesse ni aucune turpitude, tant qu'ils avaient eu l'espérance de vivre. Mais le moment fatal une fois arrivé, la mort une fois inévitable, ils prenaient leur parti de la mort; ils préféraient un coup de canif dans l'artère à un coup d'épée sur la nuque : voilà tout. Leur courage était de suivre la mode.

Il y a plus : cet effort de courage ne dépouillait pas même leurs derniers moments de toute servitude. Si le proscrit laissait après lui un enfant qu'il aimait, s'il voulait qu'une faible part de son bien restât dans sa famille, il fallait en faire une large à Néron et à Tigellin (1); c'est ce qu'on appelait « pourvoir à l'avenir de ses enfants (2) ». Les legs ne suffisaient pas, il fallait la flatterie ! Les testaments des proscrits étaient remplis de misérables éloges de leurs bourreaux, et, à l'heure même de la mort, les malheureux n'échappaient pas à la servilité universelle !

Il fallait la flatterie : il fallait encore la délation; il fallait que des dénonciations posthumes allassent marquer une nouvelle proie à la colère toujours renaissante de Néron (3). N'y en eût-il pas eu, Tigellin, armé du cachet des victimes et maître de leurs papiers, aurait bien su en trouver. Ainsi les morts tremblaient, priaient, flattaient, dénonçaient, comme l'avaient fait les vivants. Regardez cela, et comprenez quels beaux résultats produisait pour la liberté et la dignité du genre humain cette accoutumance du suicide; comprenez aussi ce que c'est que l'habileté de la civilisation combinée avec toute la férocité de l'état barbare, et où nous

(1) Ainsi Pison. Tacite, Ann. XV. 59. Mais Pétrone : ne codicillis quidem, *quod plerique pereuntium,* Neronem aut Tigellinum, aut quem alium potentium adulatus est. XVI. 19. Mella, au contraire, « lègue une forte somme à Tigellin et à Cossutianus, son gendre, afin de sauver le reste (*quò cætera manerent*). » Tacite, Ann. XVI. 17.

(2) *Liberis consulere,* V. Ann. XVI. 11. C'est à ces craintes que Tacite fait allusion dans le passage cité plus haut, page 472, *nec incertus futuri testamentum pro pignore scribam,* — et ce qui suit. De Orat. 13. — (3) Ainsi Mella. Tacite, XVI. 17.

en serions, si un certain événement *fortuit* n'eût dérangé la marche naturelle et progressive du monde dans cette voie de lumières sans vertu !

Ainsi allait le monde sous le clément empire de Néron. Depuis le jour où le stoïcisme, cet opposant unique, ce seul parti constitué dans l'empire, cette seule exception à l'esprit de dissociation introduit par Tibère, avait succombé dans la personne de Thraséa (an 66), depuis que silencieux et exilé, il semblait perdu pour jamais, il n'y devait plus y avoir que triomphes pour Néron. Thraséa n'était pas mort, que, des portes du sénat où elle avait attendu la sentence, la foule courait aux portes de la ville pour y recevoir le roi d'Arménie, venant rendre hommage à l'universelle suzeraineté de César. Le Parthe Tiridate, à la honte des armées romaines, avait chassé d'Arménie le prince vassal de Néron, et Néron laissait Tiridate en paix, dans l'espérance d'une belle fête. En effet, à force de négociations et de prières, grâce à la crainte qu'inspirait Corbulon, Tiridate se décida à reconnaître la suzeraineté romaine, à déposer son diadème au pied de la statue de Néron, en s'obligeant à venir le reprendre de ses mains. Il arrive donc par terre après un voyage de neuf mois (la religion des Mages lui défendait de souiller même d'un crachat les eaux sacrées de la mer (1)). Il traverse toute l'Italie à cheval, entouré de ses enfants, des princes parthes ses neveux, et de trois cents cavaliers ; sa femme est à cheval auprès de lui, le visage caché par un casque d'or. Toutes les villes le reçoivent en triomphe aux frais de Néron, et surtout à leur détriment. Chaque jour de son voyage coûte 800,000 sesterces (203,000 fr.), s'il faut en croire Suétone, qui lui-même semble à peine le croire.

Néron, qui est venu au-devant de lui à Naples, le conduit à Rome. Rome illuminée, ornée de guirlandes, conspire tout entière pour la fête qui se prépare. Au milieu du Forum est

(1) Pline, Hist. nat. XXX. 2.

rangé par tribus le peuple, portion du spectacle, en toges blanches, couronné de lauriers; sur les degrés des temples, les prétoriens avec leurs armes étincelantes. Le toit des maisons est couvert de spectateurs. Le théâtre de Pompée est doré tout entier; un *velarium* de pourpre, semé d'étoiles d'or, au milieu duquel est l'image de Néron conduisant un char, en écarte les ardeurs du soleil; aussi ce jour fut-il appelé la *journée d'or*. Dès le matin, Néron, en habit de triomphe, vient s'asseoir sur sa chaise curule. Tiridate s'agenouille devant lui, et le peuple, façonné aux acclamations solennelles, le salue d'une clameur si grande, que le Barbare en est épouvanté. « Seigneur, dit ce roi d'Orient au citoyen de Rome Œnobarbus, le descendant d'Arsace, le frère des rois parthes vient se reconnaître ton esclave; tu es mon dieu, et je suis venu t'adorer comme j'adore le soleil, le dieu invaincu, Mithra. Tu es mon destin et ma fortune. » Néron reprit : « Tu as eu raison de venir me demander la couronne; ce que n'ont pu tes frères ni ton père, je te fais roi, afin que l'univers sache que j'ôte et donne les royaumes. » Tiridate alors monte près du trône, baise les genoux de Néron, qui lui ôte sa tiare et lui met le diadème (1).

Tiridate repartit avec 100,000,000 sesterces (25,400,000 fr.) donnés par Néron (ce rusé Barbare avait su se faire payer son hommage), n'en méprisant pas moins le prince qu'il avait vu jouer sur le théâtre, ou bien courir sur l'arène avec l'habit vert et le bonnet des cochers. Ce qui nous étonne aujourd'hui l'étonnait lui-même : il ne comprenait pas que l'âpre soldat, le vieux Romain, Corbulon, restât l'humble sujet de ce comédien; la royauté despotique de l'Orient elle-même ne lui avait pas révélé le secret de l'incompréhensible asservissement des Romains. « Tu as, dit-il à César, un bon serviteur dans Corbulon, » mot dont Néron ne comprit pas l'ironie.

(1) V. Dion. LXIII. Suét., in Nerone. 13. 30. Pline, Hist. nat. XXX. 2. XXXIII. 3.

Mais Rome a vu assez de fois les triomphes de Néron. La Grèce, patrie des arts, a besoin de lui comme lui d'elle. Chaque jour des députés de ses villes viennent lui apporter des couronnes pour des combats où il n'a pas combattu; il les admet à sa table; il chante devant eux : ingénieux et servile, l'esprit grec sait trouver encore des formes d'adulation nouvelles quand Rome croit les avoir toutes épuisées, et Néron, enchanté, s'écrie : Seuls les Grecs savent entendre, seuls ils sont dignes de mes talents et de moi! — Une fois déjà, il a été sur le point de partir pour la Grèce : il parcourait les temples, faisant ses adieux à ses parents les immortels, lorsqu'il s'assit, et, saisi d'une faiblesse subite, ne put se lever qu'avec peine. Effrayé de ce présage, il déclara qu'il lui en coûtait trop de s'arracher à l'amour de son peuple. — Mais aujourd'hui quel présage troublerait sa félicité? Son affranchi Hélius sera assez bon pour gouverner Rome, et suivre tranquillement la voie toute tracée des proscriptions. Hélius a tous les pouvoirs de Néron, il versera le sang; Polyclète s'emparera des biens : Rome peut se consoler de l'absence de César.

Que la Grèce donc se réjouisse, son prince lui arrive! Ce n'est pas seulement son cortége habituel de mille voitures, ces buffles ferrés d'argent, ces muletiers revêtus de magnifiques étoffes, ces coureurs, ces cavaliers africains avec leurs riches bracelets et leurs chevaux caparaçonnés (1). C'est de plus une armée entière, assez nombreuse pour vaincre tout l'Orient si elle était composée d'hommes; soldats dignes de leur général, qui ont pour arme la lyre du musicien, le masque du comédien, les échasses du saltimbanque. Que la Grèce se réjouisse! Un hymne chanté par Néron vient de saluer son rivage; le maître du monde lui donne toute une année de joies et d'incessantes fêtes; les jeux d'Olympie, les jeux Isthmiques, tous ceux qui se célèbrent à de longs intervalles

1) Suéton c. 30.

seront réunis dans ces douze mois. Néron peut bien changer l'ordre établi par Thésée et par Hercule (1).

Ainsi il parcourt (an 67) toutes ces villes homériques, servilement abaissées aujourd'hui sous la royauté d'un Osque ou d'un Sabin. Il s'élance dans toutes les lices, prend part à tous les combats, toujours vainqueur. Même à Olympie, où, sur un char traîné par dix chevaux, le maître du monde s'est d'abord laissé tomber dans la poussière, puis s'est trouvé trop ému de sa chute pour continuer la lutte ; il n'en a pas moins, à la fin de la course, proclamé, comme d'ordinaire (car il est lui-même son héraut) : « Néron César, vainqueur en ce combat, donne sa couronne au peuple romain et au monde qui est à lui ! » Ni aujourd'hui, ni dans le passé, Néron ne doit avoir de rival : les statues des vainqueurs d'autrefois sont renversées, traînées dans la boue, jetées aux latrines. L'athlète Pammenès, après de nombreuses victoires, vit retiré, vieux, affaibli ; que Pammenès reparaisse dans la lice : Néron prétend lui disputer ses couronnes; après l'avoir vaincu, il aura alors le droit de briser les statues de Pammenès. Malheur à qui est condamné à être son adversaire ! Vaincu d'avance, il n'en est pas moins exposé à toutes les manœuvres d'un inquiet rival ; Néron l'observe, cherche à le gagner, le calomnie en secret, l'injurie en public, lui jette des regards où la menace n'est que trop éloquente. Un jour (faut-il en croire Dion?), certain chanteur, trop plein de sa gloire, s'oublie jusqu'à chanter mieux que Néron ; le peuple lui-même (comme autrefois à Rome, au milieu d'une lecture de Lucain, malgré la présence et la jalousie de Néron, des applaudissements s'élevèrent et perdirent le poëte), le peuple artiste de la Grèce écoute ravi ; quand tout à coup, par ordre du prince, les acteurs qui jouaient avec ce malheureux le saisissent, l'adossent à une colonne, et lui percent la gorge avec leurs stylets.

(1) V. Sur le voyage de Néron en Grèce, Suét. 22. 24. Dion. LXIII. Philostrate. V. 2. 3.

A Corinthe, César, qui ambitionne toutes les gloires, se rappelle le projet plusieurs fois essayé de la coupure de l'isthme; entreprise gigantesque dont la nature a toujours refusé le succès à l'industrie humaine, et que semblait interdire une superstitieuse terreur. Devant les prétoriens rangés en bataille, Néron sort d'une tente dressée sur le rivage, harangue ses soldats, chante un hymne à Amphitrite et à Neptune, reçoit en dansant, des mains du proconsul, un pic d'or, en frappe trois fois le sol, et recueille quelques grains de poussière qu'il emporte dans une hotte, aux acclamations de tout le peuple. Des milliers d'hommes travaillèrent après lui, soldats, esclaves, condamnés, six mille prisonniers juifs envoyés par Vespasien, bannis ramenés du lieu de leur exil (et parmi eux le philosophe Musonius), criminels sauvés de la mort pour venir concourir au grand œuvre de l'empereur. En soixante-quinze jours, on avait ouvert un canal de quatre stades, la dixième partie du travail, lorsque tout à coup vint l'ordre de s'arrêter (1). Hélius rappelait à Rome son souverain; une conjuration s'y tramait, disait-il. — Tu devrais plutôt souhaiter, lui répondait Néron, non que je revienne promptement, mais que je revienne digne de Néron. » Il fallut qu'Hélius vînt lui-même en sept jours pour l'arracher à ses triomphes (2).

Néron fait donc ses adieux à la Grèce; il la proclame libre, exempte d'impôts; il enrichit les juges qui l'ont couronné. Il est vrai qu'il l'a ruinée par son passage, qu'il a pillé ses temples, qu'il lui enlève cinq cents de ses dieux; qu'il a dépouillé les riches, trop heureux encore lorsqu'il ne les a pas fait mourir; que l'absence du spectacle, la paresse à applaudir, le défaut de dilettantisme, sont devenus des crimes capitaux. — Mais Rome, sa patrie, est-elle donc mieux traitée? Chaque courrier d'Hélius apporte la nouvelle d'une exécution.

(1) V. Dion. *Ibid.* Suét. 19. Pline. IV. 4. Lucien, in Nerone. Josèphe, de Bello. III. 36. Philost., in Apoll. IV. 8. — (2) Philost. *Ibid.* Dion. *Ibid.* Suét. 25.

Néron, de son côté, fait de temps en temps mourir quelqu'un des bannis qu'il rencontre ou des suspects qu'il a emmenés avec lui. Deux frères meurent, dont l'union fraternelle parut au meurtrier de Britannicus une conspiration patente.

A son retour de Grèce, Néron manqua périr dans une tempête. Un instant, en Italie, on crut à son naufrage, et on s'en réjouit ; joie dont il sut bien se venger (1). Cependant le sénat, tout en tremblant de le voir revenir, le rappelait de toute l'effusion de son dévouement, et ordonnait pour lui plus de fêtes qu'il n'y a de jours dans l'année. Naples l'oisive, comme l'appelait Horace, la ville de ses débuts, le reçoit la première. A Rome, après un étalage de dix-huit cents couronnes qu'il a rapportées de Grèce, on voit venir, sur le char triomphal d'Auguste et à côté du musicien Diodore, Néron en chlamyde semée d'étoiles d'or, l'olivier olympique sur la tête, et dans sa main droite le laurier des jeux pythiens: après lui, sa claque théâtrale, ses Augustani, au nombre de cinq mille, à la brillante parure et aux cheveux parfumés, qui se proclament les soldats de son triomphe. Une arcade du grand cirque est abattue pour son passage ; à droite et à gauche des victimes sont immolées à sa divinité ; la terre est semée de safran ; on jette sur sa route des oiseaux, des fleurs, des rubans de pourpre, des dragées ; le sénat, les chevaliers, le peuple, lui acclament en mesure : « Vive le vainqueur d'Olympie ! le vainqueur des jeux pythiens ! César Néron, nouvel Hercule ! César Néron, nouvel Apollon ! seul, dans tous les siècles, il a vaincu dans tous les jeux (2) ! »

C'était bien un triomphe ! Une dernière conspiration avait été découverte et punie ; le temple de Janus était fermé ; Corbulon, qui avait vaincu l'Orient, appelé en Grèce par de flatteuses paroles, avait reçu l'ordre de se donner la mort, et s'était tué, regrettant sa fidélité trop confiante, et disant : « Je l'ai bien mérité (3). » Que pouvait encore redouter Néron?

(1) Suét. 25. — (2) Suét. *Ibid.* Dion. *Ibid.* — (3) Dion. *Ibid.*

Quel autre César avait eu Rome aussi bas sous ses pieds? Qu'était le triste et vieux Tibère, homme étranger à toutes les joies du pouvoir? Qu'était le grossier Caligula, qui, après avoir, pendant trois ans au plus, joué quelques farces royales et guerrières, s'était laissé misérablement égorger dans une salle de bain? Qu'était l'imbécile Claude, machine à diplômes et à jugements, auprès du virtuose, de l'orateur, du poëte, du lutteur, de l'universel Néron, depuis douze ans maître du monde? Si quelques âmes à part protestaient, par un courage inutile, en faveur de la dignité humaine, jamais le grand nombre n'avait mis le front aussi bas dans la poussière que devant l'élève de ces deux femmes perdues, Lépida et Agrippine, devant ce cerveau mal organisé qui n'eut le sens vrai d'aucune chose, ce gamin déifié, Néron.

Serait-ce l'or qui pourrait lui manquer? Si le trésor s'épuise, si les chicanes fiscales, suprême expédient des empereurs besogneux, si de lourdes amendes contre les testateurs ingrats qui n'auront rien légué à César, si de nouveaux impôts sur les successions des affranchis (1), si toutes ces ressources sont insuffisantes, les dieux lui viendront en aide. Un Africain a rêvé que, sous son champ, il voyait d'immenses cavernes pleines de lingots d'or, trésors de la reine Didon que la Providence gardait pour César. Une flotte entière est partie pour recueillir ces richesses; tout un peuple de soldats et d'ouvriers tourne et retourne le champ de l'Africain. D'avance les poëtes chantent la gloire de Néron, pour qui les dieux font naître, dans le sein de la terre, l'or tout purifié; et Néron, dans sa foi au songe, jette avec plus de profusion que jamais les minces trésors, que ce trésor colossal va remplacer. — Quand, après bien des recherches, l'or ne se trouva pas, le songeur n'eut d'autre ressource que de se donner la mort (2).

Les dieux manquent de parole. Les délateurs nous consoleront de la désobligeance des dieux; la concentration que,

(1) Suétone, in Nerone. 32. — (2) Suét. 30.

dans les derniers temps de la république, a reçue la propriété territoriale, est merveilleusement favorable au genre de perception qu'exercent les délateurs. Les vastes domaines ont perdu l'Italie, dit Pline, ils perdent les provinces, et le supplice de six grands propriétaires a rendu Néron possesseur de la moitié de l'Afrique (1). Il a payé 7,000,000 sesterces le délateur qui a fait condamner un Crassus ; quelles richesses ne lui a donc pas rapportées la condamnation de ce Crassus?

Aussi Néron crie largesse ! Néron est de tous les empereurs le plus magnifique. Largesse au peuple ! Néron n'oublie pas son peuple qui l'applaudit de si bon cœur au théâtre! Largesse surtout aux amis de César ! A toi, gladiateur, la maison de ce consul ! A toi, joueur de flûte, le patrimoine de ce triomphateur (2) ! Accourez, favoris, courtisans, pantomimes, conviés au banquet de la confiscation ! Tenir des comptes, c'est une économie sordide. Jeter l'or sous ses pas, c'est la grandeur (3) ! Les esclaves mêmes de César ont des vergers, des piscines ; un d'eux, qui a été intendant d'armée, s'est racheté au prix de 13,000,000 sest. (3,302,000 fr.) (4). Durant son règne, Néron aura distribué à ses amis 560,000,000 de fr., et ses amis, ses fidèles imitateurs, en auront, au moment de sa mort, dissipé les neuf dixièmes (5).

Et quelque chose pourtant manque à Néron. Cette passion de l'impossible, dont j'ai tant parlé, n'est pas seulement une passion des Césars ; c'est une passion des Romains ; chacun dans sa sphère subit ce fatal instinct. Tout le labeur d'une civilisation de cinq ou six siècles, en Grèce, en Italie, en Orient, n'a abouti qu'à faire rêver de plus chimériques rêves à quelques centaines d'oisifs romains, à leur inventer des infamies nouvelles, à nourrir d'aliments nouveaux une curiosité insatiable, un égoïsme surhumain, un matérialisme

(1) Latifundia perdidère Italiam, jàm et provincias. Pline. XVIII. 6.
(2) Suétone. 30. — (3) *Ibid.* — (4) Pline. VII. 39.
(5) Tacite, Hist. I. 20 (2,200,000,000 sesterces).

transcendental! Cette passion de l'impossible sera surtout celle de Néron : rien ne le touche comme grand et beau, mais comme inouï, et, dans le sens latin du mot, comme *monstrueux*. C'est une persuasion et une plénitude de sa toute-puissance, qui essaie pourtant si, à quelque combat, elle peut être vaincue : organisation après tout misérable et puérile, à qui il fallait un tel pouvoir pour s'élever même dans le mal; nature cruelle, faute de pouvoir être forte; gigantesque, faute de savoir être grande!

Qu'est-ce pour lui que la profusion et le luxe? Ne mettre jamais deux fois le même habit, pêcher avec des filets dorés et des cordons de pourpre, jouer 400 sesterces sur chaque point de ses dés (1), avoir pour ses histrions des masques, des sceptres de théâtre tout couverts de perles : c'est être riche; et voilà tout. Ses amis, par son ordre, ne lui donnent-ils pas des festins où l'on dépense pour 4,000,000 sesterces en couronnes de soie parfumées (2)? Poppée n'avait-elle pas des mules ferrées d'or, et 500 ânesses ne la suivaient-elles point partout pour remplir de leur lait la baignoire où son teint venait chercher la fraîcheur? N'est-ce pas Othon qui lui enseigna, à lui César, à parfumer la plante de ses pieds? et lorsque la veille, Othon, soupant chez César, avait eu la tête aspergée de parfums précieux, le lendemain, César, soupant chez Othon, ne voyait-il pas de tous côtés des tuyaux d'ivoire et d'or verser sur lui une vaporeuse et fragrante rosée (3)? Le faste et la grandeur courent les rues de Rome.

Que même Néron soit le premier artiste de son siècle; que des autels fument partout en l'honneur de sa belle voix, qui, malgré tant de soins et d'études, malgré un esclave sans cesse debout auprès de lui pour l'avertir de ménager ce don précieux, est fausse, sourde et fêlée; que Néron joue tous les rôles, de héros ou de dieu, d'homme ou de femme, même de

(1) Suétone. 30. — (2) Suétone. 27. — (3) Pline. Hist. nat. XXXIII. 11.
(4) Plutarq., in Galbâ.

femme grosse ou en mal d'enfant, si bien qu'on demande : « Que fait l'empereur? — L'empereur accouche. » Que même, faute d'autre, il rencontre parfois une ambition plus digne ; qu'il envoie à la recherche des sources du Nil (1); qu'il médite une expédition contre l'Ethiopie ; qu'une armée se prépare à aller aux portes Caspiennes soumettre les peuples inconnus du Caucase; que déjà, sous le nom de phalange d'Alexandre, une légion d'hommes de six pieds (2) soit enrôlée : tout cela, c'est talent, c'est pouvoir, c'est chose qui appartient à l'homme.

Mais lui, il est dieu! Le sénat lui décerne des autels « comme s'étant élevé au-dessus de toute grandeur humaine (3). » Le sénat à qui la divinité coûte peu l'a bien décernée à Poppée que Néron tua d'un coup de pied, et à cette enfant au maillot, fille de Poppée (4). Néron est dieu ; le peuple tue des victimes sur son passage (5). Il est dieu : les poëtes le lui redisent avec cet excès de déclamation et d'hyperbole dont peut être capable une âme servile et une poésie dégradée : « Lorsque, ta carrière achevée en ce monde, tu remonteras tardif vers la voûte céleste,... soit que tu veuilles tenir le sceptre des cieux, soit que, nouveau Phébus, tu veuilles donner la lumière à ce monde que n'affligera pas la perte de son soleil, il n'est pas de divinité qui ne te cède sa place, et la nature te laissera prononcer quel dieu tu veux être, où tu veux mettre la royauté du monde.... Ne te place pas à une des extrémités de l'univers; l'axe du monde perdrait l'équilibre et serait entraîné par ton poids. Choisis le milieu de l'éther, et que là le ciel pur et serein n'offusque d'aucun nuage la clarté de César!... »

Ainsi parlait Lucain, le philosophe, l'admirateur de Pompée et de Caton, au temps où Néron lui laissait lire ses poëmes

(1) Sénèque, Quest. nat. VI. 8. — (2) Pline. V. 13. Suétone. 19.
(3) Tanquàm humanum fastigium egresso. Tacite. XV. c. ult. — (4) Suétone. 13.
(5) V. Ann. XV. 23. XVI.

en public. Plus tard, il est vrai, lorsque sa poésie fut confinée dans le silence du cabinet, il déclama contre la divinité des tyrans, blâma la lâcheté des peuples qui leur obéissent (1), et conspira avec Pison pour le renvoi de son dieu à l'Olympe. Au moins la flatterie délicate d'Horace voilait-elle, sous un nuage de poésie mythologique, ce qu'avait de révoltant la divinité de son Auguste; mais quelle turpitude que cette adulation des basses époques de l'empire, sans mesure et sans pudeur, d'autant plus qu'elle est sans talent et sans foi, outrant tout parce qu'elle ne croit à rien, et mettant d'autant plus volontiers l'homme à la place de la divinité, qu'elle ne vénère pas la divinité!

Aussi Néron croit-il à sa divinité. Un naufrage lui enlève des objets précieux : « Les poissons, dit-il, me les rapporteront. » Le monde plie si profondément sous ses lois! « les princes ses prédécesseurs n'ont jamais connu tout ce qui leur était permis de faire (2). » L'art a su le servir d'une façon si miraculeuse! « ce qu'il a ordonné ne peut être impossible (3); » et un Grec, homme d'esprit, qui a promis à Néron de s'élever sur des ailes, se fait nourrir dans le palais en attendant qu'il devienne oiseau (4).

Les merveilles de la Maison d'Or ne suffisent plus à Néron. Il faut que Rome s'étende jusqu'à l'embouchure du Tibre, et qu'un vaste canal mène les flots de la mer battre les vieilles murailles de Servius Tullius; il faut qu'une piscine immense, couverte d'une voûte et bordée de portiques, s'étende de Mi-

(1) *V.* ci-dessus, page 457.

(2) Negavit quemquam principum scisse quod sibi liceret. Suétone, in Nerone. 37.

(3) Nil non fieri posse quod jussisset. Caligula également « ne souhaitait rien tant que ce qu'on lui disait impossible. » Suétone.

(4) Dion, Chrysost., Orat., 21. Dans ses jeux, un homme qui voulut imiter Icare, succomba au premier effort, tomba auprès de Néron et le souilla de son sang. Suétone. 12. Comparez aussi avec ces faits les traditions sur Simon le Magicien, sa comparution devant Néron, en présence des apôtres, sa prétention à s'élever dans les airs par une puissance surnaturelle, sa chute, d'après les saints Pères et les récits analogues chez les Rabbins.

sène au lac Averne, et serve de réservoir aux eaux chaudes de Baïa ; il faut que de là, un canal de 160 milles (53 lieues), assez large pour le passage de deux grands navires, aille, à travers des terres arides, de hautes montagnes et le sol détrempé des marais Pontins, joindre le port d'Ostie : entreprise ruineuse dont la postérité reconnaîtra à peine les vestiges.— César, dit Suétone, a une passion, mais une passion étourdie, de gloire et d'immortalité (1). Il a égalé Apollon par son chant, le Soleil par son talent à conduire un char ; il veut être Hercule, et un lion est préparé (bien préparé sans doute), qu'aux premiers jeux de l'arène il doit, seul et sans armes, assommer de sa massue ou étouffer en ses bras (2).

L'humanité lui pèse, l'ordre naturel le fatigue ; « cet amateur de l'incroyable (3) » ne trouve rien d'assez monstrueux pour lui. Un saltimbanque se montre à lui, qui fait métier comme les bateleurs de nos foires de manger de la chair crue et de dévorer tout ce qu'on lui présente : c'est de la chair humaine, ce sont des hommes vivants que Néron veut lui donner à déchirer (4). D'autres promettent à Néron qu'ils feront d'un homme une femme, d'une femme un homme, et Néron les croit, Néron leur propose une récompense (5).

Quant aux dieux ses frères, il n'est pas de jour où son orgueil ne les insulte, où sa faiblesse ne tremble devant eux. Au scandale de Rome et au risque de la fièvre, il se baigne dans l'eau sacrée de la fontaine Marcia : mais il redoute les songes ; les présages le rendent pâle. Il a longtemps adoré la déesse Syrienne ; mais elle tombe en sa disgrâce, il la souille de son urine. Il profane l'oracle de Delphes, il viole une vestale : mais une petite statue de jeune fille, talisman donné par un homme du peuple, a remplacé Astarté disgraciée ; et, comme peu après, une conspiration s'est décou-

(1) Suét. 55. Immortalitatis perpetuæque famæ cupido, verùm inconsulta.
(2) Suétone. 53. — (3) Ut erat incredibilium cupitor. Tacite, XV. 42.
(4) Suétone. 37. — (5) Dion Chrysost. *Ibid.*

verte, Néron fait d'elle le plus grand de ses dieux, lui sacrifie trois fois par jour, lui demande la science de l'avenir (1).

Mais ce que l'impiété ne lui fera point braver, ce que la superstition ne pourra écarter de lui, c'est l'ombre d'Agrippine qui le poursuit avec les fouets et les torches des furies. Aux portes d'Athènes le souvenir du parricide Oreste et des Euménides vengeresses de son crime, aux portes de Lacédémone le nom de l'austère Lycurgue l'a arrêté ; il n'a osé entrer dans ces deux villes. A Delphes, l'oracle l'a comparé aux Alcméon et aux Oreste, meurtriers de leur mère; et, dans sa colère, Néron a confisqué les terres du dieu, fermé l'ouverture souterraine par où la prêtresse recevait l'inspiration : bizarre mélange d'audace et de crainte ! Le sénat le félicite et le monde l'adore ; mais, lorsqu'il est venu à Eleusis et qu'il a entendu le héraut écarter de ces mystères, révérés encore, les impies et les scélérats, le matricide s'est humblement retiré sans oser demander l'initiation.

Il tourne les yeux vers l'Orient, dont les sciences occultes sont pour ce siècle un objet de craintive curiosité. Tiridate lui a amené des magiciens. La divination par l'air, par le feu, par les étoiles, par les haches, par les lanternes, l'évocation des morts, le colloque avec les enfers, il veut tout apprendre d'eux. Avec eux, il conjure l'ombre d'Agrippine, lui offre des sacrifices, immole des hommes à leurs expériences, curieux et ardent à cette étude, autant même qu'il le fut à celle du chant (2) ; tant il voudrait faire violence à la nature et s'élever au-dessus des lois de l'humanité ! Mais la magie n'est qu'une chimère ; le crime de Néron est de ceux que l'antiquité déclare inexpiables et pour lesquels, en effet, elle ne sait pas d'expiation.

Pour en finir, voilà ce qui gouverne le monde ; voilà le couronnement suprême de cette société, — une perpétuelle orgie, monstrueuse et pourtant vulgaire ; — un Sénécion,

(1) Suétone. 56, Tacite. XIV. 22. — (2) Pline. XXX. 2, Suét. 34.

compagnon des ignobles farces du pont Milvius ; l'histrion Pâris ; la courtisane patricienne Poppée ; le cordonnier Félicion ; le Triboulet de cette cour, le fou bossu Vatinius ; Othon le futur empereur, souvent fouetté par son père, présenté à Néron par une vieille affranchie du palais qu'il a fait semblant d'aimer parce qu'elle était en crédit (1) ; les Sporus et les Doryphore, hommes que notre langue ne sait pas nommer ; — et surtout, l'ordonnateur de toutes les fêtes et de tous les supplices, l'homme d'esprit de cette cour, le conseiller suprême de Néron, le chef de ses délateurs, l'intime compagnon de ses débauches (2), Tigellin préfet du prétoire, dont la statue est au Forum en habit triomphal pour avoir vaincu le complot de Pison : — toute cette fastueuse valetaille du palais, qui court la nuit, brisant les boutiques et insultant les femmes ; qui, assise sur des vaisseaux garnis d'or et d'ivoire, descend le fleuve en face d'un rivage semé de retraites infâmes et au milieu des appels de la débauche ; qui, à la fin d'un souper de douze heures, se jette de main en main la hache sanglante qui gouverne le monde : — au milieu d'elle, mais non au-dessus, — un personnage flasque et mal proportionné, au cou épais, à la peau tachetée, au ventre proéminent, aux yeux vert-de-mer, louches, clignotants et hagards, avec une coiffure étagée et relevée en chignon derrière la tête, des pantoufles aux pieds, une étoffe épaisse autour du cou, une longue robe de festin, lâche et toute parsemée de fleurs ; une femme en un mot : — cette femme est Néron.

Au milieu de ces joies et de ces grandeurs, pourquoi Néron respecterait-il encore cette fiction de l'ordre républicain, devant laquelle il s'abaissait humblement au début de son règne ? « Pourquoi, lui crie toute cette cour, y a-t-il encore un sénat ? Pourquoi cette vaine pompe de faisceaux et de laticlaves qui ont la prétention de ne pas relever de César ? Pourquoi tant de ménagement et tant de faiblesse ? dit à Né-

(1) Suétone, in Othone. 2. — (2) Ex intimis libidinibus adsumptus. Tacite. XVI. 51.

ron le jeune délateur Régulus, qui, triomphant dès son début de l'illustre famille des Crassus, semble devoir éclipser tous ses prédécesseurs. Pourquoi fatiguer ses délateurs et lui-même à combattre homme par homme, cette aristocratie que d'un mot il peut détruire tout entière (1)? En un jour, ces derniers restes du gouvernement républicain peuvent disparaître; en un jour le sénat peut être effacé : les affranchis de César et les chevaliers romains gouverneront seuls l'empire sous la protection de son divin regard (2). » Tel avait été aussi le projet de Caligula (3); et Néron trahit souvent la pensée de cette révolution sanglante : à son arrivée, à son départ, il ne donne plus le baiser aux sénateurs; il ne regarde même pas leur salut, et dans les prières publiques, il n'invoque plus les dieux que pour lui-même et pour le peuple (4).

Mais cette pensée ne va pas encore s'accomplir. A travers les nuages de sa divinité, Néron sent la faiblesse profonde de son pouvoir; il se doute qu'il est « appuyé sur des étais chancelants; il sent trembler sous lui le faîte d'où il voit le monde à ses pieds (5)! » Le moment approche où ses prétoriens vont lui apprendre que « l'épée une fois tirée, appartient au soldat et non au chef (6). » Le monde le soutenait tout en le subissant; pour que Néron tombât, le monde n'avait qu'à se retirer. Remarquez l'expression de Suétone et des autres historiens : « Après l'avoir souffert près de quatorze ans, le monde le quitta (7); » mot qui, vous allez le voir, raconte à lui seul la chute de Néron.

(1) Tacite, Hist. IV. 42

(2) Suétone. 37. — (3) Suétone, in Calig. 49, et ci-dessus, page 303.

(4) Suétone. 17.

(5) . . . . . Tremulo quàm culmine cuncta
Despiceret, staretque super titubantia fultus.

Lucain, qui veut ici parler de Jules César, peint admirablement la position des empereurs.

(6) Scit non esse ducis, strictos, sed militis, enses. Lucain, Phars. V.

(7) Suét. 40. Tacite, Hist. I. 4. Eutrop.

§ IV. — CHUTE DE NÉRON.

D'où la ruine de Néron pouvait-elle venir? Le parti stoïque s'était reconnu impuissant à la guerre civile; le suicide ou l'exil en avait fait justice. Dans le complot de Pison, la Rome nouvelle s'était montrée si lâche et si peu fidèle à elle-même, qu'elle ne pouvait plus rien tenter. Les forces vives de l'empire, quelles étaient-elles? Disons ce qu'étaient le sénat, le peuple, l'armée, les provinces.

Le sénat d'abord. — Ce qu'a été et ce qu'est même encore la chambre des lords dans la Grande-Bretagne, le sénat le fut sous la république : l'aristocratie constituée en pouvoir légal, le faisceau des anciennes familles fortifié chaque jour par l'étroite et cordiale association de familles nouvelles. Le sénat n'était que par l'aristocratie, et l'aristocratie était par elle-même. Aussi les plus grands démocrates de Rome, Marius et César, ne pensèrent pas à dissoudre le sénat, et j'ai lu de même dans un écrivain radical, que, si la chambre des lords était supprimée, l'aristocratie y gagnerait en puissance plus qu'elle n'y perdrait.

Au contraire, ce qu'était autrefois notre chambre des pairs, un grand et vénérable conseil, non une des forces vives de la nation, le sénat le fut ou à peu près sous les empereurs. J'ai dit (1) le secret de ce qui lui restait de puissance, comment il nommait aux magistratures, et se recrutait par elles. De cette façon il avait sous lui tout un ordre de fonctionnaires, un système entier de gouvernement, qui, légalement au moins, dépendait de lui. De cette façon encore, il maintenait dans son sein une hérédité qui, alors comme sous la république, était de fait, jamais de droit. Il y avait donc et des

(1) V. ci-dessus, pag. 251 et suiv. V. aussi sur tout ce qui suit, pag. 167 et suiv., pag. 276 et suiv., 352 et suiv., 407.

familles sénatoriales (1), devant qui s'ouvrait la voie des honneurs officiels; et des familles nouvelles qui se hasardaient à y prétendre, qui se risquaient à devenir illustres et qu'acceptait le sénat pour remplir les vides nombreux de l'aristocratie ancienne.

Ainsi les grands noms, de même qu'autrefois, étaient comme de droit au sénat; les vertus, les talents, les renommées y arrivaient. Nulle part ne se trouvait une telle réunion de personnes illustres de toutes manières. Mais comme l'aristocratie dont le sénat avait été le centre était sans vie et sans unité, ce grand corps ne reposait sur rien; il n'était plus, pour parler le style d'aujourd'hui, la traduction légale d'un fait réel; c'était une assemblée d'hommes plus ou moins notables, non une puissance. Malgré l'antiquité de son nom et ses siècles de souvenirs, il n'eut, sous l'empire, qu'une action médiocre dans les grandes crises; plus puissant aux affaires qu'aux révolutions, plus fait pour un utile service que pour une résistance hardie.

Et si, quant à la valeur morale, il y a eu une différence infinie entre le sénat de Rome et le nôtre; si le sénat fut servile, adulateur, sanguinaire par lâcheté, tandis que, remarquable au contraire par son caractère moral, la chambre des pairs a su être courageuse pour ne pas verser le sang; cette différence n'est que la mesure exacte de la différence qui existe entre cette époque et la nôtre. Nous méprisons le sénat romain, et notre vertu le condamne : le sénat romain était cependant honoré de son siècle; il était le symbole de ce qu'il y avait encore de morale par le monde. Se rapprocher de lui était signe de vertu chez un empereur; le menacer, indice du despotisme. Comme celle de Sénèque et de Bur-

(1) Ainsi Tacite : « Julius Montanus, de famille sénatoriale (senatorii ordinis), mais qui n'avait pas encore commencé la carrière des honneurs » (en d'autres termes, qui ne siégeait pas au sénat). Ann. XIII. 25, et bien des passages pareils. « Nondùm senatoriæ ætatis. Nondùm honorum ætatem adeptus, » etc.

rhus, sa probité lâche et imparfaite, conseillère honnête des princes aux jours de leur vertu, gémissante et peureuse adulatrice en leurs mauvais jours, fut encore à cette triste époque le triste drapeau des honnêtes gens.

Mais cinquante ans de servitude depuis Tibère, sa pauvre et impuissante tentative après la mort de Caligula, treize années consécutives de peur et de sanguinaire obéissance envers Néron, tout cela avait trop abaissé le sénat pour que de son sein une révolution pût venir. Parlons du peuple. Le peuple, ou pour mieux dire les prolétaires de Rome étaient sous les Césars, comme sous la république, les vrais privilégiés de l'empire. La *frumentation,* cette institution admirable pour assurer contre le travail la dignité du citoyen, la *frumentation* n'avait pas cessé de pourvoir à sa subsistance; les empereurs y mettaient même du luxe. Le parcimonieux Tibère donnait aux marchands deux sesterces par boisseau pour faire baisser le prix du blé (1); Néron le faisait descendre à trois sesterces, et, au moment même où la tempête venait de détruire trois cents navires chargés de grain, faisait jeter au Tibre tout le blé gâté des greniers publics (2). — Des distributions d'argent (*congiaria*) se faisaient encore dans les grandes occasions. Néron donna une fois jusqu'à 400 sest. (101 fr.) par tête (3). — Les impôts pesaient à peine sur ce peuple: comme citoyen romain, il échappait à l'impôt direct (4); comme prolétaire, à l'impôt sur les successions (5), par lequel Auguste avait cherché à remplacer l'impôt sur les biens. Les autres taxes, le vingtième des affranchissements (6), le droit

(1) Tacite, Annal., II. 87. — (2) *Ibid.*, XV. 18, 39. Le prix moyen du *modius* était au moins de quatre sesterces, ce qui revient à 11 fr. 50 l'hectolitre.

(3) Caligula donna 300 sest. (Suét., 17. M. S. Vindob.); Claude, en 798, autant (Dion. LX. M. S. Vind.); quelques-uns reçurent jusqu'à 1,000 sest. En 804, un autre *congiaire* (Tacite, X. 11. 41). Néron en donna trois (Tac. XIII. 31. M. S. Vind. et les médailles qui portent *Cong. dat. pop.*). Sur les libéralités d'Auguste, *V.* ci-dessus, p. 174. — (4) *V.* ci-dessus, page 181. — (5) Vicesima hæreditatum. *V.* page 188.

(6) Vicesima manumissionum. *V.* Tacite, Ann. XIII. 31.

sur les ventes publiques (1), les droits de douanes (2) devaient peu l'atteindre. Les droits sur la consommation établis par Auguste, réduits par Tibère, portés à l'excès par Caligula (3), finirent par disparaître devant la clameur du peuple (4).

Les rigueurs impériales menaçaient rarement le prolétaire : c'étaient « les riches jardins d'un Sénèque, c'était le palais des Lateranus qu'envahissaient au matin les cohortes prétoriennes pour y chercher un proscrit ; les soldats de Néron n'allaient guère dans un grenier troubler le sommeil du pauvre (5). » Les 300,000 souverains de la Rome républicaine avaient donc facilement accepté César, comme successeur de l'aristocratie ancienne. César ne payait-il pas les charges de l'hérédité ? Ne donnait-il pas comme le sénat de l'argent et du blé ? N'avait-il pas des jeux et des triomphes ? N'élevait-il pas des thermes ? N'amenait-il pas des aqueducs ? Quel privilége manquait des libertés républicaines ? Si Caligula, dans ses folies impériales, avait quelquefois inquiété le peuple, Caligula lui avait donné de magnifiques festins, et plusieurs jours de suite lui avait jeté de l'or du haut de son palais (6). Claude l'avait laissé paisible ; Néron le comblait. Non-seulement il lui faisait la grâce de monter sur le théâtre, de danser et de chanter pour lui : non-seulement à ses fêtes, il lui jetait des milliers de billets, loterie grandiose où gagnait tout le monde, qui de riches étoffes, qui des tableaux, un che-

(1) Centesima auctionum. Suétone, in Calig. 16. Dion. LIX. 19. — (2) Portoria.

(3) Centesima rerum venalium. Tacite, Ann. I. 78. II. 42. Vectigal eduliorum. Suét., in Cal. 40. Vectigal macelli. Pline, XIX. 19.

(4) Nullum macelli vectigal majus Romæ clamore plebis incusantis apud omnes principes donec remissum portorium mercedis hujus. Pline. *Ibid.*

(5) Temporibus diris igitur jussuque Neronis
Longinum et magnos Senecæ prædivitis hortos
Clausit, et œgregias Lateranorum obsidet ædes
Tota cohors. Rarus venit in cœnacula miles. Juvénal. Sat. X. 15.

(6) Suét., in Caio, 17. 37. — 247 hommes périrent dans cette foule selon le M. S. de Vienne.

val, un esclave; où les moins heureux avaient pour consolation du blé, des oiseaux rares, des plats recherchés; où les gros lots étaient des perles, des pierres précieuses, des lingots, que dis-je, un navire, une maison, une terre (1)! Néron abolissait des impôts (2); Néron, au début de son règne, à son époque de sagesse et de parcimonie à la façon de Louis XII, Néron, dans un bel accès de miséricorde financière, pensa même à supprimer tout impôt indirect : il fallut toutes les prudentes admonitions du sénat pour lui faire maintenir l'équilibre entre le budget des recettes et celui des dépenses (3). Néron avait des prétentions comme financier; il attaquait la prodigalité de ses prédécesseurs qui n'avaient jamais su mesurer leur dépense au revenu, et lui, disait-il, avait trouvé moyen de faire, au profit de ses sujets, une économie annuelle de 60 millions de sesterces (4).

Ces mouvements de générosité fiscale étaient passagers, il est vrai. Les publicains étaient là pour y mettre bon ordre. Un moment arrêtée dans son cours, la marée montante des impôts continuait à s'élever. Néron ordonnait que les tarifs jusque-là tenus secrets fussent publics; au bout de quelques années, les tarifs retombaient sous le secret. Néron abrégeait la prescription en faveur des débiteurs, assurait un prompt jugement à ceux qui se plaignaient des violences des publicains; mais les publicains, fermiers de l'impôt, avaient et les besoins de César à satisfaire et leur propre fortune à augmenter; les règlements sages tombaient dans l'oubli; le fisc devait finir toujours par avoir raison (5).

Mais qui souffrait de sa victoire, sinon les provinces? Le provincial qui payait l'impôt pour sa terre, qui ne pouvait entrer en Italie sans subir les exactions de la douane, ce *stipendiaire,* comme on le nommait, livré à la merci du procurateur de César, payait la dîme au peuple de Rome, et entre-

(1) Suét., in Ner. 11. — (2) *Id.* 10. — (3) *Id.* XIII. 50. 51. — (4) *Id.* XV. 18.
(5) Tacite, Annal. XIII. 5.

tenait sa royauté coûteuse. Pour bien comprendre les finances romaines, et ce budget dont nous avons vu le chiffre sous la république bien modique auprès du chiffre de nos budgets (1), il faut, comme le fait un savant écrivain, le comparer à celui des États-Unis. L'empire était, sous un maître absolu, une véritable fédération : des villes, des peuples, des royaumes même, réunis dans son sein, avaient conservé leurs lois, leurs magistrats, leur gouvernement intérieur, leurs dépenses locales, leur budget. Le budget de l'empire, comme celui des États-Unis, devait donc porter un chiffre relativement peu élevé ; mais aussi il devait faire face à peu de dépenses. Le budget de l'empire se dépensait à Rome presque tout entier, et il n'était guère autre chose que la liste civile du peuple de Rome.

Les trois cent mille pensionnaires du sénat, devenus autant d'amis de l'empereur, n'avaient donc pas sujet de se plaindre. Ils voyaient la vie précaire et menacée de l'aristocratie ; ils enjouissaient davantage de leur liberté et de leur repos.

Même après l'incendie de Rome, qui porta un rude coup à la popularité de Néron, il garda toujours des amis. Tacite, dans un passage précieux, divise le peuple de Rome en deux classes (2) : l'une qui vit de son bien ou de son travail, ou bien au contraire, dépend des sénateurs et des chevaliers, est cliente des grandes maisons (3), mange leur pain, pense avec elles ; celle-là n'a pas besoin de César, et par consé-

(1) *V.* p. 342. Avant la victoire de Pompée sur Mithridate, 200,000,000 sesterces (38,810,000 fr.), depuis cette victoire, 550,000,000 (104,801,000 fr.). Remarquez encore que, vers la fin de la république, le revenu de l'état fut diminué — par la libéralité de César qui, pendant son consulat, remit aux publicains qui affermaient les revenus de l'Asie un tiers de leurs marchés, — par sa loi agraire, — par la suppression momentanée des droits de douane, — enfin par les mesures populaires du tribun Clodius, qui, pour donner au peuple le blé gratuit, diminua d'un cinquième le revenu public. *V.* Cicéron, pro Sextio. 25. ad Attic. Epistolæ. II. 1 et 16. Suét., in Cæsare. 20. — (2) Tacite, Hist. IV. 5.

(3) Pars populi integra et magnis domibus annexa, clientes libertique damnatorum et exulum. *Ibid.*

quent le déteste. L'autre partie du peuple a besoin d'un patron, et n'a de patron que César ; elle le craint peu, par conséquent elle l'aime ; « mauvaise valetaille de la cité, amateurs de cirques et de théâtres, hommes couverts de dettes qui se mettent à la solde de la cour (1). »

Ceux-là ont leur franc parler avec l'empereur ; ils ont jusqu'au droit de pleurer Octavie (2). Néron s'éloigne-t-il ? le pain va renchérir, les spectacles vont faire relâche, le peuple gémit de l'absence de Néron (3). Croyez-vous que ces hommes regrettent les journées qu'on leur fait perdre sur les bancs du théâtre ? qu'ils se plaignent des larges *frumentations* au moyen desquelles ils restent les bras croisés sous les portiques ? qu'ils n'aillent pas de grand cœur, lorsque Néron est enrhumé, faire des sacrifices pour sa voix céleste, dont ils peuvent bien se moquer tout bas ? qu'ils gémissent d'être, avec toute la population de Rome, organisés, enrégimentés, disciplinés en claque théâtrale pour l'honneur de l'impérial histrion, applaudissant en mesure, criant *vivat* à point nommé au signal des chefs et sous le fouet des centurions ? Croyez-vous qu'en tout cela ils voient la plus légère atteinte à leur dignité ?

Quelle grandeur et surtout quelle puissance n'a pas à elle des gens qui l'applaudissent, même sans intérêt et de bonne foi ? Au 8 thermidor, il y avait un peuple pour encenser Robespierre à sa fête des Tuileries ; au 9 thermidor, un autre peuple pour le maudire sur l'échafaud de la place Louis XV. Faudra-t-il, en histoire comme en politique, ne faire autre chose que compter les voix ? Cent ou cent cinquante mille lazzaroni à Rome eussent-ils proclamé Néron un grand homme, Thraséa un faquin, le meurtre d'Agrippine une belle action, l'histoire est-elle forcée d'être de leur avis ? Et la tyran-

(1) Plebs sordida, et circo ac theatris sueta, simul deterrimi servorum, aut qui adesis bonis per dedecus Neronis alebantur. Tacite.

(2) Tacite, Annal. XIV. 60. Vulgi questus idcircò minùs timentis.

(3) Tacite, Annal. XV. 36.

nie impériale est-elle justifiée, parce qu'elle s'arrêtait là où elle n'avait que de médiocres profits à faire et d'inutiles vengeances à exercer, parce que habituellement elle ne menaçait pas un homme, s'il n'était sénateur ou chevalier, c'est-à-dire, s'il n'avait à peu près cinq mille livres de rente?

Ce qu'était le peuple de Rome dans l'empire, les prétoriens l'étaient dans l'armée, seuls privilégiés, parce que d'eux seuls on croyait avoir besoin. Le pauvre légionnaire servait, à dix as (1 franc) par jour, trente ans, quarante ans quelquefois, supportait les fatigues de la guerre et les rigueurs du centurion; mutilé, blanchi par l'âge, l'époque de son congé n'était pas toujours celle de sa liberté; ou bien, pour dernière retraite, on lui donnait à cultiver des marécages ou d'arides montagnes (1). Le prétorien, au contraire, vivait à Rome, au milieu des joies et de l'oisiveté de la ville; il avait deux deniers (2 francs environ) par jour, des congés fréquents, le blé à bon marché, et au bout de seize ans il était libre. Puis venaient les circonstances extraordinaires, où l'on avait à payer sa fidélité : Tibère, après la chute de Séjan, lui faisait distribuer mille as (107 francs) par tête (2); Néron, après avoir étouffé le complot de Pison, donnait deux mille sesterces (508 francs) et le blé pour rien (3). A la mort d'un prince, les prétoriens se gardaient de faire un nouvel empereur sans réclamer leur droit de joyeux avénement (*donativum*). Claude, le premier, avait ainsi payé la pourpre 150,000,000 de sesterces (4); Néron ne manqua pas à ce précédent (5). Entre les prétoriens et les empereurs, il y avait donc une vieille habitude de largesse d'un côté, de protection de l'autre : c'était la maison militaire des Césars, la milice, non de l'État,

(1) Ne dimissis quidem finem esse militiæ.... Tacite, Annal. I. 17. 26.

(2) Suétone, in Tib. 36. — (3) Tacite. XV. 72. Suétone. 10.

(4) (39,500,000 de fr.) Il paya par tête, 15,000 sest. Suét., in Claud. 10. Josèphe dit 5,000 dragmes (4,985 fr.). Antiq. XIX. 3. Je compte 10,000 prétoriens.

(5) Tacite, Ann. XII. 69.

mais de la famille ; liée par un peu de cet amour héréditaire pour les princes, qui appartient en propre aux États modernes (1). En un mot, les prétoriens faisaient les empereurs ; le peuple pouvait s'aviser de les défaire : les prétoriens et le peuple étaient le point de mire des Césars, autant que l'étourdissement de leur fortune permettait aux Césars d'avoir une politique.

Restent donc les disgraciés du monde romain : les provinces dans l'empire, dans l'armée les légions. On pourrait n'en faire qu'une seule et même chose ; car, toute puissance étant dans la force matérielle, Rome, c'étaient les prétoriens ; les provinces, c'étaient les légions.

Au commencement de chaque règne, il y avait un instant de faveur pour les provinces. C'était des provinces que l'argent venait, et j'ai dit combien au commencement de leur règne, et quand ils voulaient rester dans les voies régulières, les empereurs avaient besoin de ménager l'argent (2). Les procès contre les magistrats déprédateurs des provinces remplaçaient au sénat les procès contre les ennemis de César ; Tibère, qui fonda toutes ces traditions impériales, se fit même du soulagement des provinces un moyen de succès, et des accusations contre les spoliateurs une transition à ses terribles accusations de majesté (3). Les provinces avaient le droit d'accuser ; elles eurent longtemps celui de rendre des actions de grâces et de décerner des éloges. La réputation de leurs magistrats dépendait de leur rancune ou de leur reconnaissance, et les vieux Romains se plaignaient même qu'on en fût venu au culte et à l'adulation envers elles (4).

(1) Miles urbanus, longo Cæsarum sacramento imbutus et ad deserendum Neronem arte magis et impulsu quam suo ingenio traductus. Tacite, Hist. I. 5.

(2) V. ci-dessus, p. 278.

(3) Sur ces accusations, V. entre autres Tacite, Annal. III. 66. 70. IV. 15. XIII. 33. XV. 20.

(4) Colimus externos et adulamur, dit Thraséa dans le sénat ; V. Tacite, Ann. XV. 20 et suiv. — Loi d'Auguste qui défend de lever des hommes ou des impôts au-dessus

Mais à mesure que le vertige impérial montait à la tête du prince, la peur et la volupté, l'argent à répandre et les têtes à faire tomber, faisaient d'abord négliger, puis opprimer les provinces. On sacrifiait facilement les intérêts éloignés aux passions plus voisines, la Gaule ou l'Espagne au peuple de Rome, les légions aux prétoriens. Quand on avait ajouté aux spectacles et à la paye, que le peuple au théâtre et les cohortes au camp criaient bravo, on se croyait en sûreté.

Peu à peu donc les gouverneurs s'enhardissaient, les abus réprimés se montraient de nouveau. Il fallait des proscrits à César, et la richesse devenait un crime loin de Rome comme dans ses murs (1). Il fallait de l'argent au proconsul, de l'argent pour se faire des amis, pour donner des jeux, pour acheter des éloges et se faire absoudre par l'approbation de quelques créatures des exactions commises envers tous. Les femmes des gouverneurs, violentes, prodigues, pleines d'ambition et d'arrogance, avaient leur palais, leur cour, leur cortége, leurs audiences ; ce qu'il y avait d'hommes mal notés dans la province, se mettaient à l'abri sous la toute-puissance féminine (2).

du chiffre légal; qui ordonne aux magistrats de quitter la province avant l'arrivée de leur successeur et de rester à Rome pendant trois mois, afin de répondre à toute espèce d'accusation. Dion. LIII. 15. LX. 25. — Sénatus-consulte qui rend responsables les magistrats des provinces des délits commis par leurs femmes. Tacite, Ann. IV. 20. Ulpien, Digeste de officio proconsulis : an 54. — Défense de recevoir des présents. Dion. LX. 25. Pline. IV. 9. — Défense de donner des jeux et des spectacles. Tacite, Ann. XIII. 31. Suét., in Nerone. 10 : an 63. — Défense faite aux sénats des villes alliées de délibérer sur des actions de grâces à rendre devant le sénat romain au propréteur ou au proconsul, défense à qui que ce soit de se charger de cette mission. Annal. XV. 20. (Auguste avait déjà défendu de leur rendre des actions de grâces pendant leur séjour dans la province ou pendant les soixante jours après leur départ. Dion. LVI.) — Il était aussi interdit aux magistrats de se marier dans leur province. Loi 38. 57. 63. Digeste, de ritu nuptiarum. Loi 6 au code de nuptiis. — Nul ne pouvait être gouverneur, assesseur ou employé dans la province où il était né. Dion. LXXI. 31. Paul. V. XII. 4. 5. — (1) *V.* entre autres, Tacite. XV. 20.

(2) *V.* Tacite. IV. 20, et surtout la discussion au sénat, lorsqu'on voulut y renouveler la loi ancienne qui défendait aux gouverneurs d'emmener leurs femmes avec eux dans les provinces. Tacite, Annal. III. 33 et 34. *V.* aussi Suét., in Augusto. 24.

Depuis l'incendie de Rome surtout et les déprédations par lesquelles Néron avait fait contribuer le monde à la restauration de sa capitale, le gouvernement de César était impopulaire dans les provinces. Moins gâtées que le peuple de Rome, elles n'étaient pas à la hauteur de la servilité romaine. Tacite nous peint un provincial, homme simple, qui arrive au spectacle à Rome pendant que César chante, reste tout étonné de cet empereur qui joue un rôle et de ce peuple qui l'applaudit, se perd au milieu de cet enthousiasme discipliné, laisse tomber ses mains de fatigue, crie quand il faudrait se taire, se tait quand il faudrait crier, trouble les chefs de claque, et reçoit les coups de canne des centurions (1).

Au milieu des provinces vivaient les légions. Une même défaveur auprès de César ; un séjour de plusieurs années dans les mêmes lieux ; souvent la communauté d'origine (car les légions se recrutaient surtout dans les provinces) (2), rapprochaient les uns des autres les sujets de Rome et ses soldats. Traitées avec une défiante et jalouse attention, éloignées les unes des autres et de Rome (car le centre de l'empire se maintenait presque sans soldats) ; disséminées sur le Rhin, le Danube, l'Euphrate et le Nil, campées au pied de l'Atlas ou enfermées dans la prison maritime de l'île de Bretagne ; les légions enviaient et haïssaient les prétoriens, comme

Juvénal, Sat. VIII. 127. Sénèque fait l'éloge de la femme d'un gouverneur d'Égypte qui, « pendant seize ans qu'elle habita cette province, ne se montra jamais en public, n'admit jamais chez elle un habitant de la province, ne demanda rien à son mari, ne permit pas qu'on fît passer par elle aucune demande. » Ad Helviam. 17.

(1) Tacite. XVI. 5. *V.* dans Josèphe la conduite des différents procurateurs de Judée sous Tibère, Claude et Néron.

(2) *V.* ci-dessus, pages 198, 354, 358, 382. Ajoutez-y ce passage qui prouve et le dégoût général pour le service militaire et l'habitude de faire les levées hors d'Italie : « Tibère émit la pensée de partir pour les provinces. Il donnait pour prétexte le grand nombre de vieux soldats à mettre à la retraite, et la nécessité de remplir par de nouvelles levées les vides de l'armée. Il ne se faisait plus, disait-il, d'engagements volontaires, ou, quand il y en avait, ils ne fournissaient que des soldats lâches ou indisciplinés ; des mendiants et des vagabonds étaient presque les seuls qui entrassent volontairement dans les rangs de l'armée. » Tacite, Ann. IV. 4.

les provinces enviaient et haïssaient le peuple de Rome.

Leur disgrâce était une tradition d'Auguste, qui avait longtemps subi et qui avait appris à craindre la toute-puissance militaire (1). A sa mort elles se révoltèrent et voulurent secouer la rude discipline qu'il avait fait succéder à la discipline indulgente de Jules César : le vieux levain des guerres civiles restait encore dans le cœur de ces vétérans. L'armée de Pannonie chassa ses officiers, réunit ensemble les aigles de ses légions, envoya une députation à Tibère ; elle lui demandait que le temps de service fût abrégé, que la solde fût plus forte, qu'un terme fût mis aux violences des centurions. Une armée en Germanie alla plus loin, sollicita Germanicus son général de se laisser proclamer empereur ; une troisième armée attendait l'événement, prête à se révolter, et le général qui la commandait ne craignit pas de dire dans la suite que, s'il n'eût maintenu ses légions dans le devoir, l'empire était perdu (2).

A la mort de Caïus, il en fut de même ; Galba qui commandait en Germanie, fut sollicité de se proclamer empereur (3). Sous Claude, élu des prétoriens, les légions voulurent à leur tour élire un empereur ; Furius Camillus se fit prêter serment par l'armée de Dalmatie, et pendant cinq jours fut appelé César (4). Tous ces souvenirs étaient autant d'avertissements pour Néron et fortifiaient en lui les traditions d'Auguste.

Aussi, sous son règne, l'armée est-elle plus que jamais suspecte. Tous les proscrits sont accusés de tourner les yeux vers elle ; l'armée des Gaules est prête, dit-on, à soutenir Sylla ; l'armée d'Orient, Plautus (5) ; un des crimes de Fénius Rufus est sa popularité auprès des soldats (6). Le soldat n'aime pas Néron, empereur peu militaire, qui passe sa vie avec des fous et des courtisanes, qui chante et danse au

(1) *V.* page 172.

(2) *V.* Tacite, Ann. IV. 18, et sur ces révoltes, les chapitres de Tacite, I. 16 et suiv. curieux par la peinture de la vie militaire des Romains et les détails sur la condition des soldats. — (3) Suét., in Galba, 7.

(4) *V.* ci-dessus, page 339. — (5) Tacite. XIV. 57. 60. — (6) *Id.* XIV. 51.

théâtre, qui se garde de haranguer ses troupes de peur d'endommager sa belle voix, qui, dans ses embarras financiers, laisse la solde s'arriérer (1). Néron craint ses soldats : quand la conjuration de Pison lui inspire des alarmes, il envoie des patrouilles autour de Rome; mais le soldat romain ne marche pas seul; des soldats germains sont mêlés dans les rangs. Quand il s'agit d'arrêter Pison, César n'envoie que des conscrits ; il avait peur des vétérans (2).

Il s'inquiéte peu de la diminution de l'esprit militaire. Que vingt légions (120,000 hommes) seulement gardent cet immense empire ; que 1,200 soldats romains soient seuls dans l'intérieur de la Gaule (3) : que les provinces soient mal défendues contre les barbares ; que des établissements fondés sur les frontières soient abandonnés avant même qu'on ne les attaque ; que des commandants brûlent leurs forteresses faute de pouvoir les défendre ; que des vétérans établis dans les terres conquises désertent ces champs à peine défrichés, et les laissent en proie aux barbares (4) : l'empereur a autre chose à songer, il a trop affaire à Rome pour savoir ce qui se passe sur le Rhin.

C'est ici un des vices de la politique de Tibère : enfermés dans Rome, les Césars pensaient peu aux provinces, et ne pensaient aux armées que pour les redouter. De là l'oppression des unes, l'affaiblissement des autres. Deux sortes de magistrats gouvernaient les provinces : les uns, magistrats civils, sous le titre de procurateurs, affranchis de César, créatures du palais, achetaient leurs charges à prix d'argent et regagnaient leurs avances en faisant marché de la justice (5); c'est à ceux-là que Néron disait dans leur audience de congé :

(1) Suét., in Nerone. 32. — (2) Vetus miles timebatur. Tacite. XV. 59.
(3) Tout ceci, selon le compte de Josèphe, de Bello. II. 28. (Vers la fin de Néron.)
(4) Tacite, Hist. IV. 14. 15.
(5) Sénèque de Beneficiis. I. 9. Nummarium tribunal.... auditâ utrimque licitatione, alteri addici non mirum : quæ emeris vendere, jus gentium.

« Tu sais de quoi j'ai besoin (1). » Les autres, commandants militaires, étaient suspects à ce seul titre ; un général romain dans les Gaules conçut le projet d'un canal de la Saône à la Moselle (2) (magnifique communication entre les deux mers); ses amis l'avertirent qu'il se gardât bien de l'exécuter : c'eût été gagner des amis dans sa province, et par là se rendre suspect à César. La crainte de César, dit Tacite, arrêtait toute pensée louable : Galba, en Espagne, après avoir fait longtemps une sévère police contre les maltôtiers, changea de système, disant qu'après tout, « à qui ne fait rien on ne demande pas de compte (3). »

César ne permettait volontiers ni la popularité aux gouverneurs, ni la guerre aux soldats. Il aimait mieux récompenser des généraux sans qu'ils eussent combattu, et les dédommager par des honneurs de la gloire dont il les privait. Déjà Tibère, voyant l'empire entamé par les barbares, avait mieux aimé dissimuler ces plaies que de permettre la guerre à personne (4) ; tant une victoire lui semblait chose redoutable ! Claude avait envoyé à Corbulon, qui plantait déjà ses tentes sur le sol des Germains, l'ordre de repasser le Rhin et de retourner dans ses quartiers, et Corbulon s'était retiré en disant ce seul mot : « Heureux les généraux de l'ancienne Rome ! » Claude, pour le consoler, lui donna les priviléges du triomphe au lieu de la permission de combattre (5).

Enfin, sous Néron, à la vue du long repos des armées romaines, les Barbares commencent à se dire que César a ôté à ses généraux le droit de mener à l'ennemi (6). Déjà, à travers les bois et les marécages, les Frisons (7), amenant avec eux dans de légères barques leurs enfants et leurs vieillards, en-

(1) « Scis quid mihi opus sit ; » et : « hoc agamus ne quis quidquam habeat. » Suétone. 32. — (2) Tacite. XIII. 53. — (3) Suétone, in Galbâ. 10.

(4) Ne cui bellum permitteret. *V.* ci-dessus, pag. 258 et suiv.

(5) Tacite, Annal. XI. 19. 20. — (6) Ereptum legatis jus ducendi in hostem. *Id.*, XIII. 54. — (7) *Ibid.* (an 59).

vahissent des terres romaines destinées à la charrue, mais abandonnées. Déjà les Germains le long du Rhin, les Parthes à l'orient, les Maures au midi, insultent les frontières de l'empire. Plusieurs légions en Arménie sont passées sous le joug; la Syrie n'est défendue qu'avec peine; la Bretagne opprimée se révolte, et des affiches injurieuses, placardées dans Rome, reprochent à Néron son incroyable faiblesse (1).

Les races germaniques surtout, poussées en arrière par César, Auguste et Germanicus qui pressentaient là les destructeurs de Rome (2), les races germaniques reprennent courage; elles viennent peu à peu à la charge; elles attaquent ce grand corps qui, mal gouverné, ne se défend qu'avec lourdeur; elles se poussent les unes les autres contre ce colosse; elles y mordent, et finiront par être irrésistibles, grâce, moins à leur propre force, qu'à la diminution calculée des forces de l'empire. Aussi chaque jour depuis, la tâche des empereurs, en combattant les barbares, devint plus sérieuse, et les derniers Césars, souvent plus courageux et plus dignes, purent rejeter leurs affronts sur les Césars de la première race.

Telle était la situation de Rome et de l'empire, du sénat et des provinces, des prétoriens et de l'armée.

Mais, si abaissées qu'elles fussent, au jour où Néron dut périr (an 68), ce furent les provinces qui donnèrent le signal aux légions. La Gaule, riche et vigoureuse, entrée fortement dans la vie romaine, déjà pillée sous Caligula, accablée d'impôts par Néron, secoua la tête. Sous Sacrovir, elle avait fait trembler Tibère; Claude l'avait soupçonnée de sympathie pour Valérius Asiaticus; Néron, de complicité avec Sylla (3).

(1) Suét., in Nerone. 39. *V.* aussi Dion. Tacite, Annal. XV. 2. 10. 14. Sur la révolte de la Bretagne (an 60), Tacite. XIV. 29. Xiphilin. 62.

(2) *V.* surtout en ce qui touche les pressentiments de César à cet égard, Cæsar, de Bello gallico. II. 31. 33.

(3) Tacite. XI. 1. XIV. 57. Erectas Gallias ad nomen dictatoris.

Ces hommes, nos aïeux, étaient « d'une âpre et difficile nature, embarrassante pour les Césars, quand ceux-ci manquaient de pudeur, de mesure ou de dignité (1). » Le propréteur Vindex, Gaulois de naissance et descendant des anciens rois d'Aquitaine, au lieu d'une armée qu'il n'avait pas, convoqua une assemblée nationale. Ces vieilles races celtiques s'indignèrent à l'entendre parler de cet empereur qu'il avait vu chanter et déclamer sur la scène. Tout le centre de la Gaule, Arvernes, Séquanais, Viennois, prirent les armes; Vindex eut autour de lui 100,000 hommes. Mais toute nation était faible contre Rome. Il fallait que cette révolte d'une « province désarmée (2), » de nationale devînt militaire. Aussi Vindex fit-il un appel aux chefs de troupes romaines; il écrivit à Galba, proconsul d'Espagne, lui demandant de « se mettre à la tête du genre humain. »

Sulpicius Galba était un ancien noble (il descendait de Pasiphaé, mère du Minotaure, ce qui constituait, sans doute, une très-illustre origine); vieux soldat, qui s'était confiné dans d'obscures victoires sur les Bretons et les Africains, pour échapper à la cruauté de Caïus et au dépit amoureux d'Agrippine; envoyé ensuite dans l'Espagne tarragonaise alors que Néron « ne craignait pas encore les hommes placés haut (3), » Galba n'avait pas tardé à s'y effacer. Il ménageait les traitants qu'il soupçonnait d'affinité avec Néron ; mais d'un autre côté, plaignait le pauvre peuple, laissait circuler des satires contre le prince, et, dans la crainte d'une disgrâce, ne voyageait pas sans 1,000,000, sesterces en or. Un tel homme ne pouvait devenir empereur qu'en un péril extrême ni se révolter que par prudence (4).

(1) Mentes duræ, retorridæ, et sæpe imperatoribus graves. (Lamprid., in Alex. Sever. 59.)—Quibus insitum, leves et degenerantes à civitate romanâ et luxuriosos principes ferre non posse. Pollio. (Gallien. 4.).

(2) Inermis provincia. Tacite, Hist. I. 46. — (3) Plut., in Galbâ.

(4) Suét., in Galbâ. I. 10. Tacite, Hist. I. 15. 49. Plutarque, in Galbâ.

Or, il reçut à la fois la lettre de Vindex, une autre du gouverneur d'Aquitaine qui l'appelait à son secours contre Vindex, enfin un message intercepté, par lequel Néron donnait ordre de l'assassiner. Dès lors les oracles et les prodiges ne manquèrent pas, selon l'habitude de ce siècle, pour l'encourager à la révolte. Il n'avait qu'une légion ; mais il comptait, comme Vindex, sur le mouvement national. Comme lui, dans une assemblée de la province, en face des images de ceux que Néron avait fait périr, il harangua le peuple, envoya des proclamations par toute l'Espagne, leva des légions espagnoles, forma un sénat d'Espagnols, et fit mettre aux portes de sa chambre une garde de chevaliers. C'était une Rome Ibérique qui se soulevait contre la vieille Rome.

L'éveil était donné ; le secret de l'empire trahi ; on apprenait « qu'un empereur pouvait se faire ailleurs qu'à Rome (1). » Tout l'Occident s'agite ; des généraux qui avaient repoussé et même trahi de précédentes insinuations de Vindex, à la nouvelle du mouvement de Galba, se lèvent pour être ses auxiliaires ou ses rivaux. Claudius Macer, en Afrique, songe à s'emparer de l'empire et arrête les convois de blé qui partent pour Rome. Fonteius Capito, dans la Germanie inférieure, commence aussi à se soulever (2). Othon, en Lusitanie, se joint à Galba ; homme de cour, Othon prête à Galba sa vaisselle et ses esclaves, plus dignes d'un empereur. Rome en était au point que cette pompe fût un accessoire obligé de l'usurpation.

Pendant ce temps, que faisait Néron? A la première nouvelle, il s'était peu ému. Il était à Naples, sa bonne ville ; il tressaillit de joie à l'idée du pillage des Gaules ; il alla voir des athlètes. — Les nouvelles sont plus graves ; il ne s'inquiète pas encore, reste huit jours sans donner un ordre ni faire une réponse. — Rome se remplit de proclamations in-

(1) Tacite, Hist. I. 4.
(2) Suét., in Ner. 47, Plutarque, in Galbâ. Tacite, Hist. I. 53.

jurieuses de Vindex. Néron écrit cette fois au sénat qu'il ne peut venir, parce qu'il a mal à la gorge, et qu'il nuirait à sa belle voix ; que d'ailleurs Vindex est bien sot de l'appeler « mauvais musicien, » lui qui a donné tant de soins et d'années à cet art ; que chacun peut juger si personne chante mieux que lui ; que l'absurdité de ce reproche doit faire mesurer la valeur des autres. — Les nouvelles sont plus inquiétantes encore : il part pour Rome ; mais, sur la route, un bas-relief qu'il rencontre, et qui représente un Gaulois traîné aux cheveux par un Romain, lui semble un présage favorable : il oublie ses craintes, saute de joie, envoie un baiser au ciel. Arrivé à Rome, il délibère quelques instants avec les principaux du sénat, puis il passe le reste du jour à leur montrer un orgue hydraulique d'invention nouvelle : « Nous entendrons cela sur le théâtre, dit-il, avec la permission de Vindex. » — Mais survient la grande nouvelle : ce n'est plus une simple émeute de provinciaux, c'est une armée romaine qui le trahit ; Galba s'est révolté ! Cette fois Néron tombe comme mort, demeure longtemps sans mouvement et sans voix. Revenu à lui, il se frappe la tête. Sa nourrice veut le consoler : « C'en est fait, s'écrie-t-il. Il lui arrive ce qui n'est arrivé à nul autre prince ; il perd son empire avant de mourir. » Un César s'attendait bien à être assassiné, non pas à être détrôné. — Je ne sais quelle nouvelle plus favorable lui est apportée. Son âme futile a secoué toute sa peur ; il est à table ; il chante des couplets contre Vindex et Galba ; il accompagne de ses gestes le son d'une musique folâtre. Il se fait porter au théâtre en cachette, et envoie dire à un acteur qu'on applaudissait : « Tu abuses de mon absence ! »

L'ivresse impériale l'a repris. « Tous les généraux, dit-il, conspirent avec Galba ; il va les envoyer tuer ; il va faire mourir tous les exilés, égorger tout ce qu'il y a de Gaulois dans Rome, mettre le feu à la cité, empoisonner le sénat dans un festin, et, si le peuple y trouve à redire, lâcher sur le peuple les bêtes du cirque, dignes auxiliaires de sa police. »

Extravagances d'un poltron enivré? fables inventées par la colère du peuple? Je ne sais; voilà du moins quels projets on a prêtés à Néron.

Mais, avant tout, il faut la guerre : mot étrange pour Néron qui n'a jamais guerroyé que de loin. Le sénat a déclaré Galba ennemi public, sauf à rendre plus tard le même édit contre Néron. César rappelle ses troupes prêtes à partir pour le Caucase, forme une légion des soldats de marine, ses gardiens de Misène et les complices de la mort d'Agrippine. Il est magnifique envers les dieux; il leur voue, s'il est vainqueur, un spectacle où il se fera entendre à eux sur l'orgue, la flûte et la cornemuse, et terminera en dansant le ballet de *Turnus*. Ses préparatifs guerriers se poussent à la hâte : des chariots sont déjà faits pour porter ses orgues; les courtisanes du palais coupent leurs cheveux, s'arment de haches et de boucliers, forment une légion d'amazones. Quant à lui, après avoir, en signe de guerre, arboré les faisceaux, sortant de table appuyé sur l'épaule de ses amis, l'âme attendrie par les joies du festin, il ne rêve plus que le drame larmoyant, au lieu du mélodrame sanglant de la veille : « Une fois arrivé dans la province, en présence de l'ennemi, il s'avancera sans armes, et, sans dire une parole, il se mettra à pleurer. Tous seront touchés; on s'embrassera, et l'on chantera un hymne de triomphe qu'il fait déjà composer! »

Cependant Rome murmure; une levée se fait; on est réduit à enrôler des esclaves. Néron exige d'énormes impôts; on refuse de payer. Le peuple de Rome ne sait ce que c'est que prendre l'épée ou payer la taxe. — « Que Néron, dit le peuple, fasse rendre gorge à ses délateurs! » Rome souffre de la disette, pendant qu'un navire d'Alexandrie apporte, au lieu de blé, de la poudre du Nil pour les élégants lutteurs du palais. La nuit retentit de quolibets contre Néron (1), et tout

(1) « Etiam Gallos cum cantando excitasse.... » Noctibus jurgia simulantes... « vindicem » poscebant. Suét. 45.

à coup ce pouvoir colossal ne se fait plus obéir dans les carrefours de Rome. Puis viennent les rêves et les présages. Néron a vu des fourmis qui le dévoraient (Tibère eut une imagination pareille); Néron a vu son cheval favori, Asturcon, changé en singe, sauf la tête qui hennit en mesure ; le mausolée d'Auguste s'est ouvert, et une voix en est sortie qui appelait César par son nom; dans le dernier rôle qu'il a chanté, Néron est tombé en prononçant ce vers :

« Père, mère, épouse, me poussent à la mort! »

Enfin il se voit en songe au théâtre de Pompée ; les statues des quatorze nations de l'empire s'ébranlent de leur place, descendent vers lui et l'investissent : image vive de ce mouvement national qui portait le monde contre lui, et que pourtant il ne connaissait pas encore tout entier.

Car la révolte marchait sans obstacle : Galba, dont Néron avait confisqué les biens à Rome, confisquait en Espagne ceux de Néron, et trouvait des acheteurs; Vindex, dont il avait mis la tête à prix, répondait : « Néron promet dix millions de sesterces à qui me tuera; je promets ma tête à qui m'apportera celle de Néron ! » quand tout à coup surgit un mouvement nouveau, que l'insuffisance des récits venus jusqu'à nous, et surtout la perte des écrits de Tacite, ne nous permettent pas de bien apprécier. Virginius, commandant de la Germanie supérieure, marcha contre Vindex. Cependant, après une entrevue, ils étaient sur le point de s'entendre, quand les légions d'elles-mêmes commencèrent l'attaque. Vingt mille Gaulois périrent; Vindex se tua. Virginius, patriote romain ou sage ambitieux, refusa l'empire de la main des soldats, et proclama souverain le choix du sénat et du peuple : prudent refus qui lui valut le rare bonheur d'échapper pendant trente ans aux défiances de tous les Césars, et de mourir, à quatre-vingt-trois ans, chargé d'honneurs, vénéré de Rome parce que sa vertu l'avait mis en dehors d'elle,

loué solennellement par Tacite, et, comme dit Pline, ayant assisté au jugement de la postérité sur lui-même (1).

En même temps, une de ces alarmes dont rien ne peut rendre compte détruisait les espérances de Galba : ses soldats lui obéissaient mal, une partie de sa cavalerie fut au moment de l'abandonner. Des esclaves, apostés par un affranchi de Néron, furent surpris prêts à le poignarder. Quand il sut la mort de Vindex, il se retira dans une ville d'Espagne, écrivit à Virginius, puis songea à se donner la mort. Le mouvement soulevé contre Néron était donc étouffé comme de lui-même, et par cette seule terreur que la puissance impériale inspirait.

Mais Néron ne le sait pas : il vient d'apprendre les défections nouvelles qui ont suivi celle de Galba ; il se lève au milieu de son repas, renverse la table, brise deux coupes de cristal qu'il aimait. Rome, les provinces et l'armée lui manquent à la fois ; il demande du poison à Locuste, se retire dans une villa, pense à fuir. L'Orient peut lui servir de refuge. Les astrologues, en lui annonçant sa chute dans Rome, lui ont promis l'empire de l'Asie. Des Juifs flatteurs ont fait de lui leur messie ; ce peuple, depuis un demi-siècle que les prophéties sont accomplies, partout en quête de son Christ, applique à Néron, comme plus tard il appliquera à Vespasien, ces oracles répandus, selon Tacite, dans tout l'Orient ; on promet à Néron la royauté de Jérusalem (2). Néron ne serait-il plus roi, il sera encore grand artiste : la lyre, ornement de sa grandeur, sera la ressource de sa disgrâce ; il ira chanter à Alexandrie (remarquez cet attrait pour l'Égypte commun à Caligula, à Germanicus, à Vespasien) ; « le virtuose ne trouve pas de terre qui ne le nourrisse (3). » — Mais la lâcheté de

(1) « Suæ posteritati interfuit. » — Sur ce mouvement et sur Virginius lui-même, V. Dion. LXIII. Plut., in Galbâ. Suét., in Ner. 47. in Galbâ. 11. Tacite. *Ibid.* Pline. Ep. II. 1. VI. 10. IX. 19.

(2) Suét., in Ner. 40. — *Id.*, in Vesp. — Josèphe. — Tacite, Hist. V.

(3) Τὸ τέχνιον πᾶσα γαῖα τρέφει. Suét. *Ibid.*

Néron enhardit chacun à lui résister. Les officiers du prétoire refusent de le suivre dans sa fuite ; l'un d'eux même lui dit : « Est-il donc si dur de mourir (1)? » Il ira demander aux Parthes un asile ; il ira se jeter aux pieds de Galba ; il ira au Forum en habit de deuil ; du haut des rostres, il implorera la pitié du peuple, demandant comme retraite la préfecture de l'Égypte. Il ne peut se faire à envisager la mort ; il a déjà dans son portefeuille une harangue toute prête à adresser au peuple. Mais non ; la populace, avant qu'il ne soit au Forum, l'aura déchiré. Que fera-t-il donc?

Tout pourtant est encore dans l'ordre accoutumé ; les prétoriens veillent à sa porte. Après une longue agitation, Néron s'est assoupi. Au milieu de la nuit, il se réveille ; les prétoriens ne sont plus à leur poste ! Il envoie chez ses amis : nul ne répond ; Tigellin l'a abandonné ! Suivi de quelques affranchis, il va frapper de porte en porte ; les portes demeurent fermées. Il revient dans sa chambre ; les officiers de sa chambre ont pris la fuite. Son lit a été pillé, et on n'a pas même eu la triste pitié de lui laisser sa boîte de poison. N'y aurait-il pas du moins un gladiateur pour le tuer? Il ne s'en trouve pas. « Je ne puis donc, s'écrie-t il, trouver ni un ami ni un ennemi ! » C'est bien le mot de Suétone : le monde le quitte.

Il faut expliquer cette catastrophe dernière. Celui qui renverse Néron n'est ni Vindex, ni Galba ; c'est un ignoble personnage ; bâtard, disait-on, d'une courtisane et d'un gladiateur, mais selon lui, de Caligula ; Nymphidius, devenu préfet du prétoire pour avoir aidé à vaincre la conspiration de Pison (2). Cet homme se mit en tête de terminer une lutte dont l'issue était encore douteuse. Il comprit que les soldats devaient se dégoûter un peu de cet empereur fugitif, et ne pas tenir beaucoup à verser leur sang pour sa royauté égyptienne.

(1) Usquè adeò ne mori miserum est? Virg.

(2) Tacite, Annal. XV. 72. Hist. I. 5. Plut., in Galbâ.

Il leur annonça que Néron était déjà parti, se fit de son chef le mandataire de Galba, et promit au nom de celui-ci trente mille sesterces à chaque prétorien et cinq mille à chaque légionnaire (ce qui, au compte de dix mille prétoriens et de cent vingt mille légionnaires, faisait une somme de 228,000,000 de francs) : promesse impossible à tenir, que Galba n'avait pas faite, et que pourtant il paya de sa vie.

Par suite de cette promesse, les prétoriens, seule force de l'empire, quittèrent donc leur maître (1). Pour ce qui me reste à dire, je citerai Suétone. Il est bon de juger de son style, et de voir si l'on peut accuser de partialité ce procès-verbal écrit avec tant de minutie et d'indifférence.

« Néron voulut se jeter au Tibre ; mais il s'arrêta, et comme il désirait, pour se recueillir, un lieu un peu plus retiré, Phaon, son affranchi, lui offrit sa maison hors de la ville, entre la voie Salaria et la voie Nomentana, vers le quatrième mille. Il était nu-pieds et en tunique ; il revêtit une *pœnula* (manteau à capuchon) de couleur fanée, mit un mouchoir devant sa figure, et monta à cheval, accompagné seulement de quatre hommes, dont l'un était Sporus. Déjà effrayé par un tremblement de terre et par un éclair qui se montra devant lui, il entendit, en passant auprès du camp, les cris des soldats qui le maudissaient et faisaient des vœux pour Galba. Un passant même vint à dire : « Voilà des gens qui poursuivent Néron ! » et un autre leur demanda : « Quelles nouvelles y a-t-il à Rome de Néron ? » L'odeur d'un cadavre jeté sur la route effraya son cheval ; ce mouvement découvrit sa figure ; un ancien soldat du prétoire le reconnut et le salua. Arrivés au lieu où il fallait quitter la route, ils abandonnèrent leurs chevaux au milieu des buissons et des épines, et ce fut à grand'peine que, par un chemin semé de roseaux et en étendant ses habits sous ses pieds, Néron put parvenir au mur de derrière de la villa. Phaon l'exhorta à se cacher dans

(1) Tacite, Hist. I. 5. Plut. *Ibid.* Suét., in Ner. 47.

une sablonnière, en attendant qu'on lui préparât les moyens d'entrer secrètement dans la maison ; il répondit qu'il ne voulait pas être enterré vif, demeura là quelque temps, et but dans le creux de sa main un peu d'eau de la mare voisine. « Voilà donc, dit-il, le breuvage de Néron (1) ! » Ensuite, il enleva de sa *pœnula* déchirée par les buissons, les épines qui y étaient entrées, et puis, se traînant sur les pieds et les mains, par un passage étroit qu'on venait de creuser sous terre, rampa jusque dans la cellule la plus proche, où il se coucha sur un lit garni d'un mauvais matelas et d'une vieille couverture. Tourmenté par la faim et la soif, il refusa néanmoins du pain noir qu'on lui offrit, mais but un peu d'eau tiède. Chacun le pressant ensuite de s'arracher au plus tôt à tous les outrages qui le menaçaient, il fit creuser devant lui une fosse à sa mesure, ordonna de réunir, s'il se pouvait, quelques débris de marbre, d'apporter de l'eau et du bois pour rendre les derniers soins à ses restes, pleurant à chaque parole et répétant : « Quel grand artiste le monde va perdre (2) ! »

Cependant arriva un courrier de Phaon, dont il saisit les dépêches ; il lut que le sénat l'avait déclaré ennemi public et condamné au supplice des lois anciennes ; et comme il demanda quel était ce supplice, on lui répondit que le condamné, dépouillé de ses habits, était obligé de placer sa tête dans une fourche, que là on le battait de verges jusqu'à ce qu'il mourût. Effrayé, il saisit deux poignards qu'il avait sur lui, en essaya la pointe, et les cacha ensuite, l'heure fatale, disait-il, n'étant pas encore arrivée ; puis il exhortait Sporus à pousser des lamentations funèbres et à se frapper la poitrine ; il suppliait l'un de ses compagnons de l'encourager par son exemple à mourir ; il se reprochait sa propre lâcheté :

(1) « Hæc est Neronis decocta. » — *Decocta* était une eau chauffée que l'on faisait ensuite rafraîchir dans la neige. Cette recherche était de l'invention de Néron. Pline, XXXI, 3. — (2) Qualis artifex pereo !

« Je vis pour mon déshonneur. C'est honteux ! Néron, c'est honteux (1) ! Il faut du cœur aujourd'hui. Allons, réveille-toi ! »

« Mais déjà arrivaient des cavaliers avec l'ordre de le saisir vivant. Au bruit des pas, il s'écria en tremblant :

« Le galop des coursiers a frappé mon oreille (2) ! »

Enfin, aidé par Épaphrodite, son secrétaire, il se perça la gorge. Il respirait encore, lorsque arriva le centurion, qui, étanchant la plaie avec son habit, feignit d'être venu le secourir. Tout ce que dit Néron fut : « Il est trop tard ! » et : « Voilà donc cette foi jurée ! » Il mourut sur cette parole, ses yeux sortant de leurs orbites et prenant un regard immobile qui fit frissonner les assistants. Ce qu'il avait le plus instamment demandé à ses compagnons, était que personne ne s'emparât de sa tête, et qu'on le brûlât comme on pourrait, mais tout entier. On obtint cette permission d'Icélus, affranchi de Galba, à peine sorti des fers, où, à la première nouvelle des troubles d'Espagne, on l'avait jeté (3). »

Ce récit n'est-il pas plein de vie et de lumière ? Cet empereur qui la veille ne croyait pas devoir compte d'une vie humaine plus que d'un écu de sa bourse ; non pas attaqué, non pas menacé par une révolte présente, mais nuitamment et à petit bruit déserté par la garde de service ; perdu uniquement parce qu'il est seul ; renversé moins par la force d'autrui que par sa peur, par l'esprit universel de trahison, par la nouvelle de la révolte au moment où la révolte s'éteint ! — Cet homme qui, n'étant ni poursuivi, ni condamné encore, ayant le monde ouvert devant lui, renonce à ses projets de défense comme à ses projets de fuite, et voit bientôt, si lâche qu'il soit, que sa seule ressource est de mourir ; qui est reçu par grâce, et en grand secret, dans la cave de son affranchi,

(1) οὐ πρέπει, Νέρων, οὐ πρέπει. κ. τ. λ.

(2) Homère, Iliad. X. — (3) Suét., in Ner. 48. 49.

accompagné de deux autres et d'un misérable, jouet dégradé d'une cruauté infâme, son dernier pourtant et son plus fidèle serviteur! Enfin l'affranchi d'un vieillard absent et d'un empereur douteux encore, sans mission de personne, découvrant à l'instant cette retraite si soigneusement cachée, et, dans sa miséricorde, accordant le bûcher au dernier des Césars! N'est-ce pas là une révélation toute vivante du monde romain?

Cependant le sénat, hardi de la seule inaction des prétoriens, proclame Galba. Le peuple applaudit, court par la ville avec le bonnet de l'affranchissement sur la tête, brûle l'encens aux temples, renverse les statues de Néron, met à mort les ministres de ses cruautés (1). Mais d'un autre côté (tant il est vrai qu'une partie du peuple l'aimait sans oser le défendre!), ses funérailles s'achevèrent en paix et avec une certaine pompe; dans le monument somptueux des Domitii (2), du haut de la colline des Jardins, son tombeau domina le Champ-de-Mars, sans craindre la vengeance des Romains, si âpre envers les morts. Pendant plusieurs années même, on jeta des fleurs sur sa tombe, et la figure vieille et sévère de Galba fit souvent regretter au peuple le visage plus jeune de Néron (3). Après la chute de Galba, une réaction eut lieu en faveur de cette mémoire tant de fois maudite. Othon entrant à Rome s'entendit saluer du nom de Néron, rétablit en charge ses créatures, laissa relever ses statues (4). En un mot, le fils d'Agrippine, suprême exécration des uns, étrange regret des autres, resta immortalisé par tous. Le peuple dit que Néron n'était pas mort; pendant vingt ans de faux Néron se montrèrent et furent entourés de partisans (5); son image reparut aux rostres, des proclama-

(1) Suét., in Ner. 57. Plutarq., in Galbâ.
(2) Sur les funérailles de Néron. Suét. 49. 50. — (3) Tacite, Hist. I. 7.
(4) Suét., in Oth. 7. Plut., in Oth. Tacite, Hist. I. 78. II. 95.
(5) Tacite, Hist. II. 8. Xiphilin. 64. Zonar., Ann. II. Suét., in Ner. 57.

tions annoncèrent son retour avec d'effroyables vengeances : et, à l'encontre de ce culte voué à Néron par tous les instincts dépravés de son temps, un grand nombre de chrétiens, l'immortalisant d'une autre façon, crurent jusqu'à la fin du IVe siècle que, caché dans une retraite mystérieuse, il devait, au dernier jour, reparaître au monde, rétablir le culte des idoles, et accomplir tout ce qui a été prophétisé de l'antechrist (1).

Avec Néron finissait la dynastie des Césars. Il y avait un bois de laurier planté par Livie, où chacun des empereurs venait cueillir des couronnes pour son triomphe, et ajouter un plant nouveau. On observa qu'à la mort de chacun d'eux, l'arbre qu'il avait planté mourut aussi, et, peu avant la mort de Néron, le bois tout entier périt. Un coup de tonnerre fit tomber la tête de toutes les statues des empereurs et brisa le sceptre que tenait celle d'Auguste.

A vrai dire, il n'y avait pas eu de dynastie des Césars. Avec le dictateur les Jules, avec Auguste les Octaves, avec Tibère les Claudes, avec Néron la *gens* Domitia, étaient montés successivement sur le trône ; l'empire avait passé, non de main en main, mais de famille en famille ; tant le sang impérial était peu fait pour se perpétuer ! Unies par des adoptions, ces quatre familles, riches, nombreuses, puissantes, étaient venues en cent ans s'user à tenir le sceptre. Bien d'autres, liées avec elles, avaient subi la même fatalité : les Marcellus, à peine alliés à la race d'Auguste, s'étaient éteints en ce jeune homme que Virgile a pleuré ; les fils d'Agrippa avaient péri de bonne heure, et une seule de ses filles, femme répudiée de Tibère, était morte dans son lit ; la fécondité des Silanus

(1) Augustin, *De Civit. Dei*. XX. 19. Lactance, *De Mortib. persecutorum*. 2. Chrysostome ad II. Thess. II. Homil. 4. Sulpice Sévère, Hist. II. 29. Dial. II. cap. ult. Hieronym., in Daniel. XI. Les vers de Commodianus, évêque du IIIe siècle, récemment découverts et publiés dans le spicilége de Solesmes (Paris, 1852), attestent encore cette croyance.

n'avait servi qu'à alimenter le bourreau ; la race du triumvir Antoine, alliée d'Auguste par sa sœur Octavie, avait fini dans l'exil.

La race impériale ne résista pas à cet accablement presque inévitable de la pensée humaine vis-à-vis d'une position qui est au-dessus de l'homme. Décimée tour à tour par la tyrannie de son chef, l'ambition de ses membres ou le ressentiment des proscrits, elle se fit à elle-même une telle guerre, qu'après avoir donné six maîtres au monde elle fut épuisée. Dans la généalogie des Césars dressée par Just Lipse, je trouve, sur quarante-trois personnes, trente-deux morts violentes. Depuis le coup de poignard de Brutus jusqu'au larmoyant suicide de Néron, nul César ne mourut sans un crime, ou au moins sans le soupçon d'un crime ; car, selon bien des opinions, Livie, qui avait commencé par faire le vide autour d'Auguste pour réserver la place à son fils Tibère, finit, pour la lui donner, par empoisonner Auguste lui-même. De ces six princes, après de nombreux mariages, quatre seulement laissèrent une postérité, toujours promptement et misérablement éteinte ; aucun n'eut son fils pour successeur. La fin misérable de la fille et de la petite-fille d'Auguste ; le fils de Tibère empoisonné par Séjan, son petit-fils tué par Caligula, sa petite-fille par Messaline ; la fille de Caligula justiciée à deux ans ; Octavie, Antonia et Britannicus, toute la postérité de Claude, immolée par Néron, leur frère adoptif, montrent ce que devenait la ligne directe des Césars. Quant à ce que l'on gagnait à être femme d'empereur, sur seize femmes qu'eurent les cinq héritiers du premier César, six périrent de mort violente, sept furent répudiées ; trois seulement, par une prompte fin ou par un heureux veuvage, échappèrent au divorce et au supplice. Rien ne fut pareil en fait de cruauté, parce que rien ne fut pareil en fait de puissance.

Ce n'est pourtant pas que ces Césars ne fussent bien élevés, polis, n'eussent toute la grâce et toute l'élégance de leur siècle. J'ai dit un mot des goûts érudits de Tibère. Caligula,

si fou qu'il pût être, était passionné pour l'éloquence. La science et la littérature débordaient chez Claude. Néron avait reçu la poésie en partage. Tous parlaient grec, cette langue des poëtes et des artistes, comme un diplomate russe parle français. Les Agrippine et les Julie, ces belles femmes aux traits nobles et sévères, avaient aussi leurs prétentions à la littérature et à l'esprit. C'étaient tous des gens du monde, ayant le goût des lettres, une conversation fleurie, du savoir vivre.

Ils n'en avaient pas moins mérité leur malheur. Nulle famille ne fut plus coupable envers le genre humain, moins encore parce qu'elle l'opprima que parce qu'elle le corrompit. Elle lui enseigna la corruption par son exemple, qui la montrait plus infâme et plus triomphante que jamais; — par sa tyrannie, dont la perpétuelle menace jetait dans tous les excès les âmes qui voulaient s'étourdir; — enfin, par le fait seul de son existence et de son pouvoir, qui semblait un démenti perpétuel donné à la Providence. Elle imprima à cette époque ses deux caractères, le fatalisme et la servilité, la négation de Dieu et l'adoration de la créature; accoutuma tout homme à trembler sous un maître et à faire trembler un esclave, à corrompre l'un et à dégrader l'autre, mettant plus de puissance là où il y avait plus de vice, et plaçant à la tête de l'univers, souvent au-dessus d'elle-même, un peuple de tyrans-esclaves, centurions et tribuns dans le camp, procurateurs dans les provinces, affranchis et eunuques au palais.

Et remarquez comme cet esprit pénétra profondément la société romaine : depuis Néron, si l'on excepte les quinze ans de Domitien, il y eut, pendant tout un siècle, un progrès marqué dans la moralité des souverains. Rome suivit-elle le même progrès? en devint-elle plus courageuse et meilleure? Non, elle se donna tout aussi corrompue, tout aussi lâche, tout aussi délatrice, au fils indigne de Marc-Aurèle.

Il serait curieux de montrer en détail comment, depuis les siècles les plus reculés, l'antiquité préparait ce résultat, et

par quels degrés passa cette chute progressive de l'homme. On verrait peut-être combien cette pente était naturelle ; on comprendrait quelles influences opposées ont pu produire ici le *beatus* de Rome, l'affranchi de César, couché sur son lit d'ivoire, ses esclaves à ses pieds, bien gorgé de ses murênes nourries d'hommes, regardant les gladiateurs dont le sang rejaillit sur sa table, — là au contraire la pauvre veuve chrétienne qui, au risque de sa vie, va dans l'ergastule du riche bander les plaies de l'enchaîné et laver les pieds des saints.

Je me permets de le dire, après avoir traversé avec labeur cette triste, mais importante histoire, nulle autre ne démontre plus pleinement, par sa seule évidence et en dehors du raisonnement philosophique, cette profonde faiblesse, et, si j'ose le dire, cette incivilisation naturelle du génie humain, quand une force du dehors ne le soutient pas. L'antiquité l'avait bien senti : à elle toutes ses admirations reculaient, tout son idéal était dans le passé ; la fable des quatre âges, fable universelle et primitive, exprimait bien cette persuasion de la décadence nécessaire des choses humaines. Homère et les poëtes nous peignent sans cesse l'homme plus faible, sa taille plus petite qu'au siècle des héros. Ces périodes de grandeur et de chute, de virilité et de vieillesse, cette « envieuse loi du destin par laquelle toute chose, arrivée à son apogée, redescend bientôt et avec une tout autre vitesse jusqu'au degré le plus bas (1), » sont des images qui se retrouvent partout. A la fin surtout de la république romaine, où tout ce qui avait soutenu le monde semblait s'abîmer, où la patrie et les dieux manquaient à la même heure, il était permis de peu croire à la perfectibilité indéfinie de la race humaine.

Je trouve à cette époque deux pensées et deux sentiments divers : dans le petit nombre, rare et incertaine foi de quelques âmes initiées, une mystique espérance à un avenir qui ne

(1) Sénèq., Controv. I. præf. 7.

dépend en rien des forces humaines ; dans le grand nombre, un regret infructueux du passé, un fatalisme sans remède, une pensée toute désespérante et abandonnée. Le genre humain est le Prométhée d'Eschyle, condamné à un supplice sans espérance et sans fin, « jusqu'à ce qu'un Dieu, descendant aux enfers, vienne l'affranchir en se chargeant de ses souffrances. » Cette double pensée se peint bien dans Virgile. Lorsqu'il est croyant, initié, prophète (*vates*), lorsqu'avec un admirable instinct de poëte il recueille les vérités éparses que chantent les oracles, que cachent les mystères, que les sibylles jettent au vent ; il annonce le début d'une ère nouvelle. Dans un enfant, « que sa mère vient de mettre au monde après dix mois de douleur, » il découvre « un rejeton descendu du ciel, le *grand accroissement* de Jupiter. » Alors, dans un magnifique élan, il invite toute la création à saluer ce fils des dieux, pour qui « les *grands mois* vont commencer leur cours ; » il voit déjà « le monde tressaillir sur son axe ébranlé, le ciel, la terre, les eaux, toute chose se réjouir à la vue du siècle qui doit venir. » Mais ensuite quand l'inspiration a défailli, que les oracles ne lui parlent plus, qu'il retombe sur la pauvre et imbécile nature humaine ; frappé de cette fatalité qui emporte toute chose vers le pire, il compare le destin du monde « à une barque que les efforts des rameurs ont à grand'peine poussée contre le cours du fleuve ; si les bras se ralentissent un moment, le fleuve ressaisit la nef, et la puissance impétueuse des eaux la rejette bien loin en arrière. »

Sic omnia fatis,
In pejus ruere ac retrò sublapsa referri :
Haud aliter quam, qui adverso vix flumine lembum
Remigiis subigit, si brachia fortè remisit,
Atque illum in præceps prono rapit alveus amni. Georg.

Et nous, ne croyons pas plus au fatalisme dans le bien qu'au fatalisme dans le mal. Que des siècles de progrès ne

nous poussent pas à une espérance orgueilleuse, comme des siècles de décadence poussaient l'antiquité au désespoir. Si le monde est fatalement conduit vers le bien, à quoi bon travailler pour lui? Si le progrès se fait par la seule force des choses, pourquoi se mettre en peine du progrès? Ce vague optimisme dont on veut faire toute une philosophie, cette croyance à un progrès inévitable, quoiqu'il ne soit jamais défini, ne tombe-t-elle pas dans un quiétisme orgueilleux, qui, comptant sur la raison des choses ou sur quelque divinité aussi vague, se croiserait les bras et la laisserait faire? Le monde a marché, certes, depuis le temps où Néron le gouvernait; mais comment a-t-il marché, sinon par le secours de Dieu d'un côté, et de l'autre par ses propres efforts? Il en est du monde comme de l'homme; son salut est au prix de la grâce du ciel, toute-puissante, mais qui ne se donne qu'à condition, et veut être secondée par notre faible labeur.

Le christianisme est, divinement parlant, la cause de la civilisation moderne et son principe dans le passé; humainement parlant, il en est le motif, la raison logique, la justification et le soutien dans le présent. La civilisation, si vous ne la faites absolument matérielle, repose sur des idées, et les idées ne sont efficaces que parce qu'on y croit. L'auteur, l'inspirateur, le *persuasor* de ces idées a été le christianisme, et, si l'on pénètre au fond des choses, lui seul leur donne force aux yeux de la raison. La civilisation sans lui, inconséquente et absurde, n'est plus qu'une habitude contre laquelle la nature humaine travaille sans cesse.

Néron était parfaitement logique, de même qu'il était parfaitement homme, conséquent autant qu'il était naturel, sans qu'il fût pour cela ni meilleur, ni plus excusable, ni plus raisonnable même. La fréquente répétition de crimes pareils aux siens pendant quatre siècles; l'exemple que lui avaient donné Tibère, Caligula et ceux qui gouvernaient sous Claude; l'imitation que firent de lui tant d'autres, Commode, Domi-

tien, Caracalla, Elagabale surtout, qui s'appliqua à le contrefaire et à le calquer, prouvent qu'il cédait à un entraînement de sa position non pas irrésistible, mais puissant, naturel et vrai dans une situation contre vérité et contre nature, et que ce type de frénésie sanguinaire ne fut, après tout, que le produit régulier de son siècle et l'expression vive de l'humanité à son époque.

FIN DU TOME PREMIER.

APPENDICE

AU TOME PREMIER.

DES FAMILLES ROMAINES.

Note de la page 367.

Ce dépérissement et ce prompt renouvellement des familles romaines peut être confirmé ici par une courte notice sur quelques-unes des familles qui ont joué un rôle sous les empereurs; l'ouvrage, malheureusement non encore terminé, de Drumann (Histoire de Rome), donne tous les détails désirables sur une grande partie des familles notables de Rome au temps de César et d'Auguste. Je prends son travail pour point de départ, et je cherche à le compléter de mon mieux; soit pour la partie qu'il n'a pas encore traitée, soit pour les années qui sont en dehors des limites de son sujet. J'ai déjà indiqué les trois âges de l'aristocratie romaine: 1° le patriciat, l'ancienne et fondamentale aristocratie, déjà bien diminuée de nombre vers la fin de la république; 2° la nobilitas, composée de familles plébéiennes qui arrivèrent aux honneurs quand les honneurs furent ouverts à la plebs; 3° les familles nouvelles, qui n'arrivèrent aux honneurs que sous les Césars.

J'indique d'abord le nom propre de la famille (*nomen gentilitium*), puis le surnom (*cognomen*) souvent variable qui servait à distinguer les branches.

I.

Familles patriciennes.

ÆMILII. 1° *Lepidi*. —« Famille féconde en bons citoyens» (Tacite, Ann. VI. 27) garde quelque gloire sous les empereurs. — Le triumvir Lepidus; ses deux petits-neveux consuls; l'un d'eux « capable de gouverner l'empire » (Tacite, Ann. I. 13). —Un autre Lepidus, pauvre, demeure hono-

rable dans sa pauvreté, dit Tacite, Ann. III. 32. — Mais une Lepida, petite-fille de Sylla et de Pompée, accusée d'adultère, d'empoisonnement (an 20), est convaincue et se donne la mort (Tacite, III. 22). — En 35, une autre, femme de Drusus, fils de Germanicus, accusatrice de son mari, accusée d'adultère avec un esclave, se donne la mort (Tacite, VI. 23. 40). — En 39, Marcus Lepidus, petit-fils d'Auguste, beau-frère de Caligula, est mêlé à toutes les infamies de ce prince, conspire contre lui avec Agrippine et Julie, et a la tête tranchée. — En 66, une Lepida, accusée d'inceste (Tacite, VI. 18).

2° *Scauri*. — Famille d'une illustration assez récente, quoique patricienne et d'une origine antique. Au commencement du VIIe siècle leur aïeul était marchand de charbon (Aurel. Vict. Val. Max.). — Un M. Scaurus, pris et gracié à Actium. — Mamercus Scaurus, son petit-fils, orateur et poëte, accusé sous Tibère de lèse-majesté, d'adultère et de sortilége, se tue (an 34) (Tacite, VI. 29), le dernier de sa race (Sénèq., Suasor. 1. 56).

CLAUDII (Clodii). — *Nerones* sive *Pulchri*. Famille d'origine sabine (Atta Clausus), aristocratique et arrogante (Appius Claudius, décemvir), redoutée même du sénat, maltraitant les tribuns; jamais un Claudius accusé ne prit le deuil; jamais avant l'empereur Néron, un étranger ne fut admis par adoption dans la famille Claudia (Suet., in Tiber. 1, in Claud. 39, in Nerone, 6. Tacite, Ann. I. 4. XII. 25). — Appius Claudius, censeur au temps de Cicéron. — Publius Clodius, l'ennemi de Cicéron, se fait plébéien et tribun (*V.* p. 74 et 353). — Un Claudius, adopté dans la famille Livia, est père de Livie, femme d'Auguste; celle-ci fait adopter par Auguste les deux fils qu'elle avait eus de Tiberius Claudius, son premier mari. — Ces deux fils furent l'empereur Tibère (Tiberius Claudius Nero), et son frère qu'on surnomma Drusus. — La race de Tibère s'éteint dans son petit-fils, tué par Caligula. — Celle de Drusus dans les enfants de Germanicus (entre autres Caligula) et dans ceux de Claude; Britannicus fut le dernier des Claudius. — Une Claudia Pulchra, sous Tibère (an 26), condamnée pour adultère.

CORNELII. 1° *Sullæ*. — Plusieurs Sylla, consuls, an de Rome 749, ans de J.-C. 33, 52. — An 17, un Sylla exclu du sénat, pour sa mauvaise conduite. — An 62, Publius Sylla, gendre de Claude, exilé à Marseille par Néron, y est tué par l'ordre de ce prince (*V.* p. 442).

2° *Scipiones* descendant, peut-être par adoption, des anciens Scipions; consuls en 57 et 68; ne jouent qu'un assez faible rôle. — César allant faire la guerre contre Métellus Scipion, en Afrique où l'on disait que le nom des Scipions était fatalement vainqueur, pour détourner le présage, emmène avec lui un Scipion, homme fort méprisé, surnommé Salucion, du nom d'un bouffon auquel il ressemblait (Suét., in Cæsar. 59). — Pub. Corn. Scipion, mari de la première Poppée, auteur de la proposition au sénat en faveur de l'affranchi Pallas (Tacite, Ann. XI. 3. 4. XII. 53. XIII. 25);

3° *Lentuli.* —Tous orateurs distingués (Tacite, de Orator. 37).—Pub. Lentulus Sura, complice de Catilina (*V.* p. 64, 65 et s.). — Deux Lentulus consuls en 736. — Un autre, consul en 740, honoré par sa patience dans la pauvreté, sa modération dans l'opulence, accusé de lèse-majesté (24), meurt en 35 (Tacite, Ann. I. 27. II. 32. III. 59. 68. IV. 29. 44). —Cneius Lentulus l'augure, son incapacité et sa fortune (Sénèq., Benef. II. 4. 7). — Des Lentulus consuls (an 25 et 60) ;

4° *Cethegi.* — Caïus Cethegus, complice de Catilina (*V.* p. 64, 65 et s.). — Un Cethegus consul, an 24. — Un M. Cethegus consul, an 170;

5° *Dolabellæ.* —Publius Dolabella, gendre de Cicéron, son tribunat (*V.* p. 116). —Son fils, amoureux de Cléopâtre (*V.* p. 165).—Le fils de ce dernier (an 23 et 24), vainqueur en Afrique ; Tibère lui refuse le triomphe (Tacite, Ann. III. 47. 68. IV. 23. 26). —Cneius Dolabella suspect à Galba, relégué par Othon, tué par ordre de Vitellius (Tacite, Hist. I. 88. II. 63).

6° *Cinnæ.* — Cneius Cinna conspire contre Auguste, est gracié et fait consul en l'an 5;

7° *Maluginenses.* Un consul, an 10 ; un autre, Flamen Dialis, an 20 (Tacite, Ann. III. 58. 71). Son fils lui succède, an 23 (Tacite, Ann. IV. 16).

FURII. *Camilli.* —Furius Camillus, proconsul d'Afrique. Ses victoires (an 17) (Tacite, Ann. II. 52. III. 20). Sa gloire lui fut pardonnée, dit Tacite, à cause de la simplicité de ses mœurs. — Son fils (adoptif?), Furius Camillus Scribonianus, consul en l'an 32, se révolte contre Claude, et est tué (*V.* p 340). Junia, sa femme, est exilée. — Son fils, exilé sous Claude, meurt, *fortuitâ morte an per venenum?* Tacite, XII. 52 (an 53).

JULII. *Cæsares.* — *V.* ce que dit César (p. 52) de l'antiquité de sa famille; il ne laisse d'autre fils que le bâtard Césarion. —Octave, son petit-neveu, et son fils adoptif, prend son nom.

SERVILII. *Cæpiones.* — Q. Servilius, oncle et père adoptif de M. Brutus, Servilie sa mère, et une autre Servilie, femme de Lucullus, sont les derniers de cette famille (Cic., Ann. II. 24. Fam. VII. 21. Phil. D. 10). C'est par suite de cette adoption et de la confiscation des biens de Brutus que la villa de Servilius, dont il est plusieurs fois question, passa aux Césars.

Des Servilius (d'une autre famille) sont consuls sous les empereurs, en 3 et 34 (Tacite, Ann. III. 22. VI. 31). Ce dernier meurt en 60.

SULPITII. *Galbæ.* — Très-ancienne famille, descendant, disait-on, de Jupiter et de Pasiphaé. — Patriciens (Tacite, Ann. III. 48). —Consuls en 541, 552, 644. Plusieurs distingués par leur éloquence. — Le père de l'empereur Galba fut C. Sulpitius, consul, bossu, orateur médiocre, mais très-livré à la plaidoirie. — Un autre Caïus, frère de l'empereur, quitte Rome à cause de sa pauvreté ; consul en 22 ; Tibère lui interdit de concourir au tirage au sort des provinces ; il se tue. — Sergius, appelé aussi

Lucius, consul en 33, fait empereur après Néron, tué au bout de quelques mois (Suét., in Galbâ. 1 et s.).

— Quoique selon Denys d'Halicarnasse (p. 59) il restât à la fin de la république une cinquantaine de familles patriciennes, il en est bien peu, comme on le voit, dont on retrouve sous les empereurs des traces un peu éclatantes et un peu certaines. J'ai expliqué les causes de cette prompte extinction dont la preuve est dans les nominations de nouveaux patriciens, que César, Auguste et Claude furent obligés de faire, pour suffire aux besoins du sacerdoce. Tacite affirme qu'au temps de Claude, il ne restait pas une famille des patriciens de la république (Ann. XI. 25).

II.

Familles plébéiennes consulaires sous la république.

ÆLII. — Beaucoup de familles de ce nom ; la plus illustre est celle des *Lamiæ*. Son antiquité (Hor. III. 17). — Consuls an 3, an 116. L. Æl. Lamia meurt très-honoré, an 33. Un autre Lamia auquel Domitien enlève sa femme, et qu'il fait tuer (Suét., in Domit. I. 10. Juvén. IV. 154).

ANTISTII. *Labeones* sive *Veteres*. — Antistius Labeo, célèbre jurisconsulte sous Auguste et sous Tibère (Tacite, Ann. III. 75). — Caïus Antistius, consul, an 23. — Antistius Vetus, consulaire, beau-père de Plautus, accusé, se donne la mort (*V.* p. 456) (Tacite, XVI. 11). — Un autre Antistius Vetus en Macédoine, probablement client de cette famille (Tacite, Ann. III. 38).

ANTONII. — M. Antoine le triumvir. — Sa postérité fut malheureuse ; ses enfants, nés de Cléopâtre, bâtards selon la loi romaine, périrent peu après lui. — Parmi ceux qu'il eut de ses autres femmes, son fils Antyllus, fut jugé et tué après la mort de son père, an 720. — Iulus Antonius, fils d'Antoine et d'Octavie, amant de Julie, fille d'Auguste, périt en l'an 2 de mort violente. — Son fils, retenu par la défiance de Tibère, meurt à Marseille. — Deux filles du triumvir : une Antonia, grand'mère de Néron, une autre sa bisaïeule par Germanicus. — Les Gordiens, empereurs au III[e] siècle, prétendaient descendre du triumvir Antoine.

AURELII. *Cottæ*. — Illustre famille du temps de la république. M. Aurelius Cotta, consul en 20 (Tacite, Ann. III. 17). — Un autre Aurelius Cotta, après avoir dissipé son patrimoine, reçoit une pension de Néron (Tacite, Ann. XIII. 34).

CALPURNII. *Pisones*. — Famille illustre, pleine d'orgueil aristocratique. Cn. Pison, ennemi de César et d'Auguste, gracié par celui-ci. — Cn. Pison, son fils, auteur de la mort de Germanicus, se tue (20). — L. Pison,

homme de mœurs antiques; sa hardiesse; accusé de lèse-majesté, meurt à temps (24), dit Tacite, Ann. IV. 21. — Un autre, pontife, meurt dans son lit: *Mirùm in tantâ claritudine* (32). (Ann., VI. 10). — Une Calpurnia exilée sous Claude par Agrippine, jalouse de sa beauté (50). — L. Pis., consul, 58, tué en Afrique, par ordre de Vespasien (81). Hist. IV. 48. — C. Pison conspire contre Néron et meurt (*V.* p. 457 et s.).

CASSII. *Longini.* — C. Cassius, meurtrier de César, se tue après la bataille de Philippes. — Sa famille, ancienne et honorée, reste célèbre même chez les barbares; son attachement aux anciennes mœurs (Tacite, Ann. VI. 15. XII. 12). — L. Cassius, consul, an 30, épouse Drusille, fille de Germanicus (Tacite, Ann. VI. 15. 45).

C. Cassius, descendant du fameux Cassius, homme d'une gravité antique, savant jurisconsulte, garde l'image de son aïeul avec cette inscription : *Duci partium.* Néron l'exile (65). Vespasien le rappelle (Tacite, Ann. XII. 11. 12. XIV. 43. XV. 52. XVI. 6. 9. Suét., in Nér. 37).

Ce nom, destiné à être porté par des républicains enthousiastes, fut encore celui du meurtrier de Caligula, Cassius Chæréa, celui du dernier républicain, Cassius Avidius, qui se révolta contre M. Aurèle.

CLAUDII. *Marcelli.* — Branche plébéienne de la *gens Claudia.* Marcellus, neveu d'Auguste, l'idole du peuple (*tu Marcellus eris*), meurt prématurément, empoisonné, dit-on, par Livie, an 730 de Rome. — Les Marcelli Æsernini, alliés des Asinii, orateurs célèbres (Tacite, Ann. III. 11. XI. 7. Sén., Cont. IV. Præfat.).

DOMITII. 1° *Ænobarbi* (Barbe rousse). — Admis au patriciat, probablement sous Auguste. — Un de ces Domitius vit un jour Castor et Pollux, qui lui annonçaient une victoire remportée par les troupes romaines, et, en gage de leur apparition, «lui caressèrent si bien les joues que sa barbe devint rouge comme l'airain» (Suét., in Ner. 1). Un grand nombre de ses descendants eurent la barbe rousse. — Sept consuls, un triomphateur et un censeur : — orgueilleux et violents; on disait de l'un d'eux : Il n'est pas étonnant que sa barbe soit d'airain, quand son front est de fer et son cœur de plomb. — L. Domitius, ennemi acharné de César, tué à Pharsale. — Son fils défend les meurtriers de César, puis Antoine; passe à Auguste : consul en 721 de Rome. — L. Domitius, fils de ce dernier, consul en 738, arrogant et plein de violence, fait monter des matrones et des chevaliers sur la scène, pousse la cruauté dans les combats de gladiateurs à un excès qu'Auguste est obligé de réprimer. — Son fils Cneius «détestable en toute sa vie,» assassin, escroc (*V.* p. 403), consul en 32, digne père de Néron. — Domitia et Domitia Lepida ses sœurs, l'une empoisonnée par Néron (*V.* p. 435); l'autre mère de Messaline, Agrippine la fait condamner à mort, an 55 (*V.* p. 401). Tacite, Ann. XII. 64. 65. — Lucius, fils de Cneius, élevé par ces deux tantes, adopté par Claude, devient empereur sous le nom de Néron, et meurt le dernier de sa race.

2° *Calvini.* — Le dernier nommé dans l'histoire, est consul en 714 de Rome.

Domitius Afer, l'orateur dont j'ai parlé plusieurs fois (*V.* p. 290), Cn. Domitius Corbulon, le général vainqueur et proscrit sous Néron (*V.* p. 482) et sa fille Domitilla Longina, femme de Domitien, répudiée et reprise par lui, et qui finit par le faire mourir, se rattachent-ils à l'une de ces deux branches de la *gens Domitia?*

HORTENSII. *Hortali.* — Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, secouru dans sa pauvreté par Auguste, qui lui donne un million sest. pour se marier, implore inutilement la pitié de Tibère; ses enfants tombent dans une honteuse misère (*V.* p. 90).

JUNII. 1° *Bruti.* — Junia, femme de Cassius, le meurtrier de César, sœur du célèbre Brutus et nièce de Caton, meurt la dernière de sa race en 22. On remarque qu'elle osa ne pas nommer Tibère dans son testament. « A ses obsèques parurent les images de vingt des plus nobles familles; mais parmi tant de noms illustres, ceux de Brutus et de Cassius furent d'autant plus remarqués que leurs images étaient absentes » (Tacite, Ann. III. 76);

2° *Silani.* — Nulle famille ne fut plus cruellement décimée par les Césars. — D. Silanus, amant de Julie, petite-fille d'Auguste, exilé (Tacite, Ann. III. 24. — C. Silanus, proconsul d'Asie, exilé (22) (Tacite, Ann. III. 69). — M. Silanus, consul en 19 (Tacite, Ann. II. 59. III. 24. 57. VI. 20), beau-père de Caligula et tué par lui (Suét., in Cal. 12. 23). — App. Silanus, consul en 28, mari de la mère de Messaline; celle-ci devient amoureuse de lui, et pour se venger de ses dédains, le fait mourir. — L. Silanus fiancé d'Octavie; son mariage est rompu; on lui ôte la préture; il est accusé d'inceste avec sa sœur et se tue en 49 (Ann. XII. 3. 8). — Junia Calvina, sa sœur, exilée (*V.* sur elle, Ann. XII. 48. XIV. 12. Suét., in Vespas. 23). — Ses frères, M. Silanus, appelé par Caligula *pecus aurea,* consul en 46, tué par ordre d'Agrippine en 56 (Ann. XIII. 1). — D. Silanus Torquatus, consul en 53, tué par Néron (Ann. XV. 35. XVI. 8. 12). — Leur sœur, Lepida, femme du jurisconsulte Cassius, accusée d'inceste avec son neveu, est tuée en 65. — Celui-ci, L. Silanus Torquatus, exilé et tué à la même époque (*V.* p. 460). — Junia Silana, femme de Silius, que Messaline force à la répudier, est ensuite exilée par Agrippine et meurt en exil, an 60.

Les Silani portaient le nom de *Torquatus*, sans doute par suite d'une alliance avec les Manlii, dont la race était éteinte. Ce sont eux probablement aussi qui portaient le collier (*torques*) auquel ce nom faisait allusion et que Caligula leur interdit de porter (Suét., in Cal. 35).

LICINII. 1° *Crassi.* — M. Licin. Crassus, le triumvir, tué par les Parthes. — Son petit-fils, M. Licin. Crassus, consul en 723 de Rome, triomphe en 725. — Le fils de celui-ci, consul en 739. — Son petit-fils, M. Licin. Crassus Frugi, consul en 27 de J.-C. et triomphateur, tué par Claude

(Tacite, Ann. Hist. I. 14. Suét., in Cl. 17. Sénèq., in Apocoloc.) avec sa femme Scribonia. — Le fils de ce dernier prend le nom de Pompeius Magnus, est gendre de Claude, tué par son ordre (Tacite, Hist. I. 48. Sénèque, in Apocoloc.). — Son frère, M. Licin. Crassus, consul en 64, tué par Néron (Tacite, Hist. I. 48). — Un autre frère, Crassus Scribonianus, tué par Othon (Tacite, Hist. I. 47). — Le dernier frère, adopté par Pison, puis par Galba, et associé à l'empire, est tué par Othon (Tacite, Hist. I. 14. 48. Suét., in Galbâ. 17).

Calpurnius Galerianus, fils de Pison, est tué en 70 par ordre de Mucien, lieutenant de Vespasien. Un Calpurnius, peut-être descendant de la même famille, consul en 111. — Un Crassus Frugi est banni par Trajan et tué par Hadrien en 117.

Ces Crassus étaient descendants de Pompée par les femmes, c'est pour ce motif qu'un d'eux portait le nom de Pompée et le surnom de Grand que Caligula lui défendit de porter (Suét., in Calig. 35).

POMPEII. — La postérité mâle du grand Pompée paraît s'être éteinte dans ses deux fils Cneius et Sextus, qui périrent dans les guerres civiles. Néanmoins Sext. Pompeius, consul en 14, et C. Pompeius, consul en 50, alliés d'Auguste, paraissent être de la même famille (*V.* sur eux Tacite, Ann. I. 7. III. 11. 32. XII. 5). Libon, qui périt sous Tibère, comme coupable de conjuration, et Æmilia Lepida, condamnée pour adultère et empoisonnement, descendaient de Pompée par les femmes (Tacite, Ann. II. 27. III. 22).

SCRIBONII. *Libones sive Drusi.* — Ils descendaient d'une fille de Pompée. Un Scribonius Libo, envoyé dans le Bosphore par Auguste, épouse une petite-fille de Mithridate et veut s'y rendre indépendant. Il en est chassé (Dion. LIV). — Scribonia, femme d'Auguste, répudiée le jour de ses couches. — Scrib. Libo, son neveu, accusé de conspiration sous Tibère, se tue. On interdit aux Libons de prendre désormais le nom de Drusus (16) (Tacite, II. 27 et s.). — Deux frères Scribonii remarquables par leur union et leur opulence, tués par Néron (Tacite, Ann. XIII. 48. Hist. IV. 41). — Scribonia, femme d'un Crassus, tuée avec son mari sous Claude (Sénèq. Apocol.).

SEMPRONII. *Gracchi.* — Un Sempr. Gracchus, amant de Julie, est exilé par Auguste, et Tibère le fait tuer dans son exil (Tacite, Ann. I. 53). — Son fils, élevé dans le lieu de son exil, pauvre et misérable, y vit d'une industrie obscure, et cependant n'échappe pas à la haine de Tibère; il est accusé (Tacite, Ann. I. 16. IV. 13). — C. Gracchus préteur (Tacite, Ann. VI. 16. 38). Ce sont les dernières traces de la famille des Gracques.

TULLII. *Cicerones.* — Chacun sait que Cicéron était d'une simple famille de chevaliers du municipe d'Arpinum. — Les deux Quintus, son frère et son neveu, périrent dans les guerres civiles. — Marcus, son fils, le plus grand ivrogne de Rome, ne fut cependant pas sans caractère ni

sans talent. Consul en 723 avec Auguste, à ce titre il fit condamner par le sénat la mémoire d'Antoine, l'ennemi de son père. — Il n'y a plus ensuite trace des Cicérons.

VALERII. *Messalæ* sive *Corvini.* — Famille d'orateurs. — M. Val. Messala, partisan de Brutus, gracié et protégé par Auguste, consul en 723 ; premier préfet de Rome, orateur illustre (Tacite, Ann. VI. 11. XI. 6. 7. XIII. 34. de Orat. 17. 18. 21). — Son fils, consul en 20. — Son petit-fils Statilius Corvinus se révolte contre Claude (Suét., in Claud. 13). — Son arrière-petit-fils, consul en 58 avec Néron, comme lui-même l'avait été avec Auguste (Tacite, XIII. 34). — Un autre Messala, surnommé Barbatus, consul en 742 de Rome, épouse Marcella, nièce d'Auguste (Suét., in Aug. 43, in. Cl. 26. Dion. LIV); grand-père de Messaline. — Un Valerius Messalinus, consul en 73.

III.

Familles nouvelles consulaires sous les empereurs.

ÆLII. *Sejani.* — Le père de Séjan était Seius Strabon, chevalier romain, préfet du prétoire (Tacite, I. 7. 24). — Son fils prend le nom d'Ælius, par suite d'adoption. Son élévation (Tacite, IV. 17). Ses frères et ses cousins consuls. — Sa chute, 31 (*V.* p. 229). — Son fils aîné paraît avoir été tué en même temps que lui comme complice de son crime. — Atroce supplice de ses enfants plus jeunes (Tac. V. 9. et ci-dessus p. 230).

ANNÆI. *Senecæ.* — M. Seneca, le père du philosophe, originaire de Cordoue, vient le premier de sa famille s'établir à Rome sous le règne d'Auguste et y enseigne la rhétorique. — L. Annæus Seneca le philosophe, précepteur de Néron, consul, est obligé par Néron à se donner la mort 65 (*V.* p. 459). — Annæus Mella, son frère, également obligé à se tuer (Tacite, XVI. 17.) *V.* sur lui Sénèq. Controv. II. Præf. — Tacite, Ann. XV. 71). Son fils Lucain s'était déjà donné la mort (Tacite, Ann. XV. 49. 56. 70. XVI. 17). — M. Ann. Novatus, autre frère du philosophe, nommé par suite d'adoption Junius Gallion (*V.* sur lui Tacite, VI. 3. XV. 73, et les Actes des Apôtres).

ARRUNTII. — Le seul personnage illustre de cette famille, L. Arruntius, consul (an 6), longtemps gouverneur d'Espagne sans que Tibère lui permît d'y aller, riche et honoré, loué souvent pour la pureté de sa vie, pour son éloquence et l'usage honorable qu'il en faisait ; accusé, est obligé de s'ouvrir les veines, an 37 (Tac., I. 13. 76-79. III. 21. 6. V. 27. VI. 47. 48).

ASINII. *Polliones* sive *Galli.* — C. Asinius Pollion, célèbre historien et orateur. Consul en 714 de Rome, meurt en l'an 5 de J.-C. — Son fils, C. Asin. Gallus, épouse Vipsania répudiée par Tibère, emprisonné par ce prince comme amant d'Agrippine, est obligé de mourir de faim, 33 (Dion. 58. Suét. 61. Tacite, VI. 23). — Des Asinius consuls en 23, 25,

54, 63. — Asinius Gallus, petit-fils de l'orateur, se révolte contre Claude et est exilé (Suét., in Cl. 13). — Q. Asinius Marcellus, accusé de faux en matière de testament (Ann. XIV. 40).

COCCEII. *Nervæ.* — Famille d'origine crétoise et nouvelle à Rome, M. Cocceius Nerva, consul (an 716 de Rome). — Son fils M. Cocceius Nerva, consul en 22, jurisconsulte célèbre, ami de Tibère, se tue en 33 (*V.* p. 521 et Tacite, Ann. IV. 58. VI. 26). — Cocc. Nerva, fils du jurisconsulte, consul, dit-on, en 40. — Son fils, M. Cocc. Nerva, désigné préteur en 66 (Tacite, Ann. XV. 72), reçoit les ornements du triomphe sous Néron, poëte, consul en 71 et 90; succède à l'empereur Domitien (96); ne laisse pas de postérité.

HATERII. — Haterius Agrippa, consul en 22; délateur sous Tibère (Tacite, Ann. I. 77. II. 51. III. 49. 52). — Q. Haterius, *senex fœdissimæ adulationis*, meurt en 26 (Tacite II. 33. III. 75. IV. 61). — Q. Haterius Antoninus, consul en 53. Ruiné par ses débauches, obtient une pension de Néron (Ann. XII. 58. XIII. 34).

JUNII. *Blæsi.* Junius Blæsus, oncle de Séjan, proconsul en Afrique (an 21, 22). Le dernier citoyen qui reçut le titre d'imperator (Tacite, Ann. III. 38). Périt avec Séjan (31) (Ann. V. 7). — Deux Blæsus, ses fils, se tuent par l'ordre de Tibère (36. VI. 40). — Junius Blæsus, son autre fils, est empoisonné par Vitellius dont il blesse la jalousie par la magnificence de ses repas (Hist. II. 59. III. 38).

LOLLII. — Famille élevée par Auguste (Horace). M. Lollius consul en 733, défait par les Germains en 738, enrichit sa famille par le pillage de l'Asie. — Son fils, consul en . . . (Tacite, Ann. III. 48). — Sa petite-fille, Lollia Paulina, épouse Caligula, veut épouser Claude. Agrippine la fait périr en 49 (*V.* p. 401).

MEMMII. *Reguli.* — Famille illustre, quoique nouvelle, échappe à la tyrannie des empereurs. — Un P. Mem. Regulus, consul en 31. — Un C. Mem. Reg. gouverneur de la Mésie et de la Grèce (an 35, 36). Son crédit. Néron le désigne comme pouvant être son successeur, meurt en 62 (Ann. XIV. 47). — C. Mem. Reg. (son fils?) consul en 63 (Ann. XV. 23).

OCTAVII. — C. Octavius, d'une ancienne famille de Velletri, entre le premier dans la carrière des honneurs; meurt au moment où il allait demander le consulat. — D'Atia, nièce de César, il a C. Octavius, adopté par le dictateur et qui devient empereur sous le nom d'Auguste, et d'une autre femme, Octavia qui épouse Marcellus et Antoine. — Cette famille, si rapidement élevée, fut ensuite singulièrement malheureuse. — Le fils d'Octavie, Marcellus, meurt jeune. — Auguste n'a qu'une fille, Julie, qui épouse Agrippa et en a plusieurs enfants. — Mais Livie, femme d'Auguste, impitoyable pour la postérité de son mari, qu'elle veut écarter du trône au profit de ses propres enfants, fait empoisonner (Tacite, Ann. III.

1. 9) les deux jeunes Agrippa, C. et L. César; fait mettre en prison Agrippa Posthume, fait exiler Julie leur nièce et Julie leur mère. — La postérité de Livie, arrivée au trône, ne cessa de craindre et de décimer la postérité d'Auguste : *V.* le sort de M. Lepidus sous Caligula, et des Silani.

PLAUTII. — A. Plautius Ælianus, consul en 29. Ses victoires en Bretagne, en 43. Son triomphe, an 47. Juge Pomponia Grecina sa femme, en 57 (*V.* p. 452, et Tacite, Ann. XIII, 32. Agr. XL). — Un Q. Plautius, consul en 36 (Ann. VI. 40). — A. Plautius, qu'on suppose fils du triomphateur tué par Néron, avec des circonstances abominables, comme amant d'Agrippine et aspirant à l'empire (Suét., in Ner. 35). — Plautius Lateranus qu'on suppose neveu du triomphateur, amant de Messaline (Ann. XI. 36), désigné consul et tué par Néron en 65 (*V.* p. 459). — Un Plautius Ælianus, pontife (Hist. IV. 53). — Un autre, consul en 76.

POMPONII. 1° *Secondi.* — Un Pomponius Secundus accusé sous Tibère (an 33), et mis en prison, y est retenu jusqu'à la mort du prince (Tacite, Ann. X. 8. VI. 8). — Son frère Quintus se fait délateur, afin, disait-il, de gagner ainsi la faveur du prince et de pouvoir obtenir la grâce de son frère accusé (VI. 18). Consul en 41, il baisait les pieds de Caligula au théâtre, au moment qui précéda la mort de ce prince ; il fut des plus ardents à proclamer la république. Poussé à la guerre civile, sans doute il y périt (XIII. 43).

POMPONII. 2° *Flacci* seu *Græcini.* P. Pomponius Græcinus consul, an 16. — L. Pomp. Flaccus Græcinus. En 17, ses victoires en Germanie (II. 41). — L. Pomponius, consulaire, guerrier (Tacite, Ann. XII. 7. XII. 28) et poëte (XI. 13). — Pomponia Græcina dont j'ai déjà parlé (*V.* p. 452).

POPPÆI. — Q. Poppæus Sabinus, consul subrogé en 9 ; vainqueur des Thraces, meurt en 25 (Tacite, I. 80. IV. 46. V. 10. VI. 39). — Poppæa Sabina, sa fille, femme d'une rare beauté ; Messaline, par jalousie, la force à se tuer (47). — La seconde Poppée, fille de celle-ci et de T. Ollius, prend le nom de sa mère, dont elle égale la beauté. Néron la tue d'un coup de pied en 65.

RUBELLII. — Rubellius Blandus, fils d'un simple chevalier, épouse Julie, petite-fille de Tibère (Tacite, Ann. VI. 27. III. 23. 51. VI. 45), qui, auparavant, avait épousé Néron, fils de Germanicus. — Rubellius Plautus, son fils, soupçonné d'aspirer à l'empire (55), exilé (60), tué (62) (Tacite, XIII. 19. XIV. 22, 27. 57. 59. *V.* p. 441 et s.). — Mort de sa femme Pollutia et de son beau-père Antistius (*V.* p. 457).

SALVII. *Othones.* — Salvius Otho, simple chevalier. — M. Salvius Otho devient préteur par la faveur de Livie. — L. Salvius Otho, son fils, père de l'empereur, s'illustre dans les armées sous Claude. — L'empereur Othon se tue après un règne de quelques mois et sans laisser de postérité.

SILII. — C. Silius, vainqueur de Sacrovir ; Séjan le force à se tuer, et sa mémoire est abolie par le sénat (Tacite, Ann. I. 31. 72. II. 6. 7. 25. III. 42. 45. IV. 18. 19). — C. Silius, son fils, désigné consul, épouse Messaline et est tué par Claude en 49 (Tacite, Ann. XI. 5. 26. 27. 31. 32. 35). — Silia, femme d'un sénateur, exilée comme suspecte d'avoir divulgué les secrètes débauches de Néron (Tacite, Ann. XVI. 20).

VIPSANII. *Agrippæ.* — M. Agrippa, le premier de sa famille, ami et fidèle serviteur d'Auguste, le second après lui dans l'empire, deux fois consul, meurt en 742. — De ses six enfants, la seule Vipsania, dit Tacite, III. 19, femme répudiée de Tibère, mourut de mort naturelle. — Ainsi Tacite admet que C. et L. Cæsar, adoptés par Auguste, furent, comme on le dit, empoisonnés par Livie, et il assimile à une mort violente la fin misérable de Julie dans son exil. Agrippa Posthume mis en prison par Auguste, fut tué par ordre de Tibère ; Agrippine exilée, fut réduite à mourir de faim. — C'étaient les enfants qu'Agrippa avait eus de Julie, fille d'Auguste ; Vipsania était d'une autre mère.

VITELLII. — Nés, disait-on, d'un affranchi cordonnier. — P. Vitellius, de Nuceræ, chevalier romain, procurateur d'Auguste (Suét., in Vitellio. 2). — L. Vitellius, son fils, censeur, trois fois consul (Suét., in Vitellio. 2. Tacite, Ann. VI. 28. 32. XII. 4. XIV. 56. Hist. I. 9. II. 64). Fut le premier adorateur de Caligula, flatteur de Messaline, ensuite d'Agrippine (c'est lui qui sollicita comme une insigne faveur d'ôter les pantoufles de Messaline, et depuis ce temps, en portait une sous sa toge et la tirait de temps à autre pour la baiser), accusé (XII. 42). — Son frère Aulus meurt consul. — Quintus est exclu du sénat. — Publius accuse Pison comme coupable de la mort de Germanicus ; accusé comme ami de Séjan, il veut se tuer et meurt en prison (Suét., *ibid.* Tacite, Ann. I. 70. V. 8). — Les deux fils de Lucius, tous deux consuls ; l'un d'eux empereur après Othon, est tué par les soldats de Vespasien. — Son frère Lucius, *infamis sed industrius*, également tué (Hist. IV. 2). — Les enfants de l'empereur : Petronianus, tué, dit-on, par ordre de son père, qui l'accuse de parricide ; — un autre enfant surnommé Germanicus, presque muet ; — une fille mariée par Vespasien.

VOLUSII. — Ancienne famille, mais qui, sous la république, ne s'était pas élevée au-dessus de la préture. Elle fut, avec les Memnius Regulus, du petit nombre de celles qui, malgré leur illustration, échappèrent à la jalousie des empereurs. — L. Volusius mort en 20, est le premier fait consul ; acquiert par son économie de grandes richesses, et établit puissamment le crédit de sa famille (Tacite, Ann. III. 30). — L. Volusius (son fils ?) meurt en 57, âgé de quatre-vingt-treize ans, riche et ayant traversé le règne de tant de Césars, sans en offenser aucun. — Q. Volusius consul en 56 (Tacite, XIII. 25. XIV. 46).

D'après cette esquisse très-imparfaite et très-incomplète, sans doute, et que le défaut de monuments empêchera toujours de rendre tout à

fait complète, on peut juger néanmoins du prompt dépérissement des familles romaines, du grand nombre de celles qui, après avoir été riches et puissantes sous la république ou même sous les empereurs, tombèrent dans la pauvreté, furent décimées par les Césars ou périrent par leurs propres crimes. J'ai recherché, autant qu'il m'a été possible, les traces de ces familles pendant les époques suivantes; je n'en ai trouvé, comme on voit, que de bien rares et souvent de bien incertaines. La confusion des noms; le nombre très-restreint des noms de famille proprement dits, par suite duquel un grand nombre de familles sont désignées par le même nom; les adoptions qui transportent dans une famille les membres d'une autre, l'habitude qui s'introduit sous les empereurs, de changer à l'infini les surnoms (*cognomina*) par lesquels on distinguait les branches d'une même *gens;* tout cela, sans doute, rend difficile à retrouver la filiation des familles : mais cet oubli même et cette confusion des noms propres, à une époque où la vanité nobiliaire ne manquait pas, est une preuve de plus de la prompte destruction des races. On peut considérer l'époque de Néron comme celle de la *grande coupe* de l'aristocratie romaine, déjà fortement entamée par Tibère; et il est à remarquer qu'à côté de l'opulence et de la proscription marchent toujours l'appauvrissement et la honte. Quand Néron trouve la noblesse riche, il la fait mourir et confisque ses biens; quand il la trouve pauvre, il l'achète pour monter au théâtre et se déshonorer (1). On conçoit que quatorze années d'un tel système durent faire prompte justice des restes fort dégénérés et souvent fort douteux de la *nobilitas* romaine, et qu'elle dut s'éteindre sous Tibère et sous Néron à peu près aussi complétement que les restes du patriciat s'étaient éteints dans les désastres des guerres civiles.

Mais la grande cause de destruction fut encore la dépravation des mœurs. Pendant notre révolution, un système de proscription beaucoup plus complet, beaucoup plus organisé, d'une exécution bien plus prompte et plus générale que celui des empereurs, a décimé, sans pourtant les détruire, la plupart des anciennes familles aristocratiques; elles sont restées politiquement et pécuniairement affaiblies : mais pourtant elles ont vécu, et sont encore propriétaires d'une partie considérable de la fortune territoriale. Sous les empereurs, la proscription et surtout la spoliation furent loin d'être aussi générales et aussi complètes; les honneurs mêmes, les titres, une certaine dignité héréditaire, en un mot, les préjugés aristocratiques subsistèrent. Mais le déshonneur tua encore plus que l'épée, et ces familles périrent surtout par la prodigalité qui détruisait les patrimoines, par l'oubli de leur dignité qui entachait leur vie, par la dépravation des mœurs et l'habitude du célibat qui laissait les plus grands noms sans héritiers.

(1) Tacite, Ann. XIV. 14.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Avertissement pour la seconde édition. v
Préface de la première édition vii

JULES CÉSAR.

§ I. — *Derniers temps de la république.*

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
619-691	135-63	Idée générale de cette époque.	1
		Décadence intérieure de Rome depuis la prise de Carthage.	3
		Le luxe.	5
		Le patriciat, sa défaite.	5
		La *nobilitas*. L'aristocratie nouvelle succède peu à peu au patriciat.	6
		L'*ager publicus* propriété de la *nobilitas* . . .	8
		Les lois agraires.	8
		Une autre aristocratie, celle des chevaliers s'élève à son tour.	9
		L'usure, richesse des chevaliers.	10
		Accroissement de la grande propriété.	11
		Décadence de la culture.	12
		Culture par les esclaves.	12
		État de misère de la *plebs rustica*, la population romaine des campagnes.	13
		— de la population italique.	13
		— des provinces.	14
		Tyrannie des proconsuls et des publicains dans les provinces	15

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
		Tous les misérables se réfugient à Rome. Encombrement de Rome.	17
		Expulsions d'étrangers, distributions de blé aux citoyens.	18
		La *plebs urbana,* les privilégiés de l'empire.	20
		Luttes qui s'établissent pendant le dernier siècle de Rome.	20
619-632	135-132	Les Gracques.	21
654	100	Saturninus.	21
661	93	Drusus.	22
662	92	Admission de l'Italie au droit de cité.	22
672	82	Sylla.	22
		Restauration de l'ancienne Rome.	22
674	80	L'œuvre de Sylla disparaît après lui.	23
		La concentration des biens encore accrue	24
		Le luxe augmenté.	24
		Inanité des droits politiques accordés à l'Italie.	25
		Déperdition de la race agricole.	26
		Dépopulation et insalubrité de l'Italie.	26
		État de la propriété au temps de la jeunesse de César.	27
691	63	Loi agraire de Rullus.	28
		Décadence des institutions politiques corrélative à celle de la propriété.	30
		Puissance toute morale des institutions romaines.	30
		Cette puissance affaiblie par la corruption des idées et de la race.	31
		Violence au Forum. — Multitude d'esclaves et de gladiateurs.	31
		Corruption électorale.	33
		L'Anglais et le Romain.	35
		Corruption des magistratures.	38
		L'édilité. — La préture. — Le consulat. — La province consulaire.	39
		Instabilité de tous les pouvoirs.	40
		Le pouvoir judiciaire a seul une action plus durable.	40
		L'*habeas corpus* du citoyen romain.	41
		La justice romaine. — L'accusation. — Le procès.	41
		Le pouvoir judiciaire violemment disputé	42
		Sa corruption.	43
		Dernier état politique vers l'an 691.	43
		Oligarchie toujours croissante.	44
		Pompée. — Cicéron.	46

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
		La monarchie attendue et redoutée	47
		Les espérances et les dangers des ambitions romaines	47
		Les ambitions patriciennes	48
		Un mot sur les historiens de l'époque de César	50

§ II. — *César et ses commencements jusqu'à la guerre civile.*

		César. — Sa naissance	52
		— Sa jeunesse	52
		— Son portrait	53
		— Ses vices	54
		— Sa clémence et son humanité	55
		— Ses dettes	57
		— Ses débuts politiques. — Son édilité	57
691	63	Danger de la république. — Cicéron consul	59
		Catilina. — Son parti	60
		Le danger public proclamé	64
		Catilina quitte Rome	64
		Ses complices arrêtés	66
		— Condamnés et tués	67
		La partie italienne du complot	67
692	62	Catilina vaincu	69
		Intrigues populaires de César	70
		Triumvirat de César, Pompée, Crassus	71
695	59	César consul	71
		Loi agraire de César	71
		Puissance des triumvirs	73
		Leur impopularité	74
696	58	Exil de Cicéron	75
		Fin du triumvirat	76
		César part pour la Gaule	76
697	57	Rappel de Cicéron	76
		Désordres et anarchie dans Rome	77
698	56	Le triumvirat renoué. — Pompée et Crassus consuls	80
699-701	55-53	Amoindrissement de tous les personnages politiques	80
		Crassus. — Sa guerre de Syrie. — Sa mort	80
		Cicéron. — Caton. — Pompée	81
702	52	Clodius tué par Milon. — Pompée seul consul	83
		César seul grandit par sa gloire militaire	83
		La Gaule	84

An de Rome	Avant J.-C.		Pages.
		Le génie militaire de César.	85
		Idée générale des guerres des Gaules.	87
		Puissance de César absent dans Rome.	89
		Ses adversaires.	92
703	51	Première brouille entre César et les pompéiens	93
703-704	51 – 50	Négociation de César.	94
		Motifs de sa prudence.	94
705	49	Les pompéiens rompent ouvertement.	95
		César passe le Rubicon.	96

§ III. — *La guerre civile et la domination de César.*

		Frayeur du sénat. — Modération de César.	98
		Pompée enfermé dans Brindes. — Il quitte l'Italie.	100
		Violence des pompéiens.	100
		Lettre de César.	100
		César vient à Rome et force le temple de Saturne.	101
		Campagne de César en Espagne.	102
		Les pompéiens se fortifient en Grèce.	103
706	48	César passe l'Adriatique.	104
		Campagne de Pharsale.	104
		Les pompéiens se croient vainqueurs.	105
		Bataille de Pharsale.	106
		Fuite et mort de Pompée.	107
707	47	Guerre d'Alexandrie.	108
		Le parti pompéien se relève en Afrique.	109
708	46	Guerre d'Afrique.	110
		Mort de Caton.	111
709	45	Seconde guerre d'Espagne. — Défaite du jeune	111
		Pompée.	112
705-709	49 – 45	Luttes de César contre son parti.	113
		Cœlius (706).	114
		Antoine (707).	115
		Dolabella.	116
		Révolte des légions.	117
709	45	Triomphe de César	118
		Pouvoir absolu de César. — La révolution accomplie.	120
		Les commencements de l'esprit impérial.	121
		Il avilissait la dignité humaine.	123
		Tous les hommes élevés le combattent sans espérer de le vaincre.	124
		Cicéron.	125
		César lui-même lutte contre cet esprit.	127

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
		Politique conservatrice de César	128
		Lettres politiques de Salluste	128
		Lois somptuaires. — Lois pénales. — Mesures en faveur de la race agricole	130
		Clémence de César. — Rappel des exilés	132
		La clémence de César fut-elle la cause de sa perte?	132
		Fausse grandeur qu'on attribue aux gouvernements sanguinaires	133
		Réformation du calendrier. — Projets de César	134
		Tristesse de César depuis son retour d'Espagne	135
		Honneurs inouïs acceptés par lui. — Son arrogance	135
		Son affaiblissement, ses pressentiments sinistres.	137
		Projets de guerre contre les Parthes	138
		César veut être roi	138
710	44	Antoine lui offre la couronne	139
		Complot contre César	139
		César tué	141
		Consternation et désordre dans Rome	142
		Funérailles et apothéose de César	143
		Un mot sur la mission de César	144

AUGUSTE.

§ I. — *Cæsar Octavianus. — Établissement de la monarchie.*

		Auguste, sa naissance, son caractère, sa situation politique	147
710	44	Puissance d'Antoine après la mort de César	150
711	43	Octave lui déclare la guerre	151
		Triumvirat d'Antoine, Octave et Lépidus	151
712	42	Guerre de Macédoine contre les meurtriers de César. — Bataille de Philippes	154
		Octave gouverne l'Italie	156
713	41	Guerre de Pérouse	156
		Sextus Pompée tient la mer	157
715	39	Paix entre Antoine, Octave et Sextus	157
		Antoine en Asie. — Il voit Cléopâtre	158
715-721	39 - 33	Octave défait Sextus et pacifie l'Italie	159
721	33	Antoine épouse Cléopâtre	159
722	32	Octavie répudiée	159
723	31	Guerre et bataille d'Actium	160
724	30	Octave devant Alexandrie	162

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
		Mort d'Antoine et de Cléopâtre.	162
		Triomphe d'Octave à Rome.	163
725	29	État d'anarchie de la république	164
		Pauvreté universelle. — Octave seul riche secourt tout le monde.	165
725–729	29 – 25	Sa politique. — La république maintenue à titre officiel.	166
		Le gouvernement monarchique s'élève sans bruit à côté d'elle.	167
		Les républicains s'adoucissent.	169
		Goût des arts et de la poésie.	169
		Les vétérans satisfaits, puis disciplinés.	172
		Le peuple. — Auguste l'amuse et le nourrit.	173
		Frumentations, libéralités.	173
		Spectacles.	174
		Monuments.	175
		Libéralités testamentaires au peuple romain.	176
		Simplicité d'Auguste.	177
		Son esprit de conciliation et d'humanité.	177
		Sa popularité.	178

§ II. — *Augustus Cæsar.* — *Restauration de l'ancienne Rome.*

		Efforts d'Auguste pour guérir les plaies de l'empire.	179
		Affaiblissement de la race romaine.	179
		Sa corruption par les affranchissements. — Invasion de la race servile.	180
		César augmente le nombre des citoyens sans pour cela remédier au mal.	181
		La propriété incertaine et sans protection.	182
		Spoliations successives.	182
		Auguste délibère entre Agrippa et Mécène	184
		Mécène, son caractère. — Il propose l'unité absolue de l'empire.	184
		Auguste devait incliner vers le parti qu'il avait vaincu, il cherche à restaurer l'ancienne Rome.	185
		Réforme du sénat, — des chevaliers, — du peuple.	187
		Lois sur les affranchissements et sur les mésalliances.	188
		Restauration de la propriété et de la culture.	190
		Restauration de la famille. — Désuétude du mariage. — Auguste cherche à le relever.	191

An de Rome.	Avant J.-C		Pages.
		Lois contre l'adultère, le divorce ; — lois contre le célibat.	191
		Auguste évoque tous les souvenirs de l'ancienne Rome.	194
		Sa littérature religieuse, morale et romaine.	194
		Un demi-siècle de repos et d'équilibre donné au monde.	196
		Cependant les plaies de l'empire subsistent. — Concentration des biens. — Dépopulation de l'Italie.	196
		Insuffisance de la culture. — Frumentations. — Expulsion d'étrangers. — Accroissement de la population servile. — Faiblesse de la population militaire.	196
		Affaiblissement des idées, des mœurs et de la religion romaine.	199
		La divinité de l'empereur seule en crédit.	199
		Inutilité des lois contre le célibat..	200
		Désordre d'Auguste..	201
752	2	Sa famille. — Désordres des deux Julies.	202
	Après J.-C.	Le génie romain et la grandeur de ses souvenirs reste pourtant l'unique soutien de l'empire.	203
767	14	Gloire d'Auguste. — Sa mort..	205

TIBÈRE.

§ I. — *La famille impériale.*

		De l'éducation romaine..	207
		Étude universelle de l'éloquence, elle subsiste sous les empereurs, quoique inutile. — Éducation déclamatoire.	209
		Les grammairiens.	214
		Les rhéteurs.	215
		Orateurs instruments de la puissance de Tibère.	218
		Tibère.	219
		Sa jeunesse, son exil à Rhodes.	219
		Son caractère chagrin et difficile..	220
767	14	Ses craintes au commencement de son règne. — Sa modestie et la sagesse de son administration.	221
772	19	Mort de Germanicus.	224
773	20	Élévation de Séjan.	224
776	23	Drusus, fils de Tibère, empoisonné.	225
		Inimitié de Séjan contre la maison de Germanicus.	225
779	26	Tibère quitte Rome pour n'y plus revenir.	227
782	29	Accusation contre Agrippine, veuve de Germanicus et Néron son fils..	227

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
784	31	Chute de Séjan.	229
786	33	Massacre des amis de Séjan.	230
		§ II. — *La politique de Tibère.*	
776-788	23 - 35	Affaiblissement des traditions d'Auguste. . . .	232
		Progrès du luxe.	232
		Politique nouvelle que Tibère commence à fonder.	234
		Divinité de la république devenue la divinité des Césars.	235
		Lois de lèse-majesté employées d'abord avec timidité et réserve.	235
		Droit d'accusation	236
		Inimitiés.	237
		Métier de délateur.	238
		Prétextes des accusations.	239
		Isolement de l'accusé	240
		Il ne cherche pas à fuir, pourquoi?	241
		Jugement par le sénat	242
		L'accusé se fait quelquefois accusateur. . . .	244
		Suicide.	245
		Accusations multipliées.	246
		Tristesse profonde de cette époque. — Fatalisme. — Suicide.	246
		Peur universelle. — Raison de cette peur. . . .	247
		L'égoïsme national, fondement des sociétés antiques.	249
		L'esprit de nationalité brisé par la conquête romaine.	250
		Égoïsme individuel. — Nul ne secourt personne. .	251
		Le sénat, le centre de l'aristocratie, le chef du gouvernement républicain est le premier instrument de la tyrannie de Tibère.	252
		Terreur de Tibère lui-même.	254
		Sa retraite de Caprée.	254
		Thrasylle son astrologue	256
		Tristesse de Tibère. — Son affaiblissement. . .	257
		Ses débauches.	257
		Ses cruautés à Caprée.	258
		Abandon de l'empire. — Succès des barbares. — Relâchement de l'administration.	258
		Apathie universelle.	259
		Indépendance des généraux.	260
		La politique de Tibère devait durer après lui. . .	262
		Tibère et les révolutionnaires français.	262
		Apologistes de Tibère.	265

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Réaction sous Trajan contre l'esprit de Tibère et l'éducation déclamatoire.	269
790	37	Mort de Tibère.	271
		Ses funérailles.	272

CALIGULA.

§ I. — *Caïus César. — Son gouvernement à Rome.*

		Caïus Caligula, fils de Germanicus. — Sa jeunesse menacée et corrompue.	274
790	37	Sa popularité..	275
		Joie du peuple à son avénement.	275
		Le testament de Tibère cassé.	275
		Modération et clémence de Caligula..	275
		Timidité des empereurs à leur début.	276
		Leur nullité officielle.	276
		Leur pauvreté.	278
		Bonheur de l'empire sous Caïus.	278
		Sa maladie.	279
		Sa folie.	279
		Caractères de la folie impériale.	279
790–701	37 – 38	Mort de Silanus, — du jeune Tibère, — de Macron.	281
		Divinité de Caïus.	282
791	38	Sa douleur à la mort de Drusille.	284
791–792	38 – 39	Il veut réhabiliter Tibère.	284
		Cruauté instinctive de Caligula.	285
		Ses sophismes.	286
		Ses recherches de cruautés.	286
		Caligula démocrate, cependant cruel envers le peuple.	287
		Ses spectacles. — Incitatus.	288
		Jalousie de Caïus pour tous les talents et pour tous les succès.	289
		Ses goûts d'artistes.	290
		Son éloquence.	290
		Passion de l'impossible..	291
		Pont sur la mer à Pouzzole.	292
		Le fisc épuisé. — Nouvelles proscriptions pour le remplir.	293
		L'empereur héritier universel.	294
		Inventions fiscales.	296
		Caïus reçoit des étrennes.	296
		Il vend le mobilier de ses sœurs	297
		Caïus riche une seconde fois.	298

An de Rome.	Après J.-C.	§ II. — *Caïus César. — Ses guerres et sa mort.*	Pages.
792	39	L'Italie épuisée. — Le pillage des provinces tente Caïus.	299
		Son départ pour la Germanie.	299
		Il y fait la guerre sans trouver d'ennemis. . . .	300
		Pillage des Gaules.	301
793	40	Sa guerre de Bretagne sans passer la mer.. . .	301
		Son triomphe.	301
		Son retour à Rome, menaçant pour le sénat. . .	302
		Querelle des Juifs et des Égyptiens à Alexandrie.	303
		Querelle de Caïus contre les Juifs de Jérusalem. .	304
		Josèphe et Philon, historiens juifs.	305
		Audience donnée par Caïus aux députés des Juifs	305
		d'Alexandrie.	305
		Cassius Chéréa, tribun du prétoire.	307
794	41	Sa conspiration contre Caïus.	308
		Mort de ce prince.	309
		Mouvement qui suivit sa mort.	310
		Regrets des soldats et d'une partie du peuple. . .	310
		La garde germaine prête à massacrer le peuple au théâtre.	311
		Le sénat veut ressaisir la liberté.	311
		Les prétoriens trouvent Claude caché dans le palais et le font empereur.	312
		Le roi juif Agrippa auprès de Claude, puis dans le sénat.	313
		Négociations entre le sénat et Claude.	313
		Le sénat se refroidit.—Le peuple et les soldats vont à Claude.	314
		Les sénateurs y viennent eux-mêmes.	315
		Claude reconnu par tous. — Amnistie. — Mort de Chéréa.	315
		Sur le caractère de Caïus. — Son incohérence. — Ses contradictions.	316
		Il fut aimé pourtant, et de qui?	317
		Un mot sur les commencements du christianisme.	319
		Misere et corruption de la civilisation antique. .	320
		Puissance des prétoriens, grand résultat du règne de Caïus.	322

CLAUDE.

§ I. — *Claude sous le gouvernement de Messaline.*

		La famille des Césars. — Sa corruption	324
		Immoralité des grandes familles	325

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Et du peuple	326
		Caractère énigmatique de cette époque	327
		Ses historiens.	327
		Un mot du christianisme	328
		Claude. — Son éducation	330
		Il est méprisé dans sa famille	330
		Son goût pour l'étude	330
		Reproche de *segnities;* ce que c'était.	332
794	41	Sagesse et popularité de Claude à son début . .	333
		Règne des affranchis.—Ce qu'étaient les affranchis.	334
		Les affranchis de César	335
		Leur puissance sous Claude.—Pallas, Narcisse, etc.	336
		Messaline et les affranchis gouvernent et tuent. .	337
		Messaline fait périr Silanus, son beau-père. . .	338
		Puissance des songes	339
		Révoltes et conspirations. — Celle d'Asinius. . .	339
		Révolte de l'armée de Dalmatie, sous Camillus . .	339
		Aria et Pétus	340
800	47	Valérius Asiaticus soupçonné de complot et obligé de se tuer	340
		César dans son palais	341
		L'atrium du palais impérial.	341
		La personne de Claude. — Son langage. . . .	342
		Ses frayeurs	343
		Les avocats. — L'action de lèse-majesté	344
		Claude à son tribunal	345
		Gourmandise de Claude.	346
		Disette. — Sédition pour les blés	347
		Monuments bâtis par les empereurs	348
		Claude refait le pont d'Ostie	349
		Il construit de nouveaux aqueducs à Rome . . .	349
		Il tente le dessèchement du lac Fucin	350
		Combat de dix-neuf mille hommes, pour l'amusement de César et du peuple.	350

§ II. — *Censure de Claude.*

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
801 802	48 – 49	Claude se fait censeur	352
		Coup d'œil sur l'histoire de l'esprit romain depuis Auguste. — On tenait encore à la dignité romaine et aux honneurs politiques.	352
		Mais les empereurs cherchaient à les rabaisser .	353
		Droit d'appel à César. — Gouvernement des procurateurs	353
		Claude lui-même avilit les honneurs et la milice .	354

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		En même temps, renouvellement de la race romaine.	355
		Ancienne organisation de l'empire par le sénat .	355
		— Distinction des nationalités et des ordres . .	356
		Mouvement régulier de la république et son renouvellement légal.	356
		La censure préside à ce mouvement	357
		Mais plus tard le mouvement devient hâtif et irrégulier	357
		La noblesse se corrompt et s'avilit	357
		Elle s'appauvrit et se met à la merci des empereurs	359
		Elle est décimée par les proscriptions	360
		Destruction des familles patriciennes.	360
		— des familles nobles	361
		Les races anciennes et les races libres appauvries et abaissées.	362
		Invasion des races nouvelles. Les Latins et les provinciaux dans la cité	363
		Bourgeoisie nouvelle dans les municipes (*seviri Augustales*).	363
		Invasion de la race servile. La cité se recrute par les affranchissements	364
		Importance croissante de la population servile. .	365
		Puissance des affranchis	367
		— et même de quelques esclaves.	370
		Caractères de cette révolution démocratique. Son défaut de moralité	370
		Claude censeur	373
		Revue des citoyens romains	374
		Zèle de Claude pour la pureté du sang romain qu'il laisse avilir au palais	375
		Revue des chevaliers. — Réforme du sénat. . .	375
		Les provinces veulent arriver au sénat	376
		Discours de Claude. — Les citoyens romains de la Gaule obtiennent le droit d'honneurs, c'est-à-dire le droit d'entrer au sénat	376
		Des esclaves	377
		Cruautés qu'ils souffrent, terreur qu'ils inspirent.	378
		Mesures de Claude, sages et humaines	379
		Trois lettres nouvelles dans l'alphabet	380
		Jeux séculaires	380
		Dernier coup d'œil sur les résultats du système social d'Auguste renouvelé par Claude	380
		De la nationalité. — Augmentation du nombre des citoyens.	381

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Le droit de cité n'est plus qu'un avantage purement pécuniaire	381
		Par la multiplication du nombre des citoyens, le trésor s'affaiblit et l'armée ne se recrute pas.	382
		De la propriété. — La fortune passe aux délateurs et aux favoris du palais	382
		L'usure	382
		Concentration des biens	383
		Abandon de la culture. — Importation de blé. — Dépopulation de l'Italie, etc.	384
		De la famille. — Les lois maritales sont éludées	385
		Les empereurs les modifient	385
		Erreur de Montesquieu sur le célibat chrétien	386
		L'usure, la concentration des biens, la population dans les provinces	388
		Faiblesse de la population dans l'antiquité	389

§ III. — *Chute de Messaline. — Claude sous la domination d'Agrippine.*

		Côtés louables du caractère de Claude	390
		Désordres de Messaline	391
		Sa passion pour Silius	392
801	48	Mariage de Messaline et de Silius	393
		Ce mariage dénoncé à Claude	394
		Messaline surprise au milieu de ses fêtes	395
		Mort de Silius et des amants de Messaline	397
		Messaline tuée	398
802	49	Rivalités entre les affranchis pour marier Claude.	399
		Sénatus-consulte qui autorise le mariage de l'oncle et de la nièce. — Claude épouse Agrippine	400
		Règne d'Agrippine	400
		Ses cruautés	401
		Lucius Domitius, fils d'Agrippine	403
803	50	Déjà fiancé à Octavie, il est adopté par Claude et prend le nom de Néron	404
804	51	Il prend la robe virile. — Faveur de Néron	404
		— Abaissement de Britannicus, fils de Claude	404
807	54	Présages de la mort de Claude	405
		Agrippine le fait empoisonner	405
		Néron proclamé empereur	406
		Mort de Silanus et de Narcisse	407
		Oraison funèbre de Claude. — Discours de Néron au sénat	407
		Claude déifié	408

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Opinion de Sénèque sur Claude. — La consolation à Polybe.	409
		L'Apocoloquintose	411

NÉRON.

§ I. — *Néron et sa famille.*

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Caractère moral de l'époque de Claude	419
		L'empire constitué. — Néron le type de l'empereur romain	422
		Son histoire inexplicable au premier coup d'œil .	423
		Et cependant certaine	424
		Faiblesse de caractère de Néron	425
807	54	Luttes pour le dominer. — Agrippine. — Les affranchis. — Sénèque et Burrhus. — Le stoïcisme.	426
808	55	Empoisonnement de Britannicus	428
		Effroyables intrigues de ce palais.	428
		Intrigues de femmes. — Agrippine	428
809	56	Silana. — Domitia. — Poppée	429
811	58	Néron épris de Poppée	430
812	59	Meurtre d'Agrippine.	431
		Néron reçoit les félicitations du sénat et du peuple.	432
		Ses remords	433
		Fin de la famille impériale. — Répudiation et condamnation d'Octavie (an 62).	433
		Mort de Domitia, tante de Néron (an 59); — d'Antonia, fille de Claude (an 67)	435

§ II. — *Néron et son peuple.*

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Au milieu de ces crimes domestiques, le gouvernement encore paisible et modéré. — Thraséa fait son éloge	436
		Goûts de Néron pour les arts et la poésie. . . .	436
		Il joue et chante devant le peuple. — Il fait monter les nobles sur la scène avec lui.	438
		Ressentiments contre Néron. — Union du stoïcisme et du vieil esprit romain.	440
		Rubellius Plautus, chef du parti stoïque. . . .	441
813	60	Son exil.	442
816	63	Néron plus libre après la mort de Burrhus. — Première accusation de majesté.	442
		Meurtre de Sylla et de Plautus.	442
817	64	Fêtes et folies de Néron.	443
818	65	Incendie de Rome.	443

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Sa reconstruction.	445
		Reconstruction du palais	445
		La maison d'or	446
		Elle devait peu durer.	447
		Pillage de l'empire, pour suffire à ces magnificences.	448
		Impopularité de Néron depuis l'incendie. . . .	449
		Commencements du christianisme. — Expulsion des chrétiens par Claude (an 44). — Saint Paul (an 60). — Il est amené en Italie (61). — Extension du christianisme. Pomponia Græcina (an 57).	450
		Les chrétiens périssent comme coupables de l'incendie	453
		Le christianisme, jusque-là professé en public, forcé de se cacher.	455

§ III. — *Les proscriptions. — Triomphes de Néron.*

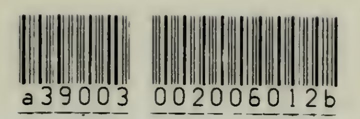
		Deux espèces d'hommes. — La Rome impériale. — La Rome stoïque et patricienne. — Pétrone. — Pollutia et Antistius	456
		Esprit de liberté. — Lucain	457
818	65	Complot de Pison.	
819	66	Il est découvert et puni. — Cruautés de Néron. .	458
		Persécution des philosophes	460
		Cassius et Silanus	460
		Thraséa. — Servilie et Soranus	461
		De la tyrannie de Néron et de sa politique . . .	463
		Néron plus prodigue que Tibère	464
		— plus prudent et plus réfléchi que Caligula . .	464
		Toute illustration dangereuse sous ce règne . .	465
		Reste de formes légales. — Jugements solennels. Les délateurs	466
		Un mot sur la vie des délateurs	468
		La justice personnelle de César	473
		Suicides commandés.	473
		Motifs du suicide.	474
		Lâcheté servile dans le suicide même. — Legs à César. — Flatteries. — Dénonciations	475
819	66	Tiridate vient à Rome recevoir, des mains de Néron, la couronne d'Arménie.	477
		Voyage de Néron en Grèce.	479
820	67	Ses luttes dans les jeux	480
		La coupure de l'isthme	481
		Ses cruautés en Grèce ; — à Rome, pendant son absence	481

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Triomphe de Néron à son retour à Rome. . . .	482
		Sa gloire	482
		Ses richesses	483
		Ses prodigalités	484
		Son luxe	484
		Sa divinité.	486
		Sa persuasion de sa toute-puissance.	487
		Nouvelles entreprises	487
		Impiété et superstition. — Remords	488
		Étude de la magie	489
		La cour et l'intimité de Néron.	489
		Projet d'exterminer le sénat	490
		Danger incessant pour les empereurs.	491

§ IV. — *Chute de Néron.*

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
		Un mot sur les éléments dont se composait l'empire	492
		— Le sénat	492
		— Le peuple de Rome	494
		— Les prétoriens	499
		— Les provinces.	500
		— L'armée	502
		— Discrédit de l'armée. — L'empire exposé aux barbares.	502
821	68	Révolte de Vindex, dans les Gaules	506
		— de Galba, en Espagne	507
		Insouciance de Néron	508
		Sa frayeur, à la nouvelle du mouvement de Galba.	509
		Il s'étourdit. — Ses projets de massacres. . . .	509
		Mécontentement du peuple. — Présages. — Rêves .	510
		Mouvement de Virginius. — Vindex tué. — Effroi de Galba.	511
		Nouvelles terreurs de Néron	512
		Nymphidius. — Les prétoriens abandonnent Néron.	513
		Sa fuite. — Son suicide	514
		Reste de popularité qui survit à Néron	517
		Il passe pour l'Antechrist	518
		Un mot sur la famille des Césars	518
		Décadence progressive de l'antiquité.	520
		Conclusion	522

APPENDICE. — Des familles romaines. 525


a39003 002006012b